

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

CULTURE URBAINE ET HOMOSEXUALITÉ :  
PRATIQUES ET IDENTITÉS HOMOSEXUELLES À MONTRÉAL, 1880-1929

THÈSE  
PRÉSENTÉE  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DU DOCTORAT EN HISTOIRE

PAR  
DOMINIC DAGENAI

OCTOBRE 2017

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je tiens en premier lieu à remercier ma directrice, Magda Fahrni, qui m'a accompagné depuis les tout débuts de ce projet, maintenant arrivé à terme. Son expertise, sa confiance et sa grande générosité ont considérablement atténué les obstacles qui ont pu se présenter tout au long de ce parcours. Je remercie aussi chaleureusement mon codirecteur, Brian Lewis, qui a accepté d'encadrer un projet déjà entamé. Ses connaissances, son assiduité et ses suggestions fort constructives ont grandement enrichi cette thèse.

Je remercie Marjorie Bryer, de la GLBT Historical Society, de San Francisco, ainsi que Juliet Demeter, pour m'avoir permis de consulter la correspondance d'Elsa Gidlow. Je remercie également Carole Ritchot, des Archives nationales du Québec, pour m'avoir guidé dans mes recherches dans les archives de la Cour du Banc du Roi / de la Reine et de la Cour des Sessions de la paix, de même que Mario Robert, des Archives de Montréal, pour m'avoir donné accès aux dossiers de la Cour du Recorder.

Je tiens également à remercier Ross Higgins, qui m'a partagé tant de renseignements depuis le début de mes études doctorales. Nos rencontres si cordiales ont constitué autant d'occasions d'élargir mes connaissances et d'entretenir une passion commune pour l'histoire LGBT montréalaise. Merci aussi à Gaëtan Dostie, Peter Keating et Sophie Doucet pour m'avoir informé de la pertinence de certains documents ou suggéré des pistes de recherche d'intérêt. Je remercie également mes collègues Jacinthe Archambault, Valérie Poirier, Jean-Philippe Bernard, Gilles Bourgault, Stéphanie O'Neill et Marion Beaulieu qui, à la lecture de divers chapitres de cette thèse, m'ont adressé maints commentaires enrichissants.

Je souligne aussi la contribution de la Faculté des sciences humaines, de la Fondation J.-A. De Sève, et du Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal pour les bourses octroyées, qui m'ont grandement aidé à mener mes études doctorales à terme.

Finalement, je remercie Myriam Rochon, avec qui je partageais déjà mon quotidien lorsque j'ai entrepris ce doctorat et qui n'a cessé de me soutenir et de croire en moi. Merci Myriam pour ta présence si précieuse.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
RÉSUMÉ .....	ix
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I	
BILAN HISTORIOGRAPHIQUE ET PRÉSENTATION DES SOURCES.....	8
1.1 Genre et sexualité dans la ville.....	8
1.2 L'homosexualité à Montréal .....	15
1.3 L'homosexualité dans les villes nord-américaines.....	20
1.3.1 Urbanisation et culture urbaine .....	23
1.3.2 L'homosexualité féminine .....	29
1.3.3 Rapports homosexuels et identités de genre .....	31
1.3.4 Lieux de rencontre et tentatives de régulation .....	39
1.3.5 Classes sociales et identités homosexuelles .....	45
1.4 Problématique .....	43
1.5 Présentation des sources.....	52
1.5.1 Dossiers de la Cour des Sessions de la paix et de la Cour du Banc de la Reine / du Roi.....	57
1.5.2 Dossiers de la Cour du Recorder.....	68
1.5.3 Articles de journaux .....	70
1.5.4 Autobiographie et correspondance d'Elsa Gidlow.....	73
1.5.5 Autres sources .....	74
1.6 Explication de la méthode.....	75

CHAPITRE II	
DES MŒURS À POLICER .....	83
2.1 Un crime d'un genre nouveau : la grossière indécence .....	83
2.2 Accusés et victimes .....	89
2.3 La corruption de la jeunesse.....	93
2.4 Faute morale et non-responsabilité criminelle .....	104
2.5 « Faire une cause » : Les stratégies policières .....	116
2.5.1 La surveillance ciblée.....	125
2.5.2 Le piégeage direct .....	133
2.5.3 Le piégeage indirect.....	150
Conclusion .....	155
CHAPITRE III	
DES HOMMES DANS LA VILLE.....	158
3.1 Caractéristiques sociodémographiques .....	159
3.1.1 Statut matrimonial et milieu de vie .....	161
3.1.2 Des travailleurs et des opportunités .....	166
3.1.3 Origine ethnique.....	173
3.2 Géographie de l'homosexualité montréalaise .....	178
3.2.1 Le secteur du Red Light .....	181
3.2.2 Le quartier Saint-Antoine.....	192
3.2.3 Saint-Jacques et Sainte-Marie .....	195
3.2.4 Ailleurs dans la ville.....	198
3.2.5 Les squares et les parcs .....	200
3.2.6 Les toilettes publiques .....	211
Conclusion .....	220
CHAPITRE IV	
« SI TU VEUX ÊTRE MON AMI, JE TE PAIERAI BIEN » :	
LES RELATIONS ENTRE HOMME ET GARÇON .....	225
4.1 L'origine des plaintes.....	226
4.2 Garçons de la rue et <i>suceux de cul</i> .....	240
4.3 Types de relations .....	248

4.3.1 Dans l'espace urbain en milieu populaire .....	249
4.3.2 Lieux de drague.....	250
4.3.3 Chez les commerçants.....	254
4.3.4 Dans des résidences privées .....	261
4.4 Argent, cadeaux et aventure : la contrainte et le consentement .....	269
Conclusion .....	283
CHAPITRE V	
RÉSEAUX ET CONSCIENCE IDENTITAIRE .....	286
5.1 Clubs sociaux et sexualité collective.....	287
5.2 Réseaux et sexualité collective en milieu populaire.....	299
5.3 Les clubs homosexuels au sein des classes moyenne et supérieure .....	308
5.3.1 Le club de la Partie Est.....	309
5.3.2 Le club de la rue Saint-Hubert .....	322
5.3.3 Le presbytère de la rue Dorchester.....	333
5.4 L'École littéraire de Montréal et le groupe du <i>Nigog</i> .....	335
5.5 Le cercle d'Elsa Gidlow.....	340
5.5.1 Cheminement intellectuel et agentivité.....	341
5.5.2 Influences étrangères et construction identitaire.....	344
5.5.3 Bohème, genre et classe sociale .....	350
5.5.4 La recherche d'un monde lesbien.....	361
Conclusion .....	371
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	374
BIBLIOGRAPHIE.....	383

## LISTE DES FIGURES

Figures	page
3.1 Théâtres où des actes homosexuels ont été recensés.....	183
3.2 Cas recensés dans les squares et parcs ou environs immédiats.....	204
4.1 Nombre de relations entre homme et garçon recensées.....	228



## LISTE DES TABLEAUX

Tableaux	page
1.1 Dossiers retenus à la Cour des Session de la paix et à la Cour du Banc du Roi / de la Reine, par année et par type d'accusation.....	62
1.2 Répartition des dossiers d'indécence retenus à la Cour du Recorder par année.....	69
2.1 Arrestations effectuées annuellement par la police de Montréal, par délit.....	85
2.2 Cas de piégeage direct recensés.....	134

## RÉSUMÉ

Cette thèse explore les pratiques homosexuelles montréalaises durant la période comprise entre 1880 et 1929. Alors que l'historiographie s'est penchée à diverses occasions sur l'émergence de cultures homosexuelles dans différentes grandes villes nord-américaines du tournant du XX<sup>e</sup> siècle, aucune étude comparable n'avait jusqu'alors été menée pour Montréal. Principal centre industriel en importance au Canada, Montréal offre pourtant un environnement urbain, social et culturel propice à l'émergence d'un phénomène comparable. La croissance démographique, la densification des quartiers populaires, la généralisation du travail salarié, la formation de nouveaux secteurs d'emploi et le développement d'une culture urbaine marquée par la présence de garçons de la rue et le foisonnement des loisirs commerciaux constituent en effet autant de facteurs découlant des mutations que connaît alors la ville et qui sont réputées favorables à l'émergence de nouvelles pratiques et identités homosexuelles.

S'intéressant à toute trace d'activité à caractère homosexuel repérée pour la période retenue, cette étude propose ainsi une analyse de la vie homosexuelle montréalaise et de ses liens avec le cadre urbain, social et culturel à l'intérieur duquel elle se déploie. Encore essentiellement masculin, le monde homosexuel observé à Montréal connaît au cours de ce demi-siècle une expansion indéniable ainsi qu'une diversification de ses pratiques. Criminalisés depuis la période coloniale, les rapports sexuels entre individus de même sexe font aussi l'objet de nouvelles initiatives politiques, policières et judiciaires destinées à contrer ce qui est alors perçu comme une composante du vice urbain. Échouant à éradiquer le phénomène, en dépit de quelques centaines d'arrestations, ces tentatives de régulation contribueront au développement de certaines pratiques, incitant des individus en quête de partenaires sexuels à développer diverses stratégies pour parvenir à leurs fins. Le renforcement des dispositifs judiciaires et la multiplication des opérations policières visant à réprimer les pratiques homosexuelles dans la ville participent ainsi au développement du monde homosexuel montréalais au tournant du siècle.

Produits par le système chargé de cette répression, les dossiers de la Cour du Banc du Roi / de la Reine du district judiciaire de Montréal et de la Cour du Recorder de la ville de Montréal constitués autour des délits de grossière indécence, d'indécence, d'attentat à la pudeur ou de sodomie forment la principale composante du corpus de sources recensées. Si les particularités de leur contexte de production entraînent inévitablement certains biais, les archives judiciaires nous permettent en revanche d'accéder à des récits de vie d'individus qui n'auraient autrement laissé aucune trace écrite de leur vécu sexuel. De nombreux articles de journaux constituent également des sources d'un intérêt notable. Bien que leur recension soit ardue et inévitablement incomplète, ceux-ci fournissent d'importants renseignements en lien

avec des affaires judiciaires et dont les dossiers de cour ne font pas mention. Moins nombreux, des témoignages déposés dans le cadre de l'enquête Coderre sur le vice à Montréal relatent également quelques activités à caractère homosexuel qui se tiennent dans le quartier chaud de la ville. Des publications médicales traitant de l'inversion sexuelle fournissent pour leur part un éclairage sur la compréhension du désir homosexuel par la médecine légale et sur l'influence de cette dernière sur le système judiciaire. Finalement, l'autobiographie de la poète Elsa Gidlow et sa correspondance avec certains membres du cercle d'artistes et d'intellectuels qu'elle fréquente à partir de la fin des années 1910 complètent le corpus. En plus de nous offrir un regard intérieur sur le vécu et les réflexions d'individus entretenant des désirs homosexuels et ayant développé une conscience identitaire, ces documents constituent les seules sources repérées à ce jour faisant état de relations homosexuelles féminines à Montréal pour la période étudiée.

Afin de démontrer comment des individus en quête de rapports sexuels avec des personnes du même sexe ont interagi avec la culture urbaine montréalaise et participé au développement du monde homosexuel montréalais, cinq axes seront analysés. Dans un premier temps, un bilan historiographique et une présentation des sources et de la méthode utilisée permettront de situer l'objet d'étude. Un second chapitre proposera une étude du cadre judiciaire et des stratégies déployées par les autorités pour combattre les activités à caractère homosexuel à Montréal. L'analyse des caractéristiques sociales, économiques et démographiques des individus impliqués dans des relations homosexuelles ainsi que des principales pratiques observées à travers les différents environnements de la ville constituera le thème du troisième chapitre. Composante non négligeable de la vie homosexuelle du tournant du siècle, les relations entre homme et garçon mineur feront l'objet d'un quatrième chapitre. Un dernier chapitre abordera finalement les initiatives ayant permis à certaines personnes entretenant des désirs homosexuels de se rassembler, construire des réseaux et développer une conscience identitaire commune.

Mots-clés : homosexualité ; Montréal ; culture urbaine ; sexualité ; identité ; justice.

## INTRODUCTION

Depuis les années 1970, un nombre croissant d'études ont été menées en Europe et en Amérique du Nord sur l'histoire de l'homosexualité. Parmi ces travaux, plusieurs ont été consacrés à l'émergence de cultures homosexuelles dans les grandes villes industrielles du tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Toutefois, l'histoire de l'homosexualité pour les périodes antérieures au milieu du XX<sup>e</sup> siècle demeure au Québec un champ encore très peu étudié. Le tournant du siècle a pourtant la particularité d'être considéré, au sein de l'historiographie nord-américaine, comme la période à l'intérieur de laquelle les identités homosexuelles contemporaines se sont construites.

Contrairement à d'autres villes nord-américaines, aucune analyse en profondeur de ce phénomène n'a à ce jour été effectuée pour Montréal. Le développement économique que connaît Montréal dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle entraîne pourtant d'importantes mutations dans la composition de la société urbaine. L'urbanisation, la croissance démographique, la généralisation du travail salarié, l'émergence de la classe moyenne et le foisonnement des loisirs commerciaux viennent profondément modifier les anciennes structures sociales. Ce nouveau contexte a ainsi créé des conditions propices à la formation d'une culture urbaine similaire à celles observées dans d'autres villes nord-américaines et à l'intérieur de laquelle de nouvelles pratiques et identités homosexuelles se développent.

L'étude de la sexualité en histoire pose inévitablement des défis considérables en ce qui a trait au repérage et à l'analyse des sources. Les quelques traces de vécus homosexuels dont on dispose pour la période retenue nous ont pour l'essentiel été léguées par les actions régulatrices des forces policières et du système judiciaire, de même que par quelques reportages journalistiques rapportant cette même répression. Alors que des enquêtes orales et quelques témoignages de contemporains nous ont

permis de dresser un portrait étoffé de la réalité vécue par certains homosexuels du milieu du XX<sup>e</sup> siècle, il nous est impossible d'en faire autant pour les décennies précédentes. On dispose toutefois de quelques témoignages, parfois produits plusieurs décennies plus tard, d'individus ayant eu un vécu homosexuel au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les informations révélées par les sources judiciaires nous fournissent principalement des renseignements sur les personnes ayant été appréhendées et nous éclairent peu sur la réalité de la majorité des personnes ayant vécu une sexualité hors norme et qui ont pu échapper à cette répression. En dépit de leurs limites, ces différentes sources nous offrent néanmoins de précieuses informations sur le contexte social dans lequel ces relations homosexuelles s'inscrivent, nous renseignant ainsi sur les interactions des individus impliqués avec la culture urbaine de l'époque.

À travers cette thèse, je tenterai donc de retracer, à partir de dossiers de cour, mais aussi d'articles de journaux, de rapports de commission d'enquête et de sources produites par des personnes ayant eu un vécu homosexuel, le contexte social de l'homosexualité à Montréal de 1880 à 1929. Divers facteurs ont motivé le choix de ces bornes temporelles. Inspiré par l'historiographie, qui situe généralement l'émergence des cultures et identités homosexuelles dans les grandes villes nord-américaines dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle et les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, j'ai choisi de concentrer mon analyse sur le tournant du siècle, avec une attention plus étendue sur le XX<sup>e</sup> siècle. Ce choix se justifie également par les transformations du cadre judiciaire et l'accès aux sources. J'ai en effet fixé le début du cadre temporel de cette étude 10 ans avant l'introduction en 1890 du délit de grossière indécence dans le droit criminel canadien, qui constitue un point tournant dans la pénalisation des actes à caractère homosexuel, alors considérés par les autorités politiques comme un phénomène nouveau. Aussi, les politiques de restrictions d'accès aux archives judiciaires ne m'autorisaient pas à poursuivre le dépouillement des dossiers de cour au-delà du début des années 1930. L'élargissement de la majorité des dossiers judiciaires produits depuis 1920 restreignant déjà l'accès aux

sources pour cette période, j'ai choisi de m'arrêter à la fin de cette décennie, ce qui m'amène ainsi à couvrir une période d'un demi-siècle. En considérant le statut social des personnes impliquées, leurs conditions socioéconomiques, la nature des relations nouées, les principaux lieux et circonstances de sociabilité homosexuelle, de même que les tensions avec les forces policières, l'appareil judiciaire et l'environnement social, j'analyserai la façon dont le développement économique et l'urbanisation que connaît Montréal au tournant du siècle ont créé un contexte favorisant l'émergence de nouvelles pratiques homosexuelles. Je démontrerai également comment les individus qui y ont pris part ont interagi avec la culture urbaine montréalaise, participant ainsi à travers leurs initiatives au développement d'une culture homosexuelle complexe, plurielle et en constante évolution.

Dans le premier chapitre, je me consacrerai à une revue des principales études ayant été réalisées sur l'homosexualité au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, qu'elles portent sur la vie homosexuelle à Montréal ou dans d'autres villes nord-américaines. Plus nombreux, ces derniers travaux tendent également à offrir des analyses plus approfondies. Je me concentrerai plus particulièrement sur les principales pratiques observées, les caractéristiques socioéconomiques des individus y participant, les interactions avec l'environnement social et urbain, ainsi que sur les explications proposées en ce qui a trait au développement d'identités homosexuelles. Je présenterai ensuite la problématique de la thèse, les principales sources repérées, de même que l'approche méthodologique privilégiée.

Le chapitre 2 sera consacré à une analyse du contexte judiciaire et policier régulant les actes à caractère homosexuel. Je démontrerai comment la pression des réformateurs sociaux, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a mené à un renforcement majeur des lois visant à sévir contre les crimes de nature sexuelle et morale, parmi lesquels les rapports entre individus de même sexe. Si des gestes de nature homosexuelle étaient déjà, depuis la période coloniale, criminalisés, l'introduction dans le droit criminel

canadien du délit de grossière indécence en 1890 se traduit rapidement par une multiplication devant les tribunaux montréalais de mises en accusation en lien avec des comportements homosexuels. Le renforcement du cadre pénal conduit également à une redéfinition des relations homosexuelles. Sous l'influence des campagnes du mouvement de réforme morale, l'appareil judiciaire traite de nombreux cas relatifs aux actes à caractère homosexuel à travers le prisme de la corruption de la jeunesse. D'autre part, je démontrerai également comment la compréhension des désirs et comportements homosexuels par la médecine évolue au cours de cette même période. Alors que ceux-ci sont jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle essentiellement perçus comme des actes immoraux, la science privilégie par la suite de plus en plus l'hypothèse de l'inversion sexuelle. Des femmes nées dans des corps d'hommes ou, inversement, des hommes nés dans des corps de femmes ne pourraient être tenus responsables de leur condition et, conséquemment, ne devraient donc pas subir de châtement. Je chercherai ainsi à mesurer l'influence qu'ont pu exercer les explications scientifiques sur la façon dont l'appareil judiciaire a considéré les cas relatifs à des actes homosexuels. Je présenterai également la façon dont se déploient les principales stratégies policières destinées à sévir contre les pratiques homosexuelles tant dans l'espace public que privé.

Dans le chapitre 3, j'analyserai les liens entre la ville et les activités homosexuelles qui s'y tiennent. Dans un premier temps, je présenterai un portrait sociodémographique des individus impliqués dans des relations homosexuelles. En dépit des biais liés au contexte de production des archives judiciaires, les données tirées des dossiers de cour nous permettent de dégager plusieurs caractéristiques du monde homosexuel montréalais. J'examinerai notamment le statut matrimonial, la composition du ménage, la profession et l'origine ethnique des individus impliqués dans des relations homosexuelles. J'évaluerai aussi comment les transformations socioéconomiques émanant du développement économique et de l'urbanisation ont offert à certaines catégories d'hommes de nouvelles opportunités professionnelles

tout en leur accordant une plus grande autonomie par rapport à la cellule familiale. Dans un second temps, c'est à la géographie de l'homosexualité montréalaise que je m'attarderai. Je présenterai d'abord les secteurs de la ville où ont lieu les principales activités recensées et mettrai en relief les différents éléments ayant contribué à leur concentration. Finalement, j'examinerai comment des hommes et des garçons ont fait de certains lieux publics des lieux de rencontres sexuelles anonymes et les diverses stratégies adoptées pour y rencontrer des partenaires sexuels.

Le chapitre 4 abordera quant à lui la question des relations entre homme et garçon mineur. Bien qu'elles soient sans doute surreprésentées dans les dossiers de cour, les relations unissant un homme à un ou des garçons d'âge mineur constituent un phénomène répandu au sein du monde homosexuel du tournant du siècle. L'urbanisation que connaît alors Montréal et l'émergence d'une culture urbaine caractérisée par la présence de garçons de la rue et la multiplication de loisirs commerciaux créent un environnement propice aux rencontres entre homme et garçon. Que ce soit dans le secteur du Red Light, où foisonnent les théâtres, cinémas et autres lieux de divertissement, ou encore dans les quartiers populaires densément peuplés, des garçons côtoient quotidiennement des hommes, parmi lesquels certains sont à la recherche d'un jeune partenaire sexuel. En examinant les circonstances derrière le dépôt des plaintes, première étape du processus judiciaire, j'analyserai la dynamique établie entre le garçon et son partenaire adulte ainsi que le rôle des tiers, le plus souvent des membres de la famille ou du voisinage, dans la dénonciation de la relation. Je présenterai ensuite un portrait de ces hommes et garçons, en soulignant les ressemblances et les différences avec les principaux modèles relationnels similaires observés dans d'autres villes occidentales de la même époque. Je mettrai également en relief les rôles sexuels différenciés attribués aux hommes et aux garçons au sein de ce type de relations. J'étudierai ensuite les façons dont ces relations prennent forme en dégageant quatre principaux cadres, soit l'espace urbain en milieu populaire, les lieux de drague, les petits commerces et les résidences privées. J'analyserai



finalement la complexité des rapports observés, le plus souvent marqués par un lien de dépendance économique et l'octroi de rétribution, mais également par une quête de liberté et d'aventure pour plusieurs garçons.

Dans le chapitre 5, j'étudierai les réseaux tissés par des individus éprouvant des désirs homosexuels. Bien qu'ils soient relativement peu documentés par les sources judiciaires, puisque moins susceptibles de faire l'objet de plaintes, les clubs voués à des pratiques homosexuelles collectives et certains cercles d'intellectuels et artistes témoignent de la capacité de plusieurs individus entretenant des désirs homosexuels à se rassembler et à construire des réseaux. Si la place occupée par les activités sexuelles varie selon les types de regroupements, les rencontres qui y sont effectuées contribuent par ailleurs au développement d'une conscience identitaire et l'adoption de pratiques culturelles spécifiques. J'examinerai dans un premier temps les clubs consacrés aux pratiques homosexuelles collectives. Je tenterai notamment d'évaluer l'impact des divisions de classes et ethnolinguistiques sur la constitution de la composition de ces regroupements. J'analyserai également les principales activités de ces groupes et les stratégies employées pour y intégrer de nouveaux membres. En raison de leur importance et de l'ampleur des scandales entourant leur démantèlement, le club de la Partie Est, constitué autour du docteur Ulric Geoffrion, et le club de la rue Saint-Hubert, formé autour du commerçant Joseph-Ernest Carreau, feront l'objet d'une attention particulière. Dans un second temps, je m'intéresserai aux regroupements d'intellectuels et d'artistes animés par des valeurs anticonformistes et qui comptent dans leurs rangs des personnes entretenant des désirs homosexuels. S'ils se distinguent à bien des égards des clubs voués aux activités sexuelles collectives, ils ont en commun avec ceux-ci d'offrir, en marge des normes sociales dominantes, des espaces à l'intérieur desquels les pratiques et les identités homosexuelles sont accueillies favorablement. Je présenterai d'abord les quelques renseignements dont on dispose sur l'homosexualité vécue par certains membres de l'École littéraire de Montréal et du groupe constitué autour de la revue

littéraire *Le Nigog*. Dans un second temps, j'étudierai le cercle d'intellectuels et d'artistes que la poète Elsa Gidlow intègre à la fin des années 1910. Apparenté à d'autres regroupements bohémiens établis dans diverses villes occidentales de la même époque, ce réseau compte plusieurs membres ayant des pratiques homosexuelles. De plus, les témoignages laissés par certains de ceux-ci constituent à ce jour les seules traces d'activités homosexuelles féminines recensées pour la période étudiée. Grâce à l'abondante documentation produite par Gidlow et certains de ses amis, je m'attarderai notamment au cheminement intellectuel ayant conduit des individus de différents milieux à développer une pensée anticonformiste et à se rassembler sur cette base. J'analyserai également le rôle des influences artistiques et scientifiques étrangères dans leur construction identitaire, ainsi que l'impact du genre et du statut social sur leurs opportunités relationnelles. À partir des expériences amoureuses et sexuelles vécues par Gidlow et quelques femmes de son cercle, j'accorderai finalement une attention particulière à l'homosexualité féminine et tenterai d'évaluer les perspectives qu'offre alors Montréal aux femmes en quête d'une partenaire amoureuse ou sexuelle.

## CHAPITRE I

### BILAN HISTORIOGRAPHIQUE ET PRÉSENTATION DES SOURCES

L'histoire de l'homosexualité montréalaise au tournant du XX<sup>e</sup> siècle est un champ qui reste pour l'essentiel inexploré. Alors que pour d'autres grandes villes nord-américaines ou européennes de la même époque, des études d'envergure ont été menées, très peu de recherches ont été jusqu'ici réalisées pour Montréal. Conséquemment, l'historiographie sur laquelle s'appuie cette thèse est en majeure partie constituée d'études portant sur d'autres villes. Si les spécificités sociales, économiques, démographiques et culturelles propres à chaque environnement urbain limitent assurément le recours à ces cadres de référence, ceux-ci restent néanmoins à ce jour les principaux modèles d'analyse susceptibles de s'appliquer, ne serait-ce qu'en partie, au contexte montréalais.

Après une revue des principales études réalisées sur l'homosexualité dans les grandes villes nord-américaines du tournant du XX<sup>e</sup> siècle et des théories qui y sont mises de l'avant en lien avec l'émergence de nouvelles pratiques et identités homosexuelles, je présenterai les diverses sources consultées. Finalement, j'expliquerai la méthode à laquelle j'ai recouru afin de dégager un maximum de renseignements de ces sources, en dépit de leurs inévitables limites et biais découlant de leur contexte de production.

#### **1.1 Genre et sexualité dans la ville**

En dehors des travaux traitant spécifiquement de l'homosexualité, qui seront abordés plus loin, l'historiographie consacrée au genre et à la sexualité dans la ville traite également des conséquences de l'industrialisation et de l'urbanisation sur la culture urbaine, les rapports de genre et la sexualité. S'inscrivant dans une nouvelle

vague de l'histoire des femmes, une série de travaux consacrés au genre dans les villes du tournant du XX<sup>e</sup> siècle émergent aux États-Unis, puis au Canada, à partir du milieu des années 1980. Cherchant à rompre avec une historiographie dépeignant essentiellement les femmes comme des victimes de l'industrialisation, ce nouveau courant de recherches a mis en lumière les stratégies et initiatives déployées par les femmes, en dépit des contraintes sociales, économiques et culturelles, afin d'accroître leur autonomie et tisser des liens de solidarité. Accordant une place centrale à l'agentivité et offrant un nouvel éclairage sur la sexualité dans les villes industrielles, ces travaux auront une résonance manifeste sur les recherches sur l'histoire de l'homosexualité qui seront menées au cours des années suivantes.

Paru en 1986, *City of Women : Sex and Class in New York, 1789-1860*, de Christine Stansell, constitue un des ouvrages les plus influents sur le sujet. Analysant les conflits sociaux dans lesquels les femmes de la classe ouvrière new-yorkaises ont été impliquées durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Stansell y dresse le portrait d'une communauté de femmes ayant des relations économiques et des traits culturels distincts, formant ainsi en quelque sorte une « ville de femmes » à l'intérieur de la plus importante ville manufacturière des États-Unis. Avec comme point de départ l'indépendance américaine, Stansell étudie l'évolution de l'impact des transformations économiques et sociales découlant de l'industrialisation sur les travailleuses de New York jusqu'au déclenchement de la guerre civile. New York connaît au cours de cette période une métamorphose industrielle majeure qui a d'importantes répercussions sur le tissu social, et en particulier sur les rapports de genres. Dans cet ouvrage, Stansell démontre que la formation de nouvelles classes sociales à New York dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est étroitement liée à la transformation en profondeur du système genré. Elle souligne que, comme les antagonismes de classes, les conflits entre les sexes ont aussi contribué à la création

d'une nouvelle économie politique du genre à New York<sup>1</sup>. Dans un contexte où le salaire des femmes ne peut assurer leur subsistance, celles-ci continuent à dépendre des liens familiaux les unissant aux hommes. Cependant, Stansell démontre que l'immigration, la pauvreté et la précarisation du travail masculin ont fragilisé cette dépendance et incité les femmes à chercher de nouvelles ressources. Si les jeunes femmes célibataires travaillent pour soutenir leur famille, elles utilisent aussi leurs revenus pour se distancier de l'autorité parentale. Stansell souligne ainsi que les nouvelles possibilités offertes par cette autonomie plus ou moins étendue ont favorisé l'émergence d'une culture ouvrière féminine distincte, à l'intérieur de laquelle ces jeunes femmes ont partagé une conscience de classe commune, en plus de s'adonner collectivement à diverses activités récréatives.

La recherche d'autonomie et de divertissements pour les jeunes femmes de la classe ouvrière est également un thème central des travaux de Kathy Peiss. Paru la même année que l'ouvrage de Stansell, *Cheap Amusements : Working Women and Leisure in Turn-of-the-Century New York*<sup>2</sup> explore les loisirs urbains des jeunes travailleuses new-yorkaises entre 1880 et 1920. Peiss y démontre que la culture des loisirs qui se déploie au tournant du siècle à New York est délimitée par le genre et les divisions de classe. Cherchant à rompre avec l'idée que la condition des jeunes femmes de la classe ouvrière dépend alors des réformes sociales, elle dresse un portrait d'une société à l'intérieur de laquelle les jeunes travailleuses prennent leurs propres initiatives pour étendre leur liberté. Si le travail salarié permet aux jeunes femmes d'étendre leur autonomie, les logements ouvriers ne leur offrent cependant pas une intimité suffisante pour y vivre leur sexualité. Les rues, les salles de danse, les théâtres et les parcs d'amusement constituent alors des espaces d'hétérosociabilité leur permettant d'entretenir des relations, éphémères ou plus soutenues, avec des

---

<sup>1</sup> Christine Stansell, *City of Women : Class and Sex in New York, 1789-1860*, New York, A. A. Knopf, 1986, p. 217.

<sup>2</sup> Kathy Peiss, *Cheap Amusements : Working Women and Leisure in Turn-of-the-Century New York*, Philadelphie, Temple University Press, 1986, 244 p.

hommes. Elle souligne également que les faibles salaires des travailleuses les rendent dépendantes de ceux-ci dans leur accès aux loisirs. Peiss poursuit sa réflexion sur le même thème dans un article paru en 1989 dans l'ouvrage collectif *Passion and Power : Sexuality in History* qu'elle dirige avec Christina Simmons. Elle se concentre plus particulièrement sur le phénomène des *charity girls*, c'est-à-dire ces jeunes travailleuses qui participent pleinement à l'échange de faveurs sexuelles contre diverses rétributions sous forme de cadeaux, de friandises et d'accès aux loisirs commerciaux. Bien qu'elles échangent des faveurs sexuelles contre diverses rétributions, Peiss précise toutefois que les *charity girls* se distinguent des prostituées, soulignant qu'elles cherchent avant tout à passer d'agréables moments en compagnie de leur partenaire et que leurs relations sexuelles ne sont pas directement monnayées<sup>3</sup>.

La complexité de la condition des jeunes travailleuses urbaines du tournant du siècle est également au centre de *Women Adrift : Independent Wage Earners in Chicago, 1880-1930*, de Joanne Meyerowitz. Dans cet ouvrage, paru en 1988, Meyerowitz s'intéresse à l'évolution de la représentation de la « femme à la dérive » entre 1880 et 1930 en analysant la façon dont les jeunes travailleuses célibataires de Chicago vivant à l'extérieur de la cellule familiale ont confronté les standards victoriens pour forger leur propre environnement social. À l'instar de plusieurs autres villes nord-américaines, Chicago connaît au cours de cette période une croissance démographique majeure, marquée par l'exode rural et une immigration soutenue. Bien qu'elles soient minoritaires par rapport aux jeunes travailleuses vivant au sein de leur famille, un nombre croissant de travailleuses vivent dans des pensions ou maisons de chambres. Refusant d'y voir de simples victimes vulnérables autant que des femmes totalement libérées, Meyerowitz propose un portrait nuancé de femmes dont la condition est caractérisée à la fois par une autonomie relative et des rapports

---

<sup>3</sup> *Idem.*, « "Charity Girls" and City Pleasures : Historical Notes on Working-Class Sexuality, 1880-1920 », dans *Passion and Power : Sexuality in History*, sous la direction de Kathy Peiss et Christina Simmons, Philadelphie, Temple University Press, 1989, p. 64.

de dépendance. Meyerowitz rapporte notamment qu'alors que certaines se trouvent finalement un mari et quittent ensuite leur emploi, d'autres recourent à la prostitution occasionnelle pour assurer leur subsistance. Aussi, elle met en relief l'importance des réseaux de solidarité tissés par ces femmes dans leur émancipation<sup>4</sup>. À travers cet ouvrage, Meyerowitz cherche également à démontrer que les diverses initiatives de ces travailleuses célibataires et autonomes ont pavé la voie aux transformations sociales qui auront cours durant les décennies suivantes.

Au Canada, l'ouvrage de Carolyn Strange, *Toronto's Girl Problem. The Perils and Pleasures of the City, 1880-1930*, paru en 1995, explore une thématique similaire. Strange y analyse l'émergence des jeunes travailleuses célibataires dans la société torontoise de la même époque et les différentes réponses que cette nouveauté dans le paysage urbain a suscitées chez les autorités et les réformateurs sociaux. Alors qu'on craint que les jeunes hommes s'égarer dans l'abus d'alcool ou le crime, on craint surtout des jeunes femmes qu'elles sombrent dans la déchéance sexuelle. Strange démontre ainsi comment les autorités ont identifié et créé ce qu'ils ont qualifié de « problème féminin » (*the girl problem*), soit la vulnérabilité et l'irresponsabilité morale des jeunes travailleuses dans la ville<sup>5</sup>. Ignorant la dimension économique des conditions de vie de ces femmes, la police et la justice cherchent avant tout à réguler les lieux de divertissement urbain qu'elles fréquentent. Strange souligne que les dossiers pénaux des jeunes travailleuses incarcérées démontrent cependant que les préoccupations entretenues à l'égard de ces jeunes femmes ont échoué à rendre la ville plus sécuritaire pour celles-ci. Aussi, bien qu'elles aient d'abord été identifiées comme les premières victimes de l'industrialisation, la justice leur accorde rarement le bénéfice du doute lorsqu'elles se présentent comme victimes en Cour. Strange rapporte notamment que les tribunaux accordent rarement de la

---

<sup>4</sup> Joanne Meyerowitz, *Women Adrift : Independent Wage Earners in Chicago, 1880-1930*, Chicago, Chicago University Press, 1988, p. 93.

<sup>5</sup> Carolyn Strange, *Toronto's Girl Problem. The Perils and Pleasures of the City, 1880-1930*, Toronto, University of Toronto Press, 1995, p. 23.

crédibilité aux témoignages de jeunes femmes ayant déjà perdu leur virginité et qui portent plainte à la suite d'un viol.

La question de la sexualité et de la délinquance juvénile féminine est également au centre de *Caught. Montreal's Modern Girls and the Law, 1869-1945*, de Tamara Myers. Paru en 2006, cet ouvrage se concentre plus particulièrement sur le phénomène des *jeunes filles modernes*, soit les filles mineures menant une vie jugée légère ou frivole. Par leur présence publique perçue comme la manifestation d'une carence matérielle, spirituelle et morale, les *jeunes filles modernes* sont devenues une caractéristique intrinsèque de la société montréalaise du tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Myers avance que l'apparente distanciation entre ces jeunes filles et l'autorité parentale, religieuse et étatique a motivé l'adoption de dispositions juridiques juvéniles et la mise sur pied d'institutions consacrées à l'encadrement et à la réhabilitation de ces jeunes filles. C'est ainsi à la fois la sympathie et la suspicion qui auraient façonné l'édification du système juvénile québécois. Myers démontre comment les réformateurs luttant contre le vice, les associations préventives, les regroupements de femmes, les nationalistes canadiens-français et les experts psychomédicaux ont construit la définition et la catégorisation de la jeune délinquante. Elle met également en relief la façon dont le contexte économique, culturel et social a fait naître un type spécifique de « mauvais comportement ». Ainsi souligne-t-elle que les liens familiaux traditionnels qui accordaient autrefois aux jeunes filles un rôle spécifique au sein de la sphère domestique se sont assouplis avec les transformations urbaines. Avec l'accès plus ou moins obligé au travail salarié, les jeunes filles de la classe ouvrière ont pu participer à la vie nocturne montréalaise, fréquenter les cafés, les cinémas, les salles de danse et flâner en groupe dans les rues. Ces nouvelles habitudes ont suscité des réactions diverses chez les parents, confrontés à l'érosion de leur autorité. Face à l'indiscipline de leurs filles, un nombre croissant d'entre eux recourent à la Cour des jeunes délinquants. Myers souligne que la plupart des cas de délinquance juvénile féminine présentés devant la Cour ne l'étaient



d'ailleurs pas pour des infractions en vertu du Code criminel, mais plutôt pour insubordination à l'autorité parentale. Les dépositions analysées par Myers font abondamment mention de parents se plaignant du refus de leur fille de jouer le rôle traditionnel féminin leur étant prescrit au sein de la famille<sup>6</sup>. Myers souligne également que la sexualité des jeunes filles occupe une place prépondérante dans les cas présentés en Cour. Les experts médicaux et agents de probation investiguent fréquemment la sexualité des jeunes filles, contribuant ainsi à la construction de la « délinquante sexuelle ».

S'il ne traite pas spécifiquement d'homosexualité et s'intéresse essentiellement aux jeunes femmes, ce champ historiographique aborde ainsi plusieurs thèmes communs à l'objet d'étude de cette thèse. En favorisant l'accès au travail salarié, l'industrialisation et l'urbanisation ont grandement ébranlé la structure familiale des classes populaires. En plus d'atténuer la dépendance des membres de la famille à la production domestique, le travail manufacturé a ainsi permis à nombre croissant de jeunes femmes et de jeunes hommes de diminuer leur dépendance à l'autorité parentale traditionnelle. En quittant le foyer familial, en dépensant leurs revenus à des fins récréatives et en tissant des liens d'affinités et de solidarité, ceux-ci ont été de plus en plus nombreux à partir du XIX<sup>e</sup> siècle à construire leur vie sociale et sexuelle en dehors du cadre familial. La sexualité et les loisirs des jeunes, particulièrement des jeunes femmes, ont aussi suscité d'importantes inquiétudes de la part des autorités et des réformateurs sociaux. Leurs mœurs sont ainsi devenues un problème d'ordre moral, étant perçues comme une menace à la survie du modèle familial traditionnel.

---

<sup>6</sup> Tamara Myers, *Caught. Montreal's Modern Girls and the Law, 1869-1945*, Toronto, Toronto University Press, 2006, p. 135-136.

## 1.2 L'homosexualité à Montréal

Alors que quelques études sur le vécu homosexuel montréalais au milieu du XX<sup>e</sup> siècle ont été menées<sup>7</sup>, il n'existait jusqu'à présent aucune étude d'envergure traitant de l'homosexualité à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le phénomène de l'homosexualité à Montréal, pour cette période, est resté un sujet inexploré jusqu'aux années 1980, lorsque le journaliste Cyrille Felteau, du journal *La Presse* redécouvre un article publié en 1886 dans le même journal et faisant état d'un rassemblement d'hommes aux manières efféminées se draguant au Champ-de-Mars<sup>8</sup>. Intitulé « L'Association nocturne », cet article est alors publié à nouveau dans *La Presse* du 19 avril 1982, accompagné d'un bref commentaire de Felteau sur les mentalités et les lois de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>. L'article est à nouveau publié dans *Histoire de La Presse*, un ouvrage de Felteau publié l'année suivante et consacré à l'évolution de ce journal fondé en 1884<sup>10</sup>. Cofondateur en 1983 des Archives gaies du Québec (AGQ), Ross Higgins publie à son tour, en 1987, un court article dans lequel il reproduit le texte original et propose une analyse des événements qui y sont rapportés<sup>11</sup>.

La redécouverte de « L'Association nocturne » et les commentaires qui l'accompagnent constituent ainsi le point de départ de l'historiographie de

---

<sup>7</sup> Notamment Maurice Leznoff, *The Homosexual in Urban Society*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université McGill, 1954, 229 p. ; Ross Higgins, *A Sense of Belonging : Pre-Liberation Spaces, Symbolics and Leadership in Gay Montreal*, thèse de doctorat, Montréal, Université McGill, 1997, 445 p. ; *Idem*, « Des lieux d'appartenance : Les bars gais des années 1950 », dans *Sortir de l'ombre : Histoires des communautés lesbienne et gaie de Montréal*, sous la direction de Irène Demczuk et Frank W. Remiggi, Montréal, VLB éditeur, 1998, p. 103-128 ; Line Chamberland, *Mémoires lesbiennes : Le lesbianisme à Montréal entre 1950 et 1972*, Montréal, Remue-ménage, 1996, 285 p. ; ainsi que Luther A. Allen, « L'aventure sexuelle clandestine : le cas du Mont Royal », *Sortir de l'ombre : Histoires des communautés lesbienne et gaie de Montréal*, sous la direction de Irène Demczuk et Frank W. Remiggi, Montréal, VLB éditeur, 1998, p. 81-101.

<sup>8</sup> « L'Association nocturne », *La Presse*, 30 juin 1886, p. 4.

<sup>9</sup> Cyrille Felteau, « L'Association nocturne », *La Presse*, 19 avril 1982, p. A5.

<sup>10</sup> Cyrille Felteau, *Histoire de La Presse*, vol. 1, Montréal, Éditions de La Presse, 1983, p. 170.

<sup>11</sup> Ross Higgins, « L'Association nocturne : A Montreal Cruising Story From 1886 », *Canadian Lesbian and Gay History Network Newsletter*, n° 3 (décembre 1987), p. 5-7.

l'homosexualité montréalaise du tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Cette historiographie sera grandement enrichie par le dépôt, en 1991, de la thèse de doctorat de Pierre Hurteau, qui analyse le rôle de la religion catholique dans la régulation de l'homosexualité au Québec au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles<sup>12</sup>. Cette thèse en sciences religieuses présente plusieurs cas judiciaires liés à des actes homosexuels à Montréal, constitue, avec l'article qui lui est lié<sup>13</sup>, l'une des rares recherches sur l'homosexualité au Québec couvrant cette période à être réalisée à partir de sources premières. Bien que cette thèse constitue alors la première étude académique abordant le sujet, la part consacrée à la vie homosexuelle montréalaise au tournant du XX<sup>e</sup> siècle reste toutefois limitée.

La plupart des autres ouvrages ou articles couvrant l'histoire de l'homosexualité au tournant du XX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup> ont pour principale référence pour cette période, en dehors de quelques rares articles de journaux rapportant des arrestations ou condamnations pour des actes de grossière indécence, les données et interprétations d'Hurteau. Si la thèse d'Hurteau nous fournit des renseignements quant au nombre de personnes inculpées et à la nature des accusations portées, dans la grande majorité des cas, aucune information n'est présentée quant à l'identité des personnes arrêtées, aux événements pour lesquels ces arrestations ont été effectuées, au lien unissant les protagonistes, ni aux lieux et circonstances dans lesquels ces personnes ont été appréhendées. Hurteau fait toutefois part de quelques observations d'intérêt sur l'évolution de la répression à l'endroit des pratiques homosexuelles à

<sup>12</sup> Pierre Hurteau, *Homosexualité, religion et droit au Québec : une approche historique*, thèse de doctorat, Montréal, Université Concordia, 1991, 287 p.

<sup>13</sup> *Idem*, « L'homosexualité masculine et les discours sur le sexe en contexte montréalais de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la Révolution tranquille », *Histoire sociale / Social History*, vol. 26, n° 51, 1993, p. 44-66.

<sup>14</sup> Ross Higgins, « La régulation sociale de l'homosexualité : De la répression policière à la normalisation », dans *La régulation sociale des minorités sexuelles : L'inquiétude de la différence*, sous la direction de Patrice Corriveau et Valérie Daoust, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, p. 67-102 *Idem*, *De la clandestinité à l'affirmation. Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise*, Montréal, Comeau & Nadeau, 1999, 165 p ; et Patrice Corriveau, *La répression des homosexuels au Québec et en France. Du bûcher à la mairie*, Québec, Septentrion, 2006, 239 p.

Montréal. En analysant ses origines, il constate en effet que ce n'est que dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et surtout à partir de 1890, année de l'introduction du délit de grossière indécence, qu'une quantité notable de cas liés à des actes homosexuels figurent dans les archives judiciaires. Pour Hurteau, il faut attendre l'industrialisation pour voir apparaître les conditions favorables à des rencontres et pratiques à caractère homosexuel à plus grande échelle, celles-ci étant encore rares au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle :

Certains facteurs reliés à la faible industrialisation pourraient certes expliquer l'absence de volonté de contrôler la sodomie par des mesures expresses. L'émergence d'un espace travail affranchi de l'espace domestique comme unité économique traditionnelle créera plus tard une zone de liberté pour les hommes en dehors de la famille. L'affranchissement de l'unité familiale, à tout le moins l'éloignement de celle-ci facilitera sûrement l'apparition de relations homoérotiques à partir de certains lieux comme les tavernes ou les maisons de chambres. Pour que ces conditions soient réunies, il faudra attendre l'industrialisation montréalaise.<sup>15</sup>

Toutefois, bien qu'il ait procédé à une recension des dossiers de grossière indécence de la Cour des Sessions de la paix et de la Cour du Banc du Roi / de la Reine du district judiciaire de Montréal à partir des plumitifs, tout porte à croire qu'Hurteau ne se soit pas livré à une consultation exhaustive de ces dossiers pour la période couverte ici, mais plutôt à une consultation aléatoire. Plusieurs affaires d'importance, parmi lesquelles les procès liés au démantèlement des clubs de la Partie Est en 1908 et du club de la rue Saint-Hubert en 1916, sont notamment occultées. De plus, cette consultation partielle l'a amené à avancer certaines interprétations qui paraissent erronées à l'égard de mon propre dépouillement de ces dossiers.

Un an après le dépôt de la thèse d'Hurteau, un groupe de chercheurs de la communauté gaie monte une exposition consacrée à l'histoire de l'homosexualité au Québec. Sous la direction de Bruce Russell, puis des Archives gaies du Québec, l'exposition *Histoires de nos vies : Les gais et lesbiennes au Québec de 1648 à aujourd'hui* est présentée une première fois au Centre communautaire des gaies et

---

<sup>15</sup> Hurteau, *op. cit.*, p. 78.

lesbiennes dans le cadre du 350<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Montréal. Sous la responsabilité de Ross Higgins et de Louis Godbout, l'exposition sera ensuite présentée dans divers lieux et sera jusqu'en 2006 enrichie de multiples bonifications. Elle est depuis présentée en permanence dans les locaux des AGQ. Présentant divers moments de l'histoire de l'homosexualité au Québec depuis la Nouvelle-France, l'exposition comporte, dans sa version la plus récente, un total de 17 panneaux, composés principalement d'illustrations, de coupures de presse, d'extraits de dossiers de cour et de courts textes explicatifs. De ces 17 panneaux, quatre se rapportent à la période étudiée, soit : « L'Association nocturne, 1886 », « De l'île Sainte-Hélène à Saint-Jean-sur-Richelieu, 1891-1892 », « Le club du docteur Geoffrion, 1908 » et « Les Mouches fantastiques, 1917 ». Ces panneaux évoquent des événements nouvellement connus ainsi que d'autres qui étaient jusqu'alors inédits. L'article sur « L'Association nocturne » avait en effet déjà été évoqué et étudié par Felteau, Higgins et Hurteau, tandis que l'arrestation de William Cooney et William Robinson, sur l'île Sainte-Hélène, fut d'abord recensée par Hurteau. Le panneau « Les Mouches fantastiques » traite pour sa part du cercle constitué autour de la poète lesbienne Elsa Gidlow à la fin des années 1910 et s'appuie principalement sur son autobiographie publiée en 1986. Ce sont toutefois les recherches menées par Louis Godbout qui ont mis au jour les affaires du club des Manches de ligne, à Saint-Jean, en 1892, et du club du docteur Geoffrion (ou club de la Partie Est), en 1908. En effectuant des recherches dans des journaux d'époque, Gobout a en effet reconstitué ces deux affaires, qui avaient fait grand bruit en leur temps, mais qui étaient depuis tombées dans l'oubli. Godbout a ensuite étendu ses recherches en consultant les dossiers de cour se rapportant à ces événements. Le panneau consacré au club des Manches de ligne présente ainsi six coupures de journaux et le mandat d'arrestation des membres du club et celui consacré au club du docteur Geoffrion présente quant à lui 12 coupures de journaux ainsi que d'extraits du principal dossier de cour. Dans ces deux panneaux, Godbout présente de plus les premières analyses de ces événements. Limitées à quelques paragraphes, celles-ci restent toutefois très sommaires. En 2004,

Godbout publiera un article un peu plus détaillé de l'affaire du club des Manches de ligne, dans *L'Archigai*, la revue des AGQ<sup>16</sup>. S'étendant sur moins de trois pages, cet article vise avant tout à présenter l'affaire dans ses grandes lignes.

Il faudra attendre le dépôt, en 2011, du mémoire de maîtrise de Virginie Pineault, consacré aux clubs des Manches de ligne et au club de la Partie Est, pour avoir droit à une première étude d'envergure consacrée à ces deux affaires<sup>17</sup>. S'appuyant sur les sources déjà repérées par Godbout, ainsi que d'autres articles de journaux qui n'avaient pas été recensés, les informations contenues dans les recensements et les annuaires Lovell, Pineault présente une analyse étoffée de réseaux regroupant plusieurs hommes se réunissant sur une base plus ou moins régulière afin de se livrer à des activités sexuelles collectives. À l'instar de Godbout, Pineault démontre que les membres de ces clubs partageaient différents traits culturels témoignant de l'existence de sous-cultures homosexuelles comparables à celles révélées par des réseaux similaires à la même époque dans d'autres grandes villes occidentales.

Bien qu'elles portent pour l'essentiel sur l'homosexualité à Montréal au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les recherches de Ross Higgins couvrent également en partie l'époque étudiée ici. Dans sa thèse de doctorat consacrée au développement de la communauté gaie à Montréal avant la décriminalisation de l'homosexualité<sup>18</sup> ainsi que dans un article consacré à l'histoire de la régulation de l'homosexualité au Québec<sup>19</sup>, Higgins traite également de la période étudiée ici. En plus de s'appuyer sur

---

<sup>16</sup> Louis Godbout, « Un scandale a St-Jean, P.Q. », *L'Archigai*, n° 14 (2004), p. 1-3.

<sup>17</sup> Virginie Pineault, *Les Clubs de « Manches de ligne » et du Dr Geoffrion : sociabilités gaies, discours publics et répression dans la région de Montréal; 1860-1910*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 2011, 129 p.

<sup>18</sup> Ross Higgins *A Sense of Belonging : Pre-Liberation Spaces, Symbolics and Leadership in Gay Montreal*, thèse de doctorat, Montréal, Université McGill, 1997, 445 p.

<sup>19</sup> Ross Higgins, « La régulation sociale de l'homosexualité : De la répression policière à la normalisation », dans *La régulation sociale des minorités sexuelles : L'inquiétude de la différence*,

les recherches d'Hurteau, il y présente également quelques renseignements tirés de témoignages de contemporains obtenus dans le cadre de ses recherches doctorales menées à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Bien que la plupart de ceux-ci se rapportent aux décennies ultérieures à la période retenue, certains offrent quelques informations sur la fréquentation de certains établissements, par une clientèle homosexuelle, au cours des années 1920. Higgins traite également de quelques articles de journaux. En plus de l'article sur « L'Association nocturne », il analyse également trois articles repérés par Kathryn Harvey. Publiés tous trois dans le *Evening Star*, des articles traitent de trois événements différents survenus au cours de l'été 1869, soit quelques années avant le début de la période étudiée ici<sup>20</sup>. Higgins publie également en 1999 une synthèse de l'histoire de l'homosexualité au Québec. Bien qu'elle soit elle aussi principalement consacrée au développement de la communauté gaie à partir du milieu du XX<sup>e</sup> siècle, quelques passages traitent toutefois de la vie homosexuelle montréalaise du tournant du siècle<sup>21</sup>. S'appuyant pour l'essentiel sur les travaux d'Hurteau, les articles de journaux jusqu'alors recensés et l'autobiographie de la poète Elsa Gidlow, ceux-ci rejoignent pour l'essentiel les éléments présentés dans sa thèse de doctorat.

### 1.3 L'homosexualité dans les villes nord-américaines

Ce sont surtout des travaux portant sur l'homosexualité dans diverses grandes villes nord-américaines qui constituent l'essentiel de l'historiographie de cette thèse sur le plan théorique. Si de multiples études d'intérêt ont été menées sur l'homosexualité au tournant du XX<sup>e</sup> siècle dans diverses villes européennes, d'importantes différences d'ordre historique, géographique et culturel m'ont amené à

---

sous la direction de Patrice Corriveau et Valérie Daoust, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, p. 67-102.

<sup>20</sup> « An Abominable Assault », *Evening Star*, Montreal, 8 juin 1869, p. 3 ; « Another Wretch », *Evening Star*, Montreal, 11 juin 1869, p. 3 ; et « Served Him Right », *Evening Star*, Montreal, 17 juillet 1869, p. 2.

<sup>21</sup> Ross Higgins, *op. cit.*, p. 86-93.

me concentrer sur l'historiographie nord-américaine. Malgré qu'il partage des éléments communs à certaines cultures homosexuelles européennes, il m'apparaît ainsi plus pertinent de situer le développement du monde homosexuel montréalais du tournant du siècle dans un cadre nord-américain. Les liens particuliers unissant le développement des cultures homosexuelles à l'urbanisation justifient en grande partie ce choix. Ville coloniale dont le développement est étroitement lié à l'industrialisation, Montréal a à cet égard beaucoup plus en commun avec les autres grandes villes nord-américaines qu'avec les capitales européennes, dont l'urbanisation remonte à plusieurs siècles. L'existence beaucoup plus ancienne de cultures et pratiques homosexuelles dans certaines villes européennes contraste d'ailleurs avec le modèle généralement observé en Amérique du Nord. Des différences non négligeables sur le plan de la composition sociale et des rapports de classes entre les villes nord-américaines et les villes européennes tendent également à justifier le choix de privilégier un cadre de référence nord-américain. En dépit du choix d'ancrer cette thèse dans l'historiographie nord-américaine, des parallèles seront tout de même établis avec certaines pratiques homosexuelles observées en Europe. De plus, en raison de la proximité entre les législations et systèmes judiciaires canadiens et britanniques, pratiquement identiques, des études menées sur l'homosexualité à Londres jouiront d'une attention particulière.

Depuis les années 1970, plusieurs travaux ont notamment établi le lien entre le travail salarié et la formation de premières communautés homosexuelles. Dans « Capitalism and Gay Identity », John D'Emilio avance que l'émergence des identités homosexuelles aux États-Unis découle directement de sa relation avec le capitalisme. Pour D'Emilio, c'est le capitalisme, et plus particulièrement le système de travail salarié que celui-ci instaure, qui a permis à des hommes, puis des femmes, de se concevoir comme homosexuels et comme partie prenante d'une communauté



d'hommes et de femmes aux caractéristiques communes<sup>22</sup>. D'Emilio identifie trois processus majeurs dans l'émergence des identités gaies et lesbiennes : d'abord le développement de relations sociales capitalistes qui ont ouvert des espaces à des réseaux et des sous-cultures homoérotiques ; la résistance et les accommodements des personnes impliquées dans des relations sexuelles avec des personnes de même sexe dans l'appropriation de ces espaces sociaux ; et, finalement, les pratiques de régulation de la sexualité qui ont policé ces espaces sociaux et défini la norme et la déviance sexuelles<sup>23</sup>. Ces mutations sociales ont également des répercussions sur la sexualité. À l'époque coloniale, la norme sexuelle réside exclusivement dans le mariage procréatif. À l'instar de la production de denrées de base, la production d'une progéniture est alors essentielle à la survie des familles. Les rapports sexuels non procréatifs, qu'ils réunissent des individus de même sexe ou de sexe opposé, sont condamnés. D'Emilio affirme ainsi : « Sex was harnessed to procreation. The Puritans did not celebrate *heterosexuality* but rather marriage ; they condemned *all* sexual expression outside the marriage bond and did not differentiate sharply between sodomy and heterosexual fornication »<sup>24</sup>. Des actes homosexuels ont évidemment lieu, mais la structure familiale empêche la formation d'identités homosexuelles. Pour D'Emilio :

There was, quite simply, no "social space" in the colonial system of production that allowed men and women to be gay. Survival was structured around participation in a nuclear family. There were certain homosexual acts – sodomy among men, "lewdness" among women – in which individuals engaged, but family was so pervasive that colonial society lacked even the category of homosexual or lesbian to describe a person. It is quite possible that some men and women experienced a stronger attraction to their own sex than to the opposite sex – in fact, some colonial court cases refer to men who persisted in their "unnatural" attraction – but one could not fashion out of that preference a way of life. Colonial Massachusetts even had laws prohibiting unmarried adults from living outside family units.<sup>25</sup>

---

<sup>22</sup> John D'Emilio, « Capitalism and gay identity », dans *The Lesbian and Gay Studies Reader*, sous la direction de Henry Abelove, Michele Aina Barale et David M. Halperin, New York, Routledge, 1993, p. 468.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 469.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 469-470.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 470.

En permettant l'accès au travail salarié et en atténuant la dépendance à la cellule familiale, l'industrialisation ouvre ainsi de nouvelles possibilités aux jeunes travailleurs, particulièrement masculins, nourrissant un intérêt sexuel pour les personnes de leur sexe. Dans son essai consacré à la régulation des sexualités au Canada, Gary Kinsman souligne, dans le même sens que D'Emilio, la portée de ces transformations :

The separation of "work" from the household economy and process of proletarianization meant that men in cities could now live outside or on the margins of the family/household system, earning wages and living in boarding-houses. They would later eat in taverns and restaurants and rent rooms in inns, hostels, and hotels. Only the wealthy could afford rooms at first, but these later became available to working-class men with pay in their pockets. Much later, working-class women could also rent rooms. Some people were beginning to be able to live in non-conformity with social and family norms.<sup>26</sup>

L'industrialisation, mais aussi le développement d'une culture urbaine, ont donc offert, selon D'Emilio et Kinsman, la possibilité à un nombre croissant de jeunes travailleurs de construire leur vie sexuelle autour de leur attirance pour les personnes de leur sexe. En érodant l'indépendance économique des ménages et en favorisant une sexualité détachée de l'impératif procréatif, le travail salarié a ainsi créé les conditions permettant aux jeunes travailleurs de satisfaire leurs désirs homosexuels. À terme, il a rendu possible à des hommes, puis des femmes, de constituer des communautés sur la base de leur identité sexuelle<sup>27</sup>.

### 1.3.1 Urbanisation et culture urbaine

Dans *Gay New York*, Chauncey cherche à démystifier l'idée très répandue selon laquelle avant la naissance du mouvement d'affirmation gaie à la fin des années 1960, les homosexuels vivaient reclus, isolés et étaient invisibles au reste de la société. Il fait valoir que dans le demi-siècle s'étendant des années 1890 à 1940, un monde gai très visible, complexe et en constante évolution s'est constitué à New

<sup>26</sup> Gary Kinsman, *The Regulation of Desire : Homo and Hetero Sexualities*, Montréal, Black Rose Books, 1996, 2<sup>e</sup> édition, p. 50.

<sup>27</sup> D'Emilio, *loc. cit.*, p. 470.

York. Principalement concentrée à l'intérieur de différentes enclaves gaies (le quartier de la Bowery au tournant du siècle, puis Greenwich Village, Harlem et Times Square dans les années 1910 et 1920), la culture homosexuelle observée se manifeste alors notamment par la fréquentation de divers lieux de drague, au sein de l'espace public et d'établissements commerciaux, et l'organisation de certains événements culturels largement publicisés, tels des danses et des bals. À partir d'archives policières, judiciaires, pénales, médicales, de reportages journalistiques, de rapports d'enquête, de mémoires et de témoignages de contemporains, Chauncey démontre que c'est à l'intérieur d'une sous-culture de travailleurs célibataires s'est d'abord forgé le monde homosexuel new-yorkais :

The existence of an urban bachelor subculture facilitated the development of a gay world. Tellingly, gay men tended to gather in the same neighborhoods where many of the city's other unmarried men and women clustered, since they offered the housing and commercial services suitable to the needs of a nonfamily population. Gay male residential and commercial enclaves developed in the Bowery, Greenwich Village, Times Square, and Harlem in large part because they were the city's major centers of furnished-room housing for single men. Lesbian enclaves developed for similar reasons in the 1920s in Harlem and the Village, then the city's two primary centers of housing for single women.<sup>28</sup>

Les maisons de chambres et les cafétérias constituent alors d'importants lieux de sociabilité masculine, ce qui facilite des interactions constantes favorisant le développement d'une sous-culture distincte.

Chauncey mentionne que tant les hommes ayant donné naissance au monde gai que ceux qui l'ont combattu ont admis que l'émergence d'une telle culture n'était possible qu'en milieu urbain. Pour Chauncey, les ressources de la ville jouent ainsi un rôle fondamental dans le développement du monde homosexuel au tournant du XX<sup>e</sup> siècle :

As the early sociologists suspected, the emergence of an extensive and multifaceted gay male world was made possible in part by the development of distinctive forms of urban culture. [...] The complexity of the city's social and spatial organization made it possible for gay men to construct the multiple public identities necessary for them to

---

<sup>28</sup> George Chauncey, *Gay New York : Gender, Urban Culture, and the Making of the Gay Male World, 1890-1940*, New York, Basic Books, 1994, p. 136.

participate in the gay world without losing the privileges of the straight: assuming one identity at work, another in leisure; one identity before biological kin, another with gay friends.<sup>29</sup>

Tout en saluant la contribution majeure de Chauncey à l'historiographie de l'homosexualité, Steven Maynard, qui a étudié la vie homosexuelle torontoise de la même époque, considère que Chauncey accorde trop d'importance à la culture urbaine et néglige la dimension économique dans son analyse de l'émergence de la sous-culture des célibataires à l'intérieur de laquelle se serait d'abord déployé le monde gai. Ainsi, pour Maynard, plus que les « ressources de la ville », c'est le travail salarié des jeunes hommes qui permet l'émergence de cette sous-culture de célibataires autour des maisons de chambres et cafétérias<sup>30</sup>.

Maynard souligne que le trait commun le plus répandu des centaines d'hommes figurant dans les dossiers de cour constitués autour de délits liés à l'homosexualité qu'il a étudiés dans l'Ontario urbain de 1890 à 1940 est leur statut de travailleurs salariés<sup>31</sup>. Maynard ne semble toutefois pas tenir compte ici de l'inévitable surreprésentation des hommes de milieux populaires dans les dossiers judiciaires. En effet, tant pour les délits liés à l'homosexualité que d'autres crimes de droit commun, les membres de la classe ouvrière sont beaucoup plus sujets à la surveillance policière que les individus vivant dans des quartiers plus aisés. Si le travail salarié permet aux jeunes hommes de louer des chambres et d'intégrer cette sous-culture urbaine de célibataires, Maynard remarque cependant que contrairement à d'autres centres urbains comme Montréal, Chicago et New York, Toronto dispose de peu d'immeubles à appartements, ce qui amène les jeunes travailleurs à loger comme chambreurs dans des pensions. Ainsi, pour la plupart de ces travailleurs, le manque d'intimité du domicile familial ne s'en retrouve pas pour autant résolu une fois celui-ci quitté. La présence continue d'une tenancière ou le va-et-vient des

---

<sup>29</sup> Chauncey, *op. cit.*, p. 132-134.

<sup>30</sup> Steven Maynard, « "Without Working?" : Capitalism, Urban Culture, and Gay History », *Journal of Urban History*, vol. 30, n° 3 (2004), p. 382.

<sup>31</sup> *Ibid.*

autres chambreurs contraint ces jeunes hommes à vivre leur sexualité à l'extérieur de leur résidence, notamment dans les parcs, ruelles et toilettes publiques de la ville<sup>32</sup>. Bien que Maynard distingue l'environnement torontois de celui de Montréal, les récents travaux d'Isabelle Huppé sur l'émergence des immeubles d'appartements à Montréal au tournant du siècle démontrent que Montréal compte très peu d'immeubles d'appartements habités par de jeunes travailleurs. Ainsi constate-t-elle que contrairement à New York, les immeubles d'appartements montréalais sont pour la quasi-totalité destinés à la classe supérieure :

Montréal se distingue de New York, car les immeubles d'appartements qui y sont construits de 1880 à 1914 sont presque uniquement destinés à la classe aisée. Dans la métropole canadienne, la classe ouvrière et une grande partie de la classe moyenne s'établissent plutôt dans les « plex » : duplex, triplex, quadruplex. Seul le tout premier immeuble d'appartements, *The Court Dwelling*, érigé en 1886 [dans le quartier Sainte-Anne], fait exception : il est occupé par des membres de la classe ouvrière.<sup>33</sup>

Si on ne dispose pas d'études d'ensemble illustrant l'importance des maisons de chambres à Montréal au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, les travaux de Lucia Ferretti sur les cadres de vie familiale dans la paroisse Sainte-Brigide, dans le quartier Sainte-Marie, dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, nous offrent un aperçu du phénomène pour une paroisse ouvrière type. À partir du dépouillement de registres de publication de bans de la paroisse, pour les années 1904-1914, Ferretti constate que lorsqu'au moins un des deux parents est encore vivant, une proportion significative de jeunes ont tendance à quitter le foyer familial avant leur mariage<sup>34</sup>. Une fois exclus les veufs, que l'on suppose ne plus habiter chez leurs parents, Ferretti observe ainsi que des 963 hommes et 1 018 femmes qui contractent un premier mariage, 440 hommes et 336 femmes ne résident déjà plus chez leurs parents, soit respectivement 45,7 % et

---

<sup>32</sup> Maynard, « Through a Hole in the Lavatory Wall : Homosexual Subcultures, Police Surveillance, and the Dialectics of Discovery, Toronto, 1890-1930 », *Journal of the History of Sexuality*, vol. 5, n° 2 (1994), p. 217.

<sup>33</sup> Isabelle Huppé, « Les premiers immeubles d'appartements de Montréal, 1880-1914. Un nouveau type d'habitation », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 39, n° 2, 2011, p. 43.

<sup>34</sup> Lucia Ferretti, « Mariage et cadre de vie familiale dans une paroisse ouvrière montréalaise : Sainte-Brigide, 1900-1914 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 39, n° 2 (1985), p. 244.

33 %<sup>35</sup>. Parmi ceux-ci, plusieurs résident comme pensionnaires chez d'autres familles. D'après les informations, souvent incomplètes, recueillies à partir de ces registres, Ferretti estime à plus de 15 % la proportion de pensionnaires parmi les nouveaux mariés dont on connaît l'adresse :

Une bonne partie de ces jeunes vont habiter dans d'autres familles, où ils pensionnent. Sur les 1 530 adresses connues pour les conjoints des deux sexes (69,2 % de l'ensemble des adresses), 65 cas de pensionnaires sont spécifiquement identifiés : cela représente un petit 4,3 %. Cependant, il est évident que le nombre réel de pensionnaires dépasse de beaucoup ce pourcentage; le curé n'a tout simplement pas inscrit chaque fois le fait. Si l'on considère par ailleurs comme pensionnaires plutôt que comme concubins les 94 promis qui vivent deux par deux à la même adresse et si on leur ajoute tous ceux qui sont établis depuis moins d'un an dans la paroisse, on obtient un total de 220 pensionnaires, soit 14,4 % du total. Mais cela sous-estime certainement encore de beaucoup la réalité, surtout si l'on tient compte du nombre de jeunes qui ont quitté leurs parents avant leur mariage.<sup>36</sup>

Aussi observe-t-elle plusieurs registres où il est indiqué qu'un jeune réside chez un autre membre de la famille que ses parents (oncle, tante, frère, beau-frère, etc.).

L'importance apparente des cas de cohabitation avec les parents ou d'autres membres de la famille n'invalide pas pour autant l'hypothèse voulant que le travail salarié offre aux jeunes travailleurs de nouveaux espaces de liberté face à la cellule et l'autorité familiales. En effet, même en partageant leur logement avec les membres de leur famille, les jeunes salariés, contrairement à la plupart des jeunes des générations précédentes qui travaillaient à même le domaine familial, bénéficient de l'autonomie que leur confèrent leurs nécessaires déplacements dans l'espace urbain pour se rendre et revenir de leur lieu de travail. De plus, même s'ils sont pour l'essentiel destinés à subvenir aux besoins de la famille, leurs revenus leur permettent aussi de fréquenter certains lieux de divertissement, propices à diverses formes de sociabilité.

S'il est vrai que Chauncey traite peu des fondements économiques de l'émergence des identités homosexuelles à New York, opposer capitalisme et

---

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 245.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 245.

urbanisation apparaît à bien des égards comme un faux débat. En effet, les deux phénomènes sont étroitement liés et tous deux indispensables à l'émergence d'espaces de sociabilité homosexuelle. D'ailleurs, Maynard lui-même reconnaît la complémentarité des deux processus et propose de parler d'«urbanisation capitaliste»<sup>37</sup>. C'est ainsi à la fois les conséquences socioéconomiques du développement capitaliste chez les jeunes travailleurs et les transformations de l'environnement urbain qui ont conjointement créé les conditions nécessaires à l'émergence de nouvelles pratiques et d'identités homosexuelles.

Dans son ouvrage consacré au monde homosexuel londonien de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, paru en 2005, Matt Houlbrook critique pour sa part la théorie selon laquelle l'urbanisation aurait constitué un agent émancipateur pour les pratiques homosexuelles. Une telle conception fait selon lui fi des dimensions aliénantes, perturbatrices et dangereuses de la ville pour les individus cherchant à satisfaire des désirs homosexuels<sup>38</sup>. Pour Houlbrook, les différences de classe, de richesse et d'origine ethnique affectent la façon dont les individus tirent profit des opportunités de la ville. Si la ville offre à certains hommes la possibilité de participer à la formation d'un monde homosexuel, elle retire également à d'autres ces mêmes possibilités, leur trajectoire se heurtant aux limites des ressources à leur disposition. Ceux-ci se retrouvent dès lors exposés à l'exclusion, au danger et, pour plusieurs, à la judiciarisation. La dualité entre les opportunités et les contraintes de la ville se trouve ainsi au cœur de la thèse d'Houlbrook. Aussi, s'il reconnaît le rôle de l'urbanisation dans les possibilités offertes aux hommes en quête de relations homosexuelles, Houlbrook accorde une place centrale à leur agentivité dans le développement de la vie homosexuelle londonienne. Pour Houlbrook, ces hommes ne font pas seulement

---

<sup>37</sup> Maynard, « "Without Working?" : Capitalism, Urban Culture, and Gay History », *loc. cit.*, p. 394.

<sup>38</sup> Matt Houlbrook, *Queer London : Perils and Pleasures in the Sexual Metropolis, 1918-1957*, Chicago, University of Chicago Press, 2006, p. 5.

profiter des ressources que la ville leur offre, mais contribuent directement, par leurs initiatives, à la vitalité du monde homosexuel et de la culture urbaine de la ville :

Each day, whether walking the streets, relaxing at home, or meeting friends in a café, they utilized the characteristic forms of urban life to create the complex and vibrant forms of sociability and selfhood described here. They forged worlds with their own geographies and temporal rhythms, histories, and cultures, styles of behaviour and language, ways of being, and modes of self-understanding which were, nonetheless, deeply embedded within the broader metropolitan landscape. Through such practices men negotiated their legal, spatial, and discursive marginalization, constructing queer lives *within* the city through what was – in one sense – a conflict *over* the city. London exercised a profound influence upon the geography, culture, and politics of queer lives in the first half of the twentieth century but it was also itself irrevocably shaped by those lives.<sup>39</sup>

À travers leurs actions, ces hommes aux parcours diversifiés participent ainsi pleinement à la vie urbaine et au développement de la culture urbaine de la ville.

### 1.3.2 L'homosexualité féminine

Si le développement capitaliste et l'urbanisation ont permis à des jeunes travailleurs masculins de construire leur vie sexuelle autour de leur attirance pour d'autres hommes, ce processus a touché plus tardivement les femmes. Malgré que de nombreuses jeunes femmes aient accédé au travail salarié dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, leur faible rémunération les a maintenues dépendantes des revenus des hommes de leur cellule familiale. Kinsman souligne les conséquences genrées des changements structurels découlant de l'industrialisation qui ont limité les possibilités de voir émerger, parallèlement au monde homosexuel masculin, un monde lesbien :

These social changes affected men and women differently, generally increasing men's autonomy and women's dependence. Women's subordination in the increasingly privatized "domestic" sphere, which was now separated from "production", was intensified. Middle-class women came to be imprisoned in the private sphere, playing a crucial role in moulding the social life and morality of their class.<sup>40</sup>

D'Emilio remarque pour sa part que c'est surtout au sein de cercles académiques de la classe moyenne ou bourgeoise éduquée que se sont principalement développés des

---

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 264.

<sup>40</sup> Kinsman, *op. cit.*, p. 51.



premiers réseaux homoérotiques féminins, au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle :

Men could more easily construct a personal life independent of attachments to the opposite sex, whereas women were more likely to remain economically dependent on men. Kinsey also found a strong positive correlation between years of schooling and lesbian activity. College-educated white women, far more able than their working-class sisters to support themselves, could survive more easily without intimate relationships with men.<sup>41</sup>

Les travaux de Martha Vicinus sur les amitiés romantiques entre jeunes femmes, pour l'essentiel issues de classes supérieures, de la société victorienne anglaise vont dans le même sens<sup>42</sup>. De même, l'ouvrage de Cameron Duder sur le lesbianisme au Canada dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle s'articule lui aussi autour de quelques cas d'amitiés romantiques nouées au sein de la classe moyenne aisée, sans déceler de phénomène culturel de plus grande envergure avant le milieu du siècle<sup>43</sup>.

Bien qu'encore peu d'études aient été menées sur le sujet, certaines femmes de la classe ouvrière ont néanmoins construit au début du siècle leur vie sexuelle autour de leur désir pour d'autres femmes, parfois en adoptant des vêtements et une apparence associés au genre masculin. D'Emilio mentionne ainsi que des femmes de la classe ouvrière se sont fait passer pour des hommes afin d'obtenir de meilleurs emplois et salaires, parvenant de la sorte à vivre en relation avec une autre femme et se présentant publiquement comme mari et femme<sup>44</sup>. Mais c'est essentiellement à partir des années 1920, et surtout des années 1930 et 1940, que des femmes se sont collectivement associées sur la base de leur désir homosexuel dans certaines villes nord-américaines, donnant ainsi naissance à de premières véritables cultures

---

<sup>41</sup> D'Emilio, *loc. cit.*, p. 471.

<sup>42</sup> Martha Vicinus, *Intimate Friends. Women who Loved Women, 1778-1928*, Chicago, The University of Chicago Press, 2004, 314 p. et « Distance and Desire : English Boarding School Friendships, 1870-1920 », dans *Hidden from History : Reclaiming the Gay and Lesbian Past*, sous la direction de Martin Duberman, Martha Vicinus et George Chauncey, New York, New American Library, 1989, p. 212-229.

<sup>43</sup> Cameron Duder, *Awfully Devoted Women : Lesbian Lives in Canada, 1900-1965*, Vancouver, UBC Press, 2010, 313 p.

<sup>44</sup> D'Emilio, *loc. cit.*, p. 470.

lesbiennes<sup>45</sup>. Auparavant, les relations lesbiennes semblent s'être principalement construites isolément et la forme la plus répandue reste vraisemblablement l'amitié romantique. Bien qu'il demeure probable que des telles relations aient existé entre femmes de milieu populaire, la plupart des amitiés romantiques qui ont été recensées se rapportent à des femmes ou filles mineures de classes supérieures. Dans les grandes villes nord-américaines du tournant du siècle, la vie lesbienne est ainsi encore absente de l'espace public.

### 1.3.3 Rapports homosexuels et identités de genre

Dans *Coming Out : Homosexual Politics in Britain from the Nineteenth Century to the Present*, ouvrage pionnier paru en 1977, Jeffrey Weeks rapporte l'existence d'une sous-culture homosexuelle masculine à Londres et à Exeter dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette culture embryonnaire est alors caractérisée par le port de vêtements féminins et l'adoption de comportements efféminés<sup>46</sup>. Mais c'est surtout dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que se développe une sous-culture plus complexe. Weeks décrit ainsi la vie homosexuelle londonienne de la fin du siècle :

A network of meeting-places developed, often located around public lavatories after the mid-century, the occasional public bath, private meeting places and clubs, and straightforward cruising areas. In London, the Regent's Street Quadrant, the Haymarket and areas towards Trafalgar Square and the Strand were favourite haunts for male (as for female) prostitutes, while in the 1880s, the circle of the Alhambra Theatre was a well-known picking-up area, as was part of the Empire Music Hall, the Pavilion, the bar of the St James's and a skating-rink in Knightsbridge. In the developing homosexual underground, individuals could begin to learn the rules for picking up and watching for the laws as well as the places to go. They could imbibe the rituals of social contact and behaviour, the codes for communicating, and the

---

<sup>45</sup> Voir Lisa Duggan, « The Social Enforcement of Heterosexuality and Lesbian Resistance in the 1920s », dans *Class, Race, and Sex : The Dynamics of Control*, sous la direction de Amy Swerdlow et Hannah Lessinger, Boston, G. K. Hall, 1983, p. 76-92 ; Roey Thorpe, « The Changing Face of Lesbian Bars in Detroit, 1938-1965 », dans *Creating a Place for Ourselves. Lesbian, Gay and Bisexual Community Histories*, sous la direction de Brett Beemyn, New York, Routledge, p. 165-182 ; et Elizabeth Lapovsky Kennedy et Madeline D. Davis, *Boots of Leather, Slippers of Gold : The History of a Lesbian Community*, New York, Routledge, 1993, 434 p.

<sup>46</sup> Jeffrey Weeks, *Coming Out : Homosexual Politics in Britain from the Nineteenth Century to the Present*, Londres, Quartet Books, 1977, p. 36.

modes of living a double life. The sub-culture was thus a training-ground for learning the values of the world and a source of social support and information.<sup>47</sup>

C'est ce même milieu qu'analyse Matt Cook dans *London and the Culture of Homosexuality, 1885-1914*, paru en 2003. Particulièrement concentré dans le West End, ce monde homosexuel est animé par des hommes aux profils très variés. Cook mentionne ainsi :

Reports of homosexual activity implicated a series of well-known urban types : the bachelor, bohemian, theatregoer, actor, dandy, settlement worker, soldier and telegraph boy. The overlap between recognisable urban figures and homosexual behaviour belied ideas about the distinctiveness of the sodomite, invert or Mary-Ann, and, as in earlier periods, there was concern about misrecognition and a perceived need to distinguish suspect types, fashions and activities.<sup>48</sup>

Étudiant quant à lui la période s'étendant de 1918 à 1957, Matt Houlbrook préfère analyser la vie homosexuelle londonienne sous l'angle de la culture *queer*. Conscient que les identités homosexuelles contemporaines ne se sont consolidées en Grande-Bretagne que dans les décennies suivant la Seconde Guerre mondiale, Houlbrook considère que le terme *queer*, en usage dans la première moitié du siècle, correspond mieux à la pluralité des identités et des pratiques alors en vigueur. Alors que pour certains hommes, les rapports homosexuels constituent la seule forme de sexualité active pratiquée, pour plusieurs autres, ils ne représentent qu'un type de relations parmi d'autres. C'est à l'ensemble des vécus *queer* que s'intéresse ainsi Houlbrook, que les individus concernés se perçoivent comme faisant partie de cette culture ou non. En cherchant à étudier la culture *queer* londonienne dans sa complexité et sa diversité, Houlbrook adopte une approche qui se distingue de celle de la plupart des historiens de l'homosexualité l'ayant précédé. Pour Houlbrook, tenter de retracer une histoire gaie cachée, comme l'a fait Chauncey, constitue une démarche tronquée, puisqu'elle s'appuie sur des catégories anachroniques :

The historical task of recuperation – of finding "our" hidden history – is an inadequate paradigm within which to appreciate the complexities of the geography, culture, and politics of queer life in the first half of the twentieth century. Those

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>48</sup> Matt Cook, *London and the Culture of Homosexuality, 1885-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 39-40.

very categories of identity – "gay" and "straight", "homo" and "heterosexual" – that have often been taken for granted since the 1970s are of limited use in understanding this history.<sup>49</sup>

Houlbrook accorde de plus une attention particulière à la diversité des expériences personnelles observées. Pour lui, la multiplicité des vécus rencontrés empêche de dépeindre une communauté unie et stable : « The key point is very simple : men are different from one another, and those differences shape their experiences of the city, the lives they lead, and their sense of selfhood »<sup>50</sup>. Il souligne également que pour la plupart des hommes de milieu populaire de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, avoir occasionnellement des rapports homosexuels ne fait pas d'eux des *queers* ou des hommes anormaux. Leur masculinité ne s'en trouve pas non plus entravée. Ainsi affirme-t-il :

Young workingmen were not labeled queer or "pansies" because they had sex with men. Engaging in homosex or an intimate relationship with another man was not incompatible with definitions of masculine "normality." Such encounters were, indeed, sufficiently accepted that men could openly look for, enjoy, and talk about male partners without worrying about any potential repercussions.<sup>51</sup>

Aussi, plusieurs d'entre eux ne se perçoivent pas comme étant différents des hommes n'ayant des rapports sexuels qu'avec des femmes. Ainsi, la compréhension la plus courante de la masculinité n'exclut pas qu'un homme puisse alterner entre des partenaires sexuels masculins et féminins.

Ces observations sur Londres rejoignent à plusieurs égards les constats effectués au sein de l'historiographie nord-américaine, notamment dans les travaux de Chauncey sur la culture ouvrière new-yorkaise du tournant du siècle. À l'instar d'Houlbrook, Chauncey souligne que l'axe binaire, qui prévaut de nos jours, constitué autour de l'orientation sexuelle était inexistant au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. En particulier au sein de la classe ouvrière, Chauncey constate que la norme homo ou hétérosexuelle n'est devenue le fondement de l'identité sexuelle que vers le milieu du

---

<sup>49</sup> Houlbrook, *op. cit.*, p. 265.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 168.

XX<sup>e</sup> siècle. Auparavant, la plupart des hommes se définissaient davantage en fonction du rôle genré qu'ils assumaient à l'intérieur de leurs relations, à savoir s'ils adoptent les rôles social et sexuel associés aux femmes ou aux hommes. Les *fairies*, ces hommes efféminés, maquillés et poudrés, très présents dans les rues et tavernes du quartier de la Bowery, et qui entretiennent des relations intimes avec d'autres hommes, considérés « normaux », constituent notamment une des illustrations les plus marquées de cette facette de la culture homosexuelle new-yorkaise de l'époque. Le caractère « anormal » de la *fairy* à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> est ainsi moins défini par les relations sexuelles qu'elle entretient avec des hommes que par ses caractéristiques féminines. Chauncey souligne également que pour sa part, l'homme qui fréquente une *fairy* n'est pas considéré déviant au sein de la culture ouvrière du tournant du siècle puisque, conservant tous les attributs associés à la masculinité, tant au niveau de son apparence que de son rôle sexuel, il est désigné comme « homme normal », associable aux autres hommes de la culture ouvrière urbaine, qui ont des relations avec des femmes :

The abnormality (or "queerness") of the "fairy", that is, was defined as much by his "woman-like" character or "effeminacy" as his solicitation of male sexual partners; the "man" who responded to his solicitations – no matter how often – was not considered abnormal, a "homosexual", so long as he abided by masculine gender conventions. Indeed, the centrality of effeminacy to the representation of the "fairy" allowed many conventionally masculine men, especially unmarried men living in sex-segregated immigrant communities, to engage in extensive sexual activity with other men without risking stigmatization and the loss of their status as "normal men".<sup>52</sup>

Si, bien qu'elles soient parfois l'objet de moqueries, les *fairies* sont plutôt tolérées au sein de la culture ouvrière de la Bowery, c'est essentiellement parce qu'elles sont moins perçues comme une atteinte à la virilité que comme un sexe intermédiaire, plus près du sexe féminin. Les études de Maynard démontrent que le même phénomène est aussi présent à Toronto au tournant du siècle. Maynard rapporte notamment la

---

<sup>52</sup> Chauncey, *op. cit.*, p. 13.

présence de plusieurs *fairies* (aussi appelées *sissies*) au sein de la culture ouvrière, notamment celle issue de l'immigration<sup>53</sup>.

Dans son étude consacrée à l'histoire de l'homosexualité à Chicago avant la décriminalisation, St. Sukie De la Croix y fait également mention de la présence de *fairies*. Celles-ci partagent plusieurs codes de reconnaissance communs à celles de New York étudiées par Chauncey. Dans ces deux villes, le port d'une cravate rouge constitue notamment un signe de reconnaissance mutuelle entre partenaires potentiels. Lors d'une enquête sur le vice dans la ville tenue en 1910, un enquêteur ayant infiltré le secteur du *Red Light* en portant une cravate rouge, sans en connaître la dimension symbolique, rapporte ainsi avoir obtenu des propositions d'une vingtaine d'hommes<sup>54</sup>. Le rapport de l'enquête, publié en 1911 sous le titre de *The Social Evil in Chicago*, décrit plusieurs éléments témoignant de la propension des *fairies* à s'identifier au genre féminin de même que l'utilisation, au sein du milieu homosexuel de la ville, de codes de reconnaissance mutuelle :

It appears that in this community there is a large number of men who are thoroughly gregarious in habit; who mostly affect the carriage, mannerisms, and speech of women; who are fond of many articles ordinarily dear to the feminine heart; who are often people of a good deal of talent; who lean to the fantastic in dress and other modes of expression, and who have a definite cult with regard to sexual life. They preach the value of non-association with women from various standpoints and yet with one another have practices which are nauseous and repulsive. Many of them speak of themselves or each other with the adoption of feminine terms, and go by girls' names or fantastic application of women's titles. They have a vocabulary and signs of recognition of their own, which serve as an introduction into their own society. The cult has produced some literature, much of which is incomprehensible to one who cannot read between the lines, and there is considerable distribution among them of pernicious photographs.<sup>55</sup>

Les relations entre *fairies* et « hommes normaux » (ou *trade*), ne constituent toutefois pas les seuls modèles de relations homosexuelles au sein de la culture

<sup>53</sup> Maynard, « "Without Working?" : Capitalism, Urban Culture, and Gay History », *loc. cit.*, p. 379.

<sup>54</sup> St. Sukie De la Croix, *Chicago Whispers : A History of LGBT Chicago before Stonewall*, Madison, University of Wisconsin Press, 2012, p. 24.

<sup>55</sup> *Ibid.*

urbaine et ouvrière du tournant du siècle. Les rapports entre *wolves* (ou *jockers*) et *punks* forment aussi un autre modèle largement répandu. Si les rôles des *fairies* et « hommes normaux » s'appuient sur une différence genrée, ceux des *wolves* et des *punks* sont caractérisés par une différenciation fondée sur l'âge. Chauncey décrit ainsi les relations entre des hommes (*wolves*) et garçons (*punks*) de la classe ouvrière :

Some sexual relationships were organized on the basis of a power and status hierarchy, dictated by age rather than by gender (although that age hierarchy was sometimes thematized as one of gender) and sometimes took on a more coercive edge. Known as "active pederasts" or, most commonly, "wolves", [...] such men acknowledged having a particular predilection for playing the "man's role" in sex with fairies and, more typically, youths, the latter usually referred to as "punks". *Punk* generally denoted a physically slighter youth who let himself be used sexually by an older and more powerful man, the wolf, in exchange for money, protection or other forms of support.<sup>56</sup>

Bien que le *punk* ne s'identifie pas, contrairement à la *fairy*, au genre féminin, sa physionomie juvénile et sa dépendance économique lui confèrent dans sa relation avec un *wolf* un statut s'apparentant à celui des jeunes femmes des milieux populaires urbains fréquentant des hommes, généralement plus âgés, étudiées notamment par Kathy Peiss<sup>57</sup> et Christine Stansell<sup>58</sup>. Chauncey remarque qu'à l'intérieur de la sous-culture *hoboe*, au sein de laquelle les relations entre *wolves* et *punks* sont particulièrement fréquentes, le *punk* s'adonne généralement aux tâches traditionnellement réservées aux femmes. Pour Chauncey, celui-ci a ainsi identité sexuelle ambiguë :

The *punk's* sexual character was ambiguous : he was often neither homosexually interested nor effeminate himself, but was sometimes equated with women because of his youth and his subordination to the older man. He was regarded by some men as simply a young homosexual, by others as the victim of an aggressive older man, and by still others as someone whose sexual subordination was merely an aspect of his general subordination to a dominant older man.<sup>59</sup>

<sup>56</sup> Chauncey, *op. cit.*, p. 88.

<sup>57</sup> Kathy Peiss, « "Charity Girls" and City Pleasures : Historical Notes on Working-Class Sexuality, 1880-1920 », dans *Passion and Power : Sexuality in History*, sous la direction de Kathy Peiss et Christina Simmons, Philadelphie, Temple University Press, 1989, p. 57-69.

<sup>58</sup> Christine Stansell, *City of Women : Sex and Class in New York, 1789-1860*, New York, Knopf, 1986, 301 p.

<sup>59</sup> Chauncey, *op. cit.*, p. 88.

Si les *fairies* semblent constituer un modèle identitaire présent principalement au sein des grandes villes, comme New York et Chicago, les *punks* et le modèle de relations homosexuelles qu'ils nouent avec des *wolves* semblent beaucoup plus répandus à travers l'Amérique du Nord. Dans *Same-Sex Affairs : Constructing and Controlling Homosexuality in the Pacific Northwest*, Peter Boag constate à la fois des similarités et des traits distinctifs entre les milieux homosexuels du nord-ouest américain du tournant du XX<sup>e</sup> siècle et ceux observés par Chauncey dans les villes industrielles et portuaires de la côte Est à la même époque. Si le nord-ouest américain semble exempt de *fairies*, Boag constate que les relations entre *punks* et *jockers* sont courantes au sein de la culture des travailleurs migrants. Pour Boag, les différences entre les identités homosexuelles du nord-ouest et de New York s'expliquent par la nature particulière de la culture urbaine de Portland, en Oregon, largement empreinte des caractéristiques spécifiques de la culture des travailleurs pionniers des chantiers du nord-ouest :

During an earlier era in Northwest cities, a social-sexual dynamic apparently different from that in New York – or even in the Northwest at a later period – was at work. Beginning in the 1880s, districts such as the North End began to take shape. As they did so, they were filled by the men and boys connected to the transient, laboring life that so dominated the region's hinterlands. The work camp-like atmosphere of Portland's North End as well as Seattle's Skid Road and Vancouver's Hastings Street reinforced transients' rural social and sexual culture. This culture generally prescribed specific male-male sexual activities and age configurations of its participants. It also encouraged the presence of the punk and precluded that of the fairy.<sup>60</sup>

Ces traits propres à la culture urbaine du nord-ouest ont ainsi limité les perspectives de développement d'une véritable culture homosexuelle au sein de la classe ouvrière. Les relations entre *jockers* et *punks*, aussi fréquentes soient-elles chez les travailleurs des chantiers et des quartiers ouvriers des villes du nord-ouest, ne s'inscrivirent pas au sein d'une communauté fondée sur le partage d'intérêts homoérotiques. De plus, les constantes tensions raciales ostracisent les nombreux travailleurs immigrants et limitent du même coup leur participation à la formation d'une communauté

---

<sup>60</sup> Peter G. Boag, *Same-Sex Affairs : Constructing and Controlling Homosexuality in the Pacific Northwest*, Berkeley, University of California Press, 2003, p. 85-86.



homosexuelle ouvrière. Ces différents éléments font en sorte qu'à Portland, de même que dans les autres villes du nord-ouest américain, c'est principalement au sein des jeunes professionnels et employés de la classe moyenne blanche que s'est constitué le monde homosexuel du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Dans « "Horrible Temptations": Sex, Men, and Working-Class Male Youth in Urban Ontario, 1890-1935 »<sup>61</sup>, Steven Maynard s'intéresse lui aussi aux relations entre hommes et garçons dans les villes ontariennes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle. Il démontre que ces relations constituent pour les garçons impliqués un mélange paradoxal de danger et de possibilités à la fois matérielles, financières et relationnelles. Il rappelle que la plupart des témoignages de garçons inculpés comportent à la fois des éléments de peur et de désir. Les nombreux cas où il est question d'argent, de cadeaux ou d'autres avantages découlant de relations homosexuelles suggèrent ainsi un type de rapport complexe, entre contrainte et consentement.

Le genre et les rapports à la masculinité et les rapports de classe constituent également des éléments à considérer dans l'analyse de ces relations. Pour plusieurs hommes, fréquenter un garçon a ainsi peu d'incidence sur leur masculinité, la physionomie, la vulnérabilité et le statut économique de leurs jeunes partenaires les assimilent davantage au genre féminin. Si le rôle des garçons de classe ouvrière fréquentant un homme plus âgé, souvent de classe moyenne, leur confère plusieurs attributs associables au genre féminin, les rapports de classe sont toutefois susceptibles d'atténuer cette différenciation genrée, particulièrement lorsqu'il est question de jeunes travailleurs adultes. Houlbrook remarque notamment que pour les garçons et jeunes hommes de la classe ouvrière londonienne, les avantages financiers à fréquenter un homme plus âgé ne peuvent à eux seuls être considérés suffisants

---

<sup>61</sup> Steven Maynard, « "Horrible Temptations": Sex, Men, and Working-Class Male Youth in Urban Ontario, 1890-1935 », *Canadian Historical Review*, vol. 78, n° 2 (1997), p. 191-235.

pour entretenir une relation homosexuelle. Houlbrook souligne en effet que ces garçons ou jeunes hommes refuseraient d'obtenir les mêmes rétributions si elles leur étaient offertes par un homme de leur classe, puisqu'une telle relation affecterait trop leur virilité :

While cash or gifts could be accepted from middle-class men, taking drinks from mates undermined a man's status. This paradox highlights the limitations of analytic categories of "prostitution" in understanding men's sexual practices, suggesting the need to move beyond seeing homosex as an instrumental response to poverty to explore understandings of sex and masculinity within working-class culture.<sup>62</sup>

Houlbrook remarque que pour un jeune homme de classe ouvrière, fréquenter un homme de classe moyenne peut ainsi constituer un moyen de mettre en valeur sa masculinité, les ouvriers étant considérés plus virils que les employés de bureau :

It was this imaginative landscape of manliness that underpinned the cross-male encounters associated with trade. Workingmen could accept money from middle-class queers partly because this was a reciprocal exchange but also because differences of class were interpreted as making their partners less manly. Sedentary white-collar occupations were womanlike compared with physical labor. And if the bourgeois body did not measure up to prescriptions of hardness, differences in self-presentation also seemed effeminate. Trade, in this context, did not compromise a man's reputation.<sup>63</sup>

Ainsi, même à l'intérieur d'une relation marquée par une dépendance économique et des rapports intergénérationnels les assimilant en partie au genre féminin, les garçons, et plus encore les jeunes hommes, de la classe ouvrière jouissent néanmoins du privilège de la virilité associée à leur classe.

#### 1.3.4 Lieux de rencontre et tentatives de régulation

La complexité de l'organisation sociale et spatiale des grandes villes offre aux hommes entretenant des relations homosexuelles la possibilité de se construire des identités publiques multiples nécessaires à leur participation à la vie homosexuelle sans compromettre les autres sphères de leur existence. Chauncey rapporte ainsi que la majorité des hommes gais du début du XX<sup>e</sup> siècle à New York se sont construits une

<sup>62</sup> Houlbrook, *op. cit.*, p. 170.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 175.

identité pour leur travail, une autre pour leurs loisirs, une autre pour leur famille, et une autre pour leurs amis gais<sup>64</sup>. Weeks observe le même phénomène à Londres, où la plupart des hommes impliqués dans la sous-culture homosexuelle mènent parallèlement une vie conforme aux normes morales :

Another major aspect of the sub-culture is a corollary of this, its "part-time" nature. The lives of many homosexuals were dominated by their homosexuality and their search for partners, but this produced not an avowedly open homosexual life-style but a double life. A middle-class man's life was split apart by the need to be respectable in a job, and home, where he would probably be married (most men brought before the courts for homosexual offences in the nineteenth century being married), and by his eager involvement in the homosexual sub-culture with its own codes and slang, itself a strong indicator of the sort of life-style that was emerging.<sup>65</sup>

Pour Chauncey, l'émergence d'un monde gai extensif a été rendue possible par le développement de formes distinctes de culture urbaine, notamment grâce à l'importante sous-culture d'hommes célibataires, mais il fut également forgé par les efforts des autorités, des réformateurs moraux et des commissaires progressistes visant à comprendre et à discipliner cette culture émergente dans le contexte global de défense de l'ordre moral urbain. Les pensions, les Young Men's Christian Association (YMCA), les cafétérias, les restaurants et les bains publics sont autant de lieux ayant facilité les interactions des hommes gais, permettant le développement d'une sous-culture distincte. Comme à New York, les bains publics de Chicago sont reconnus à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comme lieux de fréquentation homosexuelle<sup>66</sup>. Les établissements les plus tolérants se forment alors une réputation au sein de la sous-culture homosexuelle, permettant à de nombreux hommes de s'y rencontrer à l'abri de la répression.

Les rues et les parcs constituent un lieu de rencontre homosexuelle privilégié dans les villes occidentales du tournant du siècle. Les hommes qui s'y rencontrent intègrent ainsi une culture urbaine déjà bien présente depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle

---

<sup>64</sup> Chauncey, *op. cit.*, p. 133-134.

<sup>65</sup> Weeks, *Coming Out...*, *op. cit.*, p. 41.

<sup>66</sup> De la Croix, *op. cit.*, p. 21.

et composée principalement de jeunes. Chauncey affirme que c'est dans ces espaces ouverts, beaucoup plus difficiles à réguler que les établissements résidentiels ou commerciaux, que le monde gai s'est constitué. Les rues et les parcs sont ainsi investis par des jeunes hommes vivant avec leur famille ou résidant dans des quartiers où l'homosexualité est trop peu présente. En plus de favoriser la sociabilité, ces espaces sont également utilisés pour la pratique de relations sexuelles, faute d'espace privé garantissant une intimité satisfaisante. Les hommes et garçons vivant dans des logements ouvriers sont ainsi beaucoup plus susceptibles de fréquenter les lieux publics tels les parcs, théâtres et toilettes que les hommes et garçons de classe moyenne ou supérieure, qui disposent d'une plus grande intimité à l'intérieur même de leur lieu de résidence. Houlbrook remarque d'ailleurs que loin d'être fréquentés à des fins sexuelles uniquement par des hommes et des garçons, les parcs constituent aussi des espaces privilégiés par des jeunes hommes et jeunes femmes de milieu populaire en quête d'intimité sexuelle. Les actes sexuels commis entre hommes et femmes dans des parcs londoniens à la fin des années 1910 font d'ailleurs l'objet d'un nombre nettement plus important d'arrestations que les rapports homosexuels<sup>67</sup>.

Bien que le risque d'une rafle policière plane constamment pour les hommes ou garçons fréquentant les parcs à des fins sexuelles, l'élaboration d'un système de subterfuges et de reconnaissance mutuelle codé atténue par ailleurs les risques d'intrusion hostile<sup>68</sup>. En plus des parcs, Maynard souligne aussi l'importance des toilettes publiques comme lieu de rencontre et d'activité sexuelle :

Police arrests indicate that men had sex in the lavatories of Queen's Park and Allan Gardens, but one could also find sex in the washrooms of certain hotels, Union Station, Sunnyside Amusement Park, and the YMCA. In negotiating sex in public places such as the lavatory, men employed a variety of methods to make contact. Some men met somewhere first prior to going to the lavatory as indicated by the police noting in cases such as George D.'s that the "prisoner came into the lavatory

---

<sup>67</sup> Houlbrook, *op. cit.*, p. 52.

<sup>68</sup> Chauncey, *op. cit.*, p. 180.

with a man". Other men waited inside the lavatory for another man to come into an adjacent compartment.<sup>69</sup>

En surveillant les rues et les parcs des villes, la police fait plus que simplement intervenir contre des personnes impliquées dans des activités sexuelles criminelles, elle cherche aussi à désorganiser le monde homosexuel. Pour Maynard, la police participe ainsi, au tournant du siècle, au processus historique décrit par Michel Foucault selon lequel la sexualité devient une affaire policière, soit un contrôle de la sexualité basée non seulement sur la répression, mais sur la régulation productive de la sexualité, à travers diverses techniques de surveillance et la production de connaissances sexuelles<sup>70</sup>. Maynard estime ainsi que la surveillance policière constitue un des modes à travers lesquels la sous-culture homosexuelle s'est forgée. Il rapporte que le département de police de Toronto met alors sur pied des systèmes de surveillance dans différents lieux où une sous-culture de la sexualité publique s'est développée. Des patrouilles spéciales sont déployées dans des parcs et toilettes publiques particulièrement utilisés comme lieux d'activités sexuelles entre hommes. Maynard souligne également le rôle des technologies, telles la photographie et les lampes de poche, dans l'élaboration de ce système de surveillance.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les lieux investis par la culture *queer* londonienne sont en constant changement. Houlbrook souligne que les opérations policières menées contre les lieux de fréquentation *queer*, notamment dans le quartier West End, contribuent particulièrement à cette relocalisation continue. Le renouvellement de l'offre commerciale contribue également à ces déplacements :

The microgeography of public queer life was reconfigured constantly as men reacted to police operations and the West End's changing character. [...] Sites of public interaction were, in part, determined by the shifting geography of queer commercial sociability. In the 1920s, for example, the concentration of venues on

---

<sup>69</sup> Maynard, « Through a Hole in the Lavatory Wall : Homosexual Subcultures, Police Surveillance, and the Dialectics of Discovery, Toronto, 1890-1930 », *Journal of the History of Sexuality*, vol. 5, n° 2 (1994), p. 213.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 209.

the Strand drew many men to the surrounding streets and alleys, particularly those around Charing Cross and the Adelphi.<sup>71</sup>

Pour sa part, Chauncey considère que les stratégies régulatrices mises de l'avant par les autorités municipales ont joué un rôle de premier plan dans la structuration des sous-cultures homosexuelles, amenant des hommes à développer différents subterfuges et codes secrets pour entretenir leurs réseaux. Par la nouvelle forme de pouvoir qu'il représente, le système de surveillance de la sexualité publique développé à Toronto au début du XX<sup>e</sup> siècle a aussi, selon Maynard, contraint les hommes en quête de partenaires du même sexe à se plier à une discipline individuelle :

The technologies of surveillance used by the Toronto Morality Department to regulate homosexual activity represented relatively new forms of power that facilitated the extension of the local state into further realms of everyday life. These new techniques and the way they were deployed against men who had sex with other men remind us of the role played by (homo)sexuality in helping to produce what Foucault identified as the broad historical shift in regimes of power from a punitive state to one that increasingly relied on individual discipline.<sup>72</sup>

La répression des activités homosexuelles a aussi été en contrepartie utile à certains hommes éprouvant des désirs homosexuels. Cook mentionne ainsi que si elles ont pu témoigner du risque encouru, les arrestations et leur mention dans la presse ont également révélé aux hommes désirant entretenir des relations sexuelles avec d'autres hommes des endroits stratégiques où trouver des partenaires potentiels :

Yet although each case and report forcefully communicated the dangers inherent in having sex with other men, the courts and the newspapers also indicated ways in which, and places where, sexual difference could be explored. They suggested that the city was a site of homosexual and homosocial possibility and community. Men necessarily existed within the legal framework and in relation to the powerful newspaper press, but these institutions could not comprehensively control the way men acted on the messages they sent out.<sup>73</sup>

Chauncey constate néanmoins une hausse de la répression policière dans les parcs new-yorkais au cours des années 1910 et 1920. Celle-ci s'inscrit notamment en

---

<sup>71</sup> Houlbrook, *op. cit.*, p. 48.

<sup>72</sup> Maynard, « Through a Hole in the Lavatory Wall : Homosexual Subcultures, Police Surveillance, and the Dialectics of Discovery, Toronto, 1890-1930 », *loc. cit.*, p. 241.

<sup>73</sup> Cook, *op. cit.*, p. 72.

réponse aux campagnes du mouvement de pureté sociale et d'autres réformateurs sociaux réclamant que davantage d'efforts soient déployés dans la lutte contre le vice urbain. En effet, le département de police de New York ajoute vers 1910 la surveillance des activités homosexuelles à la mission de l'escouade de la moralité, qui se consacrait jusqu'alors essentiellement à la prostitution féminine. La police recourt alors de plus en plus souvent, particulièrement dans les années 1920, à l'infiltration des milieux homosexuels en mandatant des agents doubles afin de solliciter des relations sexuelles dans des parcs réputés être des lieux de rencontres homosexuelles<sup>74</sup>.

Les diverses initiatives du mouvement progressiste américain telles la construction de parcs, de terrains de jeu, l'établissement de programmes parascolaires et la mise en place de programmes d'éducation visant à américaniser les enfants immigrants reflètent les préoccupations des réformateurs sociaux de la classe moyenne face à l'influence corruptrice de la rue sur la jeunesse ouvrière. La surveillance et la répression accrues des activités homosexuelles s'inscrivent ainsi dans une démarche plus large visant à combattre le vice associé à la culture ouvrière urbaine. Chauncey souligne que ces campagnes, qui s'intensifient au début du XX<sup>e</sup> siècle, amènent les autorités à déployer des ressources supplémentaires pour assurer l'ordre moral dans la ville<sup>75</sup>. Bien que peu d'actions aient été dirigées spécifiquement contre l'homosexualité jusque dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, les campagnes d'éradication du vice, menées après la Première Guerre mondiale par les organisations réformistes telles la Anti Saloon League et par les forces policières se multiplient et ciblent de plus en plus directement les activités homosexuelles. Ces campagnes conduiront, selon Chauncey, à l'évincement du monde gai de l'espace public new-yorkais pour les décennies subséquentes.

---

<sup>74</sup> Chauncey, *op. cit.*, p. 183.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 204.

### 1.3.5 Classes sociales et identités homosexuelles

Les clivages de classes sociales ont une influence majeure sur la formation et l'évolution des cultures homosexuelles au début du XX<sup>e</sup> siècle. Aux côtés de l'origine ethnique, du genre et de l'âge, la classe sociale affecte grandement les possibilités offertes aux individus en quête de sociabilité homosexuelle. Houlbrook souligne que ces caractéristiques sont déterminantes dans les stratégies qu'adoptent les hommes à la recherche de relations homosexuelles pour parvenir à leurs fins. Ainsi, davantage en mesure de vivre leur sexualité dans l'espace privé, les hommes de classe moyenne ou supérieure sont moins susceptibles de fréquenter les lieux de rencontre comme les parcs et les théâtres et courent ainsi moins le risque de faire l'objet d'arrestation :

Men's experiences of London were fractured by powerful differences of class, gender, age, ethnicity, and place. Where men found sex and sociability, the lives they led, and the dangers they faced depended, crucially, on these broader social differences. The privileges of class, wealth, and status meant it was always middle-class men who were more likely to find privacy and safety, who were most likely to avoid arrest – however contradictory their experiences may have been.<sup>76</sup>

Ainsi, le monde *queer* londonien se forge à travers ces expériences contrastées vécues par les hommes de classes différentes. Houlbrook observe toutefois une transgression des clivages raciaux et de classe dans certains établissements commerciaux fréquentés par une clientèle *queer*, tels des cafés et bars, au cours des années 1920<sup>77</sup>. Aussi, remarque-t-il que le monde *queer* londonien diffère à cet égard de la culture homosexuelle new-yorkaise décrite par Chauncey. Alors que les clivages raciaux sont moins marqués à Londres, les divisions de classes sont en revanche plus prononcées :

As compared to gay New York, for example, queer London was more deeply divided by extremes of wealth and that powerful British sense of class. London's ethnic composition, by contrast, reduced the salience of race as a fault line. London had its East End and its Seven Dials, but neither of those neighborhoods was anything like Harlem. In London, white, black, or Indian men were more likely to socialize alongside each other. Moreover, London's cultural geography, particularly the West End's status as *the* metropolitan site of commercialized leisure, shaped a queer world that was more obviously centralized.<sup>78</sup>

---

<sup>76</sup> Houlbrook, *op. cit.*, p. 265.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 10.



Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, le monde homosexuel new-yorkais est principalement concentré au sein des quartiers afro-américain, irlandais et italien, et le long de l'East River. Mais si la culture des *fairies* permet à plusieurs hommes d'échapper au rôle sexuel prescrit par la culture dominante, elle en aliène aussi un certain nombre, particulièrement au sein de la classe moyenne, qui rejettent le caractère flamboyant et efféminé des *fairies*. Puisque devenir une *fairy* implique d'assumer le statut de la femme, plusieurs hommes refusent de devoir renoncer à leur statut masculin pour avoir des relations sexuelles avec d'autres hommes. Chauncey démontre que c'est ainsi que l'identité *queer* s'est développée et a fini par s'imposer comme modèle dominant. L'affirmation de plus en plus marquée des *queers*, ou hommes gais, s'est ainsi traduite par une différenciation croissante de la sexualité par rapport au genre au sein de la culture américaine. Tandis que les *queers* commencent à se définir sur la base de leur homosexualité, les « hommes normaux » – c'est-à-dire les hommes adhérant à l'identité genrée masculine, mais qui au tournant du siècle pouvaient avoir des relations sexuelles avec des *fairies* ou des *punks* sans pour autant contrevenir à leur genre – se sont alors mis à se définir à partir de leur comportement sexuel, devenant ainsi des hétérosexuels, concept jusqu'alors inexistant.

Chauncey met en relief la dimension économique de l'émergence de l'hétérosexualité au sein de la classe moyenne new-yorkaise et, plus largement, américaine. En effet, la réorganisation et la centralisation de l'économie américaine à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ont transformé la nature et le sens du travail pour plusieurs travailleurs de la classe moyenne. Un nombre croissant d'entre eux ont vu leur indépendance économique s'éroder à mesure qu'ils sont devenus à l'emploi d'autres hommes. Plusieurs ont alors senti une atteinte à leur virilité et cherché à la réaffirmer à travers leur comportement sexuel. Mais la transition des axes *fairies* / « hommes normaux » et *punks* / *wolves* vers l'axe homosexuels / hétérosexuels fut un processus complexe, qui connut des trajectoires marquées par des différences de classe et d'origine ethnique.

La façon dont la classe moyenne perçoit l'homosexualité au sein de la classe ouvrière joue également un rôle dans la formation de l'identité homosexuelle contemporaine. Weeks remarque qu'il est commun, pour les homosexuels des classes moyenne et bourgeoise londoniennes du tournant du siècle, de croire que la classe ouvrière est plutôt ouverte à l'homosexualité<sup>79</sup>. Cette perception largement répandue attire plusieurs hommes des classes supérieures vers des lieux de rencontre homosexuelle avec des hommes de la classe ouvrière. Toutefois, lorsqu'elles sont dévoilées au grand jour, les relations sexuelles interclasses sont souvent source de scandales dans la presse. De son côté, Boag observe que le scandale entourant l'arrestation de dizaines d'homosexuels à Portland, en 1912, parmi lesquels une majorité d'hommes de la classe moyenne, joua un rôle déterminant dans le développement de la culture gaie de la ville. Alors que chez les classes supérieures l'homosexualité est alors principalement associée aux pratiques dépravées attribuées aux populations ouvrières et immigrantes, les révélations sur la participation active de nombreux hommes blancs respectables au sein d'une communauté homosexuelle font soudainement de l'homosexualité une préoccupation de l'élite. Du même coup, la culture homosexuelle émergente au sein de la classe moyenne s'approprie peu à peu certains traits attribués, à tort ou à raison, aux relations homosexuelles entre individus de classe ouvrière. Perçue désormais comme une menace touchant également la classe moyenne, l'homosexualité devient alors la cible de nouvelles initiatives de régulation dirigées contre la classe ouvrière. Boag affirme ainsi :

The construction of the "homosexual" in the Northwest followed a Foucauldian model of the dominant class's deployment of sexuality. That is, only after the white middle and upper classes realized that some of their own men engaged regularly in same-sex sexual activities did the "respectable" class conceive of "homosexuality" and its existence in their midst. At that point law enforcers and social reformers added "being" homosexual to the reasons they already had for harassing working-class men. This is not to say that earlier public representations in the Northwest of working-class sexuality had no influence on the emergent notion of homosexuality. On the contrary, as homosexuality became located within the middle-classes, the dominant social groups also universalized the transient working class's (apparent) penchant for pairing

---

<sup>79</sup> Weeks, *op. cit.*, p. 40.

the adult male with the youth. Thus, in the second decade of the twentieth century when white middle-class homosexuality emerged as the broader public representation, it also became identified with what the socially dominant classes viewed as the most outrageous aspect of working-class practices: sexual relations with "children".<sup>80</sup>

Entretemps, des alternatives de plus en plus nombreuses s'offrent aux hommes de la classe moyenne ayant des désirs homosexuels. La multiplication des emplois dans les bureaux, la fonction publique, la presse, la vente au détail et le petit commerce permet ainsi à un nombre croissant de jeunes hommes de maintenir une vie de célibataires tout en ayant un niveau de vie comparable à celui des hommes mariés. Le cinéma, le théâtre et les sites d'amusement publics offrent pour leur part des lieux de sociabilité facilitant les rencontres avec d'autres hommes ayant des désirs homosexuels<sup>81</sup>. C'est ainsi que se constitue, au sein du quartier des affaires de Portland et ses rues résidentielles environnantes, la culture homosexuelle de la classe moyenne.

Kinsman estime pour sa part que les conditions matérielles et culturelles des hommes de la classe moyenne ont facilité la construction d'une identité fondée sur l'homosexualité :

Middle-class homosexual-identified men in the late nineteenth century and early part of this century may have had a sense of a private, personal life that most working-class men did not share. They may have therefore adopted a homosexual identification earlier; they had more mobility, they could live outside or on the fringes of family networks that were still necessary for the survival of most working-class men, and they were more likely to encounter the medical and sex-scientific literature categorizing homosexuality as different. Given the middle-class identification of respectability with "proper" family life, these middle-and upper-class men may have found themselves excluded from their class mores at an earlier date. Working-class cultures, particularly their more "outcast" or "rough" sections, were much more resistant to linking occasional same-gender sex that did not revolve around homosexual identities.<sup>82</sup>

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les hommes de la classe moyenne disposent effectivement davantage de ressources culturelles que ceux de la classe ouvrière pour se concevoir selon des traits identitaires fondés sur l'orientation sexuelle. Parmi ces ressources, le

---

<sup>80</sup> Boag, *op. cit.*, p. 4.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>82</sup> Kinsman, *op. cit.*, p. 67.

contact avec les premières études menées sur l'homosexualité ou l'inversion sexuelle, bien qu'il ne soit pas généralisé, est à considérer. Dans *The Invention of Heterosexuality*, Jonathan Katz souligne que le terme « hétérosexuel », né dans la littérature médicale de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, désignait à l'origine une pathologie caractérisée par un appétit démesuré et périodique pour l'activité sexuelle à des fins non procréatives, envers les deux sexes<sup>83</sup>. Ce n'est qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, alors que les *queers* de la classe moyenne sont de plus en plus visibles dans les villes et que l'axe fondé sur l'orientation sexuelle supplante peu à peu celui basé sur le genre, que le mot prend le sens qu'on lui connaît aujourd'hui. Katz affirme ainsi :

In the twentieth century, creatures called heterosexuals emerged from the dark shadows of the nineteenth-century medical world to become common types acknowledged in the bright light of the modern day.

Heterosexuality began this century defensively, as the publicly unsanctioned private practice of the respectable middle-class, and as the publicly put-down pleasure-affirming practice of urban working-class youths, southern blacks, and Greenwich Village bohemians. But by the end of the 1920s, heterosexuality had triumphed as dominant, sanctified culture. In the first quarter of the twentieth century the heterosexual came out, a public, self-affirming debut the homosexual would duplicate near the century's end.

The discourse on heterosexuality had a protracted coming out, not completed in American popular culture until the 1920s.<sup>84</sup>

Katz mentionne aussi que le *Merriam-Webster's New International Dictionary* définit encore en 1923 l'hétérosexualité comme un terme médical désignant une passion morbide pour un individu du sexe opposé<sup>85</sup>. Ce n'est que dans son édition de 1934 que le dictionnaire adopte une nouvelle définition, de plus en plus répandue au sein de la culture populaire, soit : « Manifestation of sexual passion for one of the opposite sex ; normal sexuality »<sup>86</sup>. L'hétérosexualité est alors considérée comme la norme. Mais Chauncey affiche pour sa part des réserves quant à la thèse selon laquelle le discours médical sur l'homosexualité aurait joué un rôle déterminant dans la construction d'une identité homosexuelle. Soulignant que l'immense majorité des

<sup>83</sup> Jonathan Ned Katz, *The Invention of Heterosexuality*, New York, Dutton, 1995, p. 19-20.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>86</sup> *Ibid.*

personnes impliquées dans la communauté homosexuelle des marins de Newport, au Rhode Island, et interrogées dans le cadre d'une enquête de la marine américaine ont utilisé des termes propres à leur sous-culture pour se définir (*fairy, queer, queen, pogue, browned, cocksucker, two-way artist*) plutôt que les termes de la littérature médicale (homosexuel ou inverti), il affirme :

The Newport evidence indicates that the role of medical discourse has been exaggerated in this thesis, and it also suggests how we might begin to refine our analysis of the relationship between homosexual behavior and identity. First, and most clearly, the Newport evidence indicates that medical discourses still played little or no role in the shaping of working-class homosexual identities and categories by World War I, more than thirty years after the discourses had begun. There would be no logical reason to expect that discussions carried on in elite journals whose distribution was limited to members of the medical and legal professions would have had any immediate effect on the larger culture, particularly the working class.<sup>87</sup>

Pour Chauncey, c'est plutôt le discours médical qui s'est construit à partir de l'observation des sous-cultures homosexuelles et non l'inverse. Ainsi, ajoute-t-il :

It thus appears more plausible to describe the medical discourse as a "reverse discourse", to use Michel Foucault's term, rather than as the central force in the creation of new sexual categories around which individuals shaped their personal identities. Rather than creating such categories as "the invert" and "the homosexual", the turn-of-the-century medical investigators [...] were trying to describe, classify, and explain a pre-existing sexual underground whose outlines they only vaguely perceived. Their scientific categories largely reproduced those of popular culture, with "queers" becoming "inverts" in medical parlance but retaining the characteristics cross-gender behavior already attributed to them in popular culture.<sup>88</sup>

Si le discours médical autour de l'homosexualité s'est élaboré à partir des pratiques homosexuelles des marins ou des travailleurs de la classe ouvrière, cela n'exclut toutefois pas qu'il puisse avoir eu des effets structurels sur des hommes de la classe moyenne, plus scolarisés et davantage enclins à s'intéresser à la littérature scientifique, comme l'a démontré Weeks<sup>89</sup>.

Ce survol historiographique de l'histoire de l'homosexualité dans différentes villes nord-américaines du tournant du XX<sup>e</sup> siècle démontre que l'émergence de

<sup>87</sup> Chauncey, *loc. cit.*, p. 203.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 204.

<sup>89</sup> Jeffrey Weeks, *Between the Acts : Lives of Homosexual Men : 1885-1967*, New York et Londres, Routledge, 1991, p. 3.

nouvelles pratiques et identités homosexuelles a suivi des trajectoires volatiles et multiples. S'il apparaît clair que l'urbanisation et la généralisation du travail salarié ont permis à un nombre croissant de travailleurs des villes d'accroître leur autonomie face à la cellule familiale, le processus à travers lequel les sous-cultures homosexuelles se sont construites apparaît plus variable. Les travaux de D'Emilio, Kinsman, Chauncey, Maynard, Boag et Houlbrook situent dans leur ensemble l'émergence de premières cultures homosexuelles masculines au tournant du siècle au sein de la classe ouvrière. Ces cultures embryonnaires sont notamment caractérisées par l'adoption, par leurs participants, d'identités genrées ou fondées sur des rapports intergénérationnels. Même si les *punks* diffèrent des *fairies*, leurs identités ont en commun de reposer moins sur leur orientation sexuelle que sur le rôle exercé à l'intérieur de leurs relations. Cette culture urbaine dans laquelle l'homosexualité occupe une place non négligeable se distingue ainsi de celle qui se développera au sein de la classe moyenne dans les décennies subséquentes. Ainsi, ce sont principalement des hommes de la classe moyenne émergente – commis, cols blancs, petits commerçants, etc. – qui se définiront collectivement les premiers sur la base de leur homosexualité. Si Chauncey et Boag attribuent à cette classe en pleine expansion ce rôle constitutif, les limites entre les classes ouvrière et moyenne apparaissent toutefois poreuses. La tertiarisation de nombreux secteurs d'emplois au début du XX<sup>e</sup> siècle favorise une mobilité sociale accrue chez des travailleurs de la classe ouvrière. Ainsi, bien qu'ils aient occupé des emplois salariés associés à la classe moyenne, plusieurs des hommes ayant participé à la formation de la sous-culture homosexuelle de New York et de Portland semblent provenir de familles ouvrières. Aussi, Chauncey et Boag associent certaines professions à la classe moyenne, alors que Maynard tend plutôt à les associer à la classe ouvrière. Il reste que la majorité des hommes ayant pris part au développement du monde homosexuel dans les années 1910 et 1920 appartiennent, sinon à la classe ouvrière, aux strates inférieures de la classe moyenne émergente. Quant à l'homosexualité féminine, elle reste encore pour l'essentiel confinée à l'espace privé. Les principaux témoignages dont nous disposons

se rapportent principalement aux amitiés romantiques vécues par des jeunes filles de la bourgeoisie. C'est surtout à partir des années 1930 et 1940, voire 1950, que de premiers réseaux lesbiens se constitueront.

#### 1.4 Problématique

Cette thèse cherche à analyser les pratiques et identités homosexuelles observables à Montréal de 1880 à 1929. Comme l'idée d'une identité sexuelle telle que reconnue de nos jours ne pénètre peu à peu la culture tant scientifique que populaire qu'à partir des premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, il serait inopportun de chercher les traces d'une identité sexuelle clairement affichée dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Étudier une réalité constituée à travers un concept anachronique pose forcément quelques difficultés à l'historien<sup>90</sup>. En effet, si l'identité sexuelle au sens qu'on lui confère aujourd'hui n'existe pas publiquement, ou à tout le moins en dehors de communautés embryonnaires, des individus se livrent néanmoins à des rapports sexuels, ponctuels ou réguliers, avec des personnes de leur sexe. Étant donné l'impossibilité de vivre de véritables relations conjugales homosexuelles, il devient dès lors difficile de distinguer les rapports sexuels isolés et peu significatifs de ceux émanant d'une identité sexuelle reconnue par au moins un des protagonistes. Aussi, comme l'a démontré l'historiographie, un éventail de pratiques et d'identités sexuelles compose le monde homosexuel du tournant du siècle. Il convient de souligner que cette thèse cible l'ensemble des relations et identités homosexuelles dont les sources fournissent des traces, au-delà de leurs distinctions. L'utilisation d'un concept alternatif, reflétant davantage la réalité observable à l'époque, tel celui de culture *queer*, utilisé notamment par Matt Houlbrook dans son analyse du monde homosexuel londonien de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, serait

---

<sup>90</sup> Voir à ce sujet David H. Halperin, *How to do the History of Homosexuality*, Chicago, University of Chicago Press, 2002, 208 p. et Matt Houlbrook, « Thinking Queer : The Social and Sexual in Inter-War Britain », dans *British Queer History : New Approaches and Perspectives*, sous la direction de Brian Lewis, Manchester, Manchester University Press, 2013, p. 134-164.

certainement souhaitable. Si le terme *queer* a fini par pénétrer différents champs du monde académique francophone depuis l'émergence de la théorie *queer* au début des années 1990, son utilisation dans le cadre d'une étude comme celle-ci reste problématique. Largement répandu au sein de la culture urbaine londonienne des années 1920 aux années 1950, le terme *queer* semble en revanche pratiquement absent du monde homosexuel montréalais de la période étudiée ici. Aucune mention n'en a à tout le moins été retracée dans l'ensemble des sources consultées. Bien que le terme *queer* sera en vogue au sein de la culture homosexuelle anglophone de Montréal au cours des décennies suivantes, comme en font notamment foi certains témoignages recueillis par Maurice Leznoff au tournant des années 1950, étudier la vie homosexuelle montréalaise du tournant du XX<sup>e</sup> siècle à travers le spectre de la culture *queer* poserait probablement aussi un problème d'anachronisme.

En dépit de ses limites et faute d'un terme alternatif plus approprié et en usage au cours de la période étudiée, j'ai tout de même choisi de recourir au terme « homosexuel » dans mon analyse. Tel qu'employé ici, le mot « homosexuel » est toutefois à comprendre dans son sens premier, soit pour désigner des relations de nature sexuelle entre deux individus de même sexe, sans égard à leur identité sexuelle. Sauf lorsque les sources en font une utilisation différente, j'utiliserai toujours ce terme sous forme d'adjectif, afin de décrire la nature de rapports interpersonnels ou de désirs sexuels, évitant ainsi d'attribuer une étiquette à des individus ne se définissant pour la plupart par ce terme. Pour ces mêmes raisons, j'ai également choisi d'utiliser l'expression « identités homosexuelles », au pluriel, afin de considérer l'ensemble des différentes identités sexuelles attribuées à des personnes ayant des relations sexuelles avec des individus du même sexe ou auxquelles celles-ci s'identifient. Aussi, j'ai étendu mes recherches à toute trace de vécu homosexuel, qu'il soit masculin ou féminin. Toutefois, comme l'homosexualité féminine au tournant du XX<sup>e</sup> siècle est encore principalement confinée à l'espace privé, les possibilités d'analyser des cas impliquant des femmes demeurent fort limitées.



L'utilisation du concept d'identité a suscité ces dernières années un vaste débat au sein des sciences sociales, notamment depuis la parution, en 2000, de l'article « Beyond "Identity" » de Rogers Brubaker et Frederick Cooper<sup>91</sup>, auquel a ensuite fait écho, au Québec, celui de Thierry Nootens<sup>92</sup>. Brubaker et Cooper considèrent qu'une utilisation trop élastique du terme, particulièrement lorsqu'il est employé dans une perspective constructiviste, tend à le dépouiller de son sens. Ainsi, pour Brubaker et Cooper

weak conceptions of identity may be *too* weak do to useful theoretical work. In their concern to cleanse the term of its theoretically disreputable "hard" connotations, in their insistence that identities are multiple, malleable, fluid, and so on, soft identitarians leave us with a term so infinitely elastic as to be incapable of performing serious analytical work.<sup>93</sup>

Conscient de ses limites et d'une possible atténuation de son sens lorsqu'il est utilisé dans sa « conception faible », comme c'est le cas dans cette thèse, j'ai néanmoins privilégié l'emploi du terme « identité ». Ce choix se justifie d'une part par le désir d'inscrire cette thèse dans l'historiographie de l'homosexualité, en priorisant la notion la plus communément utilisée encore de nos jours, tant en histoire qu'au sein des études lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGBT). D'autre part, l'absence d'alternatives réellement satisfaisantes, tant au niveau de la définition que de leur utilisation grammaticale, m'a incité à préférer ce concept. En effet, les notions de « catégorisation » ou d'« identification », principales alternatives suggérées, peinent à rendre véritablement le sens souhaité, en plus d'être limitées à une forme substantive. Telle qu'employée dans cette thèse, la notion d'identité homosexuelle renvoie essentiellement à la désignation d'une personne entretenant des désirs sexuels pour d'autres individus du même sexe. Bien que l'idée d'orientation sexuelle soit encore embryonnaire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la science propose au cours de la période

---

<sup>91</sup> Rogers Brubaker et Frederick Cooper, « Beyond "identity" », *Theory and Society*, n° 29 (2000), p. 1-47.

<sup>92</sup> Thierry Nootens, « Un individu "éclaté" à la dérive sur une "mer" de sens? Une critique du concept d'identité », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 62, n° 1 (été 2008), p 35-67.

<sup>93</sup> Brubaker et Cooper, *loc. cit.*, p. 11.

étudiée diverses explications au désir homosexuel et les rapports sexuels entre individus de même sexe suscitent des réponses politiques, judiciaires et policières, en plus de faire l'objet de différents commentaires dans la presse. Aussi, plusieurs déclarations présentées en cour de même que certains articles de journaux satiriques témoignent de l'usage de certaines expressions populaires désignant des personnes entretenant des désirs homosexuels. Ainsi qu'il s'agisse d'uranistes, d'invertis sexuels, d'homosexuels, de lesbiennes ou encore de suceux de cul, de tapettes ou de fifis, une multitude de termes en usage au tournant du XX<sup>e</sup> siècle laissent entrevoir l'existence, sous diverses formes, de catégories servant à identifier les individus éprouvant des désirs sexuels pour d'autres personnes du même sexe. Ces diverses catégories, vraisemblablement inexistantes au cours des siècles antérieurs, semblent ainsi prendre forme et se consolider au cours de la période étudiée. Si cette désignation provient le plus souvent de l'extérieur, certaines personnes entretenant des désirs homosexuels ont également connaissance de l'existence de ces catégories et s'y identifient parfois. C'est à ce phénomène que je me réfère par l'emploi de l'expression « conscience identitaire ».

La thèse d'Hurteau et le mémoire de Pineault constituent à ce jour les seules études académiques réalisées à partir de sources judiciaires sur le vécu homosexuel montréalais du tournant du XX<sup>e</sup> siècle. La thèse d'Hurteau ne présentant que très peu d'informations sur les nombreux cas recensés et le mémoire de Pineault se consacrant au cas spécifique du « club de la Partie Est »<sup>94</sup>, il apparaissait impératif de pallier cette lacune et de consulter à mon tour ces archives. À l'aide de sources judiciaires, de dépositions de commissions d'enquête, d'articles de journaux et de sources produites par des personnes ayant pris part à la vie homosexuelle montréalaise, j'ai ainsi cherché à repérer les traces de vécus homosexuels à Montréal de 1880 à 1929 pour analyser la façon dont ces individus ont interagi avec la culture urbaine

---

<sup>94</sup> Tenant ses activités à Saint-Jean, le « club des Manches de ligne » ne sera pas étudié en profondeur.

montréalaise et participé au développement du monde homosexuel montréalais. À partir des récits se dégageant des différentes sources retenues, mon analyse repose sur la relation entre les différents vécus homosexuels présentés et les transformations sociales et culturelles liées à l'urbanisation que connaît alors Montréal. J'ai ainsi cherché à reconstruire le contexte social de l'homosexualité se dégageant des sources en considérant le statut social des personnes impliquées, leurs conditions socioéconomiques, la nature des relations nouées, les formes de reconnaissance mutuelle, les principaux lieux et circonstances de sociabilité homosexuelle, de même que les rapports entretenus avec les forces policières, l'appareil judiciaire et l'environnement social.

### **1.5 Présentation des sources**

Les dossiers judiciaires constituent les principales sources de cette thèse. En plus d'être les plus nombreuses et les plus riches, elles sont aussi, pour la réalisation d'une telle recherche, les plus sûres. En effet, les sources judiciaires sont au centre des études ayant été menées à ce jour sur l'histoire de l'homosexualité en Occident au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. La prohibition historique de la sodomie et l'introduction en 1890 dans le droit criminel canadien du délit de grossière indécence, visant l'ensemble des actes homoérotiques masculins, a mené à la criminalisation de milliers d'hommes à travers le pays, pour lesquels les différentes instances judiciaires ont documenté les faits et gestes reprochés. Bien qu'elles ne forment pas les seules sources possibles en lien avec l'étude de l'homosexualité dans une ville comme Montréal entre 1880 et 1929, les sources judiciaires restent incontournables. Relativement bien conservées et classées, elles présentent de plus les avantages d'être faciles à repérer et d'offrir une fenêtre sur le vécu de centaines d'individus, qui n'auraient pas laissé de traces de leur vie sexuelle autrement.

D'autres types de sources sont également susceptibles de présenter des traces de vécu homosexuel. Qu'il s'agisse d'articles de journaux, de témoignages de commissions d'enquête, de rapports médicaux ou de correspondance, leur recension est cependant toujours ardue et le plus souvent hasardeuse. Si certains documents pour lesquels on pouvait s'attendre à trouver des éléments pertinents s'en sont finalement avérés exempts, d'autres ont pu fournir plus d'informations qu'attendu. Bien qu'elle s'inspire des sources utilisées par d'autres recherches menées pour d'autres villes de la même période, la cueillette de ces différentes sources ne peut suivre une méthode clairement établie. Certains documents déjà connus permettent en revanche de mettre la main sur des éléments d'un grand intérêt, en plus d'ouvrir des pistes vers des sources complémentaires. Ainsi en est-il notamment de l'autobiographie d'Elsa Gidlow, publiée en 1986, qui offre une multitude de renseignements sur quelques vécus homosexuels montréalais de la fin des années 1910 et qui m'a conduit à la correspondance qu'elle a entretenue avec quelques amis montréalais, dont des lettres ont été conservées.

#### 1.5.1 Dossiers de la Cour des Sessions de la paix et de la Cour du Banc de la Reine / du Roi

Les crimes de sodomie, grossière indécence, attentat à la pudeur et une grande part des délits d'indécence étaient traités, selon la gravité des actes reprochés, à la Cour des Sessions de la paix ou à la Cour du Banc de la Reine/du Roi. Les dossiers constitués autour de ces cas sont conservés dans différentes séries de différents fonds du Centre d'archives du Vieux-Montréal de Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BAnQ), soit :

*TL36, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix  
S1, SS1 Dossiers de la Cour des Sessions générales de la paix du district de  
Montréal, 1880-1907*

*TP12, Fonds de la Cour des Sessions de la paix  
S2, SS1, Dossiers de la Cour des Sessions de la paix, 1908-1929  
S2, SS29, Dossiers du Greffe de la paix, 1920-1929*

TP9, *Fonds de la Cour du Banc du Roi / de la Reine*  
S2, SS1, *Dossiers de la Cour du Banc du Roi / de la Reine*, 1880-1929

Il est à noter qu'à partir de 1893 à 1907, les cas portés à la Cour du Banc de la Reine / du Roi sont intégrés aux dossiers de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal (TL36, S1, SS1).

La recension des dossiers s'est effectuée à partir des plunitifs du Greffe de la Paix et de la Cour des Sessions de la paix, qui indiquent, le cas échéant, les causes portées à la Cour du Banc du Roi / de la Reine et le numéro rattaché au dossier à cette instance. Aussi, pour les années 1920-1929, affectées par l'élagage ayant éliminé environ 95 % des dossiers, j'ai pu constater, grâce à l'aide des archivistes, que plusieurs des dossiers ayant été élagués du fonds de la Cour des Sessions de la paix, étaient finalement conservés dans la série des dossiers du Greffe de la paix (TP12, S2, SS29) du même fonds.

En dépouillant les plunitifs, j'ai identifié l'ensemble des cas susceptibles de concerner des affaires à caractère homosexuel. Bien que le délit de « grossière indécence » soit de très loin le délit le plus pertinent (la totalité des cas de grossière indécence consultés concerne effectivement des actes homosexuels), j'ai également repéré les délits de tentative de grossière indécence, sodomie, tentative de sodomie, d'indécence, d'attentat à la pudeur (ou assaut indécent<sup>95</sup>), de tentative d'attentat à la pudeur, de même que différents actes désignés comme « obscènes » ou « immoraux » (exposition indécence, vente de photos susceptibles de corrompre la morale, photos indécentes, gravures indécentes, cartes indécentes, affaires obscènes, offense contre les mœurs, publication immorale, etc.). Comme les cas d'attentat à la pudeur sont très nombreux et concernent en très grande majorité des agressions sexuelles sur des

---

<sup>95</sup> Le terme « assaut indécent », souvent mentionné dans les dossiers, constitue en fait une traduction intégrale de la formulation anglaise pour l'attentat à la pudeur, soit *indecent assault*. Il s'agit en réalité du même délit dans le Code criminel.

femmes ou des filles, je n'ai noté que les cas où le plaignant était soit désigné sous un nom masculin ou n'était pas mentionné. J'ai ainsi recensé, pour l'ensemble de la période :

- 203 cas de grossière indécence
- 5 cas de tentative de grossière indécence
- 25 cas de sodomie
- 3 cas de tentative de sodomie
- 112 cas d'indécence
- 168 cas d'attentat à la pudeur
- 4 cas de tentative d'attentat à la pudeur
- 31 autres cas désignés comme affaires obscènes ou immorales

567 cas ont ainsi été identifiés à partir des plunitifs. Toutefois, en vérifiant dans les documents de BAnQ relatifs à l'élagage des cas des années 1920, j'ai constaté qu'ont été élagués, sans être conservés dans les dossiers du Greffe de la paix :

- 5 cas de grossière indécence
- 2 cas de sodomie
- 5 cas d'indécence
- 14 cas d'attentat à la pudeur
- 1 cas de tentative d'attentat à la pudeur
- 2 autres cas désignés comme affaires obscènes ou immorales

Une fois les dossiers élagués soustraits, il restait donc 522 dossiers à consulter. Certains dossiers identifiés dans les plunitifs et n'ayant pas été touchés par l'élagage se sont toutefois avérés introuvables. 48 dossiers repérés n'ont ainsi pas pu être consultés. Il s'agit pour la vaste majorité (42 cas sur 48) de cas antérieurs à 1893, période pour laquelle le travail d'archivage reste inachevé. En effet, bien qu'ils soient numérotés dans les plunitifs de la Cour des Sessions de la paix, les cas de 1880 à 1892 ne sont pas classés en fonction de ce système de numérotation dans les

contenants du fonds d'archives, ni selon un autre système. De plus, les dossiers de cette période sont généralement divisés en fonction de la nature des documents qui les constituent. De nombreuses pièces se retrouvent également dispersées de façon aléatoire dans les différents contenants. Seule l'année de la cause assure un classement minimal. Malgré l'aide des archivistes, il m'a été impossible de retracer la plupart des dossiers, même incomplets, repérés dans les plumitifs pour cette période. Toutefois, on peut supposer que la plupart de ces cas n'auraient pas été retenus. En effet, 22 des cas repérés concernaient des délits d'attentat à la pudeur, accusation rarement liée à l'homosexualité et 14 étaient liés à des délits d'indécence, accusation concernant plus souvent des actes d'exhibitionnisme, de nudité en public ou de relations sexuelles entre un homme et une femme dans des lieux publics. En revanche, le dépouillement des contenants m'aura permis de découvrir quelques cas qui ne figuraient pas dans les plumitifs, et, surtout, quelques cas antérieurs à 1884, première année pour laquelle un plumitif a été constitué. Pour sa part, Pierre Hurteau rapporte dans sa thèse n'avoir repéré entre 1850 et 1889 que deux cas de sodomie, seul délit visant directement l'homosexualité masculine avant l'introduction du délit de grossière indécence en 1890, soit un cas en 1876 et un autre en 1879<sup>96</sup>. Le premier concerne un rapport sexuel entre deux prisonniers à l'intérieur d'une cellule et le second une fellation commise par un cultivateur de Rivière-des-Prairies sur un garçon de 15 ans.

Comme le repérage des cas s'est effectué avec prudence, en ratissant bien au-delà des seuls délits de grossière indécence, une grande quantité de dossiers se sont finalement, et comme attendus, avérés impertinents pour mon sujet de recherche. L'accusation d'attentat à la pudeur désigne ce qu'on qualifie aujourd'hui d'agression sexuelle, sans égard au sexe de la victime. La grande majorité des cas concerne sans surprise des femmes ou des filles mineures. Un certain nombre de cas concerne

---

<sup>96</sup> Hurteau, *op. cit.*, p. 77.

néanmoins des rapports entre hommes ou entre homme et garçon. Bien que les circonstances du dépôt de la plainte puissent parfois altérer la nature de l'accusation portée, il reste que se dégage généralement des informations recueillies un caractère non consenti aux actes évoqués et dans bien des cas un refus manifeste.

Malgré qu'ils soient somme toute peu nombreux pour l'ensemble des dossiers constitués autour de cette accusation, les délits d'indécence liés à des rapports homoérotiques tendent à être d'un plus grand intérêt. L'attribution d'une accusation d'indécence plutôt que de grossière indécence semble relever de l'arbitraire. Si la totalité des cas de grossière indécence concerne des actes de nature sexuelle entre individus du même sexe (quel que soit leur âge), les cas d'indécence concernant des rapports homosexuels ne diffèrent en rien sur le fond de ceux de grossière indécence. Aussi, il est fréquent que l'accusation portée soit modifiée au cours d'une cause. Une plainte peut par exemple être déposée pour « indécence » et l'accusation portée en sera finalement une de « grossière indécence », sans que rien ne justifie explicitement ce changement.

Pour leur part, les cas de « sodomie » ou de « tentative de sodomie » ne sont étonnamment pas tous avérés pertinents. En effet, certaines causes concernaient finalement des cas de bestialité. Pour les cas liés à des relations homosexuelles, il est plutôt fréquent, ici aussi, que l'accusation portée soit modifiée au cours de l'évolution de la case, passant de « sodomie » à « grossière indécence » (notamment si l'acte de sodomie n'a pu être prouvé, mais que des rapports homosexuels ont tout de même eu lieu) ou inversement.

Aucun des cas liés à d'autres accusations pour des actes « obscènes » ou « immoraux » n'a finalement été retenu. Une grande part des cas repérés concernaient des affaires de possession ou de vente de matériel immoral, généralement des photographies, des cartes ou gravures. Si parfois le contenu de ce matériel était



spécifié (par exemple des photographies représentant des femmes dénudées), dans la plupart des cas aucune précision n'était fournie. Quelques actes exhibitionnistes sans caractère homosexuel apparent figurent aussi dans cette catégorie.

Aussi, sans grande surprise, aucun cas à caractère lesbien n'a été découvert. Seuls des cas de femmes ayant exposé leur personne à la vue d'une autre femme, qui a ensuite porté plainte, ont été repérés. Dans tous les cas, les dossiers ne contiennent que la plainte et aucun élément ne permet d'établir que l'acte reproché consistait à une quelconque proposition à caractère sexuel. De plus, les dossiers ne fournissent pratiquement aucune information supplémentaire sur les liens unissant ces femmes, leur condition socioéconomique, etc.

Une fois soustraits les dossiers élagués, les dossiers introuvables et les nombreux cas s'étant avérés sans correspondance avec quelle activité homosexuelle que ce soit, 286 dossiers ont néanmoins été retenus. Le tableau 1.1 présente l'ensemble des dossiers de la Cour des Sessions de la paix et de la Cour du Banc du Roi / de la Reine retenus, par année et type d'accusation.

**Tableau 1.1 : Dossiers retenus à la Cour des Sessions de la paix et à la Cour du Banc du Roi / de la Reine, par année et par type d'accusation**

Année	Grossière indécence	Tentative de grossière indécence	Sodomie	Tentative de sodomie	Indécence	Attentat à la pudeur	Tentative d'attentat à la pudeur	Total
1880						3	1	4
1881								
1882			1			1		2
1883								
1884								
1885								
1886								
1887								
1888						1		1
1889								
1890	1		2			5		8

1891	5				3			8
1892	2				2	2		6
1893	2		1		2	1		6
1894	4		3		2	1		10
1895	5			1				6
1896	2				2			4
1897	3				1			4
1898	1				1			2
1899	2			1		3		6
1900	1					2		3
1901	3							3
1902	1	1			1	2		5
1903	1	1			1	1	1	5
1904	3							3
1905	4					1		5
1906	8		1		2			11
1907	7							7
1908	12		1		1			14
1909	8	1						8
1910	8	1						9
1911	8		1		2			13
1912	12	1	1		1			15
1913	10		3					13
1914	25	1			1			27
1915	7							7
1916	10		1	1		1		13
1917	11		2					13
1918	13	1						14
1919	11	1	1			1		14
1920	3							3
1921								
1922								
1923	3		1		1			5
1924	2				1	2		5
1925	1					2		3
1926								
1927	1		1			1		3
1928								
1929								
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>30</b>	<b>2</b>	<b>286</b>

On constate ainsi une nette prépondérance des cas de grossière indécence, de même qu'une grande concentration de cas pour les années 1906 à 1919. L'élagage des dossiers ne saurait expliquer à lui seul la diminution du nombre de cas pour les années 1920. En effet, même en considérant l'ensemble des cas repérés à partir des plumitifs, la décennie 1920 s'était montrée, pour des raisons qui restent à éclaircir, moins chargée. Il en va de même pour les années 1880. Si les nombreux dossiers

introuvables ont certainement affecté le nombre de cas retenus, les cas recensés dans les plumitifs étaient beaucoup moins nombreux que pour les deux décennies suivantes. Aussi faut-il considérer que le délit de grossière indécence a été introduit dans le droit canadien en 1890. Avant cette date, les accusations portées contre des individus s'étant livrés à des actes homosexuels devaient être constituées autour d'autres chefs d'accusation. L'historiographie a démontré que l'introduction du délit de grossière indécence aurait ainsi facilité les mises en accusation. En effet, l'accusation de grossière indécence permettait de cibler tout rapport homosexuel, sans avoir à prouver qu'une pénétration anale avait eu lieu (comme c'était nécessaire pour l'accusation de sodomie) ou qu'une agression avait été commise (comme pour l'attentat à la pudeur).

Tel qu'attendu, la pertinence et la richesse des dossiers retenus sont fort variables. Alors que certains dossiers sont composés d'une multitude de pièces, d'autres dossiers ne comportent que quelques documents, voire un seul, généralement la plainte ou le mandat d'arrestation. Le retrait de la plainte par le plaignant ou l'incapacité des forces policières à arrêter l'individu expliquent généralement la composition de tels dossiers. Les dossiers de la sorte sont néanmoins somme toute peu nombreux au sein du corpus et majoritairement concentrés au XIX<sup>e</sup> siècle. Aussi, certains dossiers, plus étoffés, peuvent parfois être incomplets, bien que la plainte, la déclaration de l'accusé et la sentence soient presque toujours présentes. Les dossiers les plus complets se composent des pièces suivantes :

- plainte
- mandat d'arrestation
- charge
- cautionnements
- déclaration de l'accusé
- *subpoena*
- interrogatoire

- sentence
- fiche des antécédents

La plainte est composée d'un bref récit, allant d'un paragraphe à deux pages, des événements pour lesquels une accusation est portée. Généralement produite par un constable, témoin direct ou indirect des actes, ou par un des protagonistes des événements (très souvent un garçon dénonçant, librement ou sous pression, son partenaire plus âgé). Dans d'autres cas, moins fréquents, la plainte provient d'un tiers : un parent ayant découvert que son fils fréquente un homme ou encore une tenancière de maison de chambre ou un simple passant, témoins de comportements illégaux.

Pour leur part, le mandat d'arrestation et la charge reprennent essentiellement les principaux éléments présentés dans la plainte. Bien qu'ayant des fonctions différentes – le mandat d'arrestation ordonnant aux constables de mettre la main sur un suspect et la charge présentant officiellement l'accusation portée par le tribunal – les deux documents sont généralement très semblables dans leur formulation, voire identiques. Ils se résument en un énoncé succinct du délit commis, avec très peu de détails sur ses circonstances.

Destinés à officialiser l'engagement de proches et très souvent aussi son propre engagement à payer une somme donnée advenant que l'accusé s'abstienne de comparaître à la date et au tribunal qui lui fut ordonné, les cautionnements ne fournissent aucun détail supplémentaire sur les événements, ne faisant que mentionner la nature de l'accusation portée. Toutefois, ils contiennent d'autres informations d'intérêt. En effet, on y trouve les noms des personnes s'étant engagées à payer une caution, leur adresse et, généralement, leur profession. Ces informations fournissent ainsi des indications sur les liens sociaux de l'accusé, en plus d'indiquer son adresse, dont on fait rarement mention ailleurs généralement.

La déclaration de l'accusé et la sentence constituent des documents au contenu similaire. Dans la déclaration de l'accusé se trouve un rappel de l'accusation portée, à laquelle l'accusé plaide coupable et non coupable. Pour sa part, la sentence rappelle également l'accusation portée, de même que les différentes étapes du processus juridiques (date de la mise en accusation, date de la première comparution, date du renvoi de la cause à la Cour du Banc de la Reine/du Roi, date de la nouvelle comparution, la déclaration de l'accusé, etc.) et la sentence prononcée.

Le *subpoena* consiste en une demi-feuille sur laquelle un témoin est assigné à comparaître à la date et au tribunal indiqués. Le document ne fournit cependant pas d'autres informations sur la cause, ni même sur le témoin.

L'interrogatoire est sans conteste le document le plus précieux d'un dossier. Sa longueur et sa richesse sont toutefois très variables. Lorsqu'un accusé plaide coupable, phénomène plutôt rare, l'interrogatoire n'a souvent pas lieu. Il peut aussi arriver, bien que ce soit peu fréquent, qu'un plaignant ne fasse que valider la plainte qu'il a déposée préalablement, sans rien ajouter et sans que le juge l'interroge. Cependant, après la lecture de sa plainte, le plaignant ajoute généralement de nouveaux éléments. S'en suit alors un « transquestionnement » (contre-interrogatoire) du juge, des avocats de l'accusé ou de l'accusé lui-même, s'il assure sa propre défense. Dans la majorité des interrogatoires, des témoins présentent ensuite leur version, qui s'étire parfois sur deux pages, à la suite de quoi ils sont à leur tour contre-interrogés. Si certains interrogatoires tiennent en deux ou trois pages, d'autres en font jusqu'à une quarantaine. Document le plus volumineux du dossier, l'interrogatoire est aussi celui qui est le plus susceptible de fournir des informations sur le contexte social, la nature des liens unissant les protagonistes, les lieux fréquentés, les stratégies utilisées, etc. Aussi, avant de présenter leur témoignage, le plaignant et les différents témoins amenés à la barre se présentent, en mentionnant

leur adresse, leur occupation et souvent, leur âge. Les informations contenues dans un interrogatoire renvoient parfois à des pratiques sociales allant au-delà de la cause à laquelle elles sont liées. Un constable évoquera par exemple la présence fréquente d'hommes s'adonnant à des actes indécents dans le parc dans lequel il a procédé à l'arrestation de l'accusé, ou encore un garçon avouera qu'il a été mandaté par un constable pour piéger son partenaire.

Lorsqu'un accusé est condamné, le dossier comprend généralement sa fiche d'antécédents criminels. Cette fiche est produite une fois que le condamné est conduit à la prison. Les cas pour lesquels l'accusé est finalement acquitté ne contiennent jamais cette fiche. Outre les possibles offenses antérieures (la grande majorité des fiches du corpus n'en mentionnent cependant pas), cette fiche nous fournit de précieux renseignements sur l'identité du condamné. Y sont inscrits ses noms, prénoms et pseudonymes, son âge, son lieu de naissance (pays), sa nationalité, sa religion, son état civil (célibataire, marié ou veuf), son niveau d'éducation (aucune, lire et écrire ou bonne) et sa profession.

Finalement, certains dossiers comportent aussi des pièces additionnelles. Il n'est pas rare de trouver une ou des lettres rédigées par des proches de l'accusé (parent, employeur, médecin, prêtre) faisant valoir ses qualités morales et priant le juge de faire preuve de clémence. Des dossiers contiennent parfois aussi une lettre d'un fonctionnaire du ministère de la Justice du Canada avisant le juge ayant condamné l'accusé de la possible libération du prisonnier, avant l'échéance de sa peine. Parfois, le dossier est également accompagné d'une réponse du juge, qui suggère généralement la poursuite de la détention, en évoquant la gravité du crime commis. Cette lettre peut fournir quelques renseignements d'intérêt, notamment sur l'envergure de l'« immoralité » à Montréal. Aussi, bien que peu nombreux, certains dossiers comportent des « exhibits », soit des pièces à conviction. Rédigées par l'accusé ou son partenaire, ces lettres, cartes postales ou notes personnelles

constituent ainsi les seules sources produites par des personnes s'étant adonnées à des actes homosexuels contenues dans les archives judiciaires préalables à leur arrestation.

#### 1.5.2 Dossiers de la Cour du Recorder

Alors que le traitement de nombreux crimes de nature homosexuelle est confié à la Cour des Sessions de la paix ou à la Cour du Banc du Roi / de la Reine, d'autres, considérés mineurs, sont traités à la Cour du Recorder. Créée en 1851, cette cour de police traite à la fois des causes liées à des infractions aux lois municipales que des délits criminels mineurs. Il est impossible de consulter les dossiers antérieurs à 1899, qui n'ont pas été conservés. En revanche, ceux de 1899 à 1929 sont conservés dans le Fonds de la Cour municipale des Archives de Montréal (P76, S3).

À la Cour du Recorder, l'ensemble des actes à caractère homosexuel sont traités dans la catégorie « indécence », qui regroupe également de nombreux autres types d'actes relatifs à la sexualité et à la morale, sans dimension homosexuelle. Puisque certains plunitifs sont manquants et que des dossiers liés au délit d'indécence se retrouvent dans pratiquement chacun des contenants, j'ai décidé de procéder au dépouillement systématique des 222 contenants regroupant l'ensemble des dossiers de 1899 à 1929. La grande majorité des délits d'indécence concernent des actes d'exhibitionnisme, de « fornication » dans un lieu public, ou d'agression à caractère sexuel sur une femme ou une fille. J'ai tout de même retenu un total de 177 dossiers d'indécence liés à des actes à caractère homosexuel, répartis annuellement comme suit :

**Tableau 1.2 : Dossiers d'indécence retenus à la Cour du Recorder par année**

Année	Nombre de cas	Année	Nombre de cas
1899		1915	5
1900		1916	3
1901		1917	1
1902		1918	6
1903		1919	6
1904	1	1920	5
1905	1	1921	6
1906	1	1922	14
1907	10	1923	16
1908	2	1924	11
1909	5	1925	14
1910	3	1926	12
1911	8	1927	16
1912	15	1928	2
1913	2	1929	7
1914	5	Total	177

Contrairement aux dossiers de la Cour des Sessions de la paix et de la Cour du Banc du Roi / de la Reine, les dossiers de la Cour du Recorder comportent généralement très peu de pièces. On n'y trouve très souvent que la plainte déposée, qui tient sur une seule page, pliée en trois. Sur la couverture figurent habituellement les dates de comparution, le verdict prononcé et la sentence, le cas échéant. Plusieurs dossiers comportent également une feuille de cautionnement, avec les informations (noms, adresse et parfois professions) sur les personnes s'étant portées caution. Bien que cela soit rare, certains dossiers comportent également d'autres pièces, qu'il s'agisse d'un rapport médical ou d'une lettre d'un proche faisant valoir les qualités de l'accusé. Un dossier comprend aussi une lettre adressée au chef de police de la ville. Un seul dossier comprend un interrogatoire. S'ils sont beaucoup moins substantiels que les dossiers de la Cour des Sessions de la paix et de la Cour du Banc du Roi / de la Reine, les dossiers de la Cour du Recorder présentent néanmoins un intérêt majeur pour cette thèse, en offrant de nombreuses informations, notamment sur certains lieux de fréquentation ou stratégies policières, qu'il m'aurait été impossible d'obtenir autrement.



### 1.5.3 Articles de journaux

Bien que moins nombreux et moins riches en informations que les dossiers d'archives judiciaires, les articles de journaux de l'époque constituent néanmoins des sources d'un intérêt fort appréciable pour ma thèse. Les repérer ne s'avère toutefois pas toujours aisé. En effet, s'il est relativement facile de retracer, à partir des dates des principales étapes des causes, les articles de journaux traitant d'affaires judiciaires d'envergure, telles l'affaire du club de la Partie Est de 1908 et l'affaire du club de la rue Saint-Hubert de 1916, largement couvertes par la presse, il en va autrement pour les articles portant sur des sujets non judiciaires. Puisqu'il est évidemment impossible de procéder à une revue exhaustive du contenu des principaux journaux montréalais, le repérage d'articles ne traitant pas de sujets liés à des affaires judiciaires ne peut être qu'hasardeux.

Avant l'introduction du délit de grossière indécence en 1890, il semble que plusieurs interpellations pour des actes à caractère homosexuel ne se soldaient que par une amende après un passage à la Cour du Recorder. Or, les dossiers de la Cour du Recorder antérieurs à 1899 n'ont pas été conservés, ce qui empêche de rechercher dans les journaux les articles susceptibles de traiter de ces arrestations. Aussi doit-on souligner qu'un nombre restreint de cas recensés dans les archives judiciaires semblent avoir été couverts par la presse. S'il n'est pas rare de retrouver des articles répertoriant les diverses causes entendues à la Cour des Sessions de la paix le matin précédant la parution du journal, les mentions aux causes ne se résument généralement qu'au nom de l'accusé, son délit et parfois sa sentence. Si certains articles traitent de cas repérés dans les archives de la Cour des Sessions de la paix ou de la Cour du Banc du Roi / de la Reine, d'autres rapportent des informations originales.

Le dépouillement des principaux journaux montréalais (*La Presse*, *La Patrie*, *Le Canada*, *The Montreal Star*) constitue une entreprise fastidieuse au succès mitigé. De plus, il ne pourra jamais être complété de façon exhaustive. Au moment d'entreprendre mes recherches, certains articles de journaux avaient déjà été mis au jour par d'autres chercheurs. Des reproductions de ces articles peuvent être consultées aux Archives gaies du Québec. Ayant pour mandat de conserver toute forme de document témoignant de l'histoire de la communauté gaie et lesbienne du Québec, les AGQ ont, depuis leur création, continuellement enrichi leurs fonds. Si elles possèdent d'innombrables documents originaux produits depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, elles ne détiennent toutefois, pour la période retenue, que des reproductions. Au fil des ans, divers chercheurs professionnels ou amateurs, dont plusieurs bénévoles aux AGQ, ont ainsi constitué un corpus de sources, composé principalement de coupures de presse, en lien avec l'histoire de l'homosexualité. En plus des articles de journaux dont il a été mention plus haut, la collection des AGQ m'a permis de mettre la main sur un article de 1917 du journal satirique torontois *Jack Canuck*<sup>97</sup>. Les AGQ détiennent également les reproductions de cinq exemplaires du journal *Les Mouches fantastiques*, dirigé par Elsa Gidlow et George Roswell Mills à la fin des années 1910.

Les sources retracées par les chercheurs m'ayant précédé m'ont permis de prendre connaissance de certains événements dont j'aurais difficilement pu connaître l'existence autrement. Ainsi en est-il par exemple de l'« Association nocturne » ou de l'affaire du club des Manches de ligne. En revanche, j'aurais inévitablement pris connaissance de l'affaire du club de la Partie Est lors de mon dépouillement des plumitifs de la Cour des Sessions de la paix, ce qui m'aurait permis de retracer ensuite les principaux articles de journaux publiés en lien avec cette affaire, comme j'ai pu le faire pour l'affaire du club de la rue Saint-Hubert. Pour repérer de nouveaux

---

<sup>97</sup> « A Victim, Montreal », *Jack Canuck*, 14 avril 1917, p. 22.

articles de journaux, j'ai le plus souvent ciblé les dates les plus pertinentes (arrestation, mise en accusation, verdict) des dossiers de cours de cas susceptibles d'avoir été couverts par la presse et cherché des mentions de ces événements dans les principaux journaux montréalais. Pour ce qui est d'articles traitant d'autres sujets que des causes judiciaires, il aura fallu s'en tenir au hasard sinon à des recherches par mots-clés pour les quelques journaux numérisés pour lesquels cette option est applicable. Ces dernières années, un nombre croissant de journaux d'époque ont en effet été numérisés par Bibliothèques et Archives nationales du Québec et un système de reconnaissance de caractères a rendu possible, pour certains d'entre eux, la recherche par mots-clés. Si les mots et expression «inverti», «homosexuel» ou «grossière indécence» peuvent conduire à quelques résultats, le fait est que la plupart des articles de journaux traitant de pratiques homosexuelles évitent de recourir à des termes désignant explicitement ce type d'activité. Faute de mot-clé spécifique, le repérage de ces articles demeure ardu. En plus des journaux quotidiens, certaines informations pertinentes sont également susceptibles de figurer dans des journaux à moins grand tirage. Si par leur couverture d'activités à caractère homosexuel les journaux jaunes représentent une source d'importance pour les historiens de l'homosexualité, ceux-ci sont encore peu nombreux avant les années 1940<sup>98</sup>. Toutefois, les journaux satiriques *Le Canard*, qui paraît de 1893 à 1958, et *Police Gazette*, publié en 1924 et 1925, traitent à plusieurs reprises d'homosexualité. Bien que les nouvelles qu'ils rapportent soient pour l'essentiel fictives, leurs articles nous fournissent quelques renseignements sur le monde homosexuel montréalais et la perception populaire de certaines pratiques. La recherche par mots-clés à partir des termes péjoratifs «fifi» et «tapette» ainsi que des noms «Geoffrion» et «Carreau», principales figures des clubs démantelés en 1908 et 1916, a notamment permis de repérer plusieurs articles.

---

<sup>98</sup> Voir Viviane Namaste, « La réglementation des journaux jaunes à Montréal, 1955-1975 : le cadre juridique et la mise en application des lois », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 61, n° 1 (2007), p. 67-84.

#### 1.5.4 Autobiographie et correspondance d'Elsa Gidlow

Publiée en 1986, l'autobiographie d'Elsa Gidlow<sup>99</sup> constitue très certainement le plus riche témoignage d'une personne ayant eu un vécu homosexuel à Montréal durant la période étudiée. Bien qu'elles ne représentent qu'une courte période de sa vie, Gidlow consacre près du tiers de son autobiographie à ses années passées à Montréal. De plus, cette période a l'avantage de s'appuyer entre autres sur le journal personnel que Gidlow a tenu à partir de l'adolescence. L'autobiographie de Gidlow offre une fenêtre inédite sur un milieu de jeunes artistes et intellectuels montréalais, à l'affût de représentations positives de l'homosexualité tirées de la littérature, de la science, de l'histoire et de l'actualité de différentes communautés homosexuelles occidentales et se forgeant une identité sexuelle s'inscrivant dans un contexte culturel international. Afin de mettre la main sur d'autres éléments liés à la vie d'Elsa Gidlow et des membres de son cercle, j'ai contacté la GLBT Historical Society, établie à San Francisco, qui possède dans ses archives un fonds Elsa Gidlow. Constitué principalement de documents relatifs à son vécu américain, le fonds contient néanmoins de la correspondance reçue par Gidlow durant ses années passées à Montréal, de même que des lettres reçues de ses amis restés à Montréal dans les années suivant son déménagement à New York, en 1920. J'ai notamment pu mettre la main sur des lettres reçues par Gidlow de son ami homosexuel George Roswell Mills ; de leur ami commun Louis Gross, étudiant en médecine de qui Mills fut un temps amoureux ; de Graeme Davis, un pasteur homosexuel américain avec qui Mills a eu une relation et qui a séjourné à Montréal à différentes reprises ; de Marguerite Desmarais, une Canadienne française qui a eu des rapports homosexuels avec Gidlow ; ainsi que de Louise Estelle Cox, pour qui Gidlow a longtemps entretenu des sentiments amoureux. Bien qu'elles s'avèrent moins riches en informations

---

<sup>99</sup> Elsa Gidlow, *I Come With My Songs. The Autobiography of Elsa Gidlow*, San Francisco, Booklegger Press, 1986, 422 p.

pertinentes pour cette thèse que l'autobiographie de Gidlow, elles fournissent néanmoins plusieurs renseignements complémentaires dignes de mention.

#### 1.5.5 Autres sources

Diverses autres sources complémentaires permettent de mettre la main sur des renseignements dont on ne fait mention ailleurs. Comme il ne s'agit pas de documents traitant spécifiquement de l'homosexualité, le repérage des informations pertinentes s'avère plutôt aléatoire. Nombre de sources identifiées comme susceptibles de contenir des éléments d'intérêt n'en ont finalement fourni aucun. Ce fut notamment le cas du reportage urbain anonyme *Montreal by Gaslight*, traitant du vice à Montréal et publié en 1889 ; du rapport de l'enquête sur la prostitution à Montréal présidée par le juge Taschereau (1905) ; des dépositions de la Commission royale pour faire enquête générale et complète relativement à l'administration des affaires de la Cité de Montréal par son Conseil de ville (commission d'enquête présidée par le juge Cannon en 1909) et des différents rapports du Comité des Seize, chargé d'étudier le vice à Montréal en 1918 et 1922.

Quelques publications médicales ont également été consultées. Dans *L'Union médicale du Canada*, l'une des plus importantes revues médicales de Montréal au tournant de siècle, quelques articles liés à la médecine légale ont été retenus, dont un court texte du médecin Éloi Philippe Chagnon consacré aux perversions sexuelles, qui traite notamment de l'inversion sexuelle du sens génital<sup>100</sup>. Publié à Montréal en 1920, le *Précis de médecine légale* du docteur Wilfrid Derome<sup>101</sup> fournit également des renseignements sur la perception de l'homosexualité par le corps médical, mentionnant au passage quelques éléments caractéristiques des relations

---

<sup>100</sup> Éloi Philippe Chagnon, « Les perversions sexuelles obsédantes et impulsives au point de vue médico-légal », *L'Union médicale du Canada*, vol. 30, n° 1 (janvier 1901), p. 60-62.

<sup>101</sup> Wilfrid Derome, *Précis de médecine légale*, Montréal, La compagnie d'imprimerie des marchands limitée, 1920, 389 p.

homosexuelles les plus communes. L'ouvrage de Derome consacre ainsi une brève section à l'« inversion sexuelle », de même qu'une autre à la « pédérastie (ou sodomie entre êtres humains) ». Alors que la seconde traite essentiellement des moyens, pour le médecin, de reconnaître les traces physiologiques d'un rapport sodomique, la première propose une présentation plus détaillée de l'homosexualité.

Aussi, bien que moins riches en informations que les dossiers de cour, les *Rapports annuels du chef de police* de la ville de Montréal de 1880 à 1929, conservés aux Archives de Montréal, fournissent des statistiques en lien avec le nombre d'arrestations, par délit, effectuées annuellement. Ces données sont particulièrement pertinentes pour les années pour lesquelles certains dossiers judiciaires se sont avérés introuvables. Elles permettent ainsi de mieux saisir l'ampleur des arrestations survenues à travers l'ensemble de la période étudiée. Quelques informations d'ordre qualitatif présentent également un intérêt, notamment en ce qui a trait aux ressources dont dispose la police.

Finalement, parmi les différentes commissions d'enquête sur la corruption de l'administration municipale et de la police montréalaise ayant eu lieu au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'enquête judiciaire sur l'administration de la police de Montréal de 1924-1925, présidée par le juge Coderre, est la seule à révéler quelques éléments en lien avec l'homosexualité. Accordant une large place au problème du vice dans la métropole, et particulièrement à la complicité de certains agents avec des tenancières de maisons closes, quelques témoignages font état de pratiques homosexuelles ayant lieu dans le secteur du Red Light.

## **1.6 Explication de la méthode**

Cette thèse s'appuie principalement sur une analyse narrative des sources. Les témoignages recueillis dans les dossiers judiciaires, qu'ils soient ceux de personnes

inculpées, de policiers ou d'autres témoins répondent à une logique narrative propre au contexte judiciaire. Considérant les divers filtres s'opérant dans la dynamique judiciaire, j'ai ainsi cherché, au-delà des simples données factuelles rapportées, à dégager le maximum de renseignements émanant de ces récits, parcellaires et parfois contradictoires, afin de porter une attention aux séquences de vie des personnes ayant des pratiques homosexuelles et des liens sociaux qu'elles ont entretenus. Afin de reconstruire le contexte social se dégageant des témoignages des personnes inculpées, cette recherche s'inspire des analyses qualitatives effectuées par Steven Maynard, George Chauncey, Peter Boag sur des sujets similaires pour d'autres villes nord-américaines, de même que des méthodes d'analyse narrative développées par Natalie Zemon Davis et Arlette Farge.

Utiliser comme principales sources des dossiers judiciaires implique de tenir compte du fait que toute archive est, dans sa production et sa transmission, formatée par les forces et normes régissant le monde social. L'archive judiciaire s'ancre ainsi dans des institutions, idéologies et relations de pouvoir. Dans le cas de délits liés à des pratiques homosexuelles, le conflit s'articule autour de positionnements antagonistes à l'égard d'une norme sociale et morale, à laquelle les personnes inculpées, en raison des lois en place, ne peuvent ouvertement déroger. Il est donc dans leur intérêt de taire ou de nier leurs pratiques sexuelles s'inscrivant en dehors de cette norme et qui sont sanctionnées par la loi. Le silence ou le déni de l'accusé est alors souvent porteur de sens. L'attention portée à l'individu nous conduit ainsi à ce qu'Arlette Farge présente comme une « infinité d'écarts que chacun construit avec la norme, et la complexité des chemins dessinés à l'intérieur d'elle, pour inventer et ne pas subir, s'unir et s'opposer »<sup>102</sup>. Aussi faut-il tenir compte du fait que les paroles de l'accusé, tout comme celles des témoins, cherchent d'abord à convaincre.

---

<sup>102</sup> Arlette Farge, *Le goût de l'archive*, Paris, Le Seuil, 1989, p. 113.

Les pressions exercées par l'appareil judiciaire peuvent conduire des témoins à livrer une version falsifiée des événements et davantage conforme à ses attentes. Dans son ouvrage consacré à la construction de l'homosexualité dans le nord-ouest américain au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, Peter Boag met en garde contre le risque de faux témoignages pouvant figurer dans les archives judiciaires et mentionne l'exemple d'un cas où le témoin a par la suite admis avoir menti :

Such materials usually draw on the testimony of people who would rather not be appearing before the legal system. Reacting to fear, inexperience, personal need, and pressure, those involved in same-sex sexual relationships might well provide conflicting or inaccurate information, which was in turn recorded by officials who filtered through their own prejudices. An example of a witness's unreliability comes from 1910 when the lawyers of a forty-nine-year-old man appealed their client's conviction for sodomy with a youth to the Washington State Supreme Court. They petitioned for a reversal, on the grounds that the juvenile supplied "uncertain and contradictory" testimony. Even the justices agreed that the witness had made "exaggerated" statements, which he later admitted were untrue.<sup>103</sup>

De même, Steven Maynard, qui a étudié les relations homosexuelles entre hommes et garçons dans l'Ontario urbain de 1890 à 1935 à partir de cas judiciairisés, souligne que les récits des garçons inculpés ne constituent souvent pas leurs propres versions des événements, mais plutôt des versions produites par d'autres et qu'à la Cour, les témoignages sont retranscrits par des sténographes qui produisent une version considérée ensuite comme « vraie et fidèle » de ce qu'ils ont noté. Il est ainsi nécessaire pour l'historien de prendre en compte la façon dont la justice forge les représentations des relations homosexuelles en Cour et, subséquemment, dans les archives judiciaires. Les autorités judiciaires et policières peuvent consciemment participer à la construction des récits des personnes impliquées dans des actes homosexuels. À cet égard, Maynard rappelle notamment que les avocats des accusés demandaient fréquemment aux policiers s'ils avaient interféré dans la déclaration d'un témoin ou dans un aveu de culpabilité, ce qui suggère que ça demeurerait une possibilité<sup>104</sup>. Il mentionne également qu'il est parfois évident que le témoignage d'un

---

<sup>103</sup> Boag, *op. cit.*, p. 9.

<sup>104</sup> Steven Maynard, « "Horrible Temptations" : Sex, Men, and Working-Class Male Youth in Urban Ontario, 1890-1935 », *loc. cit.*, p. 199.



garçon est la création de son avocat. Aussi affirme-t-il que d'autres fois, la police pouvait soudoyer un garçon pour qu'il témoigne contre l'homme avec qui il entretenait une relation, comme le suggèrent certains contre-interrogatoires.

Les archives judiciaires sont ainsi marquées, par leur contenu comme par leur forme, par leur fonction administrative et policière. Contrairement aux documents archivés dans la plupart des autres sphères d'activité, les propos contenus dans les archives judiciaires n'ont en effet pas été produits, et encore moins conservés, dans une volonté de communication. Leur narration a au contraire été forcée. Sur cette question, Boag souligne que le mandat répressif du système judiciaire affecte forcément le sens que l'accusé attribue à ses gestes devant la Cour et qu'en conséquence, ses véritables motivations resteront à jamais inconnues :

Court and police records are problematic in that they make public the very acts that people usually have good reason to conduct in private. Thus, the legal system necessarily subverts the meanings people ascribe to their own sexual activities. Perhaps the truth behind such actions, desires, and emotions will forever elude the historian. Nonetheless, faulty as legal documents might be, they sometimes provide most of the material available to us for reconstructing history.<sup>105</sup>

Il n'est ainsi pas toujours aisé cependant de parvenir, à partir de ces témoignages, à repérer l'opinion d'individus dont les quelques paroles dont nous disposons relèvent précisément de ses efforts à convaincre de son innocence.

Alors que les historiens ont traditionnellement cherché à évacuer les éléments d'apparence fictive des sources étudiées, d'autres, comme Natalie Zemon Davis, considèrent au contraire qu'ils nous en disent bien davantage sur la réalité vécue que nombre de faits avérés. Le passé contenu dans les archives, dans une approche narratologique, ne se présente pas sous la forme de récits bien construits, avec des sujets centraux, des débuts et des fins véritables. L'étude narratologique cherche à retracer les intérêts qui ont pu amener le narrateur, ainsi que les destinataires, à être

---

<sup>105</sup> Boag, *op. cit.*, p. 10.

acteurs de l'événement narratif. Elle vise en outre à identifier des structures socioculturelles déjà présentes dans l'esprit des protagonistes avant l'événement et ayant pu suggérer d'éventuelles lignées de récits, déterminées par les contraintes de la loi ou d'autres constructions culturelles<sup>106</sup>. Mais malgré son intérêt, l'approche narratologique présente certaines limites dans la déconstruction du récit forgé par les autorités judiciaires ou policières. Contrairement aux récits de pardon étudiés par Davis, les transcriptions d'interrogatoires dans les tribunaux montréalais du tournant du XX<sup>e</sup> siècle s'inscrivent dans une dynamique de confrontation légale bien établie et constituent en ce sens rarement de véritables récits.

Les archives judiciaires constituées autour de délits liés à des pratiques homosexuelles à Montréal au tournant du XX<sup>e</sup> siècle ne nous offrent ainsi généralement pas l'étendue narrative des lettres de pardon. Davis reconnaît d'ailleurs que l'approche narratologique offre des possibilités plus restreintes lorsque l'archive étudiée est constituée de dépositions ou de transcriptions d'interrogatoires<sup>107</sup>. Les différents documents regroupés au sein d'un même dossier d'archive judiciaire présentent différents styles d'écriture, générant à la fois des passages narratifs et non narratifs. C'est pourquoi Maynard propose d'analyser ces archives davantage pour leurs stratégies rhétoriques répétitives que leur forme narrative<sup>108</sup>. Parmi ces stratégies rhétoriques, Maynard mentionne entre autres le recours fréquent, par les avocats des hommes accusés d'attentat à la pudeur contre des garçons, à des démonstrations du consentement de ces derniers, que ce soit par leur âge, le fait qu'ils aient obtenu quelque chose en retour ou qu'ils n'aient pas opposé de résistance<sup>109</sup>. Ces stratégies nous renseignent toutefois davantage sur les rapports de pouvoir entre

---

<sup>106</sup> Natalie Zemon Davis, *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 1988, p. 21.

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>108</sup> Maynard, « "Horrible Temptations": Sex, Men, and Working-Class Male Youth in Urban Ontario, 1890-1935 », *loc. cit.*, p. 201.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 203.

les accusés et l'appareil judiciaire que sur les événements et le contexte dans lequel les actes reprochés s'inscrivent.

Au-delà des filtres et des faits attendus, les archives judiciaires présentent des fragments d'existence de gens ayant laissé peu de traces dans l'histoire. Dans les interrogatoires, les réponses fournies par les personnes inculpées nous apportent bien sûr les renseignements attendus, mais dégagent aussi un univers beaucoup plus vaste. Bien plus que les seules informations demandées, les réponses nous permettent ainsi de prendre connaissance de réseaux sociaux, d'habitudes de vie au milieu d'un groupe et de l'ensemble de la société. Le langage utilisé nous révèle également de multiples indications sur les relations sociales des personnes interrogées. Farge nous met en garde contre le danger de négliger les tentatives de leurre des accusés qui, à travers des esquives souvent malhabiles, clament leur innocence. Souvent ces démentis ont davantage l'apparence à peine voilée d'aveux.

Si les archives judiciaires mettent l'individu à l'avant-plan, elles nous renseignent aussi sur les lieux où il entretient des relations avec d'autres groupes sociaux. Malgré la pauvreté apparente de certains dossiers, ceux-ci sont néanmoins susceptibles de fournir de précieux éléments sur le contexte social dans lequel les événements relatés s'enracinèrent. George Chauncey souligne notamment que les témoignages recueillis nous informent sur le déplacement des lieux de rencontres homosexuelles et l'évolution des stratégies répressives :

Most files contain more than a record of court dates and the deposition of the arresting officer describing the alleged facts of the case and the circumstances of the arrest, but some of them contain statements by witnesses, notes from trial lawyers, and memoranda providing a more detailed account of the background of the defendant and the alleged circumstances of the crime. A handful contain excerpts of trial testimony. Even the thinnest files helped make it possible to map the shifting geography of the city's cruising areas and gay meeting places, as well as the social contexts in which men were arrested and the changing organization of the policing of sexual behavior.<sup>110</sup>

---

<sup>110</sup> Chauncey, *op. cit.*, p. 365-366.

Beaucoup plus que les seules informations demandées, les réponses nous permettent ainsi de prendre connaissance de réseaux, ainsi que d'habitudes de vie au milieu d'un groupe et de l'ensemble de la société.

Parce qu'elles constituent pratiquement les seules traces s'étant rendues jusqu'à nous, les informations contenues dans les archives judiciaires forment le principal matériau dont on dispose pour retracer l'histoire de l'homosexualité dans les villes nord-américaines de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle. Si ces archives nous permettent d'accéder à ces rares témoignages de personnes de classe populaire, l'analyse de leur contenu pose cependant d'importants défis d'interprétation. Prononcés à l'intérieur d'un cadre propre à la dynamique judiciaire, les propos archivés émergent d'un conflit et obéissent à sa logique. Plus que de rendre compte d'une réalité, ils visent avant tout à convaincre. Contrairement aux lettres de pardon, riches en formules narratives, les témoignages des accusés ont souvent intérêt à être laconiques. Les paroles prononcées traversent plusieurs filtres avant d'être retranscrites et de parvenir à nous. Émises sous contrainte, les paroles des accusés sont rapportées et mises à l'écrit par ceux-là mêmes qui sont chargés de réprimer les actes condamnés. La répétition de stratégies rhétoriques imprégnant les témoignages nous fournit en revanche nombre d'informations sur la dynamique de la répression et les rapports de pouvoir. Aussi, au-delà des faits rapportés, les fragments de récits présentés tant par des accusés que des témoins nous renseignent sur le contexte social dans lequel ces relations se sont déployées.

À partir des dossiers judiciaires retenus, j'ai donc cherché à retracer les principales caractéristiques des pratiques et identités homosexuelles observées à Montréal au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. En plus des différents éléments contextuels liés à des activités à caractère homosexuel présentés dans les récits se dégageant des plaintes et témoignages, les dossiers judiciaires fournissent également de nombreuses

données sociodémographiques d'un grand intérêt. En effet, à l'aide des informations contenues dans les fiches d'antécédents des personnes accusées (âge, profession, lieu de naissance, origine ethnique, religion, statut civil, niveau d'éducation), les actes de cautionnements (adresse et profession de l'accusé et de ses cautionneurs) et les interrogatoires (adresse et profession des personnes appelées à témoigner), j'ai pu analyser la façon dont des centaines d'individus ont, à travers leurs interactions avec la culture urbaine du tournant du siècle, entretenu des relations homosexuelles et participer ainsi au développement du monde homosexuel montréalais. Fournissant divers renseignements complémentaires appréciables, les différentes sources retenues permettront d'enrichir l'analyse, en y intégrant des éléments inédits et une perspective extra judiciaire. Aussi, bien que mon attention soit principalement dirigée sur les vécus homosexuels, je propose également une analyse de la dynamique judiciaire, des représentations de l'homosexualité par l'appareil judiciaire et la presse, ainsi que des effets de la répression policière sur les pratiques d'individus en quête de rapports homosexuels et sur la construction d'identités homosexuelles.

## CHAPITRE II

### DES MŒURS À POLICER

L'étude des pratiques homosexuelles montréalaises au tournant du XX<sup>e</sup> siècle nous conduit inévitablement à une analyse du contexte judiciaire et policier. Non seulement les dossiers de cour constituent les principales sources dont on dispose, mais la justice elle-même a certainement influencé les représentations des relations homosexuelles et ultimement, leur nature. En effet, le cadre légal et la façon dont les forces policières ont considéré et traité les relations homosexuelles ont sans aucun doute contribué à l'adoption, chez des individus à la recherche de rapports sexuels avec des personnes du même sexe, de certains comportements et rôles sexuels préétablis. La période retenue ici nous offre un regard privilégié sur l'évolution des interactions entre les actes à caractère homosexuel ayant lieu à Montréal et leur traitement policier et judiciaire.

#### **2.1 Un crime d'un genre nouveau : la grossière indécence**

Alors qu'avant 1890, les rares accusations portées à l'endroit de personnes s'étant livrées à des rapports homosexuels sont des accusations d'indécence, d'attentat à la pudeur ou de sodomie, chefs d'accusation ne visant généralement pas des actes homosexuels<sup>1</sup>, on observe dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle une

---

<sup>1</sup> Alors que l'accusation d'indécence concerne un large éventail d'actes considérés comme allant à l'encontre de la morale sexuelle (qu'il s'agisse de nudité en public, de l'« acte de fornication » dans un lieu public, ou encore l'interprétation de chansons grivoises dans un cabaret), l'attentat à la pudeur (ou assaut indécent) concerne pour sa part tout acte à caractère sexuel non consenti. Ce dernier chef est très majoritairement utilisé contre un homme pour un geste commis sur une femme ou une fille d'âge mineur. Pour sa part, depuis son introduction dans le droit britannique par Henri VIII en 1533, le délit de sodomie (*buggery*) concerne indistinctement la pénétration anale d'un homme, d'une femme ou d'un animal. Depuis la Conquête de la Nouvelle-France, cette loi fut appliquée au Canada jusqu'à ce que la législation canadienne introduise en 1869 sa propre loi sur les « offenses contre nature », formulée ainsi : « Quiconque est convaincu du crime abominable de sodomie, commis soit avec un être humain, soit avec un animal, sera passible de l'incarcération dans le pénitencier pour la vie, ou pour un

abondance de cas liés à des relations homosexuelles, sous l'accusation de grossière indécence<sup>2</sup>. L'introduction en 1890 dans le droit criminel canadien du délit de grossière indécence, qui cible spécifiquement les rapports homosexuels, entraîne ainsi une multiplication des arrestations en lien avec des actes à caractère homosexuel. En fixant les contours d'un nouveau type de comportement sexuel contraire à la norme morale, la justice canadienne établit non seulement un nouveau type de crime, mais contribuera également à façonner un nouveau profil de criminel.

Au moment où le délit de grossière indécence est introduit dans le droit canadien, peu d'actes à caractère homosexuel avaient jusqu'alors été traités par les tribunaux montréalais. Les archives de la Cour du Recorder n'ayant pas été conservées pour cette période, il est impossible d'en établir le nombre exact. Toutefois, les *Rapports annuels du chef de police* de Montréal recensent, par type de délit, l'ensemble des arrestations effectuées annuellement. Ce n'est qu'à partir de 1913 que les arrestations pour acte de grossière indécence sont explicitement identifiées. Pour les années antérieures, le délit d'indécence, d'attentat à la pudeur et celui de sodomie (mentionné pour la première fois en 1891) sont les seuls susceptibles de se rapporter à des actes de nature homosexuelle. La consultation de centaines de dossiers de la Cour du Recorder liés à des accusations d'indécence révèle qu'une faible minorité de cas se rapportent à des actes à caractère homosexuel. Bien qu'il soit impossible de déterminer le nombre d'arrestations se rapportant à des pratiques homosexuelles avant 1899 (année à partir de laquelle les dossiers de la Cour du Recorder ont été conservés), force est de constater que le nombre d'arrestations

---

terme de pas moins de deux ans » (*Statuts consolidés*, 32-33 Vict. (1869), c. 20, s. 63). Bien que le délit de bestialité sera également introduit dans le droit criminel canadien, nombre de cas de sodomie recensés pour la période étudiée concernent finalement des rapports sexuels entre un homme et un animal.

<sup>2</sup> Si le délit de grossière indécence est le délit le plus souvent utilisé à la Cour des Sessions de la paix et à la Cour du Banc du Roi / de la Reine pour les accusations en lien avec des actes à caractère homosexuel, à la Cour du Recorder de Montréal, le délit d'indécence constitue la seule charge portée contre toute infraction à caractère sexuel, qu'il soit homosexuel ou non. L'accusation de grossière indécence est réservée aux tribunaux supérieurs.

liées à des délits susceptibles de se rapporter à des actes homosexuels est en constante augmentation, comme en fait foi le tableau suivant.

**Tableau 2.1 : Arrestations effectuées annuellement par la police de Montréal, par délit<sup>3</sup>**

Année	Hommes			Femmes	
	Attentat à la pudeur	Conduite indécente	Sodomie	Conduite indécente	Attentat à la pudeur
1880	6				
1881	4	4		3	
1882	2	4		1	
1883	4	4			
1884	6	6			
1885	11	3		1	
1886	9	14		10	
1887	12	12		3	
1888	9	15		10	
1889	n. d.				
1890	12	9		2	
1891	26	27	5		
1892	11	4			
1893	3	1			4
1894	6	7			1
1895	9	14		15	10
1896	7	9		7	
1897	10	5		2	
1898	5	13		7	
1899	4	13		7	

Le nombre d'arrestations pour ces délits continue d'augmenter dans les années suivantes, alors que le nombre d'hommes arrêtés pour indécence dépasse régulièrement 50 par année.

Du côté de la Cour des Sessions de la paix et de la Cour du Banc de la Reine, bien qu'il m'ait été permis de dépouiller les contenants dans lesquels ils sont archivés, les dossiers ne sont pas classés avant 1893 et plusieurs cas repérés dans les

<sup>3</sup> *Rapports annuels du chef de police, 1880-1899.*



plumitifs n'ont pu être retracés. Malgré que 14 dossiers repérés à partir des plumitifs de 1884 à 1889<sup>4</sup> aient été impossibles à retracer, très peu d'entre eux étaient susceptibles de se rapporter à des actes homosexuels, les accusations portées visant très majoritairement des actes sans rapport avec des gestes à caractère homosexuel. Ainsi, des six dossiers ayant été retracés pour cette période, cinq se sont finalement avérés impertinents et n'ont pas été retenus. Aussi, pour les années 1880 à 1884, six dossiers en lien avec des actes homosexuels ont été trouvés à partir des contenants non classés et sans plumitif. Au total, sept dossiers en lien avec des actes à caractère homosexuel ont ainsi été retenus pour la décennie 1880. Même en considérant que certains dossiers introuvables pourraient s'avérer pertinents, il n'en demeure pas moins que le nombre de cas d'actes homosexuels traduits devant la Cour des Sessions de la paix et la Cour du Banc de la Reine est nettement moindre que ce qu'il sera pour les décennies suivantes (60 de 1890 à 1899 ; 65 de 1900 à 1909 ; 130 de 1910 à 1919 ; et 19 de 1920 à 1929). D'autre part, l'élagage des dossiers à partir de 1920 n'explique que très partiellement la réduction considérable du nombre de cas dans les années 1920. En effet, si 45 dossiers repérés ont été élagués, la plupart d'entre eux, concernant des accusations ne visant pas spécifiquement les actes homosexuels, auraient sans doute été rejetés. Seuls cinq dossiers de grossière indécence et deux dossiers de sodomie ont été élagués. Sans l'élagage, le nombre de cas retenus pour les années 1920 n'aurait ainsi probablement pas dépassé 30. En revanche, pour cette même décennie, les cas d'indécence liés à des actes homosexuels retenus dans les archives de la Cour du Recorder sont nettement plus nombreux (103) que pour les deux décennies précédentes (56 pour les années 1910 et 19 pour les années 1900), ce qui démontre un certain déplacement de la Cour des Sessions de la paix vers la Cour du Recorder dans le traitement des causes liées à des pratiques homosexuelles, laissant croire que celles-ci tendent désormais à être considérées davantage comme des infractions mineures.

---

<sup>4</sup> À noter qu'aucun plumitif ne recense les dossiers de 1880 à 1883.

En 1890, le droit criminel canadien est encore étroitement lié au droit britannique. L'instauration du délit de grossière indécence dans le droit britannique, par l'article 11 de l'amendement au droit criminel (amendement Labouchère), précède de cinq ans son introduction dans le droit canadien. Tant en Grande-Bretagne qu'au Canada, la création du délit de grossière indécence vise ainsi à élargir le spectre des comportements homosexuels prohibés au-delà de la sodomie (ou de la tentative de sodomie) et à pallier le caractère arbitraire d'une accusation d'indécence. Au Canada, le ministre de la Justice du cabinet de John A. Macdonald, John Thompson, dépose en avril 1890 le projet de loi 65, qui propose un amendement à la loi criminelle. Répondant aux demandes des réformateurs sociaux, le projet de loi vise essentiellement à durcir les articles de loi destinés à contrer l'exploitation sexuelle des jeunes femmes<sup>5</sup>. Des sections du projet de loi sont ainsi consacrées à la séduction des jeunes femmes et aux relations charnelles entre un supérieur et ses subordonnées. La section 3 du projet propose pour sa part l'instauration du délit de grossière indécence. Lorsqu'il présente cette section devant la Chambre des communes, Thompson affirme que des actes de cette nature ont commencé à faire leur apparition à certains endroits au Canada et qu'un vide juridique empêche de répondre efficacement au problème. Il propose alors de s'inspirer de la loi britannique adoptée cinq ans plus tôt :

The third section of the Bill contains a penalty for gross acts of immorality committed in reference to a male person. We have upon that subject very little law, and we now have no remedy for offences which are now notorious in another country, and which have made their appearance in this country. I think, that a clause of that kind, which is in the English Act, shall be adopted here. I propose, however, in committee, to enlarge the maximum term of imprisonment from two years. In this class of offences, which, as I have said, obtained some notoriety in the mother country, and which have made their appearance here in one or two places, the maximum penalty of two years imprisonment is, I think, entirely inadequate.<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> Voir Karen Dubinsky, *Rape and Heterosexual Conflict in Ontario, 1880-1929*, Chicago, Chicago University Press, 1993, 238 p.

<sup>6</sup> *House of Commons Debates*, 6th Parliament, 4th Session, vol. 2 (1890), p. 3161-3162.

S'il ne fait désormais plus de doute que des pratiques homoérotiques masculines autres que la sodomie sont visées, le libellé de la loi demeure vague. Lorsque le député libéral Richard Cartwright suggère qu'on précise davantage la nature des actes que l'on souhaite criminaliser, Thompson répond que ceux-ci sont trop variés et que la loi anglaise n'est pas plus précise :

I think it is impossible to define them any better, for the reason that the offences which are aimed at are so various. The notorious cases which I mentioned a few moments ago are not the same in their characteristics, and the description which would cover them would not apply to those cases which have been brought to my attention, as occurring in Canada within the last few months. I think it is better to leave it in this form. It is not more vague than the English Act.<sup>7</sup>

Favorable à la proposition d'adopter une loi plus sévère que celle en vigueur en Grande-Bretagne, le député libéral Edward Blake propose d'ajouter « et d'être fouetté » au libellé de la loi. Thompson accepte la modification. L'article qui est adopté sera formulé ainsi :

Every male person who, in public or private, commits, or is party to a commission of, or procures or attempts to procure the commission by any male person of, any act of gross indecency with another male person, is guilty of a misdemeanor and liable to five years of imprisonment, and to be whipped.<sup>8</sup>

Le libellé est donc essentiellement calqué sur la loi britannique, à l'exception de la durée maximale de l'emprisonnement, qui passe de deux à cinq ans, et de l'administration possible de coups de fouet<sup>9</sup>.

L'instauration du délit de grossière indécence témoigne ainsi d'une préoccupation grandissante de la part des législateurs face aux pratiques sexuelles entre personnes de sexe masculin et d'une volonté d'offrir aux autorités policières et

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 3170.

<sup>8</sup> *Acts of the Parliament of Canada*, 53 Vict. (1890), c. 37, s. 5. *Statuts du Canada*, 53 Vict. (1890), c. 37, s. 5.

<sup>9</sup> La loi britannique est pour sa part formulée ainsi : « Any male person who, in public or private, commits, or is party to commission of, or procures or attempts to procure the commission by any male person of any act of gross indecency with another male person, shall be guilty of a misdemeanour, and being convicted thereof shall be liable at the discretion of the court to be imprisoned for any term not exceeding two years, with or without hard labour ». *Criminal Law Amendment Act*, Vict. 48-49 (1885), c. 69, s. 11.

judiciaires un dispositif permettant d'étendre leur champ d'action. Bien que directement inspirée de l'évolution du droit britannique, cette initiative s'inscrit dans un courant plus large de réforme morale et de lutte contre le vice dans les grands centres urbains, menée principalement par les élites anglo-protestantes du mouvement de pureté sociale<sup>10</sup>.

L'instauration du délit de grossière indécence en 1890 verra non seulement la multiplication devant les tribunaux montréalais des accusations en lien avec des comportements homosexuels, mais pavera également la voie à la mise en œuvre de nouvelles pratiques policières ainsi qu'à une redéfinition des relations homosexuelles.

## 2.2 Accusés et victimes

La grande majorité des dossiers de cour relatifs à des rapports homosexuels ne comportent qu'un seul accusé. Dans plusieurs cas, cela s'explique par le fait qu'un homme ait été piégé par un agent double. Un nombre important d'autres cas impliquent un adulte et un garçon âgé de moins de 14 ans, âge légal du consentement sexuel. Lorsqu'un dossier comporte deux accusés ou plus, ceux-ci sont généralement majeurs et ont participé pleinement à l'activité sexuelle. Il n'est pas rare toutefois que deux adultes aient ensemble un rapport sexuel et qu'un seul des protagonistes soit accusé. Bien qu'il arrive parfois qu'un suspect réussisse à échapper aux policiers, le plus souvent, si aucune accusation n'est portée contre un des deux protagonistes, c'est que celui-ci est présenté comme témoin et considéré implicitement par la justice comme la victime de l'accusé, y compris lorsque son consentement semble pourtant manifeste et assumé. Cela vaut pour les nombreux cas impliquant des garçons de 14 ans ou plus, mais également pour plusieurs jeunes adultes. Les constables, les juges et procureurs désignent souvent par des termes tels que « petits garçons » ou *little boys*

---

<sup>10</sup> Voir Gary Kinsman, *Regulation of Desire : Homo and Hetero Sexualities*, Montréal, Black Rose Books, 1996, 2<sup>e</sup> édition, p. 113-114.

des garçons âgés de 12 à 17 ans, mais également des jeunes hommes de 18, 19, voire 20 ans. Dans les cas où aucune accusation n'est portée contre un jeune, celui-ci est donc appelé à comparaître à titre de témoin. Ayant analysé des centaines de dossiers de cour relatifs à des relations homosexuelles dans différentes villes ontariennes entre 1890 à 1935, Steven Maynard souligne que dans bon nombre de cas, des jeunes témoignent manifestement contre leur volonté<sup>11</sup>. En effet, même si aucune accusation n'est portée contre un jeune, son témoignage est plus généralement livré sous la forme d'un interrogatoire, comparable à celui réservé à un accusé, plutôt que d'un récit libre.

Certains interrogatoires fournissent un éclairage sur les circonstances ayant mené au dépôt d'une plainte par un jeune contre son partenaire. Nombreux sont les cas où la plainte ne provient pas d'un constable ou d'un parent ayant découvert la relation de leur fils, mais du jeune lui-même. Cela concerne évidemment les cas de rapports non consentis, mais aussi des cas dans lesquels un garçon ayant l'habitude de recevoir de l'argent ou autre rétribution ne s'était cette fois rien fait offrir. Il arrive parfois aussi que des constables fassent pression sur un jeune pour l'amener à porter plainte, quitte à le menacer. Un garçon de 13 ans ayant eu en 1902 des échanges homoérotiques avec un commis de 24 ans et un journalier de 26 ans dans des toilettes publiques au bord du fleuve, dans le quartier Sainte-Marie, admet ainsi à l'avocat des accusés avoir été menacé par les constables les ayant pris en flagrant délit :

Q N'est-il pas vrai que les hommes de police t'ont dit qu'il te fallait faire une plainte, que sans ça tu serais arrêté toi-même?

R Oui.

Q Qui t'a dit ça?

R Léonidas Sanguinet, constable.<sup>12</sup>

<sup>11</sup> Steven Maynard, « "Horrible Temptations" : Sex, Men, and Working-Class Male Youth in Urban Ontario, 1890-1935 », *The Canadian Historical Review*, vol. 78, n° 2 (juin 1997), p. 201.

<sup>12</sup> *Le Roi c. James Cahill et Thomas Brady*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1902, dossier #777.

Cet aveu suggère une piste d'explication sur les motifs derrière le dépôt de plaintes par un garçon contre son partenaire lorsque le récit démontre un consentement manifeste. Préférant s'épargner une condamnation, un jeune suivra les conseils des constables et se présentera ainsi en victime, même si son récit sera peu convaincant.

Même dans des cas impliquant un jeune homme au début de la vingtaine ayant fréquenté un homme plus âgé, la dynamique judiciaire tend souvent à en faire une victime. S'il est également accusé, sa sentence sera généralement beaucoup plus légère que celle qu'obtiendra son compagnon, pour des actes dont l'implication de chacun est pourtant identique. Dans son témoignage présenté à la Cour en juin 1917, le constable Aurèle Allaire relate les événements qui ont mené à l'arrestation de Jean Goyette, vérificateur de 56 ans et de William Rey, cordonnier de 24 ans, pour s'être livrés à des attouchements sexuels dans les toilettes de la gare Viger, après s'être d'abord rencontrés dans le square du même nom. Bien que Rey fasse connaissance avec Goyette en pleine nuit dans l'un des principaux lieux de drague homosexuelle de Montréal, Allaire n'hésite pas à présenter Rey comme une victime ayant été attaquée par Goyette :

J'ai arrêté les accusés dans les closets, mardi le 12 juin, entre deux heures deux heures et demie, sur la recommandation du gardien de la gare Viger. Il m'a dit que l'accusé Goyette courait de banc en banc [au carré Viger] pour attaquer les jeunes gens là. J'ai porté attention. Il a attaqué William Rey et il est parti avec lui jusqu'à la gare Viger. Je les ai suivis et les ai vus entrer dans les closets. Là, ils se sont mis dans un compartiment pour un seul homme tous les deux. Goyette s'est assis et Rey est resté debout et le jeune homme Rey s'est déboutonné. J'étais dans le compartiment voisin, je suis monté sur le bord, là. Je les ai regardés faire et j'ai fait venir un des hommes de la gare du Pacifique, pour servir de témoin. Et je les ai arrêtés immédiatement.<sup>13</sup>

Ayant visiblement décidé de son gré d'accompagner Goyette jusqu'aux toilettes de la gare pour y avoir des rapports sexuels, Rey demeure tout de même dans l'esprit du constable Allaire la victime d'un homme plus âgé. Des accusations seront toutefois

---

<sup>13</sup> *Le Roi c. Jean Goyette et William Rey*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1917, dossier #456.

portées contre Rey, mais le juge Seth P. Leet lui imposera une peine plus clémentes qu'à son partenaire, soit un an d'emprisonnement, contre le double pour Goyette.

Au-delà de l'âge, le rôle sexuel exercé dans la relation est également déterminant dans la responsabilité qui sera attribuée aux protagonistes par la police et la justice. Si, règle générale, un garçon d'âge mineur sera considéré comme la victime de l'homme avec qui il a eu un rapport sexuel, quelle que soit la nature des gestes qu'il a posés, dans le cas de rapports impliquant deux hommes, leur rôle sexuel, considéré actif ou passif, déterminera souvent le traitement qui leur sera réservé. Dans la série d'arrestations survenues dans les toilettes de la gare Windsor à l'automne 1906, le détective Eugène Demers, relate ainsi à la Cour l'arrestation d'un des hommes qu'il a piégés :

Guérin s'est alors levé debout et il s'est reviré et il a passé sa verge à travers le trou et le bonhomme se l'est mise dans la bouche. Quand on a vu cela, j'ai pressé le bouton électrique et là [les constables] Messieurs Johnson et Monaghan sont venus. On m'a demandé alors : Quel est celui qui est le suceux de cul? J'ai dit : C'est le vieux, et on l'a emmené.<sup>14</sup>

Bien que Guerin sera finalement lui aussi accusé et condamné, l'intérêt porté par les deux constables à l'endroit de l'auteur de la fellation est révélateur de l'attribution par le système judiciaire d'un niveau de responsabilité différencié selon le rôle sexuel exercé. Pour la grande majorité des cas, les personnes accusées ont adopté un rôle sexuel considéré actif, qu'il s'agisse de se prêter à la masturbation, à une fellation ou à la sodomie. Lorsqu'une personne ayant joué un rôle considéré passif est également accusée, elle reçoit généralement une sentence moindre que son partenaire. Il est également à considérer que dans les relations unissant un homme et un garçon, l'homme exerce presque toujours un rôle actif. S'il arrive que le garçon joue également un rôle actif, dans la plupart des cas en masturbant son partenaire, ce dernier est généralement au moins aussi actif et souvent davantage. Dans les très rares

---

<sup>14</sup> *Le Roi c. Thomas Guerin et John Sharey*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2372.

cas où le garçon exerce un rôle actif et que son partenaire majeur exerce un rôle passif, l'accusation sera tout de même portée contre l'homme. Dans pareil cas, on cherchera alors à transformer le rôle passif en rôle actif. Par exemple, Thomas Bellemare sera ainsi accusé, le 4 juillet 1912, d'avoir commis « un acte de grossière indécence, en introduisant ses parties privées dans la bouche de Albert Hébert, un enfant mineur âgé de 12 ans »<sup>15</sup>.

### 2.3 La corruption de la jeunesse

Bien qu'elles fournissent quelques renseignements sur les pratiques homosexuelles à Montréal au tournant du siècle, les archives judiciaires nous offrent principalement une fenêtre sur le vécu des personnes ayant été dénoncées. Les relations homosexuelles ayant échappé à la justice, que l'on peut supposer beaucoup plus nombreuses, sont, à toutes fins pratiques, absentes des dossiers étudiés. Cette évidence m'amène à proposer comme hypothèse que la proportion de relations homosexuelles entre adultes était sans doute en réalité plus importante que ce que le dépouillement des dossiers judiciaires démontre. En effet, on peut supposer qu'il est beaucoup plus facilement envisageable pour des adultes, hommes ou femmes, d'entretenir des rapports homosexuels consentis à l'abri des forces de l'ordre. D'ailleurs, un grand nombre d'affaires impliquant des adultes concernent des relations sexuelles immédiates dans des lieux publics ou semi-publics (parcs, toilettes, ruelles, etc.) entre deux hommes qui ne se connaissaient habituellement pas quelques minutes auparavant. Il est en revanche beaucoup plus difficile pour les constables d'être témoins ou d'être informés de relations qu'entretiennent des adultes à leurs domiciles. Cependant, certains rapports entre adultes ayant lieu en privé sont découverts de façon hasardeuse. Ainsi en est-il en 1910 de cette patrouille de police dépêchée pour enquêter sur une affaire de vol à main armée qui, devant la résidence

---

<sup>15</sup> *Le Roi c. Thomas alias Aimé Bellemare*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1912, dossier #2014.



du suspect, découvre une scène inattendue entre l'homme recherché, un barbier de 37 ans, et deux jeunes hommes de 17 et 18 ans :

Between 17<sup>th</sup> and 18<sup>th</sup>, about one o'clock in the morning I went the rear of 1003 Notre Dame st West, a house situated in the yard and looked in through the window and we saw the three accused in a bed together. Livernois was in the middle, Johnson was on the right and Malette on the left. Malette had his pants off, and Livernois had hold his penis in his hand. Johnson got up and opened his pants and got straddle over Livernois and Livernois took Johnson's penis in his mouth. We watched them doing these things for very nearly an hour. [...] We got a report early in the evening that Livernois had pulled a gun on Brown and Smith and we went there and got the gun and then Brown came to say that Livernois had taken some of his stuff and we went there and saw that I have said.<sup>16</sup>

Les relations sur une longue durée et dans lesquelles les rapports sexuels ont lieu en privé sont cependant beaucoup plus fréquentes dans les causes impliquant un homme et un garçon. L'intervention policière découle alors souvent d'une plainte venant d'un tiers, par exemple d'un parent du garçon. Ces particularités m'amènent à supposer que les relations entre un homme et un garçon, et encore plus entre un homme et un enfant, étaient davantage susceptibles d'être mises au jour et traitées par la justice que des relations entre deux adultes consentants. Non seulement il était certainement plus difficile pour un homme et un garçon de se fréquenter secrètement, mais il était aussi sans doute plus tentant pour des témoins de dénoncer une telle relation. Le spectre de la corruption de la jeunesse, fort présent dans l'imaginaire, alimentait probablement cette motivation.

L'idée de la corruption de la jeunesse est fréquemment évoquée par les juges dans le prononcé des sentences, de même que par la presse lors de scandales. Lorsqu'une association homosexuelle est démantelée, la responsabilité du crime est ainsi très largement attribuée à l'homme le plus âgé et ayant le statut social le plus important. Il en est ainsi en 1908 lors de l'affaire du club de la Partie Est, constitué autour du médecin Ulric Geoffrion, tenu responsable de la dépravation de nombreux jeunes, mineurs et majeurs, et qui reçoit la peine maximale pour trois chefs

---

<sup>16</sup> *Le Roi c. Adelard Johnson, Allen Mallette et Thomas Livernois*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1910, dossier #393.

d'accusation, totalisant 15 années d'emprisonnement. Lorsqu'un nouveau scandale similaire éclate, en 1916, cette fois en lien avec l'infiltration d'un club social dont les membres se réunissaient à la résidence de Joseph-Ernest Carreau, ancien vendeur d'ornements religieux, la plupart des jeunes adultes impliqués sont acquittés ou reçoivent des peines légères. Sachant qu'une sentence sévère l'attend, Carreau échappe pour sa part à la justice en s'enfuyant aux États-Unis. Pour la presse, cette affaire fut d'ailleurs considérée comme avortée, le seul véritable coupable n'ayant pu être jugé.

Dans son étude consacrée à l'escouade de la moralité juvénile et à la corruption des garçons à Montréal dans les années 1940, Tamara Myers suggère que l'idée de corruption de la jeunesse a émergé durant la Seconde Guerre mondiale, alors que les préoccupations à l'endroit de la conduite sexuelle des garçons auraient supplanté celles entretenues à l'endroit de la sexualité des jeunes filles. Ainsi affirme-t-elle :

La Première Guerre mondiale avait suscité l'éclosion des « jeunes filles modernes » qui refusaient de suivre les normes établies en matière de comportement social ou sexuel. Ces femmes évitaient les mariages précoces et les familles nombreuses mais point les relations sexuelles, ce qui causait naturellement scandale. On les accusait de mettre, par leurs pratiques, la nation en péril. Pendant la Seconde Guerre mondiale, cette panique morale s'est déplacée. Ce n'étaient plus les attitudes des jeunes filles à l'égard du sexe qui posaient avant tout problème, mais celle des garçons.<sup>17</sup>

Plus précisément, Myers avance que l'action de l'Escouade de la moralité juvénile de la police de Montréal, créée à la fin des années 1930, et son chef Ovila Pelletier, ont contribué à instaurer cette nouvelle préoccupation : « Pelletier et son équipe ont aidé à établir l'idée selon laquelle les jeunes étaient victimes de continuelles tentatives de corruption de la part des adultes »<sup>18</sup>. Après avoir étudié les « jeunes filles modernes » à Montréal au début du XX<sup>e</sup> siècle et les diverses initiatives visant à réguler leur

<sup>17</sup> Tamara Myers, « L'escouade de la moralité juvénile de Montréal et la corruption des garçons dans les années 1940 », dans *Une histoire des sexualités au Québec au XX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Jean-Philippe Warren, Montréal, VLB Éditeur, 2012, p. 69.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 71.

sexualité, Myers s'est ainsi intéressée à la régulation de la sexualité des garçons au cours des années 1940. Si ses recherches consacrées à l'Escouade de la moralité juvénile démontrent avec pertinence une préoccupation manifeste des autorités face à la conduite sexuelle des garçons et à leur corruption par des hommes adultes, on aurait toutefois tort d'y voir là un phénomène nouveau. En effet, l'étude des dossiers de cour relatifs à des relations sexuelles entre homme et garçon et des articles de journaux traitant de certains de ces cas met en évidence l'importance de cette préoccupation au moins depuis le début du siècle.

Myers se penche également sur la façon dont les autorités policières et judiciaires perçoivent les garçons s'étant livrés à des rapports homosexuels avec des hommes. Ainsi, lorsqu'elle rapporte le cas de 11 hommes ayant été arrêtés en 1940 pour avoir sollicité des garçons à la sortie de salles de cinéma du centre-ville pour obtenir des faveurs sexuelles, elle exprime son étonnement face à la clémence dont font preuve les autorités à l'endroit des jeunes qui ont pourtant clairement consenti aux échanges sexuels avec leurs partenaires :

Curieusement, dans le procès de 1940 des 11 hommes arrêtés pour avoir posé des gestes immoraux à l'endroit de jeunes garçons, les adolescents impliqués ont été exonérés de tout blâme, et ce, malgré le fait qu'ils avaient clairement accordé des faveurs sexuelles en échange d'argent. En certaines occasions, Pelletier et le Tribunal semblaient nier, ou du moins minimiser le pouvoir d'initiative des garçons.<sup>19</sup>

Encore une fois, cette inclination à considérer le garçon ayant eu un rapport sexuel avec un homme comme une victime ayant été corrompue par celui-ci, sans égard à son consentement apparent, est pourtant déjà bien établie au tournant du siècle.

La première mention explicite de l'idée de corruption de la jeunesse que j'ai recensée provient d'un article de *La Patrie* du 10 novembre 1891, en lien avec la condamnation de deux hommes ayant été surpris dans un refuge de la rue de la Commune, alors que des constables étaient à la recherche d'un voleur. John

---

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 79.

Pettigrew, un journalier irlandais de 42 ans, était alors en train de faire une fellation à William Gray, un journalier anglais de 18 ans, étendu sur un lit au troisième étage de l'immeuble. Tout en reconnaissant la responsabilité de Gray, *La Patrie* le présente comme ayant été corrompu par Pettigrew. De plus, elle laisse entendre qu'il ne s'agit pas là d'un cas isolé :

D'après les témoignages entendus ce matin dans cette cause, il est démontré que Pettigrew, cet être dégradé, avait enivré le jeune homme afin de l'amener plus facilement à la commission du crime odieux dont tous deux se sont rendus coupables. Pettigrew était aussi en état d'ivresse.

Il est triste de voir certains personnages prendre plaisir à commettre de tels actes ; mais quand, non content de s'abaisser ainsi au-dessous du niveau de la brute, ils vont jusqu'à corrompre de jeunes garçons en les faisant participer à la commission de leur crime, c'est chose des plus abominables. Quelque humiliante que soit la punition infligée à ces criminels, on est forcé de se dire, après leur comparaison : ils l'ont mérité.

Depuis deux ans, nombre de criminels ont été flagellés dans la prison commune et cependant les crimes de ce genre se commettent en plus grand nombre que jamais.<sup>20</sup>

Cette condamnation survient moins de deux ans après l'introduction du délit de grossière indécence dans le droit criminel canadien, qui avait donné lieu à une multiplication du nombre de mises en accusation pour des délits liés à des actes à caractère homosexuel. Bien que Gray ne soit alors âgé que de 18 ans et ait exercé un rôle passif, il reçoit la même sentence que son compagnon, soit deux ans de pénitencier et 25 coups de fouet. Cette condamnation identique prononcée contre un homme et un jeune homme fait figure d'exception dans les sources recensées. Dans les années 1880, pour l'ensemble des cas impliquant un garçon, y compris lorsque celui-ci a atteint l'âge de la majorité sexuelle, aucune accusation n'est portée contre celui-ci, même s'il paraît avoir consenti à la relation. Lorsqu'en août 1899, l'instituteur Philius Le Roy est reconnu coupable de grossière indécence après avoir fait des attouchements à un garçon de 12 ans, dans un champ à Maisonneuve, *Le Courrier du Canada* se montre satisfait de la sévérité de la peine qui lui est imposée, soulignant le rôle que celui-ci a pu exercer à l'endroit de ses élèves :

---

<sup>20</sup> « Criminels condamnés. Deux ans de réclusion au pénitencier de St-Vincent-de-Paul. L'humiliant supplice du fouet », *La Patrie*, 10 novembre 1891, p. 4.

Le crime honteux dont cet homme s'est rendu coupable méritait l'application de la loi dans toute sa rigueur. Le Roy était instituteur depuis au-delà de quinze ans. Il jouissait de la confiance des parents qui lui confiaient leurs enfants et cependant il travaillait à les perdre.<sup>21</sup>

La possible corruption des garçons qu'il avait à sa charge est également la raison évoquée par le juge François-Xavier Choquet pour justifier le choix de sa sentence :

Philius Le Roy, je ne puis être clément à votre égard, parce que vous étiez le gardien de la morale d'un grand nombre d'enfants. Je vous condamne à cinq années de bagne et à recevoir 75 fouets, en trois occasions différentes. Vingt-cinq coups, un mois après votre incarcération ; vingt-cinq coups après deux années de bagne et vingt-cinq coups un mois avant l'expiration de votre sentence. L'instrument dont on se servira pour vous châtier sera le chat à sept queues.<sup>22</sup>

La peine infligée à l'instituteur figure parmi les sentences les plus sévères recensées pour l'ensemble des cas étudiés.

L'idée voulant que des jeunes soient corrompus par des hommes aux mœurs jugées immorales et dépravées est abondamment évoquée durant l'affaire Geoffrion en 1908. Dès le lendemain de la rafle policière menée à la résidence du docteur Geoffrion, où se tiennent la plupart des activités sexuelles du club, *La Patrie* publie en une un article titré « Des corrupteurs de la jeunesse », dans lequel on y apprend que :

Un médecin bien connu de la rue Sainte-Catherine Est, a été arrêté hier sous une accusation infâmante.

C'est le lieutenant Egan qui l'a mis en état d'arrestation. Les constables Gagnon et Valade ont mené cette affaire qui fera scandale dans la partie est.

Le prévenu ferait partie d'un groupe de dégénérés qui font le métier de perdre l'enfance.

Les autorités de la police ont lancé des mandats contre plusieurs personnes bien connues impliquées dans cette affaire.

Elles veulent en finir avec ces dépravés.

[...]

Le recorder a eu une entrevue avec le juge Leet pour faire continuer la campagne contre ces corrupteurs de la jeunesse.<sup>23</sup>

<sup>21</sup> « Un monstre inhumain », *Le Courrier du Canada*, 11 août 1899, p. 4.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> « Des corrupteurs de la jeunesse », *La Patrie*, 30 septembre 1908, p. 1.

Le lendemain, le même journal publie un article intitulé « Pour protéger l'enfance : D'autres arrestations de débaucheurs d'enfants seront faites », dans lequel on rapporte que

Les constables Valade et Gagnon feront l'arrestation d'autres individus sur l'accusation d'enfants, qui ont failli être victimes de ces cyniques débaucheurs. On prétend que plusieurs personnages peu recommandables se sont enfuis aux États-Unis, après avoir appris par *La Patrie*, hier, que des débaucheurs de la jeunesse allaient être appréhendés.<sup>24</sup>

Bien qu'on fasse ici mention d'enfants, le club constitué autour du docteur Geoffrion, alors âgé de 41 ans, réunit principalement des adultes et au plus quatre jeunes hommes de 16 ans. Dans les jours qui suivent, la presse continue de traiter de l'évolution de l'affaire, en présentant Geoffrion et certains de ses acolytes comme des corrompeurs de la jeunesse. Ainsi, le 2 octobre, on mentionne que :

La police continue sa campagne d'épuration contre les dégénérés qui entraînent les jeunes gens au vice. Les constables Gagnon et Valade ont fait émettre plusieurs mandats. C'est le lieutenant Egan, du poste Central, qui a opéré, hier, l'arrestation de quatre des prévenus.<sup>25</sup>

Le 21 octobre, après la comparution de quatre prévenus, *La Patrie* présente ceux-ci comme ayant « à répondre à l'accusation de corruption de la jeunesse »<sup>26</sup>. Les 28 et 29 octobre, *La Patrie* publie successivement deux articles ayant tous deux pour titre « Les corrompeurs de la jeunesse », dans lesquels on fait état des interrogatoires de certains prévenus et témoins. On mentionne notamment que « Plusieurs jeunes gens, victimes de ces dégénérés, ont rendu leur témoignage »<sup>27</sup>. En rendant son verdict, le 30 octobre, le juge Choquet tient lui aussi Geoffrion responsable de la dépravation des jeunes qui l'ont fréquenté :

---

<sup>24</sup> « Pour protéger l'enfance : D'autres arrestations de débaucheurs d'enfants seront faites », *La Patrie*, 1<sup>er</sup> septembre 1908, p. 16.

<sup>25</sup> « La campagne se poursuit : La police opère l'arrestation de quatre autres individus accusés de corrompre la jeunesse », *La Patrie*, 2 octobre 1908, p. 1.

<sup>26</sup> « On choisit un procès sommaire : Les inculpés dans l'affaire scandaleuse de la rue Ste-Catherine comparaitront devant un magistrat », *La Patrie*, 21 octobre 1908, p. 14.

<sup>27</sup> « Les corrompeurs de la jeunesse », *La Patrie*, 28 octobre 1908, p. 1.

Vous avez été le fléau de la jeunesse et vous avez quotidiennement prostitué votre étude. Dieu sait combien de jeunes gens vous avez entraînés dans les abîmes du crime et du déshonneur!<sup>28</sup>

Aussi, il tient à distinguer la responsabilité de Geoffrion de celle de ses coaccusés, qu'il considère avoir été entraînés dans le vice par Geoffrion :

Je fais une distinction considérable entre vos cas et celui des trois autres jeunes gens qui, eux aussi, attendent leur sentence dans les cellules de cette cour, et de la chute desquels vous avez été la cause probable. Vous êtes le principal coupable dans toute cette affaire.

[...]

"J'en suis venu à la conclusion suivante. Vous considérant comme l'être le plus dangereux qui existe, plus dangereux qu'un pestiféré, je crois que l'unique moyen de protéger la société est de vous reléguer dans un endroit où, du moins, nos enfants seront en sûreté et je vous condamne au maximum que la loi impose."<sup>29</sup>

Ainsi, Joseph St-Pierre et Arthur Thibaudeau, tous deux âgés de 22 ans, verront leur sentence suspendue, sous promesse de garder la paix<sup>30</sup>. La Cour tentera d'établir une entente avec le consulat français afin de déporter Victor Berton, alias Michaud, un acteur français âgé de 45 ans, mais échappant à la loi sur la déportation puisqu'établi au pays depuis plus de deux ans. Finalement, pour Albert Bonin, âgé de 16 ans, son père a demandé au juge Choquet son incarcération à l'école de Réforme, mais celui-ci s'y oppose dans un premier temps par crainte que Bonin y fasse à son tour des victimes<sup>31</sup>. Il le condamnera finalement à une peine de trois ans à purger à l'École de réforme de Montréal<sup>32</sup>.

L'affaire Geoffrion survient à une époque où la protection de l'enfance devient une préoccupation de plus en plus importante. Grande figure du mouvement de réforme sociale du début du siècle, le juge Choquet joue un rôle de premier plan dans cette cause. Aux côtés de son épouse Marie-Caroline Barry, il met sur pied en

<sup>28</sup> « Le châtement du corrupteur », *La Presse*, 30 octobre 1908, p. 14.

<sup>29</sup> « Châtiment du vice honteux », *La Patrie*, 30 octobre 1908, p. 14.

<sup>30</sup> *Le Roi c. Joseph Hétu, Joseph St-Pierre, Victor Michaud et al.*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2834.

<sup>31</sup> « La sentence est suspendue », *La Patrie*, 12 novembre 1908, p. 14.

<sup>32</sup> *Le Roi c. Albert Bonin*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #3250.

1908 la Children's Aid Society of Montreal et en devient le premier président<sup>33</sup>. Il appuie la *Loi des jeunes délinquants* adoptée la même année par le gouvernement fédéral et qui prévoit la création de cours juvéniles provinciales et municipales et interdit l'incarcération de jeunes délinquants avec des adultes. Lorsque la Cour des jeunes délinquants de Montréal est mise sur pied en 1912, Choquet en devient le premier juge. Dès son entrée en poste, il exprime sa vision, inspirée du mouvement de réforme social des États-Unis et du Canada anglais, voulant que « chaque jeune délinquant soit traité, non comme un criminel, mais comme un enfant mal dirigé, ayant besoin d'aide, d'encouragement et de secours »<sup>34</sup>.

Lorsqu'un nouveau scandale comparable survient, en 1916, à la suite de l'infiltration d'un club social se réunissant à la résidence de l'ancien vendeur d'ornements religieux Joseph-Ernest Carreau, au 1304 de la rue Saint-Hubert, le spectre de la corruption de la jeunesse refait surface. Si la presse ne recourt pas aussi explicitement à cette idée que lors du procès des membres du club de la Partie Est, des parallèles entre les deux affaires sont clairement établis. Dès le lendemain de l'intervention policière, *La Presse* évoque une parenté avec l'affaire Geoffrion :

Huit individus ont été arrêtés, et on se demande si l'on ne se trouve pas en présence d'un scandale semblable à celui qui a fait tant de bruit, il y a huit ou neuf ans, alors qu'un médecin a été condamné à quinze ans de bagne, pour conduite immorale.<sup>35</sup>

Si on ignore l'âge des personnes ayant réussi à s'enfuir au moment des arrestations, on connaît celui des huit hommes arrêtés, soit Joseph-Ernest Carreau (38 ans), Zénophile Benoit (58 ans), Léon Gauthier (20 ans), Alcide Gervais (18 ans), Rodrigue Chandonnet (23 ans), Charles Wilson (26 ans), Leon Lee (35 ans) et Adrien

<sup>33</sup> Tamara Myers, « Choquet, François-Xavier », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 15, Université Laval/University of Toronto, 2005, [http://www.biographi.ca/fr/bio/choquet\\_francois\\_xavier\\_15F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/choquet_francois_xavier_15F.html) .

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> « Une razzia qui a fait sensation », *La Presse*, 5 août 1916, p. 7.



Ethier (23 ans)<sup>36</sup>. Ni la presse ni le dossier de cour de l'affaire ne font mention de la présence de garçons parmi les personnes fréquentant le club. Ainsi, parmi les hommes impliqués dont on connaît l'âge, seuls deux n'ont pas atteint l'âge de la majorité civile, soit Gervais et Gauthier. C'est toutefois un détective de la Cour juvénile, Émery Bénard, qui dirige l'enquête policière, initiée à la suite de plaintes de résidents du voisinage de la résidence de Carreau<sup>37</sup>. *La Presse* évoque la présence, au sein du club, de « jeunes gens de bonnes familles »<sup>38</sup>, laissant entendre leur probable corruption par d'autres membres du club.

Alors que Carreau, Benoit et Wilson échappent à leur procès en prenant la fuite après leur libération sous caution, la presse considère déjà l'affaire close. Malgré qu'aucun procès n'ait encore eu lieu, pour *La Patrie*, la responsabilité criminelle dans cette affaire incombe à Carreau et Benoit, les deux hommes les plus âgés du groupe :

À moins que la police ne retrace et arrête à nouveau Carreau et Benoit, qui sont les principaux personnages de cette aventure mouvementée, et qui se sont empressés de s'éclipser aussitôt qu'ils en ont eu l'occasion, la cause n'aura plus du tout la même importance.

Et comme il est très improbable que Carreau soit ré-arrêté, on peut dire que l'affaire Carreau est classée.<sup>39</sup>

Cet avis est également partagé par le juge François-Xavier Choquet, chargé de juger les accusés restants<sup>40</sup>. Rappelant la peine qu'il a infligée au docteur Geoffrion huit ans plus tôt, Choquet tient Carreau pour principal responsable dans cette affaire et, à l'instar de Geoffrion, considère celui-ci comme une menace pour la société :

Carreau, qui me semble le principal coupable dans cette cause qui a fait tant de bruit, devrait être ramené au pays. Les autorités devraient prendre les moyens nécessaires pour s'assurer de sa personne. [...] J'ai déjà fait un exemple, il y a

<sup>36</sup> « Une descente de la police dans une maison de la rue Saint-Hubert : Plusieurs sont arrêtés », *La Patrie*, 5 août 1916, p. 7.

<sup>37</sup> « L'affaire Carreau en Cour », *La Patrie*, 7 août 1916, p. 1.

<sup>38</sup> « C'est un club social disent les prévenus », *La Presse*, 7 août 1916, p. 5.

<sup>39</sup> « L'affaire du "club". Il n'y a plus qu'un seul accusé en prison : Les autres sont en liberté », *La Patrie*, 11 août 1916, p. 3.

<sup>40</sup> Bien qu'il ait subi son procès et plaidé non coupable, Lee s'enfuit à son tour avant de recevoir son verdict.

quelques années et cela a paru avoir un bon effet. Les gens de l'espèce de Carreau sont des individus néfastes.<sup>41</sup>

Les quatre accusés restants bénéficieront de la clémence du juge Choquet. Lorsque dans un premier temps, Chandonnet et Éthier se voient acquittés, *La Presse* les présente avant tout comme des victimes : « Deux des victimes de Carreau, plutôt que des coupables, ont eu leur procès ce matin, et le juge Choquet les a acquittés sur-le-champ »<sup>42</sup>. Gauthier sera également acquitté, alors que Gervais, pourtant le plus jeune des accusés, sera le seul à être reconnu coupable. Il n'écopera toutefois que d'une peine d'un mois d'emprisonnement pour un délit passible de cinq ans. Bien qu'innocentés, Chandonnet, Éthier et Gauthier ont pourtant pleinement participé aux activités sexuelles se déroulant chez Carreau. Au procès, l'agent Charles Lavé, qui a infiltré le club sur une période de 15 jours, raconte s'être fait masturber à plusieurs reprises par Éthier et avoir observé Chandonnet et Gervais se masturber mutuellement sur un sofa<sup>43</sup>. Pour sa part, Joseph Leblanc, l'autre agent ayant infiltré le groupe, rapporte avoir vu Wilson et Gauthier, couchés sur un sofa, se masturbant l'un l'autre<sup>44</sup>. En dépit de leur implication manifeste, les trois jeunes hommes sont ainsi considérés comme des victimes. Malgré qu'il soit accompagné d'une peine surtout symbolique, le verdict de culpabilité du jeune Gervais demeure quant à lui inexplicable ; la preuve présentée contre lui incrimine pourtant tout autant Chandonnet. La clémence accordée aux quatre jeunes accusés et les déclarations du juge Choquet témoignent ainsi de l'attribution par le système judiciaire d'une responsabilité différenciée en fonction de l'âge des prévenus : les gestes posés par les jeunes hommes s'expliquant essentiellement par l'influence d'un corrupteur de la jeunesse.

---

<sup>41</sup> « Il faudrait ramener ici J.-E. Carreau », *La Presse*, 12 octobre 1916, p. 9.

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> *Le Roi c. Adrien Éthier, Léon Gauthier, Alcide Gervais et Rodrigue Chandonnet*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1916, dossier #563.

<sup>44</sup> *Ibid.*

Si la corruption des garçons apparaît comme une préoccupation manifeste dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et plus encore au début du siècle suivant, notamment lors du scandale lié au démantèlement du club de la Partie Est, celle-ci reste toutefois pour les réformateurs sociaux un enjeu nettement moins important que l'exploitation des jeunes filles et la prostitution féminine. En comparaison aux multiples campagnes pour la protection des jeunes filles menées depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à travers le pays par des sociétés de bienfaisance et qui s'inscrivent dans une mobilisation internationale contre la « traite des Blanches »<sup>45</sup>, les discours dénonçant la corruption des garçons et les initiatives visant à la combattre apparaissent rares et sporadiques. Il va sans dire que les activités homosexuelles impliquant des garçons représentent un phénomène d'une ampleur nettement moindre que celles liées à la prostitution féminine<sup>46</sup>.

#### 2.4 Faute morale et non-responsabilité criminelle

Bien que la législation sur les pratiques homosexuelles ne connaisse aucune modification après l'entrée en vigueur du Code criminel canadien en 1892, les avancées scientifiques découlant de recherches menées auprès de personnes éprouvant des désirs homosexuels commenceront timidement à être prises en compte par l'appareil judiciaire dans sa considération de la responsabilité criminelle des accusés. Au tournant du siècle, les médecins sont de plus en plus souvent appelés à fournir leur expertise aux cours criminelles. Si les médecins légistes interviennent le plus souvent afin de livrer des rapports d'autopsie dans le cas de morts suspectes, ils

---

<sup>45</sup> Voir à ce sujet Mariana Valverde, *The Age of Light, Soap, and Water : Moral Reform in English Canada, 1885-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 2008, 205 p.

<sup>46</sup> À titre comparatif, dans les archives de la Cour du Recorder, on retrouve généralement pour une seule année plusieurs centaines de dossiers liés à la fréquentation de maisons closes, comparativement à un maximum d'une trentaine de cas liés à des actes homosexuels. Chargé d'enquêter sur le vice à Montréal, le Comité des Seize ne fait quant à lui aucune mention d'actes à caractère homosexuel dans les quatre rapports qu'il produit de 1917 à 1923, consacrant l'ensemble de ceux-ci à la prostitution féminine. Pour leur part, les dépositions de la commission d'enquête Coderre, qui se tient en 1924 et 1925, détaillent abondamment les activités liées à la prostitution féminine dans la ville, mais ne font que quelques brèves mentions d'activités homosexuelles.

sont également mandatés d'évaluer l'état mental de certains accusés. Le Code criminel de 1892 stipule que le médecin appelé comme témoin expert à la Cour n'a cependant pas à édicter lui-même la jurisprudence. Se gardant de rectifier le Code criminel, il est appelé à répondre aux questions qui lui sont posées afin de déterminer si l'accusé examiné appartient à l'une des catégories d'irresponsables reconnus ainsi que le degré de responsabilité qui lui incombe. Le médecin légiste peut cependant adresser des recommandations afin que le juge tienne compte des avancées scientifiques lorsqu'elles entrent en conflit avec la législation. Dans son étude médico-légale *Les aliénés devant la loi*, parue en 1900, le docteur Georges Villeneuve, professeur de médecine légale et de médecine mentale à l'Université Laval de Montréal, surintendant médical de l'Asile d'aliénés Saint-Jean de Dieu, médecin consultant à l'Asile Saint-Benoit-Joseph de Longue-Pointe et membre de l'Association médico-psychologique américaine et de la Société de médecine légale de New York, souligne ainsi que le médecin légiste appelé comme témoin expert est en droit, en tant que médecin, de « signaler les prescriptions légales qui sont en désaccord avec les données de la science et de réclamer que la loi s'harmonise avec la science dont elle doit suivre les progrès et la marche »<sup>47</sup>. Alors que les dispositions législatives sur les pratiques homosexuelles appréhendent l'individu s'y livrant sous un angle essentiellement moral, la science médicale commence à fournir, à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, des explications psychiatriques au phénomène.

C'est d'abord en Allemagne que les premières études scientifiques sur les comportements homosexuels sont menées. Dès 1852, le pionnier de la médecine statistique Johann Ludwig Casper émet l'hypothèse que le désir homosexuel soit inné. Ayant recensé et observé de multiples cas, il constate chez ses sujets la récurrence de caractéristiques psychologiques à la fois féminines et masculines, ce

---

<sup>47</sup> Georges Villeneuve, *Les aliénés devant la loi : Étude médico-légale*, Montréal, Eusèbe Sénécal & Cie, 1900, p. 3.

qui l'amène à y voir des « hermaphrodites de l'esprit »<sup>48</sup>. Les thèses de Casper sont reprises une décennie plus tard par le neurologue et psychiatre Carl Westphal qui cherche à démontrer, statistiques à l'appui, que les individus ayant des pratiques homosexuelles sont loin de constituer des cas isolés. Tout en insistant sur le caractère inné du désir homosexuel, Casper et Westphal n'en présentent pas moins un modèle marqué par la notion de dégénérescence. L'homosexualité est comprise comme une maladie congénitale plutôt que comme un vice. À l'inverse, en France, Ambroise Tardieu, figure de proue de la médecine légale, conçoit plutôt les pratiques homosexuelles comme découlant d'un choix immoral. Appuyé sur l'étude de 205 individus, Tardieu cherche à dresser dans *La Pédérastie*, publiée en 1857, un portrait du criminel homosexuel<sup>49</sup>. Ses analyses influenceront le corps médical français jusqu'à la fin du siècle.

Parmi les diverses théories mises de l'avant pour expliquer l'homosexualité au cours du siècle, une des plus marquantes est certainement celle de Karl-Heinrich Ulrichs. Juge assistant à Hanovre, Ulrichs est contraint de démissionner et de quitter la ville après que la relation homosexuelle dans laquelle il était impliqué ait été révélée au grand jour. Installé à Augsbourg et reconverti au journalisme, il publie en 1865, sous le pseudonyme de Numa Numantius, un essai en cinq volumes intitulé *Forschungen über das Rätsel der mann männlichen Liebe* (L'énigme de l'amour entre hommes), dans lequel il met de l'avant sa théorie du troisième sexe, à laquelle il donne le nom d'uranisme. Se décrivant lui-même comme uraniste, Ulrichs affirme que l'homosexualité résulte d'une d'inversion sexuelle : une âme de femme serait enfermée dans un corps d'homme et ses désirs sexuels s'orientent ainsi naturellement vers les hommes. En raison du caractère inné de l'uranisme, Ulrichs considère que les

---

<sup>48</sup> Régis Revenin, « Conceptions et théories savantes de l'homosexualité masculine en France, de la monarchie de Juillet à la Première Guerre mondiale », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 17 (2007), p. 28.

<sup>49</sup> Florence Tamagne, « L'âge de l'homosexualité, 1870-1940 », *Une Histoire de l'homosexualité*, sous la direction de Robert Aldrich, Paris, Éditions du Seuil, 2006, p. 232.

pratiques homosexuelles ne devraient donc pas être réprimées, celles-ci résultant d'une variation sexuelle sans plus de conséquences que la couleur des cheveux<sup>50</sup>. Ulrichs milite ensuite activement, sous son nom véritable, en faveur de la dépénalisation des actes homosexuels en Allemagne. La théorie d'Ulrichs connaît un important succès dans les milieux médicaux européens et nord-américains. Dès 1869, Westphal reprend le concept d'uranisme mis de l'avant par Ulrichs et le rebaptise « instinct sexuel contraire » (*Konträresexualsempfindung*). Considérant tout de même l'amour et la sexualité entre individus de même sexe comme une maladie, Westphal s'oppose lui aussi à leur criminalisation.

Influencé par les idées avancées par Ulrichs et Westphal, le psychiatre Richard von Krafft-Ebing publie en 1886 *Psychopathia Sexualis*, qui se veut une étude médico-légale à l'usage des médecins et juristes. Professeur de psychiatrie à l'Université de Vienne et médecin légiste, Krafft-Ebing présente dans son étude de nombreux cas cliniques, qu'il répertorie en quatre grandes catégories : les hermaphrodites psychosexuels (qui conservent des traces d'instinct sexuel pour le sexe opposé), les homosexuels véritables (atteints de perversité sexuelle, donc considérés vicieux et qui sont pour la plupart mariés), les homosexuels efféminés (atteints de perversion sexuelle, généralement passifs et qui se comportent en fille depuis leur plus jeune âge) et les androgynes (individus présentant à la naissance des caractéristiques physiologiques ambigües, les rapprochant de l'autre sexe)<sup>51</sup>. Contrairement à d'autres formes de perversion sexuelle, la plupart de ces pathologies sont rarement guérissables selon Krafft-Ebing, lui aussi adepte de la théorie de la dégénérescence. Rédigé par l'un des psychiatres les plus réputés de son temps, *Psychopathia Sexualis* est largement diffusé et ses analyses seront reprises par une multitude de médecins européens et nord-américains.

---

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 233-234.

<sup>51</sup> Revenin, *loc. cit.*, p. 32-33.

Plus fidèle à la position d'Ulrichs, le psychiatre allemand Magnus Hirschfeld devient à la fin du XIX<sup>e</sup>, une des principales figures scientifiques militant en faveur de la dépénalisation des pratiques homosexuelles. Se considérant lui-même du troisième sexe, Hirschfeld définit, à l'instar de Krafft-Ebing, quatre sous-catégories d'individus éprouvant du désir homosexuel : hermaphrodites, androgynes, homosexuels et transvestistes. Contrairement à Krafft-Ebing, Hirschfeld ne considère pas ces formes de troisième sexe comme des pathologies, mais comme de simples variantes sexuelles. En 1897, Hirschfeld fonde le Comité scientifique humanitaire, première organisation au monde voué à la décriminalisation de l'homosexualité. Il sera dans les années 1920 à la tête du premier périodique de sexologie et fondera, avec le médecin britannique Havelock Ellis, la Ligue mondiale pour la réforme sexuelle, qui prônera notamment l'égalité entre les hommes et les femmes, l'éducation sexuelle et une reconnaissance des droits des homosexuels<sup>52</sup>. Ellis fait également figure de pionnier de la sexologie. Auteur de nombreuses études sur la psychologie sexuelle, Ellis publie en 1896, en Allemagne, *L'inversion sexuelle* qui s'inscrit dans la continuité des analyses de Krafft-Ebing. Traduit en anglais l'année suivante, il s'agit du premier ouvrage scientifique consacré à l'homosexualité à paraître en Grande-Bretagne. Comme Krafft-Ebing, Ellis considère l'inversion sexuelle comme une pathologie rarement guérissable.

En France, on assiste également à la fin du siècle à une éclosion d'études psychiatriques consacrées à l'homosexualité. Jean Martin Charcot et Victor Magnan signent d'abord un ouvrage pionnier, sous le nom d'*Inversion du sens génital et autres perversions sexuelles*, paru en 1882 dans les *Archives de neurologie*<sup>53</sup>. Puis, le journaliste Marc André Raffalovitch, qui aspire à recenser l'ensemble des publications traitant de l'homosexualité, signe à partir de 1894 une série d'essais sur le thème dans les *Archives de l'anthropologie criminelle*, dirigée par le docteur

---

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>53</sup> Tamagne, *loc cit.*, p. 234.

Alexandre Lacassagne. Lui-même uraniste, Raffalovitch publie en 1896 *Uranisme et unisexualité : étude sur différentes manifestations de l'instinct sexuel*, ouvrage dans lequel il synthétise ses connaissances. À l'instar de Krafft-Ebing, il établit une distinction entre l'inverti inné et acquis. La même année, le médecin légiste Paul Garnier publie *Les fétichistes, pervers et invertis sexuels : Observations médico-légales*, étude s'inscrivant dans la même lignée, appliquée à la médecine légale.

Au Canada, aucun ouvrage consacré spécifiquement à l'homosexualité ne paraît durant cette période. À Montréal, le docteur Villeneuve est certainement l'autorité la mieux placée pour traiter des rapports entre la psychiatrie et la loi. Après l'obtention de son doctorat à l'Université Laval de Montréal, en 1889, Villeneuve séjourne plusieurs fois en France, où il se spécialise dans les maladies mentales et nerveuses et en médecine légale. À Paris, il suit les classes de neurologie de Jean-Martin Charcot et Fulgence Raymond, étudie la maladie mentale auprès de Valentin Magnan et Benjamin Ball à l'asile Sainte-Anne et la médecine légale à la préfecture de police auprès de Paul Garnier et à la morgue de Paris avec le médecin légiste Paul Brouardel<sup>54</sup>. S'il est à l'affût des plus récentes avancées de la médecine légale française, Villeneuve ne fait mention d'aucune forme de pathologie sexuelle dans les 131 pages de son étude médico-légale *Les Aliénés devant la loi*, parue en 1900. En revanche, l'aliéniste Éloi-Philippe Chagnon, médecin à l'asile Saint-Jean-de-Dieu et à l'hôpital Notre-Dame, membre étranger de la Société médico-légale de Paris et co-signataire avec Villeneuve en 1899 d'un court ouvrage intitulé *Aliénés méconnus et condamnés*, présente une brève analyse médico-légale de diverses « perversions sexuelles obsédantes et impulsives » dans un article paru en janvier 1901 dans *L'Union médicale du Canada*. Cinq types de perversions sexuelles, présentées comme les plus fréquentes, sont ainsi examinées, soit l'exhibitionnisme ; le fétichisme ; le sadisme et le sadi-fétichisme ; l'« inversion génitale ou homo-sexualité

---

<sup>54</sup> Guy Grenier, « La médecine légale des aliénés selon Georges Villeneuve (1895-1917), *Bulletin d'histoire politique*, vol. 10, n°3 (été 2002), p. 24.



(uranisme) » ; et l'érotomanie. Chagnon précise d'entrée de jeu que ses descriptions se fondent sur des rapports du professeur Krafft-Ebing et du docteur Paul Garnier. Pour Chagnon, les perversions sexuelles doivent être considérées comme des « stigmates de dégénérescence »<sup>55</sup>. Il décrit l'impulsion liée à la perversion sexuelle comme

une sollicitation motrice, à base émotive, vers un acte appétitif, que n'inspire aucun délire et que la conscience rejette, mais qui s'impose, parfois, automatiquement à la volonté, avec une irrésistibilité telle qu'elle entraîne la satisfaction du besoin, suivie d'un apaisement immédiat, en lequel se dénoue l'accès.<sup>56</sup>

Le caractère impulsif de la perversion sexuelle confère ainsi à l'individu atteint un instinct qui surpasse sa volonté, son jugement et sa conscience. Chagnon distingue toutefois le désir sexuel de l'inverti de celui du « pédéraste vulgaire », qui, par simple vice, entretient occasionnellement un désir homosexuel. Pour Chagnon, l'inverti est de par sa condition strictement attiré par des individus de son sexe :

La définition suivante de l'inversion génitale la distingue absolument du vice : Une perversion totale de l'instinct génésique, à forme obsédante et impulsive, impliquant une tendance homosexuelle irrésistible, et généralement, si exclusive que le sexe semblable est seul capable d'éveiller l'orgasme vénérien.<sup>57</sup>

L'origine pathologique de l'instinct sexuel de l'inverti lui confère ainsi une irresponsabilité qui ne saurait être attribuée au « pédéraste vulgaire ». À l'instar de Krafft-Ebing et des autres théoriciens de la dégénérescence, Chagnon croit que la répression ne peut contrer les désirs sexuels des invertis, ni même leur recherche de satisfaction :

Les obsessions impulsives sexuelles sont parmi les plus impérieuses et les plus irrésistibles. Aussi il arrive souvent que les pervers sexuels viennent se heurter aux lois. Mais l'appréhension d'un châtement ne saurait être suffisante pour refréner une impulsion pathologique, et la preuve de cette inefficacité est fournie, à tout instant, par des faits démontrant que des pénalités accumulées s'abattent sur le perversi sexuel sans le modifier en rien.<sup>58</sup>

---

<sup>55</sup> Éloi Philippe Chagnon, « Les perversions sexuelles obsédantes et impulsives au point de vue médico-légal », *L'Union médicale du Canada*, vol. 30, n° 1 (janvier 1901), p. 60.

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 62.

Du point de vue médico-légal, l'expert appelé à examiner l'état mental d'un inverti génital doit, selon Chagnon, tenir compte de ces considérations. Ainsi, si un rapprochement avec l'une ou l'autre des perversions sexuelles obsédantes et impulsives est établi, il devra le déclarer irresponsable « par application logique de l'article 64 du code pénal (code français) qui attribue cette irresponsabilité à l'individu "contraint par une force à laquelle il n'a pu résister" »<sup>59</sup>. En se référant au Code pénal français plutôt qu'au Code criminel canadien, moins explicite sur cette question, Chagnon dévoile l'influence qu'ont pu exercer sur lui les analyses du docteur Paul Garnier dans la rédaction de son article. Aussi peut-on supposer que Chagnon s'identifie davantage à la conception plus étendue de l'irresponsabilité criminelle mise de l'avant dans le droit criminel français par rapport au droit canadien, à l'instar de Villeneuve qui en 1895 remet en cause le premier paragraphe de l'article 11 du Code criminel canadien selon lequel seule l'aptitude à distinguer le bien du mal doit être prise en considération pour établir la responsabilité criminelle de l'accusé<sup>60</sup>.

Le médecin légiste Wilfrid Derome aborde également la question de l'inversion sexuelle dans son *Précis de médecine légale*, qui paraît en 1920. Professeur de médecine légale à l'Université de Montréal, médecin légiste de l'Université de Paris, médecin expert à la morgue de Montréal et directeur du laboratoire provincial de recherches médico-légales, le docteur Derome consacre une section de son ouvrage à ce qu'il identifie comme les principales anomalies de l'instinct sexuel, soit l'inversion sexuelle, l'exhibitionnisme, le fétichisme, le sadisme, le masochisme, la nécrophilie et la bestialité. S'inspirant des diverses publications de Bouardel et de *La Question sexuelle exposée aux adultes cultivés* du psychiatre suisse Auguste Forel, parue en 1905, Derome reconnaît l'existence de

---

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> Grenier, *loc. cit.*, p. 26.

l'homosexualité féminine, bien qu'il affirme que celle-ci soit moins fréquente que son équivalent masculin :

L'inversion du sens génital est encore désignée sous le nom d'homo-sexualité. Elle consiste dans la recherche de la satisfaction génitale non pas avec le sexe opposé comme à l'état normal, mais avec le même sexe : homme à homme (uranisme), femme à femme (saphisme ou tribadisme).

Cette anomalie est loin d'être rare; elle est plus connue, sinon plus fréquente, chez l'homme que chez la femme. Chez cette dernière elle laisse supposer la masturbation seulement, tandis que chez l'homme, elle a en outre, pour conséquence logique la pédérastie.

Dans les grandes villes, les invertis masculins en particulier, trouvent moyen de se grouper en association ou club, afin de faciliter leur fréquentation.<sup>61</sup>

À l'instar de Chagnon et des principaux théoriciens de la dégénérescence, Derome distingue deux formes d'homosexualité, l'une pathologique et l'autre engendrée par le vice. Ainsi considère-t-il que la responsabilité attribuée aux accusés doit tenir compte de ces distinctions, sans toutefois préciser comment il est possible pour le médecin de les reconnaître : « Devant la loi, l'inversion sexuelle comprend deux variétés : l'inversion vraie, constitutionnelle et morbide, qui comporte l'irresponsabilité; l'inversion fausse, acquise, due au vice, qui comporte la responsabilité »<sup>62</sup>. Derome affirme que l'inversion véritable est congénitale et se manifeste dès l'enfance, par des goûts et intérêts associés à l'autre sexe :

Par exemple, le petit garçon jouera avec la poupée, et la petite fille avec le soldat; au moment de la puberté, le futur inverti recherchera la société de ses petits camarades et évitera les petites filles; il sera excité davantage par des nudités d'hommes que par celles de femmes. La jeune fille aura des penchants inverses.

Parvenu à l'adolescence, l'inverti de l'un ou de l'autre sexe pourra tenter pendant quelque temps au moins, des rapprochements hétéro-sexuels; mais il ne tardera pas à les abandonner dès qu'un rapport homo-sexuel lui aura révélé sa destinée génitale.

L'amour de l'inverti a les mêmes caractères que l'amour normal; ses rêves érotiques sont en rapport avec ses dispositions morbides.<sup>63</sup>

Comme Chagnon, Derome croit que les invertis sexuels ont conscience de l'anormalité de leur instinct sexuel. Si plusieurs invertis peuvent être tentés d'adopter

---

<sup>61</sup> Wilfrid Derome, *Précis de médecine légale*, Montréal, La compagnie d'imprimerie des marchands limitée, 1920, p. 152.

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> *Ibid.*

une tenue ou des mimiques associables à l'autre sexe, c'est précisément cette conscience qui les amène à chercher pour la plupart à passer inaperçus :

Contrairement à ce que l'on croit généralement, un très petit nombre d'invertis présentent dans leur habitus extérieur, dans leur manière d'agir, dans leur costume, etc., des particularités qui témoignent de leurs aspirations homo-sexuelles. Leur intelligence normale fait qu'ils ont conscience de la morbidité de leur penchant sexuel, auquel ils sont toute leur vie, impuissants à triompher.<sup>64</sup>

Si pour Derome, les invertis doivent être considérés irresponsables, il en va autrement pour ceux dont l'homosexualité fut acquise par le vice. Ainsi croit-il cette variété d'inversion « susceptible de disparaître par la correction »<sup>65</sup>.

Malgré qu'ils préconisent clairement la clémence de la Cour face aux invertis sexuels congénitaux, les avis médico-légaux des docteurs Chagnon et Derome trouvent somme toute peu d'écho auprès des tribunaux montréalais au cours de la période étudiée. Pour l'ensemble des dossiers judiciaires retenus, au moins 14 accusés ont fait l'objet d'une évaluation de leur santé mentale par un médecin légiste. De ce nombre, six ont été déclarés aliénés, six non aliénés et deux ont été diagnostiqués invertis sexuels, tous deux par le docteur Chagnon. Si les accusés déclarés aliénés sont aussitôt transférés à l'asile, il en va autrement pour ceux déclarés invertis. Après avoir procédé à l'examen de Joseph Groulx, arrêté en mars 1912 par le constable Joseph Valade au théâtre Royal, Chagnon déclare à la Cour du Recorder : « Joseph Adolphe Groulx est atteint de dégénérescence mentale. C'est un uraniste androphile. Sa responsabilité est très limitée »<sup>66</sup>. Groulx sera tout de même reconnu coupable et condamné à payer une amende de 20 \$ ou à deux mois d'emprisonnement. Ce dernier paiera l'amende. Cette sentence est tout de même moins élevée que celle que recevront la plupart des autres hommes piégés dans cette même vague d'arrestations, qui seront pour la plupart condamnés à une amende de 50 \$ ou six mois

---

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 253.

<sup>65</sup> *Ibid.*

<sup>66</sup> *Le Roi c. Joseph Groulx*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D52, 13 mars 1912, dossier #28.

d'emprisonnement, ce qui laisse penser que le recorder a possiblement pris en considération la recommandation du docteur Chagnon.

À partir de 1906, la Cour du Recorder réclame systématiquement un examen, par un médecin légiste, de l'état mental de tout accusé présumé aliéné. La première année, 106 expertises seront ainsi demandées pour les 6 638 accusations criminelles traitées par la Cour<sup>67</sup>. Les requêtes varieront entre 124 et 239 examens pour les huit années suivantes. C'est au docteur Chagnon qu'est confié le mandat d'évaluer l'état mental des accusés présumés aliénés. Dans un article consacré à l'organisation de l'expertise psychiatrique en matière légale et dans lequel il présente le rôle du docteur Chagnon, Georges Villeneuve suggère que le Recorder prononce assurément un verdict allant dans le sens de l'évaluation fournie par le médecin légiste attitré :

Est confié à M. le Dr Chagnon l'examen de toutes les personnes qui compromettent l'ordre public ou la sécurité des personnes, la décence publique ou leur propre sécurité et que l'on présume atteintes d'aliénation mentale. C'est sur son certificat que le Recorder prononce l'internement dans un asile, le renvoi devant un tribunal approprié si l'individu a commis un délit et s'il est reconnu responsable, ou la mise en liberté lorsque l'état mental du sujet soumis à l'examen est conciliable, suivant les termes de la loi des asiles d'aliénés, avec l'ordre public et la sécurité des personnes.<sup>68</sup>

Ces dispositions sont sans doute plus facilement applicables lorsque le témoin expert reconnaît l'état d'aliénation de l'accusé et l'évidence de son irresponsabilité criminelle, ce qui le conduit à l'internement en asile. Dans les cas où le médecin déclare l'accusé non aliéné, mais reconnaît qu'il présente tout de même des facultés intellectuelles limitées, il recommande alors au juge de considérer le degré de responsabilité limité, mais pas nul, de l'accusé. Le juge tend à infliger alors une peine conséquente.

---

<sup>67</sup> Georges Villeneuve, « L'expertise psychiatrique en matière pénale dans la province de Québec et plus particulièrement dans le district judiciaire de Montréal. Étude statistique », *Union médicale du Canada*, n° 45 (1916), p. 383.

<sup>68</sup> Georges Villeneuve, « Organisation de l'expertise psychiatrique en matière pénale, dans la province de Québec », *L'Union médicale du Canada*, vol. 35, n°9 (septembre 1916), p. 440.

L'inversion sexuelle constitue ainsi un critère particulier dans l'évaluation de l'état d'aliénation mentale d'un accusé. La demande formulée par le tribunal de soumettre l'accusé à un examen psychiatrique vise donc principalement à établir le niveau des facultés intellectuelles de l'accusé et plus spécifiquement sa capacité à distinguer le bien et le mal, conformément aux prescriptions du droit criminel canadien. Comme les facultés intellectuelles de l'inverti ne sont généralement pas moindres que celles d'un autre individu considéré non aliéné, l'inversion sexuelle ne semble pas constituer un motif de requête d'évaluation psychiatrique. Il semble que les deux diagnostics d'inversion sexuelle établis par le docteur Chagnon résultent d'abord de demandes d'examen des facultés intellectuelles des accusés, perçues limitées par le tribunal. Lorsqu'il est mandaté en septembre 1915 d'examiner l'état mental de Louis Vermette, arrêté pour s'être prêté à des attouchements intimes sur différents hommes dans une rue près du marché Saint-Laurent, le docteur Chagnon conclut que « Louis Vermette est un inverti sexuel »<sup>69</sup>. Cependant, le recorder le condamne tout de même à une amende de 50 \$. Le même Vermette, qui sera condamné pas moins de 10 fois pour des actes de grossière indécence entre 1892 et 1919, avait aussi été examiné en 1907, par le docteur Villeneuve, après avoir été arrêté pour s'être livré à une fellation sur un homme dans un passage de cour. Après avoir procédé à deux examens de son état mental, Villeneuve avait alors déclaré au juge Louis-Wilfrid Sicotte, de la Cour des Sessions de la paix, que Vermette « est en état de conduire sa défense et qu'il est suffisamment intelligent pour se rendre compte de la nature et de la gravité de ses actes »<sup>70</sup>. Dans son évaluation, Villeneuve s'en est ainsi tenu à considérer les facultés intellectuelles de Vermette et sa capacité à reconnaître le caractère immoral de ses actes. Ayant évalué un même individu présentant vraisemblablement des caractéristiques associables à l'inversion du sens génital, Chagnon, qui a clairement avancé dans « Les perversions sexuelles

---

<sup>69</sup> *Le Roi c. Louis Vermette*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D95, 1915, dossier #31.

<sup>70</sup> *Le Roi c. Louis Vermette*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1907, dossier #550.

obsédantes et impulsives au point de vue médico-légal » que l'inverti sexuel doit être considéré irresponsable puisque « contraint par une force à la laquelle il n'a pu résister », semble ainsi plus enclin que Villeneuve à considérer l'inversion sexuelle comme facteur d'irresponsabilité criminelle.

Bien que les capacités intellectuelles des accusés soient de plus en plus souvent soumises à l'examen par les tribunaux montréalais au tournant du siècle, l'inversion sexuelle constitue ainsi un critère d'irresponsabilité criminelle très peu pris en compte. Contrairement au droit pénal français, le droit criminel canadien n'établit l'irresponsabilité criminelle que sur l'incapacité à distinguer le bien du mal, faisant fi de tout instinct contre lequel l'accusé, malgré sa conscience le rejetant, ne peut résister. Si elle est rapidement relayée par les médecins légistes montréalais, la nouvelle compréhension du désir homosexuel ayant émergé dans les milieux scientifiques européens de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle trouve donc peu d'échos auprès des cours de justice, qui s'en tiennent, pour l'essentiel, à la condamnation des pratiques homosexuelles sur la base de principes moraux, conformément aux prescriptions du Code criminel canadien. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le système judiciaire et les forces policières, chargées du respect de la loi, apparaissent alors de plus en plus en décalage avec le milieu médico-légal dans leur appréhension des pratiques homosexuelles.

## **2.5 « Faire une cause » : Les stratégies policières**

Directement interpellés par les campagnes successives des réformateurs sociaux visant à éradiquer le vice et l'immoralité, les constables montréalais adoptent au fil des ans une approche de plus en plus proactive dans leur lutte contre les pratiques homosexuelles. Cela se traduit par la mise en œuvre de diverses stratégies destinées à favoriser l'obtention d'une preuve suffisante pour incriminer des personnes soupçonnées se livrer à des actes homosexuels. Bien que plusieurs des

plaintes proviennent d'un des protagonistes ou encore d'un tiers, témoin de comportements répréhensibles, dans la majorité des cas, elles sont déposées par un constable. Qu'elles soient témoins malgré elles de rapports sexuels ou qu'elles les provoquent délibérément, les forces policières jouent ainsi un rôle déterminant dans la genèse de la plupart des cas retenus.

Mis sur pied en 1841, le service de police de Montréal est encore une organisation aux ressources et effectifs très limités au début de la période étudiée. Dans leurs rapports annuels, les différents chefs de police expriment constamment leur insatisfaction devant leur manque d'efficacité en raison de leurs ressources limitées. Ainsi font-ils régulièrement valoir au cours des années 1880 et 1890 la pertinence de se doter d'un service d'alarme et surtout, d'accroître leurs effectifs. L'urbanisation et l'expansion des limites de la ville amènent sans cesse les chefs de police à réclamer une hausse du budget du service de la police afin de pouvoir procéder à l'embauche de constables supplémentaires pour assurer un meilleur contrôle du territoire. Dans son rapport annuel de 1888, le chef George O. Hughes déplore ne pas être en mesure d'assurer une présence policière satisfaisante aux extrémités de la ville, notamment dans les environs des fermes Fletcher (devenu en 1876 le parc du Mont-Royal) et Logan (devenu en 1874 le parc Logan, rebaptisé en 1901 parc Lafontaine), où des « voyous [...] profitent de l'absence des hommes, qui sont aux affaires, pour commettre des dépravations »<sup>71</sup>. Aussi, les chefs de police manifestent une préoccupation croissante face à de nouveaux phénomènes enfleignant l'ordre moral, tels l'apparition et la multiplication de salles de vues animées et la consommation de cocaïne. En 1905, le chef Olivier Campeau prône l'interdiction de l'entrée aux mineurs dans les salles de théâtre et de billard, lieux

---

<sup>71</sup> George O. Hughes, *Rapport annuel du chef de police pour l'année 1888*, Montréal, Eusèbe Sénécal & Fils Imprimeurs, 1889, p. 6.



fréquentés par des « personnes désœuvrées, immorales et de mauvaise réputation »<sup>72</sup>. Alors qu'un règlement interdisant l'accès aux salles de cinéma aux enfants de moins de 16 ans non accompagnés d'un adulte est adopté en 1911, le chef Campeau presse l'administration municipale de mettre cette fois sur pied un bureau de censure afin de mieux contrôler la nature des films et interdire ainsi les « représentations suspectes pour la moralité publique »<sup>73</sup>.

Certains ajustements adoptés au cours de cette période permettent d'accroître l'efficacité de la police montréalaise. Dans son rapport annuel de l'année 1886, le chef Hercule Paradis souligne que la police a effectué 800 arrestations de plus que l'année précédente, hausse significative, attribuable essentiellement, selon lui, à la mise sur pied d'une première patrouille de nuit, qui a elle seule a procédé à 600 arrestations. En surveillant les zones les plus sensibles, cette patrouille permet à la police de surprendre les contrevenants sans que des plaintes soient déposées. Le chef Paradis reconnaît d'ailleurs que « lorsqu'elle fait son service ordinaire, l'incertitude de son apparition produit les meilleurs résultats »<sup>74</sup>. Aussi, afin de s'investir plus activement dans la lutte contre le vice, un Bureau de la moralité est mis sur pied en 1909. Ce dernier procède principalement à des interventions dans des maisons de désordre, de jeu et en lien avec la vente et la consommation de drogues illicites<sup>75</sup>.

Si des patrouilles peuvent parfois surprendre, plus ou moins par hasard, des individus se livrant à des échanges homosexuels, la police cherche, à d'autres occasions, à obtenir une preuve contre des hommes se livrant à des pratiques

---

<sup>72</sup> Olivier Campeau, « Rapport annuel du chef de police pour l'année 1904 », *La Gazette municipale de Montréal*, n° 26, 31 juillet 1905, p. 679.

<sup>73</sup> Olivier Campeau, *Rapport annuel du chef de police pour l'année 1911*, Montréal, Eusèbe Sénécal & Fils Imprimeurs, 1912, p. 5-6.

<sup>74</sup> Hercule Paradis, *Rapport annuel du chef de police pour l'année 1886*, Montréal, Eusèbe Sénécal & Fils Imprimeurs, 1887, p. 3.

<sup>75</sup> Marcela Aranguiz, *Cours de justice criminelle et classes ouvrières au tournant du XXe siècle à Montréal (1891-1921)*, thèse de doctorat, Montréal, UQAM, 2009, p. 101.

homosexuelles en chargeant des constables de « faire une cause ». À défaut de parvenir à surprendre sur le fait un homme suspecté d'avoir des rapports sexuels avec un garçon, il arrive que des constables contraignent un jeune à témoigner pour obtenir une preuve. En 1919, l'agent Damien Longpré admet ainsi à la Cour que c'est faute d'être parvenu à prendre sur le fait un suspect qu'il a amené trois de ses jeunes partenaires au poste de police pour les obliger à témoigner contre l'homme avec qui ils ont eu des relations sexuelles :

J'ai été informé le 6 février que Rouleau, l'accusé, s'amusait avec des jeunes garçons. J'en ai porté plainte à mon capitaine qui m'a chargé de faire une cause avec le constable Lefebvre. On a essayé à le poigner sur le fait, on n'a pas été capable. Alors on a eu trois jeunes garçons avec qui il s'amusait, on les a amenés à la station ; on leur a fait déclarer ce qu'ils avaient fait avec Rouleau. Rouleau les masturbait et quand il venait pour agir, il les prenait dans sa bouche.<sup>76</sup>

Ce type de stratégie est surtout efficace dans le cas de relations impliquant des garçons, que les constables arrivent plus facilement à soudoyer. Afin de pouvoir fournir elle-même des preuves contre des hommes se livrant à des actes homoérotiques, la police surveille notamment certains endroits ciblés, reconnus comme lieux de drague homosexuelle. Les forces policières recourront aussi de plus en plus souvent à des stratégies de piégeage, que ce soit en dépêchant un agent provocateur qui sollicitera des faveurs sexuelles ou en mandatant un complice extérieur au corps policier qui servira d'appât à un suspect, que des constables interpellent au moment opportun.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les cas de piégeage sont rares. La plupart des arrestations surviennent après une dénonciation ou après qu'une patrouille ait surpris des individus en flagrant délit. Dans ces derniers cas, il peut parfois être difficile d'établir si la preuve fut obtenue par pur hasard ou si elle fut le résultat d'une stratégie de surveillance ciblée. Si certains cas ne nous permettent ainsi pas de déterminer si la découverte d'un comportement criminel fut ou non fortuite, d'autres

---

<sup>76</sup> *Le Roi c. Rodrigue Rouleau*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #534.

ne laissent aucun doute quant à la surveillance dont les personnes appréhendées ont fait l'objet.

Dans sa thèse de doctorat consacrée au rôle de la religion catholique dans la construction de l'homosexualité au Québec, Pierre Hurteau, qui est à ce jour le seul autre chercheur ayant procédé à un dépouillement substantiel des dossiers judiciaires relatifs à l'homosexualité à Montréal pour la période étudiée, soutient qu'avant 1930, la plupart des actes de grossière indécence ont lieu en privé. Hurteau avance que ce n'est qu'à partir des années 1930 que les forces policières cibleront des lieux de rencontres précis et recourront à des stratégies de piégeage. Ainsi affirme-t-il :

Avant les années 1930, on peut difficilement parler de répression policière dirigée contre un groupe identifié comme les homosexuels. Pour que cela puisse se produire, il faut une certaine visibilité de la part des homosexuels, ce qui se traduit souvent par une prédilection pour certains lieux de rencontre et de drague. De 1890 à 1930 les actes de grossière indécence ont surtout lieu en privé, quoi qu'il y ait des actes commis dans des endroits publics : le port, les parcs publics, sur un bateau vapeur dans le port. À partir de 1930, plus d'actes de grossière indécence sont commis dans des endroits publics. Ce qui deviendra un sanctuaire homosexuel, le Théâtre Midway de la rue St-Laurent donne lieu à sa première arrestation en 1929. Mais, c'est vraiment après 1930 que les forces policières montréalaises ciblent certains endroits pour tendre des guet-apens aux homosexuels.<sup>77</sup>

Ma propre consultation des sources m'amène toutefois à invalider ces observations. Cette remise en question des interprétations d'Hurteau s'avère d'autant plus pertinente que celles-ci ont depuis été relayées par différents chercheurs. Sur les 286 dossiers des archives de la Cour des Sessions de la paix et de la Cour du Banc du Roi / de la Reine retenus, ainsi que sur les 177 dossiers de la Cour du Recorder, il apparaît clairement qu'une majorité significative d'actes à caractère homosexuel réprimés se déroulent dans l'espace public. Il est cependant difficile d'établir un nombre précis ; certains dossiers ne spécifiant pas le lieu où les actes se sont déroulés et d'autres encore se rapportent à des événements ayant eu lieu dans des endroits

---

<sup>77</sup> Pierre Hurteau, *Homosexualité, religion et droit au Québec : une approche historique*, thèse de doctorat, Montréal, Université Concordia, 1991, p. 158-159.

semi-privés (boutiques ou arrière-boutiques, cabines de toilettes publiques, passages de cour, hangars, etc.) qu'il serait difficile de catégoriser.

Il apparaît tout aussi clair que les forces policières s'investissent au moins depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à tendre des pièges aux hommes suspectés se livrer à des pratiques homosexuelles. Les dossiers de la Cour du Recorder antérieurs à 1899 n'ayant pas été conservés, il est difficile d'évaluer avec justesse dans quelle mesure des stratégies de piégeage furent déployées au cours du siècle, d'autant plus que la majorité des cas que j'ai recensés à la Cour du Recorder impliquent un agent double. Aucun cas de piégeage policier n'apparaît cependant dans les dossiers de cette cour entre 1899 et 1904. Il faut attendre 1905 avant de trouver un premier cas. On en trouve ensuite pratiquement chaque année jusqu'en 1929, ce qui laisse supposer une intensification du recours aux stratégies de piégeage à partir du milieu des années 1900. Cette hypothèse validerait ce qui se dégage des dossiers de la Cour des Sessions de la paix et de la Cour du Banc du Roi / de la Reine. En effet, leur analyse nous démontre que le recours à ces méthodes s'intensifie et devient de plus en plus sophistiqué à partir de cette décennie.

Le plus ancien cas de piégeage policier documenté est relié à l'arrestation, en 1869, de Moïse Tellier, rapportée par le *Montreal Evening Star* et mentionnée notamment dans la synthèse historique de Ross Higgins<sup>78</sup>. Cette arrestation fut traitée à la Cour du Recorder et n'a donc pas laissé de traces dans les archives judiciaires. L'article du *Star* révèle toutefois que la police surveillait depuis quelque temps le commerce de Tellier, sur la rue Craig, dans lequel il recevait différents hommes avec qui il se livrait à des rapports homosexuels. Un agent double y fut ainsi dépêché et

---

<sup>78</sup> Ross Higgins, *De la clandestinité à l'affirmation. Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise*, Montréal, Comeau & Nadeau, 1999, p. 87.

parvint à gagner la confiance de Tellier, qui lui fit des propositions à caractère sexuel avant d'être arrêté<sup>79</sup>.

Les arrestations découlant du déploiement de manœuvres policières destinées spécifiquement à prendre sur le fait un suspect afin d'obtenir une preuve contre lui sont de plus en plus fréquentes au cours de la période étudiée, ce qui témoigne d'une volonté manifeste des autorités de réprimer les activités homosexuelles se déroulant dans la ville. Steven Maynard remarque également que la surveillance policière de lieux fréquentés par des hommes à la recherche de rapports homoérotiques, notamment les toilettes publiques, augmente significativement à Toronto après l'introduction du délit de grossière indécence dans le droit canadien en 1890<sup>80</sup>. Cette traque aux hommes se livrant à des rapports sexuels avec d'autres hommes ou jeunes garçons s'inscrit pleinement dans la lutte contre le vice et l'immoralité dans laquelle s'investissent de façon accrue les autorités municipales de l'ensemble du Canada au tournant du siècle. Les campagnes menées par le mouvement de pureté sociale amènent la police de Toronto à se doter, dans les années 1880, de la première escouade de la moralité au Canada, qui inspirera les autres grandes villes du pays au cours des années suivantes. Des policiers en civil investissent alors les quartiers chauds afin de démanteler les réseaux de prostitution, de jeu, de contrebande d'alcool ou de vente de drogue<sup>81</sup>. Sans faire l'objet de campagnes orchestrées, les activités homosexuelles sont également réprimées.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les autorités municipales sont de plus en plus influencées par les tenants du mouvement progressiste découlant de la réforme environnementale. La ville de Boston, dirigée par le maire Josiah Quincy de 1895 à

<sup>79</sup> « An Abominable Assault », *Montreal Evening Star*, 8 juin 1869, p. 3.

<sup>80</sup> Steven Maynard, « Through a Hole in the Lavatory Wall : Homosexual Subcultures, Police Surveillance, and the Dialectics of Discovery, Toronto, 1890-1930 », *Journal of the History of Sexuality*, vol. 5, n° 2 (1994), p. 223-224.

<sup>81</sup> Carolyn Strange et Tina Loo, *Making Good : Law and Moral Regulation in Canada, 1867-1939*, Toronto, Toronto University Press, 1997, p. 81.

1899, est l'une des premières à adopter des mesures de réforme environnementale afin d'assainir les quartiers ouvriers. Considérant qu'en ayant accès à des installations de sports et loisirs tels des terrains de jeu, des bains et piscines publics, des gymnases et des amphithéâtres, les jeunes femmes et jeunes hommes des quartiers défavorisés seraient moins susceptibles de sombrer dans le vice, la ville met à la disposition des citoyens une série d'infrastructures à visées récréatives<sup>82</sup>. Ce modèle inspirera au cours des années suivantes nombre de grandes villes américaines et canadiennes. Mais le mouvement progressiste préconise également l'adoption de mesures coercitives afin d'éradiquer le vice urbain. En 1900, la ville de New York met sur pied le Comité des Quinze, une vaste organisation réunissant des hommes d'affaires, des éditeurs, des experts académiques et autres représentants de l'élite, afin d'élaborer des stratégies pour assainir les mœurs de la ville. S'inscrivant dans une démarche se voulant scientifique, le Comité mène des enquêtes sur la nature du vice et propose des solutions législatives<sup>83</sup>. En 1902, le comité publie son premier rapport intitulé *The Social Evil*, dans lequel les bordels et les tavernes constituent les principaux problèmes ciblés. La ville de Chicago emboîte le pas et met sur pied la Chicago Vice Commission, qui publie à son tour en 1911 un rapport, intitulé *The Social Evil in Chicago*. Le rapport propose une série de recommandations parmi lesquelles la création d'un département chargé de l'inspection des salles de danse, des crémeries et des excursions nautiques, l'obligation de présenter des films dans des salles de cinéma éclairées, le retrait des bancs des zones obscures des parcs, de même qu'un meilleur éclairage des parcs et l'adoption de lampes de poche par les policiers afin de faciliter la surveillance des endroits sombres<sup>84</sup>.

Les autorités municipales montréalaises se voient à leur tour influencées par les mesures mises en place par les progressistes dans différentes villes américaines.

---

<sup>82</sup> Paul S. Boyer, *Urban Masses and Moral Order in America, 1820-1920*, Cambridge, Harvard University Press, 1978, p. 181.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 193.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 217.

Le Comité des Quinze de New York et la Commission du vice de Chicago inspirent alors les élus montréalais, qui, en 1907, mandatent le Bureau de recherche municipal de New York d'enquêter sur les mœurs de la ville. La publication du rapport amène la ville de Montréal à se doter d'un directeur de la moralité publique. Est aussi constitué le Comité des Seize, un comité regroupant diverses organisations de la société civile et voué à l'extirpation du vice de la métropole<sup>85</sup>. De 1917 à 1923, le Comité des Seize réalise quatre enquêtes, diffuse des communiqués de presse et tient des conférences publiques afin de sensibiliser l'opinion publique à la nécessité d'éradiquer le vice à Montréal<sup>86</sup>. Puis en 1924 et 1925, se tient l'*Enquête judiciaire sur l'administration de la police de la cité de Montréal*, mieux connue sous le nom d'Enquête Coderre. Bien que l'enquête s'intéresse principalement à la question de la corruption policière, les autorités municipales mandatent également différents experts pour parcourir les zones chaudes de la ville, afin d'en documenter l'étendue du vice. Quelques actes de nature homosexuelle sont rapportés. Parmi les enquêteurs, George O. Hodick, l'enquêteur en chef du Comité des Quinze de Chicago et qui a collaboré à des enquêtes similaires menées dans près de 50 villes américaines, déclare alors que le vice sévissant dans ces villes n'est en rien comparable à ce qu'il a pu observer à Montréal :

If I was to take into consideration the population, I would say that I would be on the verge of proving – taking population into consideration – that this City of Montreal is the most wide, most open town I have ever seen, that I have ever been in, the rottenest town I have ever been in.<sup>87</sup>

Les forces policières montréalaises se retrouvent ainsi appelées, au début du siècle, à déployer des efforts croissants pour combattre les activités considérées immorales, qui paraissent prendre une ampleur inégalée. Si la lutte à la prostitution occupe alors le haut du pavé, la répression des activités homosexuelles n'est pas en reste. À partir des dossiers de cour analysés, on distingue alors trois principaux types de stratégies

<sup>85</sup> Andrée Lévesque, « Éteindre le Red Light : Les réformateurs et la prostitution à Montréal entre 1865 et 1925 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 17, n° 3 (février 1989), p. 193.

<sup>86</sup> *Ibid.*

<sup>87</sup> Dépositions, *Fonds de l'Enquête judiciaire sur l'administration de la police de la cité de Montréal, 1924-1925*, P45, S1, vol. 1, p. 572.

policières visant à obtenir des preuves contre un individu suspecté se livrer à des rapports homoérotiques : la surveillance ciblée, le piégeage direct et le piégeage par l'entremise d'un complice.

### 2.5.1 La surveillance ciblée

Afin d'obtenir des preuves contre des individus suspectés s'adonner à des pratiques homosexuelles, différents lieux font l'objet d'une surveillance policière. Alors que les lieux publics reconnus comme étant fréquentés par des hommes à la recherche de partenaires sexuels du même sexe sont périodiquement la cible d'une surveillance policière, des plaintes de résidents ou de membres de l'entourage d'individus suspectés se livrer à des actes homosexuels peut amener des policiers à espionner les activités se déroulant à l'intérieur de résidences privées. C'est par exemple une plainte d'une résidente de la rue Wolfe, adressée au poste de police en début de nuit, le 21 mars 1915, qui amène des policiers à surveiller l'appartement voisin au sien. La dame craignait que Berthiaume, un homme de 45 ans habitant l'appartement, ait entraîné dans des activités sexuelles deux frères venus le visiter. Le constable Alfred Rousseau raconte à la Cour avoir surveillé avec deux de ses collègues les activités se déroulant dans l'appartement voisin, à partir d'une pièce non éclairée, à l'intérieur de laquelle les suspects pouvaient difficilement les apercevoir :

Nous sommes allés – trois constables – dans cette maison et nous nous sommes placés dans l'appartement du milieu. L'accusé Berthiaume occupait l'appartement en avant, un appartement séparé par une porte vitrée. On s'est placé dans l'appartement du milieu, à la noirceur. Les accusés étaient à la clarté. Narcisse Plante était couché avec Louis Berthiaume et Joseph Plante était couché sur deux ou trois chaises placées près du chassis. De temps à autre, Joseph Plante se levait et allait faire une tournée au lit; il prenait la main de l'accusé Berthiaume et il se la faisait passer sur les parties. Il partait de là il revenait et il embarquait sur Berthiaume. Louis Berthiaume servait comme une femme. Ensuite de cela, Joseph Plante retournait sur la chaise. Narcisse Plante était couché au côté de Berthiaume. Il s'est déboutonné. Il prenait les mains de Louis Berthiaume et il se les passait sur les parties. Ensuite de cela, Louis Berthiaume s'est reviré de côté et Narcisse Plante a essayé par en arrière, mais de côté. Quand il a vu qu'il n'était pas capable il a sauté dessus et, là, il a commencé à



lui donner. Et Louis Berthiaume a commencé à crier : « Aie, tu me fais mal ». Et nous les avons arrêtés tous les trois.<sup>88</sup>

Malgré que la dame craignait que ses deux jeunes voisins soient victimes de Berthiaume, ceux-ci seront également accusés. Ils écoperont toutefois d'une peine de quatre mois d'emprisonnement, alors que Berthiaume sera condamné à un an. Des plaintes du voisinage amènent aussi parfois la police à surveiller de près les allers et venues de certaines résidences privées. Des constables reçoivent, en 1914, des informations à l'effet que des garçons se rendent chez le réparateur de chaussures Peter Papas, rue de Lagauchetière, pour y commettre des actions indécentes. En surveillant l'endroit, des détectives découvrent que Jean-Baptiste Chartier, âgé de 13 ans<sup>89</sup>, fréquente Papas. Au matin du 21 février, le détective Arthur Gagnon, en compagnie de son collègue Émery Bénard, se rend jusque chez Chartier, sur la rue Fullum, pour suivre discrètement le garçon dans sa marche jusque chez Papas :

Entre neuf et dix heures du matin, j'ai suivi un jeune garçon nommé J. B. Chartier et, cela, du numéro 546 rue Fullum jusqu'au numéro 16 rue Lagauchetière est, chez l'accusé, qui tient une shop pour réparer les chaussures.

Depuis quelque temps, nous surveillons cette place où, d'après les informations données, des jeunes gens y étaient amenés pour commettre des actions indécentes.<sup>90</sup>

Les constables défoncent ensuite la porte et prennent Papas et le jeune Chartier sur le fait :

Après que le petit garçon eût été entré dans la maison, la porte a été barrée. Pendant que c'était le temps de le poigner sur le fait, j'ai enfoncé la porte et je suis entré. Là, j'ai poigné le petit Chartier couché sur le dos, sur un sofa, avec ses pantalons déboutonnés et en bas et son corps et sa chemise relevés.

L'accusé était à se relever de dessus et ses pantalons étaient baissés et sa chemise et son corps étaient relevés jusqu'en dessous des bras.<sup>91</sup>

En raison du jeune âge de Chartier, seul Papas sera accusé. Il sera condamné à une peine de six mois d'emprisonnement.

<sup>88</sup> *Le Roi c. Maurice Plante, Joseph Plante et Louis Berthiaume*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1915, dossier #478.

<sup>89</sup> D'après le recensement de 1911.

<sup>90</sup> *Le Roi c. Peter Papas*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #774.

<sup>91</sup> *Ibid.*

Alors que la surveillance de résidences privées repose sur les informations fournies par un dénonciateur, la réputation de lieux de drague homosexuelle rattachée à certains lieux publics amène la police à dépêcher des constables chargés de surveiller à l'aveugle les activités sexuelles illicites susceptibles de s'y dérouler. Bien qu'à partir de la fin des années 1890, on recense dans les archives judiciaires des premiers cas d'hommes pris sur le vif dans des lieux publics réputés être le théâtre d'activités homosexuelles, c'est dans les années 1900 que surviennent de premières arrestations résultant sans conteste de pratiques de surveillance déployées à cette fin.

Un des premiers et sans doute des plus spectaculaires exemples est certainement la série d'arrestations survenues à l'automne 1906 par la mise en place d'un dispositif de piégeage sophistiqué dans les toilettes de la gare Windsor. Constatant depuis quelques semaines que des hommes se rencontrent dans les toilettes pour y avoir des rapports sexuels, la sécurité de la gare cherche à mettre en œuvre un moyen permettant de prendre sur le fait les suspects. Mandaté de suspendre une cage au-dessus des cabines, à partir de laquelle des constables pourront observer les activités se déroulant dans les toilettes, le détective Eugène Demers raconte ainsi à la Cour les moyens mis en œuvre afin de pouvoir interpeler les fautifs dans l'action :

D'abord on a eu l'ordre de Monsieur Lindsay d'aller se mettre au-dessus des privés pour surveiller. [...] On avait reçu cet ordre parce qu'il y avait des hommes qui venaient se faire sucer le cul et Monsieur Lindsay nous avait dit de se mettre, de monter dans une boîte au dessus des privés. On s'est mis dans cette boîte deux hommes.

Q Vous avez arrangé cela exprès?

R Oui Monsieur, pour poigner ceux qui se mettaient là, parce qu'on avait connaissance que la chose se faisait tous les soirs et mon bourgeois voulait que ces choses-là s'arrêtent. Cela faisait plusieurs soirs qu'on voulait poigner ces hommes-là, mais on ne pouvait pas, ils se méfiaient de nous autres. Nous avons pensé d'attacher une cloche reliée à un fils électrique qui connectait avec un bouton électrique et nous nous sommes servis de ce moyen pour donner l'alarme.<sup>92</sup>

Ce dispositif de surveillance n'est pas sans rappeler celui rapporté par Steven Maynard, mis en place dans les toilettes des serres Allan, à Toronto, en 1922 et qui

---

<sup>92</sup> *Le Roi c. Thomas Guerin et John Sharey*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2372.

permet l'arrestation de deux hommes, observés à partir d'un trou dans le mur par des constables montés sur une échelle<sup>93</sup>. À l'instar du stratagème policier décrit par Maynard, le système de surveillance mis en place dans les toilettes de la gare Windsor offre aux constables une perspective privilégiée garantissant un anonymat total. Témoignant lors d'une autre comparution, le détective Demers déclare ainsi avoir très bien vu les gestes posés par les accusés alors qu'il était impossible pour ceux-ci de l'apercevoir :

Le vingt-deuxième jour d'octobre à 7 heures et 31 minutes p.m. Watson est arrivé dans les closets à la station Windsor et quelques minutes après Riley est aussi arrivé et là ils sont entrés chacun dans un compartiment et j'ai vu Watson passer sa verge à travers du trou qu'il y avait dans la cloison et Riley l'a reçue dans sa bouche. Je me trouvais au-dessus d'eux et caché de sorte que je les voyais très bien tandis qu'eux ne me voyaient pas. Là j'ai pressé le bouton électrique et les constables sont venus les arrêter.<sup>94</sup>

Entre le 22 septembre et le 25 octobre 1906, 14 hommes sont ainsi arrêtés dans les toilettes de la gare Windsor, dont quatre le soir du 22 octobre. Si dans certains cas, des hommes ont des contacts sexuels dans les minutes suivant l'arrivée des constables dans la cage d'espionnage, parfois ceux-ci attendent jusqu'à deux heures avant qu'un geste de nature sexuel soit commis, généralement une fellation pratiquée via un trou percé entre deux cabinets. Lorsque les deux premiers hommes sont arrêtés le 22 septembre, cela fait déjà une semaine que des constables observent chaque soir les activités se déroulant dans les toilettes. Ainsi remarquent-ils que John Sharey vient chacun de ces soirs, apportant avec lui pommes et sandwichs et restant parfois dans les toilettes pour une durée de deux heures. La surveillance d'un lieu de rencontre homosexuelle prisé offre ainsi l'occasion aux forces policières de se renseigner sur les comportements des hommes cherchant à rencontrer un partenaire. Témoignant au procès de deux des hommes arrêtés, le constable Napoléon Mignault relate avoir observé leurs agissements respectifs avant qu'ils entrent en contact :

---

<sup>93</sup> Maynard, « Through a Hole in the Lavatory Wall : Homosexual Subcultures, Police Surveillance, and the Dialectics of Discovery, Toronto, 1890-1930 », *loc. cit.*, p. 224.

<sup>94</sup> *Le Roi c. Charles Riley et Harry Watson*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2620.

Je suis entré en devoir à sept heures hier soir à la station du Windsor et Norton est arrivé quelques minutes après, à peu près un quart d'heure après. Il est entré comme d'habitude, il a sondé les portes des closets pour voir s'il y avait quelqu'un, mais il n'y avait personne, il a été faire un tour dans la salle, est revenu, est entré dans la closet, s'est servi d'outil tranchant et a commencé à gosser dans la closet afin de faire le trou plus grand, ensuite il est sorti pour à peu près une dizaine de minutes, il est entré de nouveau, s'est assis et a baissé ses pantalons. Une dizaine de minutes après l'autre accusé est arrivé, est allé à l'urinoir, a fait une inspection, est allé voir à la porte de l'autre, est entré dans l'autre closet et il est resté debout. Quand j'ai regardé, il était debout et il avait sa verge dans ses mains, placée droit devant le trou. La deuxième fois que je l'ai vu, il était collé le long de la cloison de la closet et l'autre était après le sucer.<sup>95</sup>

En observant les façons de faire des hommes à la recherche d'un partenaire sexuel masculin, la police montréalaise parfait ainsi sa connaissance des mœurs homosexuelles urbaines.

À l'instar des autres grandes villes occidentales, les squares et les parcs figurent parmi les principaux lieux de sociabilité homosexuelle de Montréal. Les autorités étant bien au fait des activités homosexuelles s'y déroulant, ceux-ci font constamment l'objet d'opérations de surveillance. Bien que des arrestations pour actes de grossière indécence dans des parcs se produisent régulièrement durant l'ensemble de la période étudiée, on constate également que plusieurs arrestations à un même endroit surviennent parfois sur une courte période, résultant vraisemblablement de campagnes de surveillance ciblées. Haut lieu de drague homosexuelle à Montréal au début du XX<sup>e</sup> siècle, le carré Viger fait constamment l'objet de telles campagnes. En 1919, le constable Henri Layette rapporte ainsi au juge avoir été mandaté par son supérieur de surveiller le square : « Du 16 au 17 août, on a été averti par l'inspecteur Egan de surveiller le Carré Viger, qu'il y avait des hommes qui faisaient des grossières indécences »<sup>96</sup>. Si dans certains cas, il nous est impossible d'établir si des arrestations résultent d'une opération de surveillance,

<sup>95</sup> *Le Roi c. Albert Almenas et George Norton*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2419.

<sup>96</sup> *Le Roi c. Pierre Beauchamp*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #836.

d'autres ne laissent planer aucun doute. Ainsi en est-il de l'arrestation de l'épicière Trefflé Charest, surpris par deux constables dans la nuit du 18 au 19 août 1912 alors qu'il masturbe un autre homme sur un banc du carré Viger. Le constable Joseph Omer Gagnon, attiré au square, révèle à la Cour avoir changé de vêtements et s'être couché sur un banc, feignant de dormir, afin de pouvoir mieux épier les suspects repérés quelques minutes plus tôt :

J'ai arrêté l'accusé qui était avec un autre individu sur un banc dans le Carré Viger. [...] Il est venu s'asseoir contre un autre homme et lui a demandé une pipe de tabac, mais voyant qu'ils étaient surveillés ils sont partis chacun de leur côté. [...] J'ai été changer d'habit et de casquette et je suis venu me jeter sur un banc en faisant semblant de dormir et j'ai vu l'affaire, j'ai vu comment elle s'était passée, il l'a masturbé et après qu'il a eu fini, je n'ai pas voulu me lever parce que je pensais qu'il était pour se commettre un acte encore pire. Après cet acte d'indécence ils sont partis. [...] On a arrêté l'accusé. Maintenant je dois dire que c'est une véritable épidémie dans le Carré Viger que ces actes d'indécence-là.<sup>97</sup>

De plus, le constable Gagnon demande à son collègue Ovila Poirier de s'asseoir sur un autre banc pour pouvoir ainsi surveiller sous un autre angle les agissements de Charest et de son partenaire. Ce dernier réussira à échapper aux constables, en se réfugiant à l'hôtel Viger. Évoquant une « véritable épidémie » d'actes de grossière indécence, le constable Gagnon est un témoin privilégié de la sous-culture homosexuelle du carré Viger. Au cours du mois d'août 1912, lui et son collègue Poirier arrêteront cinq autres hommes, dont un à deux reprises, au carré Viger pour des actes de nature homosexuelle. Quatre autres hommes seront aussi mis en accusation par d'autres constables au cours du même été pour des délits similaires commis au même endroit.

Une part significative des nombreuses arrestations survenues au carré Viger au cours de la période étudiée résulte très probablement de stratégies de surveillance comparables à celle présentée ici. Le lieu est connu autant des hommes à la recherche de rapports homosexuels immédiats que des forces policières comme lieu de drague

---

<sup>97</sup> *Le Roi c. Trefflé Charest*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1912, dossier #123.

homosexuelle. Le témoignage livré par le constable Gagnon mentionne que Charest et son partenaire ont eu conscience qu'ils étaient surveillés, ce qui les a amenés à se séparer pour se retrouver plus tard et incité Gagnon à modifier son apparence. Face au risque évident de se faire prendre dans un lieu de fréquentation bien connu des policiers, les hommes à la recherche de rapports homosexuels n'ont d'autre choix que d'adopter une attitude méfiante face à quiconque se trouvant dans les environs. En contrepartie, les constables sont ainsi amenés à recourir à différentes tactiques pour épier les suspects sans être vus. Si la noirceur de la nuit favorise une plus grande intimité pour se livrer à des échanges sexuels, elle permet aussi aux policiers de mieux se camoufler pour surveiller les fautifs. Le constable Romuald Gratton rapporte ainsi à la Cour s'être caché avec son collègue Edmond Lalande derrière un banc du carré Viger où deux hommes se masturbaient la nuit du 19 juin 1914 :

Vers une heure et demie ou une heure et vingt j'étais caché quand un des accusés (je ne peux pas dire lequel) est arrivé seul et l'autre peu de temps après. Je suis allé en arrière d'eux autres (j'étais avec le constable Lalande) et je les ai vus se masturber tous les deux, l'un et l'autre. On les a arrêtés et conduits à la station.<sup>98</sup>

À l'instar du carré Viger, le carré Dominion, qui devient à partir des années 1910 le plus important lieu de drague de la ville, fait lui aussi l'objet d'une surveillance accrue. Des hommes s'y rencontrent pour se livrer à des échanges sexuels directement sur place, où dans une rue ou ruelle avoisinante. La police y prend sur le vif un nombre important d'hommes. Toutefois, la difficulté à parvenir à surveiller discrètement les actes homoérotiques commis au carré Viger et au carré Dominion explique sans doute en partie pourquoi les constables recourront de plus en plus, à partir des années 1910, à des stratégies de piégeage direct pour obtenir des preuves.

Les parcs Lafontaine et du Mont-Royal font eux aussi l'objet d'une surveillance constante. Contrairement au carré Viger, ces parcs sont le théâtre d'activités sexuelles diverses, parmi lesquels les actes à caractère homosexuel sont

---

<sup>98</sup> *Le Roi c. Paul Gendron et James Morris*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #476.

minoritaires. La surveillance policière qui y est déployée ne cherche ainsi pas à réprimer spécifiquement les actes de nature homosexuelle. Le nombre de dossiers judiciaires, particulièrement dans les archives de la Cour du Recorder, liés à la « fornication » ou autres gestes sexuels entre un homme et une femme, ou encore à des actes d'exhibitionnisme, en font foi. Bien que dilués dans un ensemble de pratiques sexuelles variées, les actes homosexuels ayant lieu aux parcs Lafontaine et du Mont-Royal n'attirent pas moins l'attention des forces policières. Procédant chaque été à des dizaines d'arrestations pour des délits liés à des conduites indécentes, les constables patrouillant ces parcs ont l'habitude de surprendre des hommes en pleins ébats sexuels.

Lorsqu'ils repèrent des individus au comportement suspect, ils n'hésitent pas à les surveiller durant plusieurs minutes et en différents endroits avant de les prendre sur le fait, comme en fait foi par exemple le témoignage du constable Alcide Robert, ayant procédé en 1923 à l'arrestation d'un homme dans les toilettes du versant sud du mont Royal, une vingtaine de minutes après l'avoir d'abord observé, visiblement en quête d'un partenaire, dans les toilettes du versant nord<sup>99</sup>. Le parc du Mont-Royal est trop vaste pour permettre à la police d'y opérer des stratégies de surveillance efficaces. Son corollaire new-yorkais, Central Park, également conçu par l'architecte-paysagiste Frederick Law Olmsted, pose le même problème aux policiers qui, comme le souligne George Chauncey, ne parviennent jamais à y exercer un véritable contrôle<sup>100</sup>.

D'autres lieux de fréquentation des sous-cultures homosexuelles sont également dans la mire de la police montréalaise, parmi lesquels les salles de théâtre et de cinéma. On assiste au cours des premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle à une

<sup>99</sup> *Le Roi c. William Smith*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1923, dossier #552.

<sup>100</sup> George Chauncey, *Gay New York : Gender, Urban Culture, and the Making of the Gay Male World, 1890-1940*, New York, Basic Books, 1994, p. 183.

multiplication des arrestations dans ces établissements. Des constables parviennent à épier des hommes à l'intérieur même des salles de projection. Des constables surprennent ainsi en mars 1909 deux hommes se masturbant mutuellement au cinéma Nickland, sur la rue Sainte-Catherine<sup>101</sup>. Au printemps 1919, le constable Édouard St-Pierre prend successivement sur le vif un homme masturbant un garçon de 15 ans à la salle de cinéma Crystal Palace<sup>102</sup>, puis un autre, masturbant lui aussi un garçon de 15 ans, cette fois au théâtre Midway<sup>103</sup>. Mais ici encore, le piégeage par des agents provocateurs s'avérera une stratégie plus efficace.

### 2.5.2 Le piégeage direct

Afin d'obtenir une preuve suffisante à présenter en Cour, les forces policières recourent parfois au piégeage direct, en dépêchant un agent double dans un lieu stratégique pour servir d'appât. Cette technique, déjà utilisée lors de l'arrestation de Moïse Tellier en 1869 sera de plus en plus utilisée au cours de la période étudiée, particulièrement dans les squares et les parcs, certaines rues et ruelles, mais aussi dans des salles de théâtre et de cinéma et à certaines occasions, à l'intérieur de résidences privées. J'ai dénombré un total de 77 opérations policières dans lesquelles un ou des constables parviennent à recevoir des attouchements ou autres propositions sexuelles incriminantes. Le premier cas de piégeage direct recensé, après celui de Tellier, est lié à l'arrestation de Clovis Villeneuve au Champ-de-Mars, en juin 1886. Comme l'arrestation de Villeneuve fut elle aussi traitée à la Cour du Recorder, nous n'avons pas accès à la plainte déposée. Toutefois, un article de *La Presse*, paru le lendemain de l'arrestation, nous renseigne sur ces circonstances. On y apprend

<sup>101</sup> *Le Roi c. John Passeri et Georges Roberge*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D40, 12 mars 1919, dossiers #1 et 2.

<sup>102</sup> *Le Roi c. George Alexandria*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D127, 21 mars 1919, dossier #3.

<sup>103</sup> *Le Roi c. Cléophas Primeau*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D127, 2 avril 1919, dossier #3. Cette arrestation infirme l'affirmation d'Hurteau à l'effet que la première arrestation dans cet établissement a eu lieu en 1929. Une autre arrestation, par piégeage direct, a également eu lieu en 1921 : *Le Roi c. Édouard Dufort*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D149, 4 novembre 1921, dossier #15.



qu'une vingtaine d'hommes à l'allure efféminée et « s'appelant sur des tons doucereux » sont réunis au Champ-de-Mars depuis plusieurs heures lorsque Clovis Villeneuve aborde de façon suggestive un homme, qui s'avérera finalement être le constable Lafontaine et qui procédera à son arrestation<sup>104</sup>. Il apparaît clair que Lafontaine, vraisemblablement vêtu en tenue civile, s'est présenté au Champ-de-Mars afin de tendre un piège, d'autant plus que l'arrestation de Villeneuve est survenue vers minuit, alors que la présence des hommes au comportement suspect avait été remarquée dès le crépuscule.

Stratégie rarement utilisée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le recours à un agent double pour piéger des suspects devient plus régulier à partir du milieu des années 1900 et s'intensifie considérablement au cours de la décennie 1920, comme en fait foi le tableau suivant.

**Tableau 2.2 : Cas de piégeage direct recensés<sup>105</sup>**

	Squares, parcs et environs immédiats	Rues, ruelles, cours, terrains vagues	Théâtres	Résidences privées	Autre	Non précisé	Total
1886	1						1
1887							
1888							
1889							
1890							
1891							
1892							
1893							
1894		1					1
1895							
1896							
1897			1				1
1898							

<sup>104</sup> « L'Association nocturne », *La Presse*, 30 juin 1886, p. 4.

<sup>105</sup> Dans les cas où un ou des constables piège(nt) plus d'un homme à la fois, un seul cas est comptabilisé puisque ces arrestations relèvent d'une même opération.

1899							
1900							
1901							
1902							
1903						1	1
1904							
1905	1						1
1906							
1907					1		1
1908		1		1			2
1909		1					1
1910							
1911		1					1
1912	2	1	8				11
1913							
1914	3			1	1		5
1915		1					1
1916	1	1		1			3
1917							
1918							
1919	1	1					2
1920	5						5
1921			2				2
1922	2	1				1	4
1923	7	1					8
1924	1						1
1925	7	1					8
1926	5	2					7
1927	3	5	1				9
1928	1						1
1929							
Total	40	18	12	3	2	2	77

Dans tous les cas de piégeage direct recensés, les constables adoptent un comportement passif, le plus souvent en se laissant caresser, mais sans se livrer à quelque attouchement que ce soit. Si les constables se font souvent caresser par-dessus leurs vêtements, il n'est pas rare qu'ils se laissent déboutonner le pantalon et masturber. Dans certains cas, ils interviennent alors qu'ils sont sur le point de

recevoir une fellation. Le constable Richard Parker, qui a lui-même piégé quelques hommes, rapporte à la Cour avoir procédé à l'arrestation de Louis Vermette alors que ce dernier s'apprêtait à faire une fellation à son collègue Bernard Dumphy, au coin de la ruelle entre les rues Union et University : « I could see the two of them not very far away from me, and I lit a match, and when I lit the match Vermette had my partner's penis in his hand and was just stooping down to put in his mouth »<sup>106</sup>. Un scénario similaire est décrit l'année suivante par le constable Patrick Hargrave, qui dit être intervenu lorsque son collègue était sur le point de recevoir une fellation de l'accusé, William J. Williams :

On the morning of the 16<sup>th</sup> on Dominion Square we noticed the accused acting very peculiar. He was going from one bench to the other. My partner went to him and asked for a match and he invited him to sit down. Then he started to rub down his leg and finally took his private out. I was about twenty feet away and he noticed me and then he took my partner over near St-James Cathedral and I came along and then he took him to a lane off Mansfield Street. I left them there for a few minutes; then he saw me in the lane and he ran out and back to the Cathedral and he took his private out and get on his knees and was just about putting his head near it when I grabbed him.<sup>107</sup>

La méfiance manifestée par Williams à l'égard du constable Hargrave suggère que celui-ci, contrairement à son collègue, était possiblement en uniforme.

Il arrive aussi parfois que des constables aillent jusqu'à recevoir une fellation, comme c'est le cas pour l'agent Joseph Leblanc, qui infiltre le club de Joseph-Ernest Carreau à l'été 1916. Ainsi admet-il à la Cour s'être fait faire une fellation par Leon Lee lors de sa première visite chez Carreau : « Il m'a amené dans sa chambre, il a abaissé mes pantalons et il a commencé à me sucer le cul »<sup>108</sup>. Il en va de même pour Armény Ladouceur, jeune associé du constable Théogène Meloche, qui piège en décembre 1915 un cuisinier suspecté d'avoir des relations sexuelles avec différents

<sup>106</sup> *Le Roi c. Louis Vermette*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #824.

<sup>107</sup> *Le Roi c. William J. Williams*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1920, dossier #3830.

<sup>108</sup> *Le Roi c. Adrien Éthier, Léon Gauthier, Alcide Gervais et Rodrigue Chandonnet*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1916, dossier #563.

hommes qu'il reçoit dans sa maison de Lachine. Après avoir lui-même reçu de brefs attouchements de Charles Robinson, Meloche observe ensuite son jeune associé de 22 ans recevoir une fellation :

Mon associé était debout là, il l'a poigné entre les deux jambes, il lui a poigné les parties; cela fait il l'a reculé dans une autre chambre; cela fait que je me suis avancé pour aller voir ce qu'il faisait là; il l'a poigné comme cela à bras le corps et il l'a reculé dans l'autre chambre; je me suis avancé, j'étais à peu près à cinq pieds dans l'autre chambre, M. Robinson l'avait déboutonné, il était après le sucer, cela fait que là-dessus j'ai dit à mon associé « fais toi donc lâcher ». M. Robinson dit « laisse le donc faire ». [...] Là-dessus M. Robinson dit « il est bien trop gêné ». M. Robinson lui met la main sur l'épaule, il tire le rideau; dans tous les cas j'ai dit « moi je m'en vais, arrangez-vous » il a dit « arrête donc, cela ne prendra pas de temps », je n'ai pas eu le temps de sortir ils sont sortis tous les deux.<sup>109</sup>

Bien que ces événements surviennent le 30 décembre, ce n'est que le 21 janvier que Robinson sera arrêté. Pour Ladouceur, le recours au piégeage s'imposait afin de pouvoir obtenir une preuve suffisante pour porter des accusations. Ainsi affirme-t-il à la Cour : « Il y avait longtemps qu'on entendait parler de cette maison là et puis on ne pouvait pas faire autrement que de faire la preuve nous-autres mêmes »<sup>110</sup>.

Si dans certains cas, la décision de s'offrir en appât à un suspect semble être prise par le constable lui-même, dans d'autres cas, elle relève d'un supérieur. Au procès du cuisinier de 49 ans qu'il a piégé au carré Viger en août 1919, le constable Wilfrid Lefebvre déclare ainsi avoir reçu l'ordre de recourir à cette stratégie :

L'inspecteur Egan nous avait donné ordre de surveiller cela, il y a des petits jeunes gens de 16 ans qui stationnent dans le parc, et l'inspecteur a dit de se laisser faire pour faire la cause comme il faut, et moi je me suis laissé faire jusqu'à temps que mon associé vient venir me trouver.<sup>111</sup>

Qu'ils soient mandatés de piéger des suspects ou que cela relève de leur initiative personnelle, certains constables développent une expertise en la matière, cumulant près d'une dizaine d'arrestations de ce type. Les jeunes constables semblent

<sup>109</sup> *Le Roi c. Charles Robinson*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1915, dossier #75.

<sup>110</sup> *Ibid.*

<sup>111</sup> *Le Roi c. Pierre Beauchamp*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #836.

constituer des appâts plus efficaces et sont conséquemment plus souvent impliqués dans des stratégies de piégeage direct. Le 15 octobre 1914, Dakers Cameron, un publiciste montréalais, adresse une missive au chef de police Olivier Campeau dans laquelle il invite la police à prendre les mesures nécessaires pour éradiquer la drague homosexuelle se pratiquant chaque soir au carré Dominion. En plus de décrire les stratégies privilégiées par les hommes à la recherche de relations homosexuelles pour se trouver un partenaire et fuir la surveillance policière, Cameron suggère au chef Campeau de recourir à de jeunes constables en civil pour piéger les suspects : « The only way in which they could be caught would be by a young detective in plain clothes »<sup>112</sup>. Cette recommandation sera vraisemblablement entendue puisque le constable Richard Parker, alors âgé de 19 ans<sup>113</sup>, piège successivement deux hommes au carré Dominion les 17 et 22 octobre. Il en piégera également un troisième dans une ruelle donnant sur la rue Burnside l'automne suivant. S'offrant sept fois en appâts à des hommes au carré Dominion entre septembre 1925 et mai 1928, en plus d'une autre fois dans une ruelle donnant sur la rue Sainte-Geneviève en juillet 1926, le constable Edward Unwin est pour sa part âgé de 21 à 24 ans lorsqu'il tend ces différents pièges. D'autres constables impliqués dans différentes opérations de piégeage direct sont toutefois un peu plus âgés, tel Joseph Valade, qui a 30 ans lorsqu'il participe à l'infiltration du club du docteur Geoffrion en 1908 et est âgé de 34 ans lorsqu'il piège successivement, entre le 26 février et le 12 mars 1912, huit hommes dans la salle de projection du théâtre Royal, situé sur la rue Côté.

Les squares et les parcs arrivent en tête de liste des lieux dans lesquels les forces policières leurrent des suspects. Un peu plus de la moitié des cas de piégeage direct recensés (40 sur 77) s'y effectuent. De ceux-ci, pas moins de 28 surviennent au carré Dominion ou dans ses environs immédiats. En dehors des trois cas de

---

<sup>112</sup> *Le Roi c. Michael Minogue*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D86, 19 octobre 1914, dossier #57.

<sup>113</sup> D'après les données fournies par le recensement de 1911 et confirmées par l'annuaire Lovell de 1914-1915.

l'automne 1914 mentionnés précédemment, tous les cas de piégeage au carré Dominion surviennent au cours des années 1920, ce qui témoigne d'une intensification du recours aux stratégies de piégeage, ou à tout le moins d'une augmentation de leurs succès, à la fin de la période étudiée. Parmi les autres squares et parcs dans lesquels des constables ont piégé des suspects, on recense cinq arrestations survenues au carré Viger (1912, 1919 et trois en 1920), trois au Champ-de-Mars (1886, 1920 et 1925), trois au parc Lafontaine (1916 et deux en 1926), ainsi qu'une au parc Sohmer (1905) et une à la place d'Armes (1912). Ces nombreuses arrestations par piégeage direct survenues dans des squares et des parcs témoignent d'une volonté manifeste des forces policières d'en découdre avec la drague homosexuelle dans les lieux publics. La stratégie préconisée ici rejoint celle largement pratiquée à la même époque par le corps de police new-yorkais qui, comme le mentionne Chauncey, envoie régulièrement des policiers en civil afin de piéger des hommes dans les squares et les parcs. Comme à Montréal, la police new-yorkaise mène périodiquement des campagnes de piégeage ciblé. Chauncey mentionne notamment que 32 hommes sont ainsi piégés au cours de la première moitié de l'année 1921 au zoo de Central Park ou dans ses environs immédiats<sup>114</sup>.

S'il est clair que des constables investissent des parcs et des squares connus comme lieux de drague homosexuelle afin d'y piéger des hommes suspectés être à la recherche de partenaires, les circonstances entourant le piégeage de suspects dans des rues, ruelles ou terrains vagues de la ville sont plus nébuleuses. Les 18 cas recensés, pour la plupart traités à la Cour du Recorder, fournissent généralement peu de détails quant aux raisons qui ont amené des constables à cibler ces hommes et ces lieux en particulier. Comme plusieurs pièges tendus dans les squares ou parcs se soldent par une arrestation dans une rue ou ruelle avoisinante, en raison de la prudence de l'homme piégé, préférant s'éloigner d'un lieu à risque pour s'adonner à des échanges

---

<sup>114</sup> Chauncey, *op. cit.*, p. 183.

sexuels, on peut supposer que bon nombre d'arrestations survenues dans des rues, ruelles ou terrains vagues font en réalité suite à un premier contact établi dans un square ou un parc. Cela apparaît particulièrement probable dans le cas de deux arrestations recensées dans des ruelles donnant sur Lagauchetière (possiblement près du carré Dominion), de deux autres sur la rue Bernadette (près du carré Viger) ou encore d'une autre dans un passage de cour donnant sur la rue Hôtel-de-Ville (possiblement près du Champ-de-Mars). Dans d'autres cas, le piégeage pourrait résulter de la plainte d'un résident ou d'un commerçant ayant remarqué un homme à l'attitude suspecte. Il est également possible que certains hommes aient attiré l'attention de constables par leur apparence, associable à une certaine identité homosexuelle.

Deux arrestations survenues sur le boulevard Saint-Laurent ont aussi été recensées. Il est fort possible que des pièges aient été tendus à des suspects fréquentant les salles de théâtre et de cinéma de l'artère, autres hauts lieux de drague homosexuelle. En plus des huit pièges tendus par le constable Valade, parfois avec l'aide de son collègue George Robinson, au théâtre Royal en 1912, on dénombre également quatre autres cas d'hommes piégés par des constables dans des salles de théâtre ou de cinéma, soit un autre survenu au théâtre Royal, cette fois en 1897<sup>115</sup>, au théâtre King Edward en 1921<sup>116</sup>, un au théâtre Midway<sup>117</sup>, également en 1921, et un dernier au théâtre Starland, en 1927<sup>118</sup>.

---

<sup>115</sup> *La Reine c. Joseph Lavallée*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1897, dossier #2160.

<sup>116</sup> *Le Roi c. Pierre Noël*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D145, 4 janvier 1921, dossier #2.

<sup>117</sup> *Le Roi c. Édouard Dufort*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D149, 4 novembre 1921, dossier #15.

<sup>118</sup> *Le Roi c. Joseph R. Laurence*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D193, 9 février 1927, dossier #13.

Parmi les autres lieux pour lesquels on recense des arrestations faisant suite à des pièges tendus par des agents en civil, on retrouve un cas à la salle d'encan Ahern, située sur le boulevard Saint-Laurent<sup>119</sup>. L'accusé, un cireur de chaussures italien, avait été arrêté deux mois au plus tôt, après avoir fait des attouchements à un homme au même endroit<sup>120</sup>. Il semble que l'homme avait l'habitude de fréquenter la salle d'encan et de tenter d'établir des contacts de nature sexuelle avec d'autres hommes, ce qui a vraisemblablement amené la police à surveiller sa présence.

Alors que certains pièges sont tendus à l'aveugle, d'autres sont destinés à des hommes bien ciblés. Une stratégie de piégeage bien orchestrée est ainsi à l'origine des quatre arrestations survenues le 11 octobre 1914 à la salle de danse Champagne (aussi connue sous le nom de salle Duchesse), située sur l'avenue du Mont-Royal. Informée de la présence de jeunes hommes habillés en femmes lors d'un bal masqué ayant eu lieu à la même salle le 19 août, la police mène une opération visant à leurrer les suspects. Le soir du 11 octobre, les constables Fred Sénécal et Daniel Maloney se rendent, en tenue civile, à la salle de danse, où ils repèrent, grâce à l'aide d'Émile Charbonneau, un informateur impliqué dans plusieurs causes, les quatre jeunes hommes et surveillent leurs allées et venues. Dans une cabine de toilette le long d'un passage en retrait de la salle de danse, le constable Sénécal aperçoit Aristide Bissonnette s'apprêtant à faire une fellation à Charbonneau. Devant la méfiance de Bissonnette, Charbonneau lui dit : « Il n'y a pas de soin, Sénécal est à la mode ; il n'y a pas raison de craindre, Sénécal et Maloney sont corrects »<sup>121</sup>. Destinée à rassurer Bissonnette, cette remarque démontre que Sénécal a visiblement pris soin d'adopter une tenue vestimentaire conforme à certains standards des sous-cultures homosexuelles, ce qui témoigne de sa probable familiarité avec celles-ci. Le

<sup>119</sup> *Le Roi c. John Decosimo*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D32, 2 novembre 1907, dossier #21.

<sup>120</sup> *Le Roi c. John Decosimo*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D31, 30 août 1907, dossier #5.

<sup>121</sup> *Le Roi c. Eugène Lionais, Aristide Bissonnette, Eugène Bissonnette et Rodrigue Goulet*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #776.



constable Sénécal a notamment déjà participé, avec l'aide du constable Maloney et d'un jeune complice, au piégeage indirect, moins d'un mois plus tôt, d'un photographe de l'avenue du Mont-Royal, qu'avait également fréquenté le même Émile Charbonneau<sup>122</sup>. Il piègera également un homme au carré Dominion en septembre 1922<sup>123</sup>. Une fois Bissonnette et Charbonneau sortis, un autre suspect, Roméo Goulet, entraîne ensuite Sénécal dans la cabine et lui déboutonne le pantalon. Au moment où il porte son sexe à sa bouche, Sénécal l'arrête, lui dit : « Laisse faire, il y a quelqu'un, ici, il y en a de meilleurs que moi »<sup>124</sup>. C'est ensuite au tour d'Eugène Lionais, qui se présente comme une fille de Québec, d'offrir à Sénécal des faveurs sexuelles. Sénécal lui demande son prix et Lionais lui répond que s'il garde le silence, il peut lui donner ce qu'il veut. Lorsqu'Eugène Bissonnette intervient à son tour, informant Sénécal qu'ils sont en tout six hommes dans leur club, ce dernier lui demande s'il serait possible d'amener les deux autres membres, afin de les réunir tous. Mais cette tentative d'étendre le piège à l'ensemble des membres du club restera vaine, Bissonnette déclarant que les deux autres hommes se méfient trop. Prétextant devoir aller changer de l'argent pour payer Lionais, Sénécal téléphone à la station pour demander des renforts. Une fois les autres constables arrivés, Sénécal et Maloney procèdent à l'arrestation de Lionais, Goulet et des frères Bissonnette.

C'est également grâce à des informations transmises par des témoins que des agents doubles tendent des pièges à des suspects dans des résidences privées. Trois cas de piégeage direct ont été recensés, soit le guet-apens tendu à Charles Robinson dans sa résidence de Lachine évoqué plus haut et l'infiltration des clubs du docteur Geoffrion et de Joseph-Ernest Carreau. Informé que Robinson accueille chez lui des hommes avec qui il a des rapports sexuels, le constable Théogène Meloche se rend un

<sup>122</sup> *Le Roi c. Alphonse Roussel*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #743.

<sup>123</sup> *Le Roi c. William Spray*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D156, 7 septembre 1922, dossier #18.

<sup>124</sup> *Le Roi c. Eugène Lionais, Aristide Bissonnette, Eugène Bissonnette et Rodrigue Goulet*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #776.

matin chez Robinson en compagnie de son jeune collègue Armény Ladouceur, prétextant vouloir lui acheter de la cendre. Robinson en vient à lui parler de femmes, pour ensuite lui faire des attouchements. Résistant aux avances de Robinson, Meloche laissera son collègue Ladouceur s'offrir au suspect, qui lui fera une fellation.

Les pièges tendus aux membres des clubs Geoffrion et Carreau s'inscrivent dans des opérations d'infiltration élaborées. Déjà en 1892, à Saint-Jean, dans la vallée du Richelieu, une stratégie similaire à celle qui sera utilisée à Montréal en 1908 et 1916 est mise en application. Un prêtre dénonce d'abord en chaire les conduites immorales de certains de ses paroissiens membres du club des Manches de ligne, qui réunit jusqu'à une vingtaine d'hommes, que plusieurs citoyens soupçonnent se livrer à des rapports sexuels<sup>125</sup>. Les autorités mandatent alors les détectives privés Oscar Malo et Silas Huntington Carpenter, de la Canadian Secret Services Agency, une agence de détectives privés, afin d'infiltrer l'association. Les 8, 11, 13 et 16 avril, Malo fréquente le club et parvient à obtenir des attouchements sexuels de quatre de ses membres, qui seront ensuite arrêtés<sup>126</sup>. L'affaire fait alors grand bruit dans la ville et trouve des échos dans la presse jusqu'à New York<sup>127</sup>. Comme les journaux montréalais traitent largement de l'affaire, les forces policières de la ville en sont très certainement informées. Les quatre accusés prendront ensuite la fuite et échapperont à leur procès, non sans avoir au préalable subi un lynchage de la part de quelques citoyens en colère sur la Place du Marché<sup>128</sup>.

Carpenter joue également un rôle en 1908 dans le démantèlement du club du docteur Geoffrion. Il est alors chef du bureau des détectives de Montréal lorsqu'au

<sup>125</sup> « St. Johns has a very unpleasant sensation », *The Gazette*, 20 avril 1892, p. 3.

<sup>126</sup> Virginie Pineault, *Les Clubs de « Manches de ligne » et du Dr Geoffrion : sociabilités gaies, discours publics et répression dans la région de Montréal; 1860-1910*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 2011, p. 55.

<sup>127</sup> « Sensation at St. Johns : Members of an Immoral Club Taken into Custody », *The New York Times*, 20 avril 1892, p. 1.

<sup>128</sup> « Campaign Against the "Clubs" », *The Standard*, 3 octobre 1908 (Late News Edition), p. 4.

début du mois d'août, la police montréalaise apprend l'existence, par des plaintes de résidents du secteur, d'un club de l'est de la ville où des hommes se réunissent pour y avoir des relations sexuelles. Elle est informée qu'un jeune homme du nom de Joseph Bourque fréquente l'endroit. Des constables arrêtent Bourque, mais faute de preuves, doivent le relâcher. La police établit ensuite un contact avec Adolphe Perreault, un jeune homme qui fréquente le club depuis le mois d'août et qui a été introduit à celui-ci par un autre membre : Ernest Lévesque. Perreault s'était présenté aux membres du club comme étant originaire de Québec. Bien que le constable Arthur Gagnon décrira Perreault à la Cour comme un garçon qui aide la police à faire des causes, aucune autre trace témoignant d'une implication de Perreault dans une cause liée à des actes homosexuels n'a été trouvée dans les archives.

Les constables Joseph Valade et Arthur Gagnon décident ensuite de tenter d'infiltrer le club avec l'aide de Perreault. Le soir du 27 septembre, les trois hommes se rendent à la résidence du docteur Geoffrion, au 1219 Sainte-Catherine Est. Alors que Valade reste dans la rue, Gagnon entre chez Geoffrion avec Perreault. Ce dernier présente Gagnon aux hommes présents comme étant un dénommé Trudeau, de Québec, désirant rencontrer Joseph St-Pierre, un commis au Canadien Pacifique, afin de tenter d'obtenir un emploi au sein de l'entreprise. Après avoir attendu 25 minutes dans l'entrée de la demeure, Gagnon est finalement présenté à St-Pierre, en présence du docteur Ulric Geoffrion. La conversation prend rapidement une tournure sexuelle, comme le rapportera Gagnon à la Cour. Ce dernier feint, de plus, fréquenter un club semblable à Québec et en donne l'adresse à St-Pierre :

St Pierre m'a demandé ce que je faisais, j'ai dit que j'étais forgeron de mon métier, que je travaillais sur les chars. Il a dit, je vais faire mon possible pour vous, mais est-ce que vous n'aimeriez pas mieux avoir une position sur le chemin de fer, c'est très commode, j'ai dit oui. Il a dit : est-ce que vous aimez le crossage? J'ai dit : des fois. Il a dit est-ce que vous avez des places comme ça à Québec où vous vous amusez avec des hommes? J'ai dit : Oui, il y en a sur la rue Latourelle, au No 127, mais c'est bien difficile à y entrer. Là-dessus St Pierre me dit : je vais prendre ça en note et la

prochaine fois que j'irai à Québec je vais y entrer. En présence de tous les membres St Pierre m'a demandé si j'en avais une belle, une grosse...<sup>129</sup>

Baptisé « sœur Trudeau » par les membres du club, Gagnon entend de plus certains membres s'échanger des remarques suggestives. Puis, témoin de rapports sexuels se déroulant derrière un rideau, Gagnon quitte peu de temps après. Le lendemain, Valade et Gagnon retournent chez Geoffrion, sans toutefois pénétrer dans la demeure. De l'extérieur, les deux constables surveillent les allées et venues. Ils y aperçoivent St-Pierre sortir de la maison accompagné du jeune Albert Bonin. Valade, qui est inconnu des membres du club, monte dans le même char qu'eux, tandis que Gagnon prend le suivant. Tous se rendent au domicile de St-Pierre, sur la rue Union. Bonin et St-Pierre y pénètrent, tandis que Valade et Gagnon restent à l'extérieur. Lorsque Bonin sort, Valade et Gagnon le suivent jusqu'à chez lui et avertissent alors son père, qui promet de l'amener au poste de police le lendemain. Son fils s'étant absenté de la maison pour aller prévenir Geoffrion, c'est finalement le surlendemain que son père parvient à amener Bonin au poste. Celui-ci avoue avoir reçu une fellation de Geoffrion le soir du 28 septembre. Valade dépose alors une plainte contre Geoffrion et le juge Seth P. Leet émet un mandat d'arrestation<sup>130</sup>. Le docteur est aussitôt arrêté. Le lendemain, Gagnon dépose une plainte contre différents membres du club aperçus le soir du 27 septembre, soit : Joseph Héту, Victor Michaud (Berton), Joseph Jeppawy, un nommé Duperras, Arthur Thibaudeau, Joseph Bouthillier et Joseph St-Pierre, tous accusés d'avoir commis des actes de grossière indécence contre Edgar Lebel, Rosario St-Pierre et Albert Bonin, tous trois âgés d'environ 16 ans<sup>131</sup>. La plainte établit ainsi une distinction claire entre les membres plus jeunes, présumés victimes, et les membres plus âgés, présumés responsables. Malgré que Thibaudeau

<sup>129</sup> *Le Roi c. Joseph Héту, Joseph St-Pierre, Victor Michaud et al.*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2834.

<sup>130</sup> *Le Roi c. Ulric Geoffrion*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2806.

<sup>131</sup> *Le Roi c. Joseph Bouthillier*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2833 et *Le Roi c. Joseph Héту, Joseph St-Pierre, Victor Michaud et al.*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2834.

et Joseph St-Pierre soient âgés de 22 ans, âge pour lequel la police et le système judiciaire sont ordinairement plutôt cléments, ceux-ci seront tout de même accusés. Répondant au mandat d'arrestation émis, le constable Valade arrête Héту, Bouthillier, Michaud, Thibaudeau et Joseph St-Pierre. Pour leur part, Jeppawy et Duperras resteront introuvables. La presse rapporte que certains accusés se seraient enfuis aux États-Unis<sup>132</sup>. À la suite d'informations obtenues par Bonin, des mandats d'arrestation sont aussi émis, le 8 octobre, contre Horatio Dorion, accusé d'avoir sucé les parties privées de Bonin, en juillet<sup>133</sup> ; contre un blanchisseur chinois de 36 ans dont on ignore le nom, accusé d'avoir sodomisé Bonin en avril<sup>134</sup> ; contre Septime Laferrière, accusé d'avoir sucé les parties privées de Bonin en avril<sup>135</sup> ; et contre Charles Auguste Bolté, accusé d'avoir lui aussi sucé les parties privées de Bonin en avril<sup>136</sup>. Bolté, Laferrière et Dorion sont à leur tour arrêtés, alors que le blanchisseur chinois ne sera jamais retrouvé. Finalement, le constable Valade dépose le 11 novembre une plainte contre Bonin, accusé d'avoir au cours des six mois précédents sucé les parties privées de Joseph St-Pierre et d'autres membres du club non spécifiés.

L'infiltration du club constitué autour de Joseph-Ernest Carreau en 1916 s'opère de façon similaire. Au cours de l'été, la police reçoit plusieurs plaintes de membres du voisinage de la résidence de Carreau, située au 1303 de la rue Saint-Hubert, alléguant que des hommes y ont des échanges de nature sexuelle. Parmi

---

<sup>132</sup> « Pour protéger l'enfance : D'autres arrestations de débaucheurs d'enfants seront faites », *La Patrie*, 1<sup>er</sup> octobre 1908, p. 16.

<sup>133</sup> *Le Roi c. Horatio Dorion*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2923.

<sup>134</sup> *Le Roi c. X*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2925.

<sup>135</sup> *Le Roi c. Septime Laferrière*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2926.

<sup>136</sup> *Le Roi c. Charles-Auguste Bolté*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2927.

celles-ci, l'une provient de l'ancien échevin du district Saint-Denis, J. G. Duquette<sup>137</sup>. Le détective Émery Bénard mène alors une enquête sur les activités se déroulant chez Carreau. Deux jeunes agents, Charles Lavé et Joseph Leblanc, sont mandatés d'infiltrer le prétendu club. Lors du procès des quatre accusés, Lavé déclare à Me Monette, avocat d'Alcide Gervais, avoir été engagé comme agent au cours de l'été par le chef de police Campeau pour piéger des hommes suspectés d'avoir des pratiques homosexuelles. Affirmant avoir été maintes fois victime d'attouchements dans des salles de cinéma, Lavé dit être devenu agent afin de pouvoir contribuer à éradiquer les actes de grossière indécence :

R J'étais engagé exprès pour ces causes là.

Q Pourquoi vous êtes-vous engagé pour ces causes là?

R Pour se débarrasser de cela, ni plus ni moins.

Q Êtes-vous connu des agents?

R Je n'étais pas connu, j'ai passé tout l'hiver au collège; mais je me suis assez fait attaquer aux vues, j'ai demandé au chef d'avoir une place pour tâcher de se débarrasser de cela.

Q Êtes-vous allé ailleurs faire des enquêtes dans ce genre là?

R Non, c'est la première cause.

Q Vous procédez en tâchant d'amener le monde avec vous pour avoir des relations avec vous?

R C'est de tâcher d'amener tous ceux qui faisaient cette vie là.

Q Avez-vous eu des relations avec de ces gens là, avant un mois?

R Non ; j'ai eu des relations un peu partout ; j'essayais à en découvrir.

Q Avant d'être agent?

R Non, jamais avant d'être agent ; je suis entré pour cela j'ai travaillé pour en découvrir.

[...]

Q Avez-vous été engagé pour prendre des gens qui se touchaient sur leurs habits?

R J'ai été engagé pour faire des causes de ce calibre là, n'importe quelles.<sup>138</sup>

Chargé par ses supérieurs d'infiltrer le club, Lavé réussit à entrer en contact avec Carreau, qui l'introduit ensuite à ses soirées. « Pour avoir des preuves », Lavé, devenu « prétendu membre » du club, participe à cinq soirées et un après-midi se déroulant chez Carreau entre le 20 juillet et le 4 août. Au cours de ces rencontres qui réunissent parfois jusqu'à une vingtaine de personnes, Lavé observe les comportements des invités, qui se livrent entre eux à différentes pratiques sexuelles.

<sup>137</sup> « Startling Raid on a Vice Club », *The Standard*, 5 août 1916, p. 1.

<sup>138</sup> *Le Roi c. Adrien Éthier, Léon Gauthier, Alcide Gervais et Rodrigue Chandonnet*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1916, dossier #563.

Aussi, il participe pleinement aux activités du groupe. Il avoue ainsi à Me Monette avoir eu des rapports sexuels avec la plupart des membres du club :

Q Et c'est avec vous que ces parties de « poignage » se sont faites?

R Oui.

Q En dehors des habits? C'est avec vous que cela s'est fait?

R Oui.

Q Vous avez essayé à peu près tout le monde là?

R À peu près.

Q Est-ce que ce a [sic] leur prenait du temps à répondre à vos suggestions?

R Non.<sup>139</sup>

Puis, Lavé déclare à Me Walsh, procureur de la couronne, s'être fait entre autres caresser intimement par Leon Lee, de même que par Adrien Éthier :

R J'ai resté avec [Lee] et je me suis fait poigner par lui, j'ai dansé avec lui.

Q Une danse ordinaire?

R Oui ; après cela il me poignait.

Q Comment vous poignait-il? Il faut le dire, on ne connaît pas cela?

R Comment voulez-vous que je dise cela?

Q Par la main?

R Non.

Q Où?

R Dans les parties.

Q Dans les parties privées?

R Oui.

Q Est-ce qu'il a ouvert vos pantalons?

R Non, il m'a seulement poigné mon pantalon. Ensuite Adrien Éthier a fait la même chose, mais lui il a ouvert mon pantalon.<sup>140</sup>

Lavé reçoit également des attouchements d'Éthier, qui est le chauffeur de Carreau, lors d'un déplacement sur la rue Aylwin.

Au cours de deux de ces soirées, Lavé est accompagné de l'agent Leblanc, qui participe tout autant aux activités du groupe. Après s'être fait faire une fellation par Leon Lee lors de sa première visite, Leblanc a de nouveau des rapports sexuels avec Lee lors de sa seconde visite, le soir de la descente policière. Au cours de cette soirée, il aperçoit également son collègue Lavé avoir des échanges sexuels avec Éthier sur un

---

<sup>139</sup> *Ibid.*

<sup>140</sup> *Ibid.*

sofa. À Me Marrier, l'avocat d'Éthier, Leblanc décrit les rapports entre Lavé et Éthier comme résultants d'envies réciproques :

Le chauffeur Éthier, je l'ai vu avec mon associé M. Lavé, il était couché sur le sofa et il avait la main dans ses pantalons ; et il était après l'embrasser quand je l'ai vu. [...]

Q Est-ce que cela a duré longtemps?

R Je n'ai pas remarqué tout le monde. Il a été une bonne secousse.

Q Est-ce que c'est lui qui est allé trouver votre associé?

R Ils étaient dans le salon tous les deux et ils sont partis ; c'était leur habitude, quand ils avaient envie de faire quelque chose, ils s'appelaient et ils allaient dans un appartement.<sup>141</sup>

D'ailleurs, Lavé déclare à la Cour : « je me suis amusé là pendant six fois ». À chacune de leurs visites chez Carreau, Lavé et Leblanc s'adonnent à des pratiques sexuelles avec différents membres du club.

Informé par ses agents infiltrateurs des activités se déroulant chez Carreau, le constable Émery Bénard dépose une plainte le 4 août, qui mène aussitôt à l'émission d'un mandat d'arrestation, par le juge François Xavier Choquet, contre Joseph-Ernest Carreau, Zénophile Benoit, Leon Lee, Adrien Éthier, Thomas Young, un nommé Bissonnette, René Gagnon « et environ dix autres personnes », tous accusés de « se livrer les uns sur les autres à des actes de grossière indécence entre mâles »<sup>142</sup>. Le même soir, vers 23 h, alors que s'y tient un banquet réunissant environ 22 personnes, dont Lavé et Leblanc, une escouade d'agents se présente à la résidence de Carreau. Bien que *La Presse* et le *Standard* rapportent que deux détectives américains furent chargés de surveiller l'endroit afin de recueillir une preuve suffisante leur permettant d'amener l'affaire devant les tribunaux, aucune mention d'agents étrangers ne figure dans le dossier de cour. Les agents montréalais Lavé et Leblanc semblent bien les seuls à avoir infiltré le club. Tous deux sont d'ailleurs arrêtés au moment de la descente policière, avant d'être relâchés dans les instants suivants, une fois leur identité établie. Alors que les constables attendaient le signal pour procéder aux arrestations, un homme pile par erreur sur une marche de l'escalier, déclenchant du

---

<sup>141</sup> *Ibid.*

<sup>142</sup> *Ibid.*



même coup un système d'alarme électrique destiné à annoncer l'incursion d'individus non attendus<sup>143</sup>. Au moins une dizaine d'invités parviennent alors à échapper au raid policier. Les agents réussissent néanmoins à mettre la main sur huit membres du club : Joseph-Ernest Carreau, Zénophile Benoit, Léon Gauthier, Alcide Gervais, Rodrigue Chandonnet, Charles Wilson, Leon Lee et Adrien Éthier, qui seront tous accusés d'avoir commis des actes de grossière indécence. Malgré que quatre des huit hommes appréhendés prendront éventuellement la fuite et échapperont ainsi à leur condamnation, la descente du 4 août 1916, rendue possible par l'infiltration du club par deux agents provocateurs, constitue l'opération policière s'étant soldée par le plus grand nombre d'arrestations de l'ensemble de la période étudiée.

### 2.5.3 Le piégeage indirect

Si les forces policières recourent régulièrement à leurs propres agents ou engagent des détectives spéciaux afin de piéger certains suspects, il arrive également qu'elles en appellent à des citoyens pour servir d'appâts. Le soir du 24 août 1899, le jeune Sam Kert, âgé de 14 ans, est approché près du port par Jean-Baptiste Laflamme, un journalier de 33 ans, qui l'entraîne dans un passage de cour, le déboutonne et l'incite à lui faire une fellation. Kert refuse et prend la fuite. Lorsqu'il croise des policiers, il leur raconte ce qui lui est arrivé et les empresse d'arrêter Laflamme. Le constable Pierre Picard, accompagné du détective privé Crowe, lui recommande toutefois de retourner voir Laflamme afin de pouvoir obtenir une preuve contre lui et procéder à son arrestation :

Je lui ai dit de retourner, de marcher dans la même direction que l'individu l'amènerait et qu'il ne vint pas avoir peur. Assisté du détective Crowe, Canadian Secret Service, j'ai suivi de loin les deux, qui ont pris la rue des Commissaires, ils sont entrés dans la muraille et un gang-way qui appartient à la Dominion Line Co. J'ai fait le tour et je suis arrivé auprès de la muraille. Je les ai entendu parler; même, je me suis mis sous le gang-way jusqu'à à peu près un pied d'eux. Le détective Crowe était près de moi. J'ai même touché au pied du petit garçon. J'ai vu le pantalon de Laflamme déboutonné, et celui du petit garçon aussi. Laflamme voulait prendre les mains du petit garçon pour les mettre sur lui. J'ai aussi compris qu'il lui

<sup>143</sup> « Startling Raid on a Vice Club », *The Standard*, 5 août 1916, p. 1.

a demandé pour le sucer. Il a été question de vingt-cinq cents; le petit garçon lui a dit donne moi de l'argent, quelque chose comme ça, mais il n'avait pas d'argent. Le petit garçon chantait quand on l'a arrêté. Les pantalons du prisonnier étaient déboutonnés et ses parties privées sortaient, pendaient.<sup>144</sup>

Alors qu'ici Kert avait lui-même dénoncé Laflamme aux policiers, dans d'autres cas, des policiers vont eux-mêmes à la recherche de garçons susceptibles de pouvoir piéger un suspect. C'est ce qui se produit en septembre 1915, lorsque la police est informée qu'Antonio Paulus reçoit des garçons dans son commerce de cirage de chaussures de la rue Notre-Dame, dans le quartier Saint-Henri. Souhaitant obtenir une preuve, le constable George Sproule se rend chez Ellen Cassidy afin de lui demander la permission d'utiliser son jeune fils de 13 ans pour faire la cause. Celle-ci refuse. Sans en informer la dame, Sproule s'adresse dans les jours qui suivent directement à son autre fils, Stanley Goldson, âgé de 17 ans, rencontré dans une salle de cinéma de la rue Bourget. Il lui demande alors d'aller piéger Paulus. Le jeune Goldson passe une première fois devant le commerce de Paulus. Celui-ci l'interpelle, mais lui demande de revenir en milieu d'après-midi. Goldson revient vers 15 h, en compagnie du constable Sproule, qui reste discrètement posté à l'extérieur. Après quelques minutes, Sproule pénètre à l'intérieur de la boutique et aperçoit Paulus en train de sodomiser Goldson<sup>145</sup>. Curieusement Sproule déposera une plainte contre Paulus et Goldson.

Parfois des constables mettent davantage de temps avant d'intervenir. Lorsque Rosario Gris , 18 ans, avertit la police qu'un « suceux de cul » l'a suivi pendant de longues minutes sur la rue Saint-Alexandre,   Longueuil, le 14 mars 1924, le constable Joachim Gris , parent avec le jeune, lui dit de ne pas s'en soucier, lui promettant d'intervenir au besoin. Accompagn  d'un coll gue, l'agent Gris  surveille ensuite le suspect, qui se rend avec le jeune Gris  sur le bord du chemin de fer. Ce

<sup>144</sup> *La Reine c. Jean-Baptiste Laflamme*, Fonds de la Cour des Sessions g n rales de la paix du district de Montr al, TL36, S1, SS1, 1899, dossier #1385.

<sup>145</sup> *Le Roi c. Antonio Paulus et Stanley Goldson*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montr al, TP12, S2, SS1, SSS1, 1916, dossier #174.

n'est qu'une fois qu'il commence à lui faire une fellation que les constables interviennent, comme en fait foi le témoignage de l'agent Grisé :

J'ai passé à la station et j'ai averti le chef qui a envoyé un autre homme avec moi, et on a monté au ras les tracks sur la rue St Alexandre. On s'est caché dessous un char. L'accusé a arrivé avec le garçon, et lui a passé la main derrière le dos, et a commencé à jouer avec et s'est baissé à genoux, il commençait à son ouvrage, il a commencé à le sucer. On était caché, moi et le constable L'espérance. [...] Là, on a parti en courant tous deux, avec L'espérance, et on est arrivé et l'accusé n'a pas eu le temps de se relever. Quand on a arrivé là, il avait un genou à terre, il n'était pas complètement relevé.<sup>146</sup>

Les agents procèdent alors à l'arrestation de l'homme de 28 ans.

Il arrive également que des hommes ou des garçons proposent de leur propre chef à la police de piéger des suspects. C'est entre autres le cas d'Ovide Beaucaire qui, en octobre 1903, se rend au bureau des détectives de la police de Montréal pour l'informer qu'un homme se promène depuis quelques soirs au carré Viger afin d'y « débaucher les jeunes gens », en les amenant en arrière d'une ruelle de la rue Saint-Denis. Se présentant lui-même comme une victime de l'homme de 43 ans, le jeune homme à l'origine de la plainte proposera aux détectives de servir d'appât pour piéger le suspect : « Je vais aller sur le Carré et il va me demander »<sup>147</sup>. Le constable Adélar Laberge accepte la proposition, lui suggérant un scénario : « Oui, tu vas m'attendre, à six heures tu vas venir me montrer la place où il a l'habitude de se mettre sur une ruelle passé la rue St Denis ». Le soir venu, Laberge, accompagné du détective Le Huquet, aperçoit le suspect rejoindre Beaucaire, le prendre par le cou et l'embrasser. Après environ quatre ou cinq minutes, l'homme s'agenouille devant Beaucaire et se fait aussitôt arrêter.

Il arrive également parfois que des policiers assistent directement au piégeage, en compagnie de leur complice. Après avoir rencontré dans un restaurant, le 13

<sup>146</sup> *Le Roi c. Herbert O'Dowd*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1924, dossier #1212.

<sup>147</sup> *Le Roi c. Louis Dagenais*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1903, dossier #2083.

octobre 1914, Alphonse Roussel, un photographe de l'avenue du Mont-Royal réputé avoir des échanges sexuels avec des garçons, Ulysse Guillet, âgé de 17 ans, s'offre au constable Fred Sénécal pour aller « faire la cause ». Le même soir, Guillet se rend chez Roussel en compagnie des constables Sénécal et Maloney, qu'il présente comme ses amis. Roussel propose de faire, pour 25 ¢, une fellation à chacun des hommes, en commençant par Guillet. Le constable Sénécal racontera à la Cour avoir convenu avec son jeune complice intervenir lorsque celui-ci lui donnera le signal, en toussant :

Quand j'ai vu que le jeune Guillet était pour être seul, je me suis mis dans la porte de chambre. C'était entendu que quand il serait prêt, Guillet tousserait deux fois. Guillet a toussé deux fois et, quand on est arrivé, il poussait Guillet. On a vu les parties privées de Guillet et l'accusé faire un mouvement pour les mettre dans sa bouche.<sup>148</sup>

Sénécal et Maloney n'arrêtent toutefois pas immédiatement Roussel. Sénécal déposera une plainte le lendemain et un mandat d'arrestation sera émis le même jour par le juge François Xavier Saint-Cyr.

Certains jeunes hommes ont l'habitude de collaborer avec la police pour piéger des suspects. Ces complices occupent une position singulière, se livrant par moments à des pratiques homosexuelles pour leurs propres fins et piégeant ou dénonçant à d'autres moments leurs partenaires. Le cas d'Émile Charbonneau est en ce sens révélateur. Impliqué dans au moins quatre causes entre 1910 et 1923, il est complice de la police dans deux de celles-ci. Impliqué dans une première cause alors qu'il est âgé de 17 ans, Charbonneau est amené à témoigner contre les trois hommes avec qui il a eu des rapports sexuels en janvier et février 1910, après que son cousin, Alfred Laurier, qui l'a introduit à ces trois hommes, ait fini par les dénoncer pour des raisons nébuleuses<sup>149</sup>. Puis, en septembre 1914, Charbonneau témoigne contre le

<sup>148</sup> *Le Roi c. Alphonse Roussel*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #743.

<sup>149</sup> Laurier se faisait payer par les trois hommes. Il semble qu'il ait fini par les dénoncer après que ceux-ci aient refusé de fournir l'argent réclamé par Laurier. Aussi, Laurier et Charbonneau se font arrêter pour vol peu de temps avant que Laurier ait porté plainte. Peut-être ont-ils pu négocier avec la police leur relâchement – aucune charge n'ayant finalement été portée contre eux – contre la

photographe Alphonse Roussel. Il affirme à la Cour s'être rendu chez Roussel avec une jeune fille un mois avant qu'Ulysse Guillet l'ait piégé. Roussel aurait alors tenté d'amener de force la jeune fille dans sa chambre. Charbonneau serait intervenu pour l'en empêcher<sup>150</sup>. Les raisons pour lesquelles Charbonneau fut appelé à témoigner dans cette affaire ne sont pas explicitement dévoilées. Toutefois, tout porte à croire que les liens qu'il entretient avec les constables Sénécal et Maloney, qui ont participé au piégeage de Roussel, y sont pour quelque chose. En effet, Roussel est piégé le 13 octobre, soit deux jours après que Charbonneau ait participé, avec les constables Sénécal et Maloney, au piégeage des quatre jeunes hommes à la salle de danse Champagne. Appelé à témoigner dans cette affaire, Charbonneau avoue connaître Sénécal depuis quelque temps et faire parfois des causes. Lorsque l'avocat des quatre accusés, Me Pruneau, lui demande combien il est payé par cause, Charbonneau répond : « Je n'en fais pas beaucoup de causes et cela ne me paie pas ; peut-être que cela va me donner une piastre, comme témoin »<sup>151</sup>. Malgré sa collaboration avec la police, il semble que Charbonneau continue d'avoir des rapports homosexuels sans nécessairement chercher à piéger ses partenaires. Il se fera d'ailleurs surprendre, en 1923, par le constable Fred Gibson, en train de se livrer à des attouchements sur un garçon de 15 ans au parc du Mont-Royal<sup>152</sup>.

Dans les jours qui suivent les piégeages des membres du club se rencontrant à la salle de danse Champagne et du photographe Roussel, un autre jeune homme dénonce l'homme avec qui il vient d'avoir des échanges sexuels au coin des rues Sherbrooke et Papineau. Âgé de 17 ans, Joseph Léveillé a fait connaissance

---

dénonciation de leurs trois partenaires sexuels. *Le Roi c. Michel Grenier, Christis Sevis et Louis Lyons*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1910, dossier #113.

<sup>150</sup> *Le Roi c. Alphonse Roussel*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #743.

<sup>151</sup> *Le Roi c. Eugène Lionais, Aristide Bissonnette, Eugène Bissonnette et Rodrigue Goulet*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #776.

<sup>152</sup> *Le Roi c. Émile Charbonneau*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D165, 26 juin 1923, dossier #3.

d'Alexandre Grisé trois semaines plus tôt, au parc Lafontaine. Au procès de Grisé, Léveillé avoue avoir reçu de l'argent du constable Laliberté pour avoir permis l'arrestation de Grisé. Dans un témoignage confus, il admet s'offrir en appât à des hommes pour permettre de les faire arrêter. Lorsque la défense lui demande si son occupation consiste à « essayer de poigner des hommes » en se livrant lui-même, il acquiesce, tout en affirmant que personne ne l'emploie pour cela<sup>153</sup>. Bien que somme toute rares dans les archives judiciaires, les cas de jeunes hommes tendant d'eux-mêmes des guet-apens à de possibles partenaires sexuels pour ensuite les dénoncer à la police constituent néanmoins un phénomène présent au début du siècle. Aussi est-il possible que certaines enquêtes menées contre des suspects trouvent leur origine dans les informations transmises par des collaborateurs de ce type.

## Conclusion

Alors que Montréal connaît une hausse phénoménale de sa population et que ses limites territoriales sont sans cesse repoussées, les conditions de vie de la population des quartiers ouvriers suscitent des inquiétudes croissantes chez les élites. Si l'industrialisation favorise la prospérité économique des élites, celles-ci expriment de plus en plus le sentiment que la société connaît en contrepartie un déclin de ses valeurs morales. Afin d'éviter la déchéance appréhendée, des organisations visant à réformer les valeurs sociales sont mises sur pied par des membres des élites protestantes. Les démarches législatives visant à contrer la prostitution féminine servent aussi de tremplin pour l'adoption de mesures coercitives à l'endroit des pratiques homosexuelles. C'est ainsi qu'en 1890, le parlement canadien adopte une loi instaurant le délit de grossière indécence, qui constituera la principale accusation utilisée contre les hommes se livrant à des rapports homosexuels. Dans leurs diverses initiatives visant à protéger et sauver les âmes déchues, les réformateurs sociaux, les

---

<sup>153</sup> *Le Roi c. Alexandre Grisé*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #825.

parlementaires et le système judiciaire contribuent à la formation de nouvelles distinctions normatives autour de la moralité urbaine.

L'introduction du délit de grossière indécence amène une multiplication du nombre d'arrestations en lien avec des actes à caractère homosexuel. Si pour la justice et les réformateurs sociaux, les jeunes prostituées sont surtout perçues comme des victimes de racleurs les ayant entraînés dans la déchéance, les garçons et jeunes hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes plus âgés sont considérés comme des victimes des corrupteurs de jeunesse. Ils sont ainsi plus souvent invités à se présenter à la Cour comme témoins que comme accusés. Et même s'ils sont majeurs, lorsque des accusations sont portées contre eux, leur sentence est généralement plus clément que celle de leur partenaire, en dépit de leur implication et de leur consentement manifeste. En tenant compte du rôle sexuel exercé et en présentant certains individus comme des victimes et d'autres comme des corrupteurs, le système judiciaire contribue ainsi au façonnement des identités homosexuelles. Ces modèles types sont également repris par la presse, prompt à alimenter quelques scandales en traitant abondamment de certaines affaires. Alors que la justice voit principalement dans les individus se livrant à des actes homosexuels des corrupteurs et des victimes, la médecine légale, à l'affût des avancées scientifiques internationales, comprend l'homosexualité comme une pathologie. Tout en reconnaissant que certains hommes se livrent à des actes homosexuels parce que rongés par le vice, les médecins légistes avancent que d'autres sont conduits par des instincts biologiques qui dépassent leur volonté et auxquels ils ne peuvent résister. En conséquence, ces derniers ne devraient donc pas être tenus responsables des actes sexuels auxquels ils se livrent. Si elles sont annonciatrices d'une décriminalisation à venir, ces interprétations et recommandations trouvent cependant peu d'écho auprès de l'appareil judiciaire montréalais au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Appelée à lutter activement contre le vice et l'immoralité dans la ville, la police de Montréal, disposant à la fin du siècle de peu de moyens et d'effectifs, procède à un nombre croissant d'arrestations en lien avec des actes homosexuels. L'introduction du délit de grossière indécence dans le droit criminel en 1890 permet ainsi aux forces policières de sévir contre un éventail élargi de pratiques homosexuelles. Afin d'obtenir des preuves suffisantes pour incriminer des suspects, la police adopte un rôle de plus en plus actif. En plus de surveiller étroitement certains lieux reconnus pour être le théâtre de rapports homosexuels, des constables en civil piègent des suspects, que ce soit dans des squares ou parcs connus comme hauts lieux de drague homosexuelle ou encore dans le cadre d'opérations d'infiltration menées dans des clubs et résidences privées. Le recours à des complices prêts à s'offrir en appâts constitue également une stratégie prisée pour l'obtention de preuves.

L'urbanisation, les campagnes du mouvement de réforme morale, l'instauration du délit de grossière indécence et le développement du service de police de Montréal contribuent ainsi à accentuer la surveillance et la répression des pratiques homosexuelles qui apparaissent de plus en plus répandues dans la ville. Si la préoccupation grandissante des autorités face aux actes de grossière indécence a mis en lumière un phénomène déjà existant, il reste que celui-ci a très certainement pris de l'ampleur à partir de la fin du siècle.



### CHAPITRE III

#### DES HOMMES DANS LA VILLE

« Roswell constantly lamented being condemned to the limitations of Montreal, provincial as it was then. But I could see that even there he and all of the homosexual men had at the least more opportunity for emotional, intellectual, and spiritual experience and fellowship than was available to me. At times I envied them these wide opportunities and ease of access to one another on emotional levels. »

Elsa Gidlow<sup>1</sup>

Avant de devenir une figure de proue de la littérature lesbienne américaine, Elsa Gidlow envie à la fin des années 1910 ses amis homosexuels masculins pour les possibilités de rencontres, d'expériences sexuelles et de relations amoureuses que leur offre alors Montréal. Bien qu'avant de s'exiler aux États-Unis en 1920 elle soit parvenue à vivre des expériences homosexuelles avec ses amies Marguerite Desmarais et Louise Estelle Cox, pour qui il s'agit également d'une initiation, Gidlow n'aura découvert à Montréal aucun lieu de rencontre fréquenté par des femmes en quête de relations homosexuelles. Pour les hommes et les garçons, les lieux de rencontre sont en revanche nombreux, diversifiés et facilement accessibles. Connus autant de ceux-ci que des forces policières, ces espaces de sociabilité s'intègrent à une culture urbaine en effervescence et, au début du XX<sup>e</sup> siècle, font pleinement partie du paysage montréalais.

Les facteurs ayant favorisé l'apparition de lieux de rencontre et l'émergence de nouvelles pratiques homosexuelles sont multiples et complexes. On ne saurait réduire à une cause unique l'explication d'un phénomène aussi vaste et diversifié.

---

<sup>1</sup> Elsa Gidlow, *I Come With My Songs. The Autobiography of Elsa Gidlow*, San Francisco, Booklegger Press, 1986, p. 112.

L'industrialisation, le développement capitaliste, le travail salarié, l'urbanisation, la multiplication des loisirs commerciaux et la configuration de l'espace urbain constituent autant de facteurs interdépendants ayant créé des conditions favorables au foisonnement de pratiques homosexuelles masculines à Montréal au tournant du siècle. À ces conditions s'ajoute également le rôle des forces policières qui, en réprimant un nombre croissant d'actes à caractère homosexuel, amènent les hommes en quête de rapports homosexuels à développer des stratégies et pratiques conséquentes. Ces facteurs ne doivent pour autant pas écarter l'agentivité d'individus qui, conscients de leurs envies, voire de leur identité, font des choix délibérés. Aussi, on se doit de considérer l'effet de boucle derrière la multiplication de ces choix. Informés de l'existence de certains lieux de rencontre et de certaines pratiques, des hommes ou garçons éprouvant des désirs homosexuels peuvent en effet être tentés de prendre part à ces activités homosexuelles, participant ainsi à la reproduction de ces pratiques et modèles relationnels. Dans ce chapitre, je présenterai les principales caractéristiques sociodémographiques des individus impliqués dans les activités homosexuelles dont les sources font mention ainsi que les principaux lieux, publics, privés ou semi-privés de la vie homosexuelle montréalaise en analysant la nature des activités homosexuelles qui s'y déroulent et la façon dont ces espaces ont favorisé certains types de pratiques.

### **3.1 Caractéristiques sociodémographiques**

Les hommes et garçons qui se livrent à des pratiques homosexuelles à Montréal au tournant du XX<sup>e</sup> siècle proviennent de milieux socioéconomiques variés. Les dossiers de cours nous fournissent une multitude de renseignements quant à l'occupation, l'âge, le statut matrimonial, l'origine ethnique, la religion et le lieu de résidence d'un grand nombre de personnes impliquées dans des relations homosexuelles. L'accès à ces données reste toutefois partiel et inégal. En plus des disparités liées au degré de conservation des archives, on ne dispose généralement pas

des mêmes renseignements selon qu'il s'agisse d'un accusé ou d'un témoin. Aussi, les cas traités à la Cour du Recorder tendent à être moins documentés que ceux traités à la Cour des Sessions de la paix ou à la Cour du Banc de la Reine / du Roi. On risque également de détenir très peu d'informations sur un individu dont l'existence est simplement évoquée dans la plainte ou les témoignages, sans que ce dernier n'ait comparu devant le tribunal. Pour ces diverses raisons, il est ainsi impossible de dresser un portrait statistique précis des individus impliqués dans des relations homosexuelles. Bien qu'il soit possible de pallier l'absence de certaines données à l'aide d'informations complémentaires trouvées dans les recensements et l'annuaire Lovell, un tel portrait serait de toute façon trompeur. En effet, considérer indistinctement l'ensemble des individus ayant laissé des traces, sans égard à la pertinence des cas auxquels ils sont rattachés, entraînerait forcément quelques biais. Certaines relations apparaissent assurément d'un moindre intérêt pour le sujet étudié ici. Ainsi, le cas d'un marin ayant des rapports sexuels avec un autre membre d'équipage à bord d'un navire en haute mer et qui sera traduit en justice une fois le navire accosté au port de Montréal, ou encore, celui d'un homme se livrant à des attouchements à l'endroit d'un codétenu après avoir été arrêté ivre dans la rue ne peuvent être considérés de la même façon que celui d'un homme fréquentant un lieu de drague connu et dont les actes s'inscrivent pleinement dans la vie homosexuelle de la ville. Aussi, considérer de la même façon les individus cherchant clairement à avoir des rapports sexuels et ceux dont le consentement apparaît plus ambigu n'est pas sans entraîner quelques biais. Et encore une fois, on se doit de tenir compte du fait qu'on ne dispose essentiellement que d'informations au sujet d'individus impliqués dans des affaires ayant été traduites en justice.

Malgré ces différents facteurs limitant la possibilité d'établir un portrait d'ensemble juste et signifiant des quelques centaines d'individus impliqués dans des activités homosexuelles au cours de la période étudiée, les informations à notre disposition font néanmoins ressortir certaines tendances sociales, économiques et

culturelles se dégageant des divers types de relations observées. L'analyse de ces données nous permet ainsi de mieux comprendre le rôle du contexte socioéconomique, de l'urbanisation et de la culture urbaine dans l'émergence de nouvelles pratiques et la reproduction de différents types de relations homosexuelles.

### 3.1.1 Statut matrimonial et milieu de vie

Le développement industriel et urbain que connaît Montréal à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle a sans nul doute créé des conditions propices à une augmentation et une diversification des pratiques homosexuelles. Bien que certains types de relations homosexuelles aient pu être vécus avant la fin du siècle, les transformations socioéconomiques découlant de l'essor du capitalisme industriel ont manifestement contribué à l'apparition de nouvelles opportunités d'autonomie et de rencontres pour les jeunes travailleurs. En ce sens, les thèses de John D'Emilio<sup>2</sup> et Steven Maynard<sup>3</sup> sur le rôle du travail salarié dans l'émergence des sous-cultures homosexuelles aux États-Unis et en Ontario tendent à être corroborées par l'analyse de la situation montréalaise. En effet, la majorité des garçons et hommes impliqués dans des relations homosexuelles sont des travailleurs salariés. Si Maynard y voit là la preuve du rôle joué par le capitalisme, cette observation n'a cependant pas de quoi surprendre considérant que la majorité de la population masculine urbaine en âge de travailler est alors composée de travailleurs salariés. On remarque toutefois ici une nette majorité de jeunes travailleurs. Ainsi, des 308 individus dont font mention les dossiers de cour retenus et pour lesquels on connaît l'âge, 34,4 % ont moins de 16 ans, 26 % sont âgés de 16 à 24 ans, 11,4 % de 25 à 34 ans, 21,8 % de 35 à 50 ans et 6,5 % ont plus de 50 ans.

---

<sup>2</sup> John D'Emilio, « Capitalism and gay identity », dans *The Lesbian and Gay Studies Reader*, sous la direction de Henry Abelove, Michele Aina Barale et David M. Halperin, New York, Routledge, 1993, p. 467-478.

<sup>3</sup> Steven Maynard, « "Without Working?" : Capitalism, Urban Culture, and Gay History », *Journal of Urban History*, vol. 30, n° 3 (2004), p. 378-398.

Impliqués dans la majeure partie des relations homosexuelles recensées, les jeunes travailleurs participent de la sorte à la multiplication des pratiques homosexuelles et à l'émergence de nouveaux espaces de sociabilité et de modèles relationnels. Ainsi, comme à New York, c'est principalement à l'intérieur de ce que George Chauncey décrit comme la sous-culture des hommes célibataires de la ville<sup>4</sup> que prennent forme les relations homosexuelles à Montréal au tournant du siècle. S'il va de soi que les garçons d'âge mineur et les jeunes hommes soient majoritairement célibataires, les dossiers de cours nous révèlent qu'une proportion significativement élevée d'hommes plus âgés le sont également. En effet, parmi les 96 hommes âgés de 25 ans ou plus et dont on connaît le statut matrimonial, pas moins de 55,2 % sont célibataires, 34,4 % sont mariés et 10,4 % sont veufs. Plus de la moitié des hommes âgés de 25 ou plus seraient ainsi célibataires. Chez les plus de 30 ans, on retrouve toujours encore une majorité (53,1 %) de célibataires. Bien que ces proportions doivent être prises avec précaution, considérant que l'on ne dispose de données que pour un nombre restreint d'individus, il en ressort que les hommes impliqués dans des relations homosexuelles ont nettement plus tendance à être célibataires, y compris pour ceux ayant atteint la trentaine, que la moyenne de leurs congénères, qui se marient vers la mi-vingtaine<sup>5</sup>. On ignore généralement si ces hommes ont contracté un mariage tardif dans les années qui ont suivi leur arrestation ou leur convocation en cour, mais tout porte à croire que les préférences sexuelles de certains d'entre eux offrent une part d'explication à cette condition atypique.

---

<sup>4</sup> George Chauncey, *Gay New York : Gender, Urban Culture, and the Making of the Gay Male World, 1890-1940*, New York, Basic Books, 1994, p. 76-86.

<sup>5</sup> Sherry Olson et Patricia Thornton ont démontré, à partir de l'analyse de la trajectoire de milliers d'individus ayant vécu à Montréal entre 1840 et 1900, que l'âge moyen du premier mariage chez les hommes canadiens-français se situe, en 1890, à 23,5 ans, chez les Irlando-catholiques, à 27,8 ans, et chez les protestants, à 26 ans. On ne dispose pas des données pour les années ultérieures, mais on peut supposer, si on se fie à l'écart observé par rapport aux données de 1860, que l'âge moyen du premier mariage a possiblement continué de croître très légèrement (moins d'un an) dans les années 1900, 1910 et 1920. Sherry Olson et Patricia Thornton, *Peopling the North American City : Montreal, 1840- 1900*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2011, p. 154.

La plupart des jeunes travailleurs célibataires résident chez leurs parents, ou avec leur(s) frère(s) et/ou sœur(s). Très peu d'entre ceux qui ont moins de 25 ans vivent en pension, louent un appartement ou possèdent leur propre maison. Ne disposant chez eux d'une intimité suffisante, les rapports sexuels qu'ils ont avec d'autres hommes ou garçons doivent avoir lieu ailleurs. Les hommes plus âgés sont plus nombreux à vivre en pension ou à disposer d'un appartement. Si habiter un logement offre généralement une intimité suffisante pour y avoir des rapports sexuels dans la discrétion, vivre en pension est plus risqué. Il n'est toutefois pas rare qu'un homme vivant en pension ait des contacts sexuels dans la chambre qu'il loue. Si certains se font surprendre par la tenancière, tel Arthur Debuisseau, mécanicien de 31 ans qui invite en avril 1917 le jeune Léopold Clément, 14 ans, dans la chambre qu'il loue sur la rue Hôtel-de-Ville<sup>6</sup>, d'autres parviennent à ne pas se faire remarquer, tel Albert Rame, commis de 48 ans d'origine française, qui a des rapports sexuels avec au moins quatre garçons de 14 et 15 ans dans la chambre qu'il loue sur la rue Cadieux au printemps 1907<sup>7</sup> ou Sigefroid Leclerc, tailleur dans la trentaine, qui invite à quelques reprises, en 1912, William Poirier, le jeune homme de 16 ans qu'il fréquente, dans la chambre qu'il loue à sa sœur<sup>8</sup>. Après son mariage, à l'été 1912, Leclerc, qui continue de fréquenter son amant, l'invitera désormais à l'hôtel St. Lawrence Hall, sur la rue Craig, pour y avoir des rapports sexuels. Les chambres d'hôtel se présentent comme une option de choix pour les hommes ne bénéficiant pas d'une discrétion suffisante à leur domicile. Bien qu'on en trouve peu de traces dans les sources judiciaires, sans doute en raison des faibles risques encourus, la location d'une chambre d'hôtel dans le but d'y avoir des rapports homosexuels semble tout de même constituer une pratique répandue, comme le suggère le journaliste torontois Christopher St. George Clark, qui affirme en 1898 :

<sup>6</sup> *Le Roi c. Arthur Debuisseau et Hervé Pageau*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1917, dossier #389.

<sup>7</sup> *Le Roi c. Albert Rame*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1907, dossier #662.

<sup>8</sup> *Le Roi c. Sigefroid Leclerc*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1913, dossier #248.

If saintly Canadians run away with the idea that there are no sinners of Oscar Wilde's type in Canada, my regard for the truth impels me to undeceive them. Consult some of the bellboys of the large hotels in Canada's leading cities... and find out what they can tell from their own experience.<sup>9</sup>

Les hommes célibataires qui disposent d'un logis qu'ils occupent à eux seuls courent évidemment moins de risques de se faire surprendre par des témoins. S'ils ont un partenaire adulte et pleinement consentant, le risque que cette relation soit découverte est d'autant plus faible. En effet, la majorité des interventions policières dans des résidences privées concernent des relations entre un homme et un jeune garçon et surviennent à la suite d'une plainte d'un parent du jeune, qui nourrit des doutes sur les fréquentations de celui-ci. On peut donc supposer que la très grande majorité des relations entre hommes consentants, particulièrement au sein des classes moyenne ou bourgeoise, plus susceptibles de disposer d'une résidence leur offrant une discrétion suffisante, n'aient jamais fait l'objet de mises en accusation. Ces relations seraient ainsi, selon toute vraisemblance, plus répandues que ce que laissent croire les dossiers de cour. Certains témoignages nous offrent toutefois un aperçu des possibilités dont bénéficient les hommes et garçons des classes moyenne et supérieure. Dans une lettre publiée dans *Le Pays* en janvier 1919, une mère relate par exemple les relations homosexuelles qu'a entretenues son fils pendant plusieurs années, alors qu'il vivait toujours sous son toit. En plus de fréquenter des hommes à leur domicile, ce dernier en invitait aussi chez lui, dans la maison qu'il partageait avec sa mère, veuve. Prétextant que ses amis habitaient loin ou qu'il faisait trop froid, il lui arrivait de partager sa chambre avec ceux-ci<sup>10</sup>. Ce ne sera qu'après l'arrestation de son fils lors d'une descente policière dans une « certaine maison »<sup>11</sup> que cette mère

---

<sup>9</sup> Christopher St. George Clark, *Of Toronto the Good : A Social Study. The Queen City of Canada as it is*, Montreal, Toronto Publishing Company, 1898, p. 90.

<sup>10</sup> « L'autre danger. L'histoire lamentable d'une pauvre mère », *Le Pays*, 4 janvier 1919, p. 2.

<sup>11</sup> Cherchant à préserver son anonymat, et celui de son fils, l'auteur de la lettre ne fournit pas plus de détails sur le contexte de cette arrestation. Bien qu'il soit impossible de le confirmer, il est probable qu'il s'agisse ici du raid policier ayant eu lieu le 4 août 1916 à la résidence de Joseph-Ernest Carreau. L'auteur de la lettre mentionne notamment que dès le lendemain de la descente, le nom de son fils a

comprendra la nature des relations qu'il entretenait avec les hommes qu'il invitait à la maison. Les activités de certains hommes du cercle d'Elsa Gidlow, qui seront davantage analysées au chapitre 5, nous offrent également un aperçu de ce type de relations, vécues dans l'espace privé et ayant échappé à la justice, pour lesquelles on dispose de très peu de traces.

Bien que les relations entre hommes des classes moyenne et bourgeoise soient probablement sous-représentées dans les archives judiciaires, il reste que l'organisation sociale et spatiale des quartiers populaires offre une plus grande promiscuité et davantage d'occasions aux hommes ouverts à des expériences homosexuelles. La concentration d'une part significative d'actes homosexuels au sein de certains quartiers populaires suggère que les hommes et garçons de ces milieux soient davantage au fait d'activités homosexuelles se déroulant dans leur environnement. Qu'ils soient directement sollicités, témoins d'actes homosexuels, mis au courant de l'arrestation d'une connaissance ou informés de rumeurs au sujet d'un homme de leur entourage, les hommes et garçons des milieux populaires sont ainsi beaucoup plus susceptibles de connaître des individus s'adonnant à des pratiques homosexuelles et en conséquence, ceux désirant faire de même disposent davantage d'opportunités que les hommes ou garçons de la classe moyenne ou de la bourgeoisie. De plus, la pratique fréquente, chez plusieurs hommes fréquentant des garçons, consistant à offrir à leur jeune partenaire de l'argent ou diverses formes de cadeaux est forcément susceptible de séduire une plus grande proportion de jeunes issus de milieux populaires. Plusieurs garçons impliqués dans une relation de cette nature n'hésitent pas à introduire certains autres jeunes de leur voisinage à l'homme qu'ils fréquentent. Appelés à témoigner à la cour, plusieurs garçons révèlent avoir été

---

été divulgué dans les journaux, aux côtés de ceux des autres hommes inculpés. L'affaire Carreau constitue le seul cas recensé, pour cette période, pour lequel des individus ayant été arrêtés lors d'une descente dans une résidence privée ont été identifiés dans les journaux le lendemain de leur arrestation. Parmi les huit hommes dont les noms ont été rapportés dans *La Presse* et *La Patrie* du 5 août 1916, seul Léon Lee, âgé 35 ans, a un âge pouvant correspondre à celui du fils de l'auteure, âgé de 38 ans en janvier 1919.



ainsi informés des pratiques homosexuelles de l'homme avec lequel ils auront finalement à leur tour des rapports sexuels. L'usage répandu du terme « suceux de cul » au sein des classes populaires montréalaises du début du XX<sup>e</sup> siècle témoigne par ailleurs d'une familiarité de ces milieux à l'existence de pratiques homosexuelles. Il est aussi à noter que la majorité des individus de milieu populaire impliqués dans des actes homosexuels et dont on connaît le lieu de résidence habitent dans le même quartier que leur partenaire. Il est très fréquent qu'ils résident sur la même rue ou une rue environnante.

### 3.1.2 Des travailleurs et des opportunités

La nature des emplois occupés par les hommes et garçons participant à la vie homosexuelle montréalaise est très variée. Découlant directement de la révolution industrielle, les emplois rattachés à la classe ouvrière sont parmi les plus fréquents. 24,7 % des 298 individus impliqués dans des relations homosexuelles pour lesquels on connaît l'occupation exercent un métier rattaché à cette catégorie. Les journaliers arrivent en tête de liste de l'ensemble des occupations citées. Ce terme demeure toutefois vague et peut autant se rapporter à un ouvrier non qualifié d'une grande manufacture qu'à un travailleur chargé d'un ensemble de tâches variés dans un petit commerce, voire une institution, tel Ernest Dionne, journalier de 37 ans à l'emploi de l'Université Laval, sur la rue Saint-Denis, qui, en février 1896, fait des attouchements à Omer Mallette, vendeur de journaux de 14 ans, dans l'enseigne de l'établissement<sup>12</sup>. Parmi les autres emplois ouvriers, on remarque plusieurs machinistes, mécaniciens, tailleurs de pierre, et serre-frein. On recense également un grand nombre d'emplois rattachés à la classe ouvrière, sans que ceux-ci s'exercent nécessairement en milieu industriel. Ainsi, plusieurs plombiers, électriciens, plâtriers, maçons et charpentiers sont impliqués dans des relations homosexuelles.

---

<sup>12</sup> *La Reine c. Ernest Dionne*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1896, dossier #250.

Mais plus que les emplois ouvriers, ceux se rapportant au secteur commercial sont les plus nombreux. Bien qu'ils ne constituent pas une catégorie d'emplois particulièrement homogène, les emplois de commis, artisans et commerçants représentent suffisamment de traits communs pour être présentés conjointement. Ensemble, ils forment le premier secteur d'emploi en importance, représentant 38,5 % des individus dont on connaît l'occupation. Après les journaliers, les emplois de commis sont les plus fréquents. Associée à la classe moyenne émergente, cette vaste catégorie se rapporte à des employés exerçant des tâches subalternes, tant manuelles qu'intellectuelles, auprès du public et dans des secteurs très variés. Elle regroupe en effet tant des emplois dans des commerces tels des boucheries, des hôtels, des boutiques ou des magasins à rayons que dans des banques, des compagnies de chemins de fer ou des bureaux de poste. Plusieurs des commis travaillant dans des commerces se consacrent à des tâches très similaires à celles des commerçants des mêmes secteurs d'activités. Bien qu'ils ne figurent pas au rang des travailleurs salariés, les petits commerçants, qui gèrent une épicerie, une boutique, un restaurant ou parfois même de simples kiosques ont certainement plus en commun, tant dans la nature des tâches auxquelles ils se consacrent que dans leurs conditions socioéconomiques, avec les commis, voire les journaliers, qu'avec la bourgeoisie. La plupart d'entre eux résident et opèrent leur commerce dans des quartiers populaires. Aussi, nombreux sont les artisans travaillant dans un commerce, qu'il s'agisse de cordonniers, ferblantiers, pâtisseries, tonneliers, menuisiers ou selliers. Qu'ils soient propriétaires du commerce ou employés constitue ici une différence peu significative, si ce n'est que l'on recense plusieurs cas de commerçants ayant des rapports sexuels dans leur arrière-boutique, possibilité dont les employés disposent moins. Il est aussi à considérer que plusieurs jeunes apprentis, travailleurs salariés pour le compte d'un artisan, démarreront leur propre commerce une fois qu'ils disposeront de l'expérience et des ressources nécessaires.

La frontière est ainsi souvent ténue entre divers emplois associables aux journaliers, commis et commerçants, qui constituent la vaste majorité des catégories d'emplois occupés par les hommes et garçons impliqués dans les cas recensés. De plus, plusieurs jeunes hommes connaissent une instabilité dans leur vie professionnelle, conséquence d'un contexte socioéconomique qui est pour plusieurs source de précarité, mais qui favorise aussi pour d'autres une mobilité sociale et professionnelle jusque-là inédite. Lorsqu'ils sont appelés à témoigner en cour, plusieurs jeunes hommes ont un nouveau travail depuis quelques semaines à peine. Témoigner dans l'affaire unissant plusieurs jeunes hommes au pâtissier Henri Labelle, à Saint-Henri en 1922, le jeune George Taillefer, 16 ans, qui était auparavant sans emploi, affirme travailler depuis moins de deux semaines pour la manufacture de broches Johnston. Témoignant dans la même affaire, Léopold Richer, 20 ans, dit avoir toujours travaillé, mais « pas steady ». Un autre jeune homme impliqué dans l'affaire, Anastase Côté, 19 ans, mentionne pour sa part travailler depuis un peu plus de deux ans comme journalier. Lorsque l'avocat de Labelle lui demande s'il a travaillé continuellement, Côté répond « Non, j'ai été à peu près un an et demi que je ne faisais presque rien »<sup>13</sup>. De même, Wilfrid Pelletier, le jeune homme de 17 ans que fréquente Sigefroid Leclerc pendant un an, de 1912 à 1913, dit travailler depuis trois semaines comme plombier pour Messieurs Lemay et Cie. Il était sans emploi durant les mois précédents<sup>14</sup>. Quant à William Latter, 17 ans, il avait déjà travaillé à la fonderie Ives, mais est sans emploi lorsqu'il rencontre en 1899 Louis Côté au retour du théâtre Royal et reçoit de ce dernier des attouchements dans une ruelle du quartier Saint-Jean-Baptiste<sup>15</sup>.

---

<sup>13</sup> *Le Roi c. Henri Labelle*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1923, dossier #5120.

<sup>14</sup> *Le Roi c. Sigefroid Leclerc*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1913, dossier #248.

<sup>15</sup> *La Reine c. Louis Côté*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1899, dossier #2083.

Il n'est pas rare que des jeunes hommes changent d'occupation entre le moment où les actes sexuels se sont déroulés et le moment où ils ont témoigné. Cette instabilité en amène certains à occuper successivement des emplois dans des secteurs d'activités variés. Témoignant le 27 octobre 1920, après avoir eu des rapports sexuels avec Majorique Grenier, un portier de 51 ans, le jeune Albert Sears, 17 ans, travaille depuis quelques jours comme journalier pour le brocanteur Bronstein, sur la rue Saint-Dominique. Sears était sans emploi au moment où les faits se sont produits, une semaine plus tôt, mais travaillait dans les mois précédents comme aide-serveur (*busboy*) à l'hôtel Ritz-Carlton<sup>16</sup>. Pour sa part, Alfred Laurier, 18 ans, est apprenti menuisier depuis trois à quatre mois lorsqu'il témoigne en mars 1910 dans l'affaire impliquant trois hommes qu'il a fréquentés, avec son cousin, au cours des mois précédents. Il avait travaillé antérieurement pendant une période de deux ans au bureau des avocats Gouin et Lemieux et au bureau du notaire Lamarche ainsi que pour une période de six mois au restaurant Boston Quick Lunch, sur le boulevard Saint-Laurent<sup>17</sup>.

Si plusieurs jeunes travailleurs font les frais de conditions professionnelles précaires, d'autres choisissent délibérément de quitter leur emploi. Le jeune Rémi Bernier, 13 ans, qui habite avec sa sœur et son frère, avait depuis trois semaines quitté son emploi dans un magasin de vêtements (Jetté et Lemieux), au coin de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, lorsque James Cahill lui demande en mai 1902 de lui faire une fellation dans des toilettes au bord du fleuve<sup>18</sup>. Pour sa part, Armand Sicotte, 19 ans, est apprenti barbier chez Évariste Legendre, à Verdun, lorsqu'en février 1909, il a des rapports sexuels avec le jeune Orille Perras, 16 ans, qui fréquente également Legendre. Entre le moment où les faits se sont produits et

<sup>16</sup> *Le Roi c. Majorique Grenier*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1920, dossier #4398.

<sup>17</sup> *Le Roi c. Michel Grenier, Christis Sevis et Louis Lyons*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1910, dossier #113.

<sup>18</sup> *Le Roi c. James Cahill et Thomas Brady*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1902, dossier #777.

l'arrestation de Legendre, Sicotte quitte son emploi dans l'espoir de travailler dans les vues animées<sup>19</sup>. Ainsi, loin d'être cantonnés à un secteur d'emploi et d'être à la merci des besoins de leur employeur, plusieurs jeunes travailleurs cherchent à se trouver un nouveau type d'emploi en fonction de leurs intérêts. Aussi, alors que plusieurs jeunes hommes exercent un métier identique ou similaire à celui de leur père, d'autres explorent d'autres avenues, tel Arthur Thibaudeau, 22 ans, membre du club du docteur Geoffrion et qui est garçon de table, alors que son père est cordonnier<sup>20</sup>; Émery Gauthier, âgé d'environ 20 ans et fils d'un cultivateur de Sainte-Julie, qui est commis à Maisonneuve lorsqu'il se fait masturber par plusieurs garçons en mai 1901<sup>21</sup>; ou Conrad Dubois, 15 ans, fils d'un aide maçon, qui est apprenti typographe lorsqu'il se fait masturber par Lucien Monty au Nationscope en août 1907<sup>22</sup>.

Les hommes occupant des emplois de cols blancs, de travailleurs de bureau, de fonctionnaires ou de cadres, sont peu nombreux à être interpellés par les forces policières pour s'être livrés à des actes homosexuels, constituant 7,1 % des individus dont on connaît l'occupation. Cette proportion est pratiquement identique à celle observée par Peter Boag (7,3 %) pour les hommes impliqués dans des relations homosexuelles à Portland à la même époque<sup>23</sup>. Il va sans dire qu'il s'agit aussi d'une catégorie d'emploi moins importante dans la population que les emplois d'ouvriers, d'artisans, de commis ou de marchands. De plus, les hommes travaillant dans ce secteur d'activités sont davantage susceptibles de disposer d'un logis leur garantissant suffisamment d'intimité. Il semble également que ces hommes aient moins tendance à

<sup>19</sup> *Le Roi c. Évariste Legendre*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1909, dossier #626.

<sup>20</sup> *Le Roi c. Joseph Hétu, Joseph Saint-Pierre, Victor Michaud et al.*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2834.

<sup>21</sup> *Le Roi c. Émery Gauthier*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1901, dossier #1947.

<sup>22</sup> *Le Roi c. Lucien Monty*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D31, 17 août 1907, dossier #9.

<sup>23</sup> Peter G. Boag, *Same-Sex Affairs: Constructing and Controlling Homosexuality in the Pacific Northwest*, Berkeley, University of California Press, 2003, p. 48.

fréquenter des garçons mineurs, ce qui atténue incontestablement les risques d'arrestation. Ils sont de plus beaucoup plus portés à fréquenter des lieux de rencontre reconnus, tels les parcs et théâtres, ainsi qu'à prendre part aux activités de clubs privés. Les témoignages tirés des procès des clubs Geoffrion et Carreau, de même que les informations dont on dispose au sujet de George Roswell Mills, journaliste au *Montreal Star* et proche ami d'Elsa Gidlow, tendent à démontrer que ces hommes sont plus enclins à développer une identité homosexuelle assimilable au modèle qui s'imposera au cours des décennies suivantes. Le profil de ces hommes, qui sera davantage analysé au chapitre 5, corrobore les observations de George Chauncey et de Peter Boag à l'effet que c'est surtout au sein de cette classe sociale que s'est véritablement forgée une conscience identitaire, jetant les bases de la culture gaie moderne.

Dans une proportion similaire (7,8 %), des hommes et garçons exercent divers métiers associables au secteur des services et des transports. On retrouve ainsi des charretiers, conducteurs de tramways, livreurs, chauffeurs, garçons de table, serveurs, portiers, domestiques et messagers. À l'instar des cols blancs, une part significative de ces hommes et garçons fréquentent des lieux de rencontre reconnus (parcs, squares, toilettes publiques) ou prennent part aux activités de clubs privés.

On ne retrace que cinq hommes issus de la bourgeoisie, qu'elle soit libérale ou commerciale, et pour lesquels il est difficile de faire ressortir des tendances. On recense également 11 hommes issus du monde des arts (acteur, photographe, chanteur, musiciens) ou de la religion (instituteurs, sacristain). Finalement, 16,9 % des individus dont on connaît l'occupation n'appartiennent à aucune des catégories présentées ici. Parmi eux, plus du tiers sont sans emploi. Parmi les autres, on retrouve un cultivateur, deux soldats, deux rentiers, ainsi que 20 matelots, ces derniers s'étant tous livrés à des actes sexuels à bord de navires, pour la plupart en haute mer et dans deux cas, accostés au port de Montréal.

En plus de favoriser une autonomie face à l'économie et à la cellule familiale, le travail offre aussi, pour plusieurs hommes ou garçons, l'occasion de rencontrer de potentiels partenaires sexuels du même sexe. C'est en travaillant comme caissier pour le chapelier Charles Desjardins que le jeune Ovila St-Jean, 12 ans, fait connaissance, à l'été 1878, avec son collègue de travail Philippe Laprise, avec qui il a à quelques reprises des rapports sexuels, dont quelques fois à l'intérieur même du commerce de Desjardins, après sa fermeture. Laprise l'introduit ensuite à son ami Thomas Dagenais, un instituteur, avec qui St-Jean aura des relations sexuelles jusqu'en février 1880<sup>24</sup>. Pour sa part, c'est en travaillant au grand magasin à rayons Goodwins que Redvers Wileman, 13 ans et pensionnaire au Boys' Home, sur la rue de la Montagne, fait connaissance, en juin 1917, avec son collègue Balthazar Gonzalez, un étudiant mexicain âgé de 19 ans. En janvier, Wileman quitte son emploi, mais garde contact avec Gonzalez, chez qui il passe une nuit, en mars. Les deux jeunes hommes ont alors un rapport sexuel dans la chambre que Gonzalez loue sur la rue Berri<sup>25</sup>. Certains garçons ont des relations sexuelles avec l'homme pour lequel ils travaillent. C'est ainsi qu'au printemps 1917, Gaétan Liboiron, 15 ans, se rend plusieurs fois chez Ovila Boyer, l'entrepreneur pour qui il a travaillé à quelques reprises au cours des mois précédents. À chaque fois, Boyer fait une fellation au jeune Liboiron<sup>26</sup>. De son côté, Adrien Robillard, 16 ans, devient en janvier 1903 apprenti plombier pour Joseph Henri Labelle, un célibataire de 36 ans, qui tient son commerce sur la rue Amherst et pour qui Robillard a déjà travaillé dans les mois précédents. Après sa cinquième journée de travail, Robillard, qui vit chez ses parents, reste jusque tard en soirée à la boutique de Labelle, qui lui fait une fellation<sup>27</sup>. En dehors des collègues ou des

---

<sup>24</sup> *La Reine c. Thomas Dagenais et Philippe Laprise*, Fonds de la Cour du Banc de la Reine du district de Montréal, TP9, S2, SS1, SSS1, 1880, dossier non numéroté (contenant 2011-01-002/103).

<sup>25</sup> *Le Roi c. Balthazar Gonzalez*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1918, dossier #331.

<sup>26</sup> *Le Roi c. Ovila Boyer*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1917, dossier #445.

<sup>27</sup> *Le Roi c. Joseph Henri Labelle*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1903, dossier #173.

supérieurs, l'environnement de travail peut parfois offrir aussi d'autres possibilités de rencontres à certains travailleurs, comme Edmond David, 15 ans, qui se fait approcher par un passant alors qu'il travaille, en mai 1908, dans un clos à bois du quartier Sainte-Marie. Alors que David attache sa jarretière, Louis Jacob Gratton<sup>28</sup>, cuisinier de 53 ans, lui dit « Attache-la pas si serrée parce que ça t'empêche de raidir » et lui promet de revenir le lendemain. Le lendemain, il l'invite à l'accompagner dans l'écurie, lui disant : « Viens-tu, on va aller en arrière, on va se crosser ». David accepte et se laisse masturber par Gratton. Le jour suivant, Gratton revient encore et retourne dans l'écurie avec David. Cette fois, les deux se masturbent mutuellement<sup>29</sup>.

### 3.1.3 Origine ethnique

Favorisée par l'exode rural et un taux de natalité supérieur à celui des anglo-protestants, la population canadienne-française de Montréal connaît une poussée démographique importante à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Après avoir retrouvé son statut majoritaire au milieu du siècle, elle forme 56,1 % de la population de la ville en 1881<sup>30</sup>. Ce taux continuera à grimper, pour atteindre 60,9 % en 1901 et 63,9 % en 1931<sup>31</sup>. Sans surprise, la majorité des hommes et garçons impliqués dans les relations homosexuelles recensées sont canadiens-français. Bien que l'origine ethnique des accusés et des témoins ne soit pas toujours précisée dans les dossiers de cour, si l'on considère l'ensemble des individus portant un nom français, auquel on soustrait les quelques hommes pour lesquels une origine française, belge ou franco-américaine est mentionnée, on constate que les personnes d'apparente origine canadienne-française représentent ainsi 64,4 % de l'ensemble des individus impliqués dans les relations retenues. Cette proportion est ainsi légèrement supérieure au poids démographique

<sup>28</sup> Gratton est impliqué dans quatre affaires différentes, mises au jour en avril 1909.

<sup>29</sup> *Le Roi c. Louis Jacob Gratton*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1909, dossier #231.

<sup>30</sup> Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 2000, p. 45.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 45 et p. 318.



des Canadiens français dans la ville. Tenant compte de la surreprésentation des individus issus des classes populaires dans les dossiers de cour, cette proportion apparaît plutôt représentative du poids des Canadiens français. À ces francophones s'ajoutent également un Franco-Américain, un Belge et deux Français.

L'essentiel des autres individus dont les sources font mention sont anglophones. Puisque dans plusieurs cas, on ignore le groupe ethnoreligieux des accusés ou témoins, il est impossible d'établir avec précision la proportion de membres issus des communautés anglaise, irlandaise et écossaise. Cependant, de ceux dont on connaît le groupe ethnoreligieux, les Irlando-catholiques arrivent en tête, avec légèrement plus de la moitié des individus recensés, suivis des anglo-protestants et des protestants d'origine écossaise. Il est particulièrement difficile de partager ces deux dernières catégories, surtout pour ceux qui sont nés en sol canadien. L'appartenance aux églises presbytérienne et congrégationaliste suggère toutefois une origine écossaise ou galloise. On dénombre également un garçon originaire de Nouvelle-Écosse, ainsi que deux Américains.

Peu d'hommes ou de garçons issus de communautés autres que francophones ou anglophones sont impliqués dans des relations homosexuelles ayant mené à des mises en accusation. On recense ainsi 19 individus, parmi lesquels trois marins : un d'origine suédoise, un d'origine scandinave non précisée et un d'origine polonaise. On dénombre aussi six Grecs<sup>32</sup>, un Juif originaire de Roumanie, un Danois, un Chinois, un Mexicain, un Syrien, trois individus d'origine italienne, dont au moins un né au Canada, ainsi qu'un homme d'origine indienne, également né au Canada. Il s'agit pour la majorité de petits commerçants, dont plusieurs ont des rapports sexuels dans l'arrière-boutique de leur établissement. Le faible nombre d'immigrants non

---

<sup>32</sup> Il est possible que l'un de ces Grecs soit en réalité italien. On dispose en effet d'informations contradictoires au sujet de l'identité du cireur de chaussures Louis Lyons. Voir *Le Roi c. Michel Grenier, Christis Sevis et Louis Lyons*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1910, dossier #113.

originaires des îles britanniques ne permet pas de constater une conception distincte des relations homosexuelles au sein de certaines communautés, en raison de certaines caractéristiques culturelles ou d'un contexte d'immigration spécifique, comme l'a remarqué Chauncey à New York pour les immigrants italiens et pour les immigrants juifs d'Europe de l'Est<sup>33</sup>. Et bien qu'avec six représentants, les hommes d'origine grecque forment la plus importante des communautés non francophones et non anglophones représentées, rien ne permet de constater un traitement racial différencié de la part des élites ou de la presse, comme l'a observé Peter Boag lors du « scandale grec » de 1913 à Portland<sup>34</sup>. L'implication dans l'affaire du club Geoffrion du commerçant syrien Joseph Jeppawy et d'un blanchisseur chinois jamais identifié ne suscite pas non plus de réactions particulières du côté des autorités judiciaires ni de la presse quant à l'origine de ces individus. En revanche, lorsqu'il témoigne au sujet de sa relation avec Khar Juman, un journalier d'origine indienne qu'il a rencontré sur le boulevard Saint-Laurent et avec qui il a parcouru le Canada d'avril 1918 à mars 1919, le jeune Gaétan Liboiron fait mention de propos à caractère raciste tenus par un policier de Vancouver :

La police de Vancouver m'a arrêté avec lui. Ils m'ont demandé pourquoi je restais avec lui, ils disaient que ce n'était pas du monde blanc, que je ne pouvais pas rester avec lui, et j'ai dit « C'est correct ». Et c'est pour cela que j'ai pris une chambre séparée.<sup>35</sup>

Il s'agit ici de la seule trace repérée d'un traitement différencié en raison de l'origine ethnique d'un individu impliqué dans une relation homosexuelle. Aussi, on ne recense aucun cas d'un homme ou d'un garçon issu d'une communauté autre que francophone ou anglophone impliqué dans une relation avec un autre membre de sa communauté. La majorité des individus recensés issus de communautés autres que francophone ou anglophone ont une relation avec un partenaire canadien-français.

---

<sup>33</sup> Chauncey, *op. cit.*, p. 72-75.

<sup>34</sup> Peter G. Boag, *Same-Sex Affairs : Constructing and Controlling Homosexuality in the Pacific Northwest*, Berkeley, University of California Press, 2003, p. 52-53.

<sup>35</sup> *Le Roi c. Khar Juman*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #344.

Pour les autres, il s'agit dans tous les cas d'un partenaire anglophone. On ne retrouve ainsi aucune trace de relations entre deux individus issus de communautés non francophones et non anglophones différentes.

L'origine ethnique semble avoir peu d'incidence sur les rencontres menant à des rapports homosexuels à Montréal. Si les francophones sont peu enclins à entretenir des relations avec des anglophones, ce semble d'abord attribuable à la répartition des principaux groupes ethniques sur le territoire montréalais. Puisqu'une part significative des rencontres unit des individus d'un même voisinage, il n'est pas surprenant que les nombreuses relations recensées au sein des quartiers populaires francophones nous renvoient principalement à des Canadiens français. De même, la plupart des relations unissant des anglophones ont lieu dans des secteurs à l'ouest de la rue Saint-Laurent, principalement dans le quartier Saint-Antoine. Les relations entre francophones et anglophones sont plus fréquentes au sein des quartiers caractérisés par une plus grande mixité ethnolinguistique, tels ceux du sud-ouest de la ville. Ainsi en est-il du journalier Louis Côté, qui en mai 1909 fait des attouchements au boucher Alfred Tweedie dans un champ bordant la rue Maria, à Saint-Henri<sup>36</sup>, ou encore de Thomas McGunn qui en juillet 1919 s'apprête à sodomiser le jeune Joseph Bélanger, 15 ans, dans un hangar situé près du canal Lachine, dans Griffintown, lorsqu'il est surpris par des constables<sup>37</sup>.

Les rapports homosexuels entre francophones et anglophones sont sans surprise plus fréquents lorsqu'il s'agit de rencontres sexuelles anonymes. Des rencontres mixtes sont particulièrement fréquentes au carré Dominion, au parc du Mont-Royal ou dans les toilettes de la gare Windsor, lieux de drague largement fréquentés tant par des francophones que des anglophones. Si les rapports sexuels

---

<sup>36</sup> *Le Roi c. Louis Côté*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D40, 19 mai 1909, dossier #35.

<sup>37</sup> *Le Roi c. Thomas McGunn*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #767.

ayant lieu à travers un trou percé entre des cabines de toilettes ne laissent pas la possibilité de connaître l'identité de son partenaire, les rencontres effectuées dans les squares et les parcs débutent généralement par quelques échanges avant de mener à des actes sexuels. Fréquenté dans une proportion similaire par les francophones et les anglophones, le parc du Mont-Royal constitue un espace où des hommes ou des garçons des deux communautés se rencontrent et en viennent à des contacts sexuels, comme lorsque Thomas Elliot y masturbe Joseph Bélisle en août 1905<sup>38</sup>. Bien que le carré Viger et le parc Lafontaine soient surtout fréquentés par des Canadiens français, qui résident pour la plupart dans les environs, on dénombre aussi quelques rencontres mixtes. C'est par exemple le cas lorsque James Morris et Paul Gendron se masturbent mutuellement au carré Viger en juin 1914<sup>39</sup> ou lorsque William Ball masturbe Roméo Samson au parc Lafontaine en juillet 1924<sup>40</sup>. Fréquenté majoritairement par des anglophones, le carré Dominion est également le théâtre de quelques rencontres entre francophones et anglophones, comme lorsqu'Arthur Denis et Elmer Derrick s'y masturbent mutuellement en octobre 1923<sup>41</sup>. Il est aussi à noter que plusieurs des agents provocateurs piégeant des anglophones sont francophones.

Quant aux salles de théâtre et de cinéma, on constate qu'il s'agit de lieux fréquentés surtout par des Canadiens français, y compris pour les salles présentant des œuvres en anglais. Ainsi, sur les 31 hommes ou garçons impliqués dans des actes homosexuels se déroulant à l'intérieur de ces établissements, on ne dénombre que trois anglophones. Parmi ceux-ci, Henri Carrington, 17 ans, se fait masturber par un

---

<sup>38</sup> *Le Roi c. Joseph Bélisle et Thomas Elliot*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1905, dossier #1725.

<sup>39</sup> *Le Roi c. Paul Gendron et James Morris*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #476.

<sup>40</sup> *Le Roi c. William Ball*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D173, 28 juillet 1924, dossier #80.

<sup>41</sup> *Le Roi c. Elmer Derrick*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D166, 31 octobre 1923, dossier #22 et *Le Roi c. Arthur Denis*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D166, 31 octobre 1923, dossier #23.

Canadien français du nom de Charles Beaudry, au théâtre Royal, en novembre 1907<sup>42</sup> et Fred Clarke est piégé par le constable canadien-français Joseph Valade en 1912<sup>43</sup>.

On remarque aussi la rencontre de francophones et d'anglophones dans certains clubs privés ou cercles bohémiens. Composé majoritairement de Canadiens français, le club constitué autour de Joseph-Ernest Carreau comprend quelques anglophones, parmi lesquels Leon Lee, Thomas Young et l'Américain Charles Wilson. Pour sa part, le cercle d'artistes et d'intellectuels qu'intègre Elsa Gidlow à la fin des années 1910 est principalement composé d'anglophones, mais compte aussi quelques Canadiens français, dont la pianiste Marguerite Desmarais, avec qui Gidlow a des rapports sexuels. Bien qu'on ignore s'ils ont eu des contacts sexuels avec des partenaires anglophones, le couturier Lucien Lacouture et le chapelier Henri Lamy, qui forment un couple homosexuel, fréquentent également ce réseau.

### 3.2 Géographie de l'homosexualité montréalaise

Le secteur du Red Light est sans pareil à Montréal au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il concentre à lui seul l'essentiel des lieux de rencontre homosexuels montréalais. Comparable à bien des égards au quartier new-yorkais de la Bowery de la fin des années 1890, il constitue dans les premières années du siècle le principal quartier pouvant être qualifié d'« enclave gaie », pour reprendre le concept de Chauncey<sup>44</sup>. Alors que New York voit émerger au début du siècle trois enclaves gaies (Harlem, Times Square et Greenwich Village), Montréal n'en connaît encore qu'une seule. Cette enclave homosexuelle est alors subordonnée à la culture du Red Light, marquée par ses maisons closes, cabarets, théâtres et autres de loisirs commerciaux. Une seconde enclave, constituée autour du carré Dominion, émerge à partir des années

<sup>42</sup> *Le Roi c. Charles Beaudry*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D29, 12 novembre 1907, dossier #9.

<sup>43</sup> *Le Roi c. Fred Clarke*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D52, 28 février 1912, dossier #32.

<sup>44</sup> Chauncey, *op. cit.*, p. 2-3.

1910 et s'étend au cours des années 1920 à certains établissements commerciaux de la rue Peel. Cette nouvelle enclave se consolidera à partir des années 1930 et deviendra alors le principal pôle de la culture homosexuelle de la ville. À l'exception de certains parcs et squares, la plupart des rencontres ayant lieu à l'extérieur de ces enclaves et menant à des rapports homosexuels ne s'inscrivent pas dans une démarche ciblant un lieu précis afin d'y trouver un partenaire potentiel. En raison de leur composition sociodémographique et de leur environnement urbain, le nombre de cas recensés varie considérablement selon les quartiers.

Bien qu'il serait certainement d'intérêt de présenter un portrait exhaustif et quantitatif de la localisation, dans l'espace montréalais, de quelques centaines d'activités à caractère homosexuel retracées dans la ville, un tel exercice s'avère impossible. D'abord, plusieurs dossiers de cour ne mentionnent pas un lieu suffisamment précis dans lequel l'affaire s'est déroulée. Alors que dans plusieurs cas, on indique le numéro de porte et spécifie la pièce de l'immeuble où des actes ont eu lieu, dans d'autres, on se contente de mentionner seulement « dans un lieu dans lequel le public pouvait avoir accès » ou encore « dans la cité de Montréal ». Aussi, il n'est pas rare que l'on désigne explicitement certains lieux, sans toutefois que ceux-ci soient suffisamment précis. C'est par exemple le cas lorsqu'il est question d'un acte s'étant déroulé « dans une ruelle donnant sur la rue Hôtel-de-Ville ». Bien que l'on dispose dans un pareil exemple d'informations pertinentes, il nous est impossible d'établir si les événements ont eu lieu à proximité du Champ-de-Mars, près du carré Saint-Louis, ou encore à la hauteur de l'avenue du Mont-Royal.

Faut-il également souligner que la localisation de certaines affaires s'avère compliquée par le fait que la relation unissant deux, ou plusieurs, protagonistes s'étend dans le temps et se traduit par des rencontres dans des lieux variés. Associer une telle rencontre à un seul lieu ne rendrait pas justice à la réalité observée. Aussi, même dans certaines affaires dont les événements ne s'étendent que sur une période

de quelques heures, des gestes peuvent être posés en différents lieux, parfois séparés par une distance non négligeable. Lorsque deux individus font connaissance dans un parc ou une salle de cinéma et se donnent rendez-vous le lendemain dans une résidence privée, où un rapport sexuel aura lieu, ne retenir qu'un seul de ces lieux serait réducteur.

De plus, le nombre de relations observées ne correspond pas forcément au nombre de dossiers judiciaires. Il arrive parfois que des relations, notamment lorsqu'elles impliquent plus de deux protagonistes, soient réparties sur plus d'un dossier. À l'inverse, il arrive aussi qu'un même dossier traite de plus d'une relation. Il s'avère alors difficile et arbitraire d'établir un nombre de cas pour un lieu donné. Finalement, la considération du lieu a une importance variable d'une affaire à une autre, la nature des lieux ne présentant pas toujours une signification et un intérêt comparable. Alors que dans certains cas, l'endroit dans lequel les événements se déroulent découle précisément du fait que les protagonistes s'y sont rendus dans l'objectif d'y rencontrer un partenaire potentiel, dans d'autres, le lieu où les gestes sont posés relève davantage de circonstances hasardeuses. Il importe ainsi de distinguer les différents types de lieux rencontrés, qu'il s'agisse de lieux de rencontre ou de lieux choisis en fonction de l'intimité qu'ils offrent. De même, plusieurs catégories de lieux peuvent être établies afin de localiser les actes recensés. On peut ainsi répertorier les lieux en fonction des quartiers ou secteurs de la ville, ce qui a pour intérêt de permettre de localiser les principales zones où se concentrent les activités homosexuelles. Mais une telle approche comporte toutefois des limites. Il n'apparaît pas moins pertinent de répertorier les lieux en fonction de leur nature, sans égard au secteur de la ville dans lequel ils se situent, à savoir qu'il s'agisse de gestes posés dans un parc, une salle de cinéma, une résidence privée, un commerce, une ruelle, etc. Une telle approche tiendrait davantage compte de la nature des relations unissant les protagonistes, mais parviendrait difficilement à les situer dans l'espace

montréalais. Pour ces raisons, une approche mixte sera privilégiée, tenant compte à la fois de la géographie de la ville et de la nature des lieux spécifiques.

### 3.2.1 Le secteur du Red Light

Le secteur délimité par les rues Sherbrooke, Bleury, Craig et Saint-Denis<sup>45</sup>, soit la portion des quartiers Saint-Laurent et Saint-Louis située au sud de la Côte-à-Baron, est connu depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comme le quartier chaud de Montréal. La prostitution y est florissante et les descentes policières dans les maisons closes sont pratiquement quotidiennes. Le Red Light voit aussi, au tournant du siècle, la multiplication des théâtres (dont plusieurs se consacrent à partir des années 1900 à la diffusion de vues animées), cafés, restaurants populaires, salles de billard et d'arcades, attirant une jeunesse urbaine en quête de divertissement. Ces nombreux lieux de loisirs commerciaux, de même que les rues, ruelles et cours, offrent une multitude d'espaces propices aux rencontres et pratiques homosexuelles. C'est dans ce secteur de la ville qu'ont lieu la majorité des activités homosexuelles localisées dont les sources repérées font mention.

Parmi les établissements commerciaux, les salles de théâtre et de cinéma figurent en tête des principaux lieux de rencontre homosexuelle. Concentrés principalement sur la rue Sainte-Catherine et le boulevard Saint-Laurent, ces endroits sont fréquemment le lieu d'échanges sexuels entre individus qui ne se connaissent pas. Dans l'obscurité des salles, il arrive régulièrement qu'un homme se livre à des attouchements auprès de l'individu siégeant à ses côtés. Dans les années 1910, cette pratique semble largement répandue. L'agent Charles Lavé, qui participe en 1916 à l'infiltration du club de Joseph-Ernest Carreau, déclarera s'être décidé à collaborer avec la police après s'être fait à maintes reprises « attaquer aux vues »<sup>46</sup>. C'est aussi

<sup>45</sup> Daniel Proulx, *Le Red Light de Montréal*, Montréal, VLB Éditeur, 1997, p. 8.

<sup>46</sup> *Le Roi c. Adrien Éthier, Léon Gauthier, Alcide Gervais et Rodrigue Chandonnet*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1916, dossier #563.



en raison de l'importance de cette pratique que la police mène à l'hiver 1912 une campagne de piégeage au théâtre Royal, sur la rue Côté. Les constables dépêchés n'ont ainsi pas de mal à arrêter huit hommes en à peine plus de deux semaines. Que ce soit avec un agent double ou avec un véritable partenaire, on recense un total de 24 cas de contacts sexuels entre inconnus dans une salle de théâtre ou de cinéma, parmi lesquels 20 ont lieu dans le secteur du Red Light et deux dans ses environs immédiats (voir Figure 3.1).

De ces échanges sexuels survenus dans l'enseigne même d'un théâtre, 11 ont lieu au théâtre Royal<sup>47</sup>. Trois cas ont eu lieu au théâtre Midway<sup>48</sup>, deux au Crystal Palace<sup>49</sup>, deux au King Edward<sup>50</sup> et un au théâtre Starland<sup>51</sup>, quatre établissements

---

<sup>47</sup> *La Reine c. Joseph Lavallée*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1897, dossier #2160 ; *La Reine c. Louis Côté*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1899, dossier #2083 ; *Le Roi c. Charles Beaudry*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D29, 12 novembre 1907, dossier #9 ; *Le Roi c. Joseph Bertrand*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D52, 27 février 1912, dossier #9 ; *Le Roi c. David Ruelle*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D52, 27 février 1912, dossier #11 ; *Le Roi c. Fred Clarke*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D52, 28 février 1912, dossier #32 ; *Le Roi c. Joseph A. Bergeron*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D52, 5 mars 1912, dossier #27 ; *Le Roi c. Louis Jenson*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D52, 12 mars 1912, dossier #19 ; *Le Roi c. Hormidas Lachance*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D52, 13 mars 1912, dossier #7 ; *Le Roi c. Henri Dumouchel*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D52, 13 mars 1912, dossier #8 ; *Le Roi c. Joseph Groulx*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D52, 13 mars 1912, dossier #28.

<sup>48</sup> *Le Roi c. Cléophas Primeau*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D127, 2 avril 1919, dossier #3 ; *Le Roi c. Édouard Dufort*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D149, 4 novembre 1921, dossier #15 ; *Le Roi vs Pierre Lefebvre et Calixte Miller*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal [dossier élagué], mention dans *La Patrie*, 13 mars 1929, p. 5.

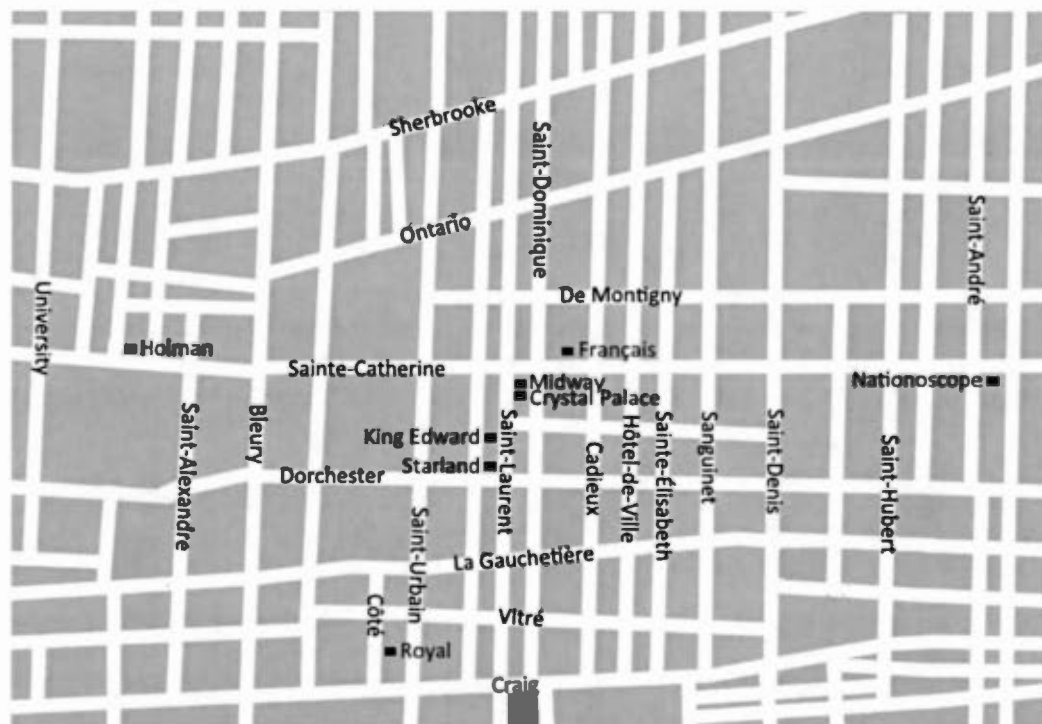
<sup>49</sup> *Le Roi c. George Alexandria*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D127, 21 mars 1919, dossier #3 ; *Le Roi c. Gustave Andrien*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #763.

<sup>50</sup> *Le Roi c. Pierre Noël*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D145, 4 janvier 1921, dossier #2 ; *Le Roi c. Victor Guèvremont*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D216, 21 février 1929, dossier #11.

<sup>51</sup> *Le Roi c. Joseph R. Laurence*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D193, 9 février 1927, dossier #13.

situés sur le boulevard Saint-Laurent. Un cas est recensé au théâtre Français<sup>52</sup>, situé sur la rue Sainte-Catherine, au coin de Saint-Dominique.

**Figure 3.1 : Théâtres où des actes homosexuels ont été recensés**



Si les contacts sexuels sont fréquents à l'intérieur des salles de théâtre et de cinéma, ces établissements constituent également des lieux de rencontre préalables à des échanges sexuels qui se dérouleront ailleurs. Ainsi en est-il de Raoul Beauchemin, qui après avoir rencontré Alfred Denis, un garçon de 15 ans, au théâtre Français, au printemps 1908, l'invite dans une chambre de l'hôtel Saint-James, situé près de la gare Bonaventure, où Beauchemin masturbe Denis<sup>53</sup>. Également au théâtre Français,

<sup>52</sup> *Le Roi c. Victor Lévesque*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1909, dossier #290.

<sup>53</sup> *Le Roi c. Raoul Beauchemin*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #726.

Victor Lévesque, qui y installe les affiches des représentations dans la vitrine, fait en avril 1909 la connaissance de Wilfrid Ulric, un garçon de 13 ans, qu'il emmène ensuite dans une cour donnant sur la rue Saint-Charles-Borromée, où il lui fait une fellation<sup>54</sup>.

Aux côtés des théâtres et cinémas, d'autres établissements commerciaux du secteur apparaissent comme des lieux propices à des rencontres homosexuelles. Leur localisation au cœur du quartier chaud de la ville favorise certainement les rencontres hors normes, en plus de garantir un certain anonymat. Contrairement aux théâtres, aucun restaurant n'apparaît comme un lieu de fréquentation récurrent. Chacun des établissements recensés n'est mentionné qu'une seule fois. C'est au restaurant d'Alphonse Lafontaine, situé sur la rue Craig, à l'intersection du boulevard Saint-Laurent qu'Elphège Omer Dedevoir, garçon de table, rencontre en septembre 1882 Paul de Blois, qui l'emmène dans une autre pièce où il le sodomise sur une table<sup>55</sup>. C'est aussi dans un restaurant de la rue Craig, chez Podis, au coin de Saint-Laurent, que Robert Anderson masturbe Sarsfield Cox en septembre 1925<sup>56</sup>.

Mais plus souvent, les restaurants sont des lieux de rencontre précédant des activités sexuelles se déroulant en un autre endroit. C'est au restaurant Madame Brouillet, sur la rue Saint-Dominique, au coin de Sainte-Catherine, que Victor Lévesque, qui fréquente plusieurs garçons, fait la connaissance d'Emmanuel Trépanier, âgé de 13 ans et qui a déjà eu d'autres expériences sexuelles avec des hommes. Ils auront à quatre reprises des contacts sexuels, dans l'escalier et le « grill

---

<sup>54</sup> *Le Roi c. Victor Lévesque*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1909, dossier #291.

<sup>55</sup> *La Reine c. Paul de Blois*, Fonds de la Cour du Banc de la Reine du district de Montréal, TP9, S2, SS1, SSS1, 1882, dossier non numéroté (contenant 2011-01-002/114).

<sup>56</sup> *Le Roi c. Sarsfield Cox*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D131, 21 novembre 1925, dossier #66 et *Le Roi c. Robert Anderson*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D131, 21 novembre 1925, dossier #67.

room » du théâtre Français<sup>57</sup>. Au restaurant de la chaîne Northeastern Lunch Room de la rue Sainte-Catherine, au coin de Clarke, Pinchis Payne, jeune homme travaillant au théâtre Gayety, fait pour sa part la connaissance, un soir de février 1913, d'Alphonse Shulmbry. Payne, qui est alors accompagné de son ami Moses Rothman, se fait payer un sandwich aux œufs par Shulmbry, qui invite ensuite les deux jeunes hommes à l'accompagner chez lui. Le trio marche jusqu'à la chambre de Shulmbry, sur la rue University, au nord de Sherbrooke. Shulmbry sodomise Payne, alors que Rothman assiste à la scène<sup>58</sup>. Ce type de rencontres reflète la superposition entre la culture homosexuelle et la culture des garçons de la rue telle qu'étudiée par Steven Maynard pour Toronto<sup>59</sup>. L'enchevêtrement de la culture homosexuelle et de la culture urbaine constatée dans le Red Light montréalais rejoint également l'analyse de Matt Houlbrook sur un phénomène similaire observé dans le quartier du West End, à Londres, au début dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>60</sup>. Les hommes à la recherche de relations homosexuelles à Montréal fréquentent en effet les mêmes secteurs du centre de la ville, les mêmes lieux de divertissements et de sociabilité, multipliant ainsi les possibilités de rencontres. L'épicentre de ce secteur est sans conteste l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent. La majorité des théâtres où des actes homosexuels ont lieu se trouvent dans les environs immédiats. C'est aussi à l'intérieur de l'édifice Paquette, situé précisément à cette intersection, que George Gray masturbe George Galer en novembre 1923, avant d'être surpris par deux constables<sup>61</sup>. Cet édifice abrite différents commerces, mais aussi le Grand Central Billiard Hall, lieu de divertissement prisé par les jeunes

<sup>57</sup> *Le Roi c. Victor Lévesque*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1909, dossier #290.

<sup>58</sup> *Le Roi c. Alphonse Shulmbry*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1913, dossier #128.

<sup>59</sup> Steven Maynard, « "Horrible Temptations" : Sex, Men, and Working-Class Male Youth in Urban Ontario, 1890-1935 », *The Canadian Historical Review*, vol. 78, n° 2 (juin 1997), p. 205-206.

<sup>60</sup> Matt Houlbrook, *Queer London : Perils and Pleasures in the Sexual Metropolis, 1918-1957*, Chicago, University of Chicago Press, 2006, p. 44.

<sup>61</sup> *Le Roi c. George Galer*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D162, 26 novembre 1923, dossier #1 et *Le Roi c. George Gray*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D167, 26 novembre 1923, dossier #2.

hommes de la ville. Aussi, c'est dans une salle d'arcades près du théâtre Français<sup>62</sup> qu'Albert Rame, arrêté en 1905 et en 1907 pour avoir entretenu des relations avec plusieurs garçons, fait la connaissance de René Pelletier, 15 ans, avec qui il aura des contacts sexuels<sup>63</sup>.

Principaux lieux de sociabilité gaie à Montréal dans les années 1940 et 1950, les bars et tavernes ne sont pas encore particulièrement investis par des hommes en quête de relations homosexuelles au début du siècle. Ce semble n'être qu'à partir des années 1920 que certains établissements commencent à être fréquentés par une clientèle homosexuelle à qui on offre une protection relative. Il n'existe cependant aucune trace de ces établissements dans les archives judiciaires. L'histoire orale nous fournit en revanche quelques informations. Dans sa thèse de doctorat, Ross Higgins rapporte des propos livrés par Charles Laurence, un homme connu au sein de la communauté gaie montréalaise et décédé en 1990, à François Dagenais, jeune cinéaste étudiant<sup>64</sup>. Laurence a fréquenté le célèbre café Monarch (connu aussi sous le nom d'Eagle), situé sur la rue Sainte-Catherine, au coin de la rue De Bullion, depuis son ouverture à la fin des années 1930. On lui aurait alors raconté qu'avant l'ouverture du Monarch, il existait, depuis les années 1920, un « club gai » situé en face, sur le site qui sera plus tard occupé par les Foufounes Électriques<sup>65</sup>. Ce club aurait fermé ses portes à la suite d'un meurtre qui y aurait été commis et le Monarch aurait ensuite récupéré sa clientèle. On ignore le nom de l'établissement en question de même que la nature précise des activités qui s'y tenaient. D'après l'annuaire Lovell, le Peace Cafe a occupé de 1920 à 1935 le 79 Sainte-Catherine Est (devenu, à

---

<sup>62</sup> Probablement du local répertorié dans le Lovell sous le nom de « Richardson S., automatic machines », situé au 37 Sainte-Catherine Est.

<sup>63</sup> *Le Roi c. Albert Rame*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1907, dossier #662.

<sup>64</sup> Higgins devait s'entretenir avec Charles Laurence, mais celui-ci est décédé quelques jours avant la rencontre prévue.

<sup>65</sup> Ross Higgins, *A Sense of Belonging : Pre-Liberation Spaces, Symbolics and Leadership in Gay Montreal*, thèse de doctorat, Montréal, Université McGill, 1997, p. 266.

la suite d'une renumérotation, le 97), emplacement correspondant au site mentionné. Mais il est impossible de confirmer qu'il s'agit de l'établissement évoqué.

Des activités à caractère homosexuel sont également recensées dans d'autres types d'établissements. Au cours des audiences de l'enquête judiciaire sur l'administration de la police de Montréal, mieux connue comme l'enquête Coderre, George O. Hodick, enquêteur en chef du Comité des Quinze de Chicago invité à évaluer l'état du vice à Montréal, rapporte avoir reçu en mars 1924 une proposition de nature sexuelle de deux hommes au Jardin de Danse, salle de danse située au 1223 rue Beaudry, en face de l'église du Gesù. Alors qu'il est accompagné d'une prostituée, il demande à celle-ci de l'attendre, le temps d'aller aux toilettes. C'est sur l'allée bordant la piste de danse qu'il se fait alors aborder par deux hommes qui se présentent eux-mêmes comme des pervers :

There were two fellows approached me and said, "Are you satisfied with the girl you are with?" and I said, "Yes, why?" They said, "We will go to a room with you." I said, "What is the idea?"

THE COURT :

Q To a room?

A To a room, and one of them said, "We are pervers."

Q One of the two men said they were pervers?

A Said to me that both of them were pervers, that they would satisfy me as well as a woman<sup>66</sup>.

Au cours de son exploration du Red Light, Hodick se rend dans diverses salles de billard de la rue Sainte-Catherine, où à plus d'une reprise, on l'invite à se rendre au 92 de la rue Cadieux. Des femmes, travaillant dans un salon de massage suédois de la rue Mansfield, lui confient y avoir assisté la veille, à 1 h du matin, à un « cirque », soit un spectacle privé, devant 12 à 15 personnes, dans lequel deux femmes se masturbaient mutuellement<sup>67</sup>. Les billets pour assister à ce spectacle se vendaient au coût de 5 \$. Les cirques sont fréquents dans les grandes villes nord-américaines au tournant du siècle. Il s'agit plus souvent de spectacles clandestins de nature sexuelle

<sup>66</sup> Dépositions, *Fonds de l'Enquête judiciaire sur l'administration de la police de la cité de Montréal, 1924-1925*, P45, S1, vol. 1, p. 522.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 568-569.

mettant en vedette des prostituées. Chauncey rapporte que des *fairies* se donnaient aussi parfois en spectacle dans certains établissements new-yorkais<sup>68</sup>. Dans son étude consacrée à l'histoire de l'homosexualité à Chicago, St. Sukie de la Croix rapporte également la tenue de *freak shows* lesbiens dans le Red Light de la ville, principalement dans des établissements situés sur les rues Randolph et Dearborn<sup>69</sup>. Également interrogé lors de l'enquête Coderre, John Swail, un pianiste de 60 ans ayant performé dans diverses maisons closes, rapporte lui aussi l'existence de cirques à Montréal. Lorsqu'on lui demande s'il a connaissance que des « choses contre-nature » se font publiquement, il raconte ne pas en avoir été directement témoin, mais savoir que ce type d'événements se tient, notamment dans une maison de la rue Cadieux :

Not in my presence; but I know there is degeneracy of a foul nature, an awful nature. [...] It is practised in the houses – too awful to speak of. I could tell these things – awful things that I know of. [...] I cannot tell these things in front of these people – what I know of degeneracy.

Q In these houses in Montreal where you were?

A Yes.

Q Crimes against nature?

A Yes.

Q Anything as to the circus – what they call the circus?

A These circuses are indulged in to a frightful degree but never in my presence. I do not know – not in 333 [de la rue Cadieux]. That was an exceptionally classy kind of place; but two or three doors away it was frightful; and in some of the houses the nature of the service is unbelievable. You cannot even conceive or think how terrible it was and it is at the present time : a circus of a startling nature.<sup>70</sup>

La retenue de Swail nous empêche de savoir si les actes mentionnés sont commis par des femmes ou des hommes. Les enquêteurs sont également informés de la présentation de cirques au 465 Saint-Laurent<sup>71</sup>, dans lesquels il se déroulerait « des

<sup>68</sup> George Chauncey, *Gay New York : Gender, Urban Culture, and the Making of the Gay Male World, 1890-1940*, New York, Basic Books, 1994, p. 37.

<sup>69</sup> St. Sukie De la Croix, *Chicago Whispers : A History of LGBT Chicago before Stonewall*, Madison, University of Wisconsin Press, 2012, p. 21.

<sup>70</sup> Dépositions, *Fonds de l'Enquête judiciaire sur l'administration de la police de la cité de Montréal, 1924-1925*, P45, S1, vol. 3, p. 2328-2329.

<sup>71</sup> Adresse de l'ancienne numérotation, avant la renumérotation effectuée en 1927. L'adresse correspond à un édifice situé près de la rue Sherbrooke.

choses qui ne sont pas naturelles », mais lorsqu'il est interrogé à ce sujet, le chef de police Pierre Bélanger affirme ne pas être au courant<sup>72</sup>.

Si des gestes de nature homosexuelle sont présentés publiquement dans le cadre des cirques, ceux-ci s'inscrivent davantage dans une perspective de divertissement que de véritables pratiques homosexuelles. Des liens sont toutefois attestés entre celles-ci et le milieu des maisons closes du Red Light. François Dagenais rapporte ainsi que Charles Laurence lui a témoigné avoir développé, avec des amis, des liens d'amitié avec des prostituées travaillant dans des maisons closes dans les années 1930 et avoir activement participé, aux côtés de celles-ci, à des activités sexuelles avec certains clients ayant des difficultés à trouver satisfaction auprès des femmes :

[Charles Laurence] me contait qu'il allait à l'École Normale - il était étudiant et ensuite professeur au Plateau – Et que le dimanche après-midi il sortait avec des garçons bien habillés, la cravate etc., et qu'il s'était fait ami avec les prostituées. Il m'a même montré des maisons dans le Vieux-Montréal, rue Sanguinet etc. Les prostituées avaient rien à faire. Les matrones acceptaient que les gais aillent là pour deux raisons : d'abord c'était pas compromettant. Dans la cuisine arrière, il y avait du coke, un Juke-box et une fois par semaine, les prostituées avaient le droit de danser, s'amuser, avoir du fun avec des gais c'étaient [sic] pas dangereux. Et les tenancières gardaient toujours quelques gais dans les maisons parce que des matelots ou des commis voyageurs parvenaient pas à venir en érection fait que la tenancière gardait des gais, qu'a passait et ça marchait. Pour ça, y avait de plus en plus de gais dans les maisons. Charles m'a dit qu'ils avaient passé des centaines de personnes lui et ses copains.<sup>73</sup>

Bien que l'on ne dispose pas d'autres sources corroborant ces informations, le témoignage de Laurence suggère qu'il n'est pas rare que des hommes puissent bénéficier des services sexuels d'autres hommes, aux côtés des prostituées, dans certaines maisons closes du Red Light. On ne peut établir avec certitude qu'il s'agissait d'une pratique déjà en vigueur dans les années 1920, mais les propos de Laurence évoquant une pratique de plus en plus courante suggèrent cette possibilité.

---

<sup>72</sup> Dépositions, *Fonds de l'Enquête judiciaire sur l'administration de la police de la cité de Montréal, 1924-1925*, P45, S1, vol. 1, p. 903-904.

<sup>73</sup> Higgins, *op. cit.*, p. 247-248.



Bien que des rues et ruelles soient le théâtre de rencontres et de rapports homosexuels dans l'ensemble de la ville, celles du secteur du Red Light sont certainement les plus fréquentées. La proximité de nombreux établissements réputés être des lieux de drague homosexuelle et la présence d'une culture urbaine particulièrement foisonnante favorisent incontestablement ce type de rencontres, qu'elles soient recherchées ou fortuites. Il est fort probable que des hommes en quête de partenaire parviennent à se reconnaître parmi les nombreux passants, en raison de leur apparence distinctive ou par l'échange de codes de reconnaissance. Houlbrook remarque que dans les rues fréquentées par la culture *queer* londonienne, des jeunes hommes de classe ouvrière parviennent ainsi à entrer en contact avec des hommes de classe moyenne, à l'insu de la plupart des passants pour qui les signaux alors échangés restent imperceptibles :

Working-class youths met on street corners and picked up middle-class "steamers." Invisible – for the most part – to passersby and policemen, they developed tactics that ensured they remained visible to each other. In the perpetual flux and movement of strangers, queer men could move unnoticed while making the streets bustling centers of queer life. Passing in the crowd, they exchanged recognition signals of movement, gesture, and gaze, in a complex spatial poetics that utilized the conventions of the street life to simultaneously reveal and conceal their actions.<sup>74</sup>

Un premier contact a souvent lieu sur la rue Sainte-Catherine et sur le boulevard Saint-Laurent. Certains hommes ont même des échanges sexuels directement sur ces grandes artères. Au fait de cette pratique, des constables parviennent à en piéger quelques-uns, tels Louis Mondor et Arthur Hébert, tous deux piégés sur le boulevard Saint-Laurent<sup>75</sup>, ou Louis Vermette, piégé sur une rue tout près du marché Saint-Laurent<sup>76</sup>. Il n'est pas rare non plus que des personnes ayant déjà fait connaissance au préalable se croisent à nouveau dans ce secteur. Ainsi Joseph Roy rencontre au coin

---

<sup>74</sup> Houlbrook, *op. cit.*, p. 46.

<sup>75</sup> *Le Roi c. Louis Mondor*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D100, 14 juin 1916, dossier #14 et *Le Roi c. Arthur Hébert*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D193, 5 avril 1927, dossier #51.

<sup>76</sup> *Le Roi c. Louis Vermette*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D95, 30 août 1915, dossier #31.

de Sainte-Catherine et Saint-Laurent le jeune Ovila Ouimet, 15 ans, avec qui il a déjà eu des rapports sexuels et lui propose alors d'aller au cinéma<sup>77</sup>. Il semble aussi que certains hommes se livrant à des pratiques homosexuelles soient relativement connus des personnes fréquentant le secteur. Lorsqu'il est appelé à témoigner en lien avec l'arrestation de Henri Lavigne, qui a fait des attouchements à un autre homme sur la rue Cadieux le 9 décembre 1911, le constable Charles Bourgeois affirme connaître l'accusé depuis huit mois. Il rapporte également avoir reçu de celui-ci une proposition sexuelle deux jours plus tôt, sur la rue Saint-Dominique :

Je connais l'accusé depuis huit mois. J'ai rencontré l'accusé le sept jeudi dernier. C'est exactement le huit vendredi dernier j'étais en service sur la rue Ste Catherine je l'ai vu parler à trois ou quatre différentes personnes. J'avais entendu parler de l'accusé. J'ai eu des soupçons sur sa conduite immorale. Il m'a parlé sur la rue avant la rue St-Laurent c'est la rue St-Dominique il m'a dit "le temps est beau" j'ai commencé à lui parler de filles – il m'a dit que c'était bien meilleur avec lui. J'ai fait mine de ne pas comprendre. Je lui ai demandé s'il était un suceux il a répondu avec moi c'est bien meilleur. Je lui ai demandé le prix il m'a dit que c'est deux dollars et cinq dollars pour la suite – alors je lui ai dit que ce serait pour une autre fois.<sup>78</sup>

De même, Louis Côté, qui avait déjà été condamné à trois ans de pénitencier en 1891 pour un acte de grossière indécence<sup>79</sup>, était déjà connu de William McCleave et William Latter, lorsqu'en décembre 1899 il aborde ceux-ci alors qu'ils reviennent du théâtre Royal en marchant sur le boulevard Saint-Laurent. Côté fait des attouchements aux deux jeunes hommes, sur Saint-Laurent, puis, plus encore dans une ruelle donnant sur Duluth, entre les rues Laval et Hôtel-de-Ville. Latter affirmera pour sa part connaître un ami de Côté, un homme à la moustache rouge qui se livrerait à des attouchements sur d'autres hommes au théâtre Royal<sup>80</sup>.

<sup>77</sup> *Le Roi c. Joseph Roy*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #1115.

<sup>78</sup> *Le Roi c. Henri Lavigne*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D49, 11 décembre 1911, dossier #75.

<sup>79</sup> *La Reine c. Louis Côté*, Fonds de la Cour du Banc du Roi du district de Montréal, TP9, S2, SS1, SSS1, 1891, dossier #1687.

<sup>80</sup> *La Reine c. Louis Côté*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1899, dossier #2083.

Offrant une plus grande discrétion, les ruelles, les rues résidentielles et les cours arrière restent les espaces extérieurs privilégiés pour se livrer à des actes sexuels. C'est ainsi qu'en 1919, les jeunes Aimé Vandal et Roger Giffard font la connaissance de Henri Ayotte au coin des rues Vitré et Chenneville. Ayotte demande à Vandal s'il veut lui « pousser un poignet ». Il emmène ensuite les deux garçons à une maison de la rue Anderson, mais comme un vieil homme les aperçoit, il les conduit finalement à un passage de cour donnant sur la rue Saint-Urbain, où Ayotte se fait masturber par les deux jeunes. Ce dernier avait promis à chacun des garçons 50 ¢, mais ne donne finalement que 25 ¢ à Vandal et 15 ¢ à Giffard<sup>81</sup>. Les rues De Lagachetière, Vitré et Saint-Charles-Borromée, de même que les ruelles adjacentes sont parmi les plus prisées par les hommes se livrant à des rapports homosexuels.

### 3.2.2 Le quartier Saint-Antoine

D'abord composé principalement de grandes résidences de la bourgeoisie anglophone, le secteur connu sous le nom de Golden Square Mile voit au début du siècle la multiplication de commerces, principalement le long de la rue Sainte-Catherine. L'accroissement de l'activité commerciale l'amène peu à peu à supplanter la vieille ville pour constituer le nouveau centre-ville de Montréal. Des lieux de divertissements commerciaux, comparables à ceux du Red Light, sont de plus en plus nombreux à s'établir à l'ouest de la rue Bleury. Peu de ces établissements apparaissent toutefois comme des lieux de rencontres homosexuelles d'après les sources analysées.

On note cependant qu'Albert Bagot, cuisinier né en Angleterre et âgé de 40 ans, rencontre à l'été 1918 le jeune Albert Wicks, 14 ans, dans l'entrée de l'édifice Jacobs, situé à l'intersection des rues Sainte-Catherine et Saint-Alexandre. L'annuaire

---

<sup>81</sup> *Le Roi c. Henri Ayotte*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #1122.

Lovell nous indique que l'immeuble comprend alors divers commerces, de même que deux salles de quilles (la Pierce Bowling Academy et la Tipperary Bowling Alley) et une salle de cinéma (le Majestic). Bagot et Wicks entament une relation étroite qui durera plusieurs mois et au cours de laquelle ils ont régulièrement des rapports sexuels. Aussi, Wicks présente à Bagot quelques garçons lors de leurs fréquentes sorties au théâtre Holman, sur la rue Sainte-Catherine<sup>82</sup>, garçons avec qui Bagot aura également des rapports sexuels<sup>83</sup>. On note aussi le cas de François Dorion qui, en avril 1926, est surpris par un constable en train de se faire masturber par un jeune homme au théâtre Strand, situé la rue Sainte-Catherine, près de la rue Mansfield<sup>84</sup>.

Le quartier compte toutefois deux lieux de rencontres sexuelles anonymes majeurs : les toilettes de la gare Windsor et le carré Dominion. Hautement fréquentés, ces deux lieux sont situés de part et d'autre de la rue Peel, au sud de Sainte-Catherine. La fréquentation de ces deux endroits contigus n'est sans doute pas sans lien. Les premières mentions d'activités homosexuelles dans les toilettes de la gare Windsor découlent de l'opération de surveillance policière menée à l'automne 1906. Il faut cependant attendre 1911 avant qu'un premier cas soit recensé au carré Dominion. Il est possible que la répression des activités homosexuelles dans les toilettes de la gare Windsor ait pu entraîner un déplacement de ce lieu de drague vers le square, qui offre davantage d'issues permettant d'échapper au contrôle policier. C'est aussi dans ce secteur du quartier Saint-Antoine qu'émergeront dans les décennies suivantes les premiers bars gais. Il semble que certains de ces bars étaient déjà fréquentés par une clientèle homosexuelle au cours des années 1920. En effet, deux hommes interrogés par Ross Higgins dans le cadre de sa recherche doctorale et qui ont fréquenté au cours des années 1930 les bars gais du secteur affirment avoir été informés par certains

<sup>82</sup> Situé au coin de la rue Aylmer, le théâtre Holman occupe l'ancien immeuble du Gayety, déménagé plus à l'est en 1912. Il devient, en 1921, le System.

<sup>83</sup> *Le Roi c. Albert Bagot*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #176.

<sup>84</sup> *Le Roi c. François Dorion*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D187, 26 avril 1926, dossier #46.

clients qu'ils y ont rencontrés que certains de ces établissements étaient déjà fréquentés depuis quelques années par des homosexuels. Aussi, on leur aurait alors dit qu'à cette époque, les actes sexuels y étaient permis<sup>85</sup>. Parmi ces bars déjà fréquentés au cours des années 1920 par une clientèle homosexuelle, figure la taverne Peel, située sur la rue du même nom, près de l'intersection de la rue Burnside<sup>86</sup>. Le Samovar, situé à côté de la taverne Peel et la taverne de l'hôtel Mount Royal, située droit en face, étaient également des lieux de fréquentation homosexuelle au début des années 1930. Ces deux établissements ayant ouvert leur porte au cours des années 1920, il est possible qu'ils aient été fréquentés par une clientèle homosexuelle dès cette époque<sup>87</sup>. Higgins rapporte également l'existence d'un bar clandestin (*blind pig*) dans le secteur, à la fin des années 1920, qui aurait été fréquenté par des artistes, des homosexuels et des lesbiennes<sup>88</sup>. Provenant d'un entretien que Bruce Russell aurait eu avec un artiste, cette information est la seule mention recensée à ce jour d'un établissement fréquenté par des lesbiennes au cours de la période étudiée. On ne dispose toutefois pas de détails supplémentaires quant à sa localisation précise et les activités s'y déroulant. L'émergence, sur la rue Peel, de premiers bars fréquentés par une clientèle homosexuelle semble directement liée à l'importance du carré Dominion comme lieu de rencontre homosexuelle. Évoquant la drague homosexuelle se pratiquant dans le square au cours des années 1950, Higgins lie celle-ci à la proximité des bars gais<sup>89</sup>. Les rencontres homosexuelles au carré Dominion ayant vraisemblablement précédé celles dans les bars de la rue Peel, il apparaît plus juste de considérer que l'émergence de ces bars, comme lieu de rencontre homosexuelle,

---

<sup>85</sup> Ross Higgins, « La régulation sociale de l'homosexualité : De la répression policière à la normalisation », dans *La régulation sociale des minorités sexuelles : L'inquiétude de la différence*, sous la direction de Patrice Corriveau et Valérie Daoust, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, p. 77.

<sup>86</sup> Ross Higgins, *A Sense of Belonging : Pre-Liberation Spaces, Symbolics and Leadership in Gay Montreal*, thèse de doctorat, Montréal, Université McGill, 1997, p. 267.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 267-271.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 266.

<sup>89</sup> « Because of its proximity to the downtown bars and restaurants frequented by gay men, Dominion Square was a well-known place to cruise », *Ibid.*, p. 242.

découle de la proximité du carré Dominion, haut lieu de rencontre dès les années 1910.

### 3.2.3 Saint-Jacques et Sainte-Marie

Immédiatement à l'est du secteur du Red Light, les quartiers Saint-Jacques et Sainte-Marie concentrent une part considérable des activités homosexuelles répertoriées. À plusieurs égards, ces quartiers forment le prolongement est du Red Light. Le carré Viger, dont il sera question plus loin, constitue sans conteste le principal lieu de rencontre de ces quartiers. Certains actes ont également cours à l'intérieur de la gare Viger, qui fait face au square. Higgins fait aussi état d'informations rapportées à un intermédiaire selon lesquelles au début du siècle, un des bars de l'hôtel Viger constituait un lieu de rencontre homosexuelle<sup>90</sup>. On ne dispose toutefois pas d'autres sources corroborant cette information. Densément peuplés et habités par une population majoritairement ouvrière, les quartiers Saint-Jacques et Sainte-Marie comportent de nombreux espaces de sociabilité. Bien que moins trépidante que dans les environs de l'intersection du boulevard Saint-Laurent, la rue Sainte-Catherine demeure, dans ce secteur, une artère dynamique regorgeant de lieux de divertissement. Certaines salles de cinéma constituent là aussi des lieux propices aux rencontres homosexuelles anonymes. C'est par exemple au Nationscope, situé à l'angle de la rue Saint-André, que Lucien Monty est piégé en 1907 par un agent double<sup>91</sup>. John Passeri et Georges Roberge sont quant à eux surpris en 1909 par un constable alors qu'ils se masturbent mutuellement au Nickeland, situé entre les rues Wolfe et Montcalm<sup>92</sup>. Ces cas restent toutefois les seuls témoignages recensés faisant état d'activités homosexuelles ayant lieu dans des théâtres de ce

---

<sup>90</sup> Ross Higgins, « La régulation sociale de l'homosexualité : De la répression policière à la normalisation », *loc. cit.*, p. 77.

<sup>91</sup> *Le Roi c. Lucien Monty*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D31, 7 août 1907, dossier #9.

<sup>92</sup> *Le Roi c. John Passeri et Georges Roberge*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D40, 12 mars 1909, dossiers #1 et 2.

secteur. Mais la surveillance policière des lieux et la mise en œuvre d'au moins une opération de piégeage laissent croire que d'autres actes homosexuels s'y sont déroulés antérieurement.

Au moins une autre rencontre survient dans un établissement de divertissement commercial, soit une salle de billard de la rue Ontario, située entre les rues Fullum et Dufresne. Adélarde Bouchard, jeune journalier de 26 ans, y fait en décembre 1905 la connaissance des frères Lionel et Osias Bélanger<sup>93</sup>. Bouchard invite d'abord le premier à l'accompagner dans un clos à bois situé à proximité, où il lui fera des attouchements. De retour à la salle de billard, il convainc Osias Bélanger de le suivre jusqu'à un terrain vague, où il répète les mêmes gestes, mais Bélanger, vraisemblablement non consentant, proteste et un policier intervient ensuite. À elle seule, cette affaire ne permet pas d'établir si cette salle de billard<sup>94</sup> constitue un lieu de rencontre fréquenté. Toutefois, comme elles figurent parmi les principaux lieux de divertissement et de sociabilité de la jeunesse urbaine, les salles de billard sont certainement un endroit de choix pour y faire la rencontre de jeunes hommes. Il en va de même pour les tavernes et bars d'hôtels. C'est par exemple au bar de l'hôtel Chagnon, situé à l'intersection des rues Ontario et Panet, que Louis Jacob Gratton, un cuisinier de 54 ans, fait connaissance, en avril 1909, avec Ovila Vézina, âgé de 18 ans<sup>95</sup>. Ce dernier a bu quatre verres de bière et un verre de boisson forte lorsque Gratton lui dit « Je vous aime ». Gratton demande ensuite à Vézina s'il serait intéressé à se faire payer sa pension. Il conduit alors ce dernier dans l'escalier intérieur de l'immeuble où il réside, sur la rue Ontario. Gratton fait alors une fellation à Vézina, avant d'être surpris par un constable, informé par un témoin qu'un homme était entré dans l'immeuble accompagné d'un jeune homme.

---

<sup>93</sup> *Le Roi c. Adélarde Bouchard*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1905, dossier #2578.

<sup>94</sup> Aucune salle de billard située dans ce secteur de la rue Ontario ne figure à l'annuaire Lovell.

<sup>95</sup> *Le Roi c. Louis Jacob Gratton*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1909, dossier #224.

Les rues commerciales elles-mêmes sont également propices aux rencontres. C'est sur la rue Ontario, à l'intersection de la rue Amherst, que Pierre Roderick fait en mai 1913 la rencontre du jeune Joseph Salois, 16 ans, alors accompagné d'un plus jeune garçon. Roderick leur demande « Allez-vous aux vues? » avant d'entrer dans un hôtel. Il retrouve les deux jeunes peu de temps après, toujours sur Ontario, et leur demande s'ils veulent « se faire pogner le cul »<sup>96</sup>. Il offre au plus jeune 5 ¢ afin qu'il s'éloigne et invite Salois à l'accompagner dans un terrain vague, au coin de l'avenue De Lorimier. Salois masturbe alors Roderick durant une quinzaine de minutes.

Largement industrialisés, les quartiers Saint-Jacques et Sainte-Marie comportent d'importants espaces manufacturiers offrant souvent une plus grande discrétion que les rues résidentielles. Ces lieux diversifiés sont le théâtre de nombreux rapports homosexuels. C'est dans une ruelle reliant les rues Frontenac et Iberville que Guillaume Thomas rencontre en octobre 1893 un groupe de sept jeunes, à qui il propose d'aller voler avec lui du charbon dans un tombereau pour pouvoir ensuite s'acheter de la bière. Dans le tombereau, Thomas baisse le pantalon de Hormidas Sigouin, le masturbe et lui demande de faire de même, ce qu'il accepte<sup>97</sup>. Thomas fait ensuite une fellation à Sigouin. Après que certains jeunes soient partis, Thomas sodomise ensuite Arthur Bédard. Certaines infrastructures urbaines sont également propices aux actes sexuels, tel le tunnel Beaudry, qui relie la rue Craig au port, en passant sous le chemin de fer du Canadien Pacifique. C'est à cet endroit qu'un après-midi de février 1913, le manufacturier Joseph Dansereau et le charretier Honorius Corbeil se font chacun une fellation<sup>98</sup>. Malgré la noirceur régnant à l'intérieur du tunnel, long de quelques dizaines de mètres, un passant les aperçoit et avertit un

<sup>96</sup> *Le Roi c. Pierre Roderick*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #344.

<sup>97</sup> *La Reine c. Guillaume Thomas*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1893, dossier #1789.

<sup>98</sup> *Le Roi c. Joseph Dansereau et Honorius Corbeil*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1913, dossier #120.



constable. Celui-ci vient à son tour observer la scène une dizaine de minutes avant de procéder à l'arrestation des deux hommes.

#### 3.2.4 Ailleurs dans la ville

De nombreuses autres activités homosexuelles sont recensées dans le reste de la ville. Toutefois, celles-ci prennent essentiellement forme à l'intérieur de rapports spécifiques unissant les protagonistes, au gré des aléas de leur quotidien. Ainsi, à l'exception des rencontres ayant lieu dans des parcs (parc Lafontaine, parc du Mont-Royal, ou plus rarement à l'île Sainte-Hélène et au Champ de Mars) et d'un cas au théâtre Lux, situé sur la rue Notre-Dame Ouest, au coin de la rue Chatham<sup>99</sup>, ces relations ne tendent pas à résulter de la fréquentation de lieux reconnus comme lieux de rencontre et visités à cette fin.

Le cas de la salle de danse Champagne, sur l'avenue du Mont-Royal, apparaît pour sa part ambigu. Les quatre hommes arrêtés, qui affirment appartenir à un club réunissant six membres, participent à diverses soirées qui se tiennent dans cette salle. On peut supposer une certaine tolérance des propriétaires de l'établissement, mais il est impossible d'établir si cette salle était connue comme lieu de drague homosexuelle et aucune autre mention du lieu n'apparaît dans les sources consultées. On ignore également la façon dont les membres du club ont fait connaissance. Mais malgré la méfiance manifestée par certains d'entre eux face aux agents provocateurs qu'ils rencontrent le soir du 10 octobre 1914, ces derniers parviennent tout de même sans trop de difficulté à avoir des rapports sexuels avec d'autres membres du club. Bien qu'il se présente comme un club privé, celui-ci tient ses activités dans un établissement public, ce qui laisse croire à une certaine ouverture à de nouvelles rencontres.

---

<sup>99</sup> *Le Roi c. Joseph Dupuis*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D181, 7 octobre 1925, dossier #12.

Les autres actes recensés se répartissent pratiquement dans chaque quartier et de façon relativement proportionnelle à la population. La localisation de ces activités tend également à suivre le développement urbain que connaît Montréal au cours de la période. Alors qu'on retrouve plusieurs cas à l'intérieur de la vieille ville au début de la période étudiée, à mesure que la ville s'étend, un nombre croissant de cas apparaissent dans de nouveaux secteurs. Les quartiers et villes composés majoritairement d'une population ouvrière tendent à connaître une plus grande concentration, particulièrement dans le sud-ouest. On dénombre notamment plusieurs cas à Sainte-Cunégonde, Saint-Henri et Verdun. On en retrouve toutefois moins vers l'est où, passé le quartier Sainte-Marie, on ne recense qu'une poignée de cas dans Hochelaga et Maisonneuve. Vers le nord, les activités se concentrent surtout dans le secteur du village De Lorimier. On n'en retrouve que très peu dans les portions nord des quartiers Saint-Laurent, Saint-Louis, de même que dans les quartiers Saint-Jean-Baptiste, Lafontaine (à l'exception du parc de même nom), Côteau-Saint-Louis, Saint-Louis du Mile-End ou Saint-Édouard. À noter qu'aucun cas n'est recensé dans les municipalités ou quartiers d'Outremont<sup>100</sup>, Westmount<sup>101</sup> et Notre-Dame-de-Grâce. On dénombre en revanche deux dans Côte-des-Neiges, deux dans Saint-Michel et un dans Rosemont. Finalement, on recense quelques cas dans certaines villes périphériques relevant du district judiciaire de Montréal, particulièrement à Lachine, Longue-Pointe et Longueuil.

Ces activités homosexuelles recensées dans les divers quartiers de Montréal et dans certaines villes périphériques s'inscrivent dans une pluralité de modèles relationnels. Si peu de lieux de rencontre connus et fréquentés à cette fin se distinguent, certains lieux de l'espace urbain semblent privilégiés pour s'y livrer à des rapports sexuels. Les hangars, terrains vacants, bords de chemins de fer, cours à bois,

---

<sup>100</sup> On retrouve toutefois au moins un résident de cette ville.

<sup>101</sup> On retrouve toutefois au moins deux résidents de cette ville.

sites industriels et berges du fleuve favorisent certainement une relative discrétion pour les hommes ou garçons résidant dans les quartiers ouvriers et n'ayant pas à leur disposition un espace privé offrant suffisamment d'intimité. Cela explique sans doute, en partie du moins, la plus grande concentration de cas dans certains quartiers ouvriers et la sous-représentation de certaines villes ou quartiers plus aisés. Toutefois, parmi les nombreuses activités ayant lieu à l'intérieur de résidences privées, on retrouve là aussi une plus grande proportion de cas localisés dans les quartiers populaires. Cependant, puisque pour plusieurs de ces cas, la plainte vient de voisins ou de passants, on peut supposer que la promiscuité au sein des quartiers populaires joue en défaveur de leurs résidents.

### 3.2.5 Les squares et les parcs

À l'instar des autres grandes villes occidentales, les squares et parcs de Montréal constituent des lieux de rencontre privilégiés par les hommes et garçons à la recherche d'un partenaire sexuel du même sexe. Deux articles de journaux suggèrent que le Champ de Mars constitue, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, un lieu de drague homosexuelle. Déjà en 1869, le *Montreal Star* rapporte qu'un constable y a aperçu un homme et un garçon s'apprêtant à avoir des contacts sexuels. Mais alors qu'il épiait discrètement la scène, un groupe de jeunes hommes est arrivé et s'est mis à prendre à partie l'homme. L'article se termine par un plaidoyer en faveur d'une surveillance policière renforcée : « We would strongly recommend that a couple of policemen should be detailed to attend the Champ de Mars every evening from about seven until twelve o'clock. It would prevent a great deal of crime »<sup>102</sup>. Puis, en juin 1886, *La Presse* publie un article intitulé « L'Association nocturne », qui fait état d'un important rassemblement d'hommes, aux gestes efféminés, réunis le long des peupliers situés derrière le palais de justice :

---

<sup>102</sup> « Served him right », *Montreal Evening Star*, 17 juillet 1869, p. 2.

Grand concours d'amis hier soir en arrière du Palais de Justice. Depuis le crépuscule jusqu'à minuit, on voyait glisser à travers les peupliers des êtres longs, efflanqués, aux jambes effilées, se dandinant avec des airs efféminés, toussant, s'appelant sur des tons doux. L'air frais, la beauté de la soirée avaient attiré dans cet endroit privilégié une vingtaine de ces voyous, hommes-femmes, qui y tiennent leurs ignobles sabbats. Plusieurs fois, ces brutes, vêtues à la mode, ont été amenées devant nos cours de justice, pour avoir donné aux passants le spectacle de leurs sales amusements. De légères sentences leur permettent de revenir aux plaisirs de leur race.

Hier soir, Clovis Villeneuve, un dude, affilié de cette association nocturne, s'est approché d'un citoyen assis sur les degrés du Champ-de-Mars, a engagé la causette d'une voix mielleuse et... s'est fait empoigner par le dit citoyen qui n'était autre que Lafontaine, constable de la patrouille du centre.

Le misérable n'a été condamné qu'à \$20 d'amende ou deux mois de prison! La sentence est bien légère. Pourquoi ne pas envoyer ce voyou au pénitencier? Probablement Viau et ses compagnons rougiraient d'un tel compagnon...<sup>103</sup>

La facilité avec laquelle l'agent Lafontaine parvient à piéger Villeneuve suggère qu'il ne faisait pas de doute que les hommes ainsi réunis étaient en quête de contacts homosexuels. La présence d'une vingtaine d'hommes surprend toutefois. Aucune source pour l'ensemble de la période étudiée ne fait mention d'un aussi grand rassemblement dans un lieu public. Aussi, une présence aussi visible, du crépuscule à minuit, apparaît douteuse, d'autant plus qu'il n'en ait résulté qu'une seule arrestation. Peut-être l'auteur de l'article a-t-il exagéré l'événement. Néanmoins, cet article atteste la présence d'hommes à la recherche de relations homosexuelles au Champ de Mars en 1886. L'aspect efféminé et la tenue vestimentaire « à la mode » décrits dans l'article laissent croire que ces hommes ont une apparence spécifique favorisant leur reconnaissance mutuelle. De plus, le terme anglais *dude*, qui prend une nouvelle signification à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, renvoie à une apparence souvent associée aux cultures homosexuelles de l'époque<sup>104</sup>. Il est toutefois difficile d'établir dans quelle

<sup>103</sup> « L'Association nocturne », *La Presse*, 30 juin 1886, p. 4.

<sup>104</sup> Dans son analyse de l'article de *La Presse*, Ross Higgins mentionne que le terme *dude* est lié au mouvement Esthétique auquel appartient notamment Oscar Wilde, mais affirme qu'il n'a pas de connotation explicitement homosexuelle (Ross Higgins, « L'Association nocturne : A Montreal Cruising Story From 1886 », *Canadian Lesbian and Gay History Network Newsletter*, n° 3 (décembre 1987), p. 7). Dans leur panneau consacré à l'« Association nocturne », les Archives gaies du Québec avancent pour leur part que le terme serait apparu à New York vers 1883, possiblement à partir du mot *subdued*, et réfère à un jeune homme « dont le costume, la façon de parler et la conduite était [sic] d'une délicatesse trop recherchée » (Archives gaies du Québec, « L'Association nocturne, 1886 », *Histoires de nos vies : Les gais et lesbiennes au Québec de 1648 à aujourd'hui*, 2006). Dans son

mesure le Champ de Mars constitue un lieu de rencontre important. En effet, à l'exception de l'article de *La Presse*, seul un dossier de cour, en 1920, est lié à un acte homosexuel au Champ de Mars<sup>105</sup>. On en recense également un autre cas, en 1925, dans une ruelle adjacente<sup>106</sup>. Dans les deux cas, il s'agit cependant d'arrestations découlant d'une opération policière de piégeage direct, ce qui laisse supposer que le constable avait ciblé l'endroit à dessein.

Avant 1900, on ne retrouve dans les archives judiciaires que quatre autres cas ayant lieu dans des parcs ou des squares. Le premier, en 1891, a lieu à l'île Sainte-Hélène<sup>107</sup>. On ignore toutefois si les protagonistes, pris sur le fait par un constable patrouillant les lieux, ont fait connaissance à même l'endroit. On retrouve également un cas à la Place Jacques-Cartier, en 1893<sup>108</sup>, mais ce dernier ne semble pas s'inscrire dans une logique de fréquentation d'un lieu de rencontre ciblé. Une autre affaire a lieu pour sa part au parc Logan, futur parc Lafontaine, en 1897<sup>109</sup>. Deux hommes sont alors pris sur le fait près de la clôture longeant l'École normale Jacques-Cartier. Émile Colin, le plus jeune des deux, déclarera aux constables que c'était la troisième fois qu'il avait des rapports sexuels avec son partenaire, Henri Rapin, et que ce dernier l'avait incité à l'accompagner, lui promettant 5 \$ par semaine. Il semble que

---

article consacré à l'évolution de la définition du mot *dude* dans la langue anglaise, Richard A. Hill affirme quant à lui que le terme serait d'abord apparu dans le nord de l'Angleterre vers le XV<sup>e</sup> siècle pour désigner des gens du peuple, vêtus en haillons. C'est dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, dans l'ouest américain, qu'il aurait ensuite pris une nouvelle signification pour désigner cette fois des jeunes hommes élégamment vêtus et associés au dandysme. Hill rapporte que le mot se serait ensuite répandu au Canada anglais, où il aurait inclus les connotations de *sissy* et *hustler* (Richard A. Hill, «You've Come a Long Way, Dude : A History», *American Speech*, vol. 19, n° 3 (automne 1994), p. 322).

<sup>105</sup> *Le Roi c. David Trottier*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D138, 23 septembre 1920, dossier #19.

<sup>106</sup> *Le Roi c. Wilfrid Chamberland*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D180, 30 juin 1925, dossier #16.

<sup>107</sup> *La Reine c. William Robinson et William Cooney*, Fonds de la Cour du Banc de la Reine du district de Montréal, TP9, S2, SS1, SSS1, 1891, dossier #718.

<sup>108</sup> *La Reine c. Pierre Gravel et Jean-Baptiste Chamberland*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1893, dossier #694.

<sup>109</sup> *La Reine c. Henri Rapin et Émile Colin*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1897, dossier #1060.

le parc Logan était déjà connu comme un lieu de drague homosexuelle. En effet, un mois avant l'arrestation de Rapin et Colin se tient le procès de Joseph Clément, un jeune homme ayant eu une relation avec Philippe Neagelé, un garçon de 14 ans. L'avocat de l'accusé demande alors au garçon « N'avez-vous pas été sur la ferme Logan une fois avec une bande de petits garçons comme vous pour faire des mauvaises choses? »<sup>110</sup>, suggérant qu'il s'agit là d'une pratique établie. Finalement, un dernier cas a lieu au carré Saint-Louis, en 1899<sup>111</sup>. Louis Vermette, arrêté à de multiples reprises pour des actes de grossière indécence, aborde successivement différents hommes, avant d'être arrêté par un constable. Bien que Vermette apparaît manifestement être en quête d'un partenaire sexuel, on ne retrouve aucune autre mention du carré Saint-Louis dans les sources, ce qui laisse croire que contrairement à d'autres squares, le carré Saint-Louis ne constitue alors pas un lieu de drague particulièrement prisé.

Bien que l'on recense au cours de la période étudiée cinq autres cas à l'île Sainte-Hélène, entre 1901 et 1915, un au parc Sohmer en 1905<sup>112</sup>, un à la Place d'Armes en 1912<sup>113</sup> et un au parc Bellerive en 1919<sup>114</sup>, les parcs du Mont-Royal et Lafontaine et les carrés Viger et Dominion sont sans conteste les plus fréquentés, avec un total respectif de 20, 22, 20 et 35 cas. Lorsque l'on considère l'ensemble des cas recensés dont l'activité se déroule dans un parc ou dans ses environs immédiats (souvent après que les protagonistes se soient d'abord rencontrés dans le parc), on

---

<sup>110</sup> *La Reine c. Joseph Clément*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1897, dossier #877.

<sup>111</sup> *La Reine c. Louis Vermette*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1899, dossier #829.

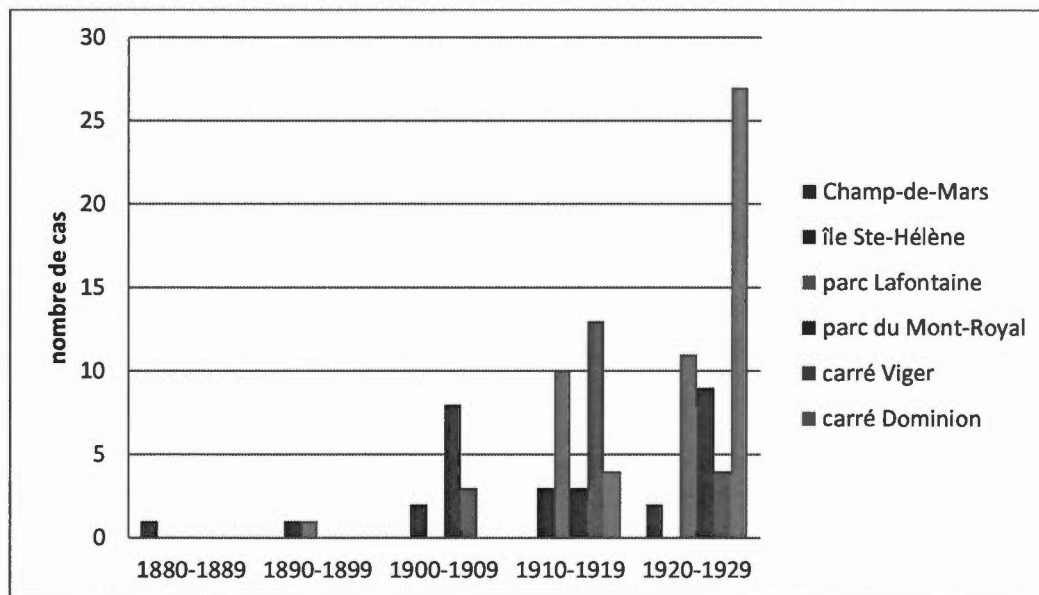
<sup>112</sup> *Le Roi c. Arthur Deschamps*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D19, 25 avril 1905, dossier #18.

<sup>113</sup> *Le Roi c. Joseph Paradis*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D53, 29 juin 1912, dossier #130.

<sup>114</sup> *Le Roi c. Louis Latrémouille et Joseph Pronovost*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D129, 19 août 1919, dossiers #53 et 54.

constate que le phénomène émerge véritablement au cours de la décennie 1900 (voir figure 3.2).

**Figure 3.2 : Cas recensés dans les squares et parcs ou environs immédiats<sup>115</sup>**



Avec huit cas recensés, le parc du Mont-Royal apparaît au cours des années 1900 comme le principal lieu de rencontre. Mais à l’instar du parc Lafontaine, le parc du Mont-Royal constitue un lieu où des actes à caractère sexuel variés sont commis. En effet, en dépouillant les nombreux dossiers d’indécence de la Cour du Recorder, j’ai constaté que les actes de nature homosexuelle ne constituaient qu’une infime minorité des nombreux actes sexuels réprimés dans ces parcs. Les arrestations pour des relations sexuelles entre homme et femme, exposition de sa personne et masturbation

<sup>115</sup> Le nombre de cas ne correspond pas nécessairement au nombre de dossiers judiciaires. Il comprend certains cas pour lesquels on ne dispose pas de dossier judiciaire (tel le cas de l’affaire de « L’Association nocturne »). Aussi, alors que la Cour du Recorder a tendance à créer un dossier distinct par protagoniste, dans le cas où deux individus sont arrêtés pour un même contact sexuel, j’ai comptabilisé ces deux dossiers pour un seul cas. Le nombre de cas réfère ainsi au nombre de rencontres recensées ayant lieu dans des parcs et menant à des contacts sexuels, que ceux-ci aient lieu sur place ou dans un autre lieu.

y sont très fréquentes. À l'inverse, les carrés Viger et Dominion apparaissent davantage comme des espaces où les infractions commises sont presque exclusivement liées à des actes homosexuels. Le carré Viger émerge surtout comme lieu de rencontre homosexuelle au cours des années 1900. On observe ensuite une multiplication du nombre de cas au cours des années 1910, puis une diminution au cours de la décennie suivante. Témoignant à la suite d'une arrestation survenue en 1912, le constable Joseph Omer Gagnon évoquera alors « une véritable épidémie » d'actes de grossière indécence au carré Viger<sup>116</sup>.

Lorsqu'il évoque la fréquentation du parc Logan par de « petits garçons », l'avocat de Clément fait sans doute allusion à des garçons mineurs, qui sont effectivement nombreux, du moins si on se fie aux dossiers de cour des années ultérieures, à y avoir des rapports sexuels avec des hommes. Les rapports entre hommes demeurent toutefois majoritaires. On retrouve également plusieurs cas impliquant des garçons mineurs au parc du Mont-Royal, dont certains n'impliquant pas d'adultes. Les garçons sont par contre beaucoup moins nombreux à fréquenter le carré Viger et on ne retrouve aucune trace de leur présence au carré Dominion, qui semble constituer un lieu de rencontre exclusif aux hommes. La recherche d'un partenaire adulte par les hommes fréquentant le square a d'ailleurs certainement facilité le travail de la police, lui offrant ainsi la possibilité de recourir à des agents provocateurs au sein de ses propres effectifs.

Les actes homosexuels ayant lieu au parc du Mont-Royal semblent se concentrer principalement sur le versant est de la montagne, près de l'avenue du Parc. Le premier cas recensé concerne deux garçons de 13 ans, surpris par une patrouille policière, alors qu'ils sont en train de se faire mutuellement une fellation, « dans le

---

<sup>116</sup> *Le Roi c. Trefflé Charest*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1912, dossier #123.



champ à une dizaine de pieds du trottoir »<sup>117</sup>. Dans un autre cas, un constable rapporte avoir aperçu un homme en masturber un autre, « à cinq pieds du chemin où le public pouvait les voir »<sup>118</sup>. Il semble que certains individus se rencontrent d'abord au bas de la montagne et se déplacent ensuite plus haut pour se livrer à des rapports sexuels. C'est ainsi que le constable du parc, Henry Dettmers, rapporte avoir suivi en mai 1905 un homme de 45 ans et un garçon de 14 ou 15 ans<sup>119</sup>, qui se sont rencontrés sur le chemin menant au cimetière avant de monter sur des rochers pour y avoir des rapports sexuels :

I saw the two accused at about 3.30 or 4 in the afternoon. They were on the park going toward the cemetery towards the bridle path, and they went up amongst the rocks, and I followed them and got right behind them I got within a foot from them. I saw accused McMahon with his pants open, and his penis and testicles all out, and the boy had his hand on them and was shaking them, and McMahon was sucking at the young boy's penis like a sucking pig. [...]The arrangement was made below.<sup>120</sup>

Le même constable Dettmers rapporte également avoir aperçu en 1913 un homme en train de faire une fellation à un autre « sur une pente » de la montagne<sup>121</sup>. Ces lieux privilégiés sur les flancs de la montagne semblent correspondre, du moins en partie, à ce qui sera plus tard connu comme la « jungle ». Dans son article sur la drague gaie sur le mont Royal, Luther A. Allen suggère que la section nord-est du parc était possiblement déjà connue comme lieu de drague avant les années 1930 :

Sumommée « La Jungle », cette partie de la montagne est non seulement éloignée des sentiers les plus fréquentés, mais elle est aussi couverte d'une végétation dense ; elle possède donc les caractéristiques naturelles essentielles aux ébats homoérotiques clandestins. Précisons toutefois que les limites géographiques de La Jungle ont probablement changé avec le temps. Il est tout à fait plausible en effet que, bien avant les années 1930, la drague gaie se soit établie dans les sentiers qui traversent le

<sup>117</sup> *La Reine c. Arthur Dallaire et Rosario Marcelin*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1900, dossier #1253.

<sup>118</sup> *Le Roi c. Joseph Bélisle et Thomas Elliot*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1905, dossier #1725.

<sup>119</sup> D'après le recensement de 1901, Hyman Shapiro est né en 1889.

<sup>120</sup> *Le Roi c. William McMahon et Hyman Shapiro*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1905, dossier #829.

<sup>121</sup> *Le Roi c. Albert Dumas et Jean-Baptiste Proulx*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1913, dossier #445.

chemin Olmsted, spécialement dans la zone que nous identifions maintenant comme une aire de drague, et que l'on appelait peut-être déjà La Jungle.<sup>122</sup>

Les quelques cas pour lesquels on dispose d'informations sur la localisation des actes commis à l'intérieur des limites du parc tendent effectivement à valider cette hypothèse.

Comparativement au parc du Mont-Royal, plus vaste et plus boisé, le parc Lafontaine offre une discrétion plus limitée. C'est souvent sur les bancs que les premiers contacts sont établis. Un soir de septembre 1914, Ovila Beaudin, un imprimeur de 42 ans aborde ainsi deux jeunes hommes de 16 et 25 ans, assis en train de jouer de la musique. Ceux-ci lui demandent une allumette. Beaudin s'adresse ensuite au plus jeune, lui parle de filles et l'amène dans une pente, vraisemblablement près de l'étang, où il se fera masturber par celui-ci<sup>123</sup>. C'est aussi sur un banc, près de l'étang, qu'Alexandre Grisé approche en octobre 1914 le jeune Joseph Léveillé, qui lui donnera ensuite rendez-vous au coin des rues Sherbrooke et De Bordeaux<sup>124</sup>. Il arrive également que des hommes aient des rapports sexuels directement sur les bancs du parc. C'est ainsi qu'un constable rapporte avoir aperçu, un soir de juin 1917, Arthur Fortin, un sacristain de 32 ans, et Horace Chaput, un journalier de 21 ans, se masturber mutuellement, avant que Fortin fasse ensuite une fellation à Chaput :

Ils sont arrivés sur un banc tous les deux et après qu'ils ont été assis une secousse sur le banc ils se sont déboutonnés tous les deux, ils se sont masturbés. Après il est passé un couple, ils ont cessé, ils se sont abillés [sic] avec leur coat et après que le couple a été passé, Fortin, je crois, a poigné le petit encore, il s'est mis à le masturber encore; après qu'il a eu fini, il a pris son mouchoir, il l'a essuyé, après il l'a poigné dans sa bouche, il l'a sucé.<sup>125</sup>

<sup>122</sup> Luther A. Allen, « L'aventure sexuelle clandestine : le cas du Mont Royal », dans *Sortir de l'ombre : Histoires des communautés lesbienne et gaie de Montréal*, sous la direction de Irène Demczuk et Frank W. Remiggi, Montréal, VLB éditeur, 1998, p. 90.

<sup>123</sup> *Le Roi c. Ovila Beaudin*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #652.

<sup>124</sup> *Le Roi c. Alexandre Grisé*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #825.

<sup>125</sup> *Le Roi c. Arthur Fortin et Horace Chaput*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1917, dossier #419.

La vigilance des deux hommes à l'égard des passants n'aura toutefois pas suffi, puisque deux constables ont pu observer la scène durant une quinzaine de minutes avant d'intervenir.

Bien qu'offrant encore moins d'espaces garants d'intimité, le carré Viger devient au début du XX<sup>e</sup> siècle un des principaux lieux de drague homosexuelle à Montréal. Parfois des hommes s'y rencontrent pour ensuite se livrer à des actes sexuels ailleurs dans les environs. C'est ainsi qu'en octobre 1903, Louis Dagenais invite l'homme qu'il rencontre dans le square à aller prendre un verre avec lui, pour ensuite le conduire dans la ruelle entre les rues Berri et Saint-Denis, où il lui fait des attouchements<sup>126</sup>. De la même manière, dans la nuit du 16 au 17 août 1919, Pierre Beauchamp, 49 ans, aborde un homme sur un banc du square. Les deux hommes font ensuite le tour de la fontaine, puis traversent le tunnel de la rue Berri, empruntent la rue Saint-Paul et pénètrent dans un passage de cour, où Beauchamp commence à faire des attouchements à son partenaire, qui s'avérera finalement être un agent provocateur<sup>127</sup>. Mais il semble plus fréquent que les contacts sexuels aient lieu directement dans le square. C'est ainsi que, dans la nuit du 18 au 19 août 1912, Trefflé Charest aborde un homme, assis sur un banc, près de la rue Saint-André. Il lui demande d'abord une pipe de tabac, s'assoit à ses côtés, puis, peu de temps après, le masturbe<sup>128</sup>. De la même manière, deux hommes sont surpris en train de se masturber mutuellement sur un banc un soir de juillet 1914<sup>129</sup>. Qu'un agent provocateur soit impliqué ou qu'il s'agisse d'individus pris sur le fait, dans la plupart des autres cas recensés au carré Viger, les actes sexuels ont lieu directement dans le square.

<sup>126</sup> *Le Roi c. Louis Dagenais*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1903, dossier #2083.

<sup>127</sup> *Le Roi c. Pierre Beauchamp*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #836.

<sup>128</sup> *Le Roi c. Trefflé Charest*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1912, dossier #123.

<sup>129</sup> *Le Roi c. Zotique Brabant et Xavier Durand*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #556.

C'est en 1911 qu'un premier cas est recensé au carré Dominion. Mais rapidement, le square devient le lieu le plus prisé pour les rencontres sexuelles anonymes à Montréal. Il semble que l'endroit est déjà largement fréquenté lorsque survient un deuxième cas, en octobre 1914. En effet, dans une plainte adressée au chef de police de Montréal, Olivier Campeau, le 15 octobre 1914, l'agent publicitaire Dakers Cameron affirme qu'il est devenu pratiquement impossible pour un homme de s'asseoir sur un banc du square, le soir venu, sans se faire approcher par des hommes en quête de rapports homosexuels. Dans sa missive, Cameron décrit les méthodes auxquelles recourent les hommes à la recherche d'un partenaire sexuel dans le square, qu'il présente comme un lieu de drague de plus en plus fréquenté :

Dear sir : -

I beg to draw your attention to a certain nuisance which has been increasing on Dominion Square in the evenings and which I had occasion the other evening to observe and obtain the following information for you.

I refer to the habit of a number of degenerate men to make this a rendezvous for accosting men and taking them to rooms or lanes for crimes which are forbidden by Criminal Code. If a man sits down anywhere on a bench in the square or on Dorchester St., he has only to wait a short time before one of these men-chasers arrives and borrows a match or starts conversation with an end in view. A careful eye is kept on the policeman in uniform and when he goes to the upper part of the square, these fellows cross to the lower side.

They carefully watch the policeman and keep out of his road. If the hour is late and the square deserted they risk the trick at the lower end on Osborne St, or they retire to the vacant field on the corner of Cathedral and Lagachetiere Sts, opposite the Archbishop's Palace. This place is large and dark and it is easy to go in from the Cathedral St side and go to the back.

From all I can learn, there is an understanding amongst that sort of man that Dominion Square is the place to meet similar minded individuals, and if a respectable person cares to stop there to finish a cigar he is immediately thought to be on the same errand and is accosted. The only way in which they could be caught would be by a young detective in plain clothes.

No doubt the matter has been already drawn to your attention, but as it seems a shame that the reputation of Dominion Square should be such that respectable persons are unwilling to go there in the evening. I am writing you on the subject.

Yours faithfully,  
Dakers Cameron<sup>130</sup>

Il apparaît ainsi clair que le carré Dominion constitue dès le début des années 1910 un lieu de drague homosexuelle majeure à Montréal. Le phénomène ne cesse de prendre

<sup>130</sup> *Le Roi c. Michael Minogue*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D86, 19 octobre 1914, dossier #57.

de l'ampleur par la suite puisqu'on recense, après la plainte de Cameron, pas moins de 34 autres cas liés à des rencontres qui y ont lieu jusqu'à la fin de la période étudiée, dont une majorité découlant d'opérations de piégeage policier. Il semble donc que le *modus operandi* des hommes en quête d'un partenaire consiste principalement à aborder ceux qui sont assis sur un banc ou à s'y assoir dans l'attente d'être approché et ensuite se diriger avec l'homme rencontré vers une chambre ou une rue ou ruelle environnante pour se livrer à des rapports sexuels. À l'instar des exemples cités plus haut au parc Lafontaine et au carré Viger, demander à un homme une allumette ou lui emprunter sa pipe semble constituer une stratégie typique pour établir le contact. C'est aussi la tactique qu'utilise l'agent provocateur qui piège William J. Williams en septembre 1920<sup>131</sup>. Dans plusieurs des cas recensés, les actes sexuels ont effectivement lieu dans des rues ou ruelles environnantes, qu'il s'agisse d'une ruelle donnant sur la rue Sainte-Monique<sup>132</sup>, de la rue de la Cathédrale<sup>133</sup>, d'une ruelle donnant sur la rue Stanley<sup>134</sup>, d'une ruelle donnant sur la rue Sainte-Geneviève<sup>135</sup> ou d'une ruelle donnant sur la rue Dorchester<sup>136</sup>. Mais dans une majorité de cas, les gestes sexuels sont posés directement dans le square. Il n'est cependant pas exclu que pour d'autres cas repérés dans les archives judiciaires et pour lesquels les événements se déroulent en d'autres lieux, la rencontre des protagonistes soit survenue au carré Dominion, sans qu'il en ait été fait mention dans le dossier de cour.

<sup>131</sup> *Le Roi c. William J. Williams*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1920, dossier #3830.

<sup>132</sup> *Le Roi c. William Mills*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D86, 22 octobre 1914, dossier #28 et *Le Roi c. Harry Thompson*, P76, S3, D86, 23 octobre 1914, dossier #35.

<sup>133</sup> *Le Roi c. William Shunk*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D179, 17 avril 1925, dossier #3 ; *Le Roi c. Gaspar Oswald*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D195, 23 juillet 1927, dossier #1 et *Le Roi c. James McGregor*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D195, 23 juillet 1927, dossier #6.

<sup>134</sup> *Le Roi c. Maurice Bernard*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D187, 28 mai 1926, dossier #32 et *Le Roi c. Hémond Béland*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D219, 11 août 1929, dossier #3467.

<sup>135</sup> *Le Roi c. Paul Émile Marcil*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D187, 6 juillet 1926, dossier #32.

<sup>136</sup> *Le Roi c. Norman Bowen*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D185, 4 septembre 1926, dossier #34.

Si certains parcs et squares constituent des lieux de prédilection pour des rencontres homosexuelles, on constate que les individus qui les fréquentent résident le plus souvent dans les environs de ceux-ci. En effet, pour les cas pour lesquels on connaît le lieu de résidence des hommes ou garçons arrêtés, on remarque que la plupart d'entre eux vivent à une courte distance de marche du lieu. C'est surtout le cas pour les parcs Lafontaine et pour le carré Viger, pour lesquels la quasi-totalité des personnes arrêtées habitent dans les rues environnantes. C'est moins le cas pour le parc du Mont-Royal et pour le carré Dominion, bien que certains individus arrêtés vivent à proximité. Il semble donc que le parc du Mont-Royal et plus encore le carré Dominion aient tendance à attirer des hommes de divers quartiers de la ville. Leur réputation de haut lieu de rencontre homosexuelle semble ainsi rejoindre un bassin beaucoup plus large que celui du parc Lafontaine et du carré Viger, essentiellement fréquentés par des francophones des environs immédiats.

### 3.2.6 Les toilettes publiques

Avec les théâtres et les parcs, les toilettes publiques constituent un dernier type de lieu fréquenté à des fins de rencontres sexuelles anonymes. Encore une fois, il s'agit ici d'une pratique répandue dans la plupart des grandes villes occidentales de la même époque, qui se voient dotées d'un nombre croissant de toilettes publiques au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. L'environnement cloisonné des toilettes crée un espace propice aux échanges sexuels à l'abri des regards indésirables. De plus, par la nature de leur fonction première, elles offrent un prétexte facile à ceux qui se feraient surprendre partiellement dénudés. Les rapports homosexuels dans les toilettes publiques des grandes villes deviennent de plus en plus fréquents dans les grandes villes au tournant du siècle. Steven Maynard constate notamment à Toronto une fréquentation importante des toilettes de Queen's Park, des jardins Allan, de la gare

Union et du parc d'amusement Sunnyside<sup>137</sup>. À Paris, Régis Revenin remarque que dès les années 1870, les toilettes de la Bourse et des Champs-Élysées constituent de hauts lieux de rencontres homosexuelles, de même que celles des gares d'Austerlitz, de l'Est, de Strasbourg et Saint-Lazare<sup>138</sup>. À Londres, Houlbrook rapporte que certaines toilettes publiques sont des lieux de rencontres homosexuelles si fréquentés qu'y sont parfois installés des dispositifs de contre-surveillance permettant d'alerter les hommes présents en cas d'intrusion policière. Les autorités découvrent entre autres un dispositif particulièrement élaboré dans les toilettes de la rue Fair en août 1933<sup>139</sup>.

La première mention dans les archives judiciaires d'une activité homosexuelle dans des toilettes publiques montréalaises remonte à 1902, lorsque James Cahill amène le jeune Rémi Bernier, 13 ans, dans des toilettes au bord du fleuve<sup>140</sup>. Bien qu'en invitant Bernier dans les toilettes, Cahill cherche à profiter de la discrétion que celles-ci peuvent offrir, la rencontre de l'homme et du garçon, qui a lieu quelques instants plus tôt près du quai Frontenac, ne s'inscrit vraisemblablement pas dans une logique de drague homosexuelle dans un lieu de rencontre ciblé. Bernier était en effet en train de pêcher lorsque Thomas Brady, un ami de Cahill, l'interpelle, lui signalant que ce dernier désire lui parler. De plus, rien n'indique que ces toilettes sont fréquentées à cette fin.

En revanche, la vague d'arrestations découlant de l'importante opération de surveillance policière dans les toilettes de la gare Windsor à l'automne 1906 nous

---

<sup>137</sup> Steven Maynard, « Through a Hole in the Lavatory Wall : Homosexual Subcultures, Police Surveillance, and the Dialectics of Discovery, Toronto, 1890-1930 », *Journal of the History of Sexuality*, vol. 5, n° 2 (1994), p. 213.

<sup>138</sup> Régis Revenin, *Homosexualité et prostitution masculines à Paris : 1870-1918*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 38-39.

<sup>139</sup> Houlbrook, *op. cit.*, p. 49.

<sup>140</sup> *Le Roi c. James Cahill et Thomas Brady*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1902, dossier #777.

indique qu'il s'agit là d'un important lieu de rencontre pour les hommes en quête de rapports homosexuels. Avant la première arrestation de deux hommes, le soir du 22 septembre, les toilettes de la gare étaient déjà fréquentées depuis quelque temps. C'est précisément en raison de l'importance de cette affluence que les autorités de la gare mettent en place le dispositif de surveillance décrit au chapitre précédent. Ainsi, à la suite de l'arrestation des deux premiers hommes pris sur le fait, le détective Eugène Demers déclare à la cour qu'il y a longtemps que les autorités de la gare voulaient sévir contre les hommes qui se livraient à des actes sexuels dans les toilettes, affirmant qu'elles avaient connaissance que « la chose se faisait tous les soirs »<sup>141</sup>. Parmi les 14 hommes arrêtés au cours de cette opération qui s'étendra sur un mois, plusieurs ont visité les toilettes à plus d'une reprise. Ainsi, pendant une semaine, John Sharey a été aperçu tous les soirs, apportant avec lui des pommes et des sandwichs et restant dans les toilettes parfois pendant deux heures<sup>142</sup>. George Norton, arrêté cinq jours plus tard<sup>143</sup>, et John Ogden, arrêté le 22 octobre<sup>144</sup>, ont également été remarqués à diverses reprises au cours des jours précédant leur arrestation.

Plus encore que dans les parcs et les squares, la drague homosexuelle dans les toilettes présente un caractère foncièrement anonyme. Ainsi, dans chacune des sept rencontres documentées, les protagonistes n'ont pu voir le visage de leur partenaire avant d'obtenir un contact sexuel avec lui. La façon de procéder est dans tous les cas sensiblement la même : un homme entre dans les toilettes, fait un tour d'horizon, s'installe dans une cabine, commence à se masturber dans l'attente de l'arrivée d'un partenaire, une fois que celui-ci arrive et s'installe dans la cabine adjacente, une

---

<sup>141</sup> *Le Roi c. Thomas Guerin et John Sharey*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2372.

<sup>142</sup> *Ibid.*

<sup>143</sup> *Le Roi c. Albert Almenas et George Norton*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2419.

<sup>144</sup> *Le Roi c. Albert Lagacé et John Ogden*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2619.



entente tacite est conclue et l'un des deux hommes insère son pénis à travers le trou percé entre les deux cabines et l'autre lui fait une fellation. La durée de l'attente de l'arrivée d'un partenaire est variable. John Sharey, tisserand de 70 ans qui arrive vers 21 h le soir du 22 septembre, doit attendre environ une heure avant que Thomas Guérin, un machiniste, le rejoigne<sup>145</sup> ; John McKenzie, un commis de 43 ans, qui arrive vers 11 h 30 le matin du 27 septembre, attend un peu plus d'une demi-heure avant qu'Eusèbe Boileau, un journalier de 40 ans, le rejoigne<sup>146</sup> ; George Norton, un journalier de 46 ans, qui arrive vers 19 h 15 le soir du 27 septembre, attend environ une heure et demie avant qu'Albert Almenas, un journalier de 27 ans, le rejoigne<sup>147</sup> ; Joseph Vermette, un peintre, qui arrive vers 19 h 30 le 20 octobre, attend une vingtaine de minutes avant qu'Aldéric Binette, un cordonnier, le rejoigne<sup>148</sup> ; Harry Watson, un serre-frein de 35 ans, qui arrive vers 19 h 30 le 22 octobre, n'attend que quelques minutes avant que Charles Riley, un charretier de 42 ans, le rejoigne<sup>149</sup> ; Albert Lagacé, qui arrive vers 21 h 30 le même soir, n'attend que 10 minutes avant que John Ogden le rejoigne<sup>150</sup> ; et finalement, John Desroche, qui arrive vers 14 h 30 le 25 octobre, attend quelques minutes avant que Joseph Beaupré le rejoigne<sup>151</sup>.

Lorsqu'un deuxième homme arrive, diverses stratégies sont utilisées pour manifester sa présence et son intérêt. Le détective Demers relate qu'après avoir

---

<sup>145</sup> *Le Roi c. Thomas Guerin et John Sharey*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2372.

<sup>146</sup> *Le Roi c. Eusèbe Boileau et John McKenzie*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2420.

<sup>147</sup> *Le Roi c. Albert Almenas et George Norton*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2419.

<sup>148</sup> *Le Roi c. Aldéric Binette et Joseph Vermette*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2604.

<sup>149</sup> *Le Roi c. Charles Riley et Harry Watson*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2620.

<sup>150</sup> *Le Roi c. Albert Lagacé et John Ogden*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2619.

<sup>151</sup> *Le Roi c. John Desroche et Joseph Beaupré*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2651.

remarqué la présence de Sharey dans un cabinet, Guérin pénètre dans le cabinet d'à côté, regarde par le trou, puis Sharey froisse du papier pour attirer son attention :

[Sharey] était seul et il jouait avec sa verge, quand tout à coup l'autre accusé est arrivé, s'est mis à regarder et à examiner et s'est baissé la tête pour regarder en dessous de la porte des closets, parce qu'en se baissant on voit les pieds d'une personne qui se trouve dans une closet, et ensuite il a été à l'urinoir et a uriné et puis ensuite il est entré dans la closet à côté de celle du bonhomme [Sharey] et il s'est mis à regarder dans un trou qui avait pratiqué dans la cloison des closets. [...] Le bonhomme s'est mis à regarder dans le trou et il s'est mis à ferlasser du papier pour attirer l'attention de l'autre et celui qui a la moustache noire s'est reviré [...] Guérin s'est alors levé debout et il s'est reviré et il a passé sa verge à travers le trou et le bonhomme se l'est mise dans la bouche.<sup>152</sup>

Le froissement de papier semble une stratégie répandue. C'est du moins celle à laquelle recourt également McKenzie pour attirer l'attention d'un partenaire potentiel. Le détective Demers rapporte ainsi :

J'ai vu arriver l'accusé McKenzie avec une pomme dans ses mains, il est entré dans l'urinoir et ensuite dans la closet. Il n'a pas ôté ses pantalons, mais il a baissé le siège de la closet, a ouvert le devant de son pantalon, s'est assis, a pris une poignée de papier de soie et il a commencé à jouer avec sa verge. Nous sommes entrés Monsieur Mignault et moi à onze heures et demie dans la boîte et passé midi il n'était pas encore sorti et personne ne venait. Finalement l'autre accusé est arrivé et est entré dans la closet voisine de celle de McKenzie, il n'a pas ôté ses pantalons... [...] Boileau a passé sa verge à travers du trou et McKenzie l'a reçue dans sa bouche.<sup>153</sup>

Pour sa part, lorsqu'il entre dans les toilettes et qu'il constate qu'une cabine est occupée, Beaupré s'installe dans la cabine adjacente, regarde dans le trou et fait des signes pour signaler son intérêt<sup>154</sup>. Il se lève ensuite, insère son pénis à travers le trou et Desroche le prend aussitôt en bouche.

De son côté, lorsqu'il se rend aux toilettes et constate qu'il n'y a personne dans les cabines, Norton en ressort avant de revenir quelques instants plus tard. Toujours seul, il entre dans une cabine et dans l'attente de la venue d'un possible

<sup>152</sup> *Le Roi c. Thomas Guerin et John Sharey*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2372.

<sup>153</sup> *Le Roi c. Eusèbe Boileau et John McKenzie*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2420.

<sup>154</sup> *Le Roi c. John Desroche et Joseph Beaupré*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2651.

partenaire, il en profite pour élargir le trou percé entre les deux cabines, comme en fait foi le témoignage du constable Napoléon Mignault, qui surveille les toilettes du plafond, aux côtés du détective Demers :

[Norton] est entré comme d'habitude, il a sondé les portes des closets pour voir s'il y avait quelqu'un, mais il n'y avait personne, il a été faire un tour dans la salle, est revenu, est entré dans la closet, s'est servi d'outil tranchant et a commencé à gosser dans la closet afin de faire le trou plus grand, ensuite il est sorti pour à peu près une dizaine de minutes, il est entré de nouveau, s'est assis et a baissé ses pantalons. Une dizaine de minutes après l'autre accusé [Almenas] est arrivé, est allé à l'urinoir, a fait une inspection, est allé voir à la porte de l'autre, est entré dans l'autre closet et il est resté debout. Quand j'ai regardé, il était debout et il avait sa verge dans ses mains, placée droit devant le trou<sup>155</sup>.

Demers précise qu'Almenas dit « Are you ready? » avant d'insérer son pénis à travers le trou et de recevoir une fellation de Norton. Il s'agit ici des seules paroles rapportées pour l'ensemble des sept rencontres.

Le trou percé entre les deux cabines est au centre de chacune des rencontres recensées. Alors qu'en surveillant les toilettes, les agents aperçoivent Norton élargir le trou le 27 septembre, ceux-ci rapportent, à la suite de l'arrestation de Vermette et Binette, le 20 octobre, l'avoir bouché à deux reprises au cours de la semaine précédente. À chaque fois, la plaque de tôle qu'ils ont clouée a été arrachée<sup>156</sup>. La présence de ce trou entre les cabinets des toilettes de la gare Windsor semble ainsi connue de plusieurs hommes en quête de rapports homosexuels. Bien qu'on ignore la façon dont les hommes fréquentant les toilettes de la gare ont pu être informés de la possibilité d'y avoir facilement des rapports homosexuels, on peut supposer que pour certains d'entre eux, la découverte hasardeuse de ce trou a pu être révélatrice.

Il semble que l'opération de surveillance policière de l'automne 1906 ait été menée de façon sporadique. Considérant que les constables surveillant les toilettes

---

<sup>155</sup> *Le Roi c. Albert Almenas et George Norton*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2419.

<sup>156</sup> *Le Roi c. Aldéric Binette et Joseph Vermette*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1906, dossier #2604.

n'ont jamais eu à attendre plus d'une heure et demie avant d'être témoins d'activités sexuelles et que celles-ci semblent autant se produire le jour que le soir, tout porte à croire que la fréquentation des toilettes de la gare à des fins sexuelles va bien au-delà des 14 arrestations recensées. On ignore depuis combien de temps ces toilettes étaient ainsi fréquentées avant le déploiement de cette opération, ni dans quelle mesure elles le sont restées après les dernières arrestations, l'après-midi du 25 octobre. Bien qu'il faille attendre 1925 avant qu'un autre cas soit signalé dans les toilettes de la gare Windsor, il semble que les rencontres homosexuelles y soient restées courantes. Dans son interrogatoire en lien avec l'arrestation d'Alex McArthur, un dessinateur américain de 32 ans, qui y a fait la rencontre de Ian McGlashan, un jeune homme de 16 ans arrivé au Canada deux mois plus tôt, le constable du Canadien Pacifique, Léopold Bluteau, affirme que McArthur avait l'habitude de fréquenter les toilettes de la gare, manifestement à des fins sexuelles<sup>157</sup>. Possiblement en raison de la surveillance des lieux, les deux hommes iront finalement dans une ruelle près de la rue Stanley pour se livrer à des actes sexuels.

Les rencontres homosexuelles dans les toilettes de gare ne constituent pas un phénomène proprement montréalais. Il est toutefois difficile d'avancer une explication au choix de ces lieux. Il est possible que le fort achalandage des gares et par conséquent de leurs toilettes y soit pour quelque chose, conférant ainsi aux hommes en quête de rapports homosexuels un plus grand anonymat, en plus de maximiser les chances de rencontrer des partenaires potentiels. Si McArthur et McGlashan sont des étrangers, la plupart des hommes arrêtés dans les toilettes de la gare Windsor sont toutefois des Canadiens, résidant à Montréal, ou dans les environs immédiats (Tétreaultville dans le cas de Boileau et Lachine dans le cas de McKenzie). La rencontre d'étrangers, transitant par les gares, ne semble ainsi pas expliquer le phénomène. Lorsqu'il prononce sa sentence à l'endroit de McArthur,

---

<sup>157</sup> *Le Roi c. Alex McArthur*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1925, dossier #948.

condamné à une peine de trois ans de pénitencier et à 6 coups de fouet, le juge de la Cour des Sessions de la paix, J.-O. Lacroix souligne que les rapports homosexuels sont fréquents autour des gares de Montréal : « This offence consists in facts that are against nature. Unfortunately, this offense is too often committed in the City of Montreal, around the stations and in certain associations which there is no necessity for me to mention »<sup>158</sup>. Bien que le juge Lacroix fasse sans doute ici allusion aux activités homosexuelles se déroulant aux carrés Viger et Dominion, le lien qui unit ces deux squares aux gares situées tout juste à côté, soit respectivement les gares Viger et Windsor, reste ambigu. Comme il a été souligné précédemment, selon les traces laissées dans les archives judiciaires, les activités homosexuelles à la gare Windsor ont précédé celles constatées au carré Dominion. Ainsi, l'émergence du carré Dominion comme haut lieu de rencontre homosexuelle à partir des années 1910 ferait possiblement suite à la répression effectuée dans les toilettes de la gare Windsor en 1906, amenant les hommes en quête de relations homosexuelles immédiates à déplacer, ou à tout le moins étendre, leur lieu de drague à l'extérieur de l'enceinte de la gare. Mais comme on ignore dans quelle mesure les toilettes de la gare Windsor ont continué à être fréquentées après octobre 1906 ni si le carré Dominion était déjà fréquenté au cours de la décennie 1900, malgré qu'aucune arrestation n'y soit recensée, il ne s'agit là que d'une hypothèse.

Du côté de la gare Viger, on ne recense qu'une relation homosexuelle dans ses toilettes, en 1911. Contrairement aux activités décrites à la gare Windsor, il s'agit dans ce cas de rapports sexuels faisant suite à une rencontre ayant eu lieu quelques instants plus tôt ailleurs, soit au carré Viger tout juste en face<sup>159</sup>. On note également un cas, en 1909, dans la salle d'attente de la gare<sup>160</sup>. On ne dispose toutefois pas

---

<sup>158</sup> *Ibid.*

<sup>159</sup> *Le Roi c. Jean Goyette et William Rey*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1917, dossier #456.

<sup>160</sup> *Le Roi c. Louis Gratton*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D39, 15 janvier 1909, dossier #3.

d'indices nous permettant de conclure que les toilettes de la gare Viger constituent un lieu fréquenté à des fins de rencontres sexuelles anonymes.

On retrouve aussi un cas, en août 1926, dans les toilettes de la gare Bonaventure. John Dykman se fait alors prendre par un constable en train de masturber un jeune homme<sup>161</sup>. On ignore toutefois si les deux hommes se sont rencontrés à même les toilettes ou dans un autre lieu au préalable. Il s'agit ici du seul autre cas recensé dans des toilettes de gare.

Les toilettes d'un restaurant du boulevard Saint-Laurent sont pour leur part le théâtre de rapports homosexuels en février 1922. Jean Goudreau y fait ainsi des attouchements à un garçon de 15 ans. Cependant, on ignore ici aussi la façon dont les deux protagonistes ont fait connaissance. Il est également à noter qu'à la suite de sa mise en accusation, Goudreau est déclaré aliéné par un médecin légiste et interné à Saint-Jean-de-Dieu<sup>162</sup>.

On recense toutefois deux autres cas impliquant des trous percés entre des cabines de toilette. En septembre 1919, Joseph Lajoie se rend dans les toilettes de l'édifice Unity, situé au coin des rues De La Gauchetière et Saint-Alexandre. Edward Wilshire, qui travaille dans l'édifice, s'installe alors dans une cabine à côté de celle occupée par Lajoie. Lajoie retire ensuite le papier qui bouchait le trou et regarde par celui-ci. Il sort de sa cabine, ouvre la porte de celle de Wilshire et commence à lui faire des attouchements, tout en se masturbant. Mais Wilshire le repousse<sup>163</sup>. Le même jour, Lajoie aborde aussi au même endroit Jack Breslaw, un autre homme travaillant dans l'immeuble. Il lui expose son pénis à travers le trou et lui dit « Did

<sup>161</sup> *Le Roi c. John Dykman*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D187, 6 août 1926, dossier #14.

<sup>162</sup> *Le Roi c. Joseph Goudreau*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D163, 17 février 1923, dossier #3.

<sup>163</sup> *Le Roi c. Joseph Lajoie*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #957.

you see it? ». Contrarié, Breslaw quitte alors les toilettes. Bien qu'on ne recense aucun autre cas dans les toilettes de l'édifice Unity, la présence d'un trou laisse croire que celles-ci ont pu être fréquentées par des hommes en quête de rapports homosexuels.

Un trou percé entre des cabines des toilettes du parc du Mont-Royal ne laisse pour sa part aucun doute. Au cœur d'un des principaux lieux de drague homosexuelle à Montréal, la présence de ce trou est sans nul doute directement liée aux fréquentes rencontres homosexuelles ayant régulièrement lieu dans l'environnement immédiat. Le 22 juillet 1923, William Smith se rend dans les toilettes du versant nord de la montagne. Il s'installe dans une cabine et baisse son pantalon dans l'attente d'un partenaire. Apostrophé par un constable, il quitte finalement les toilettes pour se rendre dans celles du versant sud. Il s'installe dans une cabine, alors qu'un autre homme, Ernest Royer, occupe la cabine voisine. On ignore lequel des deux hommes est arrivé en premier, mais tout compte fait, il s'est écoulé entre 20 et 25 minutes entre le moment où Smith quitte les premières toilettes et celui où il se fait finalement surprendre, par le même constable, alors qu'il est en train de faire une fellation à Royer, via le trou percé entre les deux cabines<sup>164</sup>. La présence de ce trou et la facilité avec laquelle Smith parvient à se trouver un partenaire démontrent que les toilettes du parc du Mont-Royal constituent un lieu de rencontres sexuelles immédiates fréquenté.

## Conclusion

L'analyse des caractéristiques des pratiques homosexuelles qui émergent à Montréal au tournant du XX<sup>e</sup> siècle et des individus qui y prennent part nous renseignent sur les facteurs ayant contribué à l'éclosion d'une vie homosexuelle masculine foisonnante et diversifiée. Alors que dans la décennie 1880, les activités

---

<sup>164</sup> *Le Roi c. William Smith*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1923, dossier #552.

homosexuelles de la ville apparaissent rares et qu'aucun lieu de rencontre d'importance ne se distingue, la réalité est toute autre à partir des années 1900. Des salles de théâtre et de cinéma, des squares, des parcs, de même que certaines toilettes publiques deviennent alors des lieux de drague privilégiés pour les hommes et garçons en quête de rapports homosexuels. Les raisons derrière cette évolution sont toutefois multiples et complexes et ne sauraient être réduites à un seul facteur général.

Le développement capitaliste que connaît Montréal, premier centre industriel et commercial au Canada, a certainement créé des conditions favorables à une plus grande autonomie des jeunes travailleurs. On constate en effet qu'une part significative des jeunes hommes impliqués dans des relations homosexuelles au tournant du siècle sont des travailleurs salariés occupant des emplois associables à la classe ouvrière. Alors que le contexte socioéconomique condamne plusieurs jeunes hommes à la précarité, les amenant à chercher continuellement un nouvel emploi ou de nouvelles sources de revenus, il offre à d'autres des possibilités d'ascension sociale. Catégorie d'emploi en croissance, les commis et petits commerçants constituent alors le groupe de travailleurs le plus important. Si certains de ces hommes ou garçons travaillent au sein de grands magasins dont les activités ont été rendues possibles par l'important développement commercial que connaît la ville, la majorité d'entre eux œuvrent dans de petits commerces, dont les activités apparaissent pour la plupart sans lien avec le capitalisme industriel, tels des épiceries, salons de barbier, boucheries, boutiques de plomberie, kiosques de cirage de chaussure, etc. Bien que l'on retrouvait la plupart de ces commerces à l'époque préindustrielle, l'urbanisation que connaît Montréal au tournant du siècle entraîne une multiplication de ce type d'établissements, particulièrement au sein des quartiers populaires, densément peuplés.

La promiscuité régnant en milieu populaire tend à favoriser certains types de rencontres, notamment entre hommes et garçons mineurs. Les relations



homosexuelles observées dans ces quartiers unissent le plus fréquemment des hommes ou garçons d'un même voisinage. L'absence d'espaces privés garantissant intimité et discrétion et les impératifs de déplacements entre le lieu de résidence et le lieu de travail incitent nombre de jeunes travailleurs à chercher dans la ville des espaces de sociabilité, de divertissement et d'intimité. L'expansion territoriale et démographique que connaît Montréal au tournant du siècle contribue ainsi à créer des conditions propices aux activités sexuelles à l'extérieur du cadre résidentiel. Alors que certains hommes ou garçons trouvent dans l'environnement des quartiers ouvriers, avec ses cours, ruelles, passage de cour, clos à bois, hangars et terrains vagues des espaces propices pour se livrer à des actes sexuels avec un partenaire rencontré généralement dans les instants précédents, d'autres cherchent à fréquenter ailleurs dans la ville des lieux susceptibles d'y effectuer des rencontres conduisant à des rapports homosexuels.

Si l'urbanisation offre aux jeunes hommes de plus grandes possibilités de rencontres homosexuelles, il est à considérer que cette perspective s'inscrit dans un contexte plus large qui profite également aux jeunes des mêmes milieux désirant des relations avec un partenaire du sexe opposé, comme en témoigne la multiplication des arrestations de jeunes hommes et jeunes femmes au parc Lafontaine et au parc du Mont-Royal à partir des années 1900. Des jeunes des milieux populaires participent de plus en plus activement à la vie nocturne montréalaise, fréquentant les cafés, cinémas et salles de danse de la ville<sup>165</sup>. Le développement des loisirs commerciaux, particulièrement au sein du secteur du Red Light, favorise ainsi l'émergence d'une culture urbaine offrant de nombreux espaces de sociabilités à l'intérieur desquels les normes peuvent être plus facilement transgressées. Les activités illicites qui se déroulent quotidiennement dans les centaines de maisons closes et cabarets du Red Light offrent ainsi un cadre d'assouplissement normatif à l'intérieur duquel les

---

<sup>165</sup> Tamara Myers, *Caught. Montreal's Modern Girls and the Law, 1869-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, 345 p.

pratiques homosexuelles viennent s'intégrer comme une dérogation parmi d'autres. Bien qu'une part significative des activités homosexuelles de la ville s'y concentrent, le secteur du Red Light, tout comme les parcs Lafontaine et du Mont-Royal, sont avant tout des espaces propices à une diversité de pratiques sexuelles marginales, parmi lesquelles les actes à caractère homosexuel demeurent minoritaires. Ces zones à l'intérieur desquelles un éventail de comportements contrevenant à la norme se déploie offrent ainsi des environnements favorables à l'émergence de premiers lieux de drague homosexuelle. L'accroissement des activités homosexuelles à l'intérieur de ces espaces amènera certains hommes à investir ensuite de nouveaux lieux, qui seront essentiellement réservés à la drague homosexuelle. C'est ainsi qu'apparaissent d'abord comme lieux de rencontre le carré Viger, les toilettes de la gare Windsor, puis le carré Dominion, et finalement de premiers bars sur les rues Peel et Sainte-Catherine.

On aurait toutefois tort de faire fi de l'agentivité des individus dans l'explication de l'émergence de lieux de rencontre et du développement de nouvelles pratiques au tournant du siècle. Alors que les arrestations pour des actes à caractère homosexuel sont rarissimes dans les années 1880, elles deviennent de plus en plus fréquentes après l'introduction du délit de grossière indécence dans le droit criminel canadien en 1890 et se multiplient à partir de la décennie 1900. L'accroissement de la surveillance policière et le recours de plus en plus fréquent au piégeage ont sans doute influencé les stratégies priorisées par certains hommes pour rencontrer un partenaire sexuel. Aussi, pour de nombreux hommes et garçons, la familiarité croissante avec les activités homosexuelles de la ville – que ce soit en étant témoin de rapports homosexuels, en étant directement la cible d'une proposition sexuelle, en étant informés de rumeurs sur le comportement d'un membre du voisinage ou sur les activités se déroulant dans certains théâtres ou parcs, ou encore en apprenant par la presse le démantèlement de clubs privés et autres scandales à caractère homosexuel, locaux comme internationaux – a certainement eu une incidence sur leur conduite. En

se trouvant ainsi informés de l'existence de certaines pratiques, des hommes et garçons éprouvant des désirs homosexuels ont pu être tentés de chercher à les satisfaire à l'aide des renseignements obtenus. De plus, l'accumulation de ces indicateurs a sans doute contribué à forger, pour certains d'entre eux, une représentation déterminée de modèles relationnels. Par un effet de boucle, des hommes et garçons auraient ainsi participé à la reproduction de modèles auxquels ils ont été de près ou de loin exposés. Dans une moindre mesure, la consultation, par quelques individus, d'ouvrages scientifiques traitant d'inversion sexuelle ou d'œuvres littéraires présentant positivement des relations homosexuelles, semble aussi avoir eu une incidence sur le développement d'une conscience identitaire et la reproduction de modèles relationnels.

## CHAPITRE IV

### « SI TU VEUX ÊTRE MON AMI, JE TE PAIERAI BIEN » : LES RELATIONS ENTRE HOMME ET GARÇON

Une part substantielle des relations homosexuelles du tournant du XX<sup>e</sup> siècle impliquent des garçons, majoritairement issus de milieu populaire. Il s'agit là d'un phénomène largement répandu dans la plupart des grandes villes occidentales de la même époque. Bien qu'elles soient certainement surreprésentées dans les archives judiciaires, ces relations occupent une place significative dans la vie homosexuelle montréalaise et présentent des modèles relationnels aux caractéristiques singulières. Très fréquent au début du XX<sup>e</sup> siècle, ce type de rapports tendra peu à peu à disparaître vers le milieu du siècle, alors que la culture gaie se consolidera.

L'environnement social et culturel du Red Light et des quartiers populaires favorise l'émergence de relations unissant un homme à un garçon mineur. En effet, la plupart de ces rapports s'inscrivent au sein d'une culture urbaine marquée par la présence de garçons de la rue et le foisonnement des loisirs commerciaux. La présence bien visible des garçons dans les rues, théâtres, restaurants et lieux de divertissement constitue pour des hommes à la recherche d'un jeune partenaire de multiples occasions d'entrer en contact avec un garçon. Pour plusieurs petits commerçants, leur boutique s'avère un espace propice pour faire connaissance avec des jeunes clients et parfois y avoir des rapports sexuels.

La plupart des relations unissant un homme à un garçon sont caractérisées par un lien de dépendance, mais aussi des avantages réciproques. En obtenant quelques avantages, monétaires ou récréatifs, les garçons qui se livrent à ce type de rapport élargissent aussi leur liberté. L'âge confère également à chaque partenaire une

position particulière au sein de la relation, qui s'accompagne d'un rôle sexuel déterminé. De par le statut auquel il est assigné, l'homme ou le garçon n'aura de rapports sexuels qu'avec un partenaire au statut différencié. Ce code tacite participe ainsi à la construction d'identités sexuelles qui imprégneront pour quelques décennies la vie homosexuelle montréalaise. Dans ce chapitre, j'étudierai donc relations entre homme et garçon d'âge mineur, en faisant ressortir la culture urbaine dans laquelle elles s'inscrivent, la nature du lien unissant les protagonistes, ainsi que les rôles et identités sexuelles qui en émergent. J'analyserai également la question complexe du consentement et de la coercition à l'intérieur de ce type particulier de relations.

#### **4.1 L'origine des plaintes**

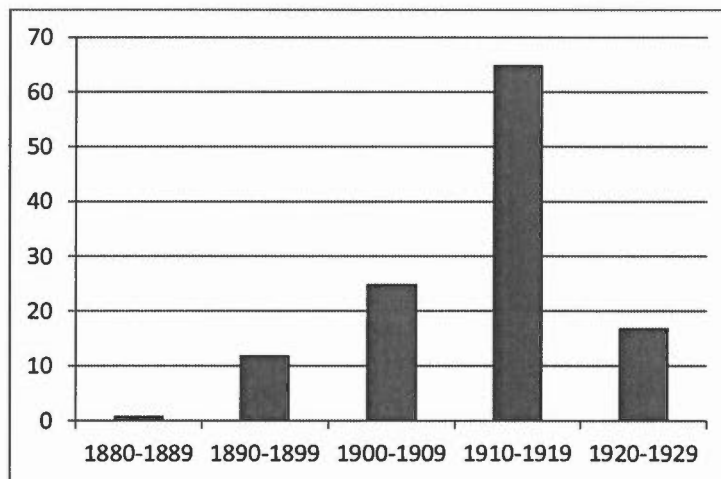
Il est impossible d'établir le nombre précis de relations entre homme et garçon figurant dans les archives judiciaires au cours de la période étudiée. D'une part, plusieurs dossiers ne mentionnent pas l'âge d'un ou des individus concernés. Si les recensements nous permettent de trouver quelques données supplémentaires, pour plusieurs cas, l'âge demeure inconnu. Aussi, il est fréquent que plusieurs individus soient impliqués dans une même affaire, qu'il s'agisse d'un homme fréquentant plusieurs garçons, ou quelques fois aussi, de plusieurs hommes fréquentant plusieurs garçons. Dans certaines affaires, des dossiers distincts sont constitués, alors que pour d'autres, l'ensemble des accusations sont rassemblées dans un même dossier. Il apparaît également d'intérêt d'établir une distinction entre les différents groupes d'âge présents, selon qu'il s'agisse d'enfants, de garçons pubères ou de jeunes hommes presque majeurs.

Ayant écarté les cas impliquant des jeunes enfants, j'ai retenu un total de 120 relations impliquant un homme et un garçon. Bien que la majorité légale soit à l'époque fixée à 21 ans, le profil des jeunes hommes âgés de 18 à 21 ans s'apparente davantage à celui des adultes. De plus, très peu d'entre eux entretiennent avec des

hommes plus âgés des relations comparables à celles observées entre homme et garçon, le plus souvent marquées par des rapports de dépendance. J'associe donc généralement ces individus à des hommes plutôt qu'à des garçons. Pour la plupart des cas considérés pour cette analyse, les garçons ont ainsi entre 12 et 17 ans, bien que certaines relations impliquant des garçons plus jeunes aient exceptionnellement été considérées. Il s'agit pour l'essentiel de cas où un homme fréquente plusieurs garçons, d'âges variés, ainsi que de relations présentant des caractéristiques les rapprochant davantage du modèle relationnel généralement observé entre un homme à un garçon pubère que de celui entre un homme et un enfant. Ces quelques exceptions se rapportent ainsi à des garçons qui, malgré qu'ils soient âgés de moins de 12 ans, ont néanmoins un profil similaire à celui de garçons plus âgés, caractérisé par une autonomie manifeste dans l'espace urbain, des sorties dans des lieux de divertissement, souvent jusqu'à des heures tardives, de même que la consommation de cigarettes.

Bien que dans les archives judiciaires, on retrouve des traces de relations entre homme et garçon mineur sur l'ensemble de la période étudiée, celles-ci sont relativement rares à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. On observe une augmentation constante jusqu'à la fin de la décennie 1910, pour ensuite constater une diminution au cours des années 1920, comme en fait foi le graphique suivant :

Figure 4.1 : Nombre de relations entre homme et garçon recensées



L'élagage des dossiers de cour aux archives nationales n'a contribué que de façon marginale à la diminution observée pour les années 1920. On constate en effet à partir des plumitifs une nette diminution du nombre de cas de grossière indécence, que ceux-ci impliquent des garçons mineurs ou non. Du côté de la Cour du Recorder, si le nombre de cas de délits liés à des actes homosexuels croît substantiellement au cours de la même décennie, la majorité de ceux-ci se rapportent toutefois en majorité à des rapports entre adultes. L'évolution observée jusqu'à 1920 tend à suivre celle du nombre total de cas recensés pour des délits se rapportant à des actes à caractère homosexuel, quel que soit l'âge des personnes impliquées. Constatant également une hausse du nombre d'accusations liées à des rapports homosexuels impliquant des garçons mineurs entre 1890 et 1907, Pierre Hurteau attribue celle-ci à l'entrée en vigueur du délit de grossière indécence en 1890 et à l'influence du discours de la médecine des perversions, qui auraient suscité une plus grande vigilance des parents à l'endroit des pratiques sexuelles de leurs fils avec des membres de la parenté ou du voisinage<sup>1</sup>. Si cette hypothèse peut paraître plausible, rien ne permet toutefois de la valider. D'autres facteurs sont sans doute à considérer, comme l'urbanisation, qui

<sup>1</sup> Pierre Hurteau, *Homosexualité, religion et droit au Québec : Une approche historique*, thèse de doctorat, Montréal, Université Concordia, 1991, p. 158.

favorise la promiscuité au sein des quartiers populaires, le développement d'une culture urbaine caractérisée par l'essor des loisirs commerciaux, de même que l'influence du discours des réformateurs sociaux et du mouvement de pureté sociale qui, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mènent des campagnes de plus en plus influentes, notamment à travers la Society for the Protection of Women and Children (SPWC)<sup>2</sup>. Toutefois, alors que l'exploitation sexuelle de jeunes filles figure au premier plan des préoccupations de la SPWC, la sexualité des garçons apparaît comme un problème nettement moins important. Aucune mention à ce sujet n'a effectivement été repérée dans les archives de la SPWC. C'est également dans ce contexte d'influence grandissante des campagnes en faveur de la protection des femmes et des enfants que se développe le système de justice juvénile, chargé de réguler les comportements des jeunes délinquants, considérés réformables, afin de les protéger du vice. C'est ainsi qu'est adoptée en 1908 la loi fédérale sur les jeunes délinquants et qu'est mise en place en 1912 la Cour des jeunes délinquants de Montréal<sup>3</sup>.

L'origine des diverses plaintes déposées ne nous permet pas d'établir de liens directs entre l'influence des campagnes du mouvement de réforme morale ou du développement du système de justice juvénile et les motivations derrière les dénonciations d'hommes fréquentant des garçons mineurs. Elle nous fournit toutefois quelques renseignements sur le rôle des membres de la famille ou du voisinage dans ces mises en accusation, de même que sur le consentement des garçons fréquentant des hommes. La plupart des plaintes sont déposées par un membre de la famille, un constable ou le garçon lui-même. En analysant de plus près les circonstances derrière ces dénonciations, on constate toutefois que les véritables instigateurs des mises en accusation sont parfois autres. En effet, plusieurs constables déposent une plainte à la

---

<sup>2</sup> Voir Gary Kinsman, *Regulation of Desire : Homo and Hetero Sexualities*, Montréal, Black Rose Books, 1996, 2e édition, p. 113.

<sup>3</sup> Tamara Myers, *Caught. Montreal's Modern Girls and the Law, 1869-1945*, Toronto, Toronto University Press, 2006, p. 133.



suite d'informations obtenues par des témoins, qu'il s'agisse d'un parent, d'un voisin ou du jeune lui-même. De même, plusieurs plaintes sont déposées par des garçons après qu'un parent ou un constable ait pris connaissance de la relation qu'ils entretenaient avec un homme.

En tenant compte des événements ayant conduit au dépôt des plaintes, il semble que ce soit le plus souvent la découverte, par un parent, de la relation que son fils entretient avec un homme qui mène à la mise en accusation de celui-ci, que cette plainte ait été déposée directement par le parent ou non. C'est souvent en s'inquiétant de l'absence de leur fils que des membres de la famille prennent connaissance des liens que celui-ci entretient avec un homme. C'est par exemple parce que son fils de 16 ans n'était pas encore rentré de son travail, dans la nuit du 27 au 28 janvier 1903, que la mère d'Adrien Robillard envoie son autre fils, en compagnie du constable Wilfrid Smith, à la boutique de plomberie de Joseph Henri Labelle, sur la rue Amherst. Ceux-ci constatent alors que le jeune Robillard est en compagnie de son patron, ainsi que de deux des amis de ce dernier. Interrogé par le constable Smith, Robillard avoue avoir eu des rapports sexuels avec Labelle au cours de la soirée et des jours précédents<sup>4</sup>. Les comportements suspects d'un garçon amènent ainsi certains parents à enquêter sur ses allées et venues. C'est aussi ce qui motive en mars 1897 le père de Philippe Naegelé à se présenter à l'appartement de Joseph Clément, sur la rue Cherrier, où son fils de 14 ans se rend presque quotidiennement depuis plus de deux mois. Le jeune Naegelé avoue alors à son père avoir eu plusieurs rapports sexuels avec Clément<sup>5</sup>. De même, c'est en apprenant que son fils de 15 ans avait rendez-vous avec un homme au coin de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, le soir du 26 octobre 1919, que Pierre Ouimet, s'y rend, accompagné d'un constable. Les deux hommes suivent alors le garçon et Joseph Roy, un plombier de

---

<sup>4</sup> *Le Roi c. Joseph Henri Labelle*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1903, dossier #173.

<sup>5</sup> *La Reine c. Joseph Clément*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1897, dossier #877.

45 ans, jusqu'à la demeure de ce dernier, sur la rue Saint-Urbain. Quelques instants après que son fils y soit entré, Ouimet et le constable font irruption. Lorsque Ouimet demande à son fils ce qu'il fait là, celui-ci lui répond : « c'est lui qui m'a amené pour me sucer »<sup>6</sup>. C'était cependant la cinquième fois qu'Ovila Ouimet rencontrait Roy.

Dans certains cas, le garçon confie de son propre gré à un parent ou à un proche fréquenter un homme. Après avoir eu des contacts sexuels les deux soirs précédents avec le même homme dans des salles de cinéma du boulevard Saint-Laurent, le jeune Charlemagne Vaudry fait part de son expérience à sa mère. C'est accompagné de celle-ci et de son oncle qu'il se rend ensuite chez son partenaire, Gustave Andrien<sup>7</sup>. Sans doute encouragé par sa mère, Vaudry dépose ensuite une plainte contre l'homme avec qui il a eu des échanges sexuels. Si certains garçons n'hésitent pas à avouer à un parent avoir eu des rapports homosexuels avec un homme, d'autres y mettent beaucoup plus de temps. C'est notamment le cas de Jean-Baptiste Rhéaume, 15 ans, qui, après avoir été conduit par son père à deux reprises chez le médecin en raison de douleurs persistantes à l'anus, finit par lui avouer en février 1894 avoir été sodomisé deux mois plus tôt par Jean-Baptiste Delongchamp, un voisin, dans le grenier à foin de sa maison de la rue Rachel<sup>8</sup>. Rhéaume attendra toutefois jusqu'en mai avant de déposer une plainte. Parfois, c'est sous la contrainte qu'un garçon finit par déclarer à un parent avoir fréquenté un homme. En juillet 1924, Exilda Bélanger admet ainsi à la cour avoir, avec son époux, sévèrement battu leur fils de 13 ans afin qu'il leur avoue avoir eu des rapports sexuels avec Odilon Cardinal, un menuisier de 42 ans résidant sur la rue voisine :

Je suis allée chercher mon petit garçon le 22 juin au soir chez l'accusé, mon petit garçon avait ses pantalons détachés; je l'ai amené à la maison il avait la figure comme un drap; ça fait que je me suis dit « Il doit se passer quelque chose dans

<sup>6</sup> *Le Roi c. Joseph Roy*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #1115.

<sup>7</sup> *Le Roi c. Gustave Andrien*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #763.

<sup>8</sup> *La Reine c. Jean-Baptiste Delongchamp*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1894, dossier #705.

cette maison là ». On lui a demandé ce qu'il avait eu, et l'enfant ne voulait pas parler; on l'a battu pour savoir ce qui se passait – il n'a pas voulu parler. Il y est retourné le 23 juin au soir et là on l'a battu tellement qu'il portait des marques et là il l'a déclaré.<sup>9</sup>

Il arrive parfois également que la plainte déposée par un parent après que son fils lui ait avoué avoir eu des contacts sexuels avec un homme entraîne d'autres dénonciations contre le même accusé. Après que son fils de 14 ans, apprenti tailleur, lui ait confié s'être fait faire à quelques reprises des fellations par Joseph Mercier, un journalier de 50 ans, Médéric Lacroix dépose le 10 septembre 1907 une plainte contre ce dernier<sup>10</sup>. Le jour même où Lacroix et son fils témoignent en cour, un autre garçon du voisinage, Ovila Gagnon, dépose à son tour une plainte contre Mercier, qu'il accuse de lui avoir fait une fellation le 14 août<sup>11</sup>. On ignore si le jeune Gagnon a été directement par Lacroix incité à porter plainte ou si ce sont des constables qui l'ont approché à la suite de révélations au procès de Mercier, mais il ne fait nul doute que cette seconde plainte, déposée le jour même de l'interrogatoire de Lacroix et de son fils, pour des faits survenus plus d'un mois plus tôt, soit liée à cette première affaire.

Bien qu'une part importante des plaintes soient déposées par des constables, il est plutôt rare que ceux-ci prennent connaissance par eux-mêmes de rapports sexuels entre un homme et un garçon. À l'exception des quelques cas où ils prennent sur le fait un homme et un garçon dans un théâtre, un parc ou un autre lieu public, la plupart des plaintes provenant de constables sont déposées après que ceux-ci aient été informés par des témoins, le plus souvent des voisins. Dans quelques cas, des résidents alertent la police après avoir remarqué des actes commis à l'extérieur. C'est par exemple à la suite d'informations transmises par des citoyens, le 31 juillet 1899, à l'effet qu'un homme se livrait à des attouchements sur des garçons dans un champ

---

<sup>9</sup> *Le Roi c. Odilon Cardinal*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1924, dossier #4308.

<sup>10</sup> *Le Roi c. Joseph Mercier* Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1907, dossier #2035.

<sup>11</sup> *Le Roi c. Joseph Mercier*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1907, dossier #2078.

près de la rue Nicolet, que des constables surveillent les lieux et y découvrent Philius Le Roy, un instituteur de 39 ans, en compagnie de Joseph Gauthier, un garçon de 12 ans. Interrogé par Thomas O'Farrell, chef de police de la ville de Maisonneuve, le jeune Gauthier lui avoue s'être fait masturber à deux reprises par Le Roy<sup>12</sup>. Mais c'est dans des lieux privés que se déroulent la grande majorité des actes pour lesquels des témoins alertent les autorités. Les voisins jouent donc un rôle clé dans ces mises en accusation. Cela n'est pas sans rappeler les cas d'autres infractions aux normes et aux lois, tels les cas de violence conjugale analysés par Kathryn Harvey. Celle-ci constate en effet que dans les quartiers ouvriers du XIX<sup>e</sup> siècle, les voisins sont, après les membres de la famille, les principaux plaignants dans les dossiers de violence conjugale étudiés<sup>13</sup>. Harvey souligne cependant que c'est surtout lorsqu'une certaine limite est franchie que des voisins portent plainte, autrement, des actes d'une violence plus limitée seront tolérés. Il semble qu'un tel discernement soit moins envisageable dans les cas d'hommes ayant des contacts sexuels avec des garçons, tant la nature de ces actes contrevient à la norme. Il n'est toutefois pas exclu que des voisins soient moins prompts à dénoncer une relation impliquant un garçon plus âgé, perçu comme étant plus susceptible d'y consentir, mais cette hypothèse reste impossible à valider.

Certains témoins résident dans le même immeuble qu'une ou des personnes impliquées dans les actes qu'ils dénoncent. C'est notamment le cas de tenancières de maisons de chambres, telle Léocadie Bélair, qui tient une maison sur la rue Sainte-Catherine Est, à l'angle d'Iberville, et qui en juillet 1923 dénonce à la police un de ses chambreurs, Louis Nantel, qu'elle surprend à faire une fellation à un garçon. Bélair mentionne à la cour qu'on l'avait avertie des comportements de Nantel, qui avait d'ailleurs déjà été condamné pour des actes semblables :

---

<sup>12</sup> *La Reine c. Philius Le Roy*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1899, dossier #1240.

<sup>13</sup> Kathryn Harvey, « Amazons and Victims: Resisting Wife-Abuse in Working-Class Montréal, 1869-1879 », *Journal of the Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, vol. 2, n° 1 (1991), p. 143.

Je connais l'accusé. Je l'ai vu qui était avec un petit garçon à faire du mal avec; le petit garçon était debout et l'accusé le travaillait avec son membre dans bouche. Je suis restée très surprise et n'ai pu m'empêcher de le traiter de cochon et de salop. Je l'ai vu de mes yeux faire l'acte indigne malgré qu'il dit que ce n'est pas vrai. La police le guettait depuis bien longtemps. Maintenant il a déjà été six mois en prison pour la même chose. Il a resté neuf ans chez nous / on m'avait maintes fois averti de sa conduite mauvaise mais je ne voulais pas le croire. Il s'est absenté pendant six mois pour aller en prison.<sup>14</sup>

Dans sa plainte, Bélair accuse son chambreur d'avoir commis des gestes de nature sexuelle sur deux garçons vivant dans le même immeuble et sur un autre, âgé de 13 ans, résidant sur la rue d'Iberville. C'est aussi après avoir été directement témoin d'attouchements sexuels sur deux jeunes apprentis de 15 ans que Frère Ludovic, supérieur au Patronage des Petits Apprentis de Saint-Vincent-de-Paul, sur la rue De La Gauchetière, dénonce le 18 mai 1905 Albert Rame, voyageur de commerce de 48 ans<sup>15</sup>. Dans sa plainte, Frère Ludovic fait aussi mention d'autres actes semblables impliquant trois autres garçons. On ignore toutefois si ces gestes ont eu lieu dans l'enceinte du Patronage ou dans un autre lieu environnant.

Le plus souvent, les informations transmises par des témoins se rapportent à des actes ayant lieu dans des résidences privées ou des commerces. C'est par exemple à la suite de renseignements obtenus par des voisins que la police surveille en février 1914 la boutique de réparation de chaussures de Peter Papas, situé sur la rue De La Gauchetière. Ces informations permettront à un constable de surprendre Papas sur le point de sodomiser un garçon de 14 ans<sup>16</sup>. C'est également après avoir reçu des plaintes de gens du secteur à l'effet qu'Antonio Paulus recevait des garçons dans son commerce de cirage de chaussures de la rue Notre-Dame, dans Saint-Henri, que la police approche en septembre 1915 un garçon du quartier afin de piéger le

---

<sup>14</sup> *Le Roi c. Louis Nantel*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1923, dossier #3991.

<sup>15</sup> *Le Roi c. Albert Rame*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1905, dossier #892.

<sup>16</sup> *Le Roi c. Peter Papas*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #774.

commerçant<sup>17</sup>. C'est également après qu'un voisin les ait informés, en avril 1916, qu'un garçon se rendait chez Elfrontino Gagra, sur la rue Hermine, que des constables pénètrent dans l'appartement et surprennent l'homme de 34 ans en compagnie de Cyril Laidlaw, un garçon de 13 ans. Gagra et son partenaire avaient tous deux le pantalon ouvert. Laidlaw avouera ensuite à la cour s'être rendu plusieurs fois chez Gagra et s'y être fait sodomiser<sup>18</sup>. Il arrive aussi parfois que ce soit lors d'une autre affaire que des voisins se manifestent afin d'informer les autorités des relations d'un accusé. C'est par exemple à la suite de l'arrestation, en mars 1918, de George Ethington, pour vol, qu'un voisin rapporte à la police que celui-ci recevait des garçons dans son appartement de la rue De L'Église, à Verdun. Les constables approchent les garçons en question, qui leur avouent qu'un d'entre eux, âgé de 15 ans, s'est fait masturber par Ethington<sup>19</sup>.

Une part considérable des plaintes contre des hommes fréquentant des garçons sont cependant déposées par leur partenaire. Il ne fait nul doute que plusieurs garçons dénoncent un homme avec lequel ils ont eu des rapports sexuels auxquels ils n'ont jamais consenti. Ainsi en est-il d'Omer Mallette, vendeur de journaux de 14 ans, qui dénonce en février 1896 Ernest Dionne, 37 ans, pour lui avoir fait des attouchements dans des toilettes de l'Université Laval, sur la rue Saint-Denis. Avec d'autres vendeurs de journaux, Mallette s'était réfugié au sous-sol de l'Université Laval pour se réchauffer. Dionne, qui travaille comme journalier à l'université, a proposé à Mallette de l'accompagner à l'étage, sous prétexte qu'il y faisait plus chaud. Dans une salle de toilettes, il fait couler de l'eau chaude et déboutonne le pantalon du garçon en lui demandant « Aimes-tu à te faire flatter? ». Mallette lui exprime son refus et parvient à quitter les lieux. Dionne le supplie de ne rien dire et lui promet de

<sup>17</sup> *Le Roi c. Stanley Goldson*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1916, dossier #174.

<sup>18</sup> *Le Roi c. Elfrontino Gagra*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1916, dossier #268.

<sup>19</sup> *Le Roi c. George Ethington*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1918, dossier #378.

l'argent, mais une fois sorti de l'immeuble, Mallette dénonce Dionne à un constable rencontré au coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis<sup>20</sup>. Il en est également ainsi pour Oscar L'Hérault, 14 ans et messenger pour la Pharmacie Leduc, qui rencontre en mars 1918 Joseph Dumont dans le tramway de la rue Ontario. Après avoir demandé au garçon où il travaillait, Dumont le suit alors que celui-ci effectue des livraisons. À différents moments, il tente de l'embrasser et lui fait des attouchements. L'Hérault s'en plaint à son gérant, qui demande à un détective de surveiller Dumont. Celui-ci est finalement arrêté sur la rue Ontario, après avoir embrassé L'Hérault<sup>21</sup>.

Il est cependant plus fréquent qu'un garçon dépose une plainte contre son partenaire après que leur relation ait été découverte par un tiers. C'est par exemple après avoir été intercepté et interrogé par le constable Philéas Charron à sa sortie de l'appartement de Michel Grenier, sur la rue Beaudry, qu'Augustin McCliche, 14 ans, dépose le 26 mars 1914 une plainte contre l'homme avec lequel il a eu quelques instants plus tôt un rapport sexuel<sup>22</sup>. Une dame résidant en face de l'appartement de Grenier avait alerté le constable. McCliche et Grenier avaient passé une partie de l'après-midi ensemble après s'être rencontrés sur le boulevard Saint-Laurent. Après avoir lui avoir d'abord proposé d'aller au cinéma, Grenier avait emmené McCliche au bar d'un hôtel, où il avait bu un brandy et une bière et acheté un paquet de cigarettes au garçon. Grenier avait pris soin de demander à McCliche de garder une certaine distance et d'entrer quelques instants après lui dans son appartement afin de ne pas éveiller les soupçons. La collaboration de McCliche laisse croire que celui-ci a consenti à se rendre chez Grenier. Une fois dans l'appartement, McCliche fait une fellation à Grenier et celui-ci introduit une chandelle dans l'anus du garçon. Il est probable que c'est sous la pression de l'agent Charron que McCliche ait déposé sa

<sup>20</sup> *La Reine c. Ernest Dionne*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1896, dossier #250.

<sup>21</sup> *Le Roi c. Joseph Dumont*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1918, dossier #464.

<sup>22</sup> *Le Roi c. Michel Grenier*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #266.

plainte. Il est en effet fréquent que les autorités enjoignent des garçons à dénoncer ou à témoigner contre leur partenaire. Par exemple, lors de son contre-interrogatoire, en janvier 1908, dans le procès de William Plouffe, un commerçant ayant eu des rapports sexuels avec au moins six garçons de 9 à 17 ans, Henri Hillman, 12 ans, admet avoir été arrêté, détenu en cellule et incité à témoigner contre Plouffe, qu'il fréquentait depuis un an. Lorsque l'avocat de l'accusé, M<sup>e</sup> Saint-Julien, demande à Hillman si on lui a promis quelque chose pour témoigner comme il venait de le faire, celui-ci répond par l'affirmative, ajoutant que la police lui aurait promis la clémence : « Les détectives m'ont dit de dire la vérité. Les détectives ont dit : Dis la vérité et ils vont te lâcher »<sup>23</sup>. De plus, *Le Canada français et le Franco-Canadien* rapportent que c'est par hasard que la police a mise au jour l'affaire. En effet, après qu'un incendie ait ravagé le commerce de Plouffe, les pompiers y ont trouvé maints objets volés. Les enquêteurs ont ensuite découvert que Plouffe encourageait des garçons à commettre des vols pour ensuite leur acheter leur butin. Accusé de recel, Plouffe fait l'objet d'une enquête préliminaire. C'est au cours de celle-ci que les interrogatoires menés auprès des garçons révèlent la nature des liens qu'ils entretenaient avec Plouffe<sup>24</sup>. Ainsi, pour de nombreuses plaintes d'un garçon contre son partenaire, et à plus forte raison lorsque celles-ci sont déposées à la suite d'une opération policière, il serait malavisé d'y voir nécessairement une dénonciation de plein gré et une absence de consentement.

En plus des pressions policières, celles exercées par des membres de la famille doivent également être prises en compte dans la compréhension des motivations derrière la dénonciation d'un homme par son jeune partenaire. Il est en effet fréquent qu'un garçon porte plainte contre l'homme qu'il fréquente à la suite de la découverte de cette relation par un parent. C'est après que sa mère ait intercepté des lettres que

<sup>23</sup> *Le Roi c. William Plouffe*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #200.

<sup>24</sup> « Choses du Canada », *Le Canada français et le Franco-Canadien*, 6 mars 1908, p. 3.



son amant, Sigefroid Leclerc, lui envoyait que Wilfrid Poirier, 17 ans, porte plainte contre l'homme qu'il fréquente depuis près d'un an. La mère de Poirier avoue ensuite à la cour avoir brûlé, sous la recommandation de son époux, les lettres en raison de leur opposition à cette relation : « je ne voulais pas qu'il se rencontre avec lui, parce que c'était un mauvais compagnon pour lui »<sup>25</sup>.

Dans d'autres cas, les motivations poussant un garçon à dénoncer son partenaire sont plus nébuleuses. Il arrive parfois qu'un jeune porte plainte après avoir eu à plusieurs reprises des rapports sexuels avec un homme sur une longue période. C'est ainsi qu'en août 1895, Origène Robert, 12 ans, porte plainte contre Thomas Delorme, à qui il a fait une fellation sur les berges du fleuve, à Maisonneuve. Dans son témoignage, Robert affirme avoir depuis deux ans de tels rapports avec Delorme, en échange d'argent :

Lundi le cinq d'août courant vers deux heures de l'après-midi je suis parti avec l'accusé et nous sommes allés en chaloupe, nous nous sommes rendus à Maisonneuve, nous avons débarqué de chaloupe et nous avons pêché jusqu'à vers sept heures et demie. L'accusé m'a alors amené sur la grève en arrière des cabanes à chaloupe, il commençait alors à faire noir, rendu là l'accusé a embarqué sur moi il est demeuré sur moi un instant et ensuite il a déboutonné son pantalon, il a mis ses parties privées dans ma bouche et je l'ai sucé, pendant environ dix minutes. Quand j'ai eu fini l'accusé m'a donné vingt cinq centins.

À plusieurs reprises auparavant et ce depuis deux ans l'accusé a agi avec moi comme je viens de le dire plus haut et à chaque fois il me payait.<sup>26</sup>

On ignore les raisons précises qui ont amené Robert à dénoncer son partenaire après deux ans de fréquentation. Dans l'optique où aucune pression policière ou familiale n'aurait été exercée, il est possible que Robert, qui consentait au départ à ces rapports, ait choisi d'y mettre un terme après avoir trouvé, à 12 ans, une source de revenus plus satisfaisante et davantage conforme à ses principes moraux. Il en va de même pour Robert Wicks qui, après une vingtaine de rencontres, dénonce Albert Bagot. De l'été 1918 à février 1919, Bagot offrait de l'argent et des laissez-passer de théâtre à

<sup>25</sup> *Le Roi c. Sigefroid Leclerc*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1913, dossier #248.

<sup>26</sup> *La Reine c. Thomas Delorme*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1895, dossier #1241.

Wicks, avec qui il avait chez lui des rapports sexuels. Contre-interrogé par Bagot, Wicks, qui est âgé de 14 ans, admet à la cour avoir demandé à celui-ci de l'argent, arguant que son père était sans travail et qu'il n'avait rien à manger chez lui<sup>27</sup>. Il est possible que la situation financière de la famille de Wicks se soit améliorée entre le début de sa relation avec Bagot et le dépôt de sa plainte. Wicks lui-même s'est vraisemblablement trouvé du travail, puisqu'il se présente comme peintre lorsqu'il dénonce Bagot, alors qu'il était écolier lorsqu'il a commencé à le fréquenter.

D'autres intérêts particuliers conduisent parfois un garçon à déposer une plainte contre son partenaire. C'est par exemple peu de temps après avoir été arrêté avec son cousin Émile Charbonneau, 17 ans, pour le vol d'un sac de cuir dans un bureau d'avocat qu'Alfred Laurier, 18 ans, dépose en mars 1910 une plainte contre Michel Grenier, Christis Sevis et Louis Lyons. Laurier accuse alors ces trois hommes d'avoir eu des rapports sexuels avec lui ou avec son cousin au cours des deux mois précédents. Cela fait toutefois plus de deux ans que Laurier fréquente Grenier. Le dépôt de la plainte contre les trois hommes survient après que les accusations pour le vol du sac de cuir aient été retirées. Il est possible, comme l'a suggéré dans son contre-interrogatoire M<sup>c</sup> Deguire, l'avocat de Grenier, Sevis et Lyons, qu'on ait offert à Laurier et Charbonneau le retrait de la plainte pour vol en échange de la dénonciation des trois hommes qu'ils fréquentaient<sup>28</sup>.

Si plusieurs garçons ont vraisemblablement subi des pressions de leur entourage ou de la police, ou avaient un intérêt particulier à dénoncer leur partenaire adulte, il est également probable en revanche que d'autres se soient refusés à porter plainte. La peur de représailles de l'homme avec lequel ils ont eu des contacts sexuels, la crainte de ne pas être cru par les membres de leur famille ou par la justice,

---

<sup>27</sup> *Le Roi c. Albert Bagot*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #176.

<sup>28</sup> *Le Roi c. Michel Grenier, Christis Sevis et Louis Lyons*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1910, dossier #113.

ainsi que la honte associée au fait d'avoir eu des rapports homosexuels sont autant de facteurs qui ont pu freiner un garçon n'ayant pas consenti à une relation avec un homme à dénoncer ce dernier. Si, comme il a été évoqué plus haut, les relations entre homme et garçon sont sans doute surreprésentées dans les dossiers de cour en comparaison avec les relations consensuelles entre adultes, il est toutefois à considérer que plusieurs relations non consensuelles entre homme et garçon n'ont sans doute pas mené au dépôt d'une plainte et n'ont par conséquent laissé aucune trace dans les archives judiciaires.

#### 4.2 Garçons de la rue et *suceux de cul*

Alors que dans la culture urbaine de New York du tournant du siècle, les hommes fréquentant des garçons mineurs sont désignés comme *wolves*, *jockers* ou *husbands* et leurs jeunes partenaires comme *punks*<sup>29</sup>, aucun terme argotique comparable ne semble s'imposer au sein de la culture urbaine montréalaise de la même époque. Toutefois, si elles désignent a priori tout individu masculin pratiquant la fellation, les épithètes de *suceux de cul* ou simplement *suceux* et leurs équivalents anglais de *cock sucker* et de *sucker* sont parfois attribuées à un homme fréquentant des garçons. Les termes *suceux de cul* ou *cock sucker* n'ont vraisemblablement pas la même signification à Montréal qu'au sein de la culture homosexuelle de Newport, au Rhode Island, du début du XX<sup>e</sup> siècle et étudiée par Chauncey. En effet, alors que ce dernier rapporte que le qualificatif *cock sucker* y est synonyme de *fairy* et désigne des hommes adoptant une identité et un rôle sexuel associé au genre féminin<sup>30</sup>, à Montréal, il s'applique davantage à des hommes qui, sans adopter une identité féminisée, se livrent à des pratiques sexuelles orales auprès de garçons ou plus largement, fréquentent des garçons.

<sup>29</sup> George Chauncey, *Gay New York : Gender, Urban Culture, and the Making of the Gay Male World, 1890-1940*, New York, Basic Books, 1994, p. 87-89.

<sup>30</sup> Chauncey, « Christian Brotherhood or Sexual Perversion? Homosexual Identities and the Construction of Sexual Boundaries in the World War One Era », *Journal of Social History*, n° 19 (hiver 1985), p. 192.

Les hommes ayant des rapports sexuels avec des garçons et dont les archives judiciaires font mention sont pour la plupart des journaliers, travailleurs qualifiés ou petits commerçants. Ils sont pour la grande majorité Canadiens français, bien que l'on retrouve un certain nombre d'anglophones, nés au pays ou dans les îles britanniques, de même que quelques Grecs, un Français, un Belge et un Canadien d'origine indienne. La plupart de ces hommes sont célibataires, mais on remarque une proportion légèrement plus faible d'hommes mariés que pour l'ensemble des relations homosexuelles recensées. Pour les hommes fréquentant des garçons et dont on connaît l'âge, on remarque que 29 % d'entre eux sont âgés entre 18 et 29 ans, 35,5 % entre 30 et 39 ans, 29 % entre 40 et 49 ans et 6,5 % ont 50 ans ou plus. Leur âge moyen est de 36 ans. Bien que l'on retrouve une proportion importante d'hommes dans la vingtaine, il est à noter que ceux-ci fréquentent généralement des garçons considérablement plus jeunes, avec le plus souvent un écart d'âge d'environ 10 ans. Il ne s'agit ainsi pas de relations unissant des hommes à peine majeurs à des jeunes hommes sur le point de le devenir. On retrouve d'ailleurs très peu de relations de ce type dans l'ensemble des dossiers recensés. S'il n'est pas rare que certains hommes résident en pension, la plupart vivent en appartement ou possèdent leur propre maison. Les commerçants résident généralement dans l'immeuble abritant leur boutique, leur demeure se situant le plus souvent à l'arrière de celle-ci.

Pour leur part, les garçons fréquentant des hommes viennent pour l'essentiel d'un milieu ouvrier. Les plus jeunes d'entre eux sont généralement sans emploi et fréquentent l'école. Plusieurs occupent cependant un travail salarié, parfois dès l'âge de 13 ans. La nature de ces emplois varie, mais l'on retrouve ici aussi une prédominance d'emplois ouvriers. Chez les plus âgés, on retrouve quelques apprentis (plombiers, menuisiers, tailleurs, typographes, bourreurs). À l'instar de leurs partenaires, les garçons sont très majoritairement canadiens-français. On retrouve quelques anglophones, généralement nés au Canada, de même qu'un Canadien d'origine italienne. La presque totalité des garçons vivent chez leurs parents, en

milieu populaire, particulièrement dans le secteur du Red Light et dans les quartiers Saint-Jacques et Sainte-Marie. On retrouve également quelques cas de garçons pensionnaires au sein d'institutions religieuses ou organismes de bienfaisance.

Du large éventail de relations entre hommes et garçons mineurs, il s'en dégage quelques généralités sur la nature des pratiques observées. L'une des caractéristiques les plus notables se rapporte à la constance dans la position occupée par chaque individu dans ses diverses fréquentations. En effet, si plusieurs dossiers de cour nous révèlent qu'il est fréquent que des hommes, et plus rarement des garçons, aient des rapports sexuels avec plus d'un partenaire au cours d'une même période, on constate que ces différents partenaires appartiennent presque toujours à la même catégorie d'âge. Ainsi, un homme ne fréquentera que des garçons mineurs et un garçon mineur ne fréquentera que des hommes. Ce constat corrobore les observations de Chauncey, pour New York, à la même époque, selon lesquelles

Wolves generally did not seek sexual encounters with other "men," in which they might have been forced into sexual roles that would have compromised their own masculine identification, but only with punks or fairies, males ascribed lower status because of their youth or effeminacy.<sup>31</sup>

Les rares mentions recensées d'hommes fréquentant à la fois des garçons mineurs et d'autres hommes concernent des hommes ayant des relations avec des garçons âgés d'au moins 16 ans. On peut supposer que ceux-ci étaient considérés par leurs partenaires davantage comme des jeunes hommes que comme des garçons. Cependant, s'il n'est pas rare qu'un homme ait des rapports sexuels avec plus d'un garçon simultanément, ceux-ci n'ont en revanche pratiquement jamais de contacts sexuels entre eux. De même, pour les quelques cas où des hommes ont conjointement des rapports sexuels avec un ou des garçons, ces hommes n'ont en aucune occasion des contacts sexuels entre eux.

---

<sup>31</sup> Chauncey, *op. cit.*, p. 89.

Contrairement à New York, aucune trace avérée de l'existence de *fairies*, ces hommes à l'identité féminisée avec lesquels des hommes dits normaux ont des relations sexuelles, n'a été remarquée dans les sources consultées. Bien que l'on retrouve, principalement au sein de clubs privés, quelques cas d'hommes adoptant certains attributs associés au genre féminin, voire se définissant explicitement comme des femmes, on ne pourrait avancer avec certitude qu'il s'agit ici du même phénomène. Comme les *punks*, les *fairies* n'ont de relations sexuelles qu'avec des hommes dits normaux et jamais avec d'autres *fairies*. Or, des quelques cas d'hommes à l'identité féminisée dont on retrouve des traces à Montréal, la plupart ont des relations sexuelles avec d'autres hommes à l'identité ou l'apparence similaire. De plus, Chauncey souligne que les *fairies* adoptent toujours un rôle passif, associé à la femme, dans leurs relations sexuelles. Or, les quelques cas recensés à Montréal d'hommes à l'identité féminisée adoptent des rôles sexuels variables et parfois interchangeables. En revanche, dans le cas des relations entre homme et garçon, le rôle sexuel de chacun paraît nettement plus établi et constant, à l'instar de ceux des *punks* et des *wolves*. Chauncey mentionne effectivement que les *wolves* adoptent généralement un rôle actif, associé à la masculinité, dans leurs relations sexuelles : « Wolves combined homosexual interest with a marked masculinity. None of them behaved effeminately or took feminine nicknames, and few played the "woman's part" in sexual relations – and then only secretly »<sup>32</sup>. Dans la quasi-totalité des relations entre homme et garçon recensées, l'homme exerce effectivement un rôle sexuel actif. Dans tous les cas où la sodomie est pratiquée, c'est l'homme qui pénètre le garçon. Aucune exception n'a été remarquée. Cette constance absolue démontre l'assignation indéniable de rôles sexuels déterminés au sein des relations entre homme et garçon.

---

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 89.

En ce qui concerne les autres types de contacts sexuels, soit la masturbation et la fellation, il en ressort également que les hommes adoptent un rôle actif alors que les garçons ont un rôle passif. La notion de rôles actif et passif peut être interprétée de diverses façons. Si, comme Chauncey l'évoque, le rôle actif est associé au genre masculin et le rôle passif est davantage associé au genre féminin, ou à tout le moins à une transgression plus importante de la masculinité, lorsque des pratiques sexuelles autres que la sodomie ont cours entre un homme et un garçon, la dimension genrée des rôles sexuels de chaque partenaire apparaît moins évidente. On constate toutefois que l'homme exerce toujours son contrôle sur les gestes posés. Sur l'ensemble des cas recensés pour lesquels on dispose de l'information, c'est systématiquement l'homme qui initie les contacts sexuels. Et le plus souvent, le garçon reçoit, en restant plus ou moins passif, les gestes posés par son partenaire à son endroit. Le modèle qui se dégage des relations entre homme et garçon étudiées, marqué par des rapports de pouvoir, fondés sur l'âge et des privilèges d'ordre économique, tend à reproduire un schéma similaire à celui caractérisant les relations entre partenaires de sexe opposé. Dans son analyse de ce même type de relations, à Londres, au début du XX<sup>e</sup> siècle, Matt Houlbrook remarque que les rapports de subordination propres aux relations entre homme et garçon tendent d'ailleurs à éclipser leur dimension homosexuelle. En effet, pour plusieurs de ces hommes, fréquenter des rapports avec un garçon ne différerait pas substantiellement de rapports avec une jeune femme :

Differences of class and age were similarly gendered, structuring a hierarchy of masculinities that opened up further erotic and emotional possibilities. Age differences, for example, were mapped onto the opposition between masculine and feminine, dominant and subordinate. In working-class neighborhoods, one man recalled, "opinion... was that homosexuality consisted of older men taking young boys as female substitutes... I don't think that people regarded it as a homosexual act. It was a homosexual situation satisfying a heterosexual need."<sup>33</sup>

Dans la grande majorité des cas étudiés où il y a fellation, elle est pratiquée par l'homme sur le garçon. Puisque l'homme se trouve dans la position de celui qui reçoit

---

<sup>33</sup> Matt Houlbrook, *Queer London : Perils and Pleasures in the Sexual Metropolis, 1918-1957*, Chicago, University of Chicago Press, 2006, p. 174.

dans sa bouche un sexe masculin, on pourrait considérer que c'est lui qui se trouve à incarner un rôle associé au genre féminin, mais ce serait négliger là le contrôle qu'il exerce sur la situation. Il conserve ainsi en ce sens un rôle actif, comparable à celui qu'il occupe lorsqu'il sodomise un garçon. Puisqu'il est à première vue celui qui reçoit le plaisir, l'individu qui reçoit une fellation pourrait être perçu comme celui occupant une position privilégiée, mais l'intérêt manifesté par de nombreux hommes à pratiquer une fellation sur un garçon, parfois contre la volonté manifeste de ce dernier, démontre que c'est avant tout pour leur propre plaisir qu'ils se livrent à cette pratique. On constate également que les cas où un homme cherche à recevoir une fellation d'un garçon sont somme toute rares, ce qui laisse croire que les hommes fréquentant des garçons ont généralement un plus grand intérêt à faire une fellation à un garçon qu'à en recevoir une. Il est d'ailleurs fréquent qu'un homme donne de l'argent ou une autre rétribution au garçon à qui il a fait une fellation. George Taillefer, 16 ans, admet par exemple à la cour en novembre 1922 avoir reçu, pendant une période de trois mois, plusieurs fellations de Henri Labelle, pour lesquelles ce dernier lui donnait entre 50 ¢ et 1 \$<sup>34</sup>.

De l'ensemble des cas recensés où un garçon fait une fellation à un homme, c'est ainsi toujours ce dernier qui en fait la demande. Il faut toutefois prendre en compte que les tribunaux accordent un traitement différencié aux garçons, qui sont généralement considérés comme victimes de leur partenaire. De plus, les pressions des constables et des membres de la famille incitent les garçons à se présenter dans un rôle passif, plaidant avoir subi les initiatives de leur partenaire. Il n'est donc pas exclu que certains garçons aient sollicité des hommes afin d'obtenir des faveurs sexuelles, monnayées ou non. Toutefois, malgré les tentatives de certains avocats de la défense, on ne retrouve aucun aveu en ce sens. Plusieurs des garçons qui acceptent de se faire masturber ou de recevoir une fellation sont toutefois plus réticents à faire une

---

<sup>34</sup> *Le Roi c. Henri Labelle*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1923, dossier #5120.



fellation à leur partenaire. Ainsi, Henri Hillman, 12 ans, avoue à la cour, en janvier 1908, s'être fait masturber à plusieurs reprises pendant près d'un an par William Plouffe, l'avoir masturbé une fois, mais dit avoir refusé de lui faire une fellation : « Il a essayé à faire prendre ses parties dans la bouche, mais je n'ai pas voulu »<sup>35</sup>. De même, lorsqu'en octobre 1920 il accepte de se rendre avec Majorique Grenier, 51 ans, à la chambre que ce dernier loue sur le boulevard Saint-Laurent, Albert Sears, 17 ans, accepte de recevoir une fellation de son compagnon, mais refuse de lui rendre la pareille lorsque celui-ci le lui demande<sup>36</sup>. En plus d'illustrer le désintéret de plusieurs garçons à pratiquer la fellation, ces exemples de réticence démontrent également que les garçons disposent souvent, dans leurs rapports avec leur partenaire plus âgé, de la possibilité de refuser de se livrer à des pratiques sexuelles auxquelles ils ne consentent pas. Ainsi, les récits de nombreux garçons, lors de leur témoignage en cour, mettent souvent en évidence une ouverture à se prêter à certains actes sexuels et un refus à participer à d'autres. Le plus souvent, lorsqu'un garçon exprime son opposition à pratiquer une fellation ou à masturber son partenaire, celui-ci se résigne sans insister davantage.

Une dynamique similaire caractérise les autres échanges sexuels, qu'il s'agisse d'attouchements ou de masturbation. En effet, bien que les garçons soient plus enclins à masturber l'homme qu'ils fréquentent qu'à lui faire une fellation, nombreux sont ceux qui s'en tiennent à se laisser passivement toucher. Ici aussi, l'homme exerce toujours son contrôle sur les gestes posés et c'est à tout coup lui qui initie les premiers contacts sexuels. Très souvent, l'homme ne cherche pas à se faire caresser par son jeune partenaire, préférant le toucher ou lui faire une fellation. Lorsqu'il est interrogé par le procureur au procès de Victor Lévesque, accusé en juin 1909 d'avoir eu des rapports sexuels avec plusieurs garçons, Emmanuel Trépanier,

---

<sup>35</sup> *Le Roi c. William Plouffe*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #200.

<sup>36</sup> *Le Roi c. Majorique Grenier*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1920, dossier #4398.

âgé de 13 ans, qui s'est fait faire à quelques reprises des fellations par Lévesque, affirme que celui-ci ne lui a jamais demandé de le toucher :

Q Combien de fois a-t-il commis de ces actions indécentes avec vous?

R Quatre fois.

Q Où?

R Deux fois dans l'escalier du théâtre Français et deux fois dans le « grill room » toujours au théâtre Français.

Q Vous êtes positif quant au nombre de fois?

R Oui monsieur.

Q Qu'est-ce qu'il vous a fait?

R Il m'a sucé.

Q Quoi?

R La graine.

Q A-t-il exigé que vous fassiez des attouchements sur ses parties?

R Non.<sup>37</sup>

Plusieurs hommes préfèrent ainsi masturber leur jeune partenaire plutôt que de se faire masturber par celui-ci. Il est cependant fréquent qu'un homme cherche aussi à recevoir des caresses. Mais à l'instar des rapports oraux, il n'est pas rare qu'un garçon se laisse masturber, mais se montre réticent à masturber son partenaire. Aussi, certains hommes semblent conscients qu'il apparaît plus exigeant pour plusieurs garçons de masturber un homme que de se faire masturber. Philippe Naegelé, un garçon de 14 ans qui s'est fait masturber sur une base presque quotidienne pendant trois mois par un homme de son voisinage, rapporte qu'à deux ou trois reprises, son partenaire lui a ainsi donné de l'argent afin qu'il le masturbe à son tour :

Après m'avoir déboutonné, l'accusé m'a pris les parties privées et il m'a branlé avec sa main. Ça duré deux ou trois heures; mais il m'a branlé qu'une fois ce soir-là; il m'a sucé mes parties privées avec sa bouche. Je suis parti ensuite pour m'en retourner chez nous. Ensuite, j'y suis allé presque tous les jours pendant deux ou trois mois et il m'a branlé quatre fois ou cinq fois par semaine, une partie dans le mois de janvier, car ça commencé dans le mois de janvier. Un soir, j'étais resté et papa est venu me chercher et il m'a demandé ce que je faisais là et je lui ai dit ce qui s'était passé.

L'accusé me donnait quelque fois de l'argent pour le branler. Il m'a donné ainsi de l'argent deux ou trois fois dans ce but-là.<sup>38</sup>

<sup>37</sup> *Le Roi c. Victor Lévesque*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1909, dossier #290.

<sup>38</sup> *La Reine c. Joseph Clément*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1897, dossier #877.

Qu'il s'agisse de masturbation ou de fellation, il semble que les garçons soient ainsi généralement plus prompts à adopter un rôle passif. Les hommes parviennent plus aisément à convaincre un garçon de se laisser caresser que de masturber leur partenaire. À l'exception du baiser mentionné plus haut, donné par Joseph Dumont à Oscar L'Hérault, on ne retrouve pour l'ensemble des relations entre homme et garçon recensées qu'une seule autre mention de baiser, soit lorsque Léopold Clément, 14 ans, embrasse en avril 1917 Arthur Debuisseau, 31 ans, et Hervé Pageau, 27 ans, après avoir eu des rapports sexuels avec les deux hommes, dans une chambre de la rue Hôtel-de-Ville<sup>39</sup>. Bien qu'il demeure possible que d'autres baisers n'aient pas été rapportés à la Cour, puisque moins incriminants que les attouchements sexuels ayant motivé le dépôt des plaintes, il semble qu'il s'agisse d'une pratique peu répandue à l'intérieur de ce type de relations. Cependant, il est aussi à considérer que peu de baisers sont évoqués dans les témoignages se rapportant à des relations entre hommes.

### 4.3 Types de relations

En dépit de quelques caractéristiques communes, les rapports qu'entretiennent des hommes avec des garçons à Montréal au cours de la période étudiée prennent des formes variées. Différents modèles se dégagent de la centaine de relations analysées. Les lieux et circonstances dans lesquels les protagonistes font connaissance, les activités contractées, la durée de la fréquentation, de même que les dimensions affective et économique du lien entretenu sont autant d'éléments qui distinguent les principaux types de relations observées.

---

<sup>39</sup> *Le Roi c. Arthur Debuisseau et Hervé Pageau*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1917, dossier #389.

#### 4.3.1 Dans l'espace urbain en milieu populaire

L'environnement urbain des quartiers populaires constitue un espace propice aux rencontres entre homme et garçon. À l'instar des actes sexuels entre hommes, on recense plusieurs rapports entre homme et garçon dans des lieux non résidentiels en milieu populaire. Le surpeuplement des logements ouvriers incite nombre d'hommes et de garçons à passer une part importante de leurs temps libres à l'extérieur, particulièrement durant les mois les plus chauds de l'année. La présence d'autant d'hommes et de garçons dans l'espace urbain favorise ainsi les rencontres dont certaines mènent parfois à des contacts sexuels. Pour plusieurs hommes à la recherche de rapports sexuels avec des garçons, les ruelles, cours, greniers à foin, hangars et terrains vagues constituent souvent les lieux offrant la plus grande intimité à leur disposition.

C'est par exemple dans le grenier à foin d'un voisin, sur la rue Seaton, dans l'ancien village de Côteau-Saint-Louis, qu'Euclide Beaudry entraîne des garçons. Informé par son épouse des habitudes de Beaudry, Isidore Dugas, le propriétaire du grenier découvre ainsi, le matin du 6 juin 1894, Beaudry et Joseph Bertrand, dont il estime l'âge à 13 ou 14 ans, en train de se masturber mutuellement :

J'avais été prévenu par ma femme que le nommé Beaudry Euclide avait l'habitude d'entraîner des enfants dans mon grenier à foin surtout quand j'étais absent. Le six juin en question ma femme me prévient que Beaudry venait d'entrer dans l'écurie avec un autre enfant. Je me suis rendu à mon hangar comme je l'ai dit plus haut et à travers les fentes d'une cloison qui divise le hangar du grenier à foin, j'ai aperçu les nommés Euclide Beaudry et Joseph Bertrand qui avaient leurs parties privées sorties de leurs pantalons et qui se masturbaient l'un et l'autre. Ils étaient debout et ils ont terminé l'action jusqu'à érection.<sup>40</sup>

C'est pour sa part dans un hangar situé près du canal Lachine, dans Griffintown, que Thomas McGunn se rend, un après-midi de juillet 1919, avec Joseph Bélanger, âgé de 15 ans. Le constable Louis Marcil rapporte à la cour avoir aperçu l'homme en train de chevaucher le garçon :

<sup>40</sup> *La Reine c. Euclide Beaudry et Joseph Bertrand*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1894, dossier #864.

Dans l'après-midi du 15 juillet, vers deux heures et demie, l'accusé était dans un shed au pied de la rue Colborne, sur le bord du canal. L'accusé était couché avec Joseph Bélanger un garçon de quinze ans. Le garçon Bélanger avait ses pantalons baissés et il était couché à plat ventre, les deux mains en dessous de ses bras. L'accusé avait ôté son coat, sa veste; il avait ses bretelles baissées et déboutonné ses pantalons, ses caleçons et ôté son chapeau. Il avait un genou à chaque côté du garçon.<sup>41</sup>

Pour sa part, c'est dans un clos à bois du boulevard Saint-Laurent que Joseph Sauvé, un journalier de 58 ans, masturbe en juillet 1917 Alphé Michaud, âgé de 13 ans<sup>42</sup>. Ce type de rapports ne diffère pas en substance de la plupart des relations entre hommes recensées dans le même environnement.

Il arrive parfois cependant qu'un homme offre de l'argent à un garçon en échange de faveurs sexuelles. C'est notamment le cas de Jean-Baptiste Laflamme, qui en août 1899 offre 25 ¢ à Samuel Kert, 14 ans, pour que celui-ci lui fasse une fellation, dans un passage de cour de la rue de la Commune<sup>43</sup>, de même que de Henri Ayotte, qui offre en juillet 1919 50 ¢ à deux garçons rencontrés au coin des rues Vitré et Chenneville pour qu'ils le masturbent<sup>44</sup>.

#### 4.3.2 Lieux de drague

Des rencontres sexuelles immédiates ont également lieu entre des hommes et des garçons dans les principaux lieux de drague homosexuelle de Montréal, soit les parcs et les théâtres. Comme il a été vu au chapitre précédent, des principaux parcs et squares pour lesquels on recense des actes homosexuels, certains sont davantage fréquentés par des garçons mineurs. En effet, bien qu'il s'agisse du parc pour lequel on dénombre le plus d'actes homosexuels pour la période étudiée, aucune des

<sup>41</sup> *Le Roi c. Thomas McGunn*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #767.

<sup>42</sup> *Le Roi c. Joseph Sauvé*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1917, dossier #510.

<sup>43</sup> *La Reine c. Jean-Baptiste Laflamme*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1899, dossier #1385.

<sup>44</sup> *Le Roi c. Henri Ayotte*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #1122.

rencontres recensées au carré Dominion n'implique des garçons mineurs. C'est plutôt le parc Lafontaine qui ressort comme principal lieu de drague entre homme et garçon, avec un total de 10 rencontres répertoriées. La proximité des quartiers populaires Saint-Jacques et Sainte-Marie explique sans doute en partie la fréquentation du parc par des garçons. Plusieurs garçons impliqués dans les actes qui y sont recensés résident en effet dans ses environs immédiats. C'est notamment le cas d'Alfred Lacelle, garçon de 16 ans résidant sur la rue Beaudry, qui le 5 novembre 1917 se fait masturber par Alfred Laurent<sup>45</sup> ou d'Elphège Plouffe, un garçon de 15 ans résidant sur la rue Saint-André, qui se fait masturber par Joseph A. Cabana le 4 octobre 1924<sup>46</sup>. On dénombre également quatre cas au parc du Mont-Royal, trois au carré Viger et un à l'île Sainte-Hélène. Les rencontres sexuelles entre homme et garçon dans les parcs et squares ne diffèrent pas en apparence de celles observées entre deux hommes, si ce n'est qu'en ce qui a trait aux rôles sexuels, où l'on constate que les garçons ont pour la plupart un rôle passif, se laissant masturber par leur partenaire. On dénote toutefois quelques cas où le garçon adopte un rôle plus actif. C'est notamment le cas lorsqu'en août 1918, Arthur Grégoire et un garçon de 13 ans se masturbent mutuellement au parc Lafontaine<sup>47</sup>, ou encore lorsqu'en juillet 1924 Horace Tremblay se fait masturber, au même parc, par un garçon de moins de 14 ans<sup>48</sup>. Pour sa part, Hyman Shapiro, âgé de 14 ou 15 ans, masturbe en mai 1905 William McMahon, 45 ans, au parc du Mont-Royal et laisse ce dernier lui faire une fellation<sup>49</sup>.

---

<sup>45</sup> *Le Roi c. Alfred Laurent*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D109, 6 novembre 1917, dossier #25.

<sup>46</sup> *Le Roi c. Joseph A. Cabana*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D174, 6 octobre 1924, dossier #59.

<sup>47</sup> *Le Roi c. Arthur Grégoire*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D113, 28 juillet 1918, dossier #2989.

<sup>48</sup> *Le Roi c. Horace Tremblay*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D173, 14 juillet 1924, dossier #112.

<sup>49</sup> *Le Roi c. William McMahon et Hyman Shapiro*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1905, dossier #829.

Lieu fort prisé pour les rencontres sexuelles immédiates, les théâtres et salles de cinéma sont des endroits très fréquentés par la jeunesse urbaine montréalaise. Près de la moitié des actes homosexuels recensés dans ces établissements ont lieu entre un homme et un garçon. Dans son étude des circonstances de la tragédie du Laurier Palace, en 1927, Magda Fahrni démontre que les garçons et filles mineurs, présents en grand nombre au moment de l'incendie, jouissent pour la plupart d'une autonomie considérable, bien que généralement circonscrite aux limites de leur quartier<sup>50</sup>. Si certains ont obtenu l'autorisation de leurs parents pour se rendre au théâtre, plusieurs s'y seraient rendus après avoir prétexté aller ailleurs. Alors que Fahrni souligne que la plupart des garçons et des filles présents au Laurier Palace le jour de la tragédie s'y sont rendus en compagnie d'amis, de frères ou de sœurs, il est probable qu'il en va autrement pour les garçons qui font la rencontre d'un homme avec qui ils auront des contacts sexuels. Aussi, comme la plupart de ces rencontres surviennent dans des théâtres du secteur du Red Light, les garçons impliqués proviennent souvent de quartiers plus éloignés. En fréquentant les loisirs commerciaux du quartier le plus animé de la ville, ces garçons, le plus souvent âgés de 14 à 17 ans, jouissent probablement d'une autonomie plus étendue encore que celle des mineurs du Laurier Palace observée par Fahrni et dont plusieurs sont des enfants.

Entre 1907 et 1926, on dénombre huit contacts sexuels entre un homme et un garçon dans l'enceinte de divers théâtres montréalais, soit le Nationscope, le théâtre Royal, le Crystal Palace (2 cas), le Midway, le Strand, le théâtre Français et le King Edward. La nature de ces rencontres s'apparente à celles observées entre hommes si ce n'est, qu'ici aussi, les garçons ont pour la plupart un rôle passif. Le plus souvent, l'homme s'assoit à côté d'un garçon, le déboutonne et le masturbe. C'est ainsi par exemple qu'en août 1907 Lucien Monty masturbe Conrad Dubois, 15 ans, au

---

<sup>50</sup>Magda Fahrni, « Glimpsing Working-Class Childhood through the Laurier Palace Fire of 1927: The Ordinary, the Tragic, and the Historian's Gaze », *The Journal of the History of Childhood and Youth*, vol. 8, n° 3 (automne 2015), p. 426-450.

Nationoscope<sup>51</sup> ; que Charles Beaudry fait de même avec Henry Carrington, au théâtre Royal, en novembre de la même année<sup>52</sup> ; que George Alexandria masturbe un garçon de 15 ans au Crystal Palace, en mars 1919<sup>53</sup> ; et que Cléophas Primeau fait de même avec un garçon du même âge au Midway, en avril de la même année<sup>54</sup>. On ne recense qu'un seul cas où un garçon a un rôle actif, soit lorsque François Dorion se fait masturber au théâtre Strand, en avril 1926, par un « jeune garçon », à l'âge non précisé<sup>55</sup>.

Les rencontres entre homme et garçons dans les théâtres constituent parfois le point de départ de relations plus soutenues. En effet, à l'instar des rues, restaurants et lieux de divertissement du Red Light, les théâtres sont prisés par certains hommes à la recherche d'un jeune partenaire avec lequel ils souhaitent établir une relation allant au-delà d'un seul échange sexuel. C'est notamment le cas lorsque le 8 septembre 1914, Gustave Andrien, 47 ans, fait la rencontre de Charlemagne Vaudry, âgé de 14 ans, au Crystal Palace. Andrien, un pharmacien herboriste qui tient boutique sur la rue Viger, vit sur la rue Saint-André avec son épouse, âgée de 23 ans, et la mère de celle-ci. Tous trois ont immigré de Belgique en 1909<sup>56</sup>. Vers 22 h 30, Andrien s'assoit sur le siège à côté du jeune Vaudry, lui fait des attouchements, lui déboutonne le pantalon et le masturbe. Il lui donne ensuite 50 ¢ et lui dit « tu m'attendras au coin de la pharmacie Lyon, pour sept heures et demie, huit heures »<sup>57</sup>. Ne se présentant pas au rendez-vous du lendemain, Vaudry retrouve cependant

<sup>51</sup> *Le Roi c. Lucien Monty*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D31, 17 août 1907, dossier #9.

<sup>52</sup> *Le Roi c. Charles Beaudry*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D29, 12 novembre 1907, dossier #9.

<sup>53</sup> *Le Roi c. George Alexandria*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D127, 21 mars 1919, dossier #3

<sup>54</sup> *Le Roi c. Cléophas Primeau*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D127, 2 avril 1919, dossier #3.

<sup>55</sup> *Le Roi c. François Dorion*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D187, 26 avril 1926, dossier #46.

<sup>56</sup> D'après le recensement de 1911.

<sup>57</sup> *Le Roi c. Gustave Andrien*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #763.



Andrien dans la salle du King Edward vers 20 h 30. Andrien le masturbe à nouveau, puis lui donne 50 ¢ ainsi qu'une carte où il a inscrit son adresse et a écrit « À deux heures ». Il accompagne Vaudry jusqu'à la rue Sherbrooke et lui dit « Si tu veux être mon ami, je te paierai bien »<sup>58</sup>. Finalement, Vaudry raconte le tout, le lendemain, à sa mère. Il se rend ensuite avec celle-ci et son oncle chez Andrien et dépose une plainte contre lui.

#### 4.3.3 Chez les commerçants

Une part non négligeable des rapports sexuels qu'ont des hommes avec des garçons à Montréal, au début du siècle, surviennent à l'intérieur de petits commerces de quartiers populaires. Cette réalité, clairement observable à Montréal, ne semble pas avoir été décrite ailleurs dans l'historiographie nord-américaine. Entre 1902 et 1918, on retrouve ainsi une dizaine de cas de petits commerçants, qui ont des rapports sexuels avec des garçons dans l'enceinte de leur commerce, son arrière-boutique ou l'appartement adjacent. Dans la plupart des cas, les commerçants ont des relations avec des garçons du même quartier.

On ne trouve qu'un seul cas de rapports sexuels entre un homme et un garçon à l'intérieur d'un commerce où l'homme impliqué n'est pas propriétaire de l'établissement, mais commis. Il s'agit de Nazil Hider, 18 ans, qui travaille au comptoir du restaurant Margaretis, situé sur la rue Notre-Dame Ouest, dans Griffintown. Le 5 juin 1918, vers 20 h, Edward Burton, un garçon de 11 ans résidant sur la rue Murray, à quelques mètres de là, vient y commander des patates frites. Hider lui promet alors 25 ¢ si celui-ci reste quelques minutes. Burton accepte, mais lui dit qu'il doit prévenir sa mère, qui l'attend à la maison. Hider lui demande de ne pas le faire. Lorsque Burton termine de manger ses frites, Hider l'invite à l'accompagner à l'arrière, où il le déboutonne et le sodomise. Bien qu'il affirme à la

---

<sup>58</sup> *Ibid.*

cour avoir été contraint, Burton avoue être resté jusqu'à minuit dans le commerce, jusqu'à ce que deux clientes entrent et demandent au garçon ce qui s'est passé<sup>59</sup>.

Certains commerçants entretiennent des relations avec plus d'un garçon simultanément. Lorsque le matin du 21 février 1914, il reçoit la visite de Jean-Baptiste Chartier, 14 ans, le réparateur de chaussures d'origine grecque Peter Papas a déjà l'habitude d'accueillir divers garçons dans son commerce de la rue De La Gauchetière, à l'intersection de la rue Saint-Dominique, ce qui n'est pas sans éveiller des soupçons au sein du voisinage. Au moment de sa visite à la boutique de Papas, des images, dans la chambre du commerçant, attirent l'attention de Chartier. Papas l'invite alors à l'accompagner dans la pièce. Il étend alors le garçon sur son lit et lui déboutonne le pantalon. Il fait de même avec le sien et s'étend sur Chartier, qui est couché sur le dos, et insère son pénis entre ses cuisses. Lorsque le constable Arthur Gagnon pénètre dans l'établissement et demande à Papas ce qu'il est en train de faire, celui-ci répond, le pantalon baissé et la chemise relevée jusqu'aux aisselles : « Tu le vois; il n'y a pas de mal là-dedans »<sup>60</sup>. Chartier n'en était probablement pas à ses premiers contacts sexuels avec Papas, puisque le constable Gagnon, vraisemblablement au fait que Chartier avait rendez-vous chez Papas, avait suivi celui-ci depuis de son domicile de la rue Fullum afin de pouvoir prendre le commerçant sur le fait. On ignore cependant les circonstances de leur première rencontre, considérant la distance entre le domicile de Chartier et le commerce. Il est possible que ce soit en déambulant dans les rues du Red Light en quête de rencontres ou de divertissement que Chartier en soit venu à faire connaissance avec Papas, dont la boutique est située au cœur du secteur. Bien qu'il affirmera à la cour s'être rendu chez Papas, le matin du 21 février 1914, dans le but d'y faire réparer des chaussures,

---

<sup>59</sup> *Le Roi c. Nazil Hider*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1918, dossier #713.

<sup>60</sup> *Le Roi c. Peter Papas*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #774.

tout porte à croire qu'il s'agit plutôt là d'un prétexte visant à légitimer sa visite chez le commerçant, qu'il ne rencontrait visiblement pas pour la première fois.

Si l'on ignore les circonstances précises dans lesquelles Chartier a pu faire la connaissance de Papas, il appert que certains commerçants n'hésitent pas à attirer les garçons dans leur établissement en les interpellant directement sur la rue. C'est en effet à cette stratégie que recourt Antonio Paulus, qui tient une boutique de cirage de chaussures sur la rue Notre-Dame Ouest, dans le quartier Saint-Henri, au cours de l'été 1915. Lui aussi d'origine grecque, Paulus fait des signes de la main à des garçons qui marchent sur la rue et, s'adressant à eux tantôt en français, tantôt en anglais, les invite à entrer dans son commerce. Le 30 septembre, en fin d'après-midi, Stanley Goldson, un garçon de 17 ans de la rue Sainte-Émilie mandaté par le constable George Sproule pour piéger Paulus, que l'on soupçonne d'avoir des contacts sexuels avec des garçons, accepte d'entrer dans l'atelier de ce dernier. Paulus s'affaire à cirer les chaussures d'un client lorsqu'il offre à Goldson de l'argent en lui proposant de s'amuser. Ne se doutant pas que Goldson avait conclu une entente avec le constable Sproule, le client rapporte à la cour avoir alerté le constable à sa sortie de la boutique :

I was in 1577 Notre Dame street west getting my shoes shined, and I saw the Greek offering money to that boy to make fun with him. When I went out I met the policeman and I said that at that place the big fellow offered the boy some money to make fun. I don't know that kind of fun.<sup>61</sup>

Lorsque le constable Sproule entre dans l'établissement, Paulus est en train de sodomiser le garçon au sous-sol.

Parmi les commerçants qui ont des rapports sexuels avec des garçons qu'ils reçoivent dans leur boutique, certains en accueillent plusieurs simultanément. Le plus souvent, un garçon ayant eu des contacts sexuels avec un commerçant, généralement

---

<sup>61</sup> *Le Roi c. Antonio Paulus et Stanley Goldson*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1916, dossier #174.

en échange d'argent ou d'une autre forme de rétribution, introduit d'autres garçons de son voisinage à ce dernier. C'est ainsi qu'en mars 1902 Anthime Marchetière, qui tient un commerce de bonbons sur la rue Notre-Dame, près de la rue Guy, reçoit la visite de différents garçons, âgés de 9 à 11 ans, des rues avoisinantes. Marchetière, qui est âgé de 28 ans et qui réside avec sa mère et sa sœur, masturbe les garçons dans sa boutique et les encourage à commettre des vols. Lorsqu'ils reviennent le visiter, il les incite à dépenser dans son commerce l'argent volé<sup>62</sup>. En janvier 1908, William Plouffe, un barbier de 30 ans, entretient également depuis plusieurs mois des relations similaires avec au moins six garçons, qu'il reçoit dans son commerce de la rue Marie-Anne, où il vend également du tabac et des cigarettes. Les garçons, âgés de 9 à 17 ans, résident pour la plupart dans les environs immédiats, sur les rues Rivard et Berri. Émile Laurin, 12 ans, habite pour sa part beaucoup plus à l'est, sur la rue Poupart. C'est son cousin Eugène Laurin, 17 ans, qui réside sur la rue Rivard et fréquente le barbier depuis environ trois ans, qui l'introduit à Plouffe. Les garçons vont d'abord à la boutique pour y acheter des cigarettes ou pour s'y faire couper les cheveux. Lorsque d'autres clients sont présents, Plouffe attend que ceux-ci soient partis, verrouille la porte, donne aux garçons des cigarettes et leur fait alors des attouchements. Il leur offre aussi parfois de l'argent. La plupart des garçons y retournent et certains emmènent par la suite un ami, un frère ou un cousin, qui a à son tour des rapports sexuels avec le barbier. Henri Hillman, âgé de 12 ans, raconte ainsi à la cour avoir été introduit à Plouffe par des amis :

La première fois que je suis allé là ce sont de mes amis qui m'ont emmené là et l'accusé m'a poigné. J'ai acheté des cigarettes, il s'est assis contre moi et il m'a poigné « la chose ». Il a déboutonné mes pantalons et il a dit : Laisse faire, on va jouer et je te donnerai des cigarettes.<sup>63</sup>

Plouffe masturbe les garçons et les invite à le toucher. Il fait plusieurs fellations à Émile Laurin et reçoit une fellation de son cousin Eugène Laurin, le plus vieux des

<sup>62</sup> *Le Roi c. Anthime Marchetière*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1902, dossier #440.

<sup>63</sup> *Le Roi c. William Plouffe*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #200.

garçons. Plouffe a parfois des rapports sexuels avec deux garçons à la fois, mais souvent, davantage encore. Henri Hillman, qui vient parfois accompagné de son jeune frère de 9 ans, affirme ainsi : « Quand on allait là, il nous tenait, il nous assisait, il nous prenait, il mettait ses mains dans nos pantalons et il jouait avec nos parties privées. Il se faisait toucher à chaque fois que j'allais là »<sup>64</sup>. Plusieurs des garçons y retournent régulièrement, certains sur une base hebdomadaire, voire parfois plus d'une fois dans une même journée. Henri Hillman affirme à la cour y être allé environ une fois par semaine depuis un an ; Léon Brunet, 12 ans, dit y être allé trois fois ; Ernest Allard, quatre ou cinq fois ; Émile Laurin une dizaine de fois ; et Eugène Laurin dit y être allé « passablement souvent » depuis trois ans.

Si plusieurs commerçants offrent systématiquement des rétributions à des garçons en échange de faveurs sexuelles, d'autres développent d'autres types de rapports avec des garçons fréquentant leur établissement. De l'automne 1907 à l'hiver 1909, Évariste Legendre accueille différents garçons de 14 à 16 ans dans son salon de barbier de la rue De L'Église, à Verdun. Âgé de 51 ans au moment de son arrestation en février 1909, Legendre reçoit environ 25 fois dans sa boutique Orille Perras, 16 ans, qui vient s'y faire couper les cheveux<sup>65</sup>. C'est environ un an après leur première rencontre que Legendre a des rapports sexuels avec son jeune client. À l'automne 1908, Legendre prend un bain dans son commerce en présence de Perras, puis commence à lui faire des attouchements. À la demande de Legendre, Perras le masturbe. Legendre emmène ensuite Perras au Crystal Palace. Au cours des semaines suivantes, la chose se répète à quatre ou cinq reprises. Perras a aussi une fois des échanges sexuels avec Armand Sicotte, l'apprenti de Legendre, âgé de 19 ans. Si Legendre n'a pas de rapports sexuels avec son apprenti, il en a cependant avec Eugène Campeau, un garçon de 14 ans qui fréquente sa boutique. Legendre et

---

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> *Le Roi c. Évariste Legendre*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1909, dossier #626.

Campeau se masturbent mutuellement. Les mêmes gestes se reproduiront à trois ou quatre reprises. Legendre demande aussi une fois à Campeau de faire une fellation à Ernest Cardinal, un autre de ses clients, âgé de 16 ans. Bien qu'il se rende régulièrement au commerce de Legendre, notamment pour y acheter des cigarettes, Cardinal n'a jamais de rapports sexuels avec lui. Lorsque Campeau fait une fellation à Cardinal, Legendre assiste à la scène en compagnie de son apprenti. Legendre cherche ensuite à déboutonner Sicotte, vraisemblablement afin que Campeau lui fasse à lui aussi une fellation, mais Sicotte refuse. De tels échanges sexuels entre garçons dans l'enceinte d'un commerce constituent un phénomène atypique. Les garçons fréquentant un même commerçant, ou plus largement un même homme, n'ont d'ordinaire jamais de rapports sexuels entre eux. Il est toutefois à considérer que c'est à la demande de Legendre que Campeau s'exécute, ce qui démontre que Legendre demeure aux commandes des actes sexuels qui ont lieu dans son établissement. Quant à Sicotte, il semble que face aux autres garçons, il adopte davantage la position d'un adulte.

Bien que le plus souvent un commerçant ait des relations sexuelles avec plusieurs garçons, on retrouve également un cas où plusieurs hommes ont des rapports sexuels avec un même garçon à l'intérieur d'un commerce. Un soir de la fin du mois de décembre 1914, Leoni De Fabio, un garçon d'origine italienne âgé de 13 ans qui réside sur la rue Saint-André, dans le quartier Saint-Édouard, se rend au restaurant tenu par Joseph Théoret, situé tout près de chez lui, sur la rue Beaubien. En plus du restaurateur, il fait également la rencontre avec quelques habitués de l'endroit. Un de ceux-ci, Paul Aubin, demande alors à De Fabio de lui faire une fellation. L'homme et le garçon vont alors dans la cave et De Fabio s'exécute. Puis Raoul Roussel et Louis Lauzon demandent à leur tour au garçon de leur faire une fellation. Théoret les autorise à aller dans la cave, mais les enjoignant d'être prudents afin de ne pas éveiller de soupçons, il leur dit : « Allez-y, mais faites attention de ne pas vous faire poigner ; éteignez la lumière parce que, au côté ils vont vous

poigner »<sup>66</sup>. De Fabio accepte de faire une fellation à Lauzon, mais se contente de masturber Roussel. Dans les jours suivants, Théoret demande à son tour au garçon de lui faire une fellation, mais celui-ci refuse.

Il arrive aussi parfois que des garçons fréquentent plus d'un commerçant à la fois. Au cours de l'hiver 1910, Émile Charbonneau, âgé de 17 ans, a ainsi des rapports sexuels avec deux commerçants grecs : Louis Lyons, qui tient une boutique de cirage de chaussures sur la rue Sainte-Catherine, au coin de la rue Amherst, et Christis Sevis, qui tient un restaurant, également sur la rue Sainte-Catherine, à la hauteur de Sainte-Elizabeth<sup>67</sup>. Charbonneau est introduit à Lyons par son cousin, Alfred Laurier, 18 ans, qui connaît le commerçant depuis environ deux ans. Lyons invite Charbonneau dans l'appartement adjacent à sa boutique, alors que Laurier se fait cirer ses bottes par le frère de Lyons, qui travaille au même endroit. La pièce, qui comprend deux lits et une table, est séparée de la boutique par un rideau. Lyons fait alors une fellation à Charbonneau. Les gestes se répètent au moins une autre fois, toujours en présence de Laurier. Lyons n'a semble-t-il pas de contacts sexuels avec Laurier. Au cours de la même période, Laurier et Charbonneau fréquentent également Sevis, à son restaurant de patates frites. Le commerçant interpelle d'abord Laurier, alors que celui-ci marche dans la rue, devant son restaurant, et lui offre des bonbons. Dans son arrière-boutique, Sevis tente de sodomiser Laurier, mais celui-ci semble refuser. Il retourne néanmoins plusieurs fois au restaurant, parfois accompagné de son cousin. Ce dernier se fait sodomiser à au moins deux reprises par Sevis, en présence de Laurier. Au cours de la même période, les deux garçons ont tous deux des rapports sexuels avec un autre homme, Michel Grenier, que Laurier a connu en 1907 à l'île Sainte-Hélène. Grenier, un barbier de 33 ans, reçoit chez lui à plusieurs reprises les deux garçons dans la chambre qu'il loue sur la rue Hôtel-de-Ville. Il fait des fellations

<sup>66</sup> *Le Roi c. Raoul Roussel, Paul Aubin, Joseph Théoret et Louis Lauzon*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1915, dossier #24.

<sup>67</sup> *Le Roi c. Michel Grenier, Christis Sevis et Louis Lyons*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1910, dossier #113.

aux deux garçons et leur donne de 25 ¢ à 50 ¢ à chaque fois. En 1914, Grenier sera de nouveau arrêté, pour avoir eu des rapports sexuels avec un autre garçon, Augustin McCliche, âgé de 14 ans, dans son nouvel appartement de la rue Beaudry<sup>68</sup>. Quant à Émile Charbonneau, il aidera en octobre 1914 des constables à piéger les jeunes hommes du club de la salle de danse Champagne<sup>69</sup> et sera arrêté en juin 1923, alors qu'il est âgé de 30 ans, pour avoir fait des attouchements à un garçon de 15 ans au parc du Mont-Royal<sup>70</sup>. Il s'agit ici du seul cas recensé où un garçon fréquentant des hommes a à son tour, une fois devenu adulte, des rapports sexuels avec un garçon.

#### 4.3.4 Dans des résidences privées

Bien que l'on dénombre plusieurs cas dans l'espace urbain ou des commerces, la plupart des relations entre homme et garçon recensées ont lieu dans l'espace privé, essentiellement au domicile de l'homme. C'est le plus souvent dans des rues, ruelles ou certains lieux de divertissement commerciaux qu'un homme et un garçon font d'abord connaissance. Généralement, ceux-ci habitent le même quartier, parfois la même rue. Si certaines relations ne durent que l'instant d'une rencontre, il est fréquent qu'un lien plus soutenu se développe et s'étende sur plusieurs semaines, mois ou dans certains cas années. Ces relations sont communément caractérisées par une forme d'échange économique et sexuel. Dans une majorité de cas, le garçon reçoit une rétribution, qu'elle soit sous forme d'argent, de cadeaux ou de sorties, en échange de faveurs sexuelles.

Une grande part des relations entre homme et garçon recensées prennent forme dans le secteur du Red Light. Il n'est pas rare que des hommes, qui résident à

---

<sup>68</sup> *Le Roi c. Michel Grenier*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #266.

<sup>69</sup> *Le Roi c. Eugène Lionais, Aristide Bissonnette, Eugène Bissonnette et Rodrigue Goulet*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #776.

<sup>70</sup> *Le Roi c. Émile Charbonneau*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D165, 26 juin 1923, dossier #3.



même le secteur, accueillent chez eux plus d'un garçon. Ainsi en est-il d'Albert Rame, qui de 1905 à 1907 fréquente au moins une dizaine de garçons de 10 à 15 ans. Après avoir été condamné en juin 1905 à une peine de 20 mois de pénitencier pour avoir eu des rapports sexuels avec quatre garçons de 14 et 15 ans fréquentant le Patronage des Petits Apprentis de Saint-Vincent-de-Paul, sur la rue De La Gauchetière<sup>71</sup>, Albert Rame continue à fréquenter des garçons une fois sorti de prison. En mars 1907, c'est dans la rue qu'il rencontre Jean-Baptiste Plante, un garçon de 14 ans, à qui il dit « Si tu veux venir chez nous je vais te donner 10 cents »<sup>72</sup>. Plante se rend alors dans la chambre que Rame loue sur la rue Cadieux. Ce dernier lui fait une fellation et lui donne les 10 ¢ promis. Les mêmes gestes se répètent à plusieurs reprises au cours du mois. C'est de la même façon que Rame attire René Pelletier, un garçon de 14 ans résidant sur le boulevard Saint-Laurent et rencontré à la salle d'arcades située près du théâtre Français, sur la rue Sainte-Catherine. Le garçon se rend à trois ou quatre reprises chez Rame, qui lui fait chaque fois une fellation pour 10 ¢. Rame a également des rapports sexuels avec des garçons à l'extérieur de son domicile. Lorsqu'il fait la rencontre de Francis Frégot, 15 ans, sur la rue Sainte-Catherine, près du théâtre National, il dit à ce dernier : « petit, viens avec moi sur la rue La Gauchetière passé la rue Sanguinet, je vais te faire gagner 10 cents ». Frégot s'y rend et se fait faire une fellation. Frégot revoit Rame à quelques reprises, où les mêmes gestes se reproduisent, probablement au domicile de Rame. Au cours de la même période, Rame a également des rapports sexuels avec Henri Desjardins, un garçon de 14 ans qui est pensionnaire dans la même maison de chambres que lui. Pendant un mois, Rame lui fait une fellation environ un soir sur deux. Fait inusité, Rame a l'habitude de documenter ses rencontres avec des garçons. On retrouve en effet dans son dossier de cour de 1907 une carte postale où à même la photo, qui représente des patineurs, il a inscrit les noms de plusieurs garçons, en

<sup>71</sup> *Le Roi c. Albert Rame*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1905, dossier #892.

<sup>72</sup> *Le Roi c. Albert Rame*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1907, dossier #662.

précisant parfois leur âge et en inscrivant quelques commentaires, tels « délicieux », « le tant désiré » ou encore « 4 ce jour là ».

Si Rame fréquente plusieurs garçons lors de rencontres distinctes, d'autres hommes ont des rapports sexuels avec plus d'un garçon au cours de rencontres communes. De décembre 1917 à juin 1918, François Simard, un cordonnier de 39 ans et Azarie Cusson, un typographe de 46 ans, fréquentent tous deux quelques garçons du secteur du Red Light ou de ses environs immédiats. Simard, qui réside sur la rue Sanguinet, entre Craig et Vitré, fait d'abord la connaissance d'Herménégilde Mirette, un garçon de 10 ans qui habite sur la rue Saint-Christophe, à quelques rues de là. Simard invite Mirette chez lui. L'homme et le garçon se masturbent mutuellement. Simard offre de l'argent à Mirette. Mirette vend également des flacons que lui donne Simard. Il retourne chez ce dernier pratiquement chaque dimanche jusqu'en mai. En avril, il introduit à Simard son ami Gaston Lemieux, qui est âgé de 11 ans. Lemieux, qui habite sur la rue Vitré, se rend à son tour chez Simard sur une base régulière. Afin de ne pas éveiller les soupçons, Simard établit un code avec Lemieux pour lui faire savoir quand il peut entrer chez lui. Il lui dit ainsi « quand les jalousies seront ouvertes tu monteras »<sup>73</sup>. Simard et Lemieux se masturbent mutuellement et parfois Simard fait une fellation au garçon. Pour sa part, Simard introduit aux garçons son ami Azarie Cusson. Cusson masturbe le jeune Lemieux chez Simard, en présence de Mirette, mais aussi parfois à son propre domicile, sur la rue Berri. À environ une vingtaine de reprises, il a des rapports sexuels avec Lemieux, à qui il donne de l'argent, mais n'en a apparemment pas avec Mirette, bien que ce dernier soit généralement présent<sup>74</sup>. À sa sortie de l'école, Lemieux se rend régulièrement chez Simard, qui à plusieurs occasions s'affaire à préparer le repas pendant que Cusson masturbe le garçon. Simard et Cusson n'ont à aucun moment des contacts sexuels

<sup>73</sup> *Le Roi c. François Simard*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1918, dossier #494.

<sup>74</sup> *Le Roi c. Azarie Cusson*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1918, dossier #493.

entre eux, pas plus que les deux garçons. Bien que les dossiers de cours ne comprennent que les témoignages de Mirette et Lemieux, les accusations se rapportent également à des actes commis à l'endroit des deux jeunes frères de Lemieux, Gérard et Maurice, âgés respectivement de 10 et 8 ans ainsi que d'un frère de Mirette, Albert, dont l'âge n'est pas mentionné. Pour la part, *La Patrie*, qui rapporte la condamnation de Simard et Cusson, mentionne que ceux-ci ont commis des actes sexuels sur un total de sept garçons<sup>75</sup>. Deux ans plus tôt, Cusson avait également été condamné à un an d'emprisonnement pour avoir eu des rapports sexuels avec Édouard Mignerou, un garçon de 10 ans, résidant sur la rue De La Gauchetière. Cusson offrait 5 ¢ au garçon pour se faire masturber par celui-ci<sup>76</sup>. Il lui payait également l'entrée au cinéma. Sur une période de trois mois, Cusson s'était rendu environ 10 fois chez Mignerou, parfois tard en soirée, pour l'inviter dans la chambre qu'il louait alors sur la rue Saint-Urbain. Pour sa part, Simard avait déjà fait l'objet d'une condamnation, en octobre 1911, pour avoir fait des attouchements à un garçon d'environ 10 ans, au carré Viger, tout près de chez lui<sup>77</sup>.

Il est ainsi fréquent que des garçons résidant à même le secteur du Red Light nouent une relation avec un homme de leur voisinage et se rendent sur une base régulière au domicile de celui-ci. D'août à octobre 1919, Ovila Ouimet, un garçon de 15 ans qui habite sur la rue Saint-Dominique, se rend ainsi à au moins cinq reprises chez Joseph Roy, un plombier de 45 ans, célibataire, qui tient maison sur la rue Saint-Urbain. Ce dernier loue une chambre à un homme. Lorsque Roy amène Ouimet chez lui, le chambreur quitte. Roy masturbe le garçon et lui fait des fellations. Il avoue à Ouimet fréquenter également d'autres garçons. Le soir du 26 octobre, Roy propose à Ouimet d'aller au cinéma, mais celui-ci refuse. Roy lui propose alors d'aller chez lui,

<sup>75</sup> « La peine du fouet », *La Patrie*, 4 juillet 1918, p. 3.

<sup>76</sup> *Le Roi c. Azarie Cusson*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1916, dossier #5.

<sup>77</sup> *Le Roi c. François Simard*, Fonds de la Cour municipale de Montréal, P76, S3, D49, 29 septembre 1911, dossier #6.

lui disant « on va fumer une pipée de tabac, c'est correct »<sup>78</sup>. Ouimet accepte. Roy lui fait part des changements qu'il a effectués dans la configuration de sa maison lorsqu'un constable y pénètre, accompagné du père de Ouimet. Au moment de son arrestation, Roy prétend que Ouimet fréquente également d'autres hommes, déclarant au père du garçon : « je n'ai rien à dire pour le moment, mais plus tard je prouverai que je ne suis pas le seul qui lui fait cela ».

S'il est impossible de confirmer que Ouimet entretient bel et bien des relations avec d'autres hommes, certains garçons avouent à la cour fréquenter effectivement plus d'un homme dans le secteur du Red Light. Appelé à témoigner contre Athur Debuisseau et Hervé Pageau, deux hommes avec qui il a eu, en avril 1917, des rapports sexuels dans une chambre louée par Debuisseau, sur la rue Hôtel-de-Ville, Léopold Clément, 14 ans, avoue ne pas en être à ses premières expériences sexuelles avec des hommes. En plus d'affirmer à l'avocat des deux accusés avoir eu à plusieurs reprises des rapports sexuels avec Debuisseau, dans différentes chambres louées par ce dernier, Clément admet ainsi avoir également eu des relations avec d'autres hommes :

Q C'est la première fois que tu jouais avec quelqu'un?  
 R Il y a pas mal longtemps que je jouais de même.  
 Q Je te demande si jamais tu t'étais amusé avec quelqu'un. Ce n'est pas la première fois que cela t'arrive?  
 R Non.  
 [...]
   
 Q Tu m'as dit tout à l'heure que ce n'était pas la première fois que cela t'arrivait?  
 R Non, monsieur.  
 Q Pas toujours avec les mêmes?  
 R Non, monsieur.<sup>79</sup>

Le soir du 9 avril, Clément rencontre Debuisseau et Pageau sur le boulevard Saint-Laurent. Debuisseau l'invite dans la chambre qu'il a louée. Pageau s'y rend également, mais quitte en soirée. Debuisseau fait alors une fellation à Clément.

<sup>78</sup> *Le Roi c. Joseph Roy*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #1115.

<sup>79</sup> *Le Roi c. Arthur Debuisseau et Hervé Pageau*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1917, dossier #389.

L'homme et le garçon passent la nuit ensemble. Le lendemain matin, Debuisseau fait quelques attouchements au garçon, puis Pageau revient, se couche aux côtés de Clément et le masturbe.

Des relations comparables à celles observées dans le Red Light prennent aussi forme en périphérie immédiate du secteur. Entre l'été 1918 et l'hiver 1919, Albert Bagot, un célibataire de 40 ans, fréquente ainsi plusieurs garçons, qu'il accueille dans sa maison de la rue Victoria, dans le quartier Saint-Antoine. Bagot fait d'abord connaissance avec Robert Wicks, un garçon de 14 ans, à l'intérieur de l'édifice Jacob, situé sur la rue Sainte-Catherine Ouest. L'homme et le garçon se rencontrent ensuite une vingtaine de fois jusqu'en février 1919. Ils se font des attouchements mutuels au domicile de Bagot. Ce dernier offre à Wicks de l'argent et l'amène régulièrement au théâtre Holman, sur la rue Sainte-Catherine. Au cours de ces sorties au théâtre, Wicks présente d'autres garçons à Bagot, qu'il invite chez lui et avec qui il a également des rapports sexuels. À Noël et au Jour de l'An, Bagot organise chez lui des soirées qui réunissent de 12 à 15 garçons<sup>80</sup>. Bagot offre également à ces garçons de l'argent et des laissez-passer de théâtre. Pour sa part, c'est à l'intersection des rues Craig et Hermine que Cyril Laidlaw, un garçon de 13 ans, fait connaissance en mars 1916 avec Elfrontino Gagra, un colporteur d'origine grecque âgé de 34 ans. Ce dernier est à la fenêtre de sa résidence lorsqu'il aperçoit le garçon, à qui il offre du gâteau. Laidlaw y retourne les jours suivants et un soir, Gagra lui offre à souper. Il l'invite également à le rejoindre le lendemain au square Victoria, où il tient un stand. Gagra offre alors des hotdogs (*frankfurters*) et de l'orangeade au garçon. Sur une période de deux semaines, Laidlaw se rend quotidiennement chez Gagra. L'homme et le garçon ont alors des rapports sexuels. Gagra offre à chaque fois à son jeune partenaire 50 ¢. Laidlaw, qui vit à Montréal depuis l'automne, avouera à la cour avoir déjà eu des rapports sexuels avec un homme, à l'hôtel où il travaillait, à Halifax.

---

<sup>80</sup> *Le Roi c. Albert Bagot*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #176.

À l'extérieur du secteur du Red Light ou de ses environs immédiats, on observe également quelques cas d'hommes qui reçoivent à leur domicile des garçons avec qui ils ont des rapports sexuels. Ces rencontres unissent généralement un homme à un ou des garçons de son voisinage. C'est ainsi au coin des rues Roy et Saint-André, dans le nord du quartier Saint-Jacques, que Joseph Clément fait, en janvier 1897, la connaissance de Philippe Naegelé, un garçon de 14 ans qui réside à quelques pas de là, sur la rue Mentana. Clément l'amène d'abord au théâtre, puis l'invite à son domicile de la rue Cherrier, qu'il partage avec sa mère, ses deux sœurs et son frère. Naegelé se rend ensuite chez Clément plusieurs fois par semaine jusqu'en mars. Après avoir pris soin de verrouiller la porte de sa chambre, Clément masturbe Naegelé et offre parfois de l'argent à ce dernier pour qu'il le masturbe à son tour<sup>81</sup>. À quelques occasions, Naegelé se rend chez Clément en compagnie de son jeune frère Armand, âgé de 12 ans. Celui-ci ne semble toutefois pas avoir de rapports sexuels avec Clément, mais assiste aux ébats de son frère. Des amis de Naegelé l'accompagnent aussi parfois chez Clément. On ignore cependant si ces derniers ont des échanges sexuels avec Clément. C'est sensiblement le même type de relations qu'entretient près de 20 ans plus tard, à Verdun, George Ethington, avec des garçons de son voisinage. Le 25 mars 1918, Ethington, un machiniste de 25 ans né en Angleterre et marié, s'affaire à effectuer des travaux sur la maison dont il vient de faire l'acquisition, sur la rue De L'Église, lorsque William O'Neil, un garçon de 15 ans qui habite sur l'avenue Knox, Thomas Dalton, un garçon de 13 ans de la rue Maple et un troisième garçon l'observent. Ethington invite alors les trois garçons à entrer chez lui. Dans le salon, Ethington déboutonne O'Neil et le masturbe, alors que

---

<sup>81</sup> *La Reine c. Joseph Clément*, Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal, TL36, S1, SS1, 1897, dossier #877.

les deux autres garçons assistent à la scène, dans la même pièce, en feuilletant un livre<sup>82</sup>.

C'est aussi en se consacrant à des travaux à l'extérieur de sa maison de la 5<sup>e</sup> Avenue, dans Rosemont, qu'Odilon Cardinal fait connaissance, en juin 1924, avec des garçons qui jouent dans la rue. Cardinal, un célibataire de 42 ans, menuisier aux ateliers Angus du Canadien Pacifique, est ainsi en train de nettoyer sa cour lorsque Camille Roy, un garçon de 13 ans, qui vit sur la 4<sup>e</sup> Avenue, passe devant chez lui, en compagnie de son cousin. Cardinal les invite à entrer. Roy et son cousin se rendent ensuite à quatre ou cinq reprises chez Cardinal, qui les masturbe et les incite à le masturber<sup>83</sup>. Cardinal offre de l'argent à Roy et cuisine aussi parfois pour les garçons. Un soir, Cardinal exécute un dessin représentant un homme et une femme nus, qu'il montre aux garçons, avant de souper. S'il est fréquent que des garçons aient des rapports sexuels avec un homme dès une première visite chez lui, dans d'autres cas, un lien de nature plus amicale s'établit d'abord. En 1918 et 1919, Rodrigue Rouleau, un mécanicien de 28 ans, reçoit dans sa résidence de la rue Garnier, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, divers garçons, dont au moins trois avec qui il a des contacts sexuels. Rouleau masturbe les garçons et leur fait des fellations. En février 1919, Eugène Gratton, qui habite à quelques portes de chez Rouleau, sur la même rue, affirme à la cour avoir commencé à fréquenter l'homme un an et demi plus tôt et avoir eu une dizaine de rapports sexuels avec lui. Il précise cependant que la dimension sexuelle de leur relation s'est établie progressivement : « La première fois de tout on n'a rien fait, ensuite on est venu à avoir des relations; on se parlait en amis, ensuite on s'est amusé »<sup>84</sup>. Le jeune Paul Dufresne, qui habite dans le logement voisin de Gratton admet pour sa part avoir eu une quinzaine de contacts sexuels avec

<sup>82</sup> *Le Roi c. George Ethington*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1918, dossier #378.

<sup>83</sup> *Le Roi c. Odilon Cardinal*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1924, dossier #4308.

<sup>84</sup> *Le Roi c. Rodrigue Rouleau*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #534.

Rouleau, mais affirme également qu'il se rendait chez Rouleau pour écouter de la musique et se divertir : « On avait un gramophone; on s'amusait un peu comme cela et puis... ».

#### 4.4 Argent, cadeaux et aventure : la contrainte et le consentement

L'étude des relations entre homme et garçon renvoie inévitablement à la question du consentement sexuel et des rapports de pouvoir. Alors que les réformateurs moraux, les autorités politiques et la presse s'inquiètent de l'exploitation sexuelle des jeunes filles et, dans une moindre mesure, des garçons<sup>85</sup>, le spectre de la corruption de la jeunesse imprègne les procès des hommes accusés pour des délits sexuels impliquant des garçons mineurs. En raison de l'âge des garçons, même lorsque celui-ci est supérieur à l'âge légal du consentement sexuel, des accusations sont généralement portées uniquement contre leur partenaire adulte. De plus, l'approche des constables chargés de procéder aux arrestations et la dynamique des interrogatoires tend à présenter les garçons ayant des relations sexuelles avec des hommes comme étant victimes de ceux-ci, y compris lorsqu'aucune contrainte apparente n'émane des témoignages des garçons. S'il ne fait pas de doute que certains garçons subissent des attouchements sexuels non désirés, pour une large part des relations entre homme et garçon étudiées, le refus du garçon apparaît beaucoup plus ambigu. Par exemple, au procès du réparateur de chaussures Peter Papas, avec qui il a eu en 1914 des rapports sexuels, Jean-Baptiste Chartier, 14 ans, admet ainsi à la cour s'être « laissé faire » lorsque Papas l'a étendu sur son lit et a introduit son pénis entre ses cuisses<sup>86</sup>. Bien que cette absence de résistance ne signifie pas pour autant que Chartier désirait pleinement ce rapport sexuel, il reste que celui-ci n'en était

---

<sup>85</sup> Voir notamment Mariana Valverde, *The Age of Light, Soap, and Water : Moral Reform in English Canada, 1885-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 2008 [1991], p. 27-33 et Carolyn Strange et Tina Loo, *Making Good : Law and Moral Regulation in Canada, 1867-1939*, Toronto, Toronto University Press, 1997, p. 63-69.

<sup>86</sup> *Le Roi c. Peter Papas*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #774.



vraisemblablement pas à sa première visite chez Papas et qu'il savait sans doute à quoi s'attendre.

Lors d'interrogatoires en cour, il est cependant fréquent qu'un garçon prétende avoir été contraint à avoir des rapports sexuels avec l'accusé. Lorsqu'il témoigne en mai 1918 contre son voisin George Ethington, William O'Neil, 15 ans, affirme ainsi avoir tenté de l'empêcher de lui faire des attouchements, sans toutefois préciser de quelle façon il a été contraint. Il affirme toutefois avoir pu quitter librement la maison :

Q Did you try to prevent him from doing what he was doing?

A Yes, sir.

Q How long did that take altogether? A few minutes or what?

A Not very long.

Q How long, about?

A Five or ten minutes.

Q How did it end?

A He let me go.

Q Did you want to go yourself, or did he tell you to go?

A I wanted to go myself.

Q Did he try to keep you there?

A No, sir.<sup>87</sup>

Bien qu'il déclare ne pas avoir été retenu par son voisin, il reste possible que le garçon se soit senti forcé de se laisser toucher par celui-ci. Si le refus de consentir à des contacts sexuels paraît particulièrement plausible lorsque ceux-ci surviennent momentanément, après quoi le garçon porte plainte, il semble moins manifeste lorsqu'un garçon retourne à plusieurs reprises voir l'accusé et continue à avoir des relations sexuelles avec lui sans jamais le dénoncer. Lors du procès du barbier William Plouffe, en 1908, les garçons qui ont eu des contacts sexuels avec lui présentent des témoignages qui illustrent bien les contradictions du discours de nombreux garçons prétendant avoir été forcés d'avoir des relations sexuelles avec un homme ainsi que la complexité du rapport les unissant. Henri Hillman, 12 ans, qui a fréquenté Plouffe pendant environ un an, déclare d'abord que ses amis et lui ont été

---

<sup>87</sup> *Le Roi c. George Ethington*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1918, dossier #378.

contraints à recevoir des attouchements de Plouffe : « On allait acheter des cigarettes, il nous faisait asseoir et nous prenait de force »<sup>88</sup>. Puis, il suggère que les garçons avaient la possibilité de refuser : « Quand un ne voulait pas se laisser faire, il allait à un autre et il le poignait ». Puis, lorsque le juge lui demande si les garçons étaient forcés de lui faire également des attouchements, Hillman affirme à nouveau avoir été contraint : « Il les a fait prendre de force, je l'ai pris, je l'ai fait lâcher et je suis parti. Il nous a pris les mains pour pas qu'on s'en aille, mais ensuite il m'a lâché et je suis parti ». Mais lorsqu'il est ensuite contre-interrogé par M<sup>e</sup> St-Julien, l'avocat de Plouffe, sur les motifs l'ayant conduit à retourner aussi fréquemment chez le barbier, alors qu'il était apparemment non consentant à avoir des rapports sexuels avec lui, le jeune Hillman offre une explication peu convaincante, affirmant qu'il s'agissait du seul endroit où il pouvait se procurer des cigarettes :

Q Depuis combien de temps allais-tu là?

R Depuis un an.

Q As-tu jamais averti tes parents de ce que tu faisais là?

R Je ne l'ai jamais dit.

Q Depuis un an il faisait ces choses sur toi?

R Oui Monsieur.

Q Pourquoi continuais-tu à y aller?

R Les autres y allaient, les autres m'emmenaient.

Q Et malgré ce qu'il te faisait, tu continuais pareillement?

R Oui. Je ne voulais pas, il me prenait de force.

Q Pourquoi y allais-tu alors?

R Pour m'acheter des cigarettes.

Q Qui te donnait de l'argent pour t'acheter des cigarettes?

R C'est maman.

Q Il y avait d'autres magasins pour acheter des cigarettes, pourquoi n'allais-tu pas ailleurs?

R Les autres magasins étaient fermés le dimanche.

Q Tu allais là le dimanche seulement?

R Oui Monsieur.

Q Toujours seul?

R Non, je n'y ai jamais été seul.

Q Tu allais là que le dimanche?

R Oui Monsieur.

Q Tu jures cela?

R Oui Monsieur.

Q Jamais dans la semaine?

R Une fois, je suis allé dans la semaine.

---

<sup>88</sup> *Le Roi c. William Plouffe*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #200.

[...]

Q Es-tu capable de dire au Juge une date à laquelle tu aurais fait ce que tu as dit tout-à-l'heure, une date, un jour?

R Vendredi de l'autre semaine.

Q Pas la semaine dernière, l'autre semaine, un vendredi?

R Oui Monsieur.

Q Y es-tu allé le mardi aussi?

R Je ne peux pas dire.

Q Le jeudi?

R Je ne peux pas dire.

Lorsque le juge pose la même question à son frère, Émile Hillman, âgé de 9 ans, celui-ci répond : « C'était pour voir s'il me le ferait encore ». Puis Roméo Roussil, un autre garçon appelé à la barre des témoins, prétend pour sa part avoir reçu une proposition à caractère sexuel de Plouffe, alors qu'il était allé se procurer des cigarettes avec des amis, mais dit avoir refusé et avoir pu quitter le commerce : « Seulement une fois on a été pour acheter des cigarettes, il nous a demandé pour faire le mal et on est sorti ». Affirmant être allé passablement souvent à la boutique pendant trois ans, jusqu'à l'arrestation de Plouffe, Eugène Laurin, 17 ans, évoque pour sa part une contrainte partielle : « Il ne nous prenait pas de force, mais un peu ». Lorsque l'avocat St-Julien lui demande pourquoi il continuait à se rendre chez Plouffe, Laurin admet y être retourné à maintes reprises de son propre gré, affirmant qu'il s'agissait d'une occasion de voir ses amis :

Q Pourquoi allais-tu là?

R Je voyais mes amis, j'allais là et on parlait.

Q Combien de fois vous est-il arrivé d'avoir été touché par l'accusé?

R Je n'ai pas compté, plusieurs fois.

Q Pourquoi continuais-tu d'aller là?

R Cela me tentait, je voyais mes amis là et j'y allais.

Q Depuis combien de temps connaissais-tu l'accusé?

R Depuis trois ans à peu près.

Q Ça faisait trois ans que tu allais là?

R Bien, oui, j'allais acheter des cigarettes avec l'argent que maman me donnait; elle avait l'habitude de m'en donner.

Q Pourquoi aller là plutôt qu'ailleurs pour acheter des cigarettes?

R Je le connaissais et mes amis allaient là.

Finalement, lorsque l'avocat St-Julien pose la même question à son cousin Émile Laurin, 12 ans, qui a eu à une dizaine de reprises des rapports sexuels avec Plouffe, le

garçon évoque les compétences du barbier : « Je me faisais faire les cheveux là, il me faisait une bonne coupe ».

Bien qu'ils prétendent avoir été contraints d'avoir eu des rapports sexuels avec Plouffe, les garçons démontrent ainsi dans leur témoignage que c'est de leur propre gré qu'ils ont décidé de retourner chez le commerçant, sachant très bien que des actes similaires allaient se reproduire. Si les motifs qu'ils évoquent paraissent peu convaincants, il demeure toutefois tout à fait possible que ces garçons ne désiraient pas ces contacts sexuels avec le commerçant. Recevant de celui-ci argent et cigarettes, il est probable qu'il s'agissait ici de leur principale motivation à y retourner. S'ils étaient réfractaires à avoir des rapports sexuels avec le commerçant, ceux-ci constituaient vraisemblablement un moindre mal pour obtenir facilement de l'argent et des cigarettes. Pour Plouffe, la perte d'une partie de son inventaire et de ses revenus constituait sans doute le prix à payer pour avoir des rapports sexuels avec des garçons avec qui il aurait difficilement pu en avoir autrement. C'est probablement pour des raisons similaires que le jeune Camille Roy refuse en juin 1924 d'avouer à ses parents, même après avoir été battu par ceux-ci, avoir eu des rapports sexuels avec son voisin Odilon Cardinal chez qui il retournera ensuite. Cardinal offrait en effet de l'argent à Roy. Pour Cardinal, en plus de lui permettre d'obtenir des contacts sexuels avec son jeune voisin, l'argent constituait également un moyen d'acheter son silence. Ainsi avait-il dit au garçon : « Tu ne diras pas cela à ta mère, parce qu'on va se faire déclarer »<sup>89</sup> avant de lui donner quelques cents.

L'argent, les cigarettes, les laissez-passer de théâtre ou autres formes de rétribution sont ainsi au centre de nombre de relations entre homme et garçon. L'octroi d'une récompense constitue ainsi un moyen privilégié par de nombreux hommes pour obtenir des faveurs sexuelles d'un garçon. De leur côté, bien qu'ils ne

---

<sup>89</sup> *Le Roi c. Odilon Cardinal*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1924, dossier #4308.

soient généralement pas les instigateurs de tels échanges, des garçons disposant de peu de revenus trouvent dans des relations sexuelles avec des hommes un moyen facile d'acquérir de l'argent, des cigarettes ou d'accéder gratuitement à des loisirs commerciaux. Si ce type de rapports peut s'apparenter à une forme de prostitution, il s'en distingue néanmoins de sa forme la plus conventionnelle sur plusieurs aspects. On n'observe en effet aucune mention de sollicitation initiée par un garçon. De plus, la nature de la rétribution n'est pas toujours établie à l'avance. Parfois celle-ci n'est même pas explicitement promise. Aussi, il n'est pas rare qu'elle soit offerte sous une forme autre que monétaire. Finalement, bien que les rapports sexuels constituent un élément fondamental des relations entre homme et garçon étudiées, celles-ci s'étendent souvent bien au-delà. Il est ainsi fréquent qu'un homme passe plusieurs heures avec son jeune partenaire, l'emmène au cinéma, lui prépare à manger ou l'héberge. Ces relations, parfois caractérisées par des rencontres régulières sur une durée de plusieurs mois, comportent souvent un lien de nature amicale, voire affective. La nature de ces rapports n'est pas sans rappeler ceux qu'entretiennent des hommes avec des jeunes filles dans les quartiers ouvriers. Dans son célèbre ouvrage sur la sociabilité féminine à New York dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Christine Stansell souligne précisément qu'en dépit de leur vulnérabilité et de ses risques inhérents, les jeunes filles de la classe ouvrière parviennent également à tourner ces relations à leur avantage, en obtenant ainsi des bénéfices économiques, en plus de satisfaire leur désir d'indépendance et de divertissement<sup>90</sup>. Ce mélange complexe de vulnérabilité et d'émancipation rejoint également la réalité des *charity girls*, étudiées par Kathy Peiss, dans le New York du tournant du siècle. Travaillant principalement dans des manufactures leur offrant un salaire nettement inférieur à celui des hommes, les jeunes femmes new-yorkaises trouvent ainsi dans la drague et les relations qu'elles entretiennent avec des hommes, qui disposent de revenus supérieurs, un moyen d'émancipation. Toutefois, à la différence des jeunes femmes,

---

<sup>90</sup> Christine Stansell, *City of Women : Sex and Class in New York, 1789-1860*, New York, Knopf, 1986, p. 182.

les garçons sont plus susceptibles d'accroître leurs revenus par le travail salarié en vieillissant. Aussi, malgré les similarités observées dans les motivations des jeunes filles et des garçons à fréquenter des hommes, d'importantes différences distinguent la façon dont s'opère la drague. Peiss observe des rapports de séduction se déployant librement et publiquement dans divers lieux de divertissement tels des théâtres, des danses ou au parc d'amusement de Coney Island<sup>91</sup>. Si certains endroits comparables servent de lieux de rencontre entre hommes et garçons à Montréal à la même époque, il va sans dire qu'une plus grande retenue est de mise. Alors que des jeunes femmes et des hommes se permettent de danser et de s'embrasser en public, les garçons et les hommes attendent le plus souvent de se rendre dans l'intimité d'un espace privé pour établir des contacts sexuels ou affectifs, bien que certains se satisfassent de l'obscurité des salles de cinéma.

Si les rapports de pouvoir au sein des relations entre homme et garçon tendent a priori à favoriser l'homme, qui exerce son contrôle sur la sexualité du garçon en plus de décider de la plupart de leurs activités communes, il serait malavisé de faire abstraction du pouvoir dont jouissent certains garçons au sein de ce type de relations. Analysant les relations entre jeunes hommes de classe ouvrière et hommes de classe moyenne à Londres, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, Matt Houlbrook souligne que pour plusieurs de ces jeunes hommes, parvenir à établir une telle relation avec un homme plus fortuné constitue une source de fierté, renforçant leur sentiment de virilité :

Workingmen were not just passive victims of economic crisis, however. In most cases, they actively *looked* for such encounters. Trade was, moreover, understood as a source of considerable status. "Tapping" wealthier men demonstrated the streetwise intelligence, resourcefulness, and toughness that marked a real man.<sup>92</sup>

---

<sup>91</sup> Kathy Peiss, « "Charity Girls" and City Pleasures : Historical Notes on Working-Class Sexuality, 1880-1920 », dans *Passion and Power : Sexuality in History*, sous la direction de Kathy Peiss et Christina Simmons, Philadelphie, Temple University Press, 1989, p. 58-60.

<sup>92</sup> Houlbrook, *op. cit.*, p. 176.

Aussi, Steven Maynard remarque que les garçons plus jeunes tendent à être plus vulnérables à la domination des hommes, alors que les garçons plus âgés parviennent parfois à tourner ce rapport de pouvoir à leur avantage :

Always existing in complex relation to gender, class, and ethnicity, age shaped sexual relations in at least two distinct ways. First were the age differences between men and boys. Sexual danger for boys was grounded in men's greater age and physical strength, as well as in their positions of power over boys within a number of different organizational settings. Second, there were age differences between boys. Older boys [...] were able to turn men's interest to their own advantage, while younger boys [...] were more vulnerable to men's unsolicited and sometimes violent sexual advances.<sup>93</sup>

Davantage en mesure de se défendre ou de fuir, mais aussi de trouver une meilleure source de revenus, que ce soit par le travail salarié ou par la fréquentation d'un autre homme, les garçon plus âgés sont ainsi en meilleure position pour tirer profit des relations qu'ils entretiennent avec des hommes. Lorsqu'il est contre-interrogé en mars 1889 par l'avocat des deux hommes avec qui il a eu successivement des relations au cours des deux années précédentes, Ovila Saint-Jean, 13 ans, avoue ainsi avoir cessé d'avoir des rapports sexuels avec son collègue de travail Philippe Laprise à partir du moment où il s'est mis à fréquenter l'instituteur Thomas Dagenais :

Q Vous êtes vous amusé plusieurs fois de cette manière avec l'accusé Laprise?  
 R Je me suis amusé de cette manière avec l'accusé Laprise quatre à cinq fois seulement depuis que je l'ai connu.  
 Q Où ces amusements ont-ils eu lieu?  
 R Deux ou trois fois chez Desjardins [le commerce où Saint-Jean et Laprise travaillent] et une couple de fois dehors sur la rue, après la fermeture du magasin le soir.  
 Q En quel temps ces quatre ou cinq amusements indécents avec Laprise ont-ils eu lieu?  
 R Depuis le temps que je l'ai connu à venir à la Fête-Dieu dernière, époque depuis laquelle je ne le fréquente plus.  
 Q Pourquoi ne le fréquentez-vous plus?  
 R Parce que j'allais chez l'accusé Dagenais.  
 Q En quel temps avez-vous connu l'accusé Dagenais?  
 R À peu près à l'époque de la Fête Dieu de l'année dernière, je l'avais vu l'année précédente dans la rue et il m'avait invité d'aller à son école.  
 [...]  
 Q Alliez vous de vous-même chez l'accusé Dagenais?  
 R Oui, excepté une fois où je l'ai rencontré sur la rue et je suis parti avec lui.

<sup>93</sup> Steven Maynard, « "Horrible Temptations" : Sex, Men, and Working-Class Male Youth in Urban Ontario, 1890-1935 », *The Canadian Historical Review*, vol. 78, n° 2 (juin 1997), p. 196.

Q Aimiez-vous à aller chez l'accusé Dagenais?

R Il me demandait de retourner chez lui en me promettant de l'argent, presque à chaque fois que j'allais chez lui.

Q Vous en a-t-il donné?

R Non.

Q Pensiez-vous qu'il vous en donnerait?

R Oui, il me disait qu'il retirerait de l'argent de ses élèves.

Q N'avez-vous pas demandé à l'accusé Dagenais de vous prêter de l'argent?

R Je lui ai demandé cinq centins et il m'a dit qu'il n'en avait pas.

Q Combien d'argent vous promettait-il?

R Il ne m'a promis de somme déterminée.

Q Que disiez vous à l'accusé Dagenais quand vous alliez chez lui?

R C'est lui qui commençait à me parler et il me demandait pour le faire et je disais qu'oui.

Q Que faisiez-vous alors?

R Nous faisons des mauvaises choses et c'est lui qui commençait. C'était chez lui.<sup>94</sup>

Si sa relation avec Dagenais lui sembla d'abord plus avantageuse que celle qu'il entretenait avec Laprise, il est probable que ce soit faute d'obtenir l'argent promis par Dagenais que Saint-Jean décide de déposer une plainte contre les deux hommes.

En plus des rétributions qu'ils peuvent tirer de leurs rapports sexuels avec des partenaires adultes, les garçons détiennent ainsi le pouvoir de dénoncer leur partenaire s'ils sont insatisfaits de leur relation. Le système judiciaire protégeant les garçons mineurs qu'il considérera généralement comme des victimes, les garçons courent donc peu de risques à dénoncer des hommes qu'ils ont fréquentés. Les dossiers de cour ne nous permettent pas toujours de connaître les motifs véritables ayant conduit un garçon à déposer une plainte contre un partenaire adulte. Malgré les pressions fréquentes des avocats des accusés en ce sens, aucun garçon n'avoue en cour avoir dénoncé l'homme qu'il a fréquenté en raison d'une promesse non tenue, auquel cas il se discréditerait. Il apparaît toutefois plausible que certains l'aient fait. Quoi qu'il en soit, il reste que cette possibilité constitue pour les garçons une arme redoutable qui affecte inévitablement les rapports de pouvoir au sein des relations entre homme et garçon.

<sup>94</sup> *La Reine c. Thomas Dagenais et Philippe Laprise*, Fonds de la Cour du Banc de la Reine du district de Montréal, TP9, S2, SS1, SSS1, 1880, dossier non numéroté (contenant 2011-01-002/103).



En plus des possibilités économiques, la quête de liberté, voire d'aventure, conduit également certains garçons à entretenir une relation avec un homme. C'est ce qui semble par exemple amener Gaétan Liboiron à accepter, en mars 1918, la proposition que lui fait Khar Juman, qu'il a rencontré la veille sur le boulevard Saint-Laurent. Juman, homme marié de 37 ans, d'origine indienne, mais né au Canada, propose ainsi à Liboiron, 14 ans, de l'accompagner dans l'ouest du pays<sup>95</sup>. Liboiron n'en est pas à sa première relation avec un homme. De l'été 1916 à l'été 1917, il a en effet fréquenté Ovila Boyer, un entrepreneur de 42 ans, également marié, chez qui il se rendait parfois jusqu'à quatre fois par semaine. Boyer faisait des fellations à Liboiron et lui offrait de l'argent et du travail<sup>96</sup>. Liboiron ayant accepté son invitation, Juman lui achète un billet de train. À Hamilton, l'homme et le garçon dorment dans la chambre louée par Juman, où ils ont des rapports sexuels. Séjournant environ un mois dans la ville, Juman trouve du travail au garçon dans une manufacture de poêles. L'homme et son jeune compagnon s'installent ensuite à Toronto, où Juman trouve encore une fois du travail pour Liboiron. Ils poursuivent ensuite leur périple vers l'ouest, en s'arrêtant à Sault-Sainte-Marie, Kenora, Winnipeg et Vancouver, où ils partagent une chambre pendant environ un mois et demi. Liboiron trouve du travail à l'hôpital général de Vancouver. Puis, en février 1919, l'homme et le garçon rentrent à Montréal. Trois jours après leur retour, Juman se rend chez Liboiron et est accueilli par la mère de celui-ci, qui le dénonce aussitôt à la police. Liboiron affirmera à la cour qu'il était contraint par Juman à lui donner ses revenus, alors que ce dernier prétendra plutôt que le garçon lui devait de l'argent en plus de lui avoir menti sur son âge.

Si les relations entre homme et garçons sont le plus souvent marquées par des rapports de pouvoir et de dépendance économique, certaines ne sont pas exemptes

---

<sup>95</sup> *Le Roi c. Khar Juman*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1919, dossier #344.

<sup>96</sup> *Le Roi c. Ovila Boyer*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1917, dossier #445.

d'une dimension affective, voire de sentiments amoureux. Au cours du printemps 1909, René Ulric, un garçon de 11 ans, semble ainsi s'éprendre de Victor Lévesque, un célibataire de 24 ans, qu'il a rencontré au théâtre Français, où ce dernier travaille comme journalier. Lévesque, qui a l'habitude de fréquenter des garçons, fait une fellation au jeune Ulric, dans le sous-sol du théâtre. L'homme et le garçon ont ensuite des rapports sexuels dans divers endroits et se voient sur une base presque quotidienne, durant une période d'environ deux mois. Lévesque emmène parfois Ulric au Nationoscope. Il lui arrive également de l'attendre à sa sortie de l'école et lui signe des billets pour justifier ses absences. De plus, l'homme et le garçon s'échangent des lettres. Dans l'une d'entre elles, datée du 27 avril et contenue dans le dossier de cour de Lévesque, Ulric lui partage ainsi ses sentiments amoureux :

Cher ami je t'écrit [sic] une lettre pour te dire si tu vas me [sic] écrire une lettre à moi je t'aime de tout mon cœur plus que mon père et ma mère quand je vas à l'école je pense toujours a toi si tu pense [sic] à moi écrit [sic] moi des lettres à chaque fois que tu pense [sic] à moi moi je ferai comme toi ma tante et mon oncle il dit que sa [sic] été beau beau au théâtre Français il dit qu'il va aller encore la semaine prochaine. La putin [sic] ma tante ils ont fouré [sic] hier à soir devant moi et ses enfants je t'aime de tout mon cœur écrit [sic] moi une lettre après midi pendant que tu penseras à moi va [sic] tu aller à soir en arrière de la tolle [sic]. Une réponse après midi.

Un beau beau beau bec sur les deux joues toi et moi Victor et René.<sup>97</sup>

La même journée, Lévesque lui adresse en réponse une lettre dans laquelle il lui fait part à son tour des sentiments qu'il éprouve à son endroit :

Bien cher ami

Je réponds de suite à ton aimable lettre que je viens de recevoir il y a cinq minutes je m'empresse de te répondre car pour toi cher ami je donnerai ma vie s'il le fallait je suis parfaitement heureux de voir que je suis aimé par celui que je chéris bien tendrement les souvenirs qui m'impressionnent [sic] sont aujourd'hui comme ils seront les mêmes dans deux ans car celui que l'on aime sincèrement comme moi pour toi le temps n'efface jamais ses traits et ses amabilités ah que ne suis je petit oiseau comme sur votre carte j'irai voltiger souvent près votre chaise je vous suivrai [sic] pas a pas mais je ne suis pas oiseau et je veu [sic] te dire que je t'aime de tout mon cœur et si tu m'aime [sic] dit [sic] moi avent [sic] que sa [sic] commence ses [sic] tout pour le moment

au revoir à demain

milles [sic] baisser [sic] pour moi et René

---

<sup>97</sup> *Le Roi c. Victor Lévesque*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1909, dossier #290.

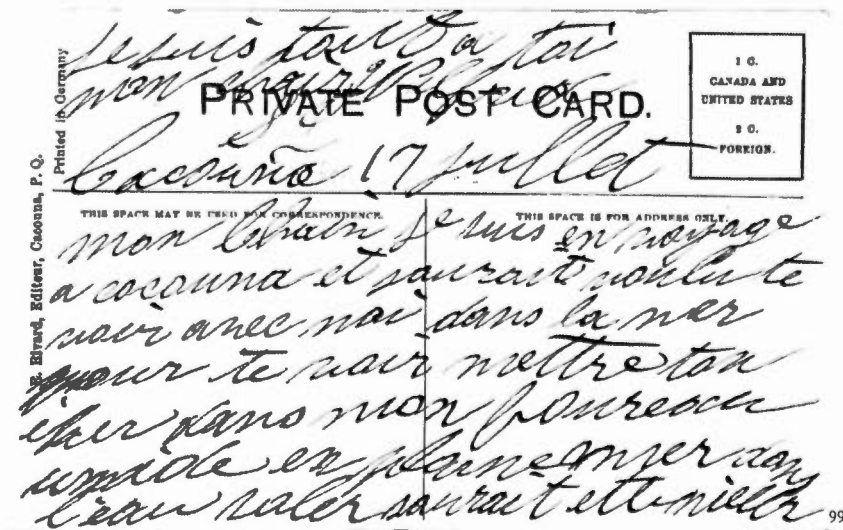
Au début de mai, Emmanuel Trépanier, un ami d'Ulric âgé de 13 ans et avec qui Lévesque a également des rapports sexuels, dépose une plainte contre celui-ci, ce qui met un terme à la relation qu'il entretenait avec Ulric. Au procès de Lévesque, Ulric témoigne de sa relation avec l'homme, sans jamais prétendre avoir été contraint. Lorsqu'on lui demande combien de fois il a eu des rapports sexuels avec lui au théâtre Français, Ulric semble hésiter, pour finalement dire « trois ou quatre fois », ce qui amène l'avocat de Lévesque à lui demander : « Tu sembles regarder les autres, est-ce que quelqu'un t'a dit comment rendre ton témoignage? Est-ce qu'on t'a dit quoi dire? ». Sans surprise, Ulric répondra par la négative, affirmant dire la vérité. Il ne niera toutefois pas avoir rédigé la lettre présentée comme pièce à conviction.

Sans que des traces aussi explicites d'expression de sentiments amoureux aient été conservées, la relation qui unit de mai 1912 à avril 1913 Sigefroid Leclerc à Wilfrid Poirier semble également comporter une dimension affective. Poirier, apprenti plombier, est âgé de 16 ans lorsque des amis lui présentent, en avril 1912, Leclerc, un tailleur âgé de 33 ans. Un mois plus tard, Leclerc invite son nouvel ami au bain Laurentien et lui propose de dormir avec lui la veille, à l'appartement qu'il partage avec sa sœur, au coin des rues Sainte-Catherine et Bleury. Il fait alors des attouchements et une fellation à Poirier. Lorsque l'homme demande au garçon si cela le gêne, celui-ci lui répond que non. Dans les mois qui suivent, une relation soutenue les unit. Leclerc amène Poirier au parc Dominion, au théâtre et lui donne également de l'argent et des vêtements. Ils ont à plusieurs reprises des rapports sexuels chez Leclerc. Lorsque l'avocat de Leclerc, M<sup>e</sup> Saint-Julien<sup>98</sup>, demande à Poirier : « Vous aimiez mieux vous amuser avec un homme que de vous amuser avec une femme? », celui-ci répond « Cela dépend », suggérant ainsi son ouverture aux relations homosexuelles. Malgré sa relation avec Poirier, Leclerc se marie en juillet 1912. En

---

<sup>98</sup> Il s'agit du même avocat chargé de la défense du barbier et commerçant William Plouffe. St-Julien défend également d'autres hommes accusés d'acte de grossière indécence, parmi lesquels Victor Lévesque, de même que Joseph Héту et Joseph St-Pierre, deux membres du club Geoffrion.

voyage de noes à Cacouna, il expédie cette carte postale suggestive à son jeune amant :



<sup>99</sup> « Je suis tout à toi mon chair [sic] Wilfrid

SL

Cacouna 17 juillet

mon chair [sic] je suis en voyage à Cacouna et j'aurait [sic] voulu te voir avec moi dans la mer pour te voir mettre ton éper [sic] dans mon fourreau umide [sic] en pleine mer dans l'eau saler [sic] saurait [sic] été mieux. » *Le Roi c. Sigefroid Leclerc*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1913, dossier #248.

Après son mariage, Leclerc emménage avec son épouse et emmène désormais Poirier à l'hôtel St Lawrence Hall, sur la rue Craig, pendant quelques heures, en après-midi, pour y avoir des relations sexuelles. Lors du procès de Leclerc, en mai 1913, Poirier affirmera à la cour avoir pris ses distances pendant une courte période, puis s'être remis à fréquenter Leclerc, au grand dam de ses parents, qui avaient entretemps intercepté des lettres que lui envoyait son amant : « Je me suis mis à sortir encore avec lui et chez nous ils ne voulaient pas que je sorte avec lui, et ils m'ont menacé qu'ils porteraient une plainte contre moi. Ils m'ont demandé de dire ce qui se passait entre nous deux, ce qui s'était passé entre nous deux »<sup>100</sup>. Dans ces lettres, Leclerc propose des rencontres à Poirier, notamment au bain Laurentien, lui disant qu'il n'aurait « pas de regret ». Il l'invite également à jouer aux cartes chez sa sœur, ainsi qu'au théâtre Princess, où était présentée une « belle comédie ». Il lui envoie aussi une femme lui interpréter des chansons. Leclerc se rend également au moins une fois chez Poirier, alors que la mère de celui-ci est présente. Cette dernière suggérera à la cour que Leclerc était manifestement épris de son fils. Ainsi affirme-t-elle : « il lui a donné la main et il aurait pu le manger ». Malgré l'opposition de ses parents, Poirier continue à fréquenter Leclerc. Il se rend à quelques reprises à sa nouvelle demeure, sur la rue Saint-Urbain, lorsque son épouse n'y est pas, notamment un soir où elle participe à un bal à l'Auditorium. En mai 1913, Poirier cédera finalement à la pression de ses parents et portera plainte contre l'homme qu'il a fréquenté pendant plus d'un an. Après sa mise en accusation, Leclerc offrira, par l'entremise d'un intermédiaire, de l'argent à la famille de Poirier afin de la convaincre de retirer la plainte. Pour des raisons non précisées, mais possiblement liées à un vice de procédure<sup>101</sup>, Leclerc sera finalement acquitté, en août 1913, par le juge Adolphe Bazin.

<sup>100</sup> *Le Roi c. Sigefroid Leclerc*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1913, dossier #248.

<sup>101</sup> Près de la moitié des interrogatoires contenus dans le dossier judiciaire de cette affaire sont consacrés à la façon dont les constables ont obtenu certains renseignements. Le constable William Legault, qui est le beau-frère du jeune Poirier, avoue ainsi à la Cour avoir espionné Leclerc, dans les

## Conclusion

Bien qu'elles soient certainement surreprésentées dans les archives judiciaires, les relations unissant un homme à un garçon mineur constituent un phénomène incontournable de la vie homosexuelle montréalaise du tournant du XX<sup>e</sup> siècle. L'urbanisation que connaît alors Montréal et le développement d'une culture urbaine marquée par une forte présence de garçons de la rue et la prolifération de loisirs commerciaux créent un environnement propice aux rencontres entre homme et garçon. Que ce soit au cœur de son quartier chaud ou dans les quartiers populaires densément peuplés, des garçons mineurs côtoient quotidiennement des hommes, le plus souvent des commerçants ou des voisins, parmi lesquels des hommes en quête d'un jeune partenaire sexuel. Bien que certains garçons semblent au fait de l'existence de lieux de drague homosexuelle et fréquentent ceux-ci à cette fin, c'est le plus souvent par hasard que la plupart d'entre eux semblent entrer en contact avec un éventuel partenaire. Il ressort également des cas étudiés que les garçons impliqués dans ce type de relation adoptent presque en totalité un rôle sexuel passif. Tant dans leur dimension sexuelle que récréative, les rapports entre homme et garçon reposent principalement sur les initiatives de l'homme.

S'il se dégage des dossiers de cour consultés des relations marquées par la contrainte, on aurait toutefois tort de réduire celles-ci à un simple rapport de domination. Produites par un système engagé à sévir contre les corrupteurs de jeunesse, les sources judiciaires tendent à éclipser le consentement et les motivations

---

jours suivant son arrestation, alors que celui-ci avait rendez-vous dans un café chinois avec René Larose, un laitier de la rue Saint-Denis. Après son arrestation, Leclerc s'était rendu chez Larose, qu'il connaissait depuis un certain temps, pour l'inviter à le rencontrer dans un café chinois. Entretemps, Larose a avisé Legault de la tenue de cette rencontre. Accompagné du constable Alexandre Dagenais, ce dernier s'est ainsi rendu au lieu désigné et, installé dans une pièce adjacente à celle où se trouvaient les deux hommes, a entendu Leclerc suggérer divers alibis pour s'innocenter, en plus de proposer à Larose d'offrir de l'argent à Poirier pour acheter son silence. Appelé à témoigner en Cour, Larose admit que Leclerc lui a effectivement proposé d'offrir de l'argent à la famille de Poirier afin d'« arranger l'affaire ». Les constables Legault et Dagenais ont ainsi obtenu illégalement des informations en espionnant Leclerc alors qu'il était sous caution.

des garçons à entretenir une relation, se limitant à offrir des récits ne présentant les garçons que comme des victimes des hommes avec lesquels ils ont entretenu une relation. Les circonstances entourant les mises en accusation, la durée des relations, les rétributions obtenues, les contradictions se dégageant de certains témoignages ainsi que le refus de dénoncer un partenaire sont autant d'éléments permettant d'apporter quelques nuances à cette interprétation. S'il ne fait nul doute que des garçons aient subi contre leur gré des contacts sexuels imposés par un homme, dans de nombreux cas, la nature des relations développées apparaît beaucoup plus complexe. Sans nécessairement chercher directement à avoir des rapports sexuels avec un homme, il semble en effet fréquent qu'un garçon trouve satisfaction à obtenir de l'argent, des cigarettes ou un accès à des loisirs commerciaux en échange de faveurs sexuelles. Si des rapports sexuels avec un homme ne sont peut-être pas expressément désirés, ceux-ci apparaissent toutefois pour plusieurs garçons de milieux populaires comme un tribut raisonnable pour améliorer leur condition économique et élargir leur liberté. De plus, selon les opportunités du garçon à rencontrer un autre homme lui offrant des bénéfices supérieurs et sa possibilité de dénoncer son partenaire, les rapports de pouvoir au sein d'une relation entre un homme et un garçon ne sont pas forcément qu'à l'avantage du premier.

Imprégnant d'une façon non négligeable la vie homosexuelle montréalaise du tournant du siècle, les rapports entre homme et garçon se déclinent en un large spectre de modèles relationnels. De contacts sexuels non désirés sous une contrainte manifeste à des fréquentations de longue durée empreintes de sentiments amoureux réciproques, les relations entre homme et garçon prennent ainsi une multitude de formes. Cherchant principalement à faire ressortir des éléments coercitifs, les sources judiciaires laissent dans l'ombre plusieurs pans de ces relations. Il nous est par exemple impossible de connaître les motivations précises ayant conduit des garçons à dénoncer leur partenaire après une fréquentation soutenue. Aussi, les sources ne nous permettent pas d'établir hors de tout doute que la sollicitation par des garçons ou

l'adoption d'attributs associés au genre féminin constituaient des pratiques inexistantes. De plus, à l'instar des autres formes de rapports homosexuels contenus dans les archives judiciaires, les relations les plus consensuelles sont sans doute les moins susceptibles d'avoir laissé des traces.



## CHAPITRE V

### RÉSEAUX ET CONSCIENCE IDENTITAIRE

En dehors des rencontres sexuelles anonymes et des relations entre homme et garçon, contre lesquelles les forces policières sévissent régulièrement, les sources judiciaires ont conservé peu de traces des autres composantes de la vie homosexuelle montréalaise du tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Il apparaît toutefois hautement probable que des relations plus ou moins soutenues entre adultes aient été plus répandues que ce que laissent paraître ces archives. Des rapports entre adultes consentants se déroulant pour l'essentiel dans l'espace privé courent effectivement beaucoup moins de risques d'être dénoncés par des témoins ou d'être découverts directement par des constables. Les dossiers de cour des quelques cas ayant été judiciairisés de même que de rares sources produites par des personnes ayant eu un vécu homosexuel nous ouvrent cependant une fenêtre sur la vie de ces hommes, et de ces quelques femmes, qui avaient tout intérêt à vivre leur sexualité dans la plus grande discrétion.

Il va sans dire que les activités sexuelles impliquant plusieurs individus sont davantage susceptibles d'être remarquées et rapportées aux autorités. Attirant l'attention de la presse plus que toute autre affaire liée à des actes homosexuels, les procès de membres de clubs privés lèvent le voile sur la création de réseaux unissant des hommes désirant vivre collectivement des pratiques homosexuelles. En plus de la nature des activités sexuelles qui y sont tenues, les dossiers de cour et articles de presse consacrés à ces clubs privés nous renseignent sur certains codes culturels partagés par leurs membres. Moins à risque d'éveiller les soupçons de témoins, les relations homosexuelles entre deux adultes dans l'espace privé restent par conséquent très peu documentées. Les principales traces qui nous ont été laissées se rapportant essentiellement à un milieu composé d'intellectuels et d'artistes, il reste à ce jour

pratiquement impossible d'évaluer l'importance de ce type de relations en milieu populaire. Bien qu'ils se limitent à des hommes et des femmes vivant en marge de la société, les témoignages dont on dispose sur l'homosexualité au sein de la bohème montréalaise nous fournissent de précieuses informations sur l'influence d'une pensée anticonformiste sur des pratiques sexuelles hors norme et la constitution d'un réseau réunissant également d'autres personnes entretenant des désirs homosexuels. Ces rares sources produites en dehors du contexte pénal nous offrent un accès privilégié aux réflexions d'individus sur leur propre identité sexuelle. Elles permettent aussi d'entrevoir les façons dont ces hommes et ces femmes ont vécu leur sexualité et leurs amours en marge des normes sociales. Qu'il s'agisse de clubs sociaux voués à des pratiques sexuelles collectives ou de cercles d'intellectuels et d'artistes aux idées anticonformistes, ces divers regroupements, au sein desquels les activités à caractère homosexuel occupent une place variable, témoignent ainsi de la capacité de certains individus éprouvant des désirs homosexuels à entrer en contact entre eux et à tisser des réseaux. Ce chapitre examinera les circonstances favorisant le développement de ces espaces d'inclusion, leurs principales caractéristiques et la façon dont ils ont pu favoriser le développement d'une conscience identitaire.

### 5.1 Clubs sociaux et sexualité collective

On retrouve des traces de quelques regroupements consacrés à des activités homosexuelles collectives dans des résidences privées à Montréal et dans ses environs, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Alors que ce type d'association existe dans des grandes villes européennes telles Londres<sup>1</sup> et Paris<sup>2</sup>, depuis au moins le XVIII<sup>e</sup> siècle, la première trace connue à ce jour de pratiques similaires à Montréal concerne le groupe constitué autour de Moïse Tellier, un commerçant âgé de 60 ans qui tient

---

<sup>1</sup> Voir Jeffrey Weeks, *Coming Out : Homosexual Politics in Britain from the Nineteenth Century to the Present*, Londres, Quartet Books, 1977, p. 36.

<sup>2</sup> Voir Michel Rey, « Police et sodomie à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle : Du péché au désordre », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 29, n° 1 (1982), p. 113-124.

une boutique sur la rue Craig, et contre lequel un constable mène une opération de piégeage le 7 juin 1869. On sait peu de choses sur la nature des actes ayant eu lieu à l'intérieur du petit commerce que louait Tellier et dans lequel il vendait des pommes et des gâteaux, si ce n'est que des hommes de « bonne réputation » s'y livraient à des contacts sexuels. Sans mentionner plus de détails, le *Montreal Evening Star* rapporte que cette boutique n'était qu'une devanture destinée à cacher des activités homosexuelles :

But this business is only a cloak for the commission of crimes which rival Sodom and Gomorrah. A house of prostitution were indeed decent compared to this den. It has been watched for some time past by the police and we regret, for the credit of our city and of humanity, to say that several respectable citizens have been found frequenting it and evidently partaking in its abominations<sup>3</sup>.

Le *Star* mentionne également que le fils de Tellier, un agent chargé de l'inspection des débits de boisson, planifiait, dans cette même maison, ses visites des bars clandestins de la ville, sans toutefois préciser s'il prenait part aux activités sexuelles ayant lieu sous le même toit.

À peine trois jours après avoir traité de l'arrestation de Tellier, le *Montreal Evening Star* fait mention d'une nouvelle affaire liée à la tenue d'activités homosexuelles dans une résidence privée. Le journal rapporte que Joseph Gagnon a été arrêté après avoir été trouvé en état d'ébriété en compagnie d'un soldat. Aux dires du constable ayant arrêté Gagnon, ce dernier recevait dans sa maison de la rue St. Mary des soldats et divers « personnages dépravés », qu'il abordait dans les rues. L'article définit Gagnon comme un sodomite, associable à Tellier et à un certain Dufaux, impliqué quelques jours plus tôt dans une affaire de bestialité : « the prisoner was one of the most abominable wretches in town – quite a match for Tellier and Dufaux – being a Sodomite »<sup>4</sup>. Bien que le journal présente la maison de Gagnon comme un lieu de débauche et qu'il semble avéré que Gagnon ait eu des rapports

---

<sup>3</sup> « An Abominable Assault », *Montreal Evening Star*, 8 juin 1869, p. 3.

<sup>4</sup> « Another Wretch », *Montreal Evening Star*, 11 juin 1869, p. 3.

sexuels avec plusieurs hommes, on ignore toutefois s'il en recevait chez lui plus d'un à la fois.

Au cours de la période étudiée, on retrouve des traces de près d'une dizaine de cas d'activités sexuelles collectives entre hommes. Alors que certains regroupements prennent la forme de clubs sociaux et que le procès de leurs membres fait l'objet d'une attention soutenue de la presse, d'autres paraissent moins organisés et leur démantèlement par les forces policières passe plutôt inaperçu. Aussi, certains dossiers de cour laissent croire à de possibles cas de regroupements consacrés à des pratiques homosexuelles collectives, sans que cela puisse être clairement établi, faute d'informations plus précises. Ainsi en est-il de la mise en accusation, le 1<sup>er</sup> juillet 1918, par le détective Albert Beauchamp d'« un nommé Lefebvre, Chartrand, Pellerin et d'autres personnes à être identifiées » pour avoir commis entre eux des actes de grossière indécence à diverses reprises au cours du mois précédent<sup>5</sup>. Le dossier de cour ne contenant que la plainte et les principaux journaux n'ayant pas traité l'affaire, on ignore en quoi consistent la nature des actes commis et les liens unissant les accusés. En lien avec cette affaire ou simple coïncidence, le lendemain, un autre détective, Eugène Martin, dépose une plainte contre cinq hommes, accusés d'avoir commis entre eux des actes de grossière indécence, cette fois au cours des trois mois précédents. Si on ne sait encore une fois rien sur les circonstances entourant les actes reprochés, on connaît en revanche la profession et le lieu de résidence de chaque accusé, grâce aux cautionnements, conservés dans le dossier. Il s'agit de Georges Lefebvre, commis, résidant au 1176 Marie-Anne Est ; Noël Courtois, commis, résidant au 1204 Messier ; Adrien Lamer, machiniste, résidant au 1272 Lafontaine ; Gaston Rouleau, journalier, résidant au 1222 rue Messier ; et Rosario Bourdon,

---

<sup>5</sup> *Le Roi c. Lefebvre, Chartrand et Pellerin*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1918, dossier #2366.

boucher, résidant au 2237 Saint-Hubert<sup>6</sup>. Puisque le premier dossier ne mentionne pas les prénoms des accusés, il est impossible de déterminer si Georges Lefebvre est le dénommé Lefebvre impliqué dans la première affaire.

En raison des limites des sources repérées, il est ainsi impossible d'établir un nombre précis de regroupements d'hommes consacrés aux rapports homosexuels collectifs au cours de la période étudiée. Comme la période antérieure à 1880 reste encore à explorer, il serait imprudent d'avancer que ces pratiques, ou à tout le moins les mises en accusation qui y sont liées, connaissent une augmentation à partir de la fin du siècle. On observe toutefois, à l'intérieur de la période retenue, une hausse du nombre de cas d'activités sexuelles collectives entre hommes et de réseaux constitués à cette fin.

Bien que l'article de *La Presse* du 30 juin 1886 traité au chapitre 2 présente le rassemblement d'« hommes-femmes » observé la veille au Champ-de-Mars comme une association<sup>7</sup>, on ignore la nature des liens unissant les différents individus alors présents. Puisque les activités décrites ont lieu à l'extérieur, et à plus forte raison au Champ-de-Mars, qui apparaît comme un probable lieu de rencontre au tournant du siècle, rien n'exclut qu'il s'agisse ici d'une réunion spontanée d'hommes qui ne se connaissaient pas au préalable. L'arrestation de Clovis Villeneuve, piégé par un agent provocateur, tend à valider cette hypothèse. La présence d'une vingtaine d'hommes, prenant supposément part à des activités à caractère homosexuel, reste toutefois inusitée et intrigante. Aucun autre article de la presse faisant mention de cet événement n'ayant été retracé, il est difficile d'estimer la portée de cet événement. Il en va tout autrement de l'infiltration, à Saint-Jean, du club des Manches de ligne, six ans plus tard, qui constitue vraisemblablement le premier véritable scandale à

<sup>6</sup> *Le Roi c. Georges Lefebvre, Noël Courtois, Adrien Lamer, Gaston Rouleau et Rosario Bourdon*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1918, dossier #2371.

<sup>7</sup> « L'Association nocturne », *La Presse*, 30 juin 1886, p. 4.

caractère homosexuel à secouer la société québécoise. Avant l'opération d'infiltration menée du 8 au 16 avril 1892, les activités du club, qui réunit des personnalités bien en vue de la bourgeoisie de Saint-Jean, parmi lesquelles l'avocat Jules Quesnel et le marchand tailleur Louis Pierre Genest, sont déjà connus de nombre de citoyens, un prêtre dénonçant même en chaire les conduites immorales de certains de ses paroissiens fréquentant le club. Le démantèlement de l'association, qui réunit jusqu'à une vingtaine de membres, est ensuite abondamment commenté dans la presse québécoise et est même mentionné à la une du *New York Times*<sup>8</sup>.

L'affaire du club des Manches de ligne est le premier d'une série de trois grands scandales liés à des pratiques homosexuelles collectives à ébranler la société québécoise. Alors que le premier survient dans la petite ville de Saint-Jean, dans la vallée du Richelieu, les scandales des clubs Geoffrion, en 1908, et Carreau, en 1916, se rapportent tous deux à des événements ayant eu lieu au cœur de Montréal. Plusieurs raisons font en sorte que le démantèlement de certains réseaux conduise à des scandales alors que d'autres sont ignorés par la presse. Le nombre d'individus impliqué et leur statut social semblent jouer un rôle prépondérant. Ces facteurs sont également en cause dans les principaux scandales du même type qui éclatent dans diverses grandes villes occidentales de la même époque et qui souvent exercent une influence sur la façon dont les autorités et la presse considéreront les scandales ultérieurs. Lors de l'affaire du club des Manches de ligne, certains journaux établissent ainsi un parallèle avec le scandale de la rue Cleveland, survenu à Londres trois ans plus tôt et impliquant certains membres de l'aristocratie britannique. Alors que le *New York Times* évoque des accusations liées à des pratiques immorales comparables à celles du scandale de la rue Cleveland<sup>9</sup>, la *Gazette* affirme pour sa part

---

<sup>8</sup> « Sensation at St. Johns : Members of an Immoral Club Taken into Custody », *The New York Times*, 20 avril 1892, p. 1.

<sup>9</sup> « The City of St. Johns, Quebec, is in an excited state over the arrest of four citizens, Jules Quesnel, lawyer; Joseph Prairie, drug clerk; L. P. Genest, merchant tailor, and H. Brossard, Clerk of the City Market, by the officers of the Canadian Secret Services on charges of belonging to a club formed for

que les actes commis par les membres du club des Manche de ligne dépassent en gravité ceux du scandale britannique : « From the description of the practices given by some of the witnesses, the Cleveland street scandals of London are nothing to be compared with it. A number of other arrests are expected, as over twenty persons are known to be implicated »<sup>10</sup>. Largement couvert par la presse montréalaise, le scandale lié à l'arrestation et au procès de l'écrivain Oscar Wilde, en 1895, accusé de grossière indécence pour avoir fréquenté de jeunes hommes, parmi lesquels le fils du marquis de Queensberry, Lord Alfred Douglas, est quant à lui évoqué par *La Patrie*, lorsqu'elle traite, en février 1896, du procès de Ernest Dionne, accusé d'avoir eu des rapports sexuels avec un garçon de 10 ans<sup>11</sup>. Le journal satirique torontois *Jack Canuck* fait également allusion à l'affaire Wilde lorsqu'il rapporte, en avril 1917, des allégations à l'endroit d'un agent d'assurance montréalais dont des rumeurs lui imputeraient une conduite similaire à Wilde :

Alleges that a married insurance agent in that city is following in the footsteps of a certain celebrated "literary genius" who cut a wide swath in Britain years ago. Says there is too much of that sort of thing going on in Montreal... Heigho! Isn't this a wicked world!<sup>12</sup>

Lorsqu'en septembre 1908 éclate le scandale du club de la Partie Est, constitué autour du docteur Ulric Geoffrion, *Le Canada français et le Franco-Canadien*, de Saint-Jean, évoque alors l'affaire Harden-Eulenburg, qui secoue l'Allemagne depuis un an et qui implique plusieurs membres de l'entourage de l'empereur Guillaume II, soupçonnés de se livrer à des pratiques homosexuelles :

Un scandale éclata récemment à Montréal et qui rappelle celui qui, en Allemagne, il y a quelques mois, rendit si tristement notoire les noms du prince Philippe d'Eulenberg, du chancelier Kuno de Moltke, du comte de Hohenau et du conseiller d'ambassade française, M. Lecompte, se complique de jour en jour par de nouvelles arrestations.<sup>13</sup>

---

immoral practices, parallel to the Cleveland Street scandal of London », « Sensation at St. Johns : Members of an Immoral Club Taken into Custody », *The New York Times*, 20 avril 1892, p. 1.

<sup>10</sup> « St. Johns Has a Very Unpleasant Sensation », *The Gazette*, 20 avril 1892, p. 3.

<sup>11</sup> « Un Oscar Wilde », *La Patrie*, 20 février 1896, p. 4.

<sup>12</sup> « A Victim, Montreal », *Jack Canuck*, 14 avril 1917, p. 22.

<sup>13</sup> « Choses du Canada », *Le Canada français et le Franco-Canadien*, 30 octobre 1908, p. 3.

Si des journaux comparent certaines affaires impliquant des clubs voués à des activités homosexuelles collectives à des scandales européens plus ou moins similaires, il est également fréquent que l'on évoque des scandales locaux ayant eu lieu au cours des années précédentes. Ainsi lorsqu'éclate l'affaire du club du docteur Geoffrion, en septembre 1908, le *Standard* s'entretient avec le détective Silas Huntington Carpenter, responsable à la fois du démantèlement du club et de celui, en 1892, du club des Manches de ligne. Le journal fait alors allusion à cette précédente affaire : « It was Chief Carpenter who broke up the club in St. Johns, Que., some years ago and drove the members into exile. [...] He recalled the St. Johns affair, and said the people in that town did not wait for the law being put in operation against the offenders »<sup>14</sup>. Carpenter affirme également qu'il y a eu une prolifération de ce type de pratiques depuis le démantèlement du club des Manches de ligne, en 1892 : « Twenty years ago, these disgusting habits were unknown in the city, now they are common »<sup>15</sup>. Il fait probablement davantage référence à la hausse des arrestations pour des actes à caractère homosexuel, notamment dans des théâtres, des parcs et des squares, qu'à des clubs, pour lesquels on ne retrouve aucune trace dans les archives judiciaires entre les deux affaires évoquées. Le détective annonce du même coup le déclenchement d'une campagne visant à éradiquer tout club similaire : « We intend to smash up every questionable "club" in the city and the campaign is now on »<sup>16</sup>. Cette campagne ne donnera vraisemblablement pas de résultats tangibles, puisqu'on ne trouve aucune trace d'infiltration de réseaux semblables au cours des mois suivants.

Lorsqu'un nouveau club d'envergure est démantelé, huit ans plus tard, les journaux rappellent aussitôt l'affaire Geoffrion. Bien que peu de détails aient été dévoilés dans les instants suivant le raid policier, *La Presse* suggère que les activités

---

<sup>14</sup> « Campaign Against the "Clubs" », *The Standard*, 3 octobre 1908, p. 4.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *Ibid.*



du club de la rue Saint-Hubert puissent s'apparenter à celles du club de la Partie Est : « Huit individus ont été arrêtés, et on se demande si l'on ne se trouve pas en présence d'un scandale semblable à celui qui a fait tant de bruit, il y a huit ou neuf ans, alors qu'un médecin a été condamné à quinze ans de bague, pour conduite immorale »<sup>17</sup>. Alors que *La Presse* évoque sans le nommer le docteur Geoffrion, le *Standard* mentionne son nom et n'hésite pas à comparer les deux affaires : « A club of the same sort as that conducted some years ago on St. Catherine street east by the notorious Doctor Geoffrion, was raided last night in upper St. Hubert street, one of the smartest French Canadian residential sections of the city »<sup>18</sup>. Ainsi, lors de l'éclatement d'un nouveau scandale, les journaux rappellent aussitôt le dernier en liste, confirmant d'une part l'importance du précédent, mais également l'absence d'autres événements d'une envergure comparable entre les deux. Les scandales du club des Manches de ligne, à Saint-Jean, en 1892, du club de la Partie Est, en 1908, et celui de la rue Saint-Hubert, en 1916, apparaissent ainsi comme les trois grands scandales liés à des activités homosexuelles collectives à survenir au cours de la période étudiée. Alors que des arrestations massives surviendront au cours des décennies suivantes, faisant la une de certains journaux<sup>19</sup>, aucun événement similaire ne suscite une attention comparable dans la presse entre 1916 et 1929<sup>20</sup>.

---

<sup>17</sup> « Une razzia qui a fait sensation », *La Presse*, 5 août 1916, p. 7.

<sup>18</sup> « Startling Raid on a Vice Club », *The Standard*, 5 août 1916, p. 1.

<sup>19</sup> Voir notamment « Des fiançailles entre hommes. 375 personnes arrêtées dans un raid à Montréal », *Montréal Matin*, 20 mars 1950, p. 1-2 ; « 376 Arrested in East End Montreal », *The Herald*, 20 mars 1950, p. 1 ; « 40 Homos fêtent le Nouvel An dans une orgie inimaginable », *Ici Montréal*, 26 janvier 1957, p. 1, 12, 14 et 16 ; « Il y a longtemps que le Colonial Turkish Bath est un refuge "d'homos" », *Ici Montréal*, 23 juin 1962, p. 7, articles recensés par Ross Higgins dans *A Sense of Belonging : Pre-Liberation Spaces, Symbolics and Leadership in Gay Montreal*, thèse de doctorat, Montréal, Université McGill, 1997, p. 422-423 et p. 445. Si le foisonnement d'une presse « jaune » à partir de la fin des années 1940 favorise la diffusion de nouvelles à sensation à caractère sexuel, la multiplication des raids policiers contre des rassemblements homosexuels dans l'espace privé à partir des années 1950 attire également l'attention de la presse conventionnelle, particulièrement à partir des années 1970 alors que les descentes policières dans des établissements gais se poursuivent, en dépit de la décriminalisation des rapports homosexuels entre adultes consentants en 1969. Alors que les raids policiers à l'endroit d'activités homosexuelles au cours des années 1950 et 1960 sont plutôt bien documentés, la période de 1930 à 1950 reste en grande partie à explorer. Toutefois, les restrictions d'accès aux archives judiciaires pour ces années compliquent considérablement cette tâche.

C'est probablement donc aux clubs Geoffrion et Carreau, ainsi qu'aux autres affaires similaires ayant eu lieu ailleurs en Occident, que fait allusion le médecin légiste Wilfrid Derome dans son *Précis de médecine légale*, paru en 1920, lorsqu'il affirme que « dans les grandes villes, les invertis masculins en particulier, trouvent moyen de se grouper en association ou club, afin de faciliter leur fréquentation »<sup>21</sup>. Les clubs de la Partie Est et de la rue Saint-Hubert semblent avoir suffisamment marqué l'imaginaire pour continuer à être évoqués plusieurs années plus tard. Dans un style acerbe mélangeant à la fois fiction et véritables faits divers, des journaux satiriques évoquent à de multiples reprises ces deux affaires pendant plusieurs années après les événements. En plus d'évoquer abondamment des deux affaires dans les semaines qui suivent le démantèlement des clubs, en 1908 et 1916, le journal *Le Canard* continue dans les années suivantes à référer à celles-ci. Dans un article humoristique consacré aux « Derniers potins du Broadway », publié dans son numéro du 15 juillet 1917, l'hebdomadaire suggère notamment que les membres des clubs Geoffrion et Carreau seraient désormais réunis à New York et se consacraient à diverses activités : Carreau serait devenu un riche contracteur de marbre, Charles Wilson, « les lèvres maquillées de rouge, fréquente un hôtel des environs du théâtre Belasco, et prétend être un acteur du Winter Garden », alors que Septime Laferrière, du club Geoffrion serait « le moins "affairé" de la "gang" et c'est juste si on peut le voir de temps à autres vis-à-vis de l'hôtel Astor, au Times Square, prendre part à la "discussion" ». Évoquant la détention de Geoffrion, *Le Canard* conclut en affirmant qu'« il ne manque plus que Geoffrion pour que le club soit réuni au grand complet. Comme il n'y a que quelques années à faire à Saint Vincent de Paul, ça viendra »<sup>22</sup>.

---

<sup>20</sup> Bien que certains dossiers de cour évoqués plus haut faisant mention de la mise en accusation de plusieurs individus pour des actes de grossière indécence peuvent laisser croire au démantèlement de clubs similaires à ceux de la Partie Est et de la rue Saint-Hubert, aucune mention de ces cas n'a été repérée dans les différents journaux consultés pour les jours suivant ces arrestations.

<sup>21</sup> Wilfrid Derome, *Précis de médecine légale*, Montréal, La compagnie d'imprimerie des marchands limitée, 1920, p. 153.

<sup>22</sup> « Derniers potins du Broadway », *Le Canard*, 17 juillet 1917, p. 13.

*Le Canard* évoque encore les deux affaires près de sept ans après le démantèlement du club de la rue Saint-Hubert. Dans ses « Échos du Canards » de son édition du 18 mars 1923, il publie ce communiqué fictif et anonyme affirmant :

Je tiens à mettre en garde les citoyens de Coteau Station contre les articles qui paraîtront attaquant la réputation d'honnêtes gens et aux parents de ces honnêtes familles de ne pas prêter attention, à l'avenir, aux insultes lancées par cette bande de "fif", déserteurs du club Carreau et Geoffrion de triste mémoire.<sup>23</sup>

À l'instar du *Canard*, l'hebdomadaire *Police Gazette* traite régulièrement, dès la parution de ses premiers numéros, en novembre 1924, de mœurs homosexuelles. Dans son numéro du 14 décembre, le journal annonce par exemple la tenue invraisemblable d'une soirée en l'honneur de Geoffrion et Carreau : « MM. Fifi La Tapette et Charles Catiche donneront la semaine prochaine une récréation en l'honneur de MM. Carreau et Geoffrion. On fera de jolis jeux de société jusqu'au matin »<sup>24</sup>. Un autre article du même numéro mentionne pour sa part la tenue prochaine d'une assemblée, dans le nord de la ville, destinée à la création d'un nouveau club homosexuel : « Demain il y aura une assemblée dans une certaine maison du Nord de la ville pour fonder un nouveau club de tapette. Nous publierons les détails la semaine prochaine si on nous les fait parvenir avant lundi »<sup>25</sup>. Dans un autre article, intitulé « Écho de Fifiville et de Tapette village », paru un mois plus tôt, le journal rapporte, parmi différentes nouvelles plus ou moins fictives, que « le club de la rue Ontario Est est un peu désorganisé depuis le départ de la Tapette en chef. Mais on se remet... c'est le cas de le dire »<sup>26</sup>. Bien qu'il s'agisse probablement ici aussi d'une fausse nouvelle, l'article fait également mention d'activités similaires ayant lieu dans une maison de la rue Saint-Hubert et évoque alors Geoffrion et Carreau : « E. Carreau ! E. [sic] Geoffrion ! Si vous saviez ce qui se passe dans une maison de la rue St-Hubert? Cela dépasse l'imagination. Jamais, ô grand jamais... Le

<sup>23</sup> « Les Échos du "Canard" », *Le Canard*, 18 mars 1923, p. 14.

<sup>24</sup> « Échos demi-mondains », *Police Gazette*, 14 décembre 1924, p. 2.

<sup>25</sup> « Les meilleurs potins de Montréal », *Police Gazette*, 14 décembre 1924, p. 7.

<sup>26</sup> « Écho de Fifiville et de Tapette village », *Police Gazette*, 9 novembre 1924, p. 4.

fait est que c'est un record. On croit que ce harem est ignoré de la Police »<sup>27</sup>. Bien qu'il ne soit pas impossible qu'un autre club tienne ses activités sur la même rue où le club Carreau était établi, cette information apparaît très peu sérieuse. Malgré le caractère généralement fallacieux des informations rapportées par *Le Canard* et *Police Gazette*, les références aux clubs Geoffrion et Carreau démontrent que ceux-ci restent emblématiques dans l'imaginaire montréalais pendant plusieurs années après la dernière affaire. De même, c'est très probablement à ces mêmes clubs que fait référence en 1925 le juge J.-O. Lacroix, de la Cour des Sessions de la paix, lorsqu'il déclare, en lien avec la sentence qu'il prononce à l'endroit d'Alex McArthur, reconnu coupable de grossière indécence pour avoir eu des contacts sexuels avec un jeune homme rencontré dans les toilettes de la gare Windsor, que les rapports sexuels entre hommes sont fréquents autour des gares de la ville, de même qu'au sein de certaines associations, suffisamment connues pour ne pas à être nommées : « Unfortunately, this offense is too often committed in the City of Montreal, around the stations and in certain associations which there is no necessity for me to mention »<sup>28</sup>.

L'implication d'hommes d'un statut social prestigieux n'est pas sans influencer l'intérêt que porteront les journaux à une affaire et l'émoi que celle-ci suscitera ensuite dans la population. Bien que les clubs Geoffrion et Carreau regroupent quelques individus issus de milieu populaire, la presse souligne constamment les statuts les plus prestigieux des personnes impliquées, cherchant visiblement à démontrer ainsi à son lectorat le caractère à la fois étonnant et odieux de pareille affaire. Ainsi, on insistera évidemment sur la profession du docteur Geoffrion et la notoriété de certains accusés, principalement des commerçants, au premier chef Joseph-Ernest Carreau, présenté comme étant « bien connu » à Montréal, de même que sur l'implication de gens de « bonnes familles ». On fera en

---

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Le Roi c. Alex McArthur*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1925, dossier #948.

revanche peu de cas du statut des quelques individus issus de milieux plus modestes, tel le blanchisseur chinois ayant échappé à son arrestation lors de l'opération policière contre les membres du club de la Partie Est et dont la presse ne fait jamais mention ou encore de la profession de cordonnier d'Alcide Gervais, impliqué dans le club de la rue Saint-Hubert. Même lorsqu'elle survient après un scandale largement médiatisé, une affaire regroupant uniquement des individus de milieu populaire ne sera généralement pas ou peu traitée par la presse. Ce phénomène est également observé par Peter Boag dans son étude sur l'homosexualité à Portland, en Oregon, à la même époque. Boag constate en effet que le démantèlement, au printemps 1913, dans le quartier chaud du nord de la ville, d'un important réseau d'hommes et de garçons de classe ouvrière et d'origines ethniques variées et qui sera connu comme le « scandale grec » est peu couvert par la presse, alors que quelques mois à peine plus tôt, l'arrestation de plusieurs dizaines de jeunes hommes blancs de classe moyenne fréquentant le YMCA l'est abondamment, créant un scandale sans précédent<sup>29</sup>. Si l'envergure du réseau démantelé en 1913 permet de comparer le traitement différencié accordé par la presse de Portland aux deux scandales, il est impossible d'en faire autant à Montréal, aucune affaire impliquant essentiellement des hommes de milieu populaire ne pouvant être comparée, par leur étendue, aux clubs de la Partie Est et de la rue Saint-Hubert. Alors que les deux clubs réunissent chacun au moins une vingtaine d'individus<sup>30</sup>, aucune trace d'un réseau réunissant plus de sept hommes de milieu populaire ne figure dans les archives judiciaires. En cela, les clubs Geoffrion et Carreau sont singuliers. Il n'est évidemment pas exclu que d'autres réseaux comparables aient existé au même moment, seulement, ceux-ci n'ont de toute évidence jamais été démantelés.

---

<sup>29</sup> Peter G. Boag, *Same-Sex Affairs : Constructing and Controlling Homosexuality in the Pacific Northwest*, Berkeley, University of California Press, 2003, p. 3.

<sup>30</sup> Dans le cas du club de la rue Saint-Hubert, le *Standard* mentionne qu'il réunirait au moins 50 membres. « Startling Raid on a Vice Club », *The Standard*, 5 août 1916, p. 1.

## 5.2 Réseaux et sexualité collective en milieu populaire

Les relations unissant plusieurs individus de milieu populaire recensées dans les sources judiciaires impliquent le plus souvent un homme et quelques garçons mineurs. Comme il a été décrit au chapitre précédent, lorsque des hommes ont conjointement des rapports sexuels avec des garçons, ils n'en ont d'ordinaire pas entre eux. Bien que certains cas soient plus ambigus en raison de l'âge des garçons, à la limite de l'âge adulte<sup>31</sup>, ce type de relation diffère considérablement des réseaux ou clubs étudiés dans le présent chapitre. Sans créer des réseaux d'une envergure comparable aux clubs de la Partie Est et de la rue Saint-Hubert, des hommes de milieu populaire parviennent tout de même à s'associer sur la base de leur intérêt pour des rapports homosexuels et à constituer des regroupements consacrés aux pratiques sexuelles collectives.

Si pour certains cas les informations dont on dispose ne nous permettent pas d'établir avec certitude qu'une forme d'association unit différents partenaires sexuels, cette possibilité demeure. Ainsi en est-il des activités se déroulant dans la résidence du cuisinier Charles Robinson, à Lachine, que des constables visitent le 30 décembre 1914 en raison de la persistance de rumeurs à l'effet que des actes à caractère homosexuel y seraient commis. Bien que la nature précise des activités en question reste inconnue, les deux constables qui se présentent chez Robinson n'ont pas de mal à recevoir des propositions de leur hôte en ce sens, ce qui laisse croire à une certaine ouverture de la part de Robinson à accueillir de nouveaux partenaires<sup>32</sup>. L'accusation portée contre Robinson évoque également des gestes posés les 2 et 18 janvier

<sup>31</sup> C'est notamment le cas de la relation unissant Michel Grenier, Christis Sevis, Louis Lyons, Alfred Laurier et Émile Charbonneau analysée au chapitre précédent. *Le Roi c. Michel Grenier, Christis Sevis et Louis Lyons*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1910, dossier #113. En revanche, certains clubs composés principalement d'hommes adultes comprennent également quelques garçons mineurs. Ceux-ci sont cependant toujours âgés d'au moins 16 ans et n'adoptent généralement pas un rôle sexuel spécifique les distinguant des autres hommes du groupe.

<sup>32</sup> *Le Roi c. Charles Robinson*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1915, dossier #75.

suivants, sans qu'il en soit toutefois question dans les témoignages des constables en cour. Comme la plainte du constable Théogène Meloche n'est déposée que le 20 janvier, soit trois semaines après l'opération policière, il est possible que les actes ayant eu lieu les 2 et 18 janvier impliquent d'autres individus. Les renseignements contenus dans le dossier de cour ne nous permettent toutefois pas de le confirmer.

Sans qu'il s'agisse nécessairement de clubs organisés, on retrouve quelques cas où plus de deux hommes se livrent entre eux à des pratiques sexuelles. Cependant, on dispose souvent de peu d'informations sur la façon dont les personnes impliquées sont entrées en contact et la nature plus précise des liens les unissant. C'est notamment le cas de Thomas Livernois, barbier de 37 ans, qui est surpris par des constables, en octobre 1910, dans sa propre chambre à coucher alors qu'il est en pleins ébats avec Adélar Johnson, un boucher de 17 ans, et Allen Mallette, un commis de 18 ans<sup>33</sup>. On ignore si les trois hommes en étaient à leurs premiers rapports sexuels ensemble ni s'ils faisaient partie d'un réseau plus étendu. On sait par contre que tous trois résident dans le même secteur, sur les rues Notre-Dame Ouest, Albert<sup>34</sup> et Delisle, aux limites de l'ancienne municipalité de Sainte-Cunégonde. Aussi, il est possible que Mallette et Johnson se soient connus au travail, Mallette étant vraisemblablement commis à l'épicerie que tient son père, Napoléon Mallette, qui a également payé une partie de la caution de Johnson.

En dehors de ces exemples plus ambigus, des regroupements clairement étendus et organisés tiennent des activités. C'est notamment le cas du club infiltré par des constables à la salle de danse Champagne, en octobre 1914, et évoqué aux chapitres 2 et 3. On ignore les circonstances précises dans lesquelles Eugène Lionais, un couturier célibataire de 27 ans résidant sur la rue Panet, Roméo Goulet, un

---

<sup>33</sup> *Le Roi c. Adelar Johnson, Allen Mallette et Thomas Livernois*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1910, dossier #393.

<sup>34</sup> Aujourd'hui Lionel-Groulx.

journalier résidant sur la rue Frontenac et les frères Eugène et Aristide Bissonnette, âgés respectivement de 24 et 20 ans, tous deux tonneliers et résidant sur la rue Lafontaine, ont fait connaissance. Alors que Goulet et les frères Bissonnette habitent tout près, à l'intersection des rues Frontenac et Lafontaine, dans le quartier Sainte-Marie, Lionais réside plus à l'ouest, dans le quartier Saint-Jacques. Au recensement de 1911, ce dernier était pensionnaire chez son employeur, Joseph Ouellette, tailleur, sur le boulevard Saint-Laurent. Les frères Bissonnette résident toujours chez leurs parents et c'est leur père, Rodrigue Bissonnette, également tonnelier et pour qui ils sont à l'emploi, qui s'engage à payer leur caution. Pour sa part, Roméo Goulet réside avec la famille de sa sœur et c'est son beau-frère Moïse Godin, marchand de fruits, qui se porte caution pour lui. Quant à Lionais, qui loue une chambre chez un certain J. A. Robillard, ce sont Rodrigue Bissonnette et Moïse Godin qui se portent caution pour lui, ce qui laisse croire qu'il est connu des familles de Godin et des Bissonnette. Avec deux autres hommes, Lionais, Goulet et les frères Bissonnette forment un club consacré aux rapports homosexuels collectifs. D'ailleurs, lorsque le soir du 10 octobre, les quatre hommes se font approcher lors d'un bal à la salle de danse Champagne par le constable Fred Sénécal, qui agit comme agent d'infiltration, Eugène Bissonnette déclare explicitement à celui-ci que ses acolytes et lui sont membres d'un club : « Nous sommes tous du même club, il n'y a pas de soin, tout est correct, on est six de notre club »<sup>35</sup>. Au cours des semaines précédentes, les membres du club participent au moins à un autre bal masqué, le soir du 19 août. Celui-ci se tient également à la salle de danse Champagne, située sur l'avenue du Mont-Royal, près de l'intersection de la rue Papineau. C'est leur participation à ce bal qui sera à la source de l'opération d'infiltration déployée deux mois plus tard.

Il est probable que les membres du club participent également à d'autres activités, dans des lieux privés. Lorsqu'il déclare à l'agent Sénécal appartenir à un

---

<sup>35</sup> *Le Roi c. Eugène Lionais, Aristide Bissonnette, Eugène Bissonnette et Rodrigue Goulet*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #776.



club composé de six membres, Eugène Bissonnette explique l'absence des deux autres membres par leur crainte d'être arrêtés, ce qui laisse croire qu'ils participaient à d'autres activités, moins risquées. En participant à ces bals à la salle Champagne, les membres du club s'exposent ainsi consciemment au risque d'être dénoncés ou arrêtés. Si des liens les unissent déjà, c'est possiblement dans le but de faire de nouvelles rencontres qu'ils décident de participer à ces événements publics. D'ailleurs, bien qu'ils fassent preuve d'une certaine prudence, certains membres se montrent ouverts à échanger et à avoir, dans les toilettes le long du corridor derrière la salle de danse, des contacts sexuels avec Émile Charbonneau, qui les dénoncera par la suite, ainsi qu'avec l'agent Sénécal. Ainsi, Aristide Bissonnette masturbe Charbonneau, alors que Lionais et Goulet déboutonnent successivement le pantalon de Sénécal et s'apprête à lui faire une fellation, avant que ce dernier se retire. Le soir du 11 octobre, les membres du club n'ont aucun rapport sexuel entre eux. On ignore si cette conduite est habituelle, mais on peut supposer que leur participation à ces bals publics, en dépit des risques encourus, vise à y rencontrer de nouveaux partenaires. Charbonneau, qui collabore avec les agents Sénécal et Maloney pour piéger les membres du club, a vraisemblablement déjà eu des contacts avec ceux-ci lors du bal du 19 août. Charbonneau avait déjà eu, quatre ans plus tôt, des rapports sexuels avec le barbier Michel Grenier, le restaurateur Christis Sevis et le cireur de bottes Louis Lyons<sup>36</sup> et collaborera, deux jours après l'opération d'infiltration à la salle Champagne, avec les mêmes constables Sénécal et Maloney, au piégeage du photographe Alphonse Roussel<sup>37</sup>. Âgé de 21 ans et travaillant comme plâtrier, Charbonneau semble ainsi avoir développé une habileté à repérer et entrer en contact avec des hommes ouverts aux relations homosexuelles, ce qui permet de supposer que les membres du club de la salle Champagne pouvaient être identifiables comme tels. On sait qu'au cours des deux bals dont il est fait mention, ils portent des vêtements

---

<sup>36</sup> *Le Roi c. Michel Grenier, Christis Sevis et Louis Lyons*, Fonds Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1910, dossier #113.

<sup>37</sup> *Le Roi c. Alphonse Roussel*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #743.

féminins et empruntent des identités féminisées. Ainsi, lorsqu'il se présente à celui qui s'avère être un constable, Eugène Lionais lui dit s'appeler « Mademoiselle Miller » et être une « fille de Québec »<sup>38</sup>. On ignore si Lionais, Goulet ou les frères Bissonnette ont eu des contacts sexuels avec d'autres hommes lors de ces bals masqués, mais il est probable qu'il s'agissait d'une de leurs principales motivations à participer à ceux-ci.

Les quatre accusés du club de la salle Champagne s'en tirent avec une peine étonnamment légère, soit huit jours d'emprisonnement et un engagement à préserver une bonne conduite pour une durée d'un an. De plus, cette affaire ne retient pas l'attention de la presse. Tant la clémence de la peine prononcée par le juge Adolphe Bazin, de la Cour des Sessions de la paix, que le désintérêt de la presse s'explique sans doute par l'absence d'un coupable spécifique, les quatre accusés étant dans la vingtaine, aucun homme plus âgé ne peut ainsi être désigné comme corrupteur de jeunesse. Il en va autrement du démantèlement, en février 1916, d'un autre club, constitué autour de Joseph Médard Paquin, un cuisinier de 43 ans, qui héberge différents jeunes hommes dans la maison qu'il loue sur la rue Sherbrooke Est, près de l'intersection de la rue Coloniale. C'est la disparition d'un jeune soldat, en pleine guerre, qui conduit des enquêteurs à découvrir l'existence de ce réseau. Raoul Chartrand, un soldat de 17 ans d'un régiment en formation manque à l'appel à la fin du mois de janvier. Considéré comme déserteur, un mandat d'arrestation est alors émis contre lui. Ses parents sont également sans nouvelles de leur fils. Ceux-ci étaient toutefois au fait qu'il vivait depuis près d'un an chez Paquin, d'abord sur la rue Vinet, dans le quartier Sainte-Cunégonde, puis à la maison qu'il loue sur la rue Sherbrooke Est à partir de la fin janvier. Cherchant à obtenir des nouvelles de son fils, le père de Chartrand rencontre Paquin, au milieu du mois de février, et celui-ci lui annonce qu'il serait parti à Sherbrooke. Lorsqu'ils visitent la maison de Paquin, les détectives

---

<sup>38</sup> *Le Roi c. Eugène Lionais, Aristide Bissonnette, Eugène Bissonnette et Rodrigue Goulet*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1914, dossier #776.

découvrent les restes de l'uniforme militaire ayant appartenu à Chartrand, qui aurait été brûlé. Ils remarquent également que des jeunes hommes qui résident chez Paquin entretiennent avec lui des liens particuliers. Bien que Chartrand demeure introuvable, les enquêteurs mettent au jour les relations qu'entretiennent avec Paquin au moins trois autres jeunes hommes, dont Olivié Sabourin, cousin de Chartrand et lui aussi soldat. *La Patrie* rapporte que Paquin incitait de jeunes soldats à désertre. Elle mentionne aussi la possibilité qu'un préparateur chimiste travaillant pour un hôpital montréalais soit accusé pour son implication dans l'affaire<sup>39</sup>. Malgré que l'interrogatoire d'un des jeunes hommes hébergés par Paquin, Eugène St-Jean, fasse mention de cet homme, du nom de Pinsonnault<sup>40</sup>, aucune accusation ne sera finalement portée contre ce dernier. On ignore le rôle que celui-ci ait pu exercer au sein de ce réseau. Bien que quatre personnes soient arrêtées le soir du 28 février<sup>41</sup>, seul Paquin est accusé, les jeunes hommes étant considérés comme témoins.

C'est en rendant visite à sa tante, à l'hiver 1915, qu'Olivié Sabourin fait connaissance avec Paquin, chez qui loge son cousin. Sabourin loue à son tour une chambre chez Paquin, sur la rue Vinet. Au cours des deux semaines durant lesquelles Sabourin loge chez Paquin, ce dernier lui fait à deux reprises une fellation. Mais c'est surtout avec Chartrand que Paquin a des rapports sexuels, alors que Sabourin en a de son côté avec un autre logeur, qui travaille à l'Imperial Tobacco. Paquin donne à l'occasion des cigarettes à Chartrand et Sabourin et propose à ce dernier d'entretenir une relation plus étroite, à l'instar de celle qu'il a développée avec son cousin. Ainsi, il lui dit : « Si tu veux faire un bon petit garçon, tu seras bien avec moi, Raoul se laisse faire et il est bien avec moi »<sup>42</sup>. Après ces deux semaines passées chez Paquin,

---

<sup>39</sup> « Qu'est devenu le jeune Chartrand », *La Patrie*, 1er mars 1916, p. 3.

<sup>40</sup> Il s'agit probablement de Joseph Pinsonnault, enregistré dans l'annuaire Lovell comme pharmacien. Celui-ci tient son commerce sur la rue Ontario Est et réside sur la rue De Bordeaux.

<sup>41</sup> « Qu'est devenu le jeune Chartrand », *La Patrie*, 1er mars 1916, p. 3.

<sup>42</sup> *Le Roi c. Joseph Médard Paquin*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1916, dossier #162.

Sabourin avoue tout à sa tante et lui dit : « C'est un club de Geoffrion »<sup>43</sup>. En plus de suggérer que d'autres hommes puissent être impliqués, cette déclaration démontre l'impact qu'a pu avoir l'affaire Geoffrion au sein de la population, constituant encore un repère, plus de sept ans après le célèbre procès des membres du club. De plus, le témoignage de Sabourin suggère que la mère de Chartrand, informée par son neveu des activités se déroulant chez Paquin, ait pu faire preuve d'une certaine tolérance, s'abstenant de porter plainte contre celui-ci. Après le départ de Sabourin, d'autres jeunes hommes ont également des rapports sexuels avec Paquin. Parmi ceux-ci, Joseph Duplessis, 17 ans, qui, avant de s'enrôler lui aussi dans l'armée, travaillait aux Locomotive Works. C'est à l'été 1915 qu'il fait connaissance avec Paquin, alors que son ami Achille Richard lui présente ce dernier, au coin de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent. Richard, âgé de 18 ans, réside alors sur la rue Champlain, dans le quartier Sainte-Marie, et travaille à la biscuiterie Viau, à Maisonneuve. À l'invitation de Paquin, les deux jeunes hommes se rendent au couvent des Sœurs du Bon Pasteur, sur la rue Sherbrooke. Bien qu'il soit d'abord cuisinier, Paquin y travaille comme chauffeur de fournaies et y occupe une chambre. C'est dans celle-ci qu'il fait une fellation à Duplessis, en présence de Richard. Puis, lorsqu'il s'installe sur la rue Sherbrooke Est, il occupe une maison de sept appartements, qu'il loue à divers jeunes hommes. C'est après avoir pris connaissance d'une annonce publiée dans *La Presse*, qu'Eugène St-Jean, un jeune homme de 17 ans en froid avec ses parents, emménage chez Paquin. St-Jean, qui travaille aux Park Mills de Côte-Saint-Paul a à son tour des rapports sexuels avec Paquin. Bien qu'il soit marié, Paquin ne semble pas habiter avec son épouse. Interrogé à ce sujet, St-Jean déclare à la cour qu'aucune femme ne résidait alors à la maison.

En accueillant différents jeunes hommes, le réseau constitué autour de Joseph Médard Paquin s'apparente en partie aux relations que développent plusieurs hommes

---

<sup>43</sup> *Ibid.*

avec des garçons mineurs, telles qu'étudiées au chapitre précédent. Toutefois, bien que certains reçoivent parfois des cigarettes de la part de Paquin, les jeunes hommes dont on connaît l'âge ont au moins 17 ans et, enrôlés comme soldats ou travaillant comme ouvriers dans de grandes manufactures, ils ont un statut qui les rapproche davantage des adultes. Aussi, il appert que physiquement, Chartrand a moins la stature d'un garçon que d'un homme. *La Patrie* mentionne en effet que c'est parce qu'il était « exceptionnellement grand et robuste »<sup>44</sup> qu'il avait réussi à s'enrôler dans l'armée, en dépit de son âge.

Ce sont des relations similaires qui unissent en 1922 Henri Labelle, un célibataire âgé d'au moins 37 ans<sup>45</sup>, à au moins trois jeunes hommes de 16 à 20 ans. Labelle, qui est pâtissier à l'hôtel Jacques-Cartier et réside sur la rue De Courcelle, dans le quartier Saint-Henri, établit des relations avec trois jeunes hommes du même quartier. Au cours de l'été 1922, Anastase Côté, un journalier de 19 ans sans emploi stable et résidant sur la rue Sainte-Émilie, se rend à sept ou huit reprises chez Labelle et a, à plusieurs occasions, des rapports sexuels avec lui. Il reçoit en retour de l'argent de Labelle. À la fin de l'été, Côté introduit à Labelle son voisin immédiat, George Taillefer, un jeune homme de 16 ans, également journalier et régulièrement sans emploi<sup>46</sup>. Visiblement au fait de l'intérêt de son jeune voisin pour les relations homosexuelles, il déclarera à la Cour : « Je lui ai dit que c'était un homme comme cela et il est parti et il est allé »<sup>47</sup>. Taillefer n'en est effectivement pas à sa première expérience homosexuelle. Il avouera à la Cour avoir également des rapports avec d'autres hommes. De septembre jusqu'à ce que le réseau gravitant autour de Labelle

---

<sup>44</sup> « Qu'est devenu le jeune Chartrand », *La Patrie*, 1er mars 1916, p. 3.

<sup>45</sup> On ignore l'âge exact de Labelle, toutefois lorsqu'il s'engage à fournir une caution pour celui qui est probablement son frère ou son fils, Alfred Labelle déclare connaître l'accusé depuis 37 ans. *Le Roi c. Henri Labelle*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1923, dossier #5120.

<sup>46</sup> Lorsqu'il témoigne en cour, en novembre 1922, il est à l'emploi de la manufacture de broches Johnston depuis deux semaines. *Ibid.*

<sup>47</sup> *Ibid.*

soit démantelé, en novembre, Taillefer reçoit quelques fellations de Labelle, qui en retour lui donne un peu d'argent, de 50 ¢ à 1 \$. Au cours du même été, un autre jeune homme, Léopold Richer, âgé de 20 ans et résidant sur la rue De Courcelle, fréquente également Labelle. Comme Côté et Taillefer, il se fait faire des fellations et reçoit de l'argent en retour. À l'instar de la plupart des relations entre homme et garçon mineurs analysées dans le chapitre précédent, il semble que les jeunes hommes fréquentant Labelle adoptent un rôle passif, aucun d'entre eux n'affirmant avoir fait de fellation à Labelle. Les jeunes hommes ne semblent pas non plus avoir de rapports sexuels entre eux, mais il arrive que certains voient Labelle en présence d'un des leurs. Côté affirme notamment avoir vu une fois Taillefer chez Labelle. Pour sa part, Richer déclarera à la Cour qu'alors qu'il était chez Labelle, Taillefer y est entré et a demandé à Labelle si « son homme », appelé Bébé, était présent. Labelle lui a répondu que non et Taillefer est aussitôt reparti. Bien que Richer affirmera à la Cour que cet homme est l'engagé de Labelle, on ignore plus précisément de qui il s'agit et la nature des liens l'unissant à Labelle et à Taillefer. Les circonstances entourant le démantèlement du réseau sont également nébuleuses. Puisque la plainte est déposée par le constable Arthur Gagnon, le 4 novembre 1922, on peut supposer que des voisins ou autres témoins aient alerté la police, qui aurait ensuite surveillé l'endroit. Aussi, la formulation de l'accusation portée contre Labelle laisse croire que les jeunes hommes aient possiblement eu des rapports sexuels avec un ou plusieurs autres hommes : « Henri Labelle a commis des actes de grossière indécence avec Georges Taillefer, Léopold Richer et Anastase Côté, ou leur a fait commettre des actes de cette nature avec d'autres hommes »<sup>48</sup>. Les témoignages présentés en Cour restent toutefois muets sur cette question.

Comme le réseau de Joseph Médard Paquin, celui constitué autour de Henri Labelle s'apparente à la fois aux clubs homosexuels et aux relations qu'entretiennent

---

<sup>48</sup> *Ibid.*

certains hommes avec des garçons mineurs. En adoptant un rôle sexuel déterminé et en offrant des rétributions à leurs jeunes partenaires, Paquin et Labelle sont ainsi en partie assimilables aux hommes étudiés au chapitre précédent. Toutefois, l'âge de leurs partenaires et le type d'emploi qu'ils occupent incitent davantage à considérer ceux-ci comme des adultes. Aucun de ces jeunes hommes ne prétendra par ailleurs avoir été contraint de quelle manière que ce soit. Alors que Paquin écope d'une peine sévère, il en va tout autrement pour Labelle qui à l'instar des membres du club de la salle Champagne s'en tire avec une sentence particulièrement légère à l'égard des actes reprochés, soit trois jours d'emprisonnement.

### **5.3 Les clubs homosexuels au sein des classes moyenne et supérieure**

L'ampleur des scandales entourant le démantèlement des clubs de la Partie Est en 1908 et de la rue Saint-Hubert en 1916 est sans égal au cours de la période étudiée. Si le nombre d'individus prenant part aux activités de ces deux associations en fait certainement des cas singuliers, l'implication de plusieurs hommes issus des classes moyenne et supérieure constitue également un facteur déterminant. Il serait cependant malavisé d'établir une distinction nette entre les réseaux de milieu populaire et ceux de classes moyenne et supérieure. En effet, alors que les regroupements présentés précédemment sont constitués essentiellement d'individus issus de milieu populaire, la composition sociale des membres des clubs Geoffrion et Carreau est plus diversifiée. Bien que la presse et les tribunaux s'intéressent particulièrement au rôle des membres les plus éminents de ces réseaux, on aurait tort d'y voir là des organisations composées exclusivement d'individus de rang social élevé. Si les hôtes des principales réunions tenues par ces deux clubs appartiennent en effet à la bourgeoisie, ceux-ci intègrent également en leur sein des hommes et garçons de milieux plus modestes. Cette facilité apparente à tisser entre individus de divers milieux de tels liens laisse croire que dans un contexte où les relations homosexuelles sont autant réprouvées, les divisions de classe apparaissent négligeables dans la

recherche de partenaires partageant des intérêts sexuels communs. L'intérêt à intégrer un réseau homosexuel constitue le fondement des liens tissés, laissant ainsi présager une conscience identitaire partagée.

### 5.3.1 Le club de la Partie Est

D'après les informations fournies par les dossiers de cour et les articles de presse, on sait qu'au moins 22 personnes ont pris part aux activités du club de la Partie Est au cours de l'année 1908<sup>49</sup>. En plus du médecin Ulric Geoffrion, à la tête du réseau, on connaît la profession occupée par 12 autres membres. Trois d'entre eux occupent des emplois de cols blancs, assimilables à la classe moyenne émergente, soit Joseph Héту, inspecteur d'une compagnie d'assurance, âgé de 30 ans ; Joseph St-Pierre, comptable au Canadien Pacifique, âgé de 22 ans ; et Horatio Dorion, haut fonctionnaire au palais de justice<sup>50</sup>. On note également la présence de quelques commerçants, certains à la tête d'entreprises importantes, tels le Syrien Joseph Jeppawy, copropriétaire du magasin Jeppawy Brothers & Fancy Goods, âgé de 39 ans, et Joseph Bouthillier, gérant de l'entreprise publicitaire International Publication. D'autres opèrent des commerces beaucoup plus modestes, comme un Chinois au nom inconnu, propriétaire d'une blanchisserie du boulevard Saint-Laurent et Charles Auguste Bolté, marchand de cartes postales sur la rue Sainte-Catherine Est, âgé de 28 ans. On remarque également la présence d'un tailleur, Adolphe Perrault, ainsi que

---

<sup>49</sup> *Le Canada français et le Franco-Canadien* rapporte que l'« on prétend que trente-huit mandats d'arrestations ont été amenés contre les autres membres de cette "camarilla" » à la suite du raid policier ayant conduit à l'arrestation du docteur Geoffrion et de six autres membres du club, affirmation qui doit toutefois être prise avec précaution, aucune autre source ne corroborant cette information. Le même journal évoque également la mise en accusation d'un avocat et d'un notaire de haute réputation. On ne retrouve cependant pas d'autres mentions de ces individus dans les sources consultées. « Choses du Canada », *Le Canada français et le Franco-Canadien*, 30 octobre 1908, p. 3.

<sup>50</sup> Dans un article du 30 octobre 1908 consacré à l'affaire du club Geoffrion, le journal *Le Canada français et le Franco-Canadien* évoque, sans le nommer, un « haut fonctionnaire au palais de justice » ayant fui aux États-Unis. « Choses du Canada », *Le Canada français et le Franco-Canadien*, 30 octobre 1908, p. 3. Il s'agit vraisemblablement d'Horatio Dorion. D'après l'annuaire Lovell de 1908, ce dernier est à l'emploi du palais de justice. Au recensement de 1901, il était inscrit comme sténographe.



d'un acteur lyrique français performant au théâtre Parisiana, Victor Berton, alias Michaud, âgé de 45 ans<sup>51</sup>. Deux jeunes hommes occupent pour leur part des emplois associés à la classe ouvrière, soit Albert Bonin, apprenti barbier de 16 ans, et Arthur Thibaudeau, fils d'un cordonnier, qui travaille comme garçon de table et qui est âgé de 22 ans. Pour sa part, Edgar Lebel, 16 ans, travaille d'abord au bureau d'avocats St-Julien & Théberge, puis après son congédiement travaille pour son frère qui est entrepreneur latteur. Finalement, bien que les sources ne fassent pas mention de sa profession, Roméo St-Jean, aussi âgé de 16 ans, provient également d'un milieu populaire, le recensement de 1901 révélant qu'il est le fils d'un boucher.

Quant à Septime Laferrière, autre membre du club à être traduit en justice, on ignore son statut socioéconomique. Dans son mémoire de maîtrise, Virginie Pineault le présente comme journaliste à *La Presse*. Pour appuyer cette information, elle affirme que « selon le recensement de 1901, le seul Septime Laferrière répertorié au Québec habite à Hull et est journaliste ». Or, en plus du journaliste de Hull, âgé de 33 ans, un autre Septime Laferrière, étudiant de 24 ans domicilié dans le quartier Saint-Louis, à Montréal, figure également dans le recensement de 1901. Bien que le seul Septime Laferrière mentionné dans l'annuaire Lovell de 1908-1909 travaille bel et bien pour *La Presse*, on ne peut confirmer hors de tout doute qu'il s'agit de l'homme accusé dans l'affaire du club. On ne peut donc écarter l'hypothèse qu'il puisse s'agir plutôt de l'homme qui était un étudiant de 24 ans en 1901. De plus, on peut penser que l'implication d'un journaliste d'un quotidien de l'importance de *La Presse* dans une affaire pareille aurait été soulignée par des journaux concurrents. Or aucun article recensé ne fait mention de l'implication d'un journaliste dans cette affaire.

---

<sup>51</sup> Immigré de France huit ans plus tôt, Berton se produit au début des années 1900 au théâtre des Nouveautés. Une photographie de lui apparaît, aux côtés de photographies d'autres acteurs de sa troupe de théâtre dans les éditions du 11 octobre 1902 et du 14 février 1903 de *L'Album universel*. *L'Album universel*, 11 octobre 1902, p. 564-565 et 14 février 1903, p. 996-997.

On ignore les circonstances précises ayant donné naissance au club de la Partie Est. Il appert qu'Ulric Geoffrion entretenait depuis longtemps des désirs homosexuels. Dans une lettre dans laquelle il recommande la poursuite de sa détention, le juge François-Xavier Choquet affirme que depuis son enfance Geoffrion semble avoir une disposition pour commettre des actes immoraux<sup>52</sup>. Il rapporte aussi qu'avant d'entreprendre ses études en médecine, il aurait, pour cette raison, été expulsé de l'école, de même que d'un séminaire de prêtrise où il a étudié pendant trois ans. Lorsque le 28 septembre 1908, le jeune Albert Bonin lui annonce qu'il est surveillé, Geoffrion lui aurait d'ailleurs fait part de son désir de réintégrer la vie religieuse, lui disant : « ne viens pas ici, c'est dangereux pour toi, moi je vais aller me faire recevoir prêtre à Ottawa »<sup>53</sup>. Bien que l'on ne puisse établir le moment de la création du club, il semble que des activités à caractère homosexuelles aient lieu chez le docteur Geoffrion au cours des années précédant son arrestation. En effet, le juge Choquet avance que pendant quelques années, la police avait reçu à diverses reprises des informations incriminantes sur la conduite du docteur Geoffrion. C'est en raison d'une multiplication de plaintes au cours de l'année 1908 qu'elle déclenche l'opération qui conduira au démantèlement du réseau.

Si on ignore la genèse du club, on dispose de quelques renseignements sur sa façon d'intégrer de nouveaux membres. C'est par exemple en marchant sur la rue Sainte-Catherine, devant la résidence du docteur Geoffrion, près de l'intersection de la rue Parthenais, qu'Albert Bonin, qui demeure sur la même rue, fait connaissance, au printemps 1908, avec celui qui s'avérera être à la tête du réseau. Geoffrion, que Bonin connaissait déjà de vue, s'appêtait à rentrer chez lui lorsqu'il a croisé Bonin, qu'il a alors interpellé en lui faisant signe de monter<sup>54</sup>. Au cours des semaines

---

<sup>52</sup> *Le Roi c. Ulric Geoffrion*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2806.

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> *Ibid.*

suivantes, Bonin est rapidement intégré au club. Il se rend chez Geoffrion pratiquement tous les soirs et a des rapports sexuels avec au moins sept partenaires.

Pour sa part, Edgar Lebel, qui demeure sur la rue Cartier, est introduit dans le réseau au cours de l'été 1908 par le commerçant Joseph Jeppawy<sup>55</sup>. Lebel a connu Jeppawy au bureau des avocats St-Julien & Théberge, pour qui il travaillait. Jeppawy était alors témoin pour une autre cause<sup>56</sup>. D'après son témoignage, il se rend au moins à cinq ou six reprises chez Geoffrion, où il a des rapports sexuels avec Joseph Hétu et avec Victor Berton. Durant cette période, il a également à trois ou quatre reprises des rapports sexuels avec Hétu, au domicile de ce dernier, sur la rue Beaudry. Il semble plutôt commun d'être introduit au club par un tiers. Pour sa part, c'est par l'entremise d'Ernest Lévesque qu'Adolphe Perreault, tailleur résidant sur la rue Logan, intègre lui aussi le réseau. Collaborant avec la police, ce dernier réussira facilement le soir du 27 septembre à introduire à son tour au club l'agent double Arthur Gagnon, qu'il présentera comme un certain Trudeau, de Québec. Au cours de cette soirée, Gagnon est présenté à Joseph St-Pierre, au docteur Geoffrion, à Arthur Thibaudeau et à d'autres hommes, en plus d'être témoin de propos explicites, ce qui laisse croire à une ouverture du club à accueillir de nouveaux venus présentés par certains de ses membres. En effet, le constable Gagnon mentionne à la Cour que peu de temps après être entré dans la maison, St-Pierre lui demande s'il aime le « crossage » et s'il « en a une belle »<sup>57</sup>. Dès les premiers instants, il lui indique également que la maison abrite un club où les hommes s'amuse avec les hommes. Peu de temps après, un autre

---

<sup>55</sup> *Le Roi c. Joseph Hétu, Joseph St-Pierre, Victor Berton et al.*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2834.

<sup>56</sup> Les liens unissant l'avocat St-Julien avec certains accusés demeurent mystérieux. St-Julien, qui assurera la défense de différents hommes accusés de grossière indécence entre 1908 et 1913, parmi lesquels William Plouffe, Victor Lévesque et Sigefroid Leclerc évoqués dans les chapitres précédents, a embauché le jeune Lebel dans son bureau d'avocats. Ce dernier y fait alors la connaissance de Jeppawy avant d'être congédié pour vol. Lors du procès des membres du club, St-Julien assure la défense de Joseph St-Pierre et de Joseph Hétu et contre-interroge son ancien employé, appelé à témoigner contre Hétu.

<sup>57</sup> *Le Roi c. Joseph Hétu, Joseph St-Pierre, Victor Berton et al.*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2834.

membre demande à Geoffrion s'il en a une belle. Se touchant, Geoffrion répond « Non, pas ce soir »<sup>58</sup>. Puis, désignant une longueur avec son bras, un autre membre évoque la soirée de la veille et déclare : « Hier soir vous en aviez une de cette grosseur là et c'est tout ce qu'on a pu faire pour la prendre dans notre bouche ». Au cours de cette même visite, Gagnon et Perrault aperçoivent également, dans la pièce du fond, deux hommes sur un lit, derrière un rideau que St-Pierre a brièvement ouvert.

C'est dans cette pièce que se déroulent la plupart des activités du club. Au cours de l'été et de l'automne, Bonin y a notamment des rapports sexuels à au moins trois reprises avec St-Pierre, une fois avec Thibaudeau et une autre fois avec Berton<sup>59</sup>. C'est aussi à cet endroit que Label reçoit une fellation d'Héту. Alors que la résidence de Geoffrion est le théâtre de certaines pratiques sexuelles collectives, comme les actes évoqués lors de la visite du constable Gagnon et impliquant le docteur lui-même, il semble fréquent que deux partenaires se livrent à des rapports sexuels à l'écart des autres membres. Ainsi plusieurs des rapports sexuels recensés n'impliquent que deux individus. D'ailleurs, lorsque Gagnon et Perreault entrevoient deux hommes sur un lit, un membre leur dit que ces deux hommes sont « en fonction » et qu'il ne faut pas les déranger.

Les soirées chez Geoffrion ont lieu sur une base régulière, soit plusieurs fois par semaine. Alors que Bonin s'y rend pratiquement tous les jours depuis le printemps, il y retrouve presque à chaque fois St-Pierre. Pour sa part, Berton s'y rend environ deux fois par semaine à partir du mois de juin. Aussi, Bonin qualifie d'habitues les jeunes Edgar Labelle et Rosario St-Pierre. Bien que la maison de Geoffrion constitue le principal centre d'activités du club, certains membres se

<sup>58</sup> *Le Roi c. Ulric Geoffrion*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2806.

<sup>59</sup> *Le Roi c. Joseph Héту, Joseph St-Pierre, Victor Berton et al.*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2834.

rencontrent aussi ailleurs. Lors de la visite de Gagnon et Perreault, le 27 septembre, Joseph St-Pierre fait part à Perreault des suites de leur dernière rencontre, alors qu'il a poursuivi la soirée chez lui avec un des garçons présents : « le soir que vous êtes venu avec moi ici, j'ai amené un jeune homme chez moi, no 99 Union Avenue, et là je l'ai sucé et on s'est sucé en cochon »<sup>60</sup>. Le lendemain, alors que les constables Gagnon et Joseph Valade surveillent la maison de Geoffrion, St-Pierre et Bonin en sortent et se rendent en tramway chez St-Pierre. On ignore si Bonin est le jeune homme que St-Pierre avait ramené chez lui quelques jours plus tôt ou s'il s'agit plutôt d'un autre jeune membre du club. Bonin semble également entretenir des liens privilégiés avec Thibaudeau. Celui-ci lui envoie notamment une carte postale alors qu'il travaille comme garçon de table à bord d'un vapeur<sup>61</sup>. Pour sa part, Edgar Lebel se rend à quatre ou cinq reprises chez Joseph Héту, sur la rue Beaudry, où celui-ci lui fait des fellations<sup>62</sup>. Aussi, au moins une soirée réunissant plusieurs membres du club a lieu chez un nommé Vincent. En effet, lorsqu'Ernest Lévesque introduit Adolphe Perreault au club, il demande alors au docteur Geoffrion « vous rappelez vous chez la "sœur" Vincent quand on m'a porté en triomphe? »<sup>63</sup>. On ignore toutefois en quoi consiste précisément le traitement accordé à Lévesque ainsi que l'identité de la « sœur » Vincent.

---

<sup>60</sup> *Le Roi c. Joseph Héту, Joseph St-Pierre, Victor Berton et al.*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2834.

<sup>61</sup> À propos de cette carte postale représentant une jeune femme en costume rose, tenant un bouquet de fleur, et présentée comme élément de preuve contre Thibaudeau, Pineault écrit « Derrière était écrit un message adressé à Bonin où Thibaudeau lui donnait rendez-vous dans un café ». Pineault, *op. cit.*, p. 98. Or, Thibaudeau semble plutôt donner des nouvelles à Bonin de son travail de garçon de table à bord d'un navire. En déchiffrant la calligraphie difficilement lisible et en faisant fi des nombreuses fautes d'orthographe, il semble en effet qu'il soit plutôt écrit : « Cher Albert, Je t'écris ces mots pour te dire que je travaille sur le Brockville et je sers la table du capitaine et je serai à Boston le 20 du mois ». *Le Roi c. Joseph Héту, Joseph St-Pierre, Victor Berton et al.*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2834.

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> *Le Roi c. Ulric Geoffrion*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2806.

Les faits évoqués figurent vraisemblablement parmi diverses pratiques culturelles propres au club, voire partagées par d'autres réseaux similaires. Ainsi en est-il de l'utilisation du terme sœur attribué à chacun des membres. Les témoignages de Gagnon et Perreault démontrent effectivement que les membres du club adoptent tous des identités féminisées et se désignent mutuellement comme sœurs. Dès les premiers instants, Gagnon, qui prétend s'appeler Trudeau est baptisé « sœur Trudeau ». Ainsi rapporte-t-il à la Cour :

On m'a demandé mon nom, j'ai dit que je m'appelais Trudeau et on a commencé à m'introduire sœur Thibeau, sœur St-Pierre, de différentes autres sœurs qui faisaient partie du club et ils m'ont dit que vu que mon nom était Trudeau, ils m'ont introduit comme sœur Trudeau de Québec.<sup>64</sup>

Puis, s'adressant directement au docteur Geoffrion, qui le contre-interroge lui-même, Gagnon réitère ajoute : « Tout le temps que j'ai été là, vous vous appeliez toujours comme ça : "ma sœur Vincent, ma sœur Geoffrion" ». L'utilisation de l'épithète « sœur » constitue une pratique culturelle présente au sein de groupes de sociabilité homosexuelle de l'époque. Elle est notamment en vogue au sein de certains clubs sociaux new-yorkais où, comme le souligne George Chauncey, elle contribue à développer un sentiment de parenté entre hommes participant à des activités homosexuelles communes<sup>65</sup>. En se désignant comme sœurs, les membres du club Geoffrion affirment ainsi leur sentiment d'appartenance à une même communauté, voire à une identité sexuelle commune. Une identité homosexuelle se dégage également de certains propos recueillis par l'agent Gagnon le soir du 27 septembre. Joseph St-Pierre demande par exemple à Gagnon s'il est « un homme aux femmes ou aux hommes? »<sup>66</sup>. De plus, des rites initiatiques semblent accompagner l'adhésion d'un nouveau membre au club. Lorsque Gagnon se rend chez Geoffrion, St-Pierre déclare en effet au docteur : « j'espère que ce soir vous ne laisserez pas partir "sœur

---

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> George Chauncey, *Gay New York : Gender, Urban Culture, and the Making of the Gay Male World, 1890-1940*, New York, Basic Books, 1994, p. 43.

<sup>66</sup> *Le Roi c. Joseph Hétu, Joseph St-Pierre, Victor Berton et al.*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2834.

Trudeau" sans lui faire la cérémonie », rituel qui, d'après Gagnon, consisterait à « essayer » un nouveau venu<sup>67</sup>.

L'implication de garçons mineurs dans les activités du club est au centre du scandale entourant son démantèlement. Si les journaux n'hésitent pas à évoquer un club de corrupteurs de jeunesse, les témoignages recueillis mettent en évidence des rapports plus diversifiés et complexes. Parmi les personnes participant aux soirées du club, Louis Godbout et Virginie Pineault établissent une distinction entre les garçons mineurs, qu'ils présentent comme des prostitués, et les hommes majeurs du club. Dans le panneau de l'exposition *Histoires de nos vies*, des Archives gaies du Québec, consacré au club Geoffrion, Louis Godbout oppose ainsi les « "jeunes gens" peu fortunés (et prêts à monnayer leurs services) » aux « messieurs plus ou moins bien établis »<sup>68</sup>. Il attribue de plus à Albert Bonin le statut de « prostitué ». Pour sa part, Virginie Pineault résume ainsi les mises en accusation découlant de l'opération d'infiltration du club :

Une vigoureuse "campagne contre ces corrupteurs de la jeunesse" est lancée et, au terme de cette opération, seize hommes, dont un jeune prostitué et douze membres du club, pour la plupart des représentants des classes supérieures, sont accusés d'avoir commis des actes de grossière indécence avec une ou des personnes de même sexe.<sup>69</sup>

Elle affirme également qu'« Albert Bonin dénonce les membres du club et fournit les noms de ses amis prostitués »<sup>70</sup>, suggérant que ces derniers ne sont pas membres du club. Les jeunes Albert Bonin, Edgar Lebel, Rosario St-Pierre, Léopold Delisle et Roméo St-Jean, appelés à témoigner contre les hommes majeurs impliqués dans les activités du club, sont ainsi présentés comme des prostitués offrant leurs services aux membres du club.

---

<sup>67</sup> *Le Roi c. Ulric Geoffrion*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2806.

<sup>68</sup> Archives gaies du Québec, «Le club du docteur Geoffrion, 1908», *Histoires de nos vies : Les gais et lesbiennes au Québec de 1648 à aujourd'hui*, 2006.

<sup>69</sup> Pineault, *op. cit.*, p. 68.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 79.

Cette distinction entre le statut des garçons mineurs et celui des autres personnes participant aux activités du club doit toutefois être tempérée. D'une part, présenter les garçons mineurs comme des prostitués apparaît réducteur considérant la complexité des relations unissant les hommes aux garçons mineurs, telles qu'analysées dans le chapitre précédent. D'autre part, rien n'indique que ces garçons ne font pas partie intégrante du club. En effet, la nature des liens unissant les garçons mineurs aux autres hommes fréquentant le club semble comparable à certains égards à celle des autres relations homosexuelles entre homme et garçon de l'époque, caractérisées par l'octroi de rétributions et une autonomie élargie. Pourtant, dans une note de bas de page, Pineault elle-même nuance la nature de ces rapports, établissant un parallèle avec les observations de Steven Maynard :

Ceux-ci n'étaient pas nécessairement rétribués après chaque rapport sexuel, mais recevaient ponctuellement de petits cadeaux et faveurs de la part de leurs partenaires plus âgés. Cette situation rappelle tout à fait la « urban streetboys culture » identifiée et décrite par Steven Maynard dans les villes ontariennes, entre 1890 et 1935.<sup>71</sup>

Les témoignages présentés en cour démontrent en effet qu'une rétribution n'est pas systématiquement offerte aux garçons, ce qui tend à invalider l'utilisation du terme « prostitués ». D'après son témoignage, Albert Bonin aurait demandé à Geoffrion combien celui-ci le paierait s'il acceptait d'avoir des rapports sexuels avec lui<sup>72</sup>. Lorsqu'on lui demande ce qu'il a reçu de Geoffrion, Bonin répond que la première fois, il lui a donné 50 ¢. Puis, il affirme avoir reçu parfois des cigarettes, d'autres fois de l'argent. Il déclare également que Berton lui aurait promis un laissez-passer de théâtre, sans spécifier s'il lui a bel et bien donné. Quant à St-Pierre, Bonin dit : « [II] m'a rien donné, il m'a donné un billet de char, c'est tout ce qu'il m'a donné »<sup>73</sup>. Les rétributions obtenues par Bonin apparaissent ainsi modestes et aléatoires, d'autant

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>72</sup> *Le Roi c. Ulric Geoffrion*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2806.

<sup>73</sup> *Le Roi c. Joseph Hétu, Joseph St-Pierre, Victor Berton et al.*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2834.

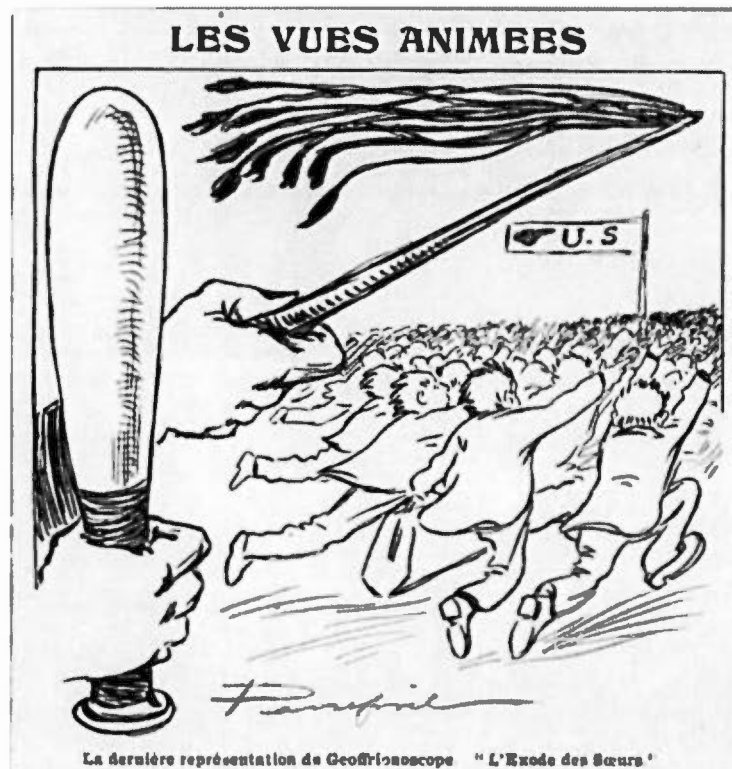


plus que celui-ci se rend chez Geoffrion cinq à six fois par semaine pendant plusieurs mois. Pour ce qui est des quatre autres garçons, âgés de 16 et 17 ans, on ignore s'ils ont reçu des rétributions pour leur participation aux activités du club. On sait par contre que Bonin et Lebel n'en étaient pas à leurs premiers rapports homosexuels lorsqu'ils ont commencé à fréquenter le club. Contre-interrogés par Me St-Julien, ils avouent tous deux avoir déjà eu de telles pratiques. Bonin n'en dit pas plus, mais Lebel affirme qu'il a commencé à s'y adonner environ un mois avant sa première visite chez Geoffrion<sup>74</sup>.

À partir des témoignages présentés en cour, on ne peut établir si les garçons ont un statut distinct des autres hommes fréquentant le club. Bien que certaines rétributions soient parfois accordées à au moins un des garçons fréquentant le club, il reste possible que ceux-ci étaient considérés comme de membres à part entière. Évoquant la probable fuite aux États-Unis de certains membres du club, l'hebdomadaire satirique *Le Canard* publie en 18 octobre 1908 cette caricature représentant une horde de garçons échappant à la matraque et au fouet en courant vers les États-Unis :

---

<sup>74</sup> *Ibid.*



*Le Canard*, 18 octobre 1908, p. 3

Présentée sous la forme d'une œuvre cinématographique intitulée « L'Exode des Sœurs », cette caricature associe ainsi les garçons aux autres membres du club, qui se désignent entre eux comme des « sœurs ». Bien qu'ils soient généralement représentés dans la presse comme des victimes d'hommes les ayant corrompus, les garçons fréquentant le club apparaissent ainsi, aux yeux du *Canard*, comme des individus responsables de leurs actes et qui méritent d'être punis.

Âgés de 16 et 17 ans, occupant des emplois salariés et jouissant d'une autonomie manifeste, les garçons qui fréquentent le club ne semblent en somme pas se différencier fondamentalement des jeunes hommes majeurs membres du club, tels Joseph St-Pierre et Arthur Thibaudeau, tous deux âgés de 22 ans. Des marques d'amitié semblent d'ailleurs caractériser certaines des relations qu'ils établissent avec

ceux-ci, comme en témoigne la carte postale qu'adresse Thibaudeau à Bonin. Aussi, malgré que les tribunaux et la presse s'intéressent essentiellement aux rapports sexuels qu'ont eus les membres majeurs du club avec les garçons mineurs, considérés comme les victimes de ceux-ci, il est à noter que des hommes majeurs ont également des rapports sexuels entre eux. À ce propos, Pineault affirme :

Dans les sources, tel que précisé par Louis Godbout dans l'exposition *Histoires de nos vies*, il est presque toujours question des relations sexuelles entre des hommes adultes et des adolescents. Toutefois, il ne faut pas écarter pour cette raison la possibilité que les membres du club avaient également des rapports homosexuels entre eux. En effet, ce préjugé, instigué par les sources, provient du fait que les témoins de la poursuite, en excluant les hommes travaillant pour la police, étaient de jeunes prostitués qui fréquentaient la demeure du docteur. Comme ce sont eux qui ont dénoncé leurs clients, il est normal que les sources judiciaires donnent l'impression que les membres du club avaient uniquement des rapports sexuels avec des adolescents. Certains détails des instructions préliminaires démontrent toutefois que cette vision est erronée. Par exemple, on sait que le docteur Geoffrion et parfois d'autres membres du club initiaient sexuellement les nouveaux venus.<sup>75</sup>

Plusieurs rapports entre hommes majeurs sont effectivement évoqués sans que ceux-ci fassent l'objet d'accusations. En plus des propositions sans équivoque que reçoit le constable Gagnon lors de sa visite chez Geoffrion le soir du 27 septembre, celui-ci est témoin d'échanges à propos d'activités ayant eu lieu la veille et impliquant différents membres. Ainsi rapporte-t-il : « ils s'appelaient "ma sœur", [ils disaient] qu'ils s'étaient rencontrés plusieurs sœurs ensemble et qu'ils avaient passé la veille à se sucer et à se crosser. Ce sont là les paroles qu'ils ont employées »<sup>76</sup>. Toutefois, il est erroné d'affirmer que l'attention accordée par les tribunaux aux actes impliquant les garçons mineurs s'explique par le fait que ceux-ci qui aient « dénoncé leurs clients ». Pour l'ensemble de la période étudiée, les sources judiciaires liées aux actes à caractère homosexuel démontrent que les cours de justice accordent toujours une attention particulière aux rapports sexuels entre un homme et un garçon mineur, voire entre un jeune adulte, ces derniers étant presque systématiquement considérés comme des victimes de leur partenaire. De plus, dans le cas du club de la Partie Est, les

<sup>75</sup> Pineault, *op. cit.*, p. 74-75.

<sup>76</sup> *Le Roi c. Joseph Hétu, Joseph St-Pierre, Victor Berton et al.*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2834.

garçons en question n'ont pas porté plainte contre leurs partenaires. Les plaintes ont plutôt été déposées par les constables Gagnon et Valade, à la suite des informations recueillies sur place et d'aveux de certains garçons fréquentant l'endroit. Considérés comme des témoins privilégiés, les garçons avaient l'obligation légale de présenter leurs témoignages à la cour. Aussi, malgré qu'il ne soit âgé que de 16 ans, Bonin sera lui-même accusé de grossière indécence.

Quant aux rôles sexuels adoptés par les garçons, s'il se dégage des plaintes et des témoignages présentés en cour une tendance à l'adoption d'un rôle passif, à l'instar de ce qui est le plus souvent observé dans les relations entre homme et garçon analysées au chapitre précédent. Celle-ci n'est toutefois pas absolue. Ainsi, Lebel reçoit des fellations de Héту et de Berton<sup>77</sup>, alors que Bonin en reçoit de Charles-Auguste Bolté<sup>78</sup>, d'Horatio Dorion<sup>79</sup> et de Septime Laferrière<sup>80</sup>, en plus de se faire sodomiser par un blanchisseur chinois non identifié<sup>81</sup>, mais la plainte déposée par le constable Valade contre Bonin mentionne que celui-ci aurait fait une fellation à Joseph St-Pierre ainsi qu'à d'autres personnes non identifiées<sup>82</sup>. Aussi faut-il rappeler que St-Pierre a déclaré à Perrault avoir ramené un jeune homme chez lui, où ils s'y sont mutuellement fait des fellations, ce qui laisse croire à des rôles sexuels équivalents. Finalement, en se désignant mutuellement comme des sœurs, les membres du club adoptent conjointement des identités féminisées, ce qui semble aller de pair avec l'adoption de rôles sexuels comparables.

---

<sup>77</sup> *Le Roi c. Joseph Héту, Joseph St-Pierre, Victor Berton et al.*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2834.

<sup>78</sup> *Le Roi c. Charles-Auguste Bolté*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2927.

<sup>79</sup> *Le Roi c. Horatio Dorion*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2923.

<sup>80</sup> *Le Roi c. Septime Laferrière*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2926.

<sup>81</sup> *Le Roi c. X*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #2925.

<sup>82</sup> *Le Roi c. Albert Bonin*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS29, SSS1, 1908, dossier #3250.

### 5.3.2 Le club de la rue Saint-Hubert

Contrairement à l'affaire du club de la Partie Est, mise au jour par Louis Godbout et à laquelle Virginie Pineault a consacré une longue analyse dans son mémoire de maîtrise, le club de la rue Saint-Hubert, démantelé en août 1916, n'a à ce jour jamais fait l'objet d'une étude approfondie. Son existence a toutefois été évoquée à quelques reprises depuis que Daniel Proulx en a fait brièvement mention dans son ouvrage sur l'histoire du Red Light de Montréal, paru en 1997. Dans un passage où il traite de la prostitution féminine dans le quartier chaud de la ville, Proulx présente la maison de Joseph-Ernest Carreau comme une maison close masculine :

Durant l'été 1916, il est question d'une maison dont les pensionnaires sont des hommes. Un certain Carreau, propriétaire des lieux et ancien marchand d'articles religieux, ainsi que sept autres personnes – les autres avaient le temps de fuir – sont mises en accusation. Ce « club social » existait depuis trois ans, l'histoire tournera court : son tenancier, grâce à des complicités en haut lieu, chuchote-t-on dans les couloirs du Palais de justice, bénéficie d'une remise en liberté sous caution et s'enfuit aux États-Unis.<sup>83</sup>

Les éléments présentés dans l'ouvrage de Proulx seront ensuite repris par différents auteurs. Dans sa synthèse sur l'histoire de l'homosexualité au Québec, Ross Higgins cite d'abord l'extrait du livre de Proulx<sup>84</sup>. Puis, dans le chapitre qu'il consacre à l'histoire de l'homosexualité québécoise dans l'ouvrage *La régulation sociale des minorités sexuelles : L'inquiétude de la différence*, dirigé par Patrice Corriveau et Valérie Daoust, il évoque à nouveau l'existence du club de la rue Saint-Hubert, en le désignant comme un bordel masculin. Il reconnaît cependant qu'une recherche détaillée sur le sujet reste à faire :

En 1916, un propriétaire d'une maison de pensionnaires et sept autres hommes sont arrêtés parce que l'endroit servait de bordel masculin. Comme en 1892, tous les accusés ont fui, abandonnant les montants de leurs cautions (Proulx, 1993), mais aucune recherche détaillée n'existe sur cet incident.<sup>85</sup>

<sup>83</sup> Daniel Proulx, *Le Red Light de Montréal*, Montréal, VLB Éditeur, 1997, p. 10.

<sup>84</sup> *Ibid.*

<sup>85</sup> Ross Higgins, « La régulation sociale de l'homosexualité : De la répression policière à la normalisation », dans *La régulation sociale des minorités sexuelles : L'inquiétude de la différence*, sous la direction de Patrice Corriveau et Valérie Daoust, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, p. 76.

Finalement, Virginie Pineault reprend les informations fournies par Proulx et Higgins dans la conclusion de son mémoire en affirmant :

Les sources laissent présager l'existence d'autres clubs ou groupes de sociabilité homosexuelle, à partir de 1860 dans la région montréalaise et très certainement ailleurs au Québec. Par exemple, en 1916, un article [sic] sur le Red Light de Montréal évoque un « club social », une maison de prostitution masculine, existant depuis trois ans et dont le « tenancier », un certain Carreau est arrêté puis s'enfuit aux États-Unis lorsqu'il bénéficie d'une liberté provisoire. Les cas présentés dans ce mémoire ne constituent, selon moi, que la pointe de l'iceberg.<sup>86</sup>

En reprenant les informations fournies par Proulx dans son ouvrage sur le Red Light, Higgins, Corriveau et Pineault entretiennent ainsi l'idée selon laquelle la résidence de Carreau est une maison de prostitution. Cependant, à la lecture du volumineux dossier de cour et des nombreux articles de journaux consacrés à l'affaire, rien ne laisse croire que la résidence de Carreau est le théâtre de telles activités. De plus, en évoquant le club à l'intérieur d'un passage consacré à la prostitution dans le Red Light, Proulx laisse entendre que la maison de Carreau est localisée dans ce quartier. Or, les activités du club se tiennent d'abord au commerce de Carreau, sur la rue Notre-Dame, près de la Place d'Armes, puis, dans les mois précédant le raid policier, celles-ci ont lieu dans la nouvelle demeure de Carreau, située sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Rachel et Marie-Anne.

À l'instar du club de la Partie Est, les hommes fréquentant le club constitué autour de Joseph-Ernest Carreau sont issus de milieux variés. Bien qu'un des agents ayant infiltré le réseau affirme avoir participé à une soirée ayant réuni 22 personnes<sup>87</sup> et que le *Standard* rapporte que le club comporte au moins 50 membres<sup>88</sup>, on ne connaît l'identité que de ceux ayant fait l'objet d'accusation. Sans les nommer, le *Standard* fait également mention de l'implication de plusieurs jeunes hommes de

---

<sup>86</sup> Pineault, *op. cit.*, p. 110.

<sup>87</sup> *Le Roi c. Adrien Éthier, Léon Gauthier, Alcide Gervais et Rodrigue Chandonnet*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1916, dossier #563.

<sup>88</sup> « Startling Raid on a Vice Club », *The Standard*, 5 août 1916, p. 1.

familles bien connues<sup>89</sup>. Avant que huit hommes arrêtés à la suite du raid policier du 4 août soient formellement accusés, une plainte est d'abord déposée par le constable Émery Bénard à l'endroit de cinq de ceux-ci, de même que de trois autres individus qui ne seront finalement pas traduits en justice. Il s'agit de Thomas Young, René Gagnon et « un nommé Bissonnette ». Dans ce dernier cas, bien qu'on ne puisse le confirmer, il n'est pas exclu qu'il s'agisse d'un des frères Bissonnette arrêtés lors de l'opération d'infiltration menée à la salle de danse Champagne deux ans plus tôt. Il est également impossible d'établir l'identité précise de Young et Gagnon, divers homonymes montréalais étant répertoriés dans le recensement et l'annuaire Lovell. En revanche, on dispose de plusieurs informations sur les huit hommes formellement accusés. Il s'agit ainsi de Joseph-Ernest Carreau, 38 ans, commerçant ; Zénophile Benoit, 58 ans, commis-voyageur ; Léon Gauthier, 20 ans, commis ; Alcide Gervais, 18 ans, cordonnier ; Rodrigue Chandonnet, 23 ans, assistant-gérant ; Charles Wilson, 26 ans ; teneur de livres ; Léon Lee, 35 ans, livreur ; et Adrien Éthier, 23 ans, chauffeur.

Les accusés du club de la rue Saint-Hubert sont pour la plupart des représentants de la classe moyenne émergente. Au lendemain du raid policier, le *Standard* affirme que plusieurs membres du club figurent parmi les hommes d'affaires et professionnels les plus connus de la ville :

It is stated that although a number of the members were youngsters, some of the older members may be found amongst some of the best known business and professional men in the city, and that those arrested expect to be lightly dealt with on account of the powerful friends they have.<sup>90</sup>

Bien que le jeune cordonnier Alcide Gervais semble être le seul à occuper un emploi associé à la classe ouvrière, ces affirmations apparaissent pour le moins exagérées. Lee et Éthier, qui œuvrent dans le secteur tertiaire, occupent des emplois peu prestigieux et faiblement rémunérés. Si on ignore quel est l'employeur de Lee, on sait

---

<sup>89</sup> *Ibid.*

<sup>90</sup> *Ibid.*

qu'Éthier est le chauffeur privé de Carreau, qui lui offre un salaire hebdomadaire de 10 \$<sup>91</sup>. Pour sa part, Gauthier travaille comme commis, possiblement pour son père, Dolphis Gauthier, ingénieur, chez qui il réside toujours<sup>92</sup>. Quant à Chandonnet, *La Presse* rapporte qu'il est assistant-gérant « d'un des départements d'un grand magasin de l'Ouest »<sup>93</sup>. Considérés par l'agent Lavé et la presse comme les têtes dirigeantes du réseau, Carreau, Benoit et Wilson sont aussi ceux qui jouissent du statut social le plus élevé. À la suite du raid du 4 août, *La Patrie* mentionne qu'« au nombre de huit individus qui ont été surpris par la police dans la maison de la rue Saint-Hubert, deux sont bien connus dans le monde commercial »<sup>94</sup>. Il s'agit vraisemblablement de Carreau et Benoit. Aucune source ne mentionne quel est l'employeur de Wilson. Par contre, les journaux rapportent qu'il réside à New York. Quant à Benoit, d'après le recensement de 1911 il travaillait alors comme commis-voyageur pour un magasin de nouveautés. Au moment de son arrestation, il réside à quelques portes de Carreau, dans un des secteurs les plus cossus de la rue Saint-Hubert. Finalement, Carreau, est vendeur d'ornements religieux. Jusqu'à quelques mois avant son arrestation, il tient son commerce sur la rue Notre-Dame<sup>95</sup>. Né en Californie d'une famille originaire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, Carreau est le fils d'un forgeron<sup>96</sup>. Il est encore enfant lorsque la famille retourne vivre à Sainte-Angèle. C'est dans ce village qu'il épouse en 1899 Rose Anna Duchesneau. Au recensement de 1901, il est domicilié à Montréal, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, et vit avec son épouse et leur fils Ernest, né l'année précédente. Il travaille alors comme commis de bar. D'après le recensement de 1911, il réside au carré Saint-Louis avec son épouse et leurs enfants Ernest, Paul Émile, Blanche Marguerite et Alfred, ainsi que Louise De Gonzague, une rentière de 54 ans, sans lien de parenté, de même que Victoire Abélie, une

<sup>91</sup> « Deux autres accusés ont été acquittés », *La Patrie*, 12 octobre 1916, p. 3

<sup>92</sup> *Le Roi c. Adrien Éthier, Léon Gauthier, Alcide Gervais et Rodrigue Chandonnet*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1916, dossier #563.

<sup>93</sup> « Il faudrait ramener ici J.-E. Carreau », *La Presse*, 12 octobre 1916, p. 9.

<sup>94</sup> « L'affaire Carreau en Cour », *La Patrie*, 7 août 1916, p. 1

<sup>95</sup> « Une descente de la police dans une maison de la rue Saint-Hubert », *La Patrie*, 5 août 1916, p. 7.

<sup>96</sup> D'après le recensement de 1881.



domestique africaine de 26 ans immigrée l'année précédente. Le soir du 28 septembre 1915, alors que son épouse séjourne à Britannia Mills, près de Saint-Hyacinthe, la demeure de Carreau est endommagée par un mystérieux incendie<sup>97</sup>. Lors de l'affaire du club, *La Patrie* rappelle cet événement et qualifie alors la maison du carré Saint-Louis de « somptueuse demeure »<sup>98</sup>. La maison qu'il loue ensuite au 1303 Saint-Hubert<sup>99</sup> n'est manifestement pas moins luxueuse. En effet, lorsqu'à la suite de sa mise en accusation, Carreau fuit afin d'échapper à son procès, Édouard Hébert, propriétaire de l'immeuble, dépose une requête pour en saisir l'ameublement, déclarant que Carreau lui doit 12 mois de loyer, soit 937,50 \$<sup>100</sup>. Cette dette est probablement en lien avec la faillite que fait Carreau dans les mois précédant son arrestation et dont le montant, selon *La Patrie*, dépasse les 100 000 \$<sup>101</sup>.

On ne connaît pas les circonstances précises dans lesquelles le club s'est constitué. Aussi, en raison de la fuite de Carreau, Benoit et Wilson, dans les jours suivant leur mise en accusation, le tribunal s'est résigné à ne faire le procès que des cinq accusés restants. Les témoignages présentés en cour ont ainsi été contraints de se concentrer essentiellement sur les actions commises par Chandonnet, Lee, Gervais, Gauthier et Éthier, ce qui nous prive inévitablement de renseignements importants sur l'implication de ceux qui sont considérés comme les têtes dirigeantes du club. Toutefois, au lendemain du raid policier, le *Standard* rapporte que le club aurait été créé trois ans plus tôt et avait son quartier général sur la rue Notre-Dame, près de la place d'Armes<sup>102</sup>, information reprise ensuite par *La Presse*<sup>103</sup>. Selon le *Standard*, ce ne serait qu'au cours de l'été 1916, en raison de la venue au pays de membres de la

---

<sup>97</sup> Appelés à éteindre un feu au deuxième étage de la maison, les pompiers découvrent ensuite un second foyer d'incendie au sous-sol. « Two fires in home at the same time », *The Gazette*, 9 octobre 1915, p. 20.

<sup>98</sup> « L'affaire Carreau en Cour », *La Patrie*, 7 août 1916, p. 1.

<sup>99</sup> Adresse correspondant aujourd'hui au 4293 Saint-Hubert.

<sup>100</sup> « Une saisie contre M. J.-E. Carreau », *Le Devoir*, 10 août 1916, p. 8.

<sup>101</sup> « L'affaire Carreau en Cour », *La Patrie*, 7 août 1916, p. 1.

<sup>102</sup> « Startling Raid on a Vice Club », *The Standard*, 5 août 1916, p. 1.

<sup>103</sup> « C'est un club social disent les prévenus », *La Presse*, 7 août 1916, p. 5.

famille de Carreau, résidant vraisemblablement aux États-Unis, que le club aurait déplacé ses activités au domicile de Carreau, sur la rue Saint-Hubert. Il est probable que Carreau et Benoit se soient d'abord connus à travers des relations professionnelles, tous deux travaillant dans le secteur commercial. Il est également à considérer que les deux hommes habitent à proximité l'un de l'autre, sur la rue Saint-Hubert. Plusieurs autres membres du club vivent dans le même secteur. Gauthier réside sur la rue Saint-Denis, entre les rues Rachel et Marie-Anne, alors que Chandonnet habite sur la rue Rivard, entre la rue Marie-Anne et l'avenue du Mont-Royal<sup>104</sup>. Quant à Lee, il est domicilié un peu plus à l'ouest, sur la rue Saint-Urbain, au nord de l'intersection de la rue Marie-Anne. Par contre, Gervais et Éthier habitent d'autres quartiers de la ville. Gervais vit dans le quartier Hochelaga, sur la rue Orléans, alors qu'Éthier habite sur la rue Saint-Jacques, dans le quartier Saint-Antoine, près de la rue Des Seigneurs<sup>105</sup>.

À l'instar du club de la Partie Est, le club constitué autour de Carreau semble enclin à accueillir de nouveaux venus. C'est sans difficulté que les agents Charles Lavé et Joseph Leblanc parviennent à infiltrer le réseau. Sans en préciser davantage les circonstances, Lavé déclare dans son interrogatoire avoir dans un premier temps fait connaissance avec Carreau, puis avoir été ensuite présenté aux autres membres du club<sup>106</sup>. Il semble que ce soit Lavé, qui se rend à six reprises sur une période de deux semaines au domicile de Carreau, qui ait ensuite introduit Leblanc. Celui-ci visite deux fois la maison. Malgré cette ouverture à accueillir de nouveaux membres, le club fait toutefois preuve d'une certaine vigilance, comme en fait foi l'installation d'un dispositif de sécurité dans l'escalier de la maison de Carreau.

---

<sup>104</sup> « Une descente de la police dans une maison de la rue Saint-Hubert », *La Patrie*, 5 août 1916, p. 7.

<sup>105</sup> *Ibid.*

<sup>106</sup> *Le Roi c. Adrien Éthier, Léon Gauthier, Alcide Gervais et Rodrigue Chandonnet*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1916, dossier #563.

La plupart des informations dont on dispose au sujet des activités du club proviennent des témoignages des agents Lavée et Leblanc. Bien que Chandonnet et Éthier, considérés comme témoins à charge, aient été appelés à témoigner, le dossier de cour ne contient pas la transcription de leurs témoignages. Toutefois, des articles de journaux rapportent certains éléments de ceux-ci. Éthier aurait ainsi affirmé que les soirées du club se sont succédées à partir de juillet et ont réuni parfois une vingtaine d'invités<sup>107</sup>. Au cours de ces soirées, Éthier est alors chargé d'aller chercher et reconduire certains invités avec la voiture de Carreau. Un soir, Lavé accompagne Éthier en voiture et se rend avec lui sur la rue Alwyin, dans le quartier Hochelaga. Ce dernier lui fait des attouchements à l'intérieur de la voiture<sup>108</sup>. Éthier est également invité par Carreau à jouer du piano afin d'agrémenter ces soirées où l'on boit du punch et danse au son de la musique. Éthier affirme également que des visiteurs de New York ont participé à ces fêtes, laissant croire que Wilson ne soit possiblement pas le seul new-yorkais à avoir fréquenté la maison de la rue Saint-Hubert. À cet effet, *La Presse* explique la présence de Wilson lors de la descente policière par le fait que des invitations avaient été lancées dans un vaste rayon pour la tenue du banquet prévue cette soirée-là<sup>109</sup>. D'autres membres du club ont également tissé des liens transfrontaliers. Dans les jours suivant leur arrestation, *Le Devoir* rapporte en effet que Chandonnet et Lee attendent de l'argent du Texas pour payer leur caution<sup>110</sup>.

Au cours de ses six visites chez Carreau, l'agent Lavé a des contacts sexuels avec la plupart des membres du club, à commencer par Carreau lui-même, Benoit et Wilson. Des activités à caractère sexuel ont lieu à chacune de ces six visites, réparties sur une période de deux semaines. Bien que la plupart des réunions aient lieu en

<sup>107</sup> « Deux autres accusés ont été acquittés », *La Patrie*, 12 octobre 1916, p. 3.

<sup>108</sup> *Le Roi c. Adrien Éthier, Léon Gauthier, Alcide Gervais et Rodrigue Chandonnet*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1916, dossier #563.

<sup>109</sup> « Où donc se cache Carreau? », *La Presse*, 18 août 1916, p. 7.

<sup>110</sup> « Carreau en liberté provisoire », *Le Devoir*, 9 août 1916, p.5.

soirée, Lavé se rend également une fois chez Carreau en après-midi. Lors de sa première visite, Lavé danse avec Lee et se fait ensuite faire des attouchements par ce dernier. Puis, la même chose se produit avec Éthier. En plus de l'épisode dans la voiture, il a également d'autres rapports sexuels avec ce dernier, notamment le soir du banquet. Au début de la soirée, les deux hommes se rejoignent d'abord dans un restaurant et Éthier paie ensuite à Lavé un paquet de cigarettes. Puis, dans le salon de la maison de Carreau, les deux hommes s'étendent sur un sofa, s'embrassent sur la joue, puis Éthier masturbe Lavé. D'autres contacts sexuels ont lieu dans le salon, à la vue des invités. Lavé affirme ainsi avoir vu Chandonnet et Gervais sur un sofa : « Ils se poignaient les parties, par-dessus le pantalon »<sup>111</sup>. Il assiste également à des rapports sexuels entre Gervais et Éthier, alors qu'il est assis à côté d'eux dans le salon. Éthier demande d'abord à Gervais : « En as-tu une belle ce soir? »<sup>112</sup>. Les deux hommes parlent d'affaires et d'autres durant leurs ébats, qui durent une dizaine de minutes, avant de s'arrêter, puis de reprendre à nouveau. D'autres hommes ont des rapports pendant environ une heure. Le même soir, Wilson et Gauthier ont également des contacts sexuels sur un sofa du salon, alors qu'environ 15 personnes s'y trouvent. L'agent Leblanc assiste à la scène tout en discutant avec eux. Ce dernier déclarera : « Je leur parlais et je les regardais faire en même temps »<sup>113</sup>.

Si certains actes ont lieu dans le salon, à la vue de tous, il est fréquent que des hommes s'isolent dans une chambre pour bénéficier d'une plus grande intimité. Lavé affirme ainsi à la cour : « c'était leur habitude, quand ils avaient envie de faire quelque chose, ils s'appelaient et ils allaient dans un appartement »<sup>114</sup>. Aussi rapporte-t-il avoir vu Carreau, Benoit et Wilson se rendre dans des chambres. L'agent Leblanc est lui-même invité par Lee dans une chambre, où ce dernier lui fera une

---

<sup>111</sup> *Le Roi c. Adrien Éthier, Léon Gauthier, Alcide Gervais et Rodrigue Chandonnet*, Fonds de la Cour des Sessions de la paix du district de Montréal, TP12, S2, SS1, SSS1, 1916, dossier #563.

<sup>112</sup> *Ibid.*

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> *Ibid.*

fellation. Le soir du raid policier, Leblanc aperçoit également Chandonnet se rendre dans une chambre en compagnie d'un jeune homme.

Au moment de la descente policière, une douzaine de personnes parviennent à s'échapper. Selon, le *Standard*, la plupart de ceux-ci seraient des jeunes hommes ou des garçons mineurs<sup>115</sup>. Le dossier de cour ne fait toutefois aucune mention de l'implication de garçons mineurs, si ce n'est que des plus jeunes accusés, Alcide Gervais et Léon Gauthier, âgés respectivement de 18 et 20 ans. À travers les témoignages présentés en cour, ces derniers ne semblent pas se voir attribuer un statut distinct des autres membres du club, d'autant plus que parmi les six autres accusés, trois sont âgés de 23 à 26 ans. Aussi, alors que les procès des membres du club de la Partie Est portent essentiellement sur les gestes commis à l'endroit de garçons mineurs, les interrogatoires des témoins dans l'affaire du club de la rue Saint-Hubert ne font jamais mention de l'implication de garçons autres que Gervais et Gauthier et le jeune homme non identifié qui a accompagné Chandonnet dans une chambre. L'essentiel des actes relatés impliquent plutôt des hommes majeurs. Bien que la justice considère habituellement les garçons les plus jeunes comme des victimes de leurs partenaires plus âgés, parmi les huit accusés du club, c'est Chandonnet et Éthier, tous deux âgés de 23 ans, qui voient finalement leurs accusations tomber pour être considérés comme témoins à charge. Étrangement, en dépit des témoignages étayant leur implication dans divers actes à caractère sexuel, notamment de la part d'Éthier à l'endroit de l'agent Lavé, principal témoin dans l'affaire, *La Presse* présente les deux jeunes hommes comme des victimes de Carreau ayant été invités à se rendre chez lui sans connaître la teneur des activités s'y déroulant<sup>116</sup>.

---

<sup>115</sup> Le *Standard* écrit : « The raid created no end of a sensation and eight men, including the head of the organization, a former well-known down town merchant, deeply interested in religious affairs, were taken, while a dozen or so of others, all young men mostly in their teens, escaped ». « Startling Raid on a Vice Club », *The Standard*, 5 août 1916, p. 1.

<sup>116</sup> « Il faudrait ramener ici J.-E. Carreau », *La Presse*, 12 octobre 1916, p. 9.

À l'instar de l'affaire du club du docteur Geoffrion, le démantèlement du club de la rue Saint-Hubert suscite de vives réactions dans la presse et parmi la population. Dans les jours suivants le raid, tout en prônant la tenue d'un procès impartial, *La Presse* évoque l'indignation populaire pour appeler à une condamnation des prévenus : « Les autorités ne peuvent point ne pas entendre la grande voix de l'opinion publique, qui, des quatre coins de la ville, s'élève pour demander la condamnation des prévenus, s'ils sont jugés coupables après une preuve régulière et un procès impartial »<sup>117</sup>. L'affaire prend toutefois une nouvelle tournure lorsque le matin du 10 août, Carreau, Benoit et Wilson, attendus pour leur comparution, manquent à l'appel. Le 12 août, *La Patrie* rapporte qu'un « personnage absolument digne de foi qui connaît Carreau pour avoir déjà eu des relations commerciales avec lui » a croisé ce dernier, sur la rue Saint-Denis, la veille du moment prévu pour sa comparution. Au cours d'un bref entretien, Carreau, au fait du sort l'attendant, lui aurait alors confié son désir de s'exiler, déplorant l'opprobre dont il est devenu l'objet :

Vous savez ce qui m'arrive. N'est-ce pas honteux de traîner ainsi un paisible citoyen dans la boue, ou plutôt dans les cachots car je sors de prison. Je vais quitter cette ville qui m'est devenue odieuse. La liberté est un vain mot en ce pays. Je préférerais vivre avec les Boches.<sup>118</sup>

Dès lors, des rumeurs courent à l'effet que Carreau se serait enfui aux États-Unis. Les liens tissés avec des Américains, dont certains participent aux soirées du club, laissent croire que Carreau bénéficie de contacts aux États-Unis, ce qui y faciliterait son exil. Face à l'étendue de son réseau, *La Presse* suggère ainsi que Carreau ait trouvé refuge aux États-Unis, auprès d'autres hommes s'adonnant à des pratiques homosexuelles :

Puisque le "club social" comptait des amis aux États-Unis, il est plus que probable que Carreau ait quitté la ville, et soit l'hôte de ses pareils, dans la république voisine. On se demande, si ses amis de là-bas, lui ont fait bon accueil. Carreau ayant quitté le "club" dans un moment vraiment critique.<sup>119</sup>

<sup>117</sup> « En prison, s'ils sont coupables! », *La Presse*, 8 août 1916, p. 5.

<sup>118</sup> « Une déclaration de J. E. Carreau », *La Patrie*, 12 août 1916, p. 6.

<sup>119</sup> « Où donc se cache Carreau? », *La Presse*, 18 août 1916, p. 7.

Les rumeurs de l'exil de Carreau en territoire américain semblent se confirmer lorsque le 23 août *La Presse* rapporte qu'« une personne absolument digne de foi, mais qui veut garder l'anonymat » affirme avoir rencontré Carreau à New York. Sans en spécifier la nature, le journal croit alors probable que Carreau ait bénéficié de contacts privilégiés pour quitter le pays :

Maintenant, si le président du club social de la rue Saint-Hubert n'est pas appréhendé, faudra-t-il croire que de grosses influences ont agi pour le faire fuir Montréal, pour étouffer autant que possible cette désormais fameuse affaire et éloigner presto celui qui est accusé d'être le chef de la bande d'invertis que la police traquait récemment dans la partie-est?<sup>120</sup>

Le lendemain, c'est au tour du *Devoir* d'annoncer que Carreau se trouve désormais à New York. Le journal rapporte qu'il y travaillerait comme commis de bar<sup>121</sup>, emploi qu'il occupait à Montréal dans les années suivant son mariage.

Les nombreux appels en faveur de l'extradition de Carreau<sup>122</sup> resteront toutefois vains, le délit pour lequel Carreau est accusé n'étant pas reconnu par la loi d'extradition<sup>123</sup>. On ignore si Carreau s'est exilé à New York avec son épouse et ses enfants ou si ceux-ci l'ont rejoint plus tard, mais chose certaine, Carreau vivra avec les membres de sa famille à New York au cours des années suivantes. En effet, d'après le recensement américain de 1930, Carreau vit alors à North Hempstead, en banlieue est de New York, avec son épouse, Rose Duchesneau, leurs fils Alfred et Gaston, leur fille Marguerite ainsi que le conjoint de celle-ci et leur fille d'un an. Ayant renoncé au nom qui fut associé au scandale l'ayant conduit à son exil, il vit

<sup>120</sup> « Carreau est à New-York! », *La Presse*, 23 août 1916, p. 1.

<sup>121</sup> « Carreau est toujours au large », *Le Devoir*, 24 septembre 1916, p. 12.

<sup>122</sup> En plus de plusieurs journaux, le juge François-Xavier Choquet lui-même plaide en faveur de l'extradition de Carreau au Canada. Au cours de l'enquête préliminaire portant sur l'implication des accusés restants, le juge Choquet, qui rappelle alors son rôle dans l'affaire du club du docteur Geoffrion, déclare ainsi : « Carreau, qui me semble le principal coupable dans cette cause qui a fait tant de bruit, devrait être ramené au pays. Les autorités devraient prendre les moyens nécessaires pour s'assurer de sa personne. J'ai déjà fait un exemple, il y a quelques années et cela a paru avoir un bon effet. Les gens de l'espèce de Carreau sont des individus néfastes ». « Il faudrait ramener ici J.-E. Carreau », *La Presse*, 12 octobre 1916, p. 9.

<sup>123</sup> « L'affaire du "club" ajournée », *La Patrie*, 14 août 1916, p. 3.

désormais sous le nom de Francis Duchesneau et travaille comme décorateur d'intérieur. Au recensement de 1940, toujours inscrit sous le nom de Francis Duchesneau, il vit alors dans le quartier new-yorkais de Queens avec son épouse et leur fils Alfred et travaille toujours comme décorateur d'intérieur. Il vivra vraisemblablement à New York jusqu'à la fin de ses jours<sup>124</sup>.

### 5.3.3 Le presbytère de la rue Dorchester

À la fin des années 1910, un presbytère de la rue Dorchester est fréquenté par des hommes et des garçons qui s'y adonnent à des pratiques homosexuelles. On connaît cependant très peu de détails sur les activités qui s'y déroulent et l'identité des individus qui y participent. Les seuls renseignements dont on dispose proviennent de l'autobiographie d'Elsa Gidlow, qui y consacre un bref passage. Gidlow raconte avoir croisé, un soir vers 1919, son ami le journaliste George Roswell Mills, à la sortie d'un grand presbytère en pierre, situé sur la rue Dorchester. Mills est alors accompagné d'un jeune prêtre, qui lui tient la main. Dans les instants suivants, il présente à Gidlow deux amis : Henri Lamy et Lucien Lacouture. Lacouture et Lamy entrent à leur tour dans l'édifice. Mills admet ensuite à Gidlow que Lacouture, Lamy et lui ont leurs entrées dans ce presbytère et que les prêtres qui y résident ont avec eux des rapports sexuels et leur accordent un traitement privilégié : « Roswell told me that he, these two young men, and others were welcomed visitors. The priests offered themselves as lovers, treated the young men royally, serving them wine and good food, giving them gifts brought in by their devout parishioners »<sup>125</sup>. Gidlow ne précise pas l'emplacement exact de l'établissement, ni sa confession. On retrouve au début du siècle plusieurs églises, de différentes confessions, sur la rue Dorchester. Fréquenté par au moins deux Canadiens français, il est probable qu'il s'agisse d'un

<sup>124</sup> Selon diverses banques de données généalogiques, il serait décédé à New York, en 1960, à l'âge de 82 ans, douze ans après son épouse.

<sup>125</sup> Elsa Gidlow, *I Come With My Songs. The Autobiography of Elsa Gidlow*, San Francisco, Booklegger Press, 1986, p. 113.



presbytère catholique. On sait aussi que dans sa jeunesse, Lacouture aspirait à la prêtrise. Alors qu'il était âgé de 12 ans, soit vers 1907, il a d'ailleurs eu une expérience homosexuelle avec un jeune prêtre, Père Francis, qui l'avait invité à le visiter dans son presbytère après que Lacouture lui ait confessé avoir eu des contacts de nature érotique avec un ami. Plusieurs décennies plus tard, Gidlow cite de mémoire les paroles qui lui aurait confiées Lacouture à propos de cet épisode :

He received me, to my surprise, not grimly but with a smile, taking my sweating hands in his. He led me to his little room, bare, almost like a monastic cell, except that there were many books and a bowl of oranges and some opulent roses on a shelf below an oleograph of the martyred Christ. The flowers and the fruit surprised me with my rigid notions of self-denying sainthood. He put his arms around me, kissed me, laid me on his iron cot and took down my pants. I was in such confusion and shock I hardly felt what was happening as he turned me over on my face and pushed his way into me. The whole time I heard a strange rattling sound that seemed to hammer into me and filled the room like a thundering accusation.<sup>126</sup>

Ces événements toutefois n'ont probablement pas eu lieu à Montréal. Malgré la notoriété qu'il acquerra comme couturier dans les années 1920 et jusqu'à sa mort précoce en 1934, la vie de Lacouture reste très peu documentée. Il semble cependant qu'il ait grandi à Sorel<sup>127</sup>. En plus de Mills, Lacouture et Lamy, les prêtres du presbytère de la rue Dorchester accueillent également des jeunes garçons de la rue. Les activités homosexuelles qui se déroulent dans cet édifice réunissent ainsi des hommes et garçons de divers milieux. On ignore si en dehors de Mills, Lacouture et Lamy, d'autres hommes fréquentent les prêtres. On ne connaît pas non plus le nombre de prêtres impliqués dans ces activités. On sait toutefois que le va-et-vient de nombreux garçons aurait amené des voisins à alerter les autorités. Un samedi soir, la police aurait visité les lieux et y aurait retrouvé, aux dires de Mills, des prêtres habillés en femmes et de jeunes garçons élégamment vêtus<sup>128</sup>. Les prêtres auraient

---

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 116.

<sup>127</sup> Un seul Lucien Lacouture figure au recensement de 1911. Domicilié à Sorel, il vit avec son père, commerçant à l'emploi d'un abattoir, sa mère et sa sœur aînée. Sa date de naissance (1895) correspond à celle qui lui est attribuée dans le *Dictionnaire de la mode au Québec de 1900 à nos jours*. Gérald Baril, *Dictionnaire de la mode au Québec de 1900 à nos jours*, Montréal, Fides, 2004, p. 218.

<sup>128</sup> Gidlow, *op. cit.*, p. 113.

prétexté aux constables qu'ils s'adonnaient à une activité visant à réhabiliter de jeunes délinquants. À la suite de cette visite, les prêtres se seraient faits plus discrets.

Aucune trace de cette descente policière n'a été trouvée dans les archives judiciaires. Bien que Gidlow affirme que les policiers n'ont pas cru la version des occupants, cette visite ne s'est probablement pas traduite en mises en accusation. Malgré le peu d'informations dont on dispose sur ce réseau constitué autour de prêtres, ses activités, telles que rapportées par Gidlow, le rendent à bien des égards assimilable aux clubs présentés plus haut. En portant des vêtements féminins lors de soirées avec des jeunes garçons de la rue, les prêtres du presbytère de la rue Dorchester, rejoignent notamment ici les jeunes hommes de la salle de danse Champagne, qui quelques années plus tôt, participaient à des bals masqués en tenue féminine.

#### **5.4 L'École littéraire de Montréal et le groupe du *Nigog***

Si les dossiers de cour nous ouvrent une fenêtre sur les pratiques homosexuelles d'hommes et de garçons de milieu populaire, ils nous offrent en revanche un accès plus limité au vécu d'individus de classe moyenne ou supérieure. Aussi, en raison des préoccupations à l'endroit de la sexualité des mineurs, les relations homosexuelles impliquant des garçons sont très probablement surreprésentées dans les archives judiciaires. Il est beaucoup plus envisageable pour des adultes qui consentent pleinement à des rapports homosexuels de s'y livrer dans la discrétion. Il en va également de leur intérêt. Alors que le va-et-vient autour des résidences privées où des clubs réunissant jusqu'à des dizaines d'individus tiennent leurs activités tend à susciter la suspicion du voisinage, qui alerte les autorités, les risques encourus pour deux adultes entretenant une relation discrète sont nettement moindres. Ces considérations rejoignent celles de George Chauncey, qui constate disposer de beaucoup plus de renseignements sur l'homosexualité au sein de la classe

ouvrière new-yorkaise que sur les hommes de la classe moyenne participant à l'édification de la culture gaie<sup>129</sup>. Sans doute plus nombreuses que ce que les sources peuvent laisser croire, les relations consenties entre hommes, en dehors des rencontres sexuelles immédiates dans des lieux publics, ont laissé très peu de traces.

Les intellectuels et artistes sont en revanche plus susceptibles de laisser des écrits témoignant de leur vécu sexuel ou sentimental hors norme. Bien qu'ils soient peu nombreux, les quelques textes de ce genre ayant été recensés pour l'époque retenue nous offrent un accès inédit sur l'homosexualité au sein de ces milieux. Il s'agit, qui plus est, des rares sources à ne pas avoir été produites par des instances chargées de sévir contre les pratiques homosexuelles. Souvent à l'avant-garde des normes morales, les milieux intellectuels et artistiques tendent également à faire preuve d'une ouverture aux pratiques homosexuelles. Dans les grandes villes occidentales, le tournant du XX<sup>e</sup> siècle voit un nombre croissant d'écrivains et d'artistes, souvent associés au mouvement bohémien, entretenir des relations homosexuelles. C'est notamment le cas de plusieurs écrivains jouissant d'une notoriété, parmi lesquels Oscar Wilde, Edward Morgan Forster et Lytton Strachey en Grande-Bretagne, Paul Verlaine, Marcel Proust et André Gide en France, Thomas Mann en Allemagne ou Federico García Lorca en Espagne. Alors que certains vivent des relations homosexuelles dans la discrétion, d'autres les exposent au grand jour et certains, comme l'écrivain et philosophe britannique Edward Carpenter revendiquent leur identité homosexuelle et, à l'instar de Karl Heinrich Ulrichs, militent en faveur des droits des homosexuels. Bien que le milieu des arts et des lettres soit très majoritairement masculin, certaines femmes y vivent aussi des relations homosexuelles. C'est notamment le cas de l'écrivaine britannique Radclyffe Hall, de la Suédoise Selma Lagerlöf et des Américaines installées à Paris Natalie Clifford Barney, Gertrude Stein, et Alice B. Toklas.

---

<sup>129</sup> George Chauncey, *Gay New York : Gender, Urban Culture, and the Making of the Gay Male World, 1890-1940*, New York, Basic Books, 1994, p. 369-370.

En ce qui concerne l'homosexualité au sein des milieux intellectuels et artistiques montréalais, elle apparaît moins documentée. Quelques membres de l'École littéraire de Montréal, à la fin des années 1890, ont notamment fait l'objet de multiples spéculations sur les rapports ou sentiments homosexuels qu'ils auraient entretenus. L'idée que les poètes Émile Nelligan et Arthur de Bussières auraient eu une liaison a maintes fois été suggérée. Elle a d'ailleurs été portée à l'écran par Robert Favreau dans son film biographique *Nelligan*, réalisé en 1991. S'appuyant sur des témoignages oraux, Gaëtan Dostie, directeur de la Médiathèque littéraire Gaëtan-Dostie, défend cette même thèse :

Certains membres de l'École littéraire de Montréal en parlaient ouvertement, tel Louis-Joseph Doucet qui disait à ses filles et à ses petites-filles qui me l'ont rapporté, que l'internement de Nelligan était dû à son homosexualité. Le journaliste Marcel Valois (né Dufresne), lui-même gai, m'a raconté tenir de Jean-Aubert Loranger, qui avait lui aussi des aventures homosexuelles, que Nelligan, avant son internement, vivait la bohème avec Arthur de Bussières ; le métier de peintre en bâtiment le faisait mal vivre et Bussières survivait de prostitution masculine.<sup>130</sup>

S'appuyant sur des informations transmises par Valois et la descendance de Doucet, Dostie rapporte également que Nelligan et de Bussières auraient été surpris dans le même lit, par la mère de Nelligan :

Madame Nelligan, un matin d'août 1899, s'amène à l'improviste chez de Bussières et découvre les deux jeunes gens dans le même lit, sans doute fort peu vêtus. S'ensuit une crise de larmes et un départ théâtral sans mot dire. Émile suit sa mère après s'être emparé d'un long foulard, se rend au Carré Saint-Louis, grimpe dans un arbre et y attache le foulard. Tout de suite se forme un petit attroupement, une échelle est apportée, le malheureux est ramené chez son père. Il est enfermé dans sa chambre où il fait des crises de larmes, martèle les murs, hurle jusqu'à déraison et épuisement.<sup>131</sup>

Si il est possible que Nelligan et de Bussières aient entretenu une relation homosexuelle, l'idée selon laquelle Nelligan aurait été interné en raison de ses préférences sexuelles, idée également défendue par Bernard Courteau<sup>132</sup>, peut être mise en doute. Si les pratiques homosexuelles peuvent mener à l'emprisonnement au

<sup>130</sup> Gaëtan Dostie, « Nelligan et De Bussières créés par Dantin? », *Le Patriote*, vol. 15, n° 2 (mai 2015), p. 15.

<sup>131</sup> *Ibid.*

<sup>132</sup> Bernard Courteau, *Ces beaux-gars à l'œil brun dont rêvait Nelligan*, Montréal, Guérin, 2011, 106 p.

tournant du siècle, elles ne suffisent pas à elles seules à déclarer un individu aliéné et à le conduire à l'asile. Parmi les centaines d'hommes condamnés pour des actes de grossière indécence au cours de la période étudiée, une infime partie subissent un examen médical et sont déclarés aliénés. L'aliénation diagnostiquée n'est alors pas en lien avec leur comportement sexuel. De plus, la thèse officielle voulant que Nelligan ait souffert de démence semble validée par de nombreux témoignages de ses proches, qui ont constaté de multiples symptômes de délire dès l'été 1898. Dans son ouvrage consacré au poète Louis Dantin, Yvette Francoli relate de multiples épisodes au cours desquels Nelligan aurait manifesté des signes évidents de délire dans les mois précédents son internement et rapporte également que son père aurait d'ailleurs dissuadé Charles-David Nelligan, le cousin du poète, d'aller le visiter puisque celui-ci ne reconnaissait plus personne<sup>133</sup>.

Les comportements d'autres membres de l'École littéraire ont également été la source d'interprétations similaires. Le poète Charles Gill est notamment réputé s'être livré à quelques relations homosexuelles. D'après son biographe, Réginald Hamel, il aurait entre autres été expulsé du collège Saint-Laurent, en mars 1888, pour « indiscipline et homosexualité »<sup>134</sup>. Francoli rapporte également qu'une lettre de Germain Beaulieu adressée à Dantin, en 1938, soupçonne Gill d'avoir « entraîné Nelligan dans les alcools et la débauche »<sup>135</sup>. D'autres documents tendent quant à eux à attester l'idée selon laquelle Dantin, prêtre défroqué ayant largement contribué à la renommée de Nelligan, se serait lui aussi livré à des rapports homosexuels. Francoli cite notamment une lettre de Gabriel Nadeau, premier biographe de Nelligan, adressée à un ami, en mars 1945, dans laquelle il affirme que Dantin était homosexuel, mais dit devoir se censurer à ce sujet : « Verlaine était un sodomiste

---

<sup>133</sup> Yvette Francoli, *Le naufragé du Vaisseau d'or : Les vies secrètes de Louis Dantin*, Montréal, Del Busso, 2013, p. 198.

<sup>134</sup> Charles Gill, *Poésies complètes*, Édition critique de Réginald Hamel, Montréal, Hurtubise, 1997, p. 252.

<sup>135</sup> Francoli, *op. cit.*, p. 210.

[sic], si je ne me trompe. Sodomie et absinthe, voilà une belle paire de vices. Dantin, lui aussi, fut un homosexuel, mais je ne le dirai pas dans mon article. On me crierait que j'ai menti. Cependant j'ai des lettres écrites à lui par des fifis »<sup>136</sup>. Bien qu'une fois exilé aux États-Unis, Dantin fera sa vie avec une femme, avec laquelle il aura des enfants, il semble qu'il aurait continué à se livrer à des rapports homosexuels. Francoli rapporte en effet qu'un de ses collègues de travail aux Presses de l'Université Harvard aurait déclaré à son sujet : « That fellow was a cock-sucker! »<sup>137</sup>. Après la mort de Dantin, Clotilde Lacroix, une de ses anciennes compagnes, aurait également fait une déclaration similaire, démontrant être au fait des pratiques sexuelles de son ancien compagnon : « Dantin était le plus grand maquereau qui ait existé et de plus un "suceux de pissettes"! »<sup>138</sup>.

Des sources font également état de pratiques homosexuelles de certains écrivains et artistes montréalais du début du XX<sup>e</sup> siècle, notamment au sein du cercle constitué autour de collaborateurs de la revue littéraire *Le Nigog*, fondée en 1918. Ainsi en serait-il entre autres des écrivains Robert de Roquebrune et Marcel Dugas. Si dans le cas de de Roquebrune, on ne dispose que de témoignages oraux<sup>139</sup>, des lettres de Dugas adressées à son ami Victor Barbeau font état de sentiments amoureux pour d'autres hommes<sup>140</sup>. Aussi, dans son ouvrage consacré à la correspondance de l'écrivain Alain Grandbois, Bernard Chassé fait mention de l'homosexualité de Dugas et du look de dandy qu'il arbore :

Marcel Dugas est bien connu dans le milieu des Canadiens français à Paris. Ses gestes d'éclat, son homosexualité, qu'il affiche sous des aspects de dandy, ont fait de lui une sorte d'esthète à la Gide. Il a vécu à Paris de 1910 à 1914, ne rentrant au Canada qu'à la déclaration de la guerre. En 1918, il a collaboré au *Nigog*, où il s'est fait remarquer par la virulence de ses propos.<sup>141</sup>

<sup>136</sup> Gabriel Nadeau à J. Bourgeois, lettre du 24 mars 1945, cité par Francoli, *op. cit.*, p. 210.

<sup>137</sup> Francoli, *op. cit.*, p. 243.

<sup>138</sup> *Ibid.*

<sup>139</sup> Information transmise par Gaëtan Dostie.

<sup>140</sup> Alain Grandbois, *Correspondance*, Édition critique par Bernard Chassé, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 542.

<sup>141</sup> *Ibid.*, p. 20.

Andrée Lévesque, qui a étudié la correspondance entre Dugas et Éva Circé-Côté évoque également l'homosexualité et le look distinctif de Dugas :

Il assume difficilement son homosexualité, qui serait peut-être une bisexualité, affiche sa coquetterie avec sa lavallière et sa fleur à la boutonnière, fait figure d'excentrique à la Bibliothèque avec sa « serviette mouillée autour de la tête comme un bey de Turquie » pour soulager ses migraines, et il a la mauvaise habitude de s'absenter trop souvent au gré de ses employeurs (décembre 1921, 17 septembre 1924).<sup>142</sup>

Dans sa biographie d'Éva Circé-Côté, Lévesque mentionne également que l'homosexualité de Dugas était bien connue des membres de son entourage : « Dugas a toujours dû cacher son homosexualité que d'aucuns soupçonnaient. Éva ne le mentionne jamais directement, mais les allusions voilées montrent qu'elle est au courant d'une des causes des méchancetés dont il est l'objet »<sup>143</sup>. D'autres artistes du cercle du *Nigog* auraient également eu un vécu homosexuel. C'est notamment le cas des frères Adrien et Henri Hébert, respectivement peintre et sculpteur. Proches du groupe du *Nigog*, ils ont également fréquenté le groupe de L'Arche, atelier d'artistes sur la rue Notre-Dame Est<sup>144</sup>. Bien qu'aucune source historique évoquant la vie sexuelle ou amoureuse de ces deux artistes n'ait été retracée, la tradition orale au sein du milieu artistique montréalais est sans équivoque sur cette question<sup>145</sup>.

### 5.5 Le cercle d'Elsa Gidlow

Si ces quelques sources et témoignages dont on dispose tendent à valider la possibilité que des membres de l'École littéraire de Montréal ou des collaborateurs du *Nigog* se soient livrés à des pratiques homosexuelles ou aient éprouvé des désirs amoureux pour d'autres hommes, ils nous fournissent somme toute peu de renseignements sur la façon dont ceux-ci ont vécu ces événements. Les désirs et

<sup>142</sup> Andrée Lévesque, « "Cher Ami" : cinq lettres d'Éva Circé-Côté à Marcel Dugas », *Recherches féministes*, vol. 24, n° 1 (2011), p. 47.

<sup>143</sup> Andrée Lévesque, *Éva Circé-Côté, libre penseuse, 1871-1949*, Montréal, Remue-ménage, 2010,

<sup>144</sup> Voir Richard Foisy, *L'Arche, un atelier d'artistes dans le Vieux-Montréal*, Montréal, VLB Éditeur, 2009, 208 p.

<sup>145</sup> Informations transmises par Gaëtan Dostie.

pratiques homosexuels vécus par certains intellectuels et artistes de l'entourage de la poète Elsa Gidlow, à la fin des années 1910, nous sont en revanche largement plus documentés. Bien qu'elle ne vivra à Montréal que de son immigration, depuis l'Angleterre, en 1905, alors qu'elle est âgée de 6 ans, jusqu'à son exil aux États-Unis, en 1920, Gidlow consacre une large part de son autobiographie, rédigée à la fin de sa vie, à sa jeunesse à Montréal. En plus d'y raconter son propre parcours en tant que lesbienne, elle y relate de nombreux épisodes témoignant du vécu homosexuel de certains de ses proches. Conservées aux archives de la Gay and Lesbian Historical Society, à San Francisco, des lettres de ceux-ci, adressées à Gidlow, nous permettent de prendre connaissance de certaines de leurs réflexions sur leur propre expérience.

#### 5.5.1 Cheminement intellectuel et agentivité

Le parcours d'Elsa Gidlow constitue un cas singulier dans l'histoire de l'homosexualité à Montréal, mais aussi dans l'ensemble du Canada. Dans son ouvrage consacré à l'histoire du lesbianisme au Canada, Cameron Duder mentionne que les femmes dont le vécu homosexuel au début du XX<sup>e</sup> siècle a laissé des traces sont pour l'essentiel issues de classes socioéconomiques privilégiées<sup>146</sup>. Il souligne également que les relations qu'elles ont entretenues consistent principalement à ce que l'historiographie du lesbianisme désigne comme des amitiés romantiques<sup>147</sup>, rapports caractérisés par un langage passionnel, un engagement loyal et des marques d'affection physiques. Mais il s'agit de relations pour lesquelles une dimension sexuelle reste le plus souvent incertaine, sinon clairement absente<sup>148</sup>. La vie de Gidlow est en cela atypique. Non seulement Gidlow est issue d'un milieu modeste, mais son autobiographie et sa correspondance décrivent sans ambiguïté certains de ses rapports sexuels.

---

<sup>146</sup> Cameron Duder, *Awfully Devoted Women : Lesbian Lives in Canada, 1900-1965*, Vancouver, UBC Press, 2010, p. 24.

<sup>147</sup> Voir Martha Vicinus, *Intimate Friends. Women who Loved Women, 1778-1928*, Chicago, The University of Chicago Press, 2004, 314 p.

<sup>148</sup> Duder, *op. cit.*, p. 25.



Le parcours de Gidlow met en relief le rôle de l'agentivité dans la constitution d'un réseau et le développement d'une conscience identitaire. Gidlow immigre au Canada, en 1905, avec sa mère Alice Reichardt, dont les parents avaient eux-mêmes immigré d'Allemagne, sa sœur Theodora et son jeune frère Stanley. La famille rejoint alors le père, Samuel Gidlow, arrivé au pays deux ans plus tôt. Celui-ci travaille d'abord comme secrétaire pour le Canadien Pacifique et gagne alors 100 \$ par mois<sup>149</sup>. Au cours des années suivantes, il deviendra secouriste pour le même employeur. Réunie, la famille vit dans une maison d'un étage à Tétréaultville, dans l'est de l'île de Montréal. Fréquentant la petite école protestante du village, Gidlow développe très jeune un intérêt marqué pour la littérature qui l'amène notamment à soumettre des textes au *Montreal Star*, qui les publie dans sa page consacrée aux enfants. Certains seront primés<sup>150</sup>. Voyant sa mère accablée par les tâches ménagères et cumuler les grossesses, Gidlow manifeste tôt le désir de préserver son indépendance et de ne jamais se marier. À l'âge de 14 ans, son institutrice considère qu'elle n'a plus rien à lui enseigner et qu'en raison de ses compétences et intérêts, elle devrait poursuivre des études supérieures, dans un collège à Montréal. Mais sa famille n'en a pas les moyens financiers. Gidlow s'inscrit finalement dans une école commerciale afin de pouvoir rapidement dénicher un emploi de secrétaire lui permettant de ne plus être économiquement dépendante de sa famille. Parallèlement, son père l'aide à se faire engager comme commis de bureau aux ateliers Angus. Elle continue tout de même à nourrir par elle-même son intérêt pour les lettres. C'est ainsi qu'elle s'abonne à la bibliothèque Fraser, où elle découvre entre autres l'ouvrage *Vindication of the Rights of Women* de Mary Wollstonecraft, qui la conforte dans sa pensée féministe<sup>151</sup>. Résidant toujours avec sa famille, qui s'est depuis installée sur la rue De Lorimier, à Montréal, elle se noue d'amitié avec Frances McClatchie, une camarade de classe de l'école commerciale. Gidlow se rend peu à peu compte qu'elle

---

<sup>149</sup> Elsa Gidlow, *I Come With My Songs. The Autobiography of Elsa Gidlow*, San Francisco, Booklegger Press, 1986, p. 12.

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 51.

entretient à l'endroit de son amie des sentiments d'ordre amoureux. Consciente qu'une telle relation entre filles est socialement proscrite et que son amie ne partage pas les mêmes motivations à son égard, elle se résigne alors à garder pour elle ses sentiments inavouables.

Se sentant isolée, Gidlow cherche à établir des liens avec d'autres gens partageant ses intérêts littéraires et ses idées anticonformistes. Vers l'âge de 18 ans, elle publie sous un pseudonyme une annonce dans le *Montreal Star* demandant si une organisation d'écrivains et d'artistes existe à Montréal et s'il serait possible pour elle de la rejoindre. Face à l'absence de réponse, elle publie une nouvelle annonce, prétendant répondre à la première et qui déclare qu'une telle organisation existe bel et bien. Elle y invite tout lecteur intéressé à la contacter<sup>152</sup>. Recevant près d'une douzaine de réponses au cours des jours suivants, elle convoque les personnes s'étant manifestées à une réunion chez elle, un soir où son père est absent. Au cours de cette soirée à laquelle participe un groupe hétéroclite d'écrivains et d'artistes amateurs, Gidlow fait une rencontre déterminante. Journaliste au *Montreal Star* de deux ans son aîné, Roswell George Mills attire ainsi son attention. En plus d'apprécier grandement sa personnalité, elle constate qu'ils ont plusieurs goûts et intérêts artistiques en commun. Après une deuxième réunion, qui a cette fois lieu chez Mills, le groupe se dissipe peu à peu, alors qu'une amitié de plus en plus étroite unit Gidlow et Mills. Gidlow écrira dans sa biographie que Mills était lui aussi conscient de sa différence<sup>153</sup>. Rédacteur adjoint de la section financière du *Montreal Star*, Mills écrit également des critiques de musique et de théâtre, en plus de tenir, sous un pseudonyme féminin, une chronique sentimentale adressée au lectorat féminin. Mills n'hésite pas à confier à sa nouvelle amie ses désirs homosexuels et ses déboires amoureux. Gidlow lui fait en retour part de son intérêt pour les femmes et de sa mésaventure amoureuse avec McClatchie. Mills introduit également Gidlow à son

---

<sup>152</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>153</sup> « Conscious also of being "outsider" ». *Ibid.*, p. 71.

groupe d'amis, constitué d'autres artistes et intellectuels anticonformistes. Pour Gidlow, un « monde merveilleux » s'ouvre alors<sup>154</sup>. Le cercle qu'intègre Gidlow en 1917-1918 s'apparente ainsi aux regroupements de bohémiens issus de la classe moyenne qui émergent à la même époque dans différentes villes américaines, et plus particulièrement à New York, et qui allient alors la pratique des arts, les idées progressistes et l'expression d'un sentiment de décadence<sup>155</sup>. Alors que grâce à Mills, Gidlow découvre ainsi un nouveau milieu intellectuel et culturel, celui-ci avait lui aussi quelques années plus tôt bénéficié de l'influence similaire d'hommes plus âgés. Gidlow souligne ainsi : « In one way or another, every generation repeats such revolt. Older men had been Roswell's mentors when he was even younger. I also was grateful to them for helping to open up the worlds of thought and art »<sup>156</sup>. S'il est en partie attribuable à sa rencontre avec Mills, l'éveil intellectuel et culturel que connaît Gidlow en 1917 a aussi été facilité par l'apport de ces hommes dont Gidlow ne précise cependant pas l'identité.

### 5.5.2 Influences étrangères et construction identitaire

Ayant accès en raison de son travail à des laissez-passer gratuits, Mills invite souvent son amie à l'accompagner à des concerts et pièces de théâtre, satisfaisant l'appétit culturel grandissant de celle-ci. Mills fait également connaître à Gidlow les œuvres de divers auteurs européens, parmi lesquels Charles Baudelaire, Stéphane Mallarmé, Algernon Charles Swinburne, Maurice Maeterlinck et Max Beerbohm<sup>157</sup>. Il lui fait aussi découvrir certains auteurs dont les mœurs homosexuelles sont alors connues, tels Oscar Wilde et Joris Karl Huysmans, de même que des œuvres dépeignant positivement des relations homosexuelles. Dans son autobiographie, Gidlow fait part de son enthousiasme à découvrir l'amour passionné entre femmes

---

<sup>154</sup> *Ibid.*

<sup>155</sup> Christine Stansell, *American Moderns : Bohemian New York and the Creation of a New Century*, Princeton, Princeton University Press, 2010 [2000], p. 45.

<sup>156</sup> Gidlow, *op. cit.*, p. 74.

<sup>157</sup> *Ibid.*, p. 71-72.

dépeint dans *Les Fleurs du mal* de Baudelaire. Elle affirme également que Mills cherchait alors à convaincre les gens autour de lui que l'amour et la sexualité entre personnes de même sexe n'avaient rien de mal, mais devaient au contraire être célébrés. Mills et Gidlow s'intéressent également à l'histoire de l'homosexualité, particulièrement dans la Grèce antique. Dès les débuts de leur amitié, Mills donne à Gidlow le surnom de Sappho, qu'elle portera au sein de leur groupe d'amis pendant plusieurs années. Gidlow alimente ensuite sa curiosité pour cette poète ayant vécu aux VII<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles av. J.-C. à Mytilène, sur l'île de Lesbos. Elle lit ses poèmes et divers ouvrages à son sujet. Duder remarque qu'avant les années 1970, très peu de femmes entretenant des relations avec d'autres femmes recourent au terme « lesbienne » pour se définir<sup>158</sup>. En plus de la référence à Sappho, Gidlow et Mills utilisent déjà à la fin des années 1910 le mot « lesbienne », comme en fait foi une lettre de Mills adressée à Gidlow, écrite probablement en 1918<sup>159</sup>, dans laquelle il fait mention d'une lesbienne dont Gidlow aurait fait connaissance :

What of the Lesbian woman you were telling me about and her love affair. Surely, she is not in love with you? Not that it would not be more than positive. But why should you then cultivate her acquaintance if she passionately adores you? One is never able to tell.<sup>160</sup>

Gidlow ne fait toutefois pas mention de cette femme dans son autobiographie. Dans une autre lettre écrite au cours de la même période, Mills fait part à Gidlow de son intérêt pour un jeune garçon qu'il a rencontré dans les jours précédents et fait alors l'apologie des relations homosexuelles entre homme et garçon, en évoquant la pédérastie dans la Grèce antique :

I have been having some deliciously intimate conversation with a boy recently. I have a great interest in him and all that he does, and I have many aspirations for him. I am continually sending him out good thought vibrations, which may help a little, as his future has anything but a rosy glow clinging about it. [...]  
There is nothing more beautiful than simple, youthful loves. It is only because they have been taught that certain things are not nice, that they should be concealed that

---

<sup>158</sup> Duder, *op. cit.*, p. 10.

<sup>159</sup> Cette lettre est signée Narcissus, pseudonyme que Mills utilise au début de sa correspondance avec Gidlow, mais qu'il abandonne à partir de 1918.

<sup>160</sup> Roswell George Mills, [Lettre non datée], Gay and Lesbian Historical Society, Elsa Gidlow Papers, 91-16, Correspondence.

so many tragedies occur or arise from these youthful idylls. Think how differently results would come if they were perfectly frank, knew that what they did could only be the crowning achievement of love, that it was really good. The Greeks had the right idea, and pity of it is that we cannot return to those days and live them again.<sup>161</sup>

L'homosexualité dans la Grèce antique constitue ainsi pour Gidlow et Mills un cadre référentiel et idéalisé les inspirant dans la conception de leur propre identité.

Mills et Gidlow consultent également des ouvrages scientifiques contemporains traitant de l'homosexualité. Cette pratique est relativement commune au début du siècle chez les personnes entretenant des désirs homosexuels et bénéficiant d'un niveau d'éducation élevé, comme le mentionne Jeffrey Weeks qui rapporte plusieurs témoignages en ce sens recueillis auprès d'homosexuels anglais. Ces hommes lui ont ainsi affirmé que la consultation de tels ouvrages leur a permis de légitimer leurs désirs et de se sentir moins isolés<sup>162</sup>. Louis Gross, un ami de Gidlow et Mills qui étudie en médecine à l'Université McGill, permet de plus à ces derniers de mettre la main sur des livres difficilement accessibles, tels ceux de Richard von Krafft-Ebing, traitant d'inversion sexuelle<sup>163</sup>. Mills et Gidlow lisent aussi *Psychology of Sex* de Havelock Ellis, *The Intermediate Sex* d'Edward Carpenter, de même que des ouvrages de Sigmund Freud<sup>164</sup>. L'intérêt et la curiosité de Gidlow pour la psychologie et les études scientifiques traitant des identités sexuelles et de genre l'amènent ainsi à repenser sa propre identité. Ainsi écrit-elle dans son autobiographie :

I began to look for books on psychology to seek deeper understanding of why I had always felt myself an "outsider" in ordinary life. This understanding permitted me to find a credible space for myself between the rigidities of "male" and "female" where I could feel at ease. From Edward Carpenter's *The Intermediate Sex*, I already had the notion of a "third sex". But that involved simply another segmentation. I now saw a spectrum of gender not crudely

<sup>161</sup> Roswell George Mills, [Lettre non datée], Gay and Lesbian Historical Society, Elsa Gidlow Papers, 91-16, Correspondence.

<sup>162</sup> Jeffrey Weeks, *Between the Acts : Lives of Homosexual Men : 1885-1967*, New York et Londres, Routledge, 1991, p. 3.

<sup>163</sup> Gidlow, *op. cit.*, p. 72.

<sup>164</sup> *Ibid.*

defined by bodily sex characteristics but psychological and emotional gradations flowing into one another, freeing the individual from arbitrary, prescribed roles. I felt released to explore the realities of my own nature.<sup>165</sup>

Dans une lettre non datée, mais écrite avant le départ de Gidlow pour les États-Unis au printemps 1920, Mills indique à Gidlow avoir un livre à lui prêter qui, à l'instar de *Psychology of Sex* de Ellis, remet en cause le caractère immoral attribué à certains comportements sexuels, du moment que ceux-ci ne causent pas de préjudice à autrui :

Meeting is O.K. I have a lot of stuff to tell you. And a book for you also. It is very secret but since you seem interested I shall give you the key to many things. You must be unbiased, and open, else you will fail in your comprehension. The book is ideal. I had the scientific facts as arrayed by the great scientist Havelock Ellis, but I have lost them. They are very imposing. There is a reason for everything and everything surely has a place. There is no such thing as morality or immorality. Every action is good unless it has an injurious affect on some other human or humans.<sup>166</sup>

Parallèlement à leurs intérêts littéraires et scientifiques en lien avec l'homosexualité et les identités sexuelles, Mills et Gidlow entretiennent également une aversion pour le conservatisme et la bourgeoisie. Le patriotisme inhérent à la Première Guerre mondiale les horripile particulièrement et au cours d'une rencontre avec des amis, Gidlow, inspirée par Emma Goldman, se déclare anarchiste<sup>167</sup>. Les philosophies indienne et chinoise interpellent également Gidlow, qui consulte plusieurs ouvrages sur ces sujets.

Diverses influences artistiques, scientifiques et idéologiques internationales nourrissent ainsi la pensée de Gidlow, Mills et leur cercle d'amis. C'est aussi en s'inspirant de l'Amateur Press Association, un groupe d'artistes new-yorkais éditant ses propres publications, qu'ils lancent, en 1918, la revue littéraire *Les Mouches fantastiques*, consacrée principalement à la poésie. Malgré son titre français, la revue présente des textes en anglais. Mills et Gidlow coéditent la publication, à laquelle

---

<sup>165</sup> *Ibid.*, p. 72-73.

<sup>166</sup> Roswell George Mills, [Lettre non datée], Gay and Lesbian Historical Society, Elsa Gidlow Papers, 91-16, Correspondence.

<sup>167</sup> Gidlow, *op. cit.*, p. 82.

contribuent également d'autres de leurs amis, dont le poète Alfred Gordon et l'acteur et critique artistique Harcourt Farmer<sup>168</sup>. Près de la moitié des textes sont écrits par Gidlow et Mills. En plus d'y présenter des traductions de poèmes de Verlaine, Mills y publie également un poème, qu'il qualifie de « décadent et immoral » sur Sappho et Bilitis<sup>169</sup>, des articles sur le sexe intermédiaire, de même que de courtes pièces de théâtre dépeignant des relations amoureuses entre hommes<sup>170</sup>. De son côté, des poèmes de Gidlow s'adressent clairement à des femmes alors que ses éditoriaux pourfendent les injustices sociales et l'absurdité de la guerre<sup>171</sup>. Bien que seuls cinq d'un nombre inconnu de numéros nous soient aujourd'hui accessibles, *Les Mouches fantastiques* restent à ce jour la première publication recensée au Canada à présenter positivement l'homosexualité<sup>172</sup>. Elle cesse vraisemblablement d'être publiée après le départ de Gidlow pour New York, en avril 1920.

---

<sup>168</sup> *Ibid.*

<sup>169</sup> Roswell George Mills, [Lettre non datée], Gay and Lesbian Historical Society, Elsa Gidlow Papers, 91-16, Correspondence.

<sup>170</sup> Gidlow, *op. cit.*, p. 83.

<sup>171</sup> *Ibid.*

<sup>172</sup> Voir Ken Faig Jr, « Lavender Ajays of the Red-Scare Period, 1917-1920 », *The Fossil*, vol. 102, n° 4 (juillet 2006), p. 5-41.

# Les Mouches Fantastiques

A BI-MONTHLY PUBLICATION DEVOTED TO THE ARTS

ELSIE GIDLOW and ROSWELL GEORGE MILLS, Editors  
27 McGill College Avenue, Montreal, Que., Canada

VOL. II

MARCH 1920

NO. 1

## LATE AUTUMN AFTERNOON

TO REGINA

Grey, fingered with flickering threads of light;  
Silence, broken by restless quavers of music.  
Greyneess, music, a fragile peace;  
A playing thought of slumber.  
And on my lips faintly disturbing fingers,  
And at my heart. Love's hand, like a child's hand,  
Stirring me half awake.

—ELSIE GIDLOW

## EDITORIAL

LES MOUCHES FANTASTIQUES recom-  
mences, after a meditative silence, as  
an unprejudiced publication devoted to art  
and artists modern and not modern, young  
and old, and to life as it is related to art  
and artists.

Art is not apart from life, but intimately  
and vitally conjoined with it. If, in fact,  
the words "art" and "life" were not so  
persistently misused by so many of those  
employing them, one could say without  
fear of misinterpretation, Life is art, art is  
life; but it seems that only life's more vul-  
gar manifestations are accepted as veri-  
table life and that art is commonly visual-  
ized as unreality, an extraneous growth  
that life would be infinitely more comfort-  
able without, (perhaps it would be more  
comfortable); or else as some delicately  
woven thing remote from life and irrecan-  
citably divided from it. Whereas, in truth,  
art and life are interwoven.

They who assert that only the vulgar-  
ities of life are its realities, its crudities  
truth, its commonplace beauties, have yet  
to discover the sanguinary, unsatisfied  
pulse that leaps in the covered depths of  
life's breast like a seeking youth-passion.  
But evidently they are incapable of discov-

ery. They can never be beauty's pilgrims.

Hundreds of thousands live and speak  
as though art were all silver and scent and  
impossibility, and life a melange of labor,  
propagation and eating. With what have  
they covered their eyes and ears? With  
what have they stifled and choked the  
great songs of their being? Someone may  
reply to this by telling me that humanity  
is becoming more utilitarian and, conse-  
quently, utilitarianism is the great and  
revered god. I know this. I know that  
utilitarianism is a requisite and good founda-  
tion. But it is only a foundation. What  
of the structure? There are those who  
labor at the structure, serene-faced, with  
laughter in their souls; those who work  
feverishly in devil-driven abandonment; and  
those who play yet, curiously, add by their  
play much to the beauty. But below all  
these is the mass that toils at the founda-  
tion. Perhaps it is best that it should  
know nothing of the structure—and yet!

Even while realizing that devotedness to  
art is for the few, I sometimes wonder if it  
would not add a shade of greatness and  
refinement to the many if they had only a  
little appreciation for and understanding  
of life's noblest self expression.—E. A. G.

Couverture du numéro de mars 1920 des *Mouches Fantastiques*.

Malgré son tirage limité, la revue est distribuée à un réseau de journalistes amateurs à travers les États-Unis. Gidlow et Mills reçoivent des lettres de lecteurs d'aussi loin que La Havane. Graeme Davis, un pasteur épiscopalien du Dakota du Sud, entre également en contact avec les coéditeurs et entame avec eux une correspondance, qui l'amènera à les rencontrer à Montréal à l'été 1919. Il développera avec eux des liens d'amitié, de même qu'une relation amoureuse avec Mills.



### 5.5.3 Bohème, genre et classe sociale

Si la question de l'homosexualité touche de près Gidlow, Mills et certains de leurs amis qui éprouvent également des désirs homosexuels, l'acceptation de l'homosexualité s'inscrit aussi, pour plusieurs membres de leur groupe, au sein d'un ensemble de valeurs et de positions progressistes. Contrairement aux clubs homosexuels analysés plus haut, les pratiques homosexuelles ne constituent ici pas le ciment du réseau, mais trouvent simplement leur place au sein d'un environnement social anticonformiste. À l'instar des regroupements bohémiens new-yorkais étudiés par Christine Stansell, ce sont plutôt des affinités artistiques et idéologiques qui unissent ces intellectuels et artistes issus de différents milieux. De plus, ceux-ci vivent leur sexualité privément. À l'inverse des clubs homosexuels, on ne retrouve pas ici de mention de rapports sexuels collectifs, qu'ils soient entre personnes de même sexe ou non.

Le cercle de Gidlow et Mills est composé d'intellectuels et artistes issus de différents milieux et aux parcours variés. Parmi ceux-ci, on retrouve entre autres le peintre juif Benjamin Gershon, né en Roumanie en 1899 et immigré avec sa famille à Montréal alors qu'il était âgé de 2 ans. Il introduit au groupe Regina Seiden, également peintre d'origine juive, née à Rigaud en 1897. Encore au tout début de leur carrière lorsqu'ils fréquentent Gidlow et Mills à Montréal, ces deux peintres connaîtront la renommée au cours des décennies suivantes. Gershon s'exilera aux États-Unis, où il épousera l'actrice Hilda Zelda Cohen, alors que Seiden, qui fera plusieurs séjours à Paris, intégrera dans les années 1920 le groupe de Beaver Hall et épousera le peintre Eric Goldberg. Ni Gershon, ni Seiden ne semblent avoir eu de relations homosexuelles. Il en est de même pour Louis Gross, jeune étudiant en médecine pour qui Mills éprouve en vain des sentiments amoureux. Gross se mariera au cours des années 1920.

Quant au poète Alfred Gordon, aucune mention sur sa vie amoureuse et sexuelle n'a été repérée dans les sources consultées. On sait toutefois qu'il est plus âgé que la plupart des membres du groupe. Né à Londres en 1888, il semble issu d'une famille aisée. Il fait des études en génie mécanique au collège technique Finsbury et travaille ensuite pour la Underfeed Stoker Company. Après son immigration au Canada, en 1910, il est à l'emploi de la Dominion Bridge Company, mais après le déclenchement de la guerre, il se retrouve sans travail. Il est ensuite engagé par une compagnie d'assurance, puis devient éditeur du journal *The Canadian Spectator and Bookman*. Célibataire, il vit alors avec sa mère<sup>173</sup>. L'acteur Harcourt Farmer est également né en Angleterre. Il immigré au Canada à l'âge de 18 ans et connaît à Montréal une carrière théâtrale foisonnante. Il joue dans plusieurs pièces de théâtre au cours des années 1910 et participe à des soirées où il récite des poèmes accompagné d'une pianiste, comme en fait foi un article de la *Gazette* relatant sa participation à un récital au Stevenson Hall, en mai 1919<sup>174</sup>. Il publie également dans différentes revues des essais sur le théâtre et les arts. D'après le recensement de 1921, Farmer est marié, mais réside toutefois seul. Il travaille alors comme professeur de théâtre. Selon Gidlow, il nourrit un intérêt sexuel à la fois pour les femmes et pour les hommes. Gidlow le surprendra d'ailleurs chez lui en pleins ébats avec Louise Cox<sup>175</sup>, la femme dont elle est amoureuse. Il a également une relation de longue durée avec le jeune poète Charles McDonnell. Ayant participé aux combats de la Grande Guerre, ce dernier en est revenu avec d'importantes séquelles psychologiques, qui amèneront Farmer à mettre fin à leur relation. Depuis son retour de la guerre, McDonnell est en effet obsédé par les scènes tragiques dont il a été témoin au front. Lors d'une soirée en compagnie de Gidlow et Mills, McDonnell leur confie avoir eu des rapports

---

<sup>173</sup> John Garvin, « Alfred Gordon », dans John Garvin (dir.), *Canadian Poets*, Toronto, McClelland, Goodchild & Stewart Publishers, 1916, p. 445.

<sup>174</sup> « Poetry and Piano : Harcourt Farmer and Miss Lawson-Wynton Gave Recital », *The Gazette*, 28 mai 1919, p. 6.

<sup>175</sup> Bien que dans son autobiographie, Gidlow la nomme pour des raisons inconnues Estelle Cox, son véritable prénom est Louise. C'est ce prénom qu'elle-même signe à la fin de ses lettres et c'est également ainsi que la désignent les différents correspondants de Gidlow.

sexuels dans une tranchée avec un autre soldat, tué quelques jours plus tard. Gidlow rapporte ainsi ses paroles : « I made love with one of them. There in the trenches where he became a corpse. A Corpse. A stiff corpse. A few days after we made love. The best sex I ever had, there in the bloody mud »<sup>176</sup>. Il aura également une brève relation avec Mills, à New York, après que ce dernier s'y soit installé en 1920. Mais à l'instar de Farmer, Mills y mettra un terme en raison des obsessions de McDonnell. Hanté par la mort, McDonnell se suicidera peu de temps après.

Introduits à Gidlow par Mills vers 1919, alors qu'ils fréquentent le presbytère de la rue Dorchester évoqué plus haut, Lucien Lacouture et Henri Lamy occupent une place importante au sein du cercle de Gidlow. Lorsque celle-ci s'installera à New York, en 1920, elle vivra quelque temps chez les deux hommes, récemment emménagés sur la 44<sup>e</sup> rue. Lacouture et Lamy forment alors un couple depuis plusieurs mois. Alors que Lacouture est sur le point d'entreprendre une carrière de couturier, Lamy a choisi de s'installer à New York pour y prendre des cours de chant dans l'espoir de devenir ténor dans des opéras. Lamy semble provenir d'une famille plutôt aisée. Dans une lettre en date du 9 mars 1930, Louise Cox donne à Gidlow des nouvelles de Lamy, qui, à ses dires, vit principalement des revenus de sa mère : « Henri is a lazy devil. He does not need to work as his mother has some sort of income. Too bad – he could have been a big success as a singer if only he had some ambition – for he does sing beautifully with such finish »<sup>177</sup>. Cox mentionne toutefois qu'il a donné des cours de chant à sa fille et qu'il est un bon professeur. La relation de Lacouture et Lamy dure plusieurs années. Après leur séparation, ceux-ci demeurent des amis proches, qui se confient mutuellement leurs nouvelles aventures amoureuses<sup>178</sup>. De retour à Montréal, où il entreprend sa carrière de designer de mode, Lacouture connaît un important succès à partir du milieu des années 1920.

---

<sup>176</sup> Gidlow, *op. cit.*, p. 155.

<sup>177</sup> Louise Estelle Cox, [Lettre du 9 mars 1930], Gay and Lesbian Historical Society, Elsa Gidlow Papers, 91-16, Correspondence.

<sup>178</sup> Gidlow, *op. cit.*, p. 114.

Dans une lettre de juillet 1926, Cox rapporte à Gidlow que Lacouture possède un très beau studio sur la rue Mackay, près de la rue Sherbrooke. Déjà, il vend ses vêtements à une clientèle fortunée : « He has been rather fortunate in getting some wealthy customers. The things he turns out are certainly lovely. And they should be at the price he charges! Though it does not always follow »<sup>179</sup>. En 1930, Cox fait à nouveau part à Gidlow du succès professionnel que connaît Lacouture, qui vit désormais dans un appartement de la rue Bishop :

Lacouture is doing well : he had a nice apartment on Bishop St. Among his clientele he counts some quite wealthy women – one woman gives him about 5000\$ worth of work a year. He keeps two or three girls working for him : he makes some very lovely things, indeed.<sup>180</sup>

Lacouture partage alors cet appartement avec le chapelier Émile Phaneuf, dont la clientèle est également très fortunée. Au début des années 1930, la militante communiste Léa Roback développe une relation d'amitié avec les deux hommes. À la toute fin de sa vie, elle fera part à Nicole Lacelle de ses visites chez eux. En plus d'apprécier leur cuisine et de pouvoir y écouter de la musique, elle se sentait en confiance en leur présence, ne craignant pas de subir des avances non désirées :

Quand je vendais des billets au théâtre His Majesty's, une jeune femme m'avait présenté monsieur Lacouture et monsieur Phaneuf, des homosexuels. [...] Ils avaient une belle bibliothèque et on pouvait parler de livres avec un bon verre de vin; ils possédaient aussi un gramophone, des disques, et on écoutait de la belle musique. Ils nous faisaient de très bons gueuletons, ils étaient gentils et il n'y avait pas d'histoires. [...] Lacouture, lui, était un couturier de haute classe de la rue Bishop et Phaneuf faisait des chapeaux. À cette époque-là, son chapeau se vendait 75 \$, un simple chapeau avec un ruban, ou bien une fleur sur le bord.<sup>181</sup>

Certains clients de Lacouture et Phaneuf semblent au fait de la nature de leur relation. Saidye Rosner Bronfman, épouse du célèbre fondateur de l'entreprise Seagram, et pour qui travaille Roback, fait partie de cette clientèle. Lorsqu'elle est informée du lien d'amitié unissant Lacouture à son employée, elle enjoint celle-ci de ne plus le

---

<sup>179</sup> Louise Estelle Cox, [Lettre du 5 juillet 1926], Gay and Lesbian Historical Society, Elsa Gidlow Papers, 91-16, Correspondence.

<sup>180</sup> Louise Estelle Cox, [Lettre du 9 mars 1930], Gay and Lesbian Historical Society, Elsa Gidlow Papers, 91-16, Correspondence.

<sup>181</sup> Nicole Lacelle, *Madeleine Parent, Léa Roback. Entretiens avec Nicole Lacelle*, Montréal, Remue-Ménage, 1998, p. 131-132.

fréquenter tant qu'elle sera à son emploi, prétextant qu'« il n'est pas... comme un homme »<sup>182</sup>.

D'un point de vue socioéconomique, le cercle de Gidlow et Mills apparaît plutôt hétéroclite. Bien que certains de leurs amis soient issus d'un milieu aisé, leur mode de vie les éloigne souvent du confort matériel qu'ils ont connu dans leur jeunesse. Alors que Mills occupe un emploi stable lui procurant des revenus non négligeables et que Lacouture connaît un succès professionnel d'envergure, d'autres œuvrant principalement dans le domaine des arts, sont contraints à une plus grande précarité. En dépit du milieu duquel ils proviennent, les difficultés financières sont le lot de plusieurs membres du réseau de Mills et Gidlow. Ces difficultés sont d'autant plus importantes pour les femmes, confrontées à des perspectives professionnelles beaucoup plus restreintes et moins rémunératrices. La formation commerciale de Gidlow lui permet de travailler comme secrétaire ou commis de bureau pour différents employeurs. Travaillant successivement pour le Canadien Pacifique, puis pour un distributeur de films, elle parvient, en 1918, à quitter le foyer familial pour louer une chambre sur la rue McGill College, rue où réside également Mills. Pour financer son déménagement à New York, elle travaillera ensuite comme secrétaire au consulat des Serbes, Croates et Slovènes<sup>183</sup>. Malgré ses difficultés financières, Gidlow arrive à jouir d'une indépendance économique qu'encore peu de femmes célibataires parviennent à atteindre. Stansell remarque que les femmes gravitant dans les cercles bohémiens au début du siècle sont pour la plupart des célibataires qui se sont affranchies du noyau familial et vivent par leurs propres moyens, souvent en travaillant dans le monde des arts. Alors que le professionnalisme artistique était au XIX<sup>e</sup> siècle réservé essentiellement à quelques écrivaines de l'élite, elle souligne qu'il s'est étendu au tournant du siècle à d'autres disciplines artistiques, telles la peinture et

---

<sup>182</sup> *Ibid.*

<sup>183</sup> Gidlow, *op. cit.*, p. 124.

la musique, devenant ainsi plus accessible aux femmes de la classe moyenne<sup>184</sup>. Tout en admettant que son statut économique, qui la rattachait à la classe ouvrière, constituait un obstacle, Gidlow reconnaît qu'en tant qu'artistes, elle et les membres de son entourage occupaient un statut particulier, en marge des classes sociales :

Even if I had known of the salons, the literary and artistic circles of women in Paris, London, Berlin, in my economic circumstances, dependent on working continuously at a subsistence job, I should not have had access to them. Although we "bohemians" were not "class conscious" in today's terms, I was well aware of my "working class" state economically. On another level, I felt that as artists we transcended "class".<sup>185</sup>

Gidlow et Mills comptent aussi dans leur réseau deux pianistes, Marguerite Desmarais et Louise Cox, qui entretiendront toutes deux des relations affectives particulières avec Gidlow. Alors que Gidlow vivra avec Desmarais ses premiers rapports sexuels, elle nourrira pour Cox des sentiments amoureux qui, sans être réciproques, se déploieront au sein d'une relation ambiguë empreinte de marques d'affectivité partagées. Desmarais, une des rares Canadiennes françaises de l'entourage de Gidlow et Mills, vient vraisemblablement d'un milieu aisé. Elle vit avec sa mère, veuve et malade, dans un manoir de la rue Mansfield, près de l'intersection de la rue Dorchester, où elle dispose d'une chambre séparée de l'espace occupé par sa mère. En plus d'offrir son assistance à sa mère, très limitée physiquement, elle donne des cours de piano, fait occasionnellement du théâtre et travaille à temps partiel dans des bureaux<sup>186</sup>. Quant à Cox, qui a plus de 40 ans au moment où elle fait connaissance avec Gidlow en 1917<sup>187</sup>, elle a immigré d'Angleterre en 1894<sup>188</sup>. Elle est mariée à un homme de 23 ans son aîné, Edwin J. Cox, qui à la tête de l'entreprise de lithographie Edwin & Co. Louise et Edwin Cox vivent dans une luxueuse demeure du croissant Lorne, avec leur fille Mona, née en 1902. En dépit de la fortune de son époux, Louise Cox dispose de peu de ressources

---

<sup>184</sup> Stansell, *op. cit.*, p. 27-28.

<sup>185</sup> Gidlow, *op. cit.*, p. 78.

<sup>186</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>187</sup> Bien que Gidlow affirme dans son autobiographie qu'elle est alors âgée d'environ 35 ans, d'après le recensement de 1911, elle est née en mai 1874.

<sup>188</sup> D'après le recensement de 1911.

financières. En effet, elle vit avec son mari une relation conflictuelle marquée par l'absence de sentiments amoureux de part et d'autre. Son mari lui offrant très peu d'argent, elle joue du piano dans des cinémas afin d'accroître ses revenus<sup>189</sup>.

Si les relations homosexuelles vécues par des membres du réseau de Gidlow et Mills sont connues de leurs amis, ouverts à cette transgression des normes sociales, ceux qui y prennent part sont toutefois conscients que l'acceptation dont ils bénéficient est restreinte à ce cercle. Bien qu'ils n'affichent pas publiquement leur intérêt sexuel et amoureux pour des personnes du même sexe, il semble que l'apparence de certains puisse parfois les trahir. Dans une lettre non datée adressée à Gidlow, mais écrite vraisemblablement avant que celle-ci s'installe à New York, Mills se plaint de ne pas avoir sa place au sein de la société et d'être l'objet de moqueries en raison de ses gestes maniérés :

If only I could fit in somewhere, I should be a little better off than I am. Unfortunately, there is absolutely no place wherein I seem to suit. We none of us fit, I know, but you have not quite so much to contend with as I have. You, at least, are not marked out by a lot of idiotic mannerisms that are unconscious, yet terribly apparent, you are not subject to the ridicule and the sneers, the hateful appellations that are given me all the time.<sup>190</sup>

Ce témoignage nous indique qu'à la fin des années 1910, une forme de maniérisme est socialement assimilée à une identité homosexuelle. Dans son autobiographie, Gidlow dit avoir dès le départ été charmée par le caractère efféminé de Mills et s'être constamment portée à sa défense face aux gens qui l'insultaient en raison de son apparence :

His gender ambiguity both attracted me and left me feeling safe. I was constantly defending him to people, mainly men, who regarded him as corrupt. He could have a viper's tongue against those he disliked, against smugness and people who went out of their way to insult him, but I knew him for a loyal, gentle, and generous friend, one to whom I already owed a great deal and was to owe more.<sup>191</sup>

---

<sup>189</sup> Gidlow, *op. cit.*, p. 86.

<sup>190</sup> Roswell George Mills, [Lettre non datée], Gay and Lesbian Historical Society, Elsa Gidlow Papers, 91-16, Correspondence.

<sup>191</sup> Gidlow, *op. cit.*, p. 75.

Elle souligne également la délicatesse de ses traits ainsi que sa petite taille. Les moqueries et insultes dont est l'objet Mills en raison de son apparence et ses manières ne sont pas sans rappeler la façon dont les « fifis » et « tapettes » sont dépeints dans les journaux satiriques des années 1910 et 1920. On retrouve dès 1911 une mention du terme « fifi » dans un article du *Canard*<sup>192</sup> et une première mention du terme « tapette » en 1919<sup>193</sup>. Les articles impliquant des « fifis » ou « tapettes » suggèrent souvent une apparence, des mimiques ou une façon de parler qui leur serait propre. Dans son numéro du 3 octobre 1920, *Le Canard* publie par exemple une blague intitulée « C'était un "fifi" », qui raconte l'histoire d'un homme qui se rend dans un commerce afin de se procurer un mouchoir sur lequel serait brodée la lettre Z, en référence à son prénom, qu'il prononce « Zoseph » plutôt que Joseph<sup>194</sup>. Déjà en 1916, dans la foulée du scandale lié au démantèlement du club de la rue Saint-Hubert, *Le Canard* présente la caricature suivante :

---

<sup>192</sup> « Grande soirée mondaine », *Le Canard*, 17 décembre 1911, p. 3.

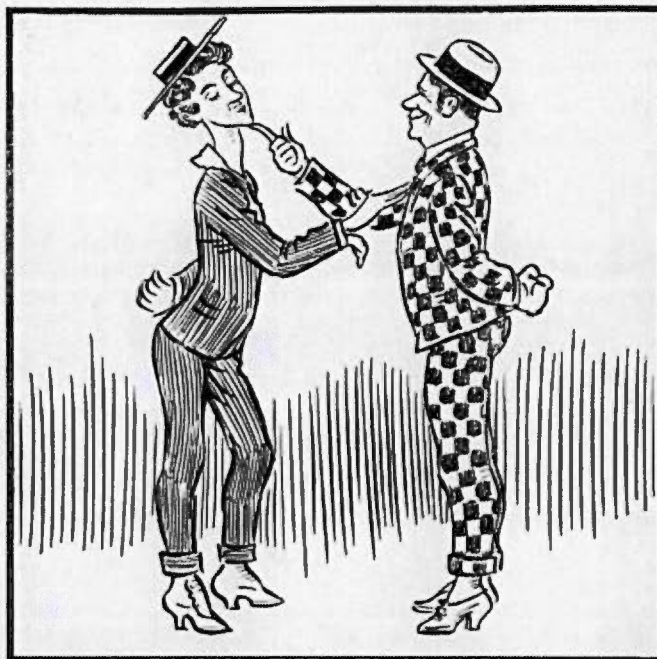
<sup>193</sup> « Échos d'un peu partout et d'ailleurs », *Le Canard*, 1<sup>er</sup> mars 1919, p. 3.

<sup>194</sup> « C'était un "fifi" », *Le Canard*, 3 octobre 1920, p.11.



## SCENE D'ACTUALITÉ

PARFAITEMENT ?—N. de la B.



CHARLES.—Mon TDIEU' qu'té beau soujourd'lui.  
 ALPHONSE.—Voui, j'déroune mon habit carreaaté...  
 CHARLES.—Oh ! Mon TDIEU, ça m'fait penser... j'ai bon resté d'être... rrasé sitou, une chance que j'attendais Alex dans ma chambre  
 avant d'aller au club. — (VOIR PAGES 8 et 9.)

*Le Canard*, 20 août 1916, p. 1

Si l'habit à carreaux du personnage de droite réfère au nom de celui qui est considéré à la tête du club, le reste de l'illustration suggère une apparence, une gestuelle et une façon de parler propres aux hommes éprouvant des désirs homosexuels, présentant ainsi deux hommes aux manières efféminées, portant des souliers à talon haut et qui zézaient. Dans son numéro du 14 décembre 1924, *Police Gazette* publie pour sa part un article portant sur un discours fictif prononcé par un certain « petit Latapette », personnage qui lui aussi zézaie. Se moquant de plus de son apparence et de ses manières efféminées, l'article introduit son discours ainsi :

Monsieur Latapette entre en scène d'un pied léger. Il est habillé en *fifi*. Il parle avec un léger zézément [sic]. Gestes efféminés.

Mon T'dieu, voui, c'est moi, Latapette dit fifi... Comment? Laissez-moi... je suis pouétique, sentimental, romanesque et vaporeux. Voui...<sup>195</sup>

Bien qu'il s'agisse ici d'anecdotes fictives, *Le Canard* et *Police Gazette* laissent ainsi croire que des mimiques, un style vestimentaire et une façon de parler spécifiques sont dans les années 1910 et 1920 associables à une identité homosexuelle. Ces caractéristiques rappellent également celles attribuées en 1886 aux hommes de l'« Association nocturne » que *La Presse* décrit comme portant des vêtements « à la mode » et se « dandinant avec des airs efféminés »<sup>196</sup>.

Dans une longue lettre publiée en janvier 1919 dans le journal *Le Pays* et dans laquelle elle décrit l'évolution qu'a connue son fils homosexuel, une mère fait quant à elle part du goût de ce dernier pour certains types de tenues, coiffures et décorations :

Il devenait coquet et je m'effrayais des dépenses à mon gré. Son linge, ses vêtements étaient trop soignés, sa coiffure semblait trop recherchée pour un homme. [...] Petit à petit, notre maison changea d'aspect, le luxe entraîna chez-nous et je regardais avec étonnement les transformations que mon fils faisait subir à notre intérieur. Au lieu du logis confortable et austère dans lequel j'avais toujours vécu, je vis des tentures pâles, des meubles coquets. Sa chambre surtout devint l'objet d'une recherche particulière.<sup>197</sup>

Elle souligne également les manières efféminées de certains de ses amis, avec qui il entretenait des relations homosexuelles :

Les réceptions commencèrent, vinrent les amis, des jeunes hommes aux allures étranges, puis d'autres plus âgés. Ces hommes avaient une façon de se regarder avec des yeux ardents qui me gênaient. Je n'aimais pas leur façon de parler, ni leurs gestes qui avaient quelque chose de féminin qui m'exaspérait. Leurs conversations étaient étranges et souvent je ne comprenais pas. [...] Les visiteurs s'attardaient parfois, partageant la chambre de mon enfant parce qu'il faisait trop froid ou qu'ils habitaient loin.<sup>198</sup>

Si ce ne sera qu'à la suite de l'arrestation de son fils lors d'une descente policière dans une « certaine maison » que cette mère comprendra la nature de ses relations, elle souligne que pour plusieurs parents, voisins et amis, l'apparence et la conduite de

<sup>195</sup> « Petit discours du petit Latapette », *Police Gazette*, 14 décembre 1924, p. 3.

<sup>196</sup> « L'Association nocturne », *La Presse*, 30 juin 1886, p. 4.

<sup>197</sup> « L'autre danger. L'histoire lamentable d'une pauvre mère », *Le Pays*, 4 janvier 1919, p.2.

<sup>198</sup> *Ibid.*

son fils ne laissaient depuis longtemps planer aucun doute<sup>199</sup>. À la suite de la parution de cette lettre, *Le Pays* publie la réaction d'un lecteur, qui affirme pour sa part que de tels individus sont observables quotidiennement dans la ville : « L'inverti dont elle fait la description n'a pas été fait de chic, il a existé et il existe encore. On en voit des spécimens tous les jours, parce que nos conditions de vie les ont rendus plus nombreux »<sup>200</sup>. D'après l'auteur de cette lettre, bon nombre d'hommes éprouvant des désirs homosexuels adopteraient ainsi une apparence caractéristique.

Dans son autobiographie, Gidlow fait de plus mention de la variété de tenues qu'adoptait Mills selon les différents contextes de son quotidien. Ainsi rapporte-t-elle qu'alors qu'à son travail, il s'habillait de façon conventionnelle, il adoptait une tenue plus flamboyante, agrémentée de bijoux, en présence d'amis ou lors de sorties au théâtre ou à des concerts, en profitant du même coup pour confronter quelque peu la bourgeoisie. Lorsqu'il recevait des amis chez lui, il avait l'habitude de porter une robe de soie :

I thought Roswell was the most ambiguously beautiful being I knew, with his metallic blond hair and pale, perfect features, his languid, intelligent grey eyes and soft, slim body. His was almost a hothouse beauty, a living flower that appeared artificial. He went, scrubbed and in tweeds, to his work on the newspaper, but at home among friends, at the theatre and concerts, he was delicately made up and elegantly dressed, wearing exotic jewelry and as colorful clothes as he dated. Receiving at home, he donned a bronze green robe of heavy silk. He gently maintained that it was necessary to startle the bourgeoisie, not for the sake of shocking but to shake them out of their smugness, make them realize they were half alive and doing their best to destroy all who did not fit into their mold.<sup>201</sup>

La variété de tenues adoptées par Mills selon les différents contextes sociaux dans lesquels se partage son quotidien n'est pas sans rappeler les observations de George Chauncey, qui mentionne que la majorité des homosexuels new-yorkais du début du XX<sup>e</sup> siècle se sont construits des identités distinctes en fonction des différentes sphères

---

<sup>199</sup> *Ibid.*

<sup>200</sup> Arthur Lebel, « Ces malheureux », *Le Pays*, 18 janvier 1919, p. 4.

<sup>201</sup> Gidlow, *op. cit.*, p. 74.

de leur vie, adoptant ainsi une identité pour leur travail, une autre pour leurs loisirs, une autre pour leur famille et une autre pour leurs amis homosexuels<sup>202</sup>.

#### 5.5.4 La recherche d'un monde lesbien

L'autobiographie et la correspondance d'Elsa Gidlow constituent à ce jour les seules sources recensées faisant état d'un vécu lesbien à Montréal pour la période étudiée. Si au cours de son exil aux États-Unis Gidlow fera la connaissance de différentes femmes entretenant des intérêts sexuels et amoureux pour d'autres femmes, les années qu'elle passe à Montréal restent marquées par ses difficultés à y faire de telles rencontres. Ses insuccès constitueront d'ailleurs sa principale motivation à quitter la ville, en avril 1920, pour s'établir à New York.

Malgré les railleries et la répression sévissant contre eux, Gidlow envie les possibilités qu'offre Montréal à ses amis masculins éprouvant des désirs homosexuels<sup>203</sup>. Voyant certains de ceux-ci, tels Mills, parvenir à établir des relations homosexuelles, Gidlow se demande s'il lui serait possible d'en faire autant. Si les rapports homosexuels confinent ceux qui s'y livrent à l'opprobre et à la marginalité, l'homosexualité féminine est pour sa part socialement invisible. Gidlow s'interroge alors à savoir s'il peut exister quelque part un réseau homosexuel féminin, similaire à celui dans lequel évoluent certains de ses amis masculins. Elle a alors conscience que d'autres villes, comme Paris, offrent de meilleures perspectives en ce sens : « I did constantly wonder if there was or could ever be a community of women such as appeared to exist to some extent for men, perhaps in Europe, most promisingly Paris. There we heard that people like us were simply taken for granted »<sup>204</sup>. En dépit de son sentiment d'isolement, elle cherche malgré tout à tirer profit de ce que son entourage a à lui offrir. Ainsi affirme-t-elle :

---

<sup>202</sup> Chauncey, *op. cit.*, p. 133-134.

<sup>203</sup> Gidlow, *op. cit.*, p. 112.

<sup>204</sup> *Ibid.*, p. 77.

Would there ever be one of my own sex to whom I might turn in love or for the comradeship Roswell and his male friends enjoyed? Had it all been buried for women in the Island of Lesbos? Whatever my feelings, voiced mainly in poetry, I schooled myself to endure and make the best of what was possible. I had a natural gaiety of spirit. One lived with what one had until better could be won.<sup>205</sup>

À défaut de parvenir à trouver une partenaire avec qui établir une relation amoureuse, Gidlow trouve dans son cercle un espace d'épanouissement et un soutien qui l'aident à vivre sa différence. De plus, Gidlow souligne qu'à l'intérieur de ces relations, elle a pu bénéficier de rapports de genre égalitaires :

Without the support, the genuine friendship, of intermediate and other non-conforming men, I should have been isolated indeed. Looking back in those associations they seem to me to represent a happier, more healthy situation in some ways than prevails today, when the polarization between lesbians and gay men often generates distrust and competitiveness.

As a woman struggling to hold my own in the society at large, I had every evidence that my opportunities, my potential recognition and reward for equal contributions, were not equal. But in those personal relations with chosen male companions, I felt myself to be an equal. There was no evidence that they ever regarded me otherwise. Was it the non-discriminating comradeship and solidarity of those who knew they were outside of the mainstream society?<sup>206</sup>

Les liens d'amitié et de solidarité qu'elle tisse avec des hommes entretenant eux aussi des désirs homosexuels lui procurent ainsi un sentiment d'appartenance au sein d'un milieu vivant en marge des conventions sociales.

Si Gidlow peine à découvrir à Montréal une communauté lesbienne, elle apprend qu'un couple féminin fréquentait son propre cercle peu de temps avant qu'elle l'intègre. Violet Winifred Leslie Henry-Anderson, qui a adopté le surnom masculin Tommy, et Mona Shelley vivaient en effet à Montréal, où elles se sont rencontrées, avant de s'installer à Vancouver, peu de temps avant que Gidlow fasse connaissance avec Mills. Ce n'est qu'en 1924, à New York, que Gidlow rencontrera successivement les deux femmes, alors sur le point de se séparer. Elle vivra avec Henry-Anderson une longue relation amoureuse. Le couple s'installera en 1925 à San Francisco, où il fera vie commune jusqu'à la mort d'Henry-Anderson, des suites d'un

---

<sup>205</sup> *Ibid.*

<sup>206</sup> *Ibid.*

cancer du poumon, en 1935. Avant qu'elle les rencontre, Shelley et Henry-Anderson représentaient pour Gidlow des figures quasi mythiques. Il s'agit en effet du seul véritable couple lesbien dont elle connaît l'existence, en plus de partager avec lui des amis communs<sup>207</sup>. Pendant plusieurs années, Roswell Mills, Louise Cox et Harcourt Farmer lui parlent ainsi de « Tommy et Mona », ce qui n'est pas sans faire rêver Gidlow, qui souhaite vivre une telle relation<sup>208</sup>.

Bien qu'elle constitue à ce jour la première relation lesbienne recensée à Montréal, on sait toutefois peu de choses sur l'union entre Henry-Anderson et Shelley. On sait toutefois qu'Henry-Anderson est née en Écosse en 1884. Elle s'est exilée après que son père, qui était avocat, ait quitté sa famille, précipitant celle-ci dans la pauvreté<sup>209</sup>. Henry-Anderson est alors une golfeuse de haut niveau. Avant de s'établir au Canada, elle participe à plusieurs compétitions internationales. Parallèlement, elle tire des revenus en tricotant des cravates qu'elle vend à des hommes et des femmes de la bourgeoisie<sup>210</sup>. Grâce aux contacts de son père, elle travaille également comme secrétaire dans des bureaux d'avocats. Une fois installée au Canada, elle travaille comme sténographe judiciaire. Bien que l'on ignore l'année précise de son arrivée à Montréal, on sait qu'elle y travaille en 1914<sup>211</sup>. En Écosse, Henry-Anderson avait déjà vécu une relation amoureuse alors qu'elle était jeune fille. Aussi, elle confiera à Gidlow avoir eu connaissance de plusieurs relations romantiques entre femmes au sein de la classe supérieure d'Édimbourg, de même que dans le milieu du golf féminin. Plus que platoniques, ces relations comprennent également, de l'avis d'Henry-Anderson, des rapports sexuels<sup>212</sup>. C'est à Montréal

---

<sup>207</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>208</sup> *Ibid.*, p. 162.

<sup>209</sup> *Ibid.*, p. 162-163.

<sup>210</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>211</sup> Dans son édition du 27 mars 1914, le *Canadian Jewish Times* fait en effet mention de son rôle dans l'enregistrement des lettres patentes de la compagnie Lyon Shoes, Limited. « Lyon Shoes, Limited », *Canadian Jewish Times*, 27 mars 1914, p. 18.

<sup>212</sup> Gidlow, *op. cit.*, p. 167.

qu'Henry-Anderson rencontre Mona Shelley, vraisemblablement au milieu des années 1910. On ignore les circonstances précises dans lesquelles les deux femmes se sont rencontrées. Il semble que Henry-Anderson fréquentait déjà Mills, Cox et Farmer lorsque Shelley, qui aspire alors à une carrière d'actrice fait connaissance avec Farmer. De quelques années son aînée, Gidlow décrit Shelley comme une élève d'Harcourt Farmer : « Mona wanted to go on the stage. She was a protégé of Harcourt Farmer, and had acted in some of his productions surviving somehow in the Bohemian circles »<sup>213</sup>. Henry-Anderson et Shelley nouent alors une relation amoureuse et s'installent peu de temps après à Vancouver<sup>214</sup>.

Les sources ne précisent pas combien de temps Henry-Anderson et Shelley se sont fréquentées à Montréal, ni si elles y ont partagé un logis. On sait cependant que c'est le mode de vie qu'elles ont adopté à Vancouver. Gidlow mentionne aussi qu'Henry-Anderson éprouve alors peu de réticence à afficher, à tout le moins face à leurs proches, sa relation avec Shelley : « Tommy had had no trouble as a lesbian, even in western Canada. Friends in Vancouver all knew that she and Mona were together and had lived so for years. The couple did not conceal their affection or commitment »<sup>215</sup>. Les deux femmes vivent alors un « mariage de Boston », terme qu'Henry-Anderson fera ensuite connaître à Gidlow. Si ce concept est inconnu de Gidlow avant sa rencontre avec Henry-Anderson, l'emploi du terme « mariage », qui sera largement popularisé au cours des décennies suivantes au sein des différentes communautés homosexuelles occidentales pour désigner une union amoureuse exclusive et stable entre deux personnes de même sexe<sup>216</sup>, a déjà cours au sein de son cercle. Dans une lettre non datée, mais écrite entre 1920 et 1925<sup>217</sup>, Marguerite

---

<sup>213</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>214</sup> *Ibid.*

<sup>215</sup> *Ibid.*, p. 168.

<sup>216</sup> Concernant son usage au sein de la communauté homosexuelle montréalaise, Maurice Leznoff en fait mention dans son mémoire de maîtrise déposé en 1954. Maurice Leznoff, *The Homosexual in Urban Society*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université McGill, 1954, p. 111.

<sup>217</sup> Cette lettre a été écrite alors que Gidlow et Mills vivent à New York.

Desmarais demande par exemple à Gidlow des nouvelles de Mills et, faisant vraisemblablement allusion à sa relation avec Khagendrenath Ghose, l'homme qu'il fréquente alors, lui demande s'il est toujours marié<sup>218</sup>.

En dépit de ses difficultés à découvrir à Montréal une communauté lesbienne, Gidlow y vit néanmoins de premières expériences homosexuelles. C'est au cours d'une soirée chez Mills, en 1917, qu'elle fait connaissance avec Louise Cox et Marguerite Desmarais. Mills reçoit alors dans son appartement plusieurs artistes, invités à présenter leurs œuvres. Regina Seiden expose alors des tableaux, Mills présente une courte pièce de théâtre, Desmarais et Cox interprètent des pièces au piano et Gidlow fait la lecture de poèmes. Dès cette soirée, Gidlow est profondément charmée par Cox. Alors que Gidlow se rend dans la chambre de Mills pour récupérer ses manuscrits afin d'en faire la lecture au groupe, Cox s'y trouve déjà. Celle-ci lui dit avoir lu un de ses poèmes et l'avoir grandement apprécié. Elle lui fait remarquer qu'elle doit être expérimentée pour parler d'amour de la sorte, ce que Gidlow s'empresse de nier. Puis, Cox lui dit « You're a sweet girl », se retourne et l'embrasse subitement sur la bouche<sup>219</sup>.

Gidlow développe vite des sentiments amoureux pour Cox, mais ses ambitions se heurtent à l'hésitation de Cox. En l'absence de son mari, celle-ci se montre affectueuse à l'endroit de Gidlow, lui accordant quelques baisers et caresses, mais se refuse systématiquement d'aller plus loin. Bien qu'elle nourrira un intérêt amoureux pour Cox jusqu'à son départ de Montréal, Gidlow comprend rapidement qu'il s'agit là d'une relation impossible. Elle souhaite établir de véritables rapports amoureux, comportant également une dimension sexuelle, ce que Cox ne cherche manifestement pas. Les rapports qu'entretiennent Gidlow et Cox sont ainsi marqués

---

<sup>218</sup> Marguerite Desmarais, [Lettre non datée], Gay and Lesbian Historical Society, Elsa Gidlow Papers, 91-16, Correspondence.

<sup>219</sup> Gidlow, *op. cit.*, p. 85.



des envies contrastées. À certaines occasions, l'attitude de Cox donne toutefois quelques espoirs à Gidlow. C'est notamment le cas lorsqu'un soir, elle l'invite dans sa demeure du croissant Lorne. Gidlow offre alors des roses à Cox, qui la remercie et souligne leur caractère symbolique. « Red Roses – for love. Sweet girl, thank You! » s'exclame-t-elle avant de l'embrasser sur la bouche<sup>220</sup>. Puis au cours de la soirée, après que Gidlow lui ait embrassé les mains, Cox l'invite ensuite à l'accompagner dans sa chambre, à l'étage, spécifiant que son mari n'y vient jamais. Cox lui caresse alors les cheveux, mais lui fait ensuite comprendre qu'il est temps de partir, prétextant que son mari va bientôt arriver.

L'attitude ambivalente de Cox se manifestera à d'autres occasions. C'est notamment le cas lorsque Gidlow la surprend un soir avec Harcourt Farmer, dans l'appartement de ce dernier. Cox se montre très affectueuse à son endroit. Elle l'embrasse et l'enlace. Puis, elle accompagne Gidlow chez elle, mais se refuse à nouveau à aller plus loin. Gidlow comprend qu'en dépit de son ouverture à poser des gestes affectueux à son endroit, Cox reste sexuellement intéressée par les hommes. Dans son autobiographie, elle suggère ainsi que Cox ne considérerait pas sérieusement la possibilité d'un amour entre femmes :

It seemed incredible that she did not know when she was torturing me. In my fairest and most sane moments, I would tell myself she was incapable of realizing that one woman could feel for another what I felt for her. Erotically, she belonged to men. I must school myself to accept that, as well as what she accorded me of herself that I could not do without.<sup>221</sup>

Mais Gidlow parvient difficilement à se satisfaire de ce que Cox a à lui offrir. En réponse à ses gestes affectueux, elle tente en vain d'initier des contacts sexuels. Lorsqu'elle l'invite chez elle avant de partir en voyage, Cox dit à Gidlow qu'elle va lui manquer, l'embrasse et la caresse affectueusement. Gidlow répond alors par des caresses plus intimes, posant ses mains sous sa blouse<sup>222</sup>. Mais Cox se défile à

---

<sup>220</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>221</sup> *Ibid.*, p. 100-101.

<sup>222</sup> *Ibid.*, p. 120.

nouveau, lui disant qu'il se fait tard et que son mari est sur le point de rentrer. Gidlow lui propose d'aller chez elle, mais Cox lui dit que c'est impossible. Les réticences de Cox finissent par décourager Gidlow, qui cherchera à prendre ses distances. Mais ce n'est qu'en s'exilant à New York qu'elle parviendra véritablement à s'affranchir de ses sentiments amoureux pour Cox, avec qui elle demeurera toutefois amie pendant de nombreuses années.

Si Cox se montre réfractaire à avoir des rapports sexuels avec Gidlow, il en va autrement pour Marguerite Desmarais. Dans les jours qui ont suivi sa première rencontre avec Cox et Desmarais, chez Mills, Gidlow fait part à ce dernier de son intérêt pour Cox. Mais Mills l'encourage plutôt à tenter sa chance avec Desmarais, qu'il croit plus encline à une relation homosexuelle. Bien que son intérêt soit surtout dirigé vers Cox, Gidlow reconnaît toutefois dès le début que Desmarais est d'un grand charme<sup>223</sup>. Mills fait ensuite part à Desmarais des désirs homosexuels de Gidlow, l'informant notamment des sentiments qu'elle a éprouvés pour Frances McClatchie. Cherchant à favoriser des rapprochements entre les deux femmes, Mills les invite à passer deux jours dans un chalet des Laurentides avec lui et Louis Gross. Les deux femmes partagent alors la même chambre. Au lendemain de la seconde nuit, Desmarais s'approche de Gidlow et se met à la caresser. Prise au dépourvu et gênée par la situation, celle-ci reste pendant un moment passive, avant de se laisser entraîner. En dépit de sa timidité et de ses sentiments amoureux pour une autre femme, Gidlow apprécie cette première expérience. Dans son autobiographie, elle se remémore ainsi la douceur et l'attention de Desmarais à son endroit :

Marguerite pressed her lips against my neck in passion. It took me by surprise. I had not anticipated being affective with so experienced a woman – or was she acting a little to encourage me? Her hands, her mouth, her tender responses were guiding me. Yet I was aware of my shyness and did not feel quite adequate. It was a miracle to be held in the arms of a loving woman. Deep within I felt a tremendous emotional release. Genitally, I was still to learn the totality of orgasm, but I did not feel the lack, so much of me was satisfied by her caresses.<sup>224</sup>

<sup>223</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>224</sup> *Ibid.*, p. 88.

Bien que ce témoignage ait été écrit plusieurs décennies après les faits, il s'agit ici d'une rare mention sans équivoque de rapports sexuels entre femmes au début du siècle. Duder souligne que les journaux et la correspondance de femmes vivant des relations ou désirs homosexuels avant la Deuxième Guerre mondiale ne font généralement pas mention de leurs activités sexuelles<sup>225</sup>. Mais dans son autobiographie, Gidlow cite également un extrait de son propre journal<sup>226</sup>, écrit en 1918, dans lequel elle évoque ce même épisode : « To Marguerite I gave my bodily virginity. I treasure and cherish the sweetness of that first night with her and those since. Her tenderness, her artistry as a lover, are gifts I feel almost ashamed of accepting with Estelle always lying between us »<sup>227</sup>. Les sentiments que porte Gidlow pour Cox limitent ainsi son enthousiasme dans ses rapports avec Desmarais et cette dernière en est consciente. Dans une lettre d'août 1921, Desmarais rappelle à Gidlow sa frigidité lors de cette matinée. Bien qu'elle en était elle aussi à sa première expérience sexuelle avec une autre femme, elle affirme également avoir apprécié l'avoir ainsi initiée à la sexualité entre femmes :

Your mind, dear, was not so much innocent as your body. Your desires were great, but you expected to keep your kisses for the ONE and you were, yet, dreaming of all sorts of voluptes. Before, I met you, I never cared for a woman's kiss, then, I had a desire for you, the first I ever had for one of my sexe [sic], but did not wish to conquer you over yourself. That is why I remained "la passante, la bohémienne, la tentation" in your life. Yes, I enjoyed being the fascinator, and I have been very happy, one day (one night) to hold you so intimately in my arms. I do not forget, I will not forget.  
I kiss you again, and again, and again.<sup>228</sup>

Au cours des années suivantes, Gidlow et Desmarais auront d'autres échanges sexuels, principalement à l'appartement de cette dernière. Bien qu'elle soit toujours amoureuse de Cox, Gidlow prend alors part, de façon plus active, à ces rapports. À la

---

<sup>225</sup> Duder, *op. cit.*, p. 35.

<sup>226</sup> Les premiers volumes du journal personnel de Gidlow semblent aujourd'hui inaccessibles, la Gay and Lesbian Historical Society ne détenant que les manuscrits produits à partir de 1928.

<sup>227</sup> Gidlow, *op. cit.*, p. 102.

<sup>228</sup> Marguerite Desmarais, [Lettre du 22 août 1921], Gay and Lesbian Historical Society, Elsa Gidlow Papers, 91-16, Correspondence.

fin de sa vie, elle retiendra que les rapports qu'elle entretenait avec Desmarais constituaient pour elle des occasions de développer son assurance et sa confiance en elle, et ainsi tirer profit du peu d'opportunités que lui offrait alors Montréal : « We made love again, her responses and words instructing me. Her pleasure contributed to my self-confidence. [...] That she made the most of what was available within the cultural limitations of Montreal in 1917 was her genius »<sup>229</sup>.

Tout en appréciant les moments intimes qu'elle partage avec son amie pour qui elle a une grande estime, Gidlow ne se sent pas amoureuse de Desmarais. De son côté, celle-ci semble entretenir des sentiments plus ambigus. En effet, tout en affirmant à Gidlow éprouver de l'amour pour elle, elle lui fait également part de son envie de continuer à fréquenter et à aimer des hommes<sup>230</sup>. Au cours des années suivantes, elle fréquente d'ailleurs un homme plus âgé. Elle reste toutefois ouverte à continuer à avoir des moments intimes avec Gidlow. Elle demande même l'approbation de son nouvel amant, qui n'y voit pas d'objection, trouvant la situation amusante<sup>231</sup>. Gidlow comprend qu'en dépit de son ouverture à avoir des rapports homosexuels, Desmarais reste avant tout intéressée par les hommes, ne s'investissant pas de la même façon dans une relation avec une femme. Se sentant alors considérée comme un simple divertissement, Gidlow prend ensuite ses distances. Il semble toutefois que Desmarais continuera d'entretenir des sentiments amoureux pour Gidlow et l'envie d'avoir des rapports sexuels avec elle. Un an après que Gidlow ait quitté Montréal, Desmarais lui adresse une lettre dans laquelle elle lui dit explicitement avoir été amoureuse d'elle. Elle lui fait également part de son désir de lui offrir l'amour et la tendresse qu'elle a reçus des différents hommes qu'elle a fréquentés :

I bring you, Sappho, the knowledge I got through intuition, through my love for men and theirs for me. I will give you the caresses they thought me and the kisses

---

<sup>229</sup> Gidlow, *op. cit.*, p. 90.

<sup>230</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>231</sup> *Ibid.*, p. 121.

they gave me, those who loved my body or my soul and greater of all I shall search all the possible sensations a body can reveal. I will be thy lover, sweetheart, and I long to drink to the source of thy voluptu.

[...]

I had never loved a woman before I loved you although I have distributed kisses. What I love is love whatever expression it has. My dream is to limit myself to one only personification of love in whom I shall find and give everything.<sup>232</sup>

Desmarais se montre ainsi ouverte à entretenir plus d'une relation simultanément, tant avec des hommes qu'avec des femmes. On ignore toutefois si elle a eu par la suite des rapports sexuels avec d'autres femmes que Gidlow. Mais si elle trouve initialement une certaine satisfaction dans ses relations sexuelles avec Desmarais, Gidlow cherche avant tout une relation exclusive. Tant les rapports qu'elle entretient avec Desmarais que ceux qu'elle a développés avec Cox ne parviennent à la satisfaire véritablement. Elle écrira ainsi dans son autobiographie :

What I wanted, needed, was a woman who would love me as I knew myself capable of loving, finding in her love for me, my love for her, completion, she not feeling herself incomplete if she did not have a male lover or husband. Would that ever happen? Were there in the world any other women like me – since Sappho?<sup>233</sup>

Si Cox et Desmarais lui permettent de vivre de premières expériences homosexuelles, Gidlow constate ainsi que ces femmes ne partagent pas les mêmes désirs relationnels qu'elle. Considérant n'avoir qu'une importance secondaire pour des femmes ayant avant tout un intérêt pour des hommes, Gidlow se retrouve à nouveau dans une impasse. À la fin de sa vie, elle décrira ainsi les dernières années de sa jeunesse, passée à Montréal, comme un « désert d'hommes » :

Dear sisters and friends, you have asked me so often, "How was it then, so long ago when you were young? How was it for a lesbian?" Well, as you can see, it was a desert, a desert of men. A desert with some wild flowers, a few wild blooms. Exotics like Graeme Davis and Roswell Mills. Bee that I was, starved for companionship and experience, I sipped at what was available.

Estelle : a desert plant revived by water when a man desired her. Marguerite : more independent, her own woman more than any I knew, yet she too fed her life into men, happiest as the mistress of a wealthy philanthropist who, she frankly said, "is very good to me". Deserts, for all their starkness and drought, have their oases.<sup>234</sup>

<sup>232</sup> Marguerite Desmarais, [Lettre du 10 août 1921], Gay and Lesbian Historical Society, Elsa Gidlow Papers, 91-16, Correspondence.

<sup>233</sup> Gidlow, *op. cit.*, p. 121.

<sup>234</sup> *Ibid.*, p. 122.

Souhaitant mettre fin à cette solitude et à cette absence de perspectives amoureuses, Gidlow prend alors la décision, à l'automne 1919, de s'installer à New York. Après avoir accumulé l'argent nécessaire, elle parvient à concrétiser ce projet en avril de l'année suivante. Si elle maintient avec Cox et Desmarais des relations amicales soutenues, l'exil constitue ainsi pour Gidlow la seule option lui permettant d'espérer satisfaire réellement ses aspirations amoureuses.

### **Conclusion**

L'étude de clubs voués à des pratiques homosexuelles collectives et de certains cercles d'intellectuels et artistes anticonformistes nous renseigne sur la capacité, pour des individus éprouvant des désirs homosexuels dans le Montréal du tournant du XX<sup>e</sup> siècle, d'entrer en contact entre eux et de tisser des réseaux. Il reste difficile à ce jour d'évaluer l'importance de ces regroupements, les sources en faisant état étant très limitées. Documentant en premier lieu les rencontres sexuelles anonymes dans l'espace public et les relations entre homme et garçon, les archives judiciaires ont conservé peu de traces des relations homosexuelles entre adultes dans l'espace privé. Moins à risque d'éveiller les soupçons de témoins, ces relations restent ainsi très peu documentées. N'eurent été des rafles policières contre des clubs, qui ont parfois conduit à des procès largement couverts par la presse, et de l'autobiographie et des archives personnelles d'Elsa Gidlow, très peu de renseignements sur le sujet nous seraient accessibles. Il est probable que d'autres regroupements similaires aient existé, mais s'ils ont laissé des traces, celles-ci restent à découvrir.

Les différentes formes de regroupements présentés ici réunissent des individus de milieux socioéconomiques variés. Si certains réseaux se constituent principalement autour de personnes issues d'une même classe sociale et d'un même quartier, le plus souvent en milieu populaire, la composition de la plupart d'entre eux apparaît plutôt hétérogène. Il n'est ainsi pas rare que des individus de classe ouvrière,

de la classe moyenne émergente, de même que quelques représentants de la bourgeoisie s'y côtoient. De plus, on remarque souvent la présence de personnes issues de différents groupes ethniques au sein d'un même regroupement. Pour ces individus, la quête de relations sexuelles hors norme tend ainsi à éclipser les clivages sociaux et ethniques qui autrement auraient pu les éloigner.

Si une rencontre fortuite dans la rue, au sein d'un même environnement de travail ou par l'entremise d'un tiers constitue le plus souvent la porte d'entrée vers les clubs homosexuels, c'est davantage le partage d'idées et de valeurs anticonformistes qui amène des artistes et intellectuels entretenant des désirs homosexuels à se rassembler. Aussi, alors que les rapports sexuels forment le socle même des clubs homosexuels, au sein desquels se pratiquent des rapports sexuels collectifs, c'est plutôt un intérêt pour les arts et les idées progressistes qui sont au cœur des activités des cercles bohémiens. N'étant pas formés sur la base d'intérêts sexuels spécifiques, ceux-ci regroupent d'ailleurs aussi des individus ne nourrissant pas de désirs homosexuels.

Les clubs homosexuels et certains regroupements d'intellectuels et d'artistes constituent, pour les individus en quête de rapports homosexuels, des espaces d'inclusion leur offrant la possibilité d'élargir leur réseau et d'y trouver des partenaires sexuels potentiels. Unissant des personnes partageant un même intérêt pour les pratiques homosexuelles, les rencontres effectuées au sein de ces regroupements contribuent également au développement d'une conscience identitaire commune. Celle-ci se traduit parfois par des pratiques culturelles spécifiques, tels des rites initiatiques, l'adoption d'une identité féminisée ou d'un maniérisme caractéristique. Dans le cas de réseaux d'intellectuels et d'artistes, en plus d'une expérience commune vécue au sein de la société montréalaise, le partage de références culturelles et scientifiques étrangères contribue aussi à cette construction identitaire.

Lieux d'échanges pour des individus partageant une pensée anticonformiste, les cercles bohémiens offrent également de rares espaces favorisant des rencontres entre femmes entretenant des désirs homosexuels. L'autobiographie et la correspondance d'Elsa Gidlow nous fournissent ainsi des renseignements uniques sur l'homosexualité féminine à Montréal au début du XX<sup>e</sup> siècle, phénomène absent de pratiquement l'ensemble des sources recensées. S'ils relatent le parcours personnel atypique de la poète, les quelques expériences amoureuses et sexuelles qu'elle a connues avant son exil américain et laissent entrevoir le vécu montréalais du couple lesbien formé de Violet Winifred Leslie Henry-Anderson et Mona Shelley, ces documents nous informent surtout sur le peu d'opportunités qu'offre alors Montréal aux femmes en quête d'une partenaire amoureuse ou sexuelle.



## CONCLUSION GÉNÉRALE

Bien qu'il soit encore essentiellement masculin, le monde homosexuel montréalais apparaît, entre 1880 et 1929, à la fois dynamique et diversifié. L'étude des 463 dossiers de cour recensés en lien avec des actes à caractère homosexuel démontre également une multiplication des activités à caractère homosexuel au long de ce demi-siècle. Celle-ci s'accompagne d'une augmentation de la surveillance policière qui, répondant aux campagnes du mouvement de réforme morale, se déploie de façon de plus en plus soutenue et proactive. De plus en plus influente à travers l'ensemble du pays, la lutte des réformateurs sociaux contre le vice, l'immoralité et en faveur de la protection des jeunes filles – et dans une moindre mesure des garçons – trouve écho auprès des parlementaires, qui adoptent alors une série de lois renforçant les dispositifs judiciaires afin de sévir contre le vice commercialisé et la corruption de la jeunesse. Malgré qu'elles constituent une préoccupation nettement moins importante que l'exploitation des jeunes filles et la prostitution féminine, les activités homosexuelles masculines suscitent une attention accrue, au point de conduire à l'introduction, en 1890, d'un nouveau délit dans le droit canadien : la grossière indécence. C'est ce chef d'accusation qui sera le plus souvent utilisé contre des hommes ayant eu des rapports homosexuels au cours de la période étudiée. Si les autorités clament à plusieurs reprises que les pratiques homosexuelles, autrefois rarissimes, sont en hausse, il appert que la surveillance policière accrue de lieux de rencontre et la couverture par la presse de certaines affaires ne sont pas sans influencer les démarches et stratégies des individus en quête de relations homosexuelles. Les activités homosexuelles et leur surveillance par les forces policières semblent ainsi en constante interaction.

Alors que dans les années 1880 peu d'activités homosexuelles sont recensées et qu'aucun lieu de rencontre ne se démarque significativement, on observe une

augmentation importante des activités homosexuelles à partir des années 1900 jusqu'à la fin de la période étudiée. On remarque également une concentration de certaines activités autour de quelques pôles. Des hommes à la recherche de rapports homosexuels investissent certains théâtres, cinémas, squares, parcs et toilettes publiques, qui deviennent alors des lieux de drague prisés. Aussi, bien que des pratiques homosexuelles soient recensées dans l'ensemble de la ville, c'est dans le secteur du Red Light, de même que dans les quartiers Saint-Jacques, Sainte-Marie et Saint-Antoine que se concentrent principalement les activités.

Les facteurs ayant favorisé la multiplication et la diversification des pratiques homosexuelles à Montréal au tournant du XX<sup>e</sup> siècle sont multiples et complexes. L'urbanisation, la croissance démographique, l'émergence de la classe moyenne et le foisonnement des loisirs commerciaux constituent autant de transformations sociales ayant cours à cette période et qui, à divers degrés, participent à l'essor de la vie homosexuelle dans la ville. Le développement économique que connaît Montréal dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle crée effectivement des conditions sociales propices à la formation d'une culture urbaine au sein de laquelle de nouvelles pratiques et identités homosexuelles se déploieront. Les transformations de l'économie montréalaise conduisent notamment à une généralisation du travail salarié, prémisses à une plus grande autonomie des jeunes travailleurs. Qu'ils soient journaliers ou commis, ceux-ci constituent les principaux acteurs de la vie homosexuelle révélée par les sources. Occupant des emplois plus traditionnels, les petits commerçants, artisans et apprentis artisans, sont aussi largement présents. Si leur domaine d'activité n'est pas directement lié au développement industriel, il profite néanmoins de l'urbanisation. On observe en effet, au tournant du siècle, une prolifération de petits commerces et ateliers, particulièrement dans les quartiers centraux et densément peuplés de la ville. Desservant une clientèle de quartier, ces établissements constituent également des lieux propices aux rencontres entre

collègues de travail ou entre commerçants et clients, dont certaines conduiront à des rapports sexuels.

Le développement économique que connaît Montréal entraîne également une croissance rapide et majeure de sa population au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, propulsée par l'exode rural et une immigration soutenue. Cette croissance démographique se traduit à la fois par une expansion des limites de la ville et une densification des quartiers ouvriers. Si elle facilite les rencontres entre voisins, cette promiscuité conduit aussi certains hommes et garçons à chercher en dehors de l'environnement familial, qui offre trop peu d'intimité, des occasions de rencontres et de divertissement. En plus des rues et loisirs commerciaux du centre-ville, des parcs et squares nouvellement aménagés, deviennent peu à peu des lieux de drague hautement fréquentés. Plusieurs de ces lieux de rencontre se situent à l'intérieur de zones qui sont le théâtre de multiples comportements marginaux, créant ainsi des espaces plus propices à la transgression des normes. La consécration de certains espaces publics et établissements commerciaux comme lieux de drague homosexuelle participe également à la consolidation de certaines pratiques culturelles propres aux façons d'opérer des hommes et des garçons à la recherche d'un partenaire sexuel.

Bien qu'elles soient sans doute surreprésentées dans les sources judiciaires, les relations entre homme et garçon constituent également une dimension incontournable de la vie homosexuelle montréalaise du tournant du siècle. Ce phénomène, également répandu dans la plupart des autres grandes villes occidentales de la même époque, trouve principalement ses assises au sein de la culture urbaine des quartiers populaires. Dans ces secteurs densément peuplés, des garçons mineurs côtoient au quotidien des voisins ou commerçants, dont certains sont en quête d'un jeune partenaire sexuel. Jouissant d'une relative autonomie au sein de leur noyau familial, ces jeunes profitent des différentes ressources que leur offre la ville afin d'étendre leur liberté. Avides de sorties au cinéma, au restaurant et de consommation

d'alcool et de cigarettes, plusieurs de ces jeunes aux moyens financiers limités trouvent dans les relations que leur proposent des hommes rencontrés au hasard de leurs déplacements un moyen de satisfaire leurs convoitises. Marquées par des rapports de pouvoir et de dépendance complexes, ces relations se distinguent également par le rôle sexuel précis qu'elles assignent à chaque protagoniste. Les garçons fréquentant des hommes adoptent en effet presque systématiquement un rôle sexuel passif. Si le système judiciaire tend à présenter ces jeunes exclusivement comme des victimes de leur partenaire, les récits qui se dégagent des témoignages et interrogatoires mettent toutefois en relief des rapports plus nuancés. Bien que plusieurs garçons aient certainement été contraints d'entretenir des rapports sexuels non désirés, d'autres tirent manifestement avantage de leur relation avec un homme.

Semant l'inquiétude de parents ou voisins qui en sont témoins, les relations entre homme et garçon sont fréquemment dénoncées aux autorités par des tiers. Préoccupés par le spectre de la corruption de la jeunesse, l'appareil judiciaire et la presse tendent de plus à accorder une attention particulière aux cas impliquant des garçons mineurs. Les sources judiciaires constituant notre principale fenêtre sur la vie homosexuelle montréalaise du tournant du siècle, on dispose de peu d'informations sur les relations consenties entre adultes en dehors des rencontres sexuelles anonymes dans des lieux publics. Les quelques traces que nous a laissées ce type de relations témoignent toutefois de la capacité de certains individus à se regrouper, tisser des réseaux et partager une conscience identitaire. Si certains de ces regroupements réunissent principalement des individus d'un même statut social, les plus étendus sont le plus souvent composés de personnes issues de milieux socioéconomiques et ethniques variés. Qu'il s'agisse de clubs sociaux voués aux activités sexuelles collectives ou de cercles bohémiens, ces réseaux constituent ainsi des espaces au sein desquels la pratique de rapports sexuels hors norme ou le partage de valeurs anticonformistes constituent le principal socle, surpassant les divisions de classe ou ethnolinguistiques.

Bien que cette étude accorde une place prépondérante au rôle de l'urbanisation et de la culture urbaine dans le développement du monde homosexuel montréalais, elle ne peut faire fi de l'agentivité des individus en quête de rapports homosexuels. En dépit de la surveillance policière et des risques de dénonciation de la part de membres de leur entourage, ceux-ci participent en effet pleinement, à travers leurs multiples initiatives, au façonnement d'une culture homosexuelle foisonnante et diversifiée. Intégrant une culture urbaine foisonnante, des hommes et des garçons investissent ainsi certains espaces publics et établissements commerciaux, développent des stratégies de reconnaissance mutuelle et tissent des réseaux privés. Bien que les identités homosexuelles soient encore multiples et évolutives, certaines personnes développent de plus en plus une conscience identitaire en lien avec leur attirance pour les individus du même sexe. Les trajectoires personnelles d'Elsa Gidlow et de certains de ses proches constituent à cet égard sans doute les exemples les plus révélateurs. Leur intérêt pour les ouvrages scientifiques et œuvres littéraires traitant d'homosexualité n'est qu'une illustration parmi d'autres de leurs démarches individuelles ayant contribué à la construction de leurs identités sexuelles. Bien que ces individus aient incontestablement des parcours atypiques, il n'est toutefois pas exclu que d'autres personnes dont les sources judiciaires ne nous offrent qu'un accès très partiel à leur vécu aient également entrepris des démarches plus ou moins comparables ou nourri des réflexions similaires. Produits en dehors du contexte pénal, les écrits personnels de Gidlow et des membres de son cercle nous offrent en effet un regard intérieur incomparable de la vie d'individus entretenant des désirs homosexuels.

Les multiples observations présentées ici permettent d'établir plusieurs points de comparaison avec les cultures homosexuelles d'autres villes occidentales de la même époque étudiées précédemment. L'utilisation de plus en plus fréquente au cours de la période étudiée de parcs, toilettes publiques et salles de théâtres et de

cinéma comme lieux de rencontres sexuelles immédiates constitue un phénomène typique des cultures homosexuelles urbaines du tournant du siècle, comme en font notamment foi les travaux de George Chauncey sur New York, de Steven Maynard sur Toronto, de Peter Boag sur Portland en Oregon et de Matt Cook et Matt Houlbrook sur Londres. Contrairement au monde homosexuel new-yorkais décrit par Chauncey, les *fairies* semblent absentes de la culture urbaine montréalaise. Alors que Maynard rapporte leur présence à Toronto, aucune trace explicite n'a pu être décelée pour Montréal, bien que dans l'espace privé ou lors de bals costumés, certains hommes adoptent toutefois des tenues vestimentaires ou des identités féminisées. Pour leur part, les relations entre homme et garçon tendent à suivre le modèle relationnel des *wolves* et *punks* de New York ou Portland, de même que celui analysé par Maynard à Toronto et Houlbrook à Londres. Caractérisées par des rapports de pouvoir complexes, ces relations ne sont pas sans rappeler celles unissant certaines jeunes femmes de la classe ouvrière new-yorkaise à des hommes plus âgés, décrites notamment par les historiennes Christine Stansell et Kathy Peiss. Alors qu'Houlbrook dénote qu'à Londres, ce type de relations s'inscrit le plus souvent à l'intérieur de rapports de classes spécifiques, cette dimension paraît moins évidente à Montréal. En effet, si la plupart des garçons fréquentant des hommes sont bel et bien issus de la classe ouvrière, le statut social de leurs partenaires se montre plus varié. Aux côtés des commis et autres professions assimilables à la classe moyenne émergente, on retrouve également plusieurs journaliers, ainsi qu'un nombre important de petits commerçants, œuvrant principalement dans le secteur de l'alimentation et de l'artisanat. La présence significative de ces petits commerçants au sein de la culture homosexuelle montréalaise semble par ailleurs constituer un trait distinctif de cette dernière, aucune des principales études présentées dans l'historiographie ne suggère en effet un phénomène comparable ailleurs. Aussi, alors qu'à New York et à Portland, les clivages raciaux affectent considérablement la nature des relations nouées, les différences ethniques et linguistiques semblent avoir nettement moins d'incidence à Montréal. En effet, des représentants de groupes ethnolinguistiques

fréquentent des lieux de rencontre communs et des relations entre individus d'origine ethnique différente se nouent régulièrement, tant dans les espaces publics, les établissements commerciaux, qu'au sein de clubs privés et de cercles bohémiens.

Sources indispensables à l'étude de l'homosexualité au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, les archives judiciaires présentent néanmoins d'importants biais qui imposent des limites non négligeables à cette étude. En consignnant des bribes de vécus d'une minorité d'individus dont le destin a croisé une intervention des forces de l'ordre, les dossiers de cour nous fournissent des renseignements très parcellaires sur un phénomène beaucoup plus vaste, qui reste pour l'essentiel non documenté. De plus, si le degré de responsabilité spécifique attribué par le système judiciaire aux accusés et témoins peut être remis en doute, il reste le plus souvent impossible, à partir des seuls renseignements fournis, de déterminer avec justesse l'implication et l'intérêt des différentes parties dans les relations exposées. En dépit des récurrences se dégageant des centaines de dossiers de cour étudiés et des informations complémentaires trouvées ailleurs, une large part du vécu homosexuel montréalais de la période étudiée demeure inaccessible.

Il va sans dire que l'homosexualité féminine apparaît comme la grande absente de cette thèse. Malgré les innombrables démarches entreprises en ce sens, pratiquement aucune source témoignant de vécus lesbiens n'a été découverte. Il demeure évidemment probable qu'en dehors du cercle d'Elsa Gidlow, d'autres femmes aient entretenu des relations homosexuelles sans qu'on ait pu en retrouver de traces à ce jour. Néanmoins, tout porte à croire que de telles relations se seraient développées dans la plus grande discrétion, en dehors de pratiques culturelles établies et en l'absence de lieux de rencontre fréquentés. Le délit de grossière indécence ciblant spécifiquement l'homosexualité masculine, on pourrait être tenté de croire que les activités sexuelles entre femmes aient pu bénéficier d'un vide juridique qui expliquerait leur absence des dossiers de cour. Les archives judiciaires comportent

toutefois de très nombreux cas relatifs à des accusations d'indécence portées contre des femmes pour divers type de délit de nature sexuelle ou morale. Il n'est ainsi pas rare qu'une femme soit accusée d'indécence pour avoir eu des rapports sexuels avec un homme dans un parc, pour s'être dénudée dans un lieu public, voire pour avoir chanté des paroles grivoises. Il paraît donc très peu probable que des constables surprenant des femmes en train de se livrer entre elles à des actes sexuels aient fait preuve de tolérance plutôt que de recourir à ce même chef d'accusation. Considérant que l'historiographie tend à démontrer que le développement de cultures lesbiennes a succédé à celui de cultures homosexuelles masculines, il n'est donc pas surprenant que l'on décèle si peu de traces d'un monde lesbien à Montréal à une époque où le monde homosexuel masculin commence à se développer. Cette quasi-absence d'activités lesbiennes dans l'espace public tend de plus à valider l'importance du rôle de l'urbanisation et de la culture urbaine dans l'émergence de nouvelles pratiques et d'identités homosexuelles. Les femmes ne bénéficiant alors pas du même degré d'autonomie financière que les hommes, elles sont ainsi nettement moins disposées à vivre leur sexualité en dehors de la cellule familiale ou d'une liaison avec un homme. Alors que des garçons ayant une marge d'autonomie restreinte parviennent à établir des relations avec des hommes leur fournissant des ressources financières et récréatives, c'est également vers des hommes que des jeunes filles en quête d'autonomie et de divertissement peuvent se tourner, pratiquement aucune femme célibataire n'étant en mesure d'assurer pareil rôle.

En dépit des limites imposées par les sources, cette thèse présente les résultats d'un premier dépouillement d'envergure des traces d'activités homosexuelles à Montréal de 1880 à 1929. Offrant une vue d'ensemble sur un phénomène encore peu étudié à Montréal, en comparaison à d'autres villes, elle comble en cela un espace longtemps laissé vacant. En dehors des archives judiciaires, d'autres sources, notamment des articles de journaux et des écrits intimes, restent probablement à découvrir. Leur mise au jour apportera sans doute un nouvel éclairage sur le sujet.



Des recherches sur la période antérieure à celle étudiée ici, de même que sur d'autres villes québécoises et canadiennes, contribueraient également à mieux cerner la spécificité du cas montréalais et de l'époque retenue.

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources manuscrites et imprimées

#### Archives de Montréal

P76, *Fonds de la Cour municipale de Montréal*, 1899-1929.  
S3 Dossiers et plunitifs.

P45, *Fonds de l'Enquête judiciaire sur l'administration de la police de la cité de Montréal*, 1924-1925  
S1 Dépositions et rapport d'enquête

*Rapports annuels du chef de police*, 1880-1929

#### Bibliothèques et Archives nationales du Québec (centre d'archives du Vieux-Montréal)

TL36, *Fonds de la Cour des Sessions générales de la paix*  
S1, SS1 *Dossiers de la Cour des Sessions générales de la paix du district de Montréal*, 1880-1907

TP12, *Fonds de la Cour des Sessions de la paix*  
S2, SS1, *Dossiers de la Cour des Sessions de la paix*, 1908-1929  
S2, SS29, *Dossiers du Greffe de la Paix*, 1920-1929

TP9, *Fonds de la Cour du banc du roi/de la reine*  
S2, SS1, *Dossiers de la Cour du banc du roi/de la reine*, 1880-1929

#### Gay and Lesbian Historical Society (Archives & Research Center, San Francisco)

91-16, *Elsa Gidlow Papers*  
Correspondence

Anonyme, *Montreal by Gaslight*, 1889, 179 p.

Chagnon, Éloi Philippe, « Les perversions sexuelles obsédantes et impulsives au point de vue médico-légal », *L'Union médicale du Canada*, vol. 30, n° 1 (janvier 1901), p. 60-62.

Clark, Christopher St. George, *Of Toronto the Good : A Social Study. The Queen City of Canada as it is*, Montreal, Toronto Publishing Company, 1898, p. 210.

Committee of Sixteen, *Preliminary Report of an Unofficial Organization upon the Vice Conditions in Montreal, after an Investigation lasting three months financed by private citizens Conducted during August, September and October, 1918*, Montréal, Publication No. 1, Issued October 31<sup>st</sup>, 1918, 46 p.

– , *Some Facts Regarding Toleration, Regulation, Segregation and Repression of Commercialized Vice, Compiled and Issued by the Committee of Sixteen*, Publication No. 2, Montreal, February 21<sup>st</sup>, 1919, 80 p.

– , *Premier rapport Annuel du Comité des Seize, du 5 juillet 1918 au 31 décembre 1919*, Montréal, 1919, 23 p.

– , *Second Annual Report of the Committee of Sixteen, For Year Ending December 31, 1920*, Montréal, 1921, 16 p.

– , *Quatrième rapport annuel du Comité des Seize, pour l'année terminée le 31 décembre 1922*, Montréal, 1923, 14 p.

Derome, Wilfrid, *Précis de médecine légale*, Montréal, La compagnie d'imprimerie des marchands limitée, 1920, 389 p.

Haywood, Dr A. K., « Vice and drugs in Montreal », *Public Health Journal*, vol. 14, n° 1 (1923), p. 1-18.

Mayne, Xavier, *The Intersexes : A History of Similisexuality as a Problem in Social Life*, Arno Press, 1975 [1906], 641 p.

Taschereau, Henri, *The Social Evil, Toleration condemned. Report (second part) of the Hon. Mr. Justice Taschereau, Chief Justice of the Province of Quebec to the City Council of Montreal*, février 1905, imprimé en 1909.

Villeneuve, Georges, « Organisation de l'expertise psychiatrique en matière pénale, dans la province de Québec », *L'Union médicale du Canada*, vol.45, n°9 (septembre 1916), p. 431-44.

– , « L'expertise psychiatrique en matière pénale dans la province de Québec et plus particulièrement dans le district judiciaire de Montréal. Étude statistique », *L'Union médicale du Canada*, vol. 45, n° 8 (1916), p. 373-382.

– , *Les aliénés devant la loi : Étude médico-légale*, Montréal, Eusèbe Sénécal & Cie, 1900, 131 p.

Villeneuve, Georges et Éloi Philippe Chagnon, *Aliénés méconnus et condamnés*, Montréal, Eusèbe Sénécal & Cie, 1899, 11 p.

### **Journaux**

*Le Canada*

*Le Canada français et le Franco-Canadien*

*Le Canard*

*Le Courrier du Canada*

*Le Devoir*

*L'Électeur*

*The Gazette*

*La Patrie*

*La Presse*

*Jack Canuck*

*The Montreal Star*

*Le Nationaliste*

*The New York Times*

*Le Pays*

*Police Gazette*

*The Standard*

*Les Mouches fantastiques*

### **Témoignage de contemporaine**

Gidlow, Elsa, *I come with my songs. The Autobiography of Elsa Gidlow*, San Francisco, Booklegger Press, 1986, 422 p.

### **Études**

#### Monographies

Albert, Nicole G., *Saphisme et décadence dans Paris fin-de-siècle*, Paris, Martinière, 2005, 361 p.

Alexander, Ruth, *The "Girl Problem": Female Sexual Delinquency in New York, 1900-1930*, Ithaca, Cornell University Press, 1998, 200 p.

Boag, Peter G., *Re-Dressing America's Frontier Past*, Berkeley, University of California Press, 2011, 272 p.

– , *Same-Sex Affairs : Constructing and Controlling Homosexuality in the Pacific Northwest*, Berkeley, University of California Press, 2003, 321 p.

Bonnet, Marie-Jo, *Un choix sans équivoque. Recherches historiques sur les relations amoureuses entre les femmes : XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Denoël, 1981, 293 p.

Bonnet, Marie-Jo, Line Chamberland et Denise Veilleux (dir.), *La recherche sur les lesbiennes : Enjeux théoriques, méthodologiques et politiques*, sous la direction de Denise Veilleux, Ottawa, Institut canadien de recherche sur les femmes, 1999, 101 p.

Boyer, Paul S., *Urban Masses and Moral Order in America, 1820-1920*, Cambridge, Harvard University Press, 1978, 387 p.

Bradbury, Bettina, *Working Families : Age, Gender, and Daily Survival in Industrializing Montreal*, Toronto, Toronto University Press, 2007, 310 p.

- Chamberland, Line, *Mémoires lesbiennes : Le lesbianisme à Montréal entre 1950 et 1972*, Montréal, Remue-ménage, 1996, 285 p.
- Chauncey, George, *Why Marriage? The History Shaping Today's Debate Over Gay Equality*, New York, Basic Books, 2004, 200 p.
- , *Gay New York : Gender, Urban Culture, and the Making of the Gay Male World, 1890-1940*, New York, Basic Books, 1994, 496 p.
- Chunn, Dorothy E., *From Punishment to Doing Good : Family Courts and Socialized Justice in Ontario, 1890-1940*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, 249 p.
- Cleminson, Richard et Francisco Vázquez García, *"Los invisibles" : A history of Male Homosexuality in Spain, 1850-1939*, Cardiff, University of Wales Press, 2011, 311 p.
- Cohen, Stanley, *Visions of Social Control. Crime Punishment and Classification*, Cambridge, Polity Press, 1985, 325 p.
- Collectif CLIO, Micheline Dumont-Johnson (dir.), *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 1992, 2<sup>e</sup> édition révisée, 646 p.
- Cook, Matt, *London and the Culture of Homosexuality, 1885-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, 223 p.
- Copp, Terry, *Classe ouvrière et pauvreté. Les conditions de vie des travailleurs montréalais, 1897-1929*, Montréal, Boréal Express, 1978, 213 p.
- Corriveau, Patrice, *La répression des homosexuels au Québec et en France. Du bûcher à la mairie*, Québec, Septentrion, 2006, 239 p.
- Courteau, Bernard, *Ces beaux-gars à l'œil brun dont rêvait Nelligan*, Montréal, Guérin, 2011, 106 p.
- Dagenais, Michèle, *Faire et fuir la ville. Espaces publics de culture et de loisirs à Montréal et Toronto aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, 264 p.
- Davis, Nanette J. et B. Anderson, *Social Control. The Production of Deviance in the Modern State*, New York, Irvington Publishers, 1983, 365 p.

- Davis, James F. et Richard Stivers, (dir.), *The Collective Definition of Deviance*, New York, Free Press, 1975, 420 p.
- Davis, Natalie Zemon, *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 1988, 279 p.
- D'Emilio, John, *Sexual Politics, Sexual Communities : Second Edition*, Chicago, University of Chicago Press, 1998, 285 p.
- D'Emilio, John et Estelle B. Freedman, *Intimate Matters : A History of Sexuality in America*, 2<sup>e</sup> édition, Chicago, University of Chicago Press, 1998, 498 p.
- De la Croix, St. Sukie, *Chicago Whispers : A History of LGBT Chicago before Stonewall*, Madison, University of Wisconsin Press, 2012, 312 p.
- Deluermoz, Quentin, *Des policiers dans la ville : La construction d'un ordre public à Paris, 1854-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012, 401 p.
- Dubinsky, Karen, *Rape and Heterosexual Conflict in Ontario, 1880-1929*, Chicago, Chicago University Press, 1993, 238 p.
- Duder, Cameron, *Awfully Devoted Women : Lesbian Lives in Canada, 1900-1965*, Vancouver, UBC Press, 2010, 313 p.
- Farge, Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Le Seuil, 1989, 152 p.
- Fecteau, Jean-Marie, *La liberté du pauvre. Sur la régulation du crime et de la pauvreté au XIX<sup>e</sup> siècle québécois*, Montréal, VLB Éditeur, 2004, 455 p.
- Felteau, Cyrille, *Histoire de La Presse*, vol. 1, Montréal, Éditions de La Presse, 1983, 401 p.
- Figari, Carlos, *@s "outr@s" Cariocas : Interpelações, experiências e identidades homoeróticas no Rio de Janeiro. Séculos XVII ao XX*, Belo Horizonte, Editora UFMG, 2007, 588 p.
- Foisy, Richard, *L'Arche, un atelier d'artistes dans le Vieux-Montréal*, Montréal, VLB Éditeur, 2009, 208 p.
- Foucault, Michel, *Histoire de la sexualité*, Paris, Gallimard, 1976, 3 volumes.
- , *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, 360 p.

- Fougères, Dany (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région*, Québec, INRS, 2012, 2 tomes.
- Francoli, Yvette, *Le naufragé du Vaisseau d'or : Les vies secrètes de Louis Dantin*, Montréal, Del Busso, 2013, 454 p.
- Fyson, Donald, *Magistrats, police et société : la justice criminelle ordinaire au Québec et au Bas-Canada, (1764-1837)*, Montréal, Hurtubise, 2010, 592 p.
- Gagnon, Serge, *Plaisir d'amour et crainte de Dieu : Sexualité et confession au Bas-Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990, 202 p.
- Gigeroff, Alex K., *Sexual Deviations in the Criminal Law : Homosexual, Exhibitionistic and Pedophilic Offences in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1968, 218 p.
- Ginzburg, Carlo, *Le Juge et l'historien. Considérations en marge du procès Sofri*, Paris, Verdier, 1998, 186 p.
- Grandbois, Alain, *Correspondance*, Édition critique par Bernard Chassé, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003, 733 p.
- Greenberg, David. F., *The Construction of Homosexuality*, Chicago, Chicago University Press, 1990, 645 p.
- Hacking, Ian, *The Social Construction of What?*, Cambridge, Harvard University Press, 1999, 261 p.
- Hahn, Pierre, *Nos ancêtres les pervers. La vie des homosexuels sous le Second Empire*, Béziers, H & O, 2006 [1979], 216 p.
- Halperin, David M., *How to Do the History of Homosexuality*, Chicago, University of Chicago Press, 2002, 208 p.
- Hardy, René, *Contrôle social et mutation de la culture religieuse au Québec, 1830-1930*, Montréal, Boréal, 1999, 284 p.
- Harring, Sydney, *Policing a Class Society: The Experience of American Cities, 1865-1915*, New Brunswick (N. J.), Rutgers University Press, 1983, 301 p.
- Heap, Chad C., *Homosexuality in the City : A Century of Research at the University of Chicago*, Chicago, University of Chicago Library, 2000, 45 p.



- Higgins, Ross, *De la clandestinité à l'affirmation. Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise*, Montréal, Comeau & Nadeau, 1999, 165 p.
- Houlbrook, Matt, *Queer London : Perils and Pleasures in the Sexual Metropolis, 1918-1957*, Chicago, University of Chicago Press, 2006, 384 p.
- Howard, John, *Men Like That : A Southern Queer History*, Chicago, University of Chicago Press, 1999, 395 p.
- Hunt, Alan, *Governing Morals. A Social History of Moral Regulation*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, 273 p.
- Jennings, Rebecca, *A Lesbian History of Britain : Love and Sex Between Women Since 1500*, Westport (Conn.), Greenwood World Pub., 2007, 227 p.
- Katz, Jonathan Ned, *Love Stories : Sex Between Men Before Homosexuality*, Chicago, University of Chicago Press, 2003, 440 p.
- , *The Invention of Heterosexuality*, New York, Dutton, 1995, 291 p.
- , *Gay American History. Lesbians and Gay Men in the U.S.A. : A Documentary History*, New York, Meridian, 1992, 702 p.
- Keating, Peter, *La science du mal. L'institution de la psychiatrie au Québec 1800-1914*, Montréal, Boréal, 1993, 212 p.
- Kennedy, Elizabeth Lapovsky et Madeline D. Davis, *Boots of Leather, Slippers of Gold : The History of a Lesbian Community*, New York, Routledge, 1993, 434 p.
- Kinsman, Gary, *Regulation of Desire : Homo and Hetero Sexualities*, Montréal, Black Rose Books, 1996, 2<sup>e</sup> édition, 423 p.
- Koven, Seth, *Slumming : Sexual and Social Politics in Victorian London*, Princeton, Princeton University Press, 2004, 399 p.
- Lacelle, Nicole, *Madeleine Parent, Léa Roback, entretiens avec Nicole Lacelle*, Montréal, Remue-ménage, 1988, 181 p.
- Landreville, Pierre, *Normes sociales et normes pénales : notes pour une analyse socio-politique des normes*, Montréal, Cahiers de l'École de criminologie, n° 12 (1983), 69 p.

- Lanken, Dane, *Montreal Movie Palaces. Great Theatres of the Golden Era 1884-1938*, Waterloo (Ont.), Penumbra Press, 1993, 190 p.
- Lévesque, Andrée, *Éva Circé-Côté, libre penseuse, 1871-1949*, Montréal, Remue-ménage, 2010, 478 p.
- , *La norme et les déviantes. Des femmes au Québec pendant l'entre deux-guerres*, Montréal, Remue-ménage, 1989, 232 p.
- Lewis, Brian, *British Queer History: New Approaches and Perspectives*, Manchester, Manchester University Press, 2013, 272 p.
- Mahood, Linda, *Policing Gender, Class and Family: Britain, 1850-1940*, Londres, Taylor & Francis e-Library, 2005, 215 p.
- Meyerowitz, Joanne, *How Sex Changed: A History of Transsexuality in the United States*, Cambridge, Harvard University Press, 2002, 363 p.
- , *Women Adrift: Independent Wage Earners in Chicago, 1880-1930*, Chicago, Chicago University Press, 1988, 224 p.
- Monkkonen, Eric, *Police in Urban America 1860-1920*, New York, Cambridge University Press, 1981, 220 p.
- Murat, Laure, *La loi du genre: une histoire culturelle du « troisième sexe »*, Paris, Fayard, 2006, 459 p.
- Myers, Tamara, *Caught. Montreal's Modern Girls and the Law, 1869-1945*, Toronto, Toronto University Press, 2006, 345 p.
- Namaste, Viviane, *C'était du spectacle. L'histoire des artistes transsexuelles à Montréal, 1955-1985*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2005, 266 p.
- Nootens, Thierry, *Fous, prodiges et ivrognes. Familles et déviance à Montréal au XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2007, 308 p.
- Olson, Sherry et Patricia Thornton, *Peopling the North American City: Montreal, 1840-1900*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2011, 544 p.

- Peiss, Kathy, *Cheap Amusements : Working Women and Leisure in Turn-of-the-Century New York*, Philadelphie, Temple University Press, 1986, 244 p.
- Proulx, Daniel, *Le Red Light de Montréal*, Montréal, VLB Éditeur, 1997, 83 p.
- Revenin, Régis, *Homosexualité et prostitution masculines à Paris : 1870-1918*, Paris, L'Harmattan, 2005, 225 p.
- Rupp, Leila J., *A Desired Past. A Short History of Same-Sex Love in America*, Chicago, University of Chicago Press, 1999, 232 p.
- Sangster, Joan, *Regulating Girls and Women. Sexuality, Family, and the Law in Ontario, 1920-1960*, Don Mills (Ont.), Oxford University Press, 2001, 278 p.
- Scott, John Finley, *Internalization of Norms : A Sociological Theory of Moral Commitment*, Englewood Cliffs (NJ), Prentice-Hall, 1971, 273 p.
- Shand-Tucci, Douglass, *Boston Bohemia, 1881-1900. Ralph Adams Cram : Life and Architecture*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1996, 592 p.
- Sinfield, Alan, *The Wilde Century : Effeminacy, Oscar Wilde and the Queer Moment*, Londres, Cassel, 1994, 216 p.
- Stansell, Christine, *American Moderns : Bohemian New York and the Creation of a New Century*, Princeton, Princeton University Press, 2010 [2000], 420 p.
- , *City of Women : Sex and Class in New York, 1789-1860*, New York, Knopf, 1986, 301 p.
- Strange, Carolyn et Tina Loo, *Making Good : Law and Moral Regulation in Canada, 1867-1939*, Toronto, Toronto University Press, 1997, 170 p.
- Strange, Carolyn, *Toronto's Girl Problem : The Perils and Pleasures of the City, 1880-1930*, Toronto, University of Toronto Press, 1995, 299 p.
- Sylvestre, Paul-François, *Bougrerie en Nouvelle-France*, Hull, Asticou, 1983, 92 p.
- Tamagne, Florence, *Histoire de l'homosexualité en Europe : Berlin, Londres, Paris, 1919-1939*, Paris, Le Seuil, 2000, 691 p.
- Trumbach, Randolph, *Sex and the Gender Revolution. Heterosexuality and the Third Gender in Enlightenment London*, Chicago, University of Chicago Press, 1998, 528 p.

Valverde, Mariana, *The Age of Light, Soap, and Water : Moral Reform in English Canada, 1885-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 2008 [1991], 205 p.

Vicinus, Martha, *Intimate Friends. Women who Loved Women, 1778-1928*, Chicago, The University of Chicago Press, 2004, 314 p.

Walkowitz, Judith, *City of Dreadful Delight : Narratives of Sexual Danger in Late-Victorian London*, Chicago, University of Chicago Press, 1992, 353 p.

– , *Prostitution and Victorian Society : Women, Class and the State*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1980, 347 p.

Weeks, Jeffrey, *Between the Acts : Lives of Homosexual Men : 1885-1967*, New York et Londres, Routledge, 1991, 153 p.

*Against Nature : Essays on History, Sexuality, and Identity*, Concord (Mass.), Paul and Co., 1991, 224 p.

– , *Sex, Politics and Society : The Regulation of Sexuality since 1800*, New York, Longman, 1989, 2<sup>e</sup> édition, 326 p.

– , *Coming Out : Homosexual Politics in Britain from the Nineteenth Century to the Present*, Londres, Quartet Books, 1977, 288 p.

White, Kevin, *The First Sexual Revolution : The Emergence of Male Heterosexuality in Modern America*, New York, New York University Press, 1993, 263 p.

#### Articles de périodiques

Albert, Nicole G., « De la topographie invisible à l'espace public et littéraire : Les lieux de plaisir lesbien dans le Paris de la Belle Époque », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 4, n° 53-54 (2006), p. 87-105.

Ariès, Philippe, « Réflexions sur l'histoire de l'homosexualité », *Communications*, vol. 35, n° 35 (1982), p. 56-67.

Bergès, Fabien, « Les délits sexuels. Introduction à une recherche socio-historique », *Terrains & travaux*, vol 1, n° 2 (2001), p. 7-23.

- Brubaker, Rogers et Frederick Cooper, « Beyond "identity" », *Theory and Society*, n° 29 (2000), p. 1-47.
- Canning, Kathleen, « Feminist History After the Linguistic Turn : Historicizing Discourse and Experience », *Signs*, vol. 19, n° 2 (1994), p. 368-404.
- Cellard, André, « Folie, norme et rôles sexuels au Québec dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : quelques observations tirées des archives de la curatelle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 47, n° 2 (1993), p. 245-255.
- Chamberland, Line, « Remembering Lesbian Bars : Montreal 1955-1975 », *Journal of Homosexuality*, vol. 25, n° 3 (1993), p. 231-269.
- , « L'image des lesbiennes dans les journaux jaunes », *Treize*, vol. 5, n° 5 (1989), p. 5-8.
- Chauncey, George, « Christian Brotherhood or Sexual Perversion? Homosexual Identities and the Construction of Sexual Boundaries in the World War One Era », *Journal of Social History*, n° 19 (hiver 1985), p. 189-211.
- Chapman, Terry L., « "An Oscar Wilde Type": "The Abominable Crime of Buggery" in Western Canada, 1890-1920 », *Criminal Justice History*, vol. 4 (1983), p. 97-118.
- DeLottinville, Peter, « Joe Beef of Montreal : Working-Class Culture and the Tavern, 1869-1889 », *Labour / Le Travail*, vol. 8/9 (automne 1981 – printemps 1982), p. 9-40.
- Dick, Lyle, « Same-sex Intersections of the Prairie Settlement Era : The 1895 Case of Regina's "Oscar Wilde" », *Histoire sociale / Social History*, vol. 42, n° 83 (2009), p.107-145.
- Dostie, Gaëtan, « Nelligan et De Bussièrès créés par Dantin? », *Le Patriote*, vol. 15, n° 2 (mai 2015), p. 15.
- Ekland-Olson, Sheldon, « Deviance, social control and social networks », *Research in Law, Deviance and Social Control*, vol. 4 (1982), p. 271-299.
- Fahrni, Magda, « Glimpsing Working-Class Childhood through the Laurier Palace Fire of 1927: The Ordinary, the Tragic, and the Historian's Gaze », *The Journal of the History of Childhood and Youth*, vol. 8, n° 3 (automne 2015), p. 426-450.

- Faig, Jr., Ken, « Lavender Ajays of the Red-Scare Period, 1917-1920 », *The Fossil*, vol. 102, n° 4 (juillet 2006), p. 5-41
- Ferretti, Lucia, « Mariage et cadre de vie familiale dans une paroisse ouvrière montréalaise : Sainte-Brigide, 1900-1914 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 39, n° 2 (1985), p. 233-251.
- Ginzburg, Carlo, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le débat*, n° 6 (nov. 1980), p. 3-44.
- Godbout, Louis, « Un scandale à St-Jean, P.Q. », *L'Archigai*, n° 14 (2004), p. 1-3.
- Grenier, Guy, « La médecine légale des aliénés selon Georges Villeneuve (1895-1917) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 10, n°3 (été 2002), p. 23-33.
- Harvey, Kathryn, « Amazons and Victims: Resisting Wife-Abuse in Working-Class Montréal, 1869-1879 », *Journal of the Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, vol. 2, n° 1 (1991), p. 131-148.
- Hamilton, Gary G. et John R. Sutton, « The Problem of Control in the Weak State. Domination in the United States, 1880-1920 », *Theory and Society*, vol. 18, n° 1 (1989), p. 1-46.
- Hansen, Karen V., « "No Kisses Are Like Yours": An Erotic Friendship Between Two African American Women During the Mid-Nineteenth Century », *Gender and History*, vol. 7 (1995), p. 153-182.
- Higgins, Ross, « L'Association nocturne : A Montreal Cruising Story From 1886 », *Canadian Lesbian and Gay History Network Newsletter*, n° 3 (décembre 1987), p. 5-7.
- Hill, Richard A., « You've Come a Long Way, Dude : A History », *American Speech*, vol. 19, n° 3 (automne 1994), p. 321-327.
- Hudon, Christine et Louise Bienvenue, « Entre franche camaraderie et amours socratiques : l'espace trouble et ténu des amitiés masculines dans les collèges classiques (1870-1960) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 57, n° 4 (2004), p. 481-507.
- Huppé, Isabelle, « Les premiers immeubles d'appartements de Montréal, 1880-1914. Un nouveau type d'habitation », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 39, n° 2, 2011, p. 40-55.

- Hurteau, Pierre, « L'homosexualité masculine et les discours sur le sexe en contexte montréalais de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la Révolution tranquille », *Histoire sociale / Social History*, vol. 26, n° 51, 1993, p. 44-66.
- Jones, Gareth Stedman, « Class Expression Versus Social Control? A Critique of Recent Trends in the Social History of "Leisure" », *History Workshop Journal*, n° 4 (1977), p. 163-171.
- Kaplan, Morris B., « Who's afraid of Jack Saul? : Urban Culture and the Politics of Desire in Late-Victorian London », *Gay and Lesbian Quarterly*, vol. 5, n° 3 (1999), p. 267-314.
- Laflamme, Valérie, « Partir pour la ville : étude des caractéristiques des pensionnaires dans la ville de Québec au tournant du XX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 55, n° 3, 2002, p. 407-425.
- Lévesque, Andrée, « "Cher Ami" : cinq lettres d'Éva Circé-Côté à Marcel Dugas », *Recherches féministes*, vol. 24, n° 1 (2011) p. 45-59.
- , « Éteindre le "Red Light": les réformateurs et la prostitution à Montréal 1865-1925 », *Urban History Revue / Revue d'histoire urbaine*, vol. 17, n° 3 (février 1989), p. 191-201.
- Martin, Brian, « Bûcherons : Forest Fraternity and Frontier Masculinity in Québec », *Quebec Studies*, numéro spécial, hiver 2013, p. 85-105.
- Matthaei, Julie, « The Sexual Division of Labor, Sexuality, and Lesbian/Gay Liberation : Toward a Marxist-Feminist Analysis of Sexuality in U. S. Capitalism », *Review of Radical Political Economics*, vol 27, n° 1 (1995), p. 1-37.
- Maynard, Steven, « Police/Archives », *Archivaria*, n° 68 (automne 2009), p. 159-182.
- « "Hell Witches in Toronto": Notes on Lesbian Visibility in Early-Twentieth-Century Canada », *Left History*, vol. 9, n° 2 (2004), p. 191-205.
- « "Without Working?": Capitalism, Urban Culture, and Gay History », *Journal of Urban History*, vol. 30, n° 3 (2004), p. 378-398.
- « "Horrible Temptations": Sex, Men, and Working-Class Male Youth in Urban Ontario, 1890-1935 », *Canadian Historical Review*, vol. 78, n° 2 (1997), p. 191-235.

- « Through a Hole in the Lavatory Wall : Homosexual Subcultures, Police Surveillance, and the Dialectics of Discovery, Toronto, 1890-1930 », *Journal of the History of Sexuality*, vol. 5, n° 2 (1994), p. 207-242.
  - « Sex, Court Records, and Labour History », *Labour / Le Travail*, n° 33 (1994), p. 187-193.
  - « In search of "Sodom North" : The Writing of Lesbian and Gay History in English Canada, 1970-1990 », *Canadian Review of Comparative Literature*, n° 21 (1994), p. 117-132.
- Nootens, Thierry, « Un individu "éclaté" à la dérive sur une "mer" de sens? Une critique du concept d'identité », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 62, n° 1 (été 2008), p. 35-67.
- Peel, Mark, « In the Margins : Lodgers and Boarders in Boston, 1860-1900 », *Journal of American History*, vol. 72, n° 4 (1986), p. 813-834.
- Poutanen, Mary Anne, « Regulating Public Space in Early Nineteenth-Century Montréal : Vagrancy Laws and Gender in a Colonial Context », *Histoire sociale / Social History*, vol. 35, n° 69 (2002), p. 35-58.
- Padgug, Robert, « Sexual Matters : On Conceptualizing Sexuality in History », *Radical History Review*, n° 20 (1979), p. 3-23.
- Reay, Barry, « Writing the Modern Histories of Homosexual England », *The Historical Journal*, n° 52 (2009), p. 213-233.
- Rebreyend, Anne-Claire, « Comment écrire l'histoire des sexualités au XX<sup>e</sup> siècle? Bilan historiographique comparé français/anglo-américain », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, n° 22 (2005), p. 185-209.
- Revenin, Régis, « Conceptions et théories savantes de l'homosexualité masculine en France, de la monarchie de Juillet à la Première Guerre mondiale », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 17 (2007), p. 23-45.
- Rey, Michel, « Police et sodomie à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle : Du péché au désordre », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 29, n° 1 (1982), p. 113-124.
- Sangster, Joan, « Incarcerating "Bad Girls" : The Regulation of Sexuality Through the Female Refuges Act in Ontario, 1920-1945 », *Journal of the History of Sexuality*, vol. 7, n° 2 (1996), p. 239-275.



- Salessi, Jorge, « The Argentine Dissemination of Homosexuality, 1890-1914 », *Journal of History of Homosexuality*, vol. 4, n° 3 (1994), p. 337-368.
- , « Tango, nacionalismo y sexualidad : Buenos Aires, 1880-1914 », *Hispanamérica*, n° 60 (déc. 1991), p. 33-53.
- Schwartzwald, Robert, « Of Bohemians, Inverts, and Hypocrites : Berthelot Brunet's Montreal », *Québec Studies*, n° 15 (automne 1992/hiver 1993), p. 87-98.
- Vaverde, Mariana, « As if subjects existed : Analysing social discourses », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol 28, n° 2 (1991), p. 173-187.
- Vicinus, Martha, « "They Wonder to Which Sex I Belong" : The Historical Roots of the Modern Lesbian identity », *Feminist Studies*, vol. 18, n° 3 (automne 1992), p. 467-497.
- Weeks, Jeffrey, « Movements of affirmation : Sexual Meanings and Homosexual Identities », *Radical History Review*, n° 20 (1979), p. 164-179.
- Yinger, John Milton, « Contraculture and Subculture », *American Sociological Review*, n° 25 (1960), p. 625-635.

#### Chapitres d'ouvrage

- Allen, Luther A., « L'aventure sexuelle clandestine : le cas du Mont Royal », dans *Sortir de l'ombre : Histoires des communautés lesbienne et gaie de Montréal*, sous la direction de Irène Demczuk et Frank W. Remiggi, Montréal, VLB éditeur, 1998, p. 81-101.
- Benstock, Shari, « Paris Lesbianism and the Politics of Reaction, 1900-1940 », dans *Hidden from History : Reclaiming the Gay and Lesbian Past*, sous la direction de Martin Duberman, Martha Vicinus et George Chauncey, New York, New American Library, 1989, pp. 332-346.
- Bérubé, Allan, « The History of Gay Bathhouses », dans *Policing Public Sex : Queer Politics and the Future of AIDS Activism*, sous la direction de Dangeous Bedfellows, Boston, South End Press, 1996, p. 187-200.
- Chamberland, Line, « La conquête d'un espace public : les bars fréquentés par les lesbiennes », dans *Sortir de l'ombre : Histoires des communautés lesbienne et gaie de Montréal*, sous la direction de Irène Demczuk et Frank W. Remiggi, Montréal, VLB éditeur, 1998, p. 129-164.

- Chauncey, George, « The policed. Gay Men's Strategies of Everyday Resistance in Time Square », dans *Creating a Place for Ourselves : Lesbian, Gay and Bisexual Community Histories*, sous la direction de Brett Beemyn, New York, Routledge, 1997, p. 9-25.
- Craven, Paul, « Law and Ideology : The Toronto Police Court 1850-80 », dans *Essays in the History of Canadian Law*, vol. II, sous la direction de David H. Flaherty, Toronto, University of Toronto Press, 1983, p. 248-307.
- D'Emilio, John, « Capitalism and gay identity », dans *The Lesbian and Gay Studies Reader*, sous la direction de Henry Abelove, Michele Aina Barale et David M. Halperin, New York, Routledge, 1993, p. 467-478.
- Duggan, Lisa, « The Social Enforcement of Heterosexuality and Lesbian Resistance in the 1920s », dans *Class, Race, and Sex : The Dynamics of Control*, sous la direction de Amy Swerdlow et Hannah Lessinger, Boston, G. K. Hall, 1983, p. 76-92.
- Escoffier, Jeffrey, « The Political Economy of the Closet : Notes towards an Economic History of Gay and Lesbian Life Before Stonewall », dans *Homo Economics : Capitalism, Community, and Lesbian and Gay Life*, sous la direction de Amy Gluckman et Betsy Reed, New York, Routledge, 1997, p. 123-163.
- Farge, Arlette, « Les archives du singulier. Quelques réflexions à propos des archives judiciaires comme matériau de l'histoire sociale », dans *Histoire sociale, histoire globale?*, Actes du colloque des 27-28 janvier 1989, sous la direction de Christophe Charle, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1993, p. 183-190.
- Favereau, Olivier, « Conventions et régulation », dans *Théorie de la régulation. L'État des savoirs*, sous la direction de Robert Boyer et Yves Saillard, Paris, La Découverte, 1995, p. 511-520.
- Fortier, Muriel, « Les lesbian pulps : Un instrument de conscientisation », dans *Sortir de l'ombre : Histoires des communautés lesbienne et gaie de Montréal*, sous la direction de Irène Demczuk et Frank W. Remiggi, Montréal, VLB éditeur, 1998, p. 27-52.
- Fyson, Donald, « The Judicial Prosecution of Crime in the *Longue Durée* : Québec, 1712-1965 », dans *La régulation sociale entre l'acteur et l'institution : pour une problématique historique de l'interaction*, sous la direction de Jean-Marie

- Fecteau et Janice Harvey, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 85-119.
- Greer, Allan, « The Birth of the Police in Canada », dans *Colonial Leviathan. State Formation in Mid-Nineteenth-Century Canada*, sous la direction d'Allan Greer et Ian Radforth, Toronto, University of Toronto Press, 1992, p. 17-49.
- Hacking, Ian, « The Looping Effects of Human Kinds », dans *Casual Cognition : A Multi-Disciplinary Debate*, sous la direction de Dan Sperber, David Premack et Ann James Premack, New York, Oxford University Press, 1995, p. 351-383
- Higgins, Ross, « La régulation sociale de l'homosexualité : De la répression policière à la normalisation », dans *La régulation sociale des minorités sexuelles : L'inquiétude de la différence*, sous la direction de Patrice Corriveau et Valérie Daoust, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, p. 67-102.
- , « Baths, Bushes and Belonging : Public Sex and Gay Community in pre-Stonewall Montreal », dans *Public Sex / Gay Space*, sous la direction de William L. Leap, New York, Columbia University Press, 1999, p. 187-202.
- , « Des lieux d'appartenance : Les bars gais des années 1950 », dans *Sortir de l'ombre : Histoires des communautés lesbienne et gaie de Montréal*, sous la direction de Irène Demczuk et Frank W. Remiggi, Montréal, VLB éditeur, 1998, p. 103-128.
- , « À la mode : Fashioning Gay Community in Montreal », dans *Consuming Fashion. Adorning the Transnational Body*, sous la direction de Anne Brydon et Sandra Niessen, Oxford et New York, Berg, 1998, p. 129-161.
- Higgins, Ross et Line Chamberland, « Mixed Messages : Gays and Lesbians in Montreal Yellow Papers in the 1950s », dans *The Challenge of Modernity : A Reader on Post-Confederation Canada*, sous la direction de Ian McKay, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1992, p. 422-431.
- Houlbrook, Matt, « Thinking Queer : The Social and Sexual in Inter-War Britain », dans *British Queer History : New Approaches and Perspectives*, sous la direction de Brian Lewis, Manchester, Manchester University Press, 2013, p. 134-164.
- Iacovetta, Franca et Wendy Mitchinson, « Social History and Case Files Research », dans *On the Case. Explorations in Social History*, sous la direction de Franca Iacovetta et Wendy Mitchinson, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p. 3-21.

- Marcus, Sharon, « Quelques problèmes de l'histoire lesbienne », dans *Les études gay et lesbiennes*, sous la direction de Didier Éribon, Paris, Éditions du Centre Pompidou, 1998, p. 35-43.
- Marks, Lynne, « The "Hallelujah Lasses" : Working-Class Women in the Salvation Army in English Canada, 1882-1892 », dans *Gender Conflicts : New Essays in Women's History*, sous la direction de Mariana Valverde et Franca Iacovetta, Toronto, University of Toronto Press, 1992, p. 67-117.
- Maynard, Steven, « On the Case of the Case : The Emergence of the Homosexual as a Case History in Early-Twentieth-Century Ontario », dans *On the Case. Explorations in Social History*, sous la direction de Franca Iacovetta et Wendy Mitchinson, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p. 65-87.
- Moreau, Robert A., « Intempérance et prostitution », dans *Le Hull industriel, 1900-1960*, sous la direction de Pierre-Louis Lapointe, Hull, Institut de recherche et d'histoire sur l'Outaouais, 1986, p. 89-94.
- Myers, Tamara, « L'escouade de la moralité juvénile de Montréal et la corruption des garçons dans les années 1940 », dans *Une histoire des sexualités au Québec au XX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Jean-Philippe Warren, Montréal, VLB Éditeur, 2012, p. 68-86.
- Namaste, Viviane, « La réglementation des journaux jaunes à Montréal, 1955-1975 : le cadre juridique et la mise en application des lois », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 61, n° 1 (2007), p. 67-84.
- Peiss, Kathy, « "Charity Girls" and City Pleasures : Historical Notes on Working-Class Sexuality, 1880-1920 », dans *Passion and Power : Sexuality in History*, sous la direction de Kathy Peiss et Christina Simmons, Philadelphie, Temple University Press, 1989, p. 57-69.
- Perrault, Isabelle, « Psychochirurgie et homosexualité. Quelques cas à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu à la mi-XX<sup>e</sup> siècle », dans *La régulation sociale des minorités sexuelles : L'inquiétude de la différence*, sous la direction de Patrice Corriveau et Valérie Daoust, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, p. 27-44.
- Poutanen, Mary Anne, « Bonds of Friendship, Kinship, and Community : Gender, Homelessness, and Mutual Aid in Early-Nineteenth-Century Montreal », dans *Negotiating Identities in Nineteenth- and Twentieth-Century Montreal : A*

*Collection of Essays by the Montreal History Group*, sous la direction de Bettina Bradbury et Tamara Myers, Vancouver, UBC Press, 2005, p. 25-48.

- Robert, Jean-Claude, « The City of Wealth and Death : Urban Mortality in Montreal, 1821-1871 », dans *Essays in the History of Canadian Medecine*, sous la direction de W. Mitchinson et J. D. McGinnis, Toronto, McLelland & Stewart, 1988, p. 1-38.
- Rocher, Guy, « Les "phénomènes d'internormativité" : faits et obstacles », dans *Le droit soluble. Contributions québécoises à l'étude de l'internormativité*, sous la direction de Jean-Guy Belley, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1996, 288 p.
- Strange, Carolyn, « Stories of Their Lives : The Historian and the Capital Case File », dans *On the Case. Explorations in Social History*, sous la direction de Franca Iacovetta et Wendy Mitchinson, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p. 25-48.
- Tamagne, Florence, « L'âge de l'homosexualité, 1870-1940 », *Une Histoire de l'homosexualité*, sous la direction de Robert Aldrich, Paris, Éditions du Seuil, 2006, p. 167-195.
- Thorpe, Roey, « The Changing Face of Lesbian Bars in Detroit, 1938-1965 », dans *Creating a Place for Ourselves. Lesbian, Gay and Bisexual Community Histories*, sous la direction de Brett Beemyn, New York, Routledge, p. 165-182.
- Vicinus, Martha, « Distance and Desire : English Boarding School Friendships, 1870-1920 », dans *Hidden from History : Reclaiming the Gay and Lesbian Past*, sous la direction de Martin Duberman, Martha Vicinus et George Chauncey, New York, New American Library, 1989, p. 212-229.
- Waugh, Thomas, « "Effigies de nos ancêtres en quête d'immortalité" : La photographie homoérotique à Montréal, 1950-1965 », dans *Sortir de l'ombre : Histoires des communautés lesbienne et gaie de Montréal*, sous la direction de Irène Demczuk et Frank W. Remiggi, Montréal, VLB éditeur, 1998, p. 53-80.
- Weeks, Jeffrey, « Inverts, Perverts, and Mary-Annes : Male Prostitution and the Regulation of Homosexuality in England in the Nineteenth and Early Twentieth Centuries », dans *Hidden from History : Reclaiming the Gay and Lesbian Past*, sous la direction de Martin Duberman, Martha Vicinus et George Chauncey, New York, New American Library, 1989, p. 195-211.

– , « Capitalism and the Organization of Sex », dans *Homosexuality : Power and Politics*, sous la direction de Gay Left Collective, Londres, Allison and Busby, 1980, p. 11-20.

### Mémoires et thèses non publiés

Aranguiz, Marcela, *Cours de justice criminelle et classes ouvrières au tournant du XX<sup>e</sup> siècle à Montréal (1891-1921)*, thèse de doctorat, Montréal, UQAM, 2009, 363 p.

Chamberland, Line, *Le lesbianisme à Montréal entre 1950 et 1972 : Une analyse sociologique d'expériences vécues*, thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 1994, 2 vol.

Dicaire, Daniel, *Police et société à Montréal au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1999, 116 p.

Giroux, Éric, *Les policiers à Montréal. Travail et portrait socio-culturel 1865 - 1924*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1996, 149 p.

Higgins, Ross, *A Sense of Belonging : Pre-Liberation Spaces, Symbolics and Leadership in Gay Montreal*, thèse de doctorat, Montréal, Université McGill, 1997, 445 p.

Hurteau, Pierre, *Homosexualité, religion et droit au Québec : une approche historique*, thèse de doctorat, Montréal, Université Concordia, 1991, 287 p.

Leznoff, Maurice, *The Homosexual in Urban Society*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université McGill, 1954, 229 p.

Pineault, Virginie, *Les Clubs de « Manches de ligne » et du Dr Geoffrion : sociabilités gaies, discours publics et répression dans la région de Montréal; 1860-1910*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 2011, 129 p.

### Exposition

Archives gaies du Québec, *Histoires de nos vies : Les gais et lesbiennes au Québec de 1648 à aujourd'hui*, 2006.